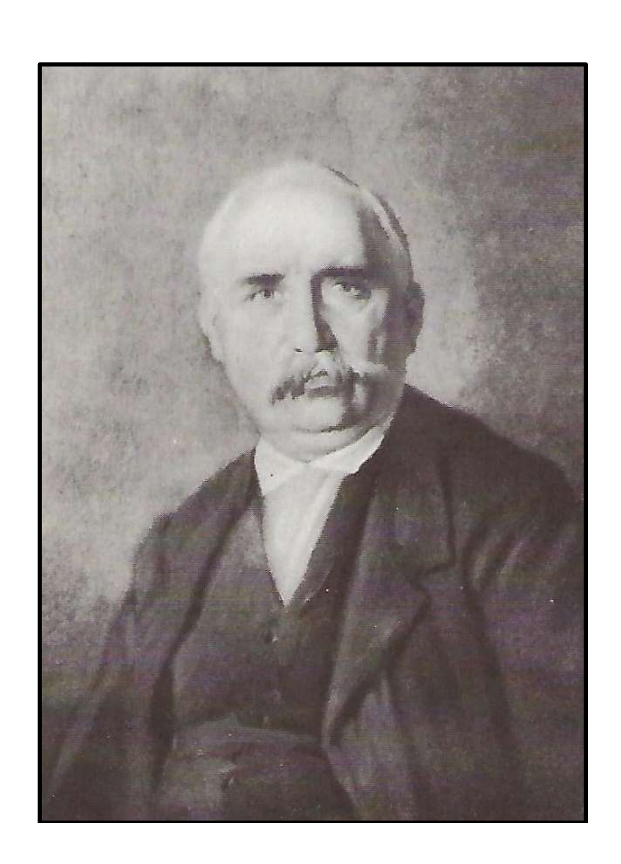
ÉTUDES ET MÉLANGES DE CLAUDE PERROUD

— Volume 1 —

ÉTUDES SUR LES ROLAND

TOME PREMIER





Textes oubliés

Bibliothèque du Bois-Menez

———

ÉTUDES SUR LES ROLAND

TOME PREMIER

Textes oubliés

ISSN 2557-8715

Victor Fournel

La Fuite de Louis XVI

ISBN 978-2-490135-06-6
ISBN 978-2-490135-05-9 (Éd. numérique)

Lucien Misermont, G. Lenotre, Hector Fleischmann

Le Conventionnel Joseph Le Bon

ISBN 978-2-490135-09-7
ISBN 978-2-490135-00-4 (Éd. numérique)

Collectif

Klondike

Au temps de la ruée vers l'or

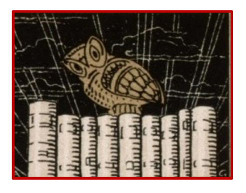
ISBN 978-2-490135-02-8
ISBN 978-2-490135-07-3 (Éd. numérique)

Collectif

Tableaux de la vie guyanaise

XVIIe — XVIIIe — XIXe siècles

ISBN 978-2-490135-10-3
ISBN 978-2-490135-11-0 (Éd. numérique)



Éditions numériques en accès libre et intégral sur :

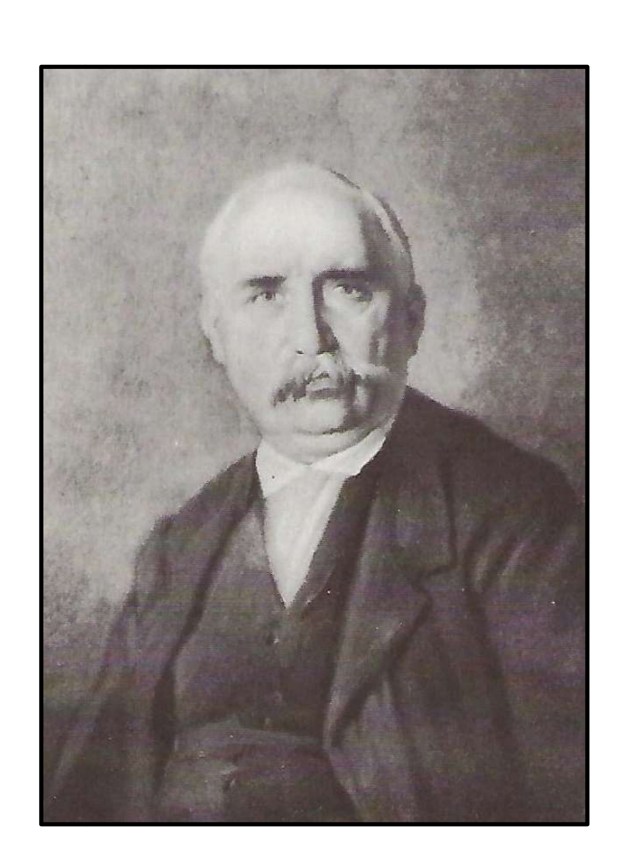
http://textesoublies.monsite-orange.fr/

ÉTUDES ET MÉLANGES DE CLAUDE PERROUD

— Volume 1 —

ÉTUDES SUR LES ROLAND

TOME PREMIER





Textes oubliés

Bibliothèque du Bois-Menez

2019

Il a été tiré de cette première édition collective
quelques exemplaires au format in-quarto,
imprimés sur papier ivoire

Illustrations de la couverture et de la page de titre :
Portrait de Claude Perroud par Camille Bourget (1866-1931).
Portrait de madame Roland par Johann Heinrich Lips (1758-1817).

TABLE DES MATIÈRES

Chronologie de

Claude Marie Perroud

(1839-1919)

---

28 janvier 1839
Naissance à Villefranche-sur-Saône.

1844-1857
Fait ses études à l'École mutuelle puis au collège de Villefranche-sur-Saône (1844-1851), au lycée de Mâcon (1851-1856) et au lycée Louis-le-Grand (1856-1857).

1857-1860
Est élève à l'École normale supérieure.

1860-1867
Enseigne l'histoire et la géographie au lycée du Puy-en-Velay (1860-1865).
Collabore au *Moniteur de la Haute-Loire* (1862-1863).
Passe l'agrégation (1864). Enseigne au lycée de Clermont-Ferrand (1865-1867).

1867-1869
Se met en disponibilité. Devient directeur du *Courrier de l'Ain*.

1870-1878
Mariage avec mademoiselle Zoé Berlie (10 avril 1870). Devient professeur d'histoire au lycée Lalanne de Bourg-en-Bresse (1870-1872) et au lycée Ampère de Lyon (1872-1878).
Naissance de Camille, fille unique du couple (1874).

1878-1880
Préparation d'une thèse française (*Origines du premier duché d'Aquitaine*) et d'une thèse latine (*De Syrticis Emporiis*).

1880-1881
Est nommé maître de conférences à la Faculté des Lettres de Douai (1880). Soutenance des thèses (1881).

1881-1908
Devient recteur de l'Académie de Toulouse. Mort de madame Perroud (1901).

1908-1919
Prend sa retraite. S'installe à Marseille, chez sa fille et son gendre (directeur de l'Observatoire de Marseille). Devient correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (section histoire et géographie).

15 décembre 1919.
Décès à Marseille.
(Claude Perroud a été inhumé au cimetière de Lagnieu (Ain), localité où sa femme possédait une maison de famille.)

LES
ROLAND EN BEAUJOLAIS
AU XVIIIe SIÈCLE

Claude PERROUD et Léon MISSOL

I

JEAN-MARIE Roland, ministre de l'Intérieur sous Louis XVI (23 mars-13 juin 1792), puis après la chute du trône et sous la République (10 août 1792-23 janvier 1793), appartenait à une famille de grosse bourgeoisie du Beaujolais. Il y a quelque intérêt à examiner ce qu'était cette famille au XVIIIe siècle, le rôle qu'elle a eu dans son petit pays, et par suite dans quel milieu se trouvèrent Mme Roland et son mari, lorsqu'ils vinrent habiter Villefranche de 1784 à 1791.

Les Roland étaient originaires de Thizy[1], dans le Haut-Beaujolais ; dès le milieu du XVIIe siècle, on y trouve trois branches, distinguées par des noms de lieux (de La Roche, de Bussy, de La Platière). — En 1675, messire Roland, docteur en théologie, est archiprêtre de Beaujeu et curé de Thizy ; — un Claude Roland est docteur en médecine à Thizy en 1677 ; — un autre Roland, de Thizy, est en 1687 prieur claustral, vicaire général et visiteur de l'ordre des Bénédictins de Cluny ; vers la même époque (1686), noble Jacques Roland, sieur de La Platière, est conseiller du roi et grenetier au grenier à sel de Thizy[2].

Ce Jacques Roland, marié à demoiselle Marguerite Odin, possédait à Thizy, dans le quartier de Vaise, près la porte de Lyon, une

maison appelée « le château de La Platière » et qui existe encore ; décorée d'une tour au nord, sur la cour, et d'armoiries au-dessus d'une porte en ogive du côté du jardin, elle a assez grande mine[3]. D'autre part, la famille avait, dans l'église de Saint-Georges-du-Château, une des trois églises de Thizy, pour la sépulture de ses membres, une chapelle appelée « la chapelle des Roland ».

Mme Roland s'exprime donc, dans ses *Mémoires*, avec son exactitude habituelle lorsqu'en parlant des « marques de noblesse » qu'elle avait trouvées dans la famille de son mari, elle énumère « armoiries, chapelle, livrée, fief », etc.[4] (*Mémoires*, éd. Faugère, II, 253).

II

Mais, bien que Thizy soit le vrai pays des Roland, l'ambition provinciale les pousse de bonne heure à venir se marier ou s'établir à Villefranche, chef-lieu judiciaire du bailliage de Beaujolais. La sirerie ou baronnie de Beaujeu était un apanage, possédé depuis 1650 par la Grande Mademoiselle et légué par elle, en 1696, au duc d'Orléans. Au point de vue judiciaire, c'était un bailliage relevant du Parlement de Paris ; au point de vue financier, une élection, comprise dans la généralité de Lyon. Villefranche, vieille ville communale du XIIe siècle, enrichie par les franchises de ses foires et marchés où affluait tout le Bas-Beaujolais, était devenue d'assez bonne heure, et particulièrement depuis le XVIe siècle, la capitale administrative de ce petit pays ; c'était là que siégeaient les tribunaux et les principaux fonctionnaires (bailliage, maîtrise des eaux et forêts, élection, grenier à sel, gouvernement particulier du gouvernement militaire du Lyonnais, etc.) ; là que les familles nobles et bourgeoises du pays avaient leurs élégantes maisons, rebâties au temps de la Renaissance, et dont plusieurs subsistent. Une petite « Académie royale des sciences, belles-lettres et arts », instituée depuis 1679 et reconnue par lettres patentes de 1695, honorée depuis du haut patronage du duc d'Orléans, atteste qu'on n'y dédaignait pas alors les choses de l'esprit. L'église paroissiale de Notre-Dame-des-Marais (assez remarquable monument ogival terminé au com-

mencement du XVIe siècle) était desservie par des chanoines constitués en collégiale depuis 1691, et qui avaient le privilège de se recruter eux-mêmes dans les familles de la ville. Un riche Hôpital général, confié depuis 1666 aux Dames de Sainte-Marthe, — deux couvents de Cordeliers et de Capucins, — deux maisons d'Ursulines et de Visitandines, — deux confréries de Pénitents blancs et de Pénitents noirs, — constituaient, à côté du monde judiciaire, un petit monde ecclésiastique assez considérable et complétaient la physionomie de la cité, qui avait encore son enceinte fortifiée et ses larges fossés[5]. Joignez à cela un assez grand nombre de familles nobles, résidant dans les châteaux du voisinage et frayant avec la haute bourgeoisie.

III

C'est dans ce milieu que les Roland se transportèrent, vers la fin du XVIIe siècle.

Un fils de ce Jacques Roland dont nous avons parlé, noble Jean-Baptiste Roland, sieur de La Platière, docteur ès droit, avocat en Parlement, vint s'établir à Villefranche et, le 24 février 1686, âgé d'environ vingt-neuf ans, épousa demoiselle Anne Deguz, fille de M. Jean Deguz, procureur au bailliage de Beaujolais et secrétaire de la Maison de ville, et de demoiselle Laurence Labbes[6]. Il ne tarda pas à se faire une situation plus considérable que celle de son beau-père. En 1692, nous le trouvons conseiller du roi, assesseur élu en l'élection de Beaujolais, et échevin de la ville. Après 1701, nous ne trouvons plus sa trace.

Il eut trois garçons et six filles, dont les registres paroissiaux nous ont conservé les noms, les dates de naissance, de baptême et de décès, détails que nous jugeons superflu de reproduire.

Celui de ses fils qui lui succéda, Jean-Marie Roland, baptisé le 15 août 1692, sieur de La Platière, devint conseiller du roi et de monseigneur le duc d'Orléans, magistrat au bailliage de Beaujolais, c'est-à-dire arriva à une des charges de judicature des plus importantes du petit ressort. En 1720, il épousa Thérèse Bessye de Montozan, fille de noble Laurent Bessye, sieur de Montozan, avocat en

Parlement, conseiller du roi, magistrat au bailliage de Beaujolais, puis président en l'élection, et de dame Marie-Anne Basset. C'était une alliance considérable, car les Bessye étaient d'incontestable noblesse, et c'est de ce mariage que devait naître Jean-Marie Roland, le ministre de 1792.

Thérèse Bessye avait alors vingt et un ans environ[7]. Si l'on juge d'elle par les traits épars dans les lettres inédites de Mme Roland, et aussi par la tradition que nous avons recueillie, elle aurait été orgueilleuse, dépensière, joueuse, gourmande et acariâtre. Mais il faut en rabattre avec une bru parlant de sa belle-mère, et les traditions ne valent que sous bénéfice d'inventaire. Il semble bien du moins qu'elle ait aimé la représentation et la dépense, et que son commerce n'ait pas été commode.

Quant à Jean-Marie Roland, son mari, nous allons voir, par les faits eux-mêmes, apparaître son caractère.

Mais auparavant, notons, dès la première année de ce mariage, une particularité curieuse, qui se reproduira invariablement de 1721 à 1734. Bien que Jean-Marie Roland habite Villefranche, où nous le voyons occuper des emplois multiples et absorbants, tous ses enfants, au nombre de dix, sont nés et baptisés à Thizy. Il semble que Thérèse de Montozan, chaque fois qu'approchait le terme d'une grossesse, ait voulu que l'enfant vît le jour dans le manoir patrimonial de La Platière.

Ce n'est pas que la place manquât dans la maison possédée et habitée à Villefranche par Jean-Marie Roland et sa noble épouse. Cette maison existe encore, à peu près intacte (sauf sur la façade, où le rez-de-chaussée a été aménagé en magasins) ; située sur la Grande-Rue, n° 181, à l'angle de la petite rue Sainte-Claire, et se prolongeant avec des cours et des dépendances jusqu'à une rue de derrière[8], vaste et profonde, vraie maison de rapport (les Roland avaient des locataires), elle paraît dater du XVIe siècle. Dans la cour intérieure, à côté d'un puits, est encastrée dans la muraille une pierre où l'on voit sculptée une main tenant un panier de fleurs avec la légende AÑE CROPET, 1523. L'escalier, qui se développe dans la cour (ce n'est plus l'escalier à vis de la première Renaissance), paraît être du temps d'Henri IV. Mais d'assez élégantes fer-

rures de style Louis XV, soit sur la rampe de l'escalier, soit aux balcons des fenêtres, et surtout de jolies boiseries dans la salle à manger, attestent que Jean-Marie avait modifié et embelli le vieux logis.

IV

En 1728, il est élu échevin de Villefranche.

En 1732, il est nommé recteur de l'Hôtel-Dieu. Cet établissement était sous l'autorité d'un « Bureau des pauvres », dont les officiers du bailliage étaient membres de droit, et qui élisait les recteurs triennaux chargés d'administrer la maison. Jean-Marie Roland, siégeant au bureau comme conseiller au bailliage, réussit à se faire nommer lui-même.

Arch. Hospital de Villefranche, E. 2. — 21 décembre 1732 :

Bureau des pauvres, Assemblée extraordinaire. Président, M. Mignot.

Présents : MM. Janson, Noyel, de La Platière[9], officiers et magistrats au bailliage, etc.

Contestation et discussion au sujet de l'usage qui s'est introduit de continuer indéfiniment et abusivement les mêmes erreurs, contrairement au règlement. M. Mignot, président, ayant néanmoins proposé de continuer M. de Bussières (son cousin germain, qui réunit deux autres voix), MM. Janson, Bigeon, de Pougelon, Bernard, proposent, pour les années de rectorat 1733-1735, M. de La Platière, conseiller au bailliage, gendre de M. de Montozan. Le droit de voter pour son parent étant contesté à M. Mignot, sur la représentation de M. Janson, le bureau, pour finir la contestation à ce sujet, s'en est remis d'une commune voix à Mgr le duc d'Orléans et à Nosseigneurs de son Conseil.

(C'était la solution ordinaire de tous les cas embarrassants. La petite ville, apanage du duc d'Orléans, entretenait soigneusement les liens qui, en la rattachant à son seigneur, lui assuraient une indépendance relative au milieu de sa centralisation monarchique, et provoquait ou acceptait volontiers[10] son intervention en toutes circonstances.)

1er février 1733. — M. Dessertines, procureur du Roi, apporte le résultat

du Conseil de S. A. S. le duc d'Orléans pour la nomination d'un recteur ; en conséquence, M. de La Platière a été reçu et a fait le serment accoutumé, ayant accepté avec honneur et respect le choix qu'a fait sadite Altesse... de sa personne pour premier recteur.

Dès le lendemain, nous assistons à une scène curieuse, d'où il semble bien ressortir que l'Hôtel-Dieu était administré avec une singulière négligence (comme il arrive toujours quand une oligarchie petite ou grande se perpétue aux charges publiques), et que Jean-Marie Roland, introduit là par l'autorité du souverain, prétendait y apporter de nouvelles habitudes.

2 février 1733. — M. Roland de La Platière est invité, en sa qualité de premier recteur, à se charger des archives de la maison, dont il y a inventaire. En conséquence, M. de La Platière requiert qu'il en soit fait un récolement, en présence de deux membres du bureau, faute de quoi il proteste ne point se charger des clefs. MM. Jacquet et de Pougelon sont nommés à cet effet. Ceux-ci assemblés et *étant entrés aux archives, après avoir examiné plusieurs sacs de papier, conclurent que c'était un travail de trop longue haleine que de faire l'inventaire desdits papiers* ; qu'il conviendrait mieux que M. de La Platière, à ses heures de loisir (!), travaillât seul à cet inventaire (!!), si sa charité le portait à en faire un pour la maison, et mesdits de Pougelon, Jacquet et de La Platière se retirèrent. Mais comme M. de La Platière avait représenté qu'il ne se chargeait point de la clef des archives qu'au préalable il y eût un inventaire de fait des papiers..., il est unanimement décidé qu'il en serait chargé seulement en son honneur et conscience, ainsi que M. de Bussières, son prédécesseur, en avait été chargé.

L'attitude est aussi habile que ferme. Les archives sont dans un désordre qui a fait reculer d'effroi les membres du bureau commis à leur examen, Jean-Marie Roland ne veut en accepter la garde qu'après l'avoir fait constater.

Après les mesures d'ordre, les mesures d'économie, pour remettre en état le bien des pauvres :

19 avril 1733. — M. de La Platière fait observer que, d'après les règlements, chaque année il sera nommé un membre du bureau pour servir de secrétaire ; que cet usage, observé depuis l'établissement de la maison, a cessé depuis quatre ans par la nomination d'un secrétaire à gages, ce qui renferme

deux inconvénients, favorise les indiscrétions sur les affaires portées par le bureau et occasionne une dépense inutile... ; est résolu que le sieur Barrat, secrétaire, sera congédié et tenu de rendre compte incessamment du maniement de deniers qu'il a eu pour le détail des pauvres de Bissêtre[11] [*sic*], sinon et à refus que le bureau se pourvoira contre lui.

M. de La Platière est chargé du détail des pauvres de Bissêtre, et M. Perrin, échevin, d'écrire toutes les délibérations et états qui conviennent.

Il faut maintenant faire rentrer dans le domaine de l'Hôpital les biens que l'incurie des précédents administrateurs a laissé perdre, et dont l'inventaire des titres, rétabli de 1733 à 1735 par les soins de Jean-Marie Roland, a fait retrouver les titres :

19 juin 1735. — M. de La Platière a représenté que l'Hôpital général de cette ville est en droit de se mettre en possession et retenir tous les biens donnés aux pauvres à deux lieues de Villefranche ; qu'en la paroisse de Rogneins[12], les habitants jouissent de plusieurs fonds produisant un revenu considérable, dont on ignore l'usage ; qu'il serait à propos de faire des diligences pour réunir lesdits fonds à cette maison...

Les diligences réclamées par Jean-Marie Roland furent faites et aboutirent, car des lettres patentes de Louis XV, du mois d'août 1736, ordonnèrent l'incorporation des biens de la Maison des pauvres de Saint-Georges-de-Rogneins à ceux de l'Hôpital général de Villefranche (*Inventaire sommaire des Archives hospitalières de Villefranche*, III[e] fonds, A. 1).

Autre affaire, non moins importante, et qui montre bien l'incurie des administrations précédentes, depuis un demi-siècle :

18 décembre 1735. — M. de La Platière a représenté qu'il est *surprenant* que, le roi ayant de son propre mouvement, sur l'avis de M. l'archevêque de Lyon, de Mgr l'intendant de la généralité, et suivant l'avis des commissaires députés pour l'exécution des Édits et Déclarations, uni, par arrêt de son Conseil privé du 13 juillet 1686, à cet Hôpital les biens et revenus de la Maladrerie de Belleville[13]... et qu'en conséquence Lettres Patentes en ayant été expédiées, ainsi que l'assure M. Janson de Rofray, qui a remis à mondit sieur de La Platière ledit arrêt, l'*ayant trouvé par hasard dans un sac de papiers à lui envoyé*, que l'exécution dudit arrêt ait été *négligée* jusqu'à présent, puisque cette union produisait un si grand bien à cet Hôpital, mais que, *ne pouvant*

pénétrer les motifs de cette négligence, laquelle se trouve aujourd'hui plus difficile à réparer, parce que Belleville a fait construire un bâtiment pour recevoir les malades, et que nous avons accordé une sœur de cette maison pour faire un établissement semblable à celui-ci...

Nous ne pouvons dire quel résultat eut cette revendication faite un demi-siècle après coup.

Jean-Marie Roland sortit de sa charge de recteur quelques jours après, le 31 décembre.

Ces courts extraits, en nous le montrant à l'œuvre pour reconstituer le patrimoine des pauvres, laissent apparaître quelques traits de sa physionomie : laborieux, exact et rigide, peu tendre pour ses indolents prédécesseurs ou collègues. Sainte-Beuve, en parlant de son fils, le définit : « ... sec, épineux et désagréable... » (*Nouveaux Lundis*, VIII, 252.) Il semble que cet aspect du ministre de Louis XVI soit déjà celui du rude administrateur de l'Hôtel-Dieu de Villefranche, si on ne les regarde l'un et l'autre que par un seul côté.

V

Jean-Marie Roland mourut douze ans après, en 1747.

Le 22 janvier 1747. — M. Jean-Marie Roland de La Platière, conseiller au bailliage de Beaujolais, est mort après avoir reçu les saints sacrements ; a été inhumé le 23 dans le couvent des RR. PP. Cordeliers de cette ville, dont il était *père temporel*[14], après avoir été présenté dans l'église paroissiale par nous soussigné, curé-sacristain de l'église... de Villefranche... (Archives communales de Villefranche, GG. 36.)

Il laissait une succession embarrassée. Il semble bien que, tandis que Thérèse de Montozan menait un trop grand train de maison, lui, de son côté, s'était laissé aller à s'occuper plus des affaires publiques que des siennes propres. Nous avons, là-dessus, le témoignage même de Mme Roland ; elle dit, en parlant de son mari : « Né dans l'opulence, d'une famille ancienne, distinguée dans la robe par son intégrité, il avait vu, jeune encore, *la fortune s'évanouir par le défaut d'ordre d'une part* [ceci est pour le père], *et de l'autre les excès de la*

dépense [ceci est pour la mère][15]... » Et un peu plus loin, lorsqu'elle veut le justifier d'avoir sollicité des lettres de noblesse : « Sa famille en avait les privilèges, depuis des siècles, par charges, mais qui ne les transmettaient point[16], et par l'*opulence* qui en soutient toutes les marques, armoiries, chapelle, livrée, fief, etc. *L'opulence disparut* ; elle fut suivie d'une *médiocrité honnête*, et Roland avait la perspective de finir ses jours dans un domaine, le seul qui resta à la famille et qui appartient encore à son aîné[17]... » Nos documents confirment ces indications. Comme on va le voir, le chanoine Dominique Roland, fils aîné et héritier principal de Jean-Marie, n'accepta sa succession qu'*à bénéfice d'inventaire*, et, pour la liquider, vendit le manoir patrimonial de Thizy.

VI

Jean-Marie avait eu dix enfants, tous nés et baptisés à Thizy, ainsi que nous l'avons fait remarquer. En voici la liste :

I. — 1722. Dominique[18].
II. — (?) Anne.
III. — 1725. Antoinette-Marie, baptisée le 15 juillet 1725, à Notre-Dame de Thizy[19].
IV. — 1726. Antoine-Claude, né le 9 septembre 1726, baptisé le 10, à Notre-Dame de Thizy. Il a pour parrain son grand-oncle maternel, messire Antoine Bessye de Montozan, doyen du chapitre de Notre-Dame de Beaujeu, et pour marraine sa tante maternelle, dame Claudine Roland, épouse de M. Pierre Perrin, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles[20].

Antoine-Claude mourut dans sa neuvième année et fut inhumé à Notre-Dame de Thizy, le 24 mars 1735[21].

V. — 1728. Laurent, baptisé dans l'église de Saint-Georges de Thizy, le 15 juillet 1728, par permission de M. l'évêque de Mâcon[22].
VI. — 1729. Un enfant mâle, mort en naissant[23].
VII. — 1731. Jacques-Marie, né et baptisé le 12 août 1731. — Il eut pour parrain son oncle paternel, Jacques Roland de Clermartin, directeur du domaine de la principauté de Sedan, et pour

marraine son aïeule maternelle, dame Bessye de Montozan[24].

VIII. — 1732. Pierre, baptisé à Notre-Dame de Thizy, le 16 septembre 1732. Il a pour marraine dame Marguerite Roland, épouse de M. Thomé, seigneur de Saint-Cyr-de-Valonge[25].

IX. — 1734. Jean-Marie. Nous croyons, cette fois, devoir transcrire l'acte tout entier :

Du dix-neuvième jour du mois de février de l'année mil sept cent trente-quatre, a été baptisé par le curé soussigné Jean-Marie, fils légitime et naturel de Monsieur Roland, seigneur de La Platière, conseiller du Roi et de Monseigneur le duc d'Orléans, et de Madame Thérèse Bessye de Montozan, ses père et mère ; son parrain a été sieur Jean-Marie Gacier, prêtre, curé de Denisé, diocèse de Lyon[26], docteur en théologie, et sa marraine Mme Marie-Anne Gacier, épouse de M. Michon, avocat au Parlement. Ledit Jean-Marie a été porté sur les fonts baptismaux par Monsieur Antoine Roland et Mademoiselle Anne Roland, son frère et sa sœur.

La cérémonie faite en présence des témoins qui ont signé avec nous :

Anne ROLAND, Antoine ROLAND, ROLAND,
ROLAND DE LA PLATIÈRE
PARRA, vicaire, BUISSON, GUÉRET, DUVOULDY, curé[27].

X. — 1735. Marie-Thérèse, baptisée le 24 juin 1735 à Notre-Dame de Thizy[28].

Ainsi, sur les dix enfants que Thérèse Bessye de Montozan a donnés à son mari dans les quinze premières années de leur mariage, un est mort en naissant ; un autre dans sa neuvième année. Des huit survivants, déduisons trois filles, sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement ; restent cinq garçons, — ce qui correspond bien à l'indication des *Mémoires*[29], — et dont Jean-Marie Roland, le ministre de 1792, était le plus jeune.

VII

Il est bien souvent question des quatre frères de Jean-Marie, soit dans les *Mémoires* de Mme Roland, soit dans sa *Correspondance*, mais avec des indications incomplètes, qui ne permettraient pas toujours de les identifier, si les documents inédits ne venaient à notre aide.

Pas de difficulté du moins pour l'aîné, *Dominique*. C'est bien lui qui, chef de la famille depuis 1747, demeura à Villefranche, conseiller-clerc au bailliage et chanoine de la cathédrale, et qui fut guillotiné à Lyon le 22 décembre 1793.

Laurent était d'église, sans que nous puissions dire s'il appartenait au clergé régulier ou au séculier, ou s'il quitta Villefranche. En tout cas, il y passa les dernières années de sa vie. Quand Roland, à son retour d'Italie (automne de 1777), vient se reposer dans sa famille, il s'exprime ainsi : « Ma mère, comptant ses années par celles du siècle ; *deux de mes frères demeurant avec elle...* » (*Lettres d'Italie*, VI, 500.) Un de ses deux frères est nécessairement le chanoine Dominique ; l'autre ne peut être que Laurent, puisque nous allons voir que Jacques-Marie et Pierre avaient quitté le pays.

Nous savons d'ailleurs que Laurent mourut à Villefranche le 14 septembre 1782[30].

Jacques-Marie entra dans l'ordre de Cluny et devint prieur de Crépy-en-Valois. Il apparaît souvent dans la correspondance inédite, où il est familièrement appelé « le Crépysois ». Il vivait encore en juillet 1795, puisqu'à cette date il donna procuration à un notaire pour recueillir sa part dans la succession du chanoine Dominique[31].

Pierre entra également dans l'ordre de Cluny. En 1776, il était prieur du collège de Cluny à Paris[32]. En 1778, nous le trouvons prieur et curé de Longpont, au diocèse de Paris[33], c'est là qu'il mourut, le 23 novembre 1789[34].

Les *Mémoires* de Mme Roland parlent de lui avec une affectueuse gratitude :

> Avant de partir pour l'Italie, il [Roland] avait amené chez mon père son

frère le plus chéri, bénédictin, alors prieur au collège de Clugny [*sic*] à Paris ; c'était un homme d'esprit, de mœurs douces et d'un caractère aimable : il venait me voir quelquefois et me communiquer les *notes* que son frère lui faisait passer [sur son voyage]. (II, 238.)

Puis, un peu plus loin, après avoir raconté la retraite au couvent qui précéda son mariage : « ... Il [Roland] voulut me sortir de cette clôture, m'offrit de nouveau sa main, me fit presser de l'accepter par son frère le bénédictin. » (II, 242.)

Et plus loin encore : « Mon cher oncle [l'abbé Bimont] mourut à Vincennes en 89 ; nous perdîmes peu après le frère bien-aimé de mon mari ; il avait fait avec nous le voyage de Suisse[35], était devenu prieur et curé à Longpont, fut nommé électeur de son canton, où il prêchait la liberté comme il y pratiquait les vertus évangéliques ; avocat et médecin de ses paroissiens, trop sage pour un moine, il fut persécuté des ambitieux de son ordre et souffrit beaucoup de tracasseries dont le chagrin accéléra sa fin. » (*Mémoires*, II, 252-253.)

Tout ce que nous rencontrons, dans les lettres de Roland et de sa femme, sur le bon curé de Longpont, qu'ils appellent « le Longponien », est d'accord avec cet aimable portrait.

VIII

Ainsi, lorsque Jean-Marie Roland mourut, un peu prématurément, en 1747, à l'âge de cinquante-cinq ans, à moitié ruiné, quatre de ses cinq fils étaient majeurs et déjà engagés dans la vie religieuse, dont deux au moins (sinon trois) dans l'ordre de Cluny. Thizy et Beaujeu faisant partie du diocèse de Mâcon, dans lequel l'abbaye de Cluny était située, on peut présumer que cette circonstance avait de bonne heure facilité aux Roland l'accès de la riche congrégation (on a vu au début de cette notice que l'un d'eux, en 1687, était prieur claustral, vicaire général et visiteur de l'ordre).

Restait le plus jeune des cinq frères, appelé Jean-Marie, comme son père, et alors âgé de treize ans. Il dut achever ses études, peut-être à Villefranche, qui possédait un collège, peut-être à Lyon, car

les *Lettres d'Italie* (VI, 429, etc.) renferment des allusions à des souvenirs d'adolescence dans ces deux villes. Ces études paraissent d'ailleurs avoir été d'une valeur très inégale ; si les écrits de Roland prouvent un certain fonds de lettres latines, son français est parfois d'une incorrection singulière. Quant à ses connaissances scientifiques, véritablement étendues, ce n'est que plus tard, à Rouen, entre vingt et trente ans, qu'il les acquit.

Dominique Roland était, comme fils aîné, l'héritier principal du magistrat défunt. Un passage des *Lettres d'Italie* (VI, 439-440) nous fait comprendre que le père avait testé en sa faveur, lui laissant, selon la loi du Beaujolais, pays de droit écrit, la moitié de son bien, plus sa part proportionnelle dans l'autre moitié. La mère avait eu d'ailleurs à exercer ses reprises. Comme elle continua à habiter avec son fils aîné, leurs lots réunis, en y joignant celui de Laurent qui paraît être resté auprès d'eux, leur permirent sans doute de garder tout le bien de famille, sauf à indemniser par quelque arrangement Jacques-Marie, Pierre, et le mineur Jean-Marie, pour les petites légitimes qui leur revenaient.

Il fallait d'ailleurs payer les dettes. Dominique, en chanoine prudent, n'accepta la succession que sous bénéfice d'inventaire, ainsi qu'il résulte d'une pièce que nous allons citer.

Cette succession comprenait trois propriétés principales : 1° le manoir et domaine de La Platière, à Thizy ; 2° la maison de Villefranche ; 3° une maison et un vignoble à Theizé, petite paroisse située à deux lieues de Villefranche, au milieu des collines du Beaujolais ; on l'appelait *Le Clos*. C'est la modeste demeure que les lettres de Mme Roland ont rendue célèbre.

La liquidation se termina sans doute par l'acte qui, en 1752, aliéna le domaine de La Platière. Voici le sommaire de cet acte, publié par M. Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon[36] :

Le 27 octobre 1752, Antoine Mulsant acquiert du sieur Dominique Roland, sieur de La Platière, prêtre-chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-des-Marais de Villefranche, conseiller du Roi, magistrat au bailliage de Beaujolais, fils et héritier à bénéfices [*sic*] d'inventaire de feu messire Roland, sieur de La Platière, de même conseiller audit bailliage, la maison de La Platière, savoir les bâtiments, prés, terres, vergers, jardins, pavillon, tous

situés à Marnand, près Thizy au lieu-dit *Coloye*, en présence de M. Philibert de Chavannes, docteur en Sorbonne de la Faculté de Paris, prêtre-curé de l'église de Saint-Georges-du-Château, de Thizy, et sieur Benoît Lapayre, habitant du bourg de Thizy, par-devant Fayat[37] et Michel, notaires royaux[38].

En vendant le manoir de La Platière, les Roland continuèrent à en porter le nom, suivant une pratique assez commune ; ils le transférèrent même quelquefois au seul domaine rural qui leur restât, au Clos de Theizé. Plus d'une fois, des lettres de Mme Roland sont datées « du Clos Laplatière ». Mais c'est l'exception. D'ordinaire, elle dit simplement « Le Clos ». Quant à Roland et à son frère aîné, ils signent presque toujours Roland de La Platière ou, à partir de la Révolution, Roland-Laplatière. De même, les lettres adressées par Roland à sa femme, de 1780 à 1790, portent pour suscription « à Madame de Laplatière ». Mme Roland elle-même, dans une page de ses *Mémoires* écrite en octobre 1793, dit encore : « ... Mme La Platière, ma belle-mère », supprimant ainsi la particule, mais substituant le nom de l'ancien domaine au nom patronymique (II, 249). Nous reprendrons ce sujet quand nous raconterons, dans un travail ultérieur (voir p. 86 du présent ouvrage), les démarches de Roland en 1784 pour obtenir des lettres de noblesse. Qu'il suffise pour le moment de noter que ce nom de La Platière ne semble avoir été transféré au Clos de Theizé que par exception ; encore aujourd'hui, dans le pays, on ne le connaît que sous le nom du Clos.

Ce n'était pas d'ailleurs, comme on l'a écrit quelquefois, une maison ayant « des allures de château » ; du côté du jardin, elle a le plus rustique aspect ; de l'autre côté, devant le pré clos de murs et planté de noyers par où on y accède, c'est une maison à un seul étage, flanquée de deux petits pavillons qui paraissent avoir été ajoutés dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, alors que les Roland, n'ayant plus que ce domaine, consacrèrent leurs soins à l'embellir[39].

IX

C'est en 1753, l'année qui suivit la liquidation, que le cadet de la famille, Jean-Marie Roland, arrivé à l'âge de dix-neuf ans, réso-

lut de s'expatrier. Ses études étaient terminées ; il avait à se créer des moyens d'existence ; il n'avait aucun goût pour la vie religieuse où ses frères s'étaient réfugiés. Le commerce, où il aurait pu s'employer, probablement à Lyon, lui répugnait fort, et toute sa vie il l'aura en aversion. Cet homme qui passera près de quarante années à s'occuper des manufactures, à plaider la cause de l'industrie et des fabricants, se montrera toujours hostile aux marchands. Il y a là une doctrine économique très nette, mais fortifiée sans doute aussi par quelque antipathie de jeunesse.

> Seul et sans secours, dit Mme Roland (*Mémoires*, II, 238), il quitta la maison paternelle... Arrivé à Nantes de son premier vol, il s'y était placé chez un armateur pour s'instruire de différentes choses, avec le projet de passer aux Indes[40]...

Pourquoi songeait-il « aux Indes », c'est-à-dire à l'Amérique ? Quelques mots épars dans les *Papiers Roland* nous apprennent que plusieurs familles de Villefranche y avaient alors des relations, entre autres la famille Pein, dont un membre, par suite de ses longs séjours dans le Nouveau-Monde, était appelé « M. Pein l'Américain » (lettre de Lanthenas à Roland, du 16 septembre 1777).

Sur le séjour à Nantes, nous ne savons que ce qu'en dit Mme Roland : « ... avec le projet de passer aux Indes. Les arrangements étaient pris ; un crachement de sang survint et lui fit défendre la mer, s'il n'y voulait périr ; il se rendit à Rouen, où M. Godinot, son parent, inspecteur des manufactures, lui proposa d'entrer dans cette partie d'administration ; il s'y détermina... » (*ibid.*).

La vie de Roland à Rouen, à Lodève, à Amiens, où il fut successivement en fonctions, jusqu'à ce qu'il revînt dans son pays, en 1784, comme inspecteur des manufactures de la généralité de Lyon, sera racontée ailleurs. Dans cet intervalle de plus de trente années, il revit rarement sa ville natale. Il dut y passer cependant lorsqu'il fut envoyé de Rouen à Lodève, puis de Lodève à Amiens ; mais le premier séjour notable qu'il y ait fait paraît avoir été à son retour d'Italie, en septembre 1777 (voir *Lettres d'Italie*, t. VI, p. 427-502). « C'est après vingt-six ans d'absence[41], à quelques apparitions subites et momentanées près, que je reviens visiter les foyers pater-

nels... » écrit-il alors. Ses transports en revoyant Le Clos, en se retrouvant au milieu des siens, bien qu'exprimés d'un style à la fois prétentieux et malaisé, sont véritablement touchants. Tombé gravement malade au Clos, il acheva sa convalescence à Villefranche et ne rentra à Paris, où il devait rendre compte de sa mission d'Italie, qu'au commencement de 1778[42].

Il revint aussi au pays en septembre 1780, amenant à sa mère et à ses frères la jeune femme qu'il avait épousée à Paris au mois de février précédent. Le séjour fut de deux mois, « deux mois passés dans les plus grandes douceurs de la confiance et de l'intimité ». (Lettres de Mme Roland à Sophie Cannet, des 28 septembre et 12 décembre 1780.) Il faut croire que Thérèse Bessye de Montozan avait fait bon accueil à la fille du graveur.

X

Tandis que Roland se faisait ainsi sa destinée, le chanoine Dominique, après avoir liquidé et recueilli la succession du père, rentrait aussi en possession des charges délaissées par le défunt.

Par édit du mois d'octobre 1750, il est nommé conseiller-clerc au bailliage de Beaujolais ; en 1752, l'année où il vend La Platière, il est élu un des vingt membres ordinaires de l'Académie de Villefranche ; déjà il avait été élevé, dans le chapitre de la Collégiale, à la dignité de chantre, la seconde dignité du corps. En 1765, nous allons le voir premier recteur de l'Hôtel-Dieu. Il refaisait ainsi, autant qu'il était possible, la maison des Roland.

Dans son rôle à l'Hôtel-Dieu, à la gestion du bien des pauvres, il nous apparaît non moins vigilant que son père, et aussi non moins cassant. C'est toujours lui, comme autrefois Jean-Marie, qui éclaircit les affaires embrouillées et signale sur un ton agressif les empiètements tentés ou effectués sur le domaine de l'Hospice.

Il en est récompensé par la confiance des religieuses. Le 16 février 1765, le bureau est appelé à délibérer sur un conflit survenu entre le chanoine Jean-Baptiste Meurier, curé-sacristain de la Collégiale, directeur spirituel de l'Hospice, et les sieurs Goiffon, Micollier et Philibert. Notons en passant que les sœurs de Sainte-Marthe,

qui desservaient la maison, étaient des *dames*, appartenant, comme encore aujourd'hui, à des familles notables de la ville, — les Micollier, par exemple, tenaient alors le premier rang dans la bourgeoisie, — et avec qui il fallait compter. Il semble que les sœurs Goiffon, Micollier et Philibert auraient eu des procédés irrespectueux à l'égard du chanoine Meurier.

Le conflit se prolonge, et, le 1er décembre 1765, Meurier donne sa démission de directeur spirituel, « à la suite de difficultés avec les sœurs ». Il faut procéder à l'élection d'un nouveau directeur. Par huit voix contre quatre, les religieuses nomment le chanoine-chantre Dominique Roland.

> Sur quoi, mondit sieur de La Platière a dit qu'il était fort sensible au choix que l'on faisait de sa personne pour directeur de cette maison, mais qu'il ne lui est pas possible d'accepter la place, soit par rapport à ses occupations particulières, soit par celles que lui donne la place de premier recteur de cette maison, soit parce que sa santé ne lui permettrait pas de se charger de tant d'occupations...

Les sœurs ayant persisté dans leur nomination, « le bureau envoie à Mgr l'archevêque [de Lyon], copie de la délibération, pour être, par Sa Grandeur, pris tel parti qu'Elle jugerait convenable ».

L'archevêque ayant confirmé la nomination de Dominique Roland « comme directeur spirituel des sœurs de l'Hôpital général[43] », le chanoine, dans la séance du 23 février 1766, revenant sur son refus, « demande qu'il soit reconnu en cette qualité, ce qui est fait aussitôt ».

Il s'acquitta de cette tâche avec une assiduité et une conscience qui, plus tard, excitaient l'impatience de son frère et de son indépendante belle-sœur. On rencontre, dans la correspondance inédite, plus d'un sarcasme à ce sujet.

XI

Comme conseiller-clerc au bailliage, Dominique Roland eut à s'associer aux protestations de ce tribunal, en 1771, contre la nou-

velle organisation des Parlements Maupeou. Il ne faut pas perdre de vue que « le bailliage de Beaujolais était la première juridiction du pays. Il connaissait des appels qui étaient portés devant lui de toutes les prévôtés et châtellenies de la province[44] ». Compris dans le ressort du Parlement de Paris, prétendant relever, à côté de l'autorité du roi, de celle du duc d'Orléans (sur la présentation duquel les conseillers étaient nommés par le roi), il envoya à ce prince, le 6 mars 1771, l'adresse suivante :

> Notre tribunal, Monseigneur, est juge naturel de votre domaine de Beaujolais. Toutes les contestations relatives aux droits utiles et de suzeraineté de Votre Altesse Sérénissime et ceux de ses fermiers dans cette baronnie sont portées devant nous, et les appels de nos jugements ont jusqu'ici ressorti au Parlement de Paris...

En conséquence, les conseillers du bailliage offraient leurs démissions pour ne pas ressortir au Conseil souverain que les édits de Maupeou venaient d'instituer à Lyon. Dominique Roland est au premier rang des signataires. Puis le bailliage envoya une députation à Paris, le 21 mars 1771, pour solliciter l'intervention du duc d'Orléans.

La réponse du roi fut un édit de juin 1771, supprimant le bailliage.

Mais lorsqu'à l'avènement de Louis XVI les Parlements furent rétablis, un édit de septembre 1775 rétablit aussi le bailliage de Beaujolais sous le titre de sénéchaussée.

XII

En 1778, Dominique Roland se défit de sa charge de conseiller au bailliage, et fut nommé conseiller honoraire. Il avait alors cinquante-six ans et pouvait commencer à prétendre au repos. Peut-être aussi voulait-il faire quelque argent de sa charge, pour accommoder ses affaires, qui paraissent avoir été, comme celles de son père, toujours un peu embarrassées. Il se renferma dans ses devoirs de chanoine-chantre et de directeur spirituel de l'Hôpital.

En 1782, son frère Laurent mourut, et il resta seul avec sa terrible mère[45], jusqu'au jour où Jean-Marie Roland, nommé en 1784 inspecteur des manufactures de la généralité de Lyon, arriva d'Amiens avec sa femme et son enfant et, ayant obtenu de résider à Villefranche, revint habiter la petite ville qu'il avait quittée en 1753. Le chanoine lui céda le second étage de la maison de Villefranche, et on fit ménage commun, sans parvenir toujours à s'entendre.

Le séjour de Roland et de Mme Roland en Beaujolais et à Lyon, de 1784 à 1791, fera l'objet d'un travail ultérieur (voir p. 81 et p. 107 du présent ouvrage). On ne s'est proposé ici que de faire connaître, avec ses origines historiques, le milieu dans lequel ils allaient passer quelques années de travail et de paix.

---

1 Actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche (Rhône) et petite ville industrielle de 3.000 âmes ; au XVIIIe siècle, châtellenie du Beaujolais et marché assez actif de toiles de fil et de coton, filées et tissées à domicile par les cultivateurs de la région.

2 Notes dues à l'obligeance de M. Ferd. Frécon, de Lyon.

3 Elle est occupée actuellement par un fabricant de cotonnades. — Vendue en 1752 par les Roland à Antoine Mulsant, elle fut louée par celui-ci, en 1771, à Chrétien-François II de Lamoignon, président à mortier au Parlement de Paris, exilé à Thizy par une lettre de cachet.

4 On trouve aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (*N. a. fr.*, ms. 6233, fos 4-56), dans les notes et mémoires dressés par Roland de 1781 à 1784 pour obtenir des lettres de noblesse, une foule d'autres renseignements sur ses ascendants. Nous n'avons pas cru devoir utiliser ici ces indications, réunies à une fin trop intéressée. Nous nous en tenons à celles que nous fournissent les archives locales, et qui suffisent à notre objet.

5 Les murs ont été démolis et les fossés comblés dans la première moitié de ce siècle. Il subsiste un morceau de mur et deux tours.

6 Notes de M. Ferd. Frécon.

7 « Comptant ses années par celles du siècle... » (*Voyage de Roland en Italie*, VI, 500) ; — « de l'âge du siècle » (*Mémoires* de Mme Roland, II, 249) ; — « âgée de plus de quatre-vingts ans » (lettre de Mme Roland à Sophie Cannet du 28 septembre 1780) ; — « Notre mère a terminé sa carrière dans sa quatre-vingt-douzième année... » (lettre à Bancal des Issarts, du 30 novembre 1790).

8 Appelée aujourd'hui rue Roland. Il y avait même, au-delà de la rue, d'autres dépendances et un jardin allant jusqu'aux remparts.

9 C'est la première fois que son nom figure aux registres des délibérations du « Bureau des pauvres ».

10 Voir plus loin l'adresse envoyée au duc d'Orléans, en 1771, lors des affaires Maupeou, par le bailliage. — De même, lorsque Chasset, le futur député à la Constituante et à la Convention, arrive à la mairie en 1788, c'est sur la désignation du duc d'Orléans, etc.

11 Maison annexe de l'Hôpital, pour donner asile aux vieillards, infirmes et mendiants de la ville, — appelée aussi *Hôpital des mendiants.*

12 Actuellement Saint-Georges-de-Reneins, gros bourg de 3.000 habitants, à 7 kilomètres nord de Villefranche. On disait alors *Rogneins*.

13 Belleville-sur-Saône, chef-lieu de canton au nord de Villefranche.

14 On peut croire que le *temporel* des Cordeliers était bien défendu !

15 *Mémoires*, II, 237-238.

[16] Cf. *Mémoires*, I, 53 : « Son existence, sa famille et ses relations [de Roland] paraissaient devoir l'attacher à l'aristocratie... »
[17] *Mémoires*, II, 253. — Ce domaine est Le Clos, dont il sera parlé plus loin.
[18] Les registres paroissiaux de Thizy sont aujourd'hui aux Archives de Lyon. Il y manque plusieurs années avant 1723. Nous n'avons donc pu relever l'acte de baptême de Dominique. Mais la date de 1722 nous est fournie par une ancienne copie.
[19] Notes de M. Frécon.
[20] D'après l'acte de baptême copié aux registres paroissiaux de Thizy, par M. Jacquemin, instituteur communal.
[21] Note de M. Frécon.
[22] Registres paroissiaux de Thizy, copie de M. Jacquemin. — Thizy était du diocèse de Mâcon et la permission de l'évêque avait sans doute été nécessaire pour célébrer le baptême dans l'église Saint-Georges, où était la vieille chapelle des Roland, au lieu de l'église Notre-Dame, d'où ressortait le manoir de La Platière.
[23] *Ib.*
[24] *Ib.*
[25] *Ib.*
[26] On écrit aujourd'hui Denicé. Commune à 6 kilomètres de Villefranche.
[27] Registres paroissiaux de Thizy, années 1723-1764, f° 47, v° ; copie communiquée par M. Georges Guigue, archiviste du Rhône. — M. Faugère, dans son édition des *Mémoires* de Mme Roland (II, 284), a donné cet acte de baptême, mais avec des fautes de copie, telles que *Deruzé* pour *Denisé*, etc.
[28] Note de M. Frécon.
[29] « Le dernier de cinq frères à qui l'on fit prendre parti dans l'Église. » (*Mémoires*, II, 238.)
[30] Acte de sépulture, du 15 septembre 1782, « de sieur Laurent Roland de La Platière, décédé hier, âgé d'environ cinquante-cinq ans... » Registres paroissiaux de Villefranche, 1778-1784, f° 253, v° ; extrait communiqué par M. Georges Guigue.
[31] « ... En présence du citoyen Pein, notaire, porteur de la procuration de Jacques-Marie Roland, prêtre, ci-devant religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, résident à Senlis, cohéritier pour une moitié de défunt Dominique Roland, son frère, suivant l'acte passé devant Watin et son confrère, notaires à Senlis, le 21 de ce mois... » Archives communales de Villefranche. Série J. 157a, dossier A, procès-verbal de l'opération par laquelle Eudora Roland et son oncle Jacques-Marie sont mis en possession, chacun pour ce qui les concerne, de la succession de Roland, l'ex-ministre, et du chanoine Dominique.
[32] Voir notre étude sur *Marie Phlipon et Roland*, p. 30 du présent ouvrage.
[33] « Il a dû arriver à Longpont au commencement de 1778 ; les premiers actes qu'il a signés datant de cette époque », nous écrit M. Nénot, instituteur à Longpont, qui a bien voulu vérifier pour nous le registre paroissial.
[34] « L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le 25 du mois de novembre, vénérable et discrète personne messire Pierre Roland, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, prieur d'Ozay, et curé de cette paroisse, décédé le vingt-trois du présent mois, âgé d'environ cinquante-sept ans, a été inhumé entre les bancs et la balustrade du sanctuaire de la paroisse, à droite... » Extrait des registres paroissiaux de Longpont, copie de M. Nénot. — Cf. *Histoire, archéologie, biographie du canton de Longjumeau*, par M. Pinard, Paris, 1864, p. 196. — M. Jal se trompe donc quand il dit (*Dictionnaire*, art. Roland) : « Dom *François* Roland, curé de Longpont. » C'est la seule inexactitude que nous ayons rencontrée dans les notes consacrées aux Roland par ce très consciencieux érudit.
[35] En 1787.
[36] *Lyon-Revue*, n° 65, du 31 mai 1886, p. 297. M. Desvernay dit avoir trouvé cet acte dans un *livre de raison* de son grand-père, M. Sébastien Desvernay, avocat, puis agent de change à Lyon, et beau-frère d'Étienne Mulsant, acquéreur du domaine.
[37] Lire plutôt Farja.

[38] M. Jacquemin, auquel nous sommes si redevables, nous communique un autre acte de vente, du lendemain, 28 octobre, par lequel Dominique Roland, toujours gratifié de « héritier sous bénéfice d'inventaire », vend à un autre acquéreur une maison et un jardin sis à Thizy.

[39] M. de Lamartine, dans les *Girondins* (livre VIII, § 12) en a fait une description dont la fantaisie pourrait surprendre, si on ne connaissait pas les procédés historiques du grand poète. Voici d'ailleurs une anecdote, que nous tenons de bonne source, et qui montre comment il utilisait les renseignements : au moment où il préparait son livre, il écrit à son neveu, M. Foulques de Belleroche, qui habitait près de Villefranche, et le prie de lui envoyer des notes sur Le Clos. Le bon gentilhomme se rend sur les lieux et expédie de là à son oncle une description, rigoureuse comme un inventaire, se terminant par ces mots : « ... dans un fond de vallon ; pas de vue. » Quand paraît le premier volume des *Girondins*, il l'ouvre avec le secret espoir de trouver sa prose enchâssée dans celle de l'illustre écrivain, et demeure stupéfait en lisant : « ... La vue se porte tour à tour... sur la vallée de la Saône, immense océan de verdure... Il y a quelque chose de l'infini de la mer... etc. » Les notes avaient été jetées au panier. Elles ne *rendaient* pas.

[40] Quelques lignes d'une lettre de Lanthenas servent de commentaire (assez obscur, du reste) à ce passage. Le 16 septembre 1777 (*Papiers Roland*, ms. 6241, f[os] 255-257), Lanthenas qui, placé par ses parents dans le commerce, voulait en sortir, écrivait à son ami : « Me voici au point où vous étiez quand vous sortîtes de chez Dupont ; vous aviez en vous-même des ressources que je ne me sens pas. Dans certains moments, je voudrais, ainsi que vous, pouvoir me passer de tout secours de mes parents. Quand je songe à ce que vous avez fait, je puis dire *tant de courage étonne ma faiblesse*. » On voit que Roland, au début de sa carrière, était sorti volontairement, en se passant du secours de sa famille, de chez un commerçant du nom de Dupont. À Lyon ? à Nantes ? Nous ne saurions le dire.

[41] Il aurait dû dire 24 ans (1753-1777).

[42] Voir p. 52 du présent ouvrage.

[43] Dominique Roland avait déjà des obligations à l'archevêque, car c'est ce prélat qui nommait à la dignité de chantre de la Collégiale, tandis que le doyen était à la nomination du roi, et le sacristain-curé à celle du prieur de Salles, prieuré voisin de Villefranche.

[44] *Exil en Beaujolais de Lamoignon*, par P. de S.-V. (de Saint-Victor). Lyon, Perrin, 1883, p. 19.

[45] M[me] Roland, dans une lettre à Bosc, du 15 octobre 1785, où elle se répand en plaintes violentes contre sa belle-mère, dit : « ... Un être égoïste et fantasque... qui triomphe de la mort de deux enfants qu'elle abreuva de chagrins... » L'un de ces deux enfants est évidemment Laurent ; l'autre ne peut être qu'une des filles, puisque tous les autres fils vivaient encore.

MARIE PHLIPON ET ROLAND

(1776-1779)

I

AVANT LE VOYAGE D'ITALIE

MARIE Phlipon avait perdu sa mère le 7 juin 1775. (*Mémoires*, II, 166-167, et *Lettres Cannet*, 12 juin 1775.)

Privée de cette vigilante affection, — mal gardée par un père insouciant, dont les affaires et la conduite se dérangeaient en même temps ; exposée, par les relations mêmes que lui ouvrait son intelligence, à certains périls, — elle allait traverser quatre années fort troublées, dont ses *Mémoires* et surtout ses lettres à ses amies d'Amiens, Sophie et Henriette Cannet, nous montrent bien l'aspect général, mais où il n'est pas indifférent d'introduire des dates précises et de déterminer ainsi des phases et des rapports.

Dans cet état d'abandon moral, où ont d'ailleurs sombré ses croyances religieuses, ce n'est pas de ses amies d'Amiens qu'elle pourra attendre des conseils bien judicieux ; leur affection est plus vive qu'éclairée ; c'est Sophie qui consentira à lui servir d'intermédiaire pour une correspondance imprudente, d'abord avec La Blancherie en janvier 1776, puis plus tard avec M. de Sevelinges (voir *Lettres Cannet*, 18 mai 1779). De plus, lorsque apparaîtra Roland, auquel la famille Cannet aurait voulu marier Henriette, la correspondance, très confiante par ailleurs, deviendra bien vite, sur ce sujet-là, embarrassée, pleine de réticences, plus que discrète[1].

Ses parents ne lui donnent pas davantage la direction dont elle aurait eu besoin ; le plus intelligent de tous, son oncle maternel, l'abbé Bimont, chanoine de Vincennes, aura le tort de laisser passer sous son couvert, durant deux années, la correspondance de Sevelinges ; le grand-oncle et la grand'tante Besnard sont gens de courte vue, qu'elle ne consulte guère ; sa cousine, Mlle Desportes, paraît avoir été avisée et de bon conseil ; mais Marie Phlipon ne s'ouvrira à elle qu'au sujet de Roland, et seulement en juin 1779, alors qu'elle est déjà engagée et qu'elle a besoin d'une alliée pour amener son père à ses vues.

Elle n'a donc d'autre appui que sa propre raison, et ce n'est pas un appui toujours bien sûr pour une fille de vingt-deux ans, que son intelligence, son instruction, ses goûts et sa beauté mettent trop en vue, tandis que la médiocrité de sa fortune la menace d'une destinée obscure.

Avant de passer en revue les hommes distingués à divers titres qui s'approcheront d'elle, il ne sera pas inutile de rappeler au lecteur qu'il devra, pour nous suivre sans trop de peine, avoir lu ou du moins parcouru les *Mémoires* et les *Lettres aux demoiselles Cannet*, car notre rapide récit ne saurait, en bien des cas, s'allonger en des explications trop complètes. Il importera aussi de bien se rendre compte de ce qu'était ce modeste logis de Gatien Phlipon, que les récits de la jeune fille ont immortalisé. Graveur de M. le comte d'Artois, ayant des goûts d'artiste, des relations très diverses (en cette fin du XVIIIe siècle où les mœurs étaient plus libérales que les institutions et les relations sociales parfois plus faciles que dans notre démocratie bourgeoise), Phlipon recevait chez lui des personnes d'un rang supérieur au sien, sans paraître s'en inquiéter pour sa fille (il ne prit ombrage que pour Roland).

Un des plus anciens de ces familiers, c'est d'abord le bon Moré, « le philosophe républicain », l'horloger genevois instruit, qui prêtait des livres à la jeune fille (*Mémoires*, II, 106-107, et *Lettres Cannet*, I, 198, 250, 300, etc., etc.), qui lui avait donné, pour ses étrennes de 1778, une édition complète de Rousseau, et qui, quoique sexagénaire, lui laissait parfois entendre qu'il renoncerait bien pour elle à son célibat (*ibid.*, II, 209).

Contentons-nous de nommer en passant Demontchéry, un officier qui était parti pour l'Inde en 1773, avec l'espérance de la retrouver libre au retour, puis M. de Châlons, « le gentilhomme malheureux », dont la pauvreté n'avait fait qu'aviver le spiritualisme chrétien, et arrêtons-nous un peu plus longtemps devant M. de Boismorel, « le sage de Bercy », comme elle l'appelle. La grand'mère Phlipon lui avait appris à lire ; de là, des rapports avec le graveur, puis avec sa fille, qu'il entourait d'une sollicitude respectueuse et parfois attendrie. Il lui ouvrait sa riche bibliothèque, il avait pour elle des attentions touchantes (il y a, dans les *Papiers Roland*, ms. 6241, f°s 198-209, six lettres de lui à Mlle Phlipon, d'un tour infiniment gracieux) ; il a contribué certainement à affiner son goût, mais on ne voit pas qu'il eût pu, alors même qu'il ne fût pas mort prématurément en septembre 1776, exercer une grande influence sur elle ; comme l'a très bien vu Sainte-Beuve (*Introduction* aux *Lettres à Bancal des Issarts*), « il ne fut qu'une figure très régulière et très calme à ses yeux ».

L'homme qui paraît, bien qu'il n'ait traversé qu'un instant sa vie (de janvier à novembre 1776), y avoir laissé une trace plus profonde, est un vieillard, M. de Sainte-Lette. Membre du Conseil de Pondichéry, député en France pour les affaires de la colonie, il avait apporté à Phlipon des nouvelles de Demontchéry, leur ami commun ; charmé par la conversation peu banale de la jeune fille, il la fréquenta assidûment pendant toute la durée de son séjour à Paris. Plus que sexagénaire, homme d'honneur, il semble bien n'avoir éprouvé pour elle — ou du moins ne lui avoir témoigné — qu'une sympathie purement intellectuelle ; mais son action n'en fut peut-être que plus sûre ; sans illusions, athée endurci, en même temps que lettré délicat, il ruina en elle des croyances positives déjà bien ébranlées (sans qu'elle soit allée d'ailleurs au-delà du déisme de Rousseau, qui répondait mieux à ses besoins de tendresse humaine).

Elle aimait autre part. C'est dans une lettre du 25 novembre 1773[2] qu'elle nous présente pour la première fois Pahin de La Blancherie, déjà à titre de prétendant. Il n'avait que deux ans de plus qu'elle. Son nom revient ensuite presque à chaque page de la

correspondance, et les *Mémoires* nous le font assez connaître pour que nous n'ayons pas besoin d'en parler plus au long. En novembre 1775, elle en est sérieusement éprise (voir lettre du 18 novembre 1775).

C'est deux mois après qu'apparaît Roland. Il était en relations, à Amiens, où il résidait depuis 1767 comme inspecteur des manufactures, avec la famille des demoiselles Cannet ; il leur avait souvent entendu parler de leur amie, et avait témoigné le désir de faire sa connaissance[3]. Déjà, en décembre 1774, Sophie avait annoncé à Marie Phlipon qu'elle chargerait Roland d'une lettre pour elle, et celle-ci de répondre :

> Le portrait que tu me fais de celui qui doit bientôt m'apporter une lettre n'est pas indifférent ; chercher à connaître les autres plutôt qu'à se faire valoir, c'est un trait qui convient à bien peu de personnes, et qui ne peut appartenir qu'à un philosophe. Je le verrai avec plaisir, et je ne serai pas fâchée de savoir si je suis aisée ou difficile à connaître... etc. (*Lettres Cannet* du 20 décembre 1774.)

Mais la commission paraît n'avoir pas été donnée ou n'avoir pas été faite, sans doute parce que Roland était allé passer la plus grande partie de l'année 1775 en Allemagne. C'est à son retour de ce voyage (*Mémoires*, II, 225) — en décembre 1775, selon les *Mémoires* (II, 218), ou plus exactement en janvier 1776, d'après le témoignage plus précis des *Lettres Cannet* — que Roland se présente décidément avec une lettre de Sophie.

> Cette lettre te sera remise, écrivait celle-ci, par le philosophe dont je t'ai fait quelquefois mention, M. Roland de La Platière, homme éclairé, de mœurs pures, à qui l'on ne peut reprocher que sa grande admiration pour les anciens aux dépens des modernes qu'il déprise, et le faible de trop aimer à parler de lui... (*Mémoires*, II, 218.)

Voici comment Marie Phlipon, dans cette même lettre du 11 janvier 1776 où elle raconte à Sophie qu'elle vient de faire la connaissance de Sainte-Lette, lui rend compte de la première visite de Roland :

En fait de visites, nous venons d'en recevoir une fort importante : c'est celle de M. Roland. J'étais à t'écrire lorsque Mignonne[4] est venue me dire qu'on me demandait. J'ai passé dans la salle, et j'ai vu arriver le monsieur porteur de ta lettre. Papa se trouvant de retour en cet instant, la conversation s'est établie sur mille choses intéressantes, et ta lettre, quoique décachetée, n'a été lue qu'après le départ du visiteur. J'ai un peu bégayé, sans avoir été trop timide ; je l'ai reçu tout bonnement en baigneuse, en camisole blanche, avec ce négligé que tu aimais ces matins d'été. Il a dû voir à mon air que j'étais charmée de sa visite ; aussi m'a-t-il demandé la permission de revenir ; je l'ai accordée de bon cœur : nous verrons s'il en profitera. — L'abbé Raynal, Rousseau, Voltaire, les voyages, la Suisse, le gouvernement, etc., ont successivement défilé dans notre conversation ; mais chaque sujet n'obtenait qu'un coup d'œil rapide : on ne voulait qu'effleurer les matières.

C'est bien dommage que M. Roland ne se soit pas trouvé au dîner de l'autre jour : je ne me montre pas souvent avec autant d'avantage. Mais voilà un petit regret de vanité sur lequel il faut passer l'éponge. Dût votre ami m'estimer moins que je ne vaux, je suis satisfaite d'avoir fait son utile connaissance.

En réalité, Roland tombait mal. La jeune fille venait précisément de faire passer à La Blancherie, le 4 janvier[5], par l'entremise de Sophie Cannet, une lettre d'aveux imprudents !

Mais il semble qu'à s'entretenir avec des esprits élevés comme Sainte-Lette, Moré, Boismorel et Roland (puisque le voilà qui entre en scène), elle ait bien vite commencé à faire la différence et à soupçonner la médiocrité de La Blancherie ; le 13 janvier, elle est allée voir Boismorel à Bercy ; le 23, elle a eu la seconde visite de Roland, elle a causé longuement avec lui, en se dépitant de ne lui avoir pas donné la réplique « d'une manière qui pût l'intéresser », et dès le lendemain, 24 janvier[6], elle revient avec Sophie sur sa lettre à La Blancherie, pour en préciser et par là même en diminuer la signification. — Le 5 février, à propos d'un livre assez singulier que La Blancherie venait de faire paraître, et dont trois mois avant elle parlait avec chaleur (elle y retrouvait « son âme tout entière », lettre du 31 octobre 1775), elle dit qu'elle ne montrera pas à Roland « un ouvrage qui n'est pas de la première volée ». — Le 19 février, elle juge Roland inférieur à Sainte-Lette ; mais le 29, elle se plaint qu'il ne soit pas revenu, d'un ton un peu dépité : « Il paraît que M. Ro-

land en a assez ; je m'en doutais bien ; il n'a pas tort. » — Puis, mars et avril s'écoulent sans qu'il soit plus question de l'inspecteur, rentré sans doute à Amiens. Pendant ce temps, elle recommence à s'inquiéter de La Blancherie (lettre du 27 mars 1776), mais surtout elle jouit de l'entretien des amis sérieux qui se rencontrent chez elle, M. de Châlons, Moré, et surtout Sainte-Lette, qui lui raconte ses voyages, lui lit ses vers, et lui parle de son ami Sevelinges, un nouveau personnage, dont le tour va venir bientôt.

Le 2 mai, Roland reparaît : « J'ai interrompu ma lettre, ma bonne amie, en l'honneur de M. Roland, qui est venu nous voir et qui a passé ici près de deux heures. J'ai appris cette fois à l'apprécier : la solidité de son jugement, l'agrément de sa conversation, la variété de ses connaissances, tout cela m'a charmée, etc. » Et la voilà à exprimer le vœu que Roland enseigne la géographie à Henriette Cannet, qui est toujours à Paris chez ses cousines de Lamotte ! Quinze jours sont à peine écoulés qu'elle trouve son souhait réalisé, non peut-être sans contrariété, si nous en jugeons par son laconisme : « J'allai voir ta sœur, je fus fort gaie ; M. Roland arriva : j'assistai à sa leçon de géographie... » (Lettre du 17 mai 1776.)

Cependant Roland s'apprête à retourner à Amiens (lettres des 31 mai et 9 juin 1776) ; mais il a dû faire chez Phlipon, durant ce séjour de plusieurs semaines à Paris, d'assez fréquentes visites pour que les progrès de l'intimité aient été rapides. Marie Phlipon écrit à Sophie Cannet, le 24 juin :

> Tu as ajouté un bien de plus à tous ceux dont je suis redevable à ton amitié, en me procurant la connaissance de M. Roland, une âme sensible, honnête et franche : j'aime cette réunion de qualités. Il a une philosophie douce et vraie, et tu sens à merveille que les pervertis de son espèce me conviennent parfaitement. Enfin il me paraît tout propre à faire un ami solide, si la suite des temps soutient la liaison. J'ai tout lieu, du reste, de faire fond sur l'avenir, parce que mon père envisage M. Roland sous son vrai point de vue, c'est-à-dire comme un homme de mérite qu'on peut recevoir dans la maison d'une jeune personne sans que cela tire à conséquence[7] ; parce que, ensuite, si je changeais d'état, ce ne serait pas pour m'unir à quelqu'un qui m'empêchât de voir des personnes de cette trempe.

Une lettre postérieure nous révélera que quelque émotion

s'était déjà mêlée à cette amitié. Pour déterminer ce point délicat, commençons par noter les allées et venues de Roland[8]. Le 2 mai, on l'a vu, il est à Paris ; le 9 juin, il y est encore, mais sur le point de rentrer à Amiens pour les préparatifs de la mission en Italie qu'il vient d'obtenir ; le 25 juillet, il est déjà revenu d'Amiens à Paris, et, le 8 août, il se met définitivement en route pour ce long voyage, de plus d'une année (il n'arrivera chez sa mère, en Beaujolais, que le 16 septembre 1777). Or, à peine a-t-il embrassé ses parents que, le 17 septembre 1777, il écrit à Marie Phlipon, en réponse à une des lettres qu'il avait reçues d'elle au cours de son voyage : « Vous me parlez des Grâces et des Muses comme l'une d'elles ; vous m'en parlez encore comme Platon même. Je serais tenté de vous dire ici *ce que vous m'avez dit dans une autre circonstance : « Ne me parlez plus ainsi, ou plutôt parlez-moi souvent de même, puisque... vous m'en avez déjà parlé*[9]. » Comme Roland n'a pas encore revu Marie Phlipon quand il lui rappelle cette parole de gracieuse coquetterie, qui suppose quelque tendre propos, cette conversation n'a pu avoir lieu qu'avant le départ pour l'Italie, et par conséquent ne peut être placée que dans un des deux séjours dont nous venons de déterminer approximativement les dates, le premier entre le 2 mai et le 9 juin, l'autre entre le 25 juillet et le 8 août 1776. Nous indiquerions de préférence le premier séjour, en retrouvant, dans la lettre à Sophie Cannet du 24 juin que nous avons citée tout à l'heure, la préoccupation des commentaires qu'auraient pu faire naître les visites de Roland. Ses précautions pour rassurer Sophie, peut-être pour se rassurer elle-même, sont déjà un indice de quelque signification ; un second indice, nous dirions presque une preuve, c'est une autre lettre à Sophie, du lendemain, 25 juin, où elle *exécute* La Blancherie avec une décision et une sûreté d'analyse où on sent qu'elle s'est complètement ressaisie. La circonstance qui la désenchante de son jeune poursuivant (on vient de lui raconter qu'il faisait sa cour ailleurs, chez les demoiselles Bordenave, voir *Mémoires*, II, 222) n'est en réalité qu'un incident, mettant au point un travail de désillusion déjà bien avancé. Ce qu'elle a aimé en lui, dit-elle à Sophie, ce qu'elle aime peut-être encore un peu (mais si peu !), c'est l'époux philosophe qu'elle rêvait, c'est « cette chimère qu'il m'a réalisée le

premier ». Le rapprochement de ces deux lettres du 24 juin, sur Roland, et du 25 juin, sur La Blancherie, est singulièrement démonstratif.

Le changement de front se poursuit ; nous lisons, dans une lettre à Sophie du 5 juillet[10] :

> ... Tu dois avoir présentement la lettre dont je chargeai M. Roland ; elle t'aura dit ce que je pense de cet honnête homme et le gré que je te sais de me l'avoir fait connaître. Je ris avec moi quand je songe à l'impression de sa première visite[11], — et au ton dont je te parlais de sa personne ; il lui a fallu du courage pour braver le dégoût des tentations[12] ; j'étais maussade, et il me paraissait assez déplaisant, malgré ses connaissances.

Le même jour, 5 juillet, Marie Phlipon écrit à Henriette (rentrée depuis peu à Amiens) et ne lui souffle mot de Roland. Ainsi, elle se tait avec celle des deux sœurs où elle peut voir une rivale, et si elle vient d'en parler à l'autre (elle ne pouvait s'en dispenser, puisque Roland était porteur d'une lettre), c'est pour l'habituer aux rapports plus suivis qui viennent de s'établir. Jusque-là, ou du moins jusqu'au 24 juin, elle s'était exprimée sur Roland en toute ouverture de cœur : nous allons entrer dans la période des réticences ; la situation de Marie Phlipon vis-à-vis de ses amies était assez délicate pour que, dès que son cœur était quelque peu atteint, elle y fût venue d'elle-même ; mais d'ailleurs Roland va l'exiger.

II

LE VOYAGE EN ITALIE

Roland partait pour l'Italie, avons-nous dit ; c'était pour une sorte d'enquête commerciale dont l'avait chargé son protecteur, Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny, intendant du Commerce, économiste éclairé de l'école de Turgot. Une lettre inédite de lui à son frère, prieur du collège de Cluny, à Paris, — du 9 juillet 1776, — nous le montre dans les préparatifs de son départ, qu'il annonce pour le 8 ou le 9 du mois suivant[13]. Au 25 juillet 1776 (*Lettres Cannet*), il est déjà à Paris et a revu sa nouvelle amie. Plus la

séparation est proche, plus la confiance va croissant ; il lui laisse en dépôt ses manuscrits, « desquels elle demeurerait maîtresse, s'il lui arrivait malheur » (*Mémoires*, II, 226) ; il lui promet de lui écrire (voir lettre à Henriette Cannet du 16 octobre 1776). Mais en même temps, gêné sans doute par le souvenir des avances de la famille Cannet, il demande à Marie Phlipon un secret absolu, et nous verrons que, plus leurs rapports iront se resserrant, plus il tiendra à ce secret. Cet engagement embarrassant, dont Marie Phlipon ne sera déliée qu'à la veille du jour où Roland l'épousera, va peser sur toute sa correspondance avec les deux sœurs, d'août 1776 à janvier 1780. Il faut constamment s'en souvenir, pour donner à ses lettres de cette période leur véritable physionomie.

Arrive enfin le moment des adieux :

« Le jour de son départ, il [Roland] dîna chez mon père avec Sainte-Lette ; en me quittant, il me demanda la permission de m'embrasser ; et je ne sais comment, mais cette politesse ne s'accorde jamais sans rougeur pour une jeune personne, lors même que son imagination est calme. « Vous êtes heureux de partir, lui dit Sainte-Lette de sa voix grave et solennelle ; mais dépêchez-vous de revenir, pour en demander autant ! » (*Mémoires*, II, 226.) ... À Henriette Cannet, dans une lettre écrite deux mois après le départ de Roland, où elle ne dit que ce qu'elle a besoin de dire, la confidente du voyageur n'en raconte pas aussi long :

« M. Roland avait dîné à la maison la surveille de son départ : les adieux se sont faits gaiement... » (Lettre du 16 octobre 1776.)

C'est le matin du 8 août (voir *Lettres d'Italie*, I, 4) que Roland quitta Paris. C'est donc le 6 ou le 7, selon qu'on accepte l'indication des *Mémoires* ou celle des *Lettres Cannet*, qu'a eu lieu ce dîner où le clairvoyant Sainte-Lette pressentait déjà les émotions du retour.

Le 16 août, Roland, qui commence son voyage par la Suisse, est à Bâle et écrit de là au prieur (lettre inédite, ms. 6241, f°s 219-220), en le chargeant de ses souvenirs pour diverses personnes de la famille ; il n'y est pas encore question de Marie Phlipon.

Mais la jeune fille, dans ce petit cabinet dont la fenêtre ouvrait sur la Seine et qu'elle nous a si souvent décrit, pense au voyageur ;

elle lit et relit les manuscrits qu'il lui a laissés : « C'était des voyages, des réflexions, des projets d'ouvrage, des anecdotes qui lui étaient personnelles ; une âme forte, une probité austère, des principes rigoureux, du savoir et du goût s'y montraient à découvert. » (*Mémoires*, II, 237.) Elle associe son nom à celui de Sainte-Lette, « qui fait actuellement ma société ordinaire. Je le vois trois ou quatre fois la semaine ; lorsqu'il dîne à la maison, il me reste depuis midi jusqu'à neuf heures... Je t'avoue que lui et M. Roland sont deux hommes qui me gâtent ; je trouve en eux les qualités que j'ai jugées seules dignes de fixer mon estime... ». (Lettre à Sophie, du 1er septembre 1776.) Décidément les affaires de La Blancherie, bien qu'il y ait encore à la fin de cette lettre un soupir pour lui, sont en mauvais point.

Cependant Henriette, à qui, comme on le verra plus loin, elle avait un jour imprudemment confié que Roland devait lui écrire, s'avise de lui en demander des nouvelles ; elle lui répond sèchement : « Il y a près d'un mois que M. Roland est parti, ainsi je n'avais rien à t'en dire[14]. »

À ce moment, elle éprouve un grand chagrin ; M. de Boismorel, l'ami éclairé qui lui témoignait tant d'affectueux intérêt, meurt après une courte maladie (voir lettre du 13 septembre 1776), et elle le pleure avec une émotion déchirante.

Heureusement qu'elle ne tarde pas à recevoir des nouvelles de Roland. Le voyageur avait écrit, de Turin, le 11 septembre, à son frère le prieur de Cluny (lettre inédite, ms. 6241, fos 217-218) : « Je ne vous écris que deux mots, cher frère, parce que je suis très pressé et que les lettres ci-jointes, que vous lirez, cachetterez et enverrez à leur adresse, ainsi que les notes de voyage jusqu'ici, en tiendront lieu... etc. » Une de ces lettres était-elle pour Marie Phlipon ? En tout cas, les notes de voyage étaient pour elles, car le prieur lui écrit[15] :

MADEMOISELLE,

Je me suis engagé à vous donner des nouvelles de M. Roland et à vous faire passer ses notes ; je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'il m'a parlé plusieurs fois de votre goût, et de vos talents. Je vous prie de me faire remettre les notes lorsque vous les aurez lues, si toutefois vous pouvez les dé-

chiffrer et si elles vous font plaisir. Vous les adresserez au frère du *Gyrovague*, au collège de Cluny, place Sorbonne.

Extrait d'une lettre de Turin, le 11 septembre 1776...

Suit cet extrait, écrit de la main du prieur, et qui ne ressemble nullement à la lettre de Roland, du 11 septembre 1776, que nous venons de mentionner. Il est probable que le prieur a dû arranger, avec toutes les lettres du voyageur reçues précédemment, une sorte de morceau littéraire.

Quoi qu'il en soit, Marie Phlipon avait certainement des nouvelles de Roland, lorsqu'elle écrivait, le 16 octobre 1776, à Henriette Cannet, toujours en peine de savoir ce que devenait le voyageur et s'il correspondait avec elle :

M. Roland, le voyageur, tient, ma chère amie, une bien grande place dans ta lettre. Je crois qu'il éprouverait un nouveau plaisir dans la belle Italie, s'il savait qu'une Picarde, jeune et sensible, s'entretient de lui avec une petite Parisienne, dont l'indolence n'est pas le défaut. Quoi qu'il en puisse être, *je suis aise d'apprendre son arrivée à Turin*[16]...

Puis, après avoir raconté qu'il avait dîné chez Phlipon la surveille de son départ et que les adieux s'étaient faits gaiement, la sournoise continue :

Je te rappellerai l'engagement pris par toi de me garder le secret, lorsque je t'avouai que M. Roland pourrait bien m'écrire. J'espère que tu y auras été fidèle : en conséquence, je t'apprendrai que, s'il me donne de ses nouvelles, ce ne doit être que l'année prochaine, au retour de l'Etna [traduisons : laisse-moi en repos sur ce sujet au moins jusque-là]. ... Au reste, je te prie de garder le *tacet* même à l'égard de la dame à laquelle il a déjà écrit[17]. Il ne veut envoyer de ses lettres qu'à très peu de personnes, et désire cacher cette correspondance à celles qui ne sont point privilégiées : ... moi, de mon côté, je serais désespérée d'être indiscrète ou de l'être devenue en croyant me confier à l'amitié. Sans la discrétion, point de salut en amitié...

De la discrétion, soit ; mais ici, après les nouvelles du 11 septembre transmises par le prieur, il semble bien que Marie Phlipon, pour garder le secret promis et réparer sa confidence imprudente, se

laisse aller jusqu'à l'habileté. C'est la loi de toutes les situations fausses.

Marie Phlipon en était là, oubliant La Blancherie, pensant à Roland, s'entretenant avec Sainte-Lette, qui allait bientôt quitter la France, refusant çà et là les partis vulgaires qui se présentaient (on nous dispensera d'en dresser la liste, il suffira de se reporter aux *Lettres Cannet* et aux *Mémoires*), lorsqu'elle se laissa égarer par son imagination dans l'aventure la plus singulière de sa vie, en entrant en relations avec un personnage dont nous avons déjà prononcé le nom, l'équivoque Sevelinges. Cette erreur de tête, qui se prolongea pendant plus de deux années, ne fut en somme, par bonheur, qu'un roman assez inoffensif, mais qui aurait pu devenir dangereux. Les *Mémoires* ne nous en donnent qu'un récit écourté, en promettant une suite, qui manque dans les cahiers qui nous restent ; dans les *Lettres Cannet*, telles que les a éditées M. Dauban, le fil se rompt à chaque instant, par suite des plus déplorables transpositions, précisément pour les plus importantes des lettres relatives à Sevelinges[18]. Ce serait nous écarter de notre sujet que d'entreprendre de refaire par le détail toute cette bizarre histoire. Nous nous contenterons d'en noter au passage les traits essentiels.

M. de Sevelinges d'Espagny, receveur des tabacs à Soissons[19], âgé de cinquante-cinq ans[20], marié, père de deux fils officiers[21], était un ami intime de Sainte-Lette, qui avait déjà parlé de lui à Marie Phlipon (voir lettre du 2 mai 1776), et qui, allant passer quelques jours auprès de lui à Soissons, y avait emporté un des manuscrits[22] de sa jeune amie (voir lettre du 2 octobre).

À ce moment, Sevelinges perd sa femme, se laisse ramener à Paris par Sainte-Lette, et l'accompagne chez Marie Phlipon : « Ces deux amis viennent me voir ; leur présence m'attendrit et me charme » (lettre du 16 octobre). — Elle les conduit chez son oncle le chanoine, à Vincennes (lettre du 26 octobre). — La veille du jour où Sainte-Lette doit reprendre la route de l'Inde, elle les réunit à dîner avec M. de Châlons et Moré : « Il manquait M. Roland : je l'ai regretté ; mon imagination m'a transportée à sa suite, je fus distraite quelque temps... » (lettre du 10 novembre 1776, voir la note 21 ci-dessous). — Sainte-Lette, qui avait des « cahiers » à lui rendre,

obtient la permission de les passer à Sevelinges, qui les emportera à Soissons.

Sainte-Lette est parti (11 novembre) ; Sevelinges est rentré à Soissons ; Roland voyage au loin... Marie Phlipon, seule avec ses cruels ennuis domestiques (ses lettres insistent assez sur les erreurs de son père, pour que nous n'ayons pas à en refaire le triste récit), rêve de l'Italie (lettre du 10 décembre)... Hélas ! elle ne peut même pas aller voir ses amies à Amiens ! Mais, nous ne saurions trop insister là-dessus, la valeur des hommes de mérite qu'elle a pratiqués lui fait sentir plus vivement encore l'infériorité du pauvre La Blancherie, et quand il se hasarde à reparaître (lettre des 20-21 décembre 1776), elle lui donne son congé définitif avec une tranquillité qui paraîtra vraiment merveilleuse pour peu qu'on relise la lettre haletante du 4 janvier précédent (Dauban, I, 335) :

« Sophie, Sophie, mon amie ! sans toi je suis perdue... l'amour m'a vaincue : je ne sais plus me commander... »

Ce jour-là même, Roland écrivait de Messine au prieur (lettre inédite, du 20 décembre 1776, ms. 6241, f° 214). Il avait eu le temps, depuis son départ de Turin, de traverser rapidement toute l'Italie, la Sicile, de pousser jusqu'à Malte, et il revenait avec l'intention de faire à Naples et à Rome des stations prolongées (voir *Lettres d'Italie*, t. II et III). C'est alors sans doute que le bon prieur écrit à Mlle Phlipon la lettre suivante (lettre inédite, ms. 6241, f° 221, sans date) :

Mademoiselle, — vous avez paru être contente des premières notes que je vous ai envoyées ; je souhaite que celles-ci vous amusent. Vous aurez de la peine à les déchiffrer ; avec des yeux aussi bons et votre bonne envie de savoir, je pense que vous en viendrez à bout. Un long voyage que j'ai fait m'a empêché de vous les faire passer plus tôt. J'en attends de nouvelles le mois prochain, je vous les enverrai sur-le-champ. Ces Ultramontains sont accoutumés à faire des contes. Oh ! qu'il va nous en dégoiser ! J'ai l'honneur d'être, — Mademoiselle, — votre très humble et très obéissant serviteur.

LE FRÈRE DE L'ULTRAMONTAIN.

Roland, après avoir essuyé, entre Messine et Naples, une furieuse tempête, envoie de Naples, au prieur, vers le 28 décembre

(comme on va le voir plus loin), une grosse missive contenant sept autres lettres à distribuer, dont une pour Marie Phlipon ; puis, le 11 janvier 1777, impatient d'une réponse qui cependant ne pouvait guère lui être parvenue encore, il écrit de nouveau au prieur (lettre inédite, ms. 6241, f°s 215-216) :

... Je suis dans une inquiétude terrible ; je vous ai écrit une lettre datée de Naples, il y a environ quinze jours ; il y en avait sept autres dedans, une pour Crépy, une pour l'île Saint-Louis, une pour la rue Saint-Louis, *une pour le quai de l'Horloge du Palais*[23], une pour Mme de Chuig[24], etc. Vous sont-elles parvenues ?... [Suit un récit de la tempête où il a failli périr.]

Marie Phlipon avait-elle reçu cette lettre expédiée pour elle vers le 28 décembre 1776, lorsque, le 16 janvier 1777, elle écrit à Henriette Cannet : « Ce que tu m'apprends de la santé de M. Roland me peine beaucoup[25] ; plus on diminue le nombre des objets auxquels on accorde son estime, plus on s'intéresse à leur conservation ; l'idée des dangers qu'ils courent ou des maux qu'ils supportent donne une sorte de frissonnement. Il faut espérer que le bon génie des voyageurs ramènera le nôtre. Je le souhaite de tout mon cœur et je me réjouirai de son retour. » On ne saurait parler d'un ton plus détaché, soit dépit d'apprendre des nouvelles par une autre, soit calcul pour ne pas laisser voir qu'elle en a reçu directement. Peut-être est-ce à ce moment-là qu'elle demande des renseignements au prieur, qui lui répond par la lettre suivante (inédite, ms. 6241, f°s 224-225, sans date) :

À Monsieur, Monsieur Philippon [*sic*], *graveur, place Dauphine, à Paris.*

MADEMOISELLE,

Vous désirez avoir un plus ample détail de la navigation de notre Ultramontain ; je vais vous donner *un précis* de ce que je puis savoir. Je n'aurais pas manqué de vous envoyer les notes, s'il me l'eût fait tenir [*sic*] ; mais, les regardant beaucoup plus précieuses que les précédentes, il a craint de les exposer aux flots et aux fureurs de la mer, sans la conduite d'un guide aussi clairvoyant que lui. Vous allez l'entendre raisonner et nous entonner une chanson sur un ton sicilien...

Suit une longue description du voyage, Naples, le Vésuve, la Sicile, l'Etna, etc., description qui est bien, cette fois, du style du bénédictin. C'est son « précis », comme il dit.

Le prieur ne parle pas ici de la lettre dont Roland l'avait chargé pour Marie Phlipon ; mais elle avait dû la recevoir, car quelque temps après elle répondit directement au voyageur par une « charmante petite lettre », qui lui parvint à Rome ; nous ne la possédons pas, elle ne nous est connue que par les allusions qu'y fera Roland dans sa lettre du 17 septembre 1777 (Join-Lambert, p. 1-4).

Il semble alors que, pendant de longs mois, elle n'entende plus parler du voyageur ou du moins ne reçoive plus rien de lui. Toute sa correspondance de ce temps-là avec les demoiselles Cannet trahit une réelle inquiétude :

Je crois que tout le monde s'en va dans cette belle Italie que M. Roland parcourt *sans doute* avec fruit... [À Sophie, 7 février 1777.]

Vous ne me dites rien de M. Roland. A-t-il aussi quelque tempête à subir ? Est-il mort en chemin ? Je vois tout en noir, jusqu'aux objets les plus éloignés. [Aux deux sœurs, 23 mai 1777.]

... Adieu, mes tendres amies ; j'ai rêvé de M. Roland : il m'ennuie de ne rien savoir à son sujet. [*Ib.*, 21-22 juin 1777.]

Puis, après avoir sans doute reçu de ses amies quelques nouvelles, qui ne font qu'irriter davantage sa curiosité :

M. Roland est bien heureux de parcourir à son aise la belle Italie !... Je suis charmée de savoir que notre voyageur est en bonne santé. Il me semble qu'il y a contradiction dans le jugement que tu portes à son occasion : tu lui accordes la pénétration, et tu lui refuses la finesse ; l'une ne va guère sans l'autre. *Quelle observation particulière te fait parler de la sorte ?* Tu lui crois des systèmes (je présume aussi qu'il n'en est pas exempt) ; mais sur quel objet ? J'ai cru voir qu'à l'égard de la politique et des mœurs, il avait les vrais principes, qui aident à bien observer. Je ne serais pas fort éloignée de ton avis sur le degré d'estime qu'on peut lui accorder ; *mais je pense qu'il gagnera toujours beaucoup à toutes les comparaisons* ; son goût et son enthousiasme pour le vrai, pour le simple, le distinguent avantageusement. Puisqu'il est question du mois d'août ou du mois d'octobre pour son retour, je vois qu'on ne peut guère compter sur lui que dans ce dernier mois. [À Sophie, 1er juillet 1777.]

Dans tous ces passages, dans le dernier surtout, faut-il croire que Marie Phlipon affecte de s'enquérir de Roland pour ne pas laisser soupçonner qu'elle correspond avec lui ? Nous y sentons plutôt une véritable contrariété de ne rien savoir, une anxiété douloureuse au sujet de l'ami qui semble l'abandonner.

D'où venait donc le silence de Roland ? Les *Papiers* inédits nous en donnent l'explication. Le prieur, désireux de voir son frère former un établissement honorable, comme on disait alors, s'était imaginé de négocier pour lui un mariage, et Roland lui avait répondu, de Rome, le 19 février 1777, par une longue lettre bien curieuse (inédite, ms. 6241, f°s 212-213) dont nous allons citer quelques lignes ; évidemment le voyageur n'a encore aucun engagement avec Marie Phlipon ; il examine donc la proposition avec le sang-froid d'un homme d'affaires, discute âprement sur la dot, s'enquiert du rang, exige pour aller plus loin que sa famille de Beaujolais[26] se décide à lui faire des avantages qu'elle lui avait promis, puis ajoute ces mots significatifs : « Si l'on n'effectue pas en plein dans la famille la parole qu'on m'avait donnée, la chose est décidée négativement et irrévocablement. C'est ce dont vous pouvez assurer tout le monde. *Il faudrait que le cœur fût grandement épris pour passer là-dessus, et tant que la raison précédera et dirigera les sentiments, je n'exposerai pas une femme à se trouver veuve avec des enfants et sans bien...* »

Assurément, le jour n'était pas bien loin où le cœur allait être « grandement épris » et où ce que Roland appelait « la raison » cesserait de « précéder et diriger les sentiments ». Mais cette lettre, dont la date correspond au moment où il semble cesser de faire passer de ses nouvelles au quai de l'Horloge du Palais, nous explique pourquoi il n'a pas répondu à la « charmante petite lettre » qui est venue le rejoindre à Rome. Tout en devinant par ses réserves mêmes qu'il n'a pas tout à fait oublié les tendres entretiens d'avant son départ, nous comprenons aussi, pour peu que le projet du prieur ait pris un moment quelque consistance, que l'honnête homme ait voulu laisser tomber des relations qui, si avouables qu'elles eussent été jusque-là, seraient devenues, à la veille d'un mariage, une véritable mauvaise action.

Ainsi, de février à septembre 1777, Marie Phlipon se croit oubliée, ignore pourquoi, s'inquiète, et dans cette crise de détresse morale, la plus cruelle qu'elle ait subie, écoute trop son imagination, une mauvaise conseillère. C'est alors qu'elle entre en correspondance réglée avec Sevelinges. (*Lettres Cannet*, 12 février et 15 mars 1777.) Il n'est d'abord question que de littérature et de philosophie, mais bientôt Sevelinges en vient à lui offrir, avec une indélicatesse ingénue, « d'aller philosopher avec lui à Soissons » ! (*Lettres Cannet*, 19 juillet 1777.) Il est vraiment grand temps que Roland reparaisse.

III

RETOUR DE ROLAND EN BEAUJOLAIS

Roland avait passé près de trois mois à Rome (février, mars et avril 1777). Puis il s'était dirigé vers l'Italie du Nord ; en mai, il était à Venise ; en juin, à Livourne ; au commencement d'août, à Turin, où il apprit d'abord la retraite[27], puis presque aussitôt la mort de son protecteur Trudaine, événement qui renversait toutes ses espérances d'avenir (Trudaine lui avait promis pour son retour une inspection générale du Commerce). Le 20 août, il traversait Chambéry, allait de là à la Grande-Chartreuse, à Lyon le 1er septembre, se rendait ensuite au Puy-en-Velay dans la famille de son jeune ami Lanthenas, dont il avait fait la connaissance en Italie, puis à Bourg-en-Bresse, où il visitait les célèbres tombeaux de Brou, et arrivait enfin le 16 à Villefranche, auprès de sa mère et son frère aîné.

C'est de là que, dès le lendemain, 17 septembre, il se décide, après plusieurs mois d'un silence blessant, à écrire à Marie Phlipon la longue lettre qui ouvre le recueil de M. Join-Lambert. Nous ne la reproduirons pas, nous nous bornerons aux explications qu'elle comporte :

1° Le début seul suffit à montrer que Roland a à s'excuser d'avoir laissé sa jeune amie sans nouvelles, depuis la lettre d'elle qu'il a reçue à Rome ;

2° En parlant « d'un événement inattendu », qui lui a causé

« un chagrin violent », — « d'une mort qu'il portera longtemps dans son cœur », — il fait allusion, non pas comme incline à le croire M. Join-Lambert (*Introduction*, p. XLVI) à un chagrin d'amour éprouvé en Italie (l'histoire de Livourne, dont nous parlerons plus loin), mais tout simplement à la mort de Trudaine[28] survenue depuis un mois à peine (5 août 1777).

3° Toute la lettre est sur le ton d'une amitié qui s'offre, qui demande des consolations. Il semble bien que ce soit un pas en avant.

Les lettres mettaient alors trois jours pour aller de Lyon à Paris ; celle du 17 aurait donc dû arriver vers le 20 septembre, si elle eût été confiée à la poste ; mais, bien qu'elle soit adressée « à Mademoiselle Phlipon, chez Monsieur son père, graveur, quai de l'Horloge du Palais », elle ne porte pas le timbre de la poste ; Roland, comme on va le voir d'ailleurs, l'avait fait passer par l'intermédiaire du prieur, commissaire assez peu diligent, qui dut ne la remettre que le 1er ou le 2 octobre. Le bon moine nous l'apprend lui-même, dans une longue lettre adressée à Roland (inédite, ms. 6241, f°s 226-227), que nous ne pouvons citer *in extenso*, parce qu'elle est remplie de menus détails de famille sans intérêt pour le lecteur, mais dont les extraits suivants jettent du jour sur la situation :

Bias à Thalès, courage et santé[29].

Nous avons toujours envie de courir, cher Thalès. Vous avez enfin vu ces tombeaux de Brou, dont vous ne portez aucun jugement. Vous voulez avoir quelque chose à nous dire quand nous nous verrons. Tâchez de vous reposer tranquillement jusqu'à la Toussaint. Le temps n'est pas long, un mois est d'abord passé[30]... Vous pouvez tranquillement passer un mois à la campagne... J'ai déjà envoyé vos lettres pour Rouen[31]... J'ai aussi écrit à ton[32]... *Je serai moi-même porteur des autres lettres. J'ai voulu juger par moi-même de Mlle Philippon* [*sic*]. *Je lui ai fait une visite. Ma curiosité n'a pas été satisfaite, je n'ai pu la voir. Votre lettre me servira de prétexte pour y retourner... Elle gagnera, selon toutes les apparences, à ma visite*. Vous connaissez mon indulgence : mon jugement lui sera favorable ; et, quelque difficile que je fusse, je me trouverai peut-être dans la nécessité de lui donner mes suffrages. Il n'en est pas de même de moi vis-à-vis d'elle, je sais qu'elle a envie de me juger à son tour. Plusieurs questions qu'elle a faites à son père, et qu'il m'a répétées, prouvent sa curiosité et son envie de juger par elle-même. Nous dépendons ainsi,

quant à notre réputation et notre valeur extrinsèque, des individus les moins faits par leur sexe, leur âge et leur expérience, à tenir la balance, et il arrive quelquefois que ces petits êtres ne jugent point mal et vous mettent les gens à leur (mot illisible)... Je vous souhaite beaucoup d'agrément dans le peu de temps que vous avez à rester. *Quoiqu'il ne soit plus question de mariage, je n'ai pas cependant donné l'exeat, je suis toujours dans l'espérance.* Les choses qui paraissent le plus éloignées se rapprochent souvent, dans le temps qu'on y pense le moins... etc.

Ainsi, au commencement d'octobre 1777, le prieur n'avait pas encore vu Marie Phlipon ; c'est par lettres que toutes leurs communications au sujet de Roland avaient eu lieu. Rien de plus aisé d'ailleurs, que de reconstruire les événements : le prieur avait voulu faire faire à l'inspecteur plus que quadragénaire un mariage de raison ; celui-ci avait fait ses objections, trouvant le parti trop médiocre pour une affaire, en déclarant d'ailleurs que, le jour où le cœur « serait grandement épris », les questions d'intérêt ne le toucheraient guère. Puis, dans les chagrins du retour (mort de Trudaine), sa pensée s'était reportée vers ce logis du quai de l'Horloge, où il avait passé de si douces heures avant de quitter la France, et il avait dû s'en ouvrir au bon bénédictin, qui, sans renoncer définitivement à son dessein de procurer à Roland un mariage avantageux, se sentait ébranlé et voulait juger par lui-même de cette jeune fille que son frère ne pouvait décidément oublier.

En somme, un mois avant la Toussaint, le prieur n'avait pas encore remis à Marie Phlipon la lettre dont il était chargé pour elle ; mais, le 2 octobre, la commission était faite, car la réponse de la jeune fille à Roland, datée de ce jour-là, est un cri de joyeux empressement[33] :

Je suis pénétrée, ravie, désolée : je vous plains, je vous gronde, je vous... Je voudrais posséder plusieurs langues et me servir de toutes à la fois : *Est-il possible que vous mettiez quelque prix à mon souvenir, et que vous soyez resté si longtemps pour chercher à vous y rappeler ?* Est-ce oubli ou confiance ? *Je n'attendrai pas, pour vous répondre, le calme de la réflexion...*

Toute la lettre est sur ce ton, tendres reproches sur le long silence qui l'a tant fait souffrir, abandon confiant aux douceurs de

l'affection retrouvée.

Elle n'aura plus besoin, maintenant, de demander à Amiens des nouvelles du voyageur ! Mais elle se gardera bien de dire qu'elle en a reçu :

> Je n'ai pas encore vu M. Roland ; je l'attends avec une sorte d'empressement ; je l'estime et je l'aime ; une si longue absence rend son retour plus intéressant. [*À Sophie, 4 octobre 1777.*]

Court moment de joie ! Cinq jours après avoir écrit à Marie Phlipon, le 22 septembre, Roland était tombé gravement malade au Clos, le domaine rustique de sa famille, voisin de Villefranche. C'est dans son lit de fiévreux qu'il reçut et la lettre du prieur et celle de la jeune fille. Il ne commença à pouvoir se lever qu'au bout de cinq semaines, le 26 octobre ; le 31, on le ramena péniblement à Villefranche... Marie Phlipon demeura donc tout le mois d'octobre sans nouvelles, surprise et blessée que sa lettre du 2, d'une grâce si cordiale, restât ainsi sans écho... Enfin, après plusieurs semaines de pénible attente, elle reçut du prieur la lettre suivante (inédite, ms. 6241, f° 223) :

Paris, le 8 novembre 1777.

À Monsieur, Monsieur Philippon [*sic*], *maître graveur,*
place Dauphine, à Paris.

MADEMOISELLE,

Au milieu des souffrances on pense à vous : mon frère, sortant d'une maladie cruelle, *veut qu'on vous informe* de la critique situation où il a été et où il se trouve encore. Les malades cherchent des remèdes de tous côtés ; il a jeté les yeux sur celui de Paris ; il y a aperçu des objets qui adoucissent ses maux et ses souffrances. La plupart de nos maladies dépendent de la manière dont nous montons notre imagination ; comme la guérison est souvent occasionnée par la même cause, je suis persuadé que vous ne contribuerez pas peu aux rétablissement et convalescence de notre voyageur par l'idée qu'il se formera que vous prenez beaucoup de part à son état actuel, et je remplis cette commission avec d'autant plus de plaisir que je vous mets à même de vous livrer aux sentiments de sensibilité, apanage des âmes honnêtes et compatissantes.

Suivent des extraits de deux lettres adressées au prieur par le malade, l'une le 22 octobre, l'autre le 2 novembre, et contenant les renseignements que nous avons utilisés plus haut. Le prieur ajoute :

Malgré la bonne envie que nous avons de le voir au plus tôt, je désirerais qu'il ne s'empressât pas si fort de revenir ; je crains trop les rechutes. Lorsque j'aurai quelques nouvelles ultérieures, je vous les ferai passer. Si j'avais eu le temps, je vous aurais porté moi-même celles-là. Ce sera pour une autre fois.

Ainsi, en novembre, la connaissance est faite entre Marie Phlipon et le bon moine, qui sera désormais un allié. La lettre du 8 novembre, tout en l'affectant par les nouvelles qu'elle contenait (les *Lettres Cannet* nous apprennent qu'elle garda la chambre toute la semaine suivante avec « des inquiétudes fâcheuses »), lui rend au moins confiance en lui expliquant le silence de l'ami retrouvé ; elle écrit à Sophie Cannet, le 16 novembre 1777, à mots couverts, comme toujours :

Je possède enfin une lettre dont le retard ajoutait à mes peines ; tout blesse quand on est malade, et la mélancolie est une sensibilité douloureuse qui s'irrite des plus légers froissements.

Avec Sophie, on le voit, elle s'en tient à des réticences. Mais avec Henriette, le lendemain, elle va résolument jusqu'à la dissimulation.

17 novembre 1777. — ... Mais parlons un peu de ce pauvre M. Roland ; *ce que tu m'en apprends* me donne de l'humeur. Quoi ! après quinze mois d'absence et de fatigues, au moment du repos, quand nous nous attendions à le revoir, il tombe malade, et peut-être pour tout l'hiver ! Cette nouvelle m'affecte. Je l'estime assez pour désirer sa conservation, et pour redouter sa perte comme un accident !!

Puis, dans une lettre du 29 novembre 1777, adressée aux deux sœurs, mais plus particulièrement à Henriette, revenant sur cette dame d'Amiens avec laquelle Roland avait, comme on l'a vu plus haut, correspondu pendant son voyage, et qui en elle paraît appréhender une rivale, elle interroge son amie avec un mélange

d'inquiétude mal déguisée et de fausse indifférence :

... La froideur de cette dame me fait la même impression qu'à toi : j'ai presque envie de la haïr ; je déteste ces âmes sourdes dont rien ne peut tirer de l'intérêt et de l'action. Dis-moi d'abord à quel point M. Roland est lié avec elle, pour que j'apprécie encore mieux sa tranquillité ; peut-être n'est-elle qu'apparente et de discrétion. Il est bien cruel que notre voyageur subisse encore l'épreuve d'une maladie, après les fatigues qu'il aura *sans doute* essuyées. Absent depuis quinze mois, on se félicite de son retour, on croit le revoir. Zeste ! l'espoir fuit, la mauvaise nouvelle arrive et substitue le chagrin de ses souffrances au plaisir de sa présence !

L'excuse de Marie Phlipon pour avoir écrit de ce ton tranquille, c'est qu'elle devait savoir Roland en pleine convalescence. Mais il n'en reste pas moins que sa *discrétion* l'amène à se moquer véritablement de son amie.

Cependant la convalescence de Roland se prolongeait dans sa famille (il ne semble pas être rentré à Paris[34] avant les premières semaines de 1778). C'est alors, semble-t-il, c'est-à-dire en décembre 1777 ou janvier 1778, qu'il imagina de faire à sa jeune amie de Paris une singulière communication. Pour en comprendre l'étrangeté, il nous faut revenir sur un incident de son voyage en Italie ; pendant qu'il était à Livourne, en juin 1777, il y avait connu une dame, une jeune veuve[35], belle, spirituelle et instruite, avec laquelle il avait engagé, par conversation d'abord, puis par lettres, une controverse sur un cas de conscience assez délicat. La dame italienne soutenait « qu'il était bien plus contre l'honnête homme, toutes choses égales d'ailleurs, de chercher à inspirer de doux penchants à une personne libre qu'à une personne engagée, à une fille qu'à une femme enfin... ». Roland, qui prétendait le contraire, s'avisa, après avoir quitté Livourne, d'envoyer de Gênes à la jeune veuve une dissertation sur ce sujet. On peut la lire tout au long dans ses *Lettres d'Italie* (t. VI, p. 353-357). Une autre idée, plus étonnante (il semble avoir toujours tenu à sa littérature), fut de mettre ce beau morceau d'éloquence dans les « notes de voyage » que Marie Phlipon lui avait demandées par sa lettre du 2 octobre 1777 et qu'il lui envoya après son rétablissement. L'effet dut être des plus pénibles, on le

conçoit, moins encore en raison de la thèse soutenue par Roland que par la révélation inopportune de cette aventure de voyage. Dans une lettre du 7 mai 1779 (Join-Lambert, XXIV), Marie Phlipon rappellera à Roland combien elle « s'est affligée en lisant l'histoire de Livourne ». C'est donc probablement après avoir lu « cette histoire », avec les notes de voyage qui l'accompagnaient, que la jeune fille écrivit à Roland la lettre suivante :

À Monsieur Roland de La Platière, au collège de Clugny [*sic*], place Sorbonne, à Paris[36].

Je n'ai jugé de convenable que le temps absolument nécessaire à la lecture rapide de ces notes, sur lesquelles j'espère revenir. La nature et la variété des objets qu'elles présentent m'ont inspiré beaucoup d'intérêt, mais, soit humeur ou raison, les réflexions qu'elles font naître ajoutent à ma misanthropie. Aucun des peuples de cette belle Italie ne me paraît fort estimable. Partout, le général des hommes ne fait voir que des sots ou des trompeurs. Il faut se sauver au fond de la Suisse ou sur les bords de la Tamise pour se réconcilier avec l'espèce.

Je suis très aise que vous ayez essuyé... une tempête et je vous en félicite de bon cœur. Il me semble que chaque épreuve, en exerçant les forces de l'âme, doit contribuer à les augmenter ; dans ce sens, le malheur devient un avantage pour ceux qui savent le supporter. Aussi, je n'ai garde de vous plaindre à présent.

C'est sec et amer ; mais avouons que le manque de tact de Roland appelait cette cinglante riposte.

IV

ROLAND RENTRE À PARIS

Il ne paraît pas cependant, lorsqu'il fut revenu à Paris et se fut présenté au quai de l'Horloge, qu'on lui ait tenu bien longtemps rigueur. En tout cas, on se revoit ; le 24 février 1778, Marie Phlipon écrit à Henriette, avec la préoccupation visible d'en dire le moins possible : « Notre voyageur m'intéresse beaucoup ; je le vois très peu : il me paraît surchargé d'occupations[37]. Pour être mal portant,

il n'en est pas moins actif ; je ne sais s'il devra renoncer aux voyages, mais je le crois d'humeur à ne quitter l'étude qu'avec la vie... »

Mais, juste à ce moment, dans des lettres écrites à Sophie ce même jour (24 février 1778), Marie Phlipon faisait à son amie de longues et singulières confidences concernant M. de Sevelinges. Bien qu'un peu étonnée de sa proposition suspecte de juillet 1777, elle avait continué à correspondre avec lui, à l'insu de son père, sous le couvert trop complaisant de son oncle Bimont, le chanoine de Vincennes[38]. À diverses reprises elle avait fait à ses amies, sur ce sujet, des demi-confidences entortillées. Un beau jour, peut-être sous l'émotion de l'aventure de Livourne, probablement aussi pour voir clair dans une situation qui allait se compliquant, elle s'avise d'une singulière démarche. Elle avait cru comprendre, dans les lettres alambiquées de Sevelinges, qu'il lui offrait sa main, mais sans les obligations naturelles du mariage, pour ne pas causer de tort à ses deux fils. Là-dessus, égarée par son imagination romanesque, impatiente de sortir des misères domestiques qui la submergent, elle rédige un projet de lettre où elle accepte cette ouverture extraordinaire, prête à n'être « qu'une sœur et une amie, sous un autre titre de pure convenance... ». Puis, avant d'expédier cette épître, elle la communique à Sophie[39]..., et décidément l'envoie à sa destination ! Il fallut que Sevelinges lui expliquât doucement qu'elle s'était méprise, qu'il ne lui avait jamais offert sa main (à Sophie, 12 mars 1778). L'humiliation était cruelle, mais, chose étrange ! elle ne suffit pas à la détacher du personnage. Tout en trouvant « qu'il y avait au fond du creuset quelque chose de louche et d'incertain », et que « les hommes les plus estimables, ceux qui sont vraiment supérieurs, ont encore des jours sous lesquels ils ne gagnent pas à être examinés » (*ibid.*), elle ne sut pas se défendre de se prêter encore à une correspondance littéraire et philosophique, qui, comme on le voit par la publication de M. Join-Lambert, ne prit fin que l'année suivante.

Ainsi Roland, par une singulière rencontre, apparaissait toujours à des heures étrangement difficiles. Lorsqu'il s'était présenté la première fois chez Marie Phlipon, le 11 janvier 1776, c'était au

lendemain du jour où elle venait d'envoyer à La Blancherie une lettre qu'elle aurait mieux fait de retenir ; lorsqu'il revient, à la fin de février 1778, c'est au moment même où elle écrit à Sevelinges pour accepter sa main dans les conditions que l'on sait. Mais, comme elle l'écrivait quelques mois auparavant, « il gagnait toujours beaucoup à toutes les comparaisons ». Il semble d'ailleurs que, dès les premières entrevues, il ait bravement offert son cœur et son nom, et que Marie Phlipon, par délicatesse, ait d'abord plus ou moins décliné la proposition :

Que dirais-tu, ma chère, — écrivait-elle à Henriette dans cette même lettre du 24 février dont nous avons déjà cité quelque chose, — si j'avais trouvé un second tel que je puis le souhaiter, désirant vivement de s'unir avec moi, et que la délicatesse m'eût fait un devoir cruel de le refuser, par des considérations qui se rattachent à un premier engagement de sa part et à mon peu de fortune ? Cette épreuve n'est pas la moindre de toutes celles que j'ai subies ; elle est encore récente, je devrais dire présente...

Pour nous, qui pouvons aujourd'hui lire entre les lignes, cette demi-confidence veut dire : j'ai refusé Roland, et tu sauras un jour que c'est à cause de toi. Et cependant, un mois après, il semble qu'elle commence à entrevoir la possibilité d'agréer la recherche de Roland, qu'elle se préoccupe d'écarter les obstacles ; le 31 mars, elle écrit à Sophie :

J'ai reçu, il y a quelques jours, une visite de M. Roland de La Platière ; il était sérieux, j'étais rêveuse, nous avons causé des chagrins de la vie... Je me souviens d'avoir laissé échapper sans réflexion deux ou trois phrases qui me regardaient, et que la retenue, la délicatesse de M. Roland l'auront empêché de relever ; mais comme je suppose qu'elles pourraient peut-être lui revenir dans l'esprit, si par hasard vous vous entreteniez de moi, je te prie dans toute occasion *de ne rien faire entrevoir d'aucune manière qui soit le moins du monde au désavantage de mon père...* Je serais bien aise que tu me misses à cet égard notre Henriette dans la disposition où je puis la souhaiter pour ce qu'elle sait sur ce chapitre. — Fais-lui lecture de ce passage ou amène le sujet avec ménagement, car aussi bien *son imagination est tellement vive qu'elle pourrait voir de grosses raisons dans cette espèce de précaution assez inutile avec toi...* etc.

Et au même instant, — tels sont les détours d'un cœur féminin, — elle voudrait toujours repousser l'amour de Roland pour ne porter aucune atteinte aux engagements qu'il aurait eus avec son amie. Ce même jour, 31 mars, elle envoie à Henriette une sorte d'allégorie de sa façon, « une histoire renouvelée des Grecs », qui peut se résumer ainsi : Zarine, reine des Saces, est défaite à la guerre par Stryangée, général des Mèdes ; mais Stryangée tombe bientôt amoureux de celle qu'il a vaincue et ne peut le lui cacher. « Mon cher Stryangée, lui répond alors Zarine, je suis aussi pénétrée que vous ; mon cœur est aussi touché que le vôtre, mais mon amour même me fait prendre plus de soin de votre gloire... Songez que vous êtes le gendre du grand Cyaxare, le mari de Rhétée... Ne soyons pas infidèles à la noble vertu, qui fait la gloire de nos âmes... » Ou cette histoire ne rime à rien, ou elle signifie clairement que Marie Phlipon, par un effort de volonté, a rappelé à Roland ce qu'il doit à Henriette.

Ces exhortations eurent-elles un effet momentané ? Ou bien Roland avait-il quelques retours d'irrésolution, assez naturels chez un homme de quarante-quatre ans, fonctionnaire sans fortune, fils de grosse bourgeoisie, et d'ailleurs trop honnête homme pour s'engager à la légère ? À n'en juger que par les *Lettres Cannet*, les relations sembleraient s'être ralenties ; mais les deux lettres du recueil Join-Lambert, qui représentent tout l'appoint de l'année 1778 (nos IV et V), suffisent pour introduire là un jour révélateur. Replaçons à leur date ces divers témoignages :

[7 mai 1778, aux deux sœurs :] « Je ne reçois que des visites fort rares de *votre* M. Roland de La Platière ; il me paraît être de ces hommes occupés qui ne se donnent pas à tout le monde. Vous aurez peut-être trouvé étrange qu'aimant à peindre, je ne me sois pas exercée sur son portrait : je ne le vois pas assez pour espérer de saisir la ressemblance. Je soupçonne qu'il aurait été digne des détails de mon pinceau ; mais il est à mon égard au bout d'une si longue lunette, que je le croirais volontiers encore en Italie. J'imagine cependant qu'il n'a pas quitté cette ville ; mon départ pour la campagne m'empêchera peut-être de recevoir ses adieux. »

Ce ton de dépit est-il sincère ? On va voir que non.

[18 mai 1778 (lettre mise à tort en 1777 par Dauban), à Henriette :] « ... Je pourrais te l'envoyer [une méthode de musique] par M. R....d, lorsqu'il retournera dans ta ville... »

[24 juin 1778, à Henriette :] « Quelque jour je t'enverrai un *extrait* de mon Xénophon, auteur que m'a laissé M. Roland, dans une traduction du règne de Louis XIII... »

[18 juillet 1778, à Henriette :] « Si je n'ai pas fini mon Xénophon [elle veut dire son extrait] à cette époque, je le garderai sur ton crédit ; mais je ferai mon possible pour qu'il soit remis alors à M. Roland. — La lunette de cet observateur ne me semble pas bien dressée. Il faut n'avoir pas d'idée de mes goûts pour douter que Xénophon me plaise. »

Tandis qu'elle écrivait ainsi à Henriette, Sophie était arrivée à Paris (le 9 juin), pour y rester jusqu'au milieu d'octobre. Si vive qu'ait dû être la joie de se retrouver, il ne pouvait pas ne pas y entrer quelque contrainte : « Sais-tu que je ne la vois pas beaucoup ? » écrivait Sophie le 24 juin à sa sœur aînée ; il est vrai que Marie Phlipon écrivait de son côté à Henriette, le 19 août, en parlant du séjour de Sophie : « Nous causons, nous dissertons, nous ouvrons nos cœurs aux épanchements de l'amitié... » Soit, mais il y avait un sujet exclu de ces épanchements ; en voici une preuve assez significative : Sophie, descendue comme d'ordinaire chez ses vieilles parentes, les demoiselles de Lamotte, y avait un jour invité à dîner Roland, qui se trouvait à Paris, puis s'était avisée sans l'en prévenir d'y convier aussi Phlipon et sa fille ; celle-ci aussitôt d'informer Roland (Join-Lambert, n° IV, lettre du 12 août 1778) :

Vous aurez demain à votre dîner deux figures que vous ne devez guère y attendre, et qui seront assez étonnées de s'y trouver. Ma bonne amie s'est imaginé de nous joindre à vous... Entre mon père, mon amie et vous, je crains toujours que le premier ne laisse échapper de ces riens qui pourraient dénoncer à la seconde la petite dissimulation à laquelle vous m'avez amenée... Pour éviter plusieurs feintes, je m'étais dépêchée d'en faire une, en écrivant à mon amie[40], lorsque j'appris son voyage, que je vous avais peu vu, afin d'éluder ses questions...

Toute la lettre exprime d'ailleurs, sur un ton de doux reproche, le regret du secret imposé par Roland et de la dissimulation qui en

est la conséquence. Mais elle n'en atteste pas moins que, dans sa lettre à Sophie du 7 mai, citée plus haut, Marie Phlipon avait usé de « feinte » en se plaignant de la rareté des visites de Roland ; que l'inspecteur, durant ses longs séjours à Paris, continuait à fréquenter assidûment chez Phlipon, sans que d'ailleurs le graveur y entendît malice, puisqu'on redoutait ses propos imprudents.

Inutile de dire que Sophie avait des soupçons ; si elle s'était rendue à Paris pour consulter un chirurgien sur la santé de sa mère (Dauban, II, 316), on peut bien présumer aussi qu'elle s'y proposait de tirer au clair une situation qui lui paraissait menacer le bonheur d'Henriette. Un jour, se promenant au Luxembourg avec Marie Phlipon et Roland, elle recourut à un moyen classique en telle occurrence : elle confia à son amie les projets que son frère, Cannet de Sélincourt, avait formés sur Henriette et sur Roland[41]. Marie Phlipon, qui nous raconte la chose, ne nous dit pas comment elle sortit d'embarras.

Six mois après, le 30 décembre 1778, Roland rentré à Amiens, et se préparant à aller passer quelques jours à Rouen chez ses amies, les demoiselles Malortie, écrit à Marie Phlipon[42] :

> ... Je laisse une de vos amies dans un état de maladie qui l'inquiète ; elle craint de mourir. C'est une triste situation que celle de craindre ; elle m'a dit là-dessus des choses honnêtes, mais vous savez... et quoique je présume bien que ceci n'y entrât pour rien, cependant...[43] le frère affligé a dit certaines choses qui faisaient voir que l'on espérait encore ; et elle a bien compris que... rien, rien, rien...

Ainsi, la pauvre Henriette souffre et n'attend plus rien, bien qu'on espère encore autour d'elle. On voit ici comment Roland, du côté d'Amiens, a employé cette année 1778 à dénouer le plus doucement possible les demi-engagements où il avait pu, avant son départ pour l'Italie, se laisser amener. Il est donc libre au moment où va s'ouvrir l'année 1779 et où commencera, à travers de cruelles complications résultant du secret qu'il persiste à garder et à imposer, sans que cette fois nous en discernions les motifs, la période agitée à laquelle correspond réellement la publication de M. Join-Lambert.

Arrêtons-nous là. Relire les lettres suivantes, du 3 janvier 1779 au 20 janvier 1780, en les éclairant par des rapprochements avec la *Correspondance Cannet* et par les autres indications que nous avons pu çà et là recueillir, entrer ainsi dans le vif de l'action dont chacune de ces lettres est comme une scène, serait d'un très grand intérêt ; mais c'est une toute autre tâche, que nous aborderons plus tard. Aujourd'hui, nous nous sommes uniquement proposé de compléter l'*Introduction* de M. Join-Lambert en reconstituant de notre mieux, avec une minutie qu'on pourra parfois trouver pénible, mais sans laquelle aucune précision n'est possible, la préface du drame.

---

[1] Pour la clarté de ce qui va suivre, notons rapidement les allées et venues des demoiselles Cannet ; elles étaient arrivées à Paris quelques jours après que Marie Phlipon avait perdu sa mère (*L. Cannet*, 22 juin 1775). Sophie était repartie aux premiers jours d'octobre (*ibid.*, 7 octobre 1775), mais Henriette demeura à Paris, chez ses parentes, les demoiselles de Lamotte, jusqu'à la fin de juin 1776 (*ibid.*, 25 juin 1776). Sophie revint à Paris, seule, le 9 juin 1778 et y resta jusqu'au 20 octobre. Puis Henriette y vint à son tour le 20 décembre 1779, et elle y était encore en juin 1780.

[2] Toutes les fois que, pour abréger, nous renverrons à une lettre sans y joindre d'indication spéciale, ce sera à une des *Lettres aux demoiselles Cannet*, édition Dauban. Paris, Plon, 1867, 2 vol. in-8°.

[3] *Mémoires*, II, 217-218.

[4] La servante.

[5] Voir lettre du 14 janvier 1776. Il faut lire d'ailleurs 4 janvier, comme cela ressort de la seule comparaison avec les lettres des 11 et 13 janvier. Il y a, dans l'édition Dauban, au moins trente lettres mal datées. On nous excusera de ne pas en donner ici les preuves, que nous réservons pour un travail ultérieur.

[6] Voir *Lettre Cannet* du mercredi 23 janvier 1776, qu'il faut dater du 24 (le 23 était un mardi).

[7] Phlipon, au début, avait paru moins tranquille. Voir lettre du 24 janvier 1776.

[8] Les dates qui suivent sont tirées soit des *Lettres Cannet*, soit de la relation de voyage que Roland publia en 1780 sous le titre de *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte*, 6 vol. in-12.

[9] Join-Lambert, *Le Mariage de Mme Roland*, p. 3.

[10] M. Dauban (I, 396) a imprimé 1775, mais ce n'est qu'une coquille d'imprimeur, puisqu'il place la lettre dans la série de 1776, comme d'ailleurs le texte l'exige.

[11] Elle aurait dû dire plutôt de la deuxième.

[12] Il y a bien *tentations* dans le texte de M. Dauban. Mais il semble qu'on doive lire *tentatives*.

[13] *Papiers Roland*, Bibliothèque nationale, *N. a. fr.*, ms. 6241, f°s 210-211. Disons à cette occasion que ce frère, Pierre Roland, que nous retrouverons en 1779 curé de Longpont, 1° n'est pas, comme le suppose M. Join-Lambert, le personnage que Roland, dans sa correspondance, désigne sous le nom de Platon ; ce surnom est celui que Roland donnait à son ami Louis Cousin-Despréaux, de Dieppe, littérateur assez connu, qui allait publier en 1780, avec la collaboration de Roland pour certains chapitres, le premier volume de son *Histoire générale et particulière de la Grèce* (16 vol. in-12, 1780-1789) ; 2° n'a pas été guillotiné à Lyon durant la Terreur, ainsi que le croit la personne de la famille auprès de laquelle M. Join-Lambert s'est renseigné (voir *Introduction*, note de la page LXV). Il est mort à Longpont, le 23 novembre 1789, et y a été inhumé le surlendemain, dans son église (extrait du registre des actes de l'état civil de Longpont). — Ce frère de Roland mériterait d'ailleurs une mention particulière ; né en 1732, le cinquième de six frères (Roland, né en 1734, fut

le sixième), engagé dans les ordres comme tous ses aînés, il était en 1776 prieur du collège de Cluny, à Paris, et en 1779 fut pourvu de la cure de Longpont, près Longjumeau. M[me] Roland, qui parle de lui en plusieurs endroits de ses *Mémoires* (II, 238, 242, 252), avait pour lui une affection sincère et d'ailleurs bien méritée, car c'est par son intermédiaire, comme on va le voir, qu'elle put correspondre avec Roland pendant le voyage d'Italie, et c'est lui qui en 1780 contribua le plus à déterminer Roland à leur mariage.

14 Lettre du 4 septembre 1776. M. Dauban (II, 161) a mis cette lettre en 1777, mais à tort.

15 Lettre inédite, ms. 6241, f° 222. La lettre n'est pas datée, mais le texte la rattache naturellement à la lettre de Roland que nous venons de mentionner.

16 Nous prévenons le lecteur que dans cette citation comme dans les autres, les soulignements sont de notre fait. C'est une forme abrégée de commentaire.

17 Nous ne saurions dire exactement qui était cette dame. On verra plus loin que Roland avait des parentes à Amiens.

18 L'éditeur met en 1777 des lettres de 1778.

19 Voir sur lui *Mémoires*, II, 216, 226-230 ; *Correspondance Cannet*, passim ; *Lettres Join-Lambert*, id. ; *Almanach royal* de 1776 et années suivantes, art. *Fermes générales*.

20 Voir lettre à Sophie Cannet, du 17 février 1776 (mise à tort en 1777 par M. Dauban). — Les *Mémoires* disent 52 ans, mais cette lettre dit 55 ans.

21 Voir lettre à Sophie Cannet, du 10 novembre 1776. M. Dauban (I, 415) l'a mise à tort en août, tout en faisant observer qu'elle est mal placée et qu'elle devrait être datée du 19 au 23 septembre. Cela ne suffit pas. Le texte de la lettre prouve qu'elle est du 9 au 10 novembre, à la veille du départ de Sainte-Lette pour l'Inde (11 novembre).

22 On sait que Marie Phlipon avait commencé de très bonne heure à écrire, soit des extraits de ses lectures, soit des réflexions de tout genre ; elle appelait cela ses *œuvres de loisir*. Bien que résolue à ne jamais rien publier, à ne jamais être *un auteur*, elle prenait plaisir à faire lire « ses cahiers » aux personnes dont elle appréciait les suffrages, à ses deux amies d'Amiens, à Boismorel, à Sainte-Lette, etc. C'est par une communication de ce genre, c'est-à-dire par un commerce tout littéraire et philosophique, que Sevelinges va faire sa connaissance.

23 C'est-à-dire pour le logis de Phlipon, dont l'entrée était place Dauphine, mais dont les fenêtres ouvraient sur le quai. Les adresses des lettres de Roland et de son frère à Marie Phlipon disent tantôt *place Dauphine*, tantôt *quai de l'Horloge du Palais*.

24 Abrégé, pour de Chuigne. C'était une parente de Roland, habitant Amiens.

25 On voit qu'Henriette avait de son côté des nouvelles de Roland, sans doute par cette dame d'Amiens dont il a été parlé plus haut.

26 C'est-à-dire sa mère et son frère aîné, Dominique Roland, chanoine-chantre de la collégiale de Villefranche, conseiller-clerc de la sénéchaussée (*Almanach du Lyonnais*, année 1777 et suivantes), et héritier principal du patrimoine.

27 Necker venait de supprimer les intendants du Commerce.

28 Marie Phlipon écrira à Henriette Cannet, le 24 février 1778, après avoir revu le voyageur : « J'ai bien vu que la perte de M. Trudaine l'affectait vivement ; je ne savais pas qu'elle touchât de si près à sa fortune : cette dernière année est douloureuse pour lui. »

29 *Thalès*, c'est Roland ; *Bias*, c'est le prieur. Cela ressort de toute la correspondance inédite. C'était une habitude pédantesque de Roland, qui collaborait à l'*Histoire de la Grèce* de son ami Cousin-Despréaux (*Platon*, comme on l'a vu), d'user de ces noms dans sa correspondance familière. De même, la Normandie, c'est la *Grèce* ; Amiens, c'est la *Béotie*, etc.

30 Ce détail, rapproché de ce qui va suivre, montre que la lettre est des derniers jours de septembre ou du premier jour d'octobre.

31 Aux demoiselles Malortie et aux autres amis que Roland avait conservés à Rouen, où il avait résidé de 1754 à 1766.

32 Preuve, entre beaucoup d'autres, que *Platon* n'est pas le prieur lui-même.

33 Join-Lambert, II. — La lettre est sans adresse, et par conséquent n'a pas été confiée à la poste. Elle a dû passer par le prieur.

---

[34] Les *Mémoires* (II, 237) disent : « Les dix-huit mois qu'il passa en Italie. » Or, le voyage ne dura guère que treize mois (août 1776-septembre 1777). Mais si les dix-huit mois doivent s'entendre de l'absence de Roland, cela met bien son retour à Paris aux premiers jours de février 1778, puisqu'il était parti le 8 août 1776.
[35] Lettre Bruyard. (Dauban, *Introduction*, XVII.)
[36] Cette adresse, que M. Join-Lambert n'a pas donnée, est celle, non de Roland, qui à Paris descendait toujours à l'hôtel (nous avons ses adresses successives), mais de son frère, le prieur. La lettre est donc antérieure au retour de Roland à Paris, et par conséquent de décembre 1777 ou janvier 1778, approximativement.
[37] Roland, bien que sa résidence d'inspecteur fût à Amiens, faisait de longs séjours à Paris pour les travaux et rapports que lui demandaient les bureaux du Contrôle général.
[38] À Sophie, 4-6 octobre et 16 novembre 1777, etc.
[39] Lettres de février 1778. Cet endroit, — nous dirions aujourd'hui ce *tournant* de la vie de Marie Phlipon, — est fort difficile à débrouiller avec le livre de M. Dauban, qui, comme nous l'avons dit, a tout transposé, tout confondu. En y regardant de près, on s'aperçoit que Marie Phlipon, le 24 février 1778, a écrit *trois* lettres aux demoiselles Cannet : une, à Sophie, datée du « mardi, 24 février », que M. Dauban (II, 53) a mise au 24 février 1777 ; une autre, à Henriette, datée du « mardi, 24 février 1778, à midi » (Dauban, II, 238) ; une troisième enfin, à Sophie, datée du « 24 février », avec post-scriptum du « 25 février après-midi », que M. Dauban (II, 59) a mise en 1777. Nous croyons au contraire que ces trois lettres ont été écrites le même jour, 24 février 1778, et presque à la suite l'une de l'autre. En donner toutes les raisons exigerait une discussion minutieuse, hors de propos ici. Une seule preuve suffira : qu'on relise les unes à la suite des autres d'abord une lettre à Sophie Cannet du 17 février 1778 (mal placée en 1777 par M. Dauban, II, 46), puis les trois lettres du 24 février (Dauban, II, 53, 238, 59), et il sera impossible de ne pas voir que ces lettres s'enchaînent étroitement, se continuent, se rapportent toutes au même objet, l'explication décisive que Marie Phlipon veut avoir avec Sevelinges.
[40] V. lettre du 7 mai précédent.
[41] V. la lettre du 24 juin 1779 (Join-Lambert, XLIX), où Marie Phlipon rappelle à Roland cette circonstance. — Cannet de Sélincourt était avocat au Parlement et résidait à Paris, rue du Fouarre (*Almanach royal*, 1776).
[42] Join-Lambert, V. — Les points de suspension sont dans le texte.
[43] Les lignes qui suivent sont en italien. Nous usons de la traduction de M. Join-Lambert. Le frère, c'est Sélincourt, qui devait se trouver alors à Amiens.

À PROPOS DE L'OUVRAGE DE

M. ARTHUR JOIN-LAMBERT

LE MARIAGE DE MADAME ROLAND

TROIS ANNÉES DE CORRESPONDANCE AMOUREUSE

MME Roland a raconté, vers la fin de ses *Mémoires particuliers*, en trois endroits[1], comment à vingt-deux ans, en janvier 1776, alors qu'elle était Jeanne-Marie Phlipon, la fille du modeste graveur du quai de l'Horloge du Palais, elle fit la connaissance de Roland, inspecteur des manufactures de la généralité de Picardie, déjà un peu plus que quadragénaire, et comment, après quatre années de traverses, — voyage de Roland en Italie, hésitations au retour, puis engagements réciproques remis en question par la raideur inopportune de Phlipon, — leur mariage finit par avoir lieu en février 1780.

Nous avions déjà, pour contrôler ce récit un peu sommaire (que l'approche de l'échafaud l'obligea d'écourter), sa correspondance de jeune fille avec ses amies d'Amiens, Mlles Cannet[2] ; mais dans cette correspondance, au milieu des confidences et des effusions les plus abondantes, on pouvait déjà constater, en ce qui concerne ses relations avec Roland, une discrétion systématique, dont elle s'excuse de temps en temps à mots couverts, et dont elle conviendra pleinement, mais en refusant toujours d'en donner les motifs, dans la lettre du 27 janvier 1780 où elle annonce à Sophie Cannet son prochain mariage[3]. La très intéressante publication de M. Join-Lambert[4] nous apporte aujourd'hui un nouveau moyen de contrôle tant du récit des *Mémoires* que des *Lettres Cannet* ; elle nous aide à refaire l'histoire, passablement confuse jusqu'ici, de trois an-

nées de cette vie singulière, et nous fait voir, — pour vider cette question tout de suite, — que les réticences de Marie Phlipon avec ses amies, si elles ont pu n'être au début qu'un calcul personnel, sont devenues bien vite une obligation étroitement imposée par Roland, pour des motifs que nous entrevoyons bien, sans parvenir cependant à en comprendre toute la force.

On sait que les papiers de Roland et de sa femme, déposés depuis 1888 à la Bibliothèque nationale par les soins de leurs descendants (*N. a. fr.*, ms. 6238-6244) renferment, entre autres pièces intéressantes pour l'histoire, près de 600 lettres, dont 300 de Mme Roland et 200 environ de Roland lui-même. M. Join-Lambert a eu l'heureuse idée de publier celles de ces lettres qui, rassemblées dans les premiers manuscrits (n°s 6238-6240), correspondent à la période qui précède et prépare leur mariage. Les lettres éditées sont au nombre de 112, dont 65 de Marie Phlipon à Roland, 45 de Roland à Marie Phlipon, et deux autres intercalées et nécessaires au récit (à savoir une lettre du père Phlipon à Roland, une lettre de Marie Phlipon à M. de Sevelinges, un soupirant éconduit).

La correspondance s'ouvre par une lettre de Roland, du 17 septembre 1777, au retour de sa mission en Italie ; elle se termine également par une lettre de lui, du 20 janvier 1780, alors que le mariage est décidé (il eut lieu le 4 février suivant).

Avant d'entrer plus avant dans l'examen de la publication de M. Join-Lambert, nous demanderons la permission de dire un mot personnel ; il sera aussi bref que possible. À la suite de longues recherches sur Roland et sa femme, commencées depuis plusieurs années, et après une étude attentive tant des lettres imprimées (Dieu sait avec combien d'erreurs !) que des *Papiers* déposés à la Bibliothèque nationale, nous avions conçu le projet de publier la correspondance générale de Mme Roland en l'accompagnant de l'appareil critique nécessaire, et nous l'avions annoncé dans *La Révolution française* du 14 août 1895. Quelques temps après, nous avons été informé, par une lettre très courtoise de M. Join-Lambert, qu'il avait préparé et allait incessamment donner au public une édition de la correspondance inédite antérieure à 1780, c'est-à-dire re-

lative au mariage. Nous nous sommes hâté de lui répondre que dès lors nous allions modifier notre programme et ne faire commencer notre publication qu'à l'année 1780. De cette façon, son travail et le nôtre, au lieu de se rencontrer, se continueront plutôt. La « correspondance amoureuse » (1770-1780), complétant les *Lettres aux demoiselles Cannet*, clôt véritablement la vie de Jeanne-Marie Phlipon ; notre œuvre, la prenant au moment où elle devient Mme Roland et où, pensant et travaillant avec le laborieux économiste, elle commence à appartenir à l'histoire de la Révolution, aura elle aussi son unité bien marquée.

Cette situation vis-à-vis de M. Join-Lambert nous laisse évidemment toute liberté pour apprécier son travail ; mais elle est néanmoins assez spéciale pour que, dans les réserves dont nous aurons à accompagner les éloges qui lui sont dus, nous nous appliquions soigneusement à éviter tout ce qui aurait l'air de venir d'un concurrent. Il nous suffira pour cela de rester fidèle à notre rôle de vérificateur des matériaux avec lesquels devra se faire un jour l'histoire des Roland[5], et de rechercher avant tout, dans la publication nouvelle, tout ce qu'elle renferme de précieux à cet égard, comme aussi tout ce qu'on y pourrait désirer de plus.

Redisons d'abord que les lettrés, tout autant que les historiens, devront réserver un accueil empressé à ces lettres. Les uns y trouveront des pages vraiment éloquentes, d'une dialectique pressante et d'un large style, où l'élève de Rousseau se rapproche singulièrement de son maître ; les autres seront curieux d'étudier, dans une des crises les plus émouvantes de sa vie, la femme qui est entrée d'un si superbe élan dans cette Révolution qui devait l'ensevelir. Nous ne saurions mieux faire d'ailleurs, pour l'appréciation de ces mérites, que de renvoyer le lecteur à l'ample *Introduction* de 80 pages que M. Join-Lambert a mise en tête de ces lettres.

Résumons toutefois, le plus sommairement possible, et uniquement pour donner une idée du sujet, les diverses phases de cette correspondance.

Au début, elle reste assez rare (douze ou quinze lettres en tout) et ne va guère au-delà du ton d'une affectueuse confiance ; c'est à

partir de mars ou avril 1779 que l'allure change ; Roland a déclaré impétueusement son amour ; Marie Phlipon ne balance pas à lui répondre : tenons-nous-en à l'ancienne amitié ou faites de moi votre femme (lettres XII, XIV et XVI). Roland n'hésite pas non plus devant les engagements qu'on lui réclame (lettres XIII et XVII). Il semble dès lors qu'on touche au dénouement. Loin de là, le drame ne fait que commencer.

Marie Phlipon est fière et avisée ; instruite par de cruelles et récentes expériences, elle veut être acceptée sans qu'on n'ignore rien de sa situation et de ses embarras : d'une part, son bien, déjà très modique, se trouve compromis par les désordres de son père ; d'autre part, elle a déjà été recherchée par de nombreux soupirants, parmi lesquels il en est deux, Pahin de La Blancherie, un jeune homme, et M. de Sevelinges, presque un vieillard, qu'elle n'a pas toujours découragés ; elle tient à ne rien cacher à Roland, ni de ses misères domestiques, ni de ses inconséquences antérieures, pour qu'il n'ait pas le droit de s'en plaindre après coup. Roland, non sans contrariété, mais avec une confiance qui honore les deux fiancés, accepte tout. Seulement, gêné par diverses circonstances, par des embarras momentanés d'argent (son voyage d'Italie l'a mis au dépourvu), par le secret qu'il voudrait garder encore vis-à-vis de la famille Cannet[6], par l'ennui de faire à sa mère et à son frère aîné, établis à Villefranche-en-Beaujolais, une communication dont il prévoit que cette famille de grosse bourgeoisie ne se montrera pas satisfaite, Roland temporise, ajourne, avant de faire auprès du père Phlipon, qui ne sait rien encore, la démarche indispensable.

Alors Marie Phlipon, en juin (lettre L), avec une décision clairvoyante, brusque la situation : elle dit tout à son père, puis démontre à Roland qu'elle y a été contrainte par les circonstances. Roland se rend d'assez bonne grâce, mais ses ouvertures à Phlipon, tardives et maussades, surtout en raison du peu de goût qu'il avait pour son futur beau-père, sont mal accueillies (lettres LXXII et LXXVII) ; il s'offense à son tour et nous voilà en pleine rupture.

Devant cette ruine de toutes ses espérances, Marie Phlipon déploie un rare talent de « stratégie » (le mot est de M. Join-Lambert et on n'en saurait trouver un plus juste). Elle rend à Roland sa pa-

role (lettre LXXIII, du 2 septembre), mais en même temps elle l'amène, dans une suite de lettres passionnées, tour à tour fières et tendres, de septembre 1779 à janvier 1780, à sentir qu'il ne peut se passer d'elle. C'est en vain que Roland se résiste à lui-même ; qu'il laisse sa fiancée, dont la situation devenait intenable chez son père, et qui voit là d'ailleurs un dernier moyen, chercher un asile chez les Dames de la Congrégation ; qu'il tarde à se rendre à Paris, comprenant bien que, s'il la revoit, il sera vaincu sur l'heure... Il finit par arriver, et dès qu'il a retrouvé Marie Phlipon à la grille du couvent, tout est dit.

Dans cette trop rapide analyse, nous n'avons pu faire entrer ni l'incident du jeune ouvrier de Phlipon trop épris de la fille de son maître, ni le règlement des comptes entre Phlipon et sa fille, qui complique encore leur mésintelligence, ni les accès d'humeur réciproques des deux correspondants, l'un trop chagrin, l'autre trop prompte à s'exalter. C'est en lisant les lettres mêmes qu'on arrive à suivre, dans toutes ses alternatives, ce drame intime qui remplit presque toute l'année 1779 et dont le récit des *Mémoires*, d'allure si calme, ne laisse guère soupçonner la violence. La comparaison des lettres et du récit, tout en nous faisant admirer les rares qualités de cœur et d'intelligence de Marie Phlipon, la plus vaillante fierté unie à la plus merveilleuse souplesse, met plus encore en relief la générosité et l'inflexible probité de Roland.

Le texte paraît avoir été établi avec soin, autant que nous en pouvons juger loin des manuscrits, étudiés par nous l'année dernière[7]. Nous voilà bien loin de la négligence de M. Dauban, lorsqu'il donna son édition des *Mémoires*. Et ici, nous nous permettons de ne pas partager l'opinion de M. Join-Lambert lorsqu'il dit : « Une étude à laquelle on ne peut désormais que se reporter et emprunter est celle de M. Dauban. On y trouve expliqués, commentés, tous les documents jusqu'alors connus. Après lui, il n'y a à revenir sur la vie de Mme Roland que si elle-même fournit de nouveaux manuscrits à publier et à consulter. » Nous pensons, au contraire, que toute l'œuvre de M. Dauban serait à refaire, alors même que nous n'aurions pas sur Mme Roland une ligne nouvelle[8].

En ce qui concerne le classement des lettres, M. J.-L. a suivi en général l'ordre des deux manuscrits (m. 6238 pour Marie Phlipon, 6240 pour Roland), mais sans s'y astreindre toujours. C'était son droit, car l'ordre des manuscrits (établi par la famille ou par la Bibliothèque ?) ne fait pas nécessairement loi, et nous aurons plus d'une fois, au cours des études que nous poursuivons pour notre compte, à signaler dans ces recueils des pièces qui ne sont pas à leur place. Lorsqu'une lettre n'est pas datée (et encore les dates données sont-elles sujettes à révision), son classement relève exclusivement de l'appréciation de l'éditeur. Nous n'assurerions pas d'ailleurs ni que M. J.-L. ait toujours eu raison lorsqu'il a modifié cet ordre, ni qu'il n'eût pas dû, en d'autres cas, le modifier davantage. Comme exemple du premier cas, prenons une lettre de Roland à Marie Phlipon, datée seulement « du 16 au soir », commençant par ces mots : « Que fais-tu ? que dis-tu ?... » et se terminant par : « Ma foi, j'oubliais de te donner mon adresse : à M. de La Platière, inspecteur du Commerce, aux bains de Saint-Amand, en Flandre, à Saint-Amand. » Elle a été classée par M. J.-L. sous le n° XXXIII, après une lettre de Roland du 15 mai et avant une lettre de Marie Phlipon du 17 mai, alors que, s'il eût suivi l'ordre du manuscrit, il eût dû la rejeter beaucoup plus loin, entre le n° LXVIII (lettre de Roland, s. d.) et avant le n° LXIX (lettre de Marie Phlipon, du 18 août). La différence est considérable, car, dans le premier cas, la lettre serait du 16 mai, c'est-à-dire avant l'orage amené par la mauvaise humeur de Phlipon, tandis qu'autrement elle se trouve être du 16 août, en pleine crise. Or, c'est le manuscrit (6240, f°s 47-48) qui, cette fois, est en règle. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à relire cette lettre XXXIII entre les deux lettres LXVIII et LXIX. Tout s'y tient. Au n° LXVIII, Roland, qu'exaspère l'aigreur de Phlipon, prévient qu'il va s'absenter d'Amiens, sans dire où il va ; au n° XXXIII, daté « du 16 au soir », il annonce qu'il est aux bains de Saint-Amand ; au n° LXIX, daté du 18 août, Marie Phlipon lui répond en s'étonnant de ce brusque départ et ajoute : « Pourquoi ces boues ?... Pourquoi ces bains ?... » La transposition arbitraire de l'éditeur n'est pas douteuse (on en verra plus loin une autre preuve) et, dans l'espèce, elle n'est pas tout à fait indifférente.

Il se pourrait aussi que l'éditeur, au moins en une circonstance, ait coupé une même lettre en deux lettres séparées, puis réuni le second fragment à une lettre suivante. C'est ainsi que, s'il n'y a pas erreur dans nos notes, Marie Phlipon écrit à Roland :

A (m. 6238, f°s 20-23) : une lettre datée de « mercredi matin » et commençant ainsi : « Vous avez ri de mon sermon... » ;

B. (m. 6238, f°s 24-25) : une autre lettre commençant par : « Comme les heures sont pesantes !... » et portant, à la fin, « 23 avril 79 ».

Or, M. Join-Lambert publie cette lettre A (n° XIV) en lui donnant pour date : « 23 avril 1779, mercredi matin », réunissant ainsi les deux rubriques des lettres A et B, et interrompt cette lettre au paragraphe commençant par ces mots : « Ô mon ami ! Pourquoi troubler une vision qui pourrait être si belle ! », pour rejeter cette seconde partie après une lettre de Roland (n° XV) et la publier comme lettre séparée (n° XVI) en y soudant la lettre B. Nous croyons que cette disposition est défectueuse. Il faut remarquer d'abord que la date formée par la réunion des deux rubriques « 23 avril 79, mercredi matin » devient fausse, car le 23 avril 1779 était un vendredi et non un mercredi. Dès lors il apparaît bien que les lettres que nous désignons par A et B ne sont en réalité qu'une seule et longue lettre, commencée le « mercredi matin », 21 avril, quittée et reprise, puis terminée le vendredi « 23 avril 79 ». On pouvait, en tenant compte de ces circonstances, faire suivre immédiatement ces deux lettres l'une par l'autre, les grouper même sous un seul numéro, mais au moins eût-on dû, si on ne croyait pas devoir procéder ainsi : 1° éviter de couper la première où il ne fallait pas ; 2° respecter les rubriques ; 3° ne pas intercaler entre les deux parties une lettre de Roland.

Nous aurions souhaité aussi qu'on n'eût pas omis de donner les adresses de ces lettres, lorsqu'elles figurent au manuscrit. Tantôt Roland est à Amiens, sa résidence ; souvent, il est à Paris ; à d'autres moments, il est à Rouen, chez de vieilles amies, Mlles Malortie (lettre du 3 janvier 1779), ou à Dieppe, chez son ami Cousin-Despréaux (lettres des 19 et 22 septembre 1779), etc. Ces indications ont leur intérêt, en ce qu'elles permettent de se rendre compte

plus exactement de la situation des deux correspondants, de leur « stratégie ». Telle de ces adresses eût suffi à mettre l'éditeur en garde contre l'erreur signalée plus haut à propos de la lettre XXXIII. Cette lettre « du 16 au soir », portant le timbre de la poste de Saint-Amand, est adressée « à Mlle Desportes, rue Bertin-Poirée, vis-à-vis de celle des Bourdonnais, pour remettre, s. l. p., à Mlle sa cousine, à Paris ». Or, Marie Phlipon dans sa lettre du *18 août 1779* à Sophie Cannet, lui apprend qu'elle est venue assister dans un grand chagrin domestique sa cousine et confidente, Mlle Desportes, « près de qui j'ai couché huit jours ». Rapprochée de cette circonstance, l'adresse du n° XXXIII confirme notre rectification et permet de dater sûrement du *16 août 1779* la lettre de Roland.

Enfin nous avons vainement cherché, dans le corps du livre, les notes annoncées par le titre. Ces notes, en dehors des passages en italien, que M. J.-L. a pris soin de traduire, ne représentent pas dix lignes en tout. C'est vraiment trop peu. Assurément, un commentaire perpétuel serait insupportable ; mais des notes brèves, précises, fournissant les indications nécessaires à l'intelligence de lettres qui procèdent à chaque instant par des allusions à des personnes ou à des circonstances connues des deux interlocuteurs, auraient contribué à la commodité de la lecture. Ainsi, — et en nous en tenant à quelques cas seulement, — pourquoi ne pas nous dire que « l'amie, l'aimable petite femme » de chez qui Marie Phlipon écrit sa lettre XX, n'est autre que sa cousine Trude, dont ses *Mémoires* nous entretiendront si souvent ? Pourquoi, dans les lettres CII et CIX, lorsqu'elle parle de « mon Agathe » ne pas identifier cette religieuse, à l'amitié passionnée, qui, elle aussi, revient en bien des endroits des *Mémoires* ? Et dans cette même lettre CIX, lorsqu'elle parle de « Mlle Cannet », ne pas avertir qu'il s'agit cette fois non plus de Sophie, mais d'Henriette, arrivée à Paris depuis quelques jours ? À la lettre suivante (CX), des notes eussent été plus que jamais nécessaires pour éviter la confusion : il est d'abord question de « un frère », puis « du frère », puis de « un autre frère » et dès lors le lecteur s'égare, si on ne prend pas soin de l'avertir que le frère mentionné au milieu de la lettre est Cannet de Sélincourt, frère

d'Henriette et de Sophie, tandis que les deux autres, du commencement et de la fin, sont deux frères de Roland, tous deux bénédictins, pourvus de bénéfices près de Paris, l'un à Longpont, l'autre à Crespy-en-Valois. Les *Lettres aux demoiselles Cannet* auraient beaucoup fourni pour ces éclaircissements utiles. Nous reconnaissons que le lecteur peut s'y reporter ; mais il aurait su gré à l'éditeur de lui épargner cet embarras. Le système de publier sans notes un texte établi aussi exactement que possible est d'ailleurs soutenable, et si M. Join-Lambert, malgré l'annonce de son titre, a cru devoir s'y arrêter en définitive, nous aurions mauvaise grâce à insister sur cette petite querelle. Il nous est plus agréable de le remercier de ce qu'il nous donne.

À ce titre, il convient de signaler les deux portraits en héliogravure qui ornent le livre. L'un, reproduit pour la première fois, et tiré de l'original du Musée Carnavalet, est le portrait de Marie-Jeanne Phlipon, « gravé par son père en janvier 1773 ». Cette gravure « est la seule qui nous représente Mme Roland avant son mariage et avant la Révolution ». L'autre portrait est celui de Roland, également antérieur à la Révolution ; il porte la date de 1779, c'est-à-dire de l'année même où se place la plus grande partie de cette correspondance, et tire de là un intérêt de plus. Il ne se rencontre pas dans les vingt portraits du Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Mais nous l'avons trouvé inscrit, sous le n° 14886, dans les dix-neuf portraits que possède la Bibliothèque de Lyon (Fonds Coste). On doit remercier M. Join-Lambert d'avoir reproduit cette pièce intéressante. Quant à rechercher avec lui dans quelles circonstances exactement ces deux portraits ont été gravés, nous avons encore trop de doutes pour l'essayer actuellement.

C'est aussi avec un sincère plaisir que nous signalerons tout l'attrait de l'étude considérable qui sert d'introduction à son livre. Là, parmi un certain nombre d'erreurs de fait, qui tiennent à une connaissance encore imparfaite des alentours du sujet[9], se rencontrent des aperçus ingénieux, des remarques d'un goût délicat, et surtout une analyse très pénétrante des caractères de Marie Phlipon et de Roland. Nous regrettons que la nature historique de cette *Revue*[10]

ne nous permette pas de nous étendre beaucoup de ce côté. Une citation pourtant, pour donner une idée du talent de l'écrivain :

> La lettre du 23 avril est capitale. C'est le programme le plus beau qu'une femme puisse former et rêver de remplir. Elle expose et résume sa vie, l'histoire de ses idées et de ses sentiments... Le trouble passager des sens n'a pas gagné la tête... Roland est averti. Il parlera de mariage, ou elle ne le verra plus. La profession de foi est de superbe allure ! La forme toujours élevée, large, est ici précise, presque parfaite. Le souffle n'anime que la plus haute et la plus ferme raison. Le style atteste que Marie Phlipon a lu et relu *La Nouvelle Héloïse*, que Julie est son modèle, à la faiblesse près. Elle sait que mettre bas les armes serait, non de la bonté, mais de l'imprudence. Un prêtre, pour la distraire du chagrin où l'a jetée la mort de sa mère, lui a donné ce livre ; choix singulier ! Plus singulier encore et plus inattendu le profit tiré de la lecture. Ce n'est pas elle que le roman aura perdue, au contraire ; elle y apprend les pièges de la vie, les détours, les ruses pour les éviter. Sur les pentes glissantes, par lui elle devient habile et sage ; dans les crises graves, par Plutarque, l'autre livre auquel elle attribue une influence décisive sur sa vie, elle sera rendue forte.

On voit par où vaut cette *Introduction*, de très vive allure. Son défaut, sans parler des erreurs de faits que nous aurons à rectifier dans un prochain essai, serait d'être plutôt un jugement venant après la lecture des lettres qu'une introduction aux lettres elles-mêmes. On ne nous dit pas avec assez de *précision* comment Roland et Marie Phlipon se sont connus, comment une correspondance s'est engagée entre la jeune fille et l'inspecteur quadragénaire. Nous nous proposons de le faire, le plus souvent par une simple juxtaposition de textes, les uns tirés des *Lettres aux demoiselles Cannet*, les autres fournis par ceux des *Papiers Roland* que M. Join-Lambert n'a pas utilisés. Le rapprochement de ces textes, à peine reliés par quelques explications indispensables ou quelques remarques pour mettre les choses au point, éclairera la période la plus troublée de la vie de Marie Phlipon, depuis le mois de janvier 1776, où elle voit Roland pour la première fois, jusqu'en mars ou avril 1779 où commence vraiment la « correspondance amoureuse ». Nous avons déjà remarqué que les *Mémoires*, si explicites sur les années antérieures, sont très brefs sur ces temps-là. Non que Mme Roland ait

voulu les laisser dans l'ombre ; elle a assez souvent répété, dans ses lettres à Jany, qu'elle entendait bien « écrire ses *Confessions* et n'en rien celer » ; mais il suffit de relire les *Mémoires* tels que nous les avons et de se rappeler comment ils ont été écrits, pour voir qu'ils sont inachevés. Heureusement que nous avons, pour suppléer à leur insuffisance sur cette période, et servir ainsi de cadre aux éléments nouveaux dont nous userons, les *Lettres aux demoiselles Cannet*, c'est-à-dire des confidences au jour le jour, qu'elle-même n'eût jamais voulu détruire : « Dans tous les cas, écrivait-elle à Sophie Cannet en janvier 1776, ne brûle rien. Dussent mes lettres être vues un jour de tout le monde, je ne veux point dérober à la lumière les seuls monuments de mes faiblesses, de mes sentiments... »

Jean-Marie Roland de La Platière était inspecteur des manufactures à Amiens lorsqu'il connut, en janvier 1776, Jeanne-Marie Phlipon, fille d'un modeste graveur parisien. Malgré la différence de leurs âges (il avait 42 ans et elle 22), ils eurent vite du goût l'un pour l'autre ; mais, en août 1776, Roland partit pour l'Italie avec une mission commerciale, ne revint en France qu'en septembre 1777, et ne rentra à Paris que dans les premières semaines de 1778. Il revit alors la jeune fille, s'éprit vivement d'elle, mais ne se décida à lui offrir sa main qu'en avril 1779 ; alors s'établit entre les deux fiancés, dont divers obstacles retardaient le mariage, qui n'eut lieu qu'en février 1780, une correspondance active, passionnée, troublée, qui se trouve aux manuscrits des *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (*N. à fr.*, ms. 6238, 6240), et que M. Join-Lambert a eu l'heureuse idée de publier.

Madame Roland, dans ses *Mémoires* (éd. Faugère, II, p. 217-244), ne nous a laissé, sur cette époque de sa vie, que quelques pages marquées de sa véracité ordinaire, mais forcément incomplètes (l'échafaud était proche, il fallait abréger). Peut-être y revenait-elle dans les *cahiers* qui nous manquent[11]. En tout cas, son récit ne saurait donner une idée de l'intensité de la crise que révèle cette correspondance.

Nous ne nous proposons pas ici d'analyser ces lettres ; il nous suffira de dire que c'est un *document* d'un très vif intérêt psychologique, dont M. Join-Lambert, dans une introduction considérable de quatre-vingts pages, a bien fait ressortir l'importance. Nous voudrions seulement, pour apporter une contribution à cette période de la vie de M[me] Roland, signaler les lacunes ou rectifier les erreurs échappées à l'éditeur.

La première lettre publiée est du 17 septembre 1777. Puisque Roland connaissait Marie Phlipon depuis le mois de janvier 1776, il eût été intéressant de déterminer avec le plus de précision possible leurs rapports durant ces vingt premiers mois. Les *Lettres aux demoiselles Cannet* (éd. Dauban, 1867) et diverses pièces inédites des *Papiers Roland* auraient fourni à cet égard d'assez nombreux éléments.

Même observation pour les quinze mois qui s'écoulent entre cette première lettre et les lettres de janvier-avril 1779, où commence vraiment la « correspondance amoureuse ». Les quatre lettres, sans lien apparent, qui se rapportent à cette période intermédiaire (n[os] II-V) auraient été utilement rattachées les unes aux autres (soit dans l'*Introduction*, soit par des notes), à l'aide des moyens que nous indiquons. À partir de janvier 1779, cela devient moins nécessaire ; les lettres se succèdent assez rapidement pour se commenter elles-mêmes, et d'ailleurs, pour cette partie de la tâche, M. J.-L. a serré de près (sans toutefois user suffisamment des *Lettres Cannet*), avec pénétration et justesse, les situations des deux correspondants.

Malgré les soins donnés à la révision du texte, nous croyons pouvoir, à première vue, y relever quelques défectuosités :

P. 6 : « J'ai relu souvent la lettre à l'élève imp[d]... » Il faut lire « à l'élève-insp[r] » (voir *Lettres d'Italie*, de Roland, t. IV, p. 320, *Lettre à M***, élève-inspecteur des manufactures*).

P. 12 : « Je pars pour Rouen et Dieppe ; je serai de quinze jours à trois semaines à visiter ces parties *de la Normandie.* » Il y a dans le texte, sauf erreur : « ces parties *de la Grèce.* » Roland veut évidemment parler de la Normandie, mais, par une manière de jeu qui se retrouve dans toute sa correspondance, jeu auquel Marie Phlipon se prête d'ailleurs dans la lettre

suivante, la Normandie, c'est la *Grèce*, de même qu'Amiens, c'est la *Béotie*, etc. L'éditeur a ici substitué la glose au texte.

P. 82 : « Faut-il, écrit Roland en se plaignant de Phlipon, le père de son amie, que je m'humilie, moi et les miens, en demandant grâce à un homme de ses *potins* ? » *Potins* nous a surpris. Dans le manuscrit, il y a : « ... de ses *sottises*. »

L'ordre des lettres n'est pas toujours celui qu'il devrait être. C'est ainsi que la lettre XXXIII, datée du « 16 au soir », et placée par l'éditeur comme si elle était du 16 mai 1779, aurait dû être rejetée entre les lettres LXVIII et LXIX, c'est-à-dire reportée au 16 août suivant. Il suffit de la lire entre ces lettres LXVIII et LXIX pour s'en apercevoir.

Un certain nombre de ces lettres, échangées entre Marie Phlipon et Roland durant les séjours de celui-ci à Paris, n'ont pas d'adresse ; mais beaucoup d'autres, envoyées pendant que Roland est à Amiens ou en voyage, et par conséquent confiées à la poste, dont elles portent le timbre, ont leurs adresses, et ces adresses sont d'utiles indications, que l'éditeur eût bien fait de ne pas omettre. C'est ainsi que l'adresse de la lettre XXXIII « à Mlle Desportes, ... pour remettre, s. l. p., à Mlle sa cousine... », rapprochée de la lettre du 18 août de Marie Phlipon à Sophie Cannet, où elle nous apprend qu'elle est depuis huit jours chez Mlle Desportes, sa parente et confidente, fournit une preuve matérielle que cette lettre XXXIII est bien du 16 août et non du 16 mai.

Les notes annoncées par le titre manquent presque entièrement, en dehors de celles où l'éditeur traduit en français l'italien de quelques passages du texte. Elles eussent pourtant, dans bien des cas, été vraiment nécessaires ; une foule d'allusions à des personnes ou à des circonstances connues des deux correspondants restent incompréhensibles pour qui n'a pas fait une étude particulière des *Mémoires* ou des *Lettres Cannet*. Nous avons donné ailleurs[12] plusieurs exemples de l'embarras où ce manque de notes doit laisser le lecteur. En voici encore un (p. 151) : « la substitution, écrit Roland, n'est pas ton affaire... » Nous aurions voulu qu'on expliquât qu'il s'agit ici de la substitution de biens que les grands-parents de Marie Phlipon voulaient faire à son profit au détriment de son père (voir

Lettres Cannet, éd. Dauban, II, 56 et *passim*). Pour revivre cette histoire, il importe d'en préciser tous les traits.

M. J.-L. a orné son volume de deux portraits en héliogravure, l'un, tiré du Musée Carnavalet, représentant Marie Phlipon en 1773, l'autre de Roland en 1779. Ces deux portraits sont curieux, mais les commentaires qu'y joint l'éditeur manquent un peu de clarté. À propos du premier, on nous dit (*Introduction*, p. IV) : « Au bas du portrait est écrit qu'il représente *M. J. Phlipon, gravée par son père, à 19 ans, janvier 1773, née en mars 1754*. À l'aspect de l'encre, à l'écriture et même à l'erreur de 10 ans commise sur l'âge, on peut juger cette mention sincère et contemporaine... » Où est cette erreur de dix ans, puisque c'est bien en mars 1754 qu'est née Marie Phlipon ? Il est vrai qu'en regardant à la loupe, sur la gravure même, l'inscription en lettres presque imperceptibles dont il s'agit, on peut lire *1764*. Mais alors c'est aussi *1764* qu'il eût fallu mettre dans le passage cité. Dans ce cas la seconde phrase aurait eu un sens.

M. J.-L. ajoute : « Est-ce un exemplaire du portrait gravé que « Mme Roland raconte dans ses *Mémoires* avoir donné (9 janvier 1775) à Sophie Cannet et à Sainte-Agathe ? Phlipon père l'aurait fait *dessiner, retoucher* par un maître et tirer chez un imprimeur... » En premier lieu, ce n'est pas dans les *Mémoires* qu'elle parle de ce portrait ; c'est dans les *Lettres Cannet* ; en outre, c'est bien avant le 9 janvier 1775, c'est dès le 20 août 1774 qu'il en est question pour la première fois. Ces deux méprises, très légères en elles-mêmes, ne permettent pas de suivre l'éditeur dans ses inductions pour établir un lien entre le portrait du Musée Carnavalet et celui de 1774-1775.

Quant au portrait de Roland, M. J.-L. nous dit : « Un seul portrait est antérieur à la Révolution, mais enfin il existe. Il porte : *J.-M. Roland de La Platière, inspecteur des manufactures à Lyon, — Lemoine del. 1779, — tiré du cabinet de M. Danguin. F. Hillemacher, sc. aq. f. 1849*. La gravure est donc moderne et c'est le graveur de 1849 qui a commis la méprise sans importance d'attribuer à Roland la fonction d'inspecteur à Lyon, alors qu'en 1779 il était à Amiens. » Cette méprise du graveur ne nous laisse pas sans inquiétude, et c'est à l'original que nous voudrions pouvoir nous reporter. Quant aux conjectures proposées par M. Join-Lambert pour déterminer dans

quelles circonstances ce portrait de 1779 aurait été fait, elles nous paraissent bien problématiques.

M. J.-L. nous pardonnera ces réserves, qui ne nous empêchent pas d'apprécier le talent d'écrivain dont il a fait preuve dans son *Introduction*. Ce qui lui a manqué, c'est une connaissance suffisante des alentours de son sujet. En lui souhaitant une seconde édition (bien justifiée par le haut intérêt des lettres qu'il a publiées), nous nous permettrons de lui signaler encore quinze ou vingt rectifications, qui donneraient à son *Introduction* une valeur documentaire.

Introduction, p. I : « Bosc, qui fit paraître en 1796 l'*Appel à l'impartiale postérité*. » C'est en 1795, comme d'ailleurs on le trouve un peu plus loin (p. VI).

P. XII : « La correspondance avec les demoiselles Cannet, commencée à *14 ans* et poursuivie de façon plus régulière, pendant dix ans, de *1771* à *1780*... » Il y a là quelques légères inexactitudes. La première lettre que nous connaissions à Sophie Cannet est du 3 juillet *1770* (Marie Phlipon avait *seize ans*) ; les deux dernières, mises par Dauban en *1781*, sont en réalité de 1782 et de 1783 ; dans l'une, en effet, datée par Dauban de « Amiens... 1781... » Mme Roland parle de sa fille et dit : « Ma petite... prépare quelques dents... » Or, l'enfant étant née le 4 octobre 1781, cette lettre ne peut être que de 1782 au plus tôt ; dans l'autre, datée « ce lundi matin 12 mai 1781 », elle écrit : « Ma pouponne fait sa petite chanson... et rit comme une folichonne... » Il faut donc reporter la lettre en 1782, et même en 1783, puisque c'est cette année-là que le 12 mai tombe un lundi.

P. XXII : « C'est en 1776, Marie Phlipon avait donc vingt-deux ans, qu'un jeune homme de vingt-quatre ans, Pahin de La Blancherie, fit le plus vivement battre son cœur... » En réalité, La Blancherie apparaît dès le 25 novembre 1773 (lettre à Sophie Cannet) et déjà *en prétendant*. Ce qui est exact, c'est que c'est en janvier 1776 qu'elle est le plus fortement éprise.

P. XXVI : La place (d'inspecteur de commerce) « valait *8.000* livres. Après son mariage, Roland obtiendra l'*inspection générale* des manufactures de Lyon, avec un traitement de 12.000 livres ». Roland n'a jamais été inspecteur général ; il était inspecteur des manufactures de la généralité de Picardie, puis de la généralité de Lyon. De plus, son traitement le plus élevé n'a jamais dépassé 5.600 livres, ainsi qu'il résulte d'un état de services dressé par lui en 1792 pour la liquidation de sa retraite[13]. Ce chiffre de 8.000 livres, attribué à Roland par un pamphlétaire lyonnais, l'abbé Guillon de Montléon[14], était celui du traitement des inspecteurs ambulants établis par Calonne en 1784 (*Mémoires* de Mme Roland, éd. Faugère, I, 160). M. Granier de Cassagnac (*Les Girondins et les massacres de septembre*, I, 182) a copié l'abbé Guillon. Quant

aux 12.000 livres, nous ne savons où M. J.-L. a pris cette indication encore plus erronée.

P. XXVII : « Il [Roland] appelle ainsi sur lui l'attention et la bienveillance de MM. Trudaine, de Montigny, etc. » Il y a ici une virgule de trop, et il ne s'agit que d'un seul personnage, l'intendant des Finances Trudaine de Montigny, le père des deux amis d'André Chénier, et le protecteur de Roland.

P. XXIX : La liste des publications de Roland n'est pas complète ou l'est trop. Si on ne veut parler que des monographies destinées à l'*Encyclopédie méthodique*, il faut retrancher plusieurs articles ; si on veut énumérer les publications diverses de Roland, il faudrait en ajouter un certain nombre. Les biographies générales (Michaud, Didot), où M. J.-L. paraît avoir puisé ces indications, sont ici un guide insuffisant.

P. XXX : « En traversant le Velay, en 1776... » C'est en septembre 1777 que Roland traversa le Velay avec son ami Lanthenas.

P. XXXIII : M. J.-L. donne, en note, une liste de dix-huit portraits de Roland. C'est à peu près la liste des vingt-deux portraits du Cabinet des estampes ; il eût été intéressant de signaler aussi les dix-neuf numéros du Fonds Coste, de la bibliothèque de Lyon, qui ne se confondent pas toujours avec ceux des Estampes.

P. XXXIV : M. J.-L. nous paraît attribuer à Godinot, inspecteur des manufactures à Rouen, cousin de Roland, un rôle qu'il n'a pas eu. C'est bien Godinot qui avait fait entrer Roland dans cette administration (*Mémoires*, II, 238) ; mais nous ne trouvons nulle part de traces que les relations entre eux aient gardé un caractère bien intime ; lorsque, dans la correspondance inédite postérieure à 1780, le nom de Godinot se rencontre sous la plume de Roland ou de sa femme, c'est en passant, et d'un ton fort indifférent. Nous ne voyons donc pas sur quoi M. J.-L. s'appuie pour dire que « en 1779, très perplexe quant au parti à prendre d'épouser et de renoncer, Roland se rend à Rouen pour consulter ce cousin en qui il a toute confiance... ». Et d'abord, remarquons que Godinot a pris sa retraite précisément en 1779 (il figure encore à l'*Almanach royal* de 1779, mais disparaît dans l'*Almanach* de 1780), pour aller s'établir à Roanne, dans son pays. En second lieu, si nous voyons Roland à Rouen *en janvier 1779*, — bien avant la crise, — ce n'est pas chez Godinot, c'est chez Mme Malortie, la mère de ses amies de Rouen[15]. Nous ne trouvons pas qu'il soit retourné à Rouen cette année-là. S'il va en Normandie en septembre 1779, ce n'est pas à Rouen, chez Godinot, c'est à Dieppe, chez son ami Cousin-Despréaux comme on le voit par les adresses des lettres de Marie Phlipon, des 19 et 22 septembre, adresses omises par l'éditeur (n°s LXXXIV et LXXXVI de sa publication). De même, il ne nous paraît pas exact de dire « qu'en 1780, c'est auprès de Godinot que le nouveau ménage se rendra tout d'abord... ». Il semble, en recueillant les indices dont nous disposons, que

Roland et sa femme, mariés en 1780, ne quittèrent pas Paris cette année-là[16], et que c'est seulement en janvier et février 1781, pendant que Roland faisait apprêter à Amiens le logis où ils devaient s'installer, que Mme Roland, *seule, et pour la première fois*, alla à Rouen chez les dames Malortie, puis à Dieppe chez Cousin-Despréaux. Il est possible que ce soit nous qui nous trompions. Ces recherches de détail, où il faut relier les indices par des conjectures, peuvent toujours être modifiées par l'apport d'un fait nouveau. Il se peut aussi que le lecteur juge tout cela sans importance. Mais encore vaudrait-il mieux, si on ne peut le renseigner avec exactitude, ne pas aborder ces questions. Ce qui est certain pour nous, c'est que l'intervention de Godinot dans les affaires de Roland en 1779 et 1780 doit être absolument écartée.

P. XXXVIII : « Du mercredi 23 janvier 1776. » Il faudrait lire 24, car le 23 janvier 1776 était un *mardi*. Les rectifications de ce genre à introduire dans la datation des *Lettres aux demoiselles Cannet* (édition Dauban) sont fréquentes, et sauf exceptions, il y a lieu, pour les opérer, d'admettre qu'en écrivant une lettre on se trompe plutôt sur le quantième que sur le jour.

P. XLVI : « Les *Mémoires* placent le départ de Roland [pour l'Italie] *à la fin* de 1776... » Les *Mémoires* (II, 225) disent : « à la fin de l'été de 1776 », et nous avons, par le *Voyage* même de Roland (*Lettres écrites de Suisse, d'Italie, etc.*, 1780, 6 vol. in-12), la date exacte, 8 août.

Ibid. : « Roland rentre en France, rempli de soucis, d'idées noires. Quelle est la cause de ses *agitations* et de ses pensées de *suicide* ? Il parle *d'une mort portée dans son cœur*. Fait-il allusion à l'amère déception que lui a causé une jeune veuve de Livourne ?... » Rien de tout cela. L'aventure de Livourne, que Roland eut d'ailleurs le tort de raconter à Marie Phlipon (voir ses *Lettres d'Italie*, t. VI, p. 349 et suivantes), n'était pas de nature à le troubler ainsi. Ce qui l'abat, au moment où il va rentrer en France, c'est qu'à Turin, dînant chez l'ambassadeur, le 1er août 1777, il a appris la retraite de son protecteur, Trudaine de Montigny, intendant du Commerce (*Lettres d'Italie*, VI, 358). Quelques jours après, il apprendra sa mort, survenue le 5 août 1777. C'était la ruine de ses espérances ; Trudaine, en l'envoyant en Italie, lui avait promis une inspection générale au retour (voir lettre de Marie Phlipon à Henriette Cannet, du 24 février 1778, éd. Dauban, II, 242 ; cf. *Mémoire des services* de Roland, présenté par lui le 20 février 1792) : « En 1776, il ne partit pour l'Italie qu'avec la promesse de M. Trudaine d'une place d'inspecteur général à Paris. À son retour M. Trudaine était mort... Tout fut changé... » (Girardot, *Les Ministres de la République française : Roland et Mme Roland*, p. 8.)

P. XLVIII : « Mlle Henriette Cannet, mariée, séparée de plus en plus par les divergences politiques, se souviendra seulement de Marie Phlipon quand celle-ci sera en prison ; à la veille de mourir, elle lui offrira de prendre sa place... » Nous croyons que Marie Phlipon et Henriette Cannet se sont re-

vues avant les jours tragiques de 1793 ; Mme Roland, rentrée à Paris le 20 février 1791, écrivait à Bancal des Issarts, le 22 mars suivant : « J'ai été fort occupée, ces jours-ci, d'une amie de ma jeunesse, qui réside ici et qui vient de devenir veuve... » Ces lignes semblent bien indiquer Henriette Cannet, qui avait épousé en 1783 un vieux magistrat fanatique, Muyart de Vouglans, conseiller au Parlement, qui par conséquent était venue résider à Paris (rue de Vaugirard, près le petit Calvaire) et qui devint veuve précisément en 1791.

P. LV : « Roland s'occupe de l'Académie des inscriptions... » Il faut lire évidemment de l'Académie des sciences.

P. LXIV : « Le frère de Roland, qu'il appelle Platon. Ce surnom, qui revient souvent dans les lettres et approprié à un moine, s'applique au bénédictin, alors prieur au collège de Cluny à Paris... » L'éditeur a fait là une grosse confusion. Oui, le prieur du collège de Cluny (*Mémoires*, II, 238) et le curé de Longpont (*ibid.*, 252) sont bien un même personnage, passé du collège de Cluny à la cure de Longpont précisément en 1779 ; oui, ce bon moine est bien celui qui accompagna les Roland dans leur voyage de Suisse, en 1787 ; mais Platon, c'est tout autre chose. Ce surnom ne saurait désigner le prieur, qui mandait à Roland, dans les premiers jours de septembre 1777 : « ... j'ai aussi écrit à Platon, qui ne m'a pas répondu... » (lettre inédite des *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 226-227). Il s'applique à leur ami commun, Cousin-Despréaux, résidant à Dieppe, et qui préparait alors une *Histoire de la Grèce*, dont le premier volume allait paraître en 1780. L'identité de Platon et de Cousin-Despréaux ressort du seul examen des lettres publiées par M. Join-Lambert ; elle est d'ailleurs attestée à chaque page de la correspondance encore inédite.

P. LXV : À propos des frères de Roland, M. J.-L. écrit : « Le chanoine [l'abbé Bimont, chanoine de Vincennes, oncle de Marie Phlipon] et le moine [le curé de Longpont]... sont morts à temps, en 1789. » Puis il ajoute en note : « C'est ce que dit M. Dauban. Mme Marillier, arrière-petite-fille de Mme Roland, croit, au contraire, qu'ils ont été guillotinés, à Lyon, sous la Terreur. » Il y a ici bien de la confusion. D'abord, il était inutile de citer M. Dauban, qui ne saurait faire autorité dans aucun cas. Il eût été plus simple de renvoyer à Mme Roland elle-même, qui dit formellement (*Mémoires*, II, 252) : « Mon cher oncle [l'abbé Bimont] mourut à Vincennes en 89 ; nous perdîmes *peu après* le frère bien-aimé de mon mari ; il avait fait avec nous le voyage de Suisse, était devenu prieur et curé à Longpont, etc. » Nous avons pu d'ailleurs vérifier la parfaite exactitude du renseignement en nous procurant, par l'entremise obligeante de M. Vénot, instituteur communal à Longpont, l'acte de sépulture, du 25 novembre 1789, de « vénérable et discrète personne Messire Pierre Roland, prieur d'Ozay et curé de cette paroisse... décédé le 23 du présent mois, inhumé devant le sanctuaire de l'église... ». (Extrait du re-

gistre des actes de l'état civil de Longpont.) Quant à celui des frères de Roland qui fut guillotiné à Lyon pendant la Terreur (2 nivôse an II, 22 décembre 1793), c'est son frère aîné, Dominique Roland, doyen et chantre de la collégiale de Villefranche-en-Beaujolais.

P. LXXI : « Marie Phlipon est entrée chez les Dames de la Congrégation, rue Neuve-Saint-Étienne, faubourg Saint-Marcel, le 4 ou le 5 novembre 1779. » Disons plutôt, pour être tout à fait exact (et il faut l'être en matière de dates) le 6 ou le 7 novembre, car elle écrit à Roland, le 11 novembre (lettre XCVIII de la publication Join-Lambert) : « Voici le cinquième jour que j'occupe cette demeure... »

P. LXXIII-LXXIV : M. J.-L. paraît croire que Roland, après la rupture, et avant de venir se réconcilier avec son amie, aurait eu l'idée d'aller consulter sa famille en Beaujolais (sa mère et son frère aîné, dont il dépendait pour son établissement). Or Roland a bien consulté sa famille de Beaujolais, mais par correspondance, et n'a ni projeté ni effectué ce voyage. Son projet, annoncé par sa lettre du 19 décembre 1779 (n° CVI de la publication Join-Lambert), était tout autre, à savoir quitter Amiens le 27, arriver à Paris le 28, en repartir le 29 pour Longpont (à 7 kilomètres de Longjumeau) et revenir à Paris vers les Rois (c'est-à-dire 6 janvier 1780). Ce qui a amené l'éditeur à cette confusion, c'est qu'il fait dire à Marie Phlipon (*Introduction*, p. LXXIII) : « Eh bien, mon ami, tu aurais donc le courage de passer à Paris et d'aller *à Lyon* sans me voir ?... » Mais elle n'a pas écrit cela, et M. J.-L. cite inexactement son propre texte ; il y a (n° CV, lettre du 13 décembre 1779) : « Eh bien, mon ami, tu aurais donc le courage de passer à Paris et d'aller *par-delà* sans me voir ? » Tout cela n'a pas une très grande importance, mais, à vouloir marquer toutes les attitudes des deux acteurs du drame, encore faut-il le faire avec le plus de précision possible.

P. LXXV : M. Join-Lambert cite quelques lignes d'une lettre de Mme Roland à Bosc du 13 mai 1784. Il doit y avoir là quelques références brouillées entre elles, car la lettre citée (voir Dauban, *Correspondance*, II, 496-497) n'est pas et ne peut être du 13 mai 1784. Elle vient à la suite d'une lettre du 13 mai *1783*, elle est de *juin*, et il est aisé de vérifier, en prenant un calendrier, qu'elle est du lundi 9 ou du mardi 10 juin 1783.

Complétée par ces rectifications nécessaires, la publication de M. Join-Lambert sera lue avec intérêt et profit par tous ceux qui voudront étudier, dans ses débuts, l'histoire du premier ministre de l'Intérieur de la République française et de Mme Roland.

---

[1] Ed. Faugère, II, 217-218 ; 225-226 ; 237-244.
[2] Publiée une première fois en 1841, par M. A. Breuil ; rééditée en 1867, beaucoup plus complète, par M. Dauban, 2 vol. in-8°.
[3] « Dois-je me flatter que le voile qui restera toujours sur ce *comment* d'un événement inattendu ne diminuera rien à la confiance, ou même à l'estime sentie que tu avais pour moi ?... Au reste, si j'ai dû garder le silence, je ne le dois pas moins encore, et je ne reviendrai jamais sur le passé en aucune façon. »
[4] *Le Mariage de Mme Roland, trois années de correspondance amoureuse, 1777-1780*, publié avec une introduction et des notes, par A. Join-Lambert. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1896, 1 vol. in-8°, LXXX-358 p., avec deux portraits en héliogravure.
[5] Nous disons *des Roland*, car si, au point de vue littéraire, Mme Roland est la seule qui compte, il n'en est pas de même pour l'histoire.
[6] Cf. *Mémoires*, II, 248 : « Henriette Cannet, qui avait aimé M. Roland et à qui sa famille avait voulu la marier... »
[7] Nous relevons pourtant quelques lapsus, à première vue ; nous n'en signalerons qu'un, assez singulier, à la page 242 : « Faut-il, — écrit Roland en parlant de Phlipon, — que je m'humilie, moi et les miens, en demandant grâce à un homme *de ses potins* ? » Si notre copie est exacte, il y a au manuscrit « *de ses sottises* ».
[8] La sévérité de notre assertion aurait besoin d'être accompagnée de preuves. Mais ce n'est pas le lieu ici. Prenons pourtant un exemple. Dans son *Étude sur Mme Roland et son temps* (Paris, Renduel, 1835, 1 vol. in-8°), p. XCII-XCIII, en analysant sa correspondance avec Bancal des Issarts, après avoir donné un extrait de la première lettre, qui est du 22 juin 1790, M. Dauban ajoute : « La seconde lettre nous porte à la date du 5 janvier 1791. » Or, au 5 janvier 1791, Mme Roland avait déjà écrit *dix-neuf* autres lettres à Bancal, toutes à leur place dans le volume ! La vérité est que la seconde lettre est datée « ce 5e jour de l'an II de la liberté », ce qui, dans le style de ce début de la Révolution, où l'on datait de la prise de la Bastille, signifie *18 juillet 1790* (comme la lecture du texte le démontre d'ailleurs surabondamment). Si cette méprise était isolée, elle ne vaudrait pas d'être relevée. Mais elle fausse tout le chapitre. Il n'est presque pas une page de M. Dauban où l'on ne se heurte à des confusions de ce genre. Son seul mérite est d'avoir eu la bonne fortune de publier le premier les quatre lettres célèbres de Mme Roland à Buzot. Ajoutons, pour être juste, d'avoir aimé son sujet.
[9] Nous en rectifierons quelques-unes, assez graves, dans un travail ultérieur.
[10] *La Révolution française : revue d'histoire moderne et contemporaine*, dans laquelle a initialement paru cette étude. Voir les *Sources*, p. 401 du présent ouvrage. (N. D. É.)
[11] Voir notre étude sur *Jany, le dernier correspondant de Mme Roland*, p. 259 du présent ouvrage.
[12] Voir p. 68 du présent ouvrage.
[13] Pièce publiée par M. de Girardot, *Les Ministres de la République française : Roland et Mme Roland*, p. 9 (Guillaumin, 1860).
[14] *Mémoires*, I, 57.
[15] Voir au ms. 6238, fol. 7-8, l'adresse « chez Mme Malortie, à Rouen » de la lettre écrite à Roland par Marie Phlipon, le 3 janvier 1779. M. Join-Lambert, qui publie cette lettre (n° VI), a omis l'adresse.
[16] « La première année de mon mariage se passa toute entière à Paris... » (*Mémoires*, II, 245.)

MADAME ROLAND
EN BEAUJOLAIS

JE dois tout d'abord remercier M. le sous-préfet d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette conférence.

C'est un grand honneur pour moi d'être présenté par le premier magistrat de la République dans l'arrondissement.

Mesdames, Messieurs, mes chers compatriotes,

Il m'était difficile de résister plus longtemps aux appels pressants de mon neveu et ami, M. Guillermet, parlant au nom de la Société des amis de l'enseignement. J'ai donc promis de vous faire cette conférence, et j'ai pris mon sujet dans ce que je connais le mieux, c'est-à-dire la vie de Mme Roland, dont je vais vous exposer ce qui vous intéresse le plus, son séjour en Beaujolais, à Villefranche même et au Clos de Theizé.

Je ne puis d'ailleurs me défendre de quelque émotion en me voyant dans cette salle. J'y retrouve des souvenirs de soixante ans !... Là même était le préau couvert de l'ancien collège ; c'était là que nous nous amusions les jours de pluie... J'aperçois d'ici une porte qui devait être la porte de notre salle d'étude... Je me rappelle aussi (et cela me ramène à mon sujet) que ces bâtiments sont ceux de l'ancien couvent de la Visitation de Sainte-Marie, et que c'est là que la fille de Mme Roland fut élevée pendant un an, en 1791...

Cette conférence se composera avant tout de lectures reliées entre elles par une causerie familière. Je ne suis guère orateur ; il y a d'ailleurs trente ans que j'ai cessé d'enseigner, et, même quand

j'étais professeur, j'aimais mieux instruire mes élèves en causant qu'en discourant du haut de ma chaire. Cela m'était plus facile que d'être éloquent, et c'était plus profitable pour eux.

I — INTRODUCTION.

Madame Roland ne nous appartient pas par ses origines ; tout le monde sait qu'elle est née à Paris, en 1754. Mais la partie la plus heureuse de sa vie, de 1784 à 1791, s'est passée chez nous, à Villefranche, avec de courts séjours à Lyon, et au Clos, le domaine rustique des Roland sur la paroisse de Theizé ; le Beaujolais était donc devenu pour elle, ainsi qu'elle l'écrivait à un ami (22 avril 1785), sa « patrie adoptive ».

Quant à son mari, il est bien nôtre tout entier. Les Roland étaient une famille considérable de Thizy, qui était venue s'établir à Villefranche au commencement du XVIIe siècle, et y avait occupé des charges importantes. Elle faisait partie de la grosse bourgeoisie du Beaujolais et elle avait rendu des services publics, dont ses intérêts même avaient fini par souffrir. Aussi, lorsque le père de Roland mourut en 1747, la liquidation de sa succession fut-elle assez onéreuse ; il fallut vendre le manoir héréditaire de Thizy, ne conserver, d'une situation brillante, que la maison de Villefranche et le domaine du Clos[1].

Roland partit de chez lui à dix-sept ans chercher fortune. Par suite de diverses aventures, il entra dans l'administration et, vers 1766, il se trouva inspecteur des manufactures à Amiens. C'était un emploi considérable ; il n'y avait qu'un inspecteur par province ; ces inspecteurs étaient de gros personnages.

Dix ans après, au commencement de 1776, Roland, qui avait déjà quarante et quelques années, ne songeait guère à se marier, lorsque le hasard le mit en rapports, à Paris, avec la fille d'un graveur de la Cité, Marie-Jeanne Phlipon, jeune fille fort intelligente, fort instruite, fort belle, qui lui inspira aussitôt un très vif et respectueux attrait. Néanmoins, pendant quatre années, leurs relations sentimentales subirent des crises diverses, furent interrompues, reprises avec des brouilles et des raccommodements. Finalement, vint

un moment où Marie-Jeanne Phlipon, se trouvant très malheureuse chez son père, crut nécessaire de recouvrer sa liberté en prenant un grave parti : elle alla s'installer dans un couvent, non pas comme religieuse, mais comme dame logée dans la maison ; c'était un usage très fréquent en ce temps-là.

Roland, étonné, affligé, toujours épris quoique ayant peur du mariage, se décida enfin. Il arriva à Paris, et, dit-elle dans ses *Mémoires*, « s'enflamma en me revoyant à la grille, où je conservais cependant le visage de la prospérité..., il m'offrit de nouveau sa main... ». Elle accepta, et le mariage eut lieu le 4 février 1780.

Quelques mois après, en septembre 1780, Roland amenait sa jeune femme en Beaujolais, pour venir voir ses parents, sa vieille mère, Thérèse Bessye de Montozan, et son frère aîné Dominique, chanoine-chantre de l'église collégiale de Villefranche.

M[me] Roland nous raconte elle-même, en termes très agréables, ce premier voyage dans notre pays :

De Chalon. — Courir jour et nuit, ne jamais dormir, souper à toute heure et trouvant à peine celle de digérer, c'est la vie que nous menâmes jusqu'à Chalon, où nous montâmes sur la diligence d'eau [c'est-à-dire le coche qui descendait la Saône]. Cette voiture me parut charmante par sa tranquillité et tous les agréments de la navigation. La Saône est douce, pure et délicieuse dans ses rivages, surtout lorsqu'on vient à découvrir les riches coteaux du Beaujolais. Jamais nature ne fut plus riante, plus belle, plus fertile et mieux secondée.

À une demi-lieue de Villefranche [c'est-à-dire au port de Riottier], devant laquelle nous passâmes tout droit, nous trouvâmes un des beaux-frères qui venait nous accompagner à Lyon.

Je passai quatre jours dans cette ville, dont la situation pittoresque, les quais magnifiques, le superbe Rhône, la richesse et la population font une ville agréable, intéressante et considérable...

J'arrivai le 9 [septembre] à Villefranche, au sein d'une famille respectable et considérée, qui m'accueillit de la manière la plus touchante...

Après les visites et le brouhaha des premiers instants, nous nous sommes sauvés à la campagne [au Clos de Theizé], où nous nous livrons en écoliers aux plaisirs de la vie champêtre assaisonnée par tout ce que peut y joindre l'union, l'intimité des plus doux liens, de la confiance aimable et de la franche amitié.

À la fin de septembre, M[me] Roland était rentrée à Paris, et, peu après, allait s'installer à Amiens.

Elle passa ensuite plusieurs années sans revenir chez nous. Elle fut d'abord retenue à Amiens par les soucis de la maternité.

Les lettres qu'elle écrit alors à son mari, pendant qu'il était en tournées d'inspection ou qu'il passait de longues semaines à Paris à travailler pour les bureaux des intendants du Commerce (nous dirions aujourd'hui du ministère), nous font entrer dans l'intimité de sa vie...

Deux mois avant la naissance de l'enfant, elle lui écrit (25 juillet 1781), avec une pointe de gaillardise toute française :

> Tu mériterais bien d'être embrassé pour m'avoir donné si promptement de tes nouvelles ; mais le moyen pour une femme grosse d'embrasser un homme à cheval ?... Ton petit en a tressailli cinq à six fois, à me donner des coups de poing ; c'est un effronté lutin comme son père...

Et, à la fin de cette joyeuse épître :

> Dors en paix : ta cave va bien, ta maison n'est pas brûlée, et tu sais bien que ta femme, sans avoir sa barque pleine, ne prend pas de passagers...

Enfin, le 7 octobre 1781, elle donne le jour à une fille. Six semaines après (23 novembre), elle écrit :

> Je viens causer avec toi après mon souper pour adoucir mon veuvage en atténuant autant qu'il est possible la distance qui nous sépare par la communication de ce que je sens ; je me transporte à tes côtés, je te vois, tu m'entends, et je laisse mes idées, mes expressions, le silence même, se succéder doucement avec le charme de la liberté et de la confiance. Notre petite repose ; je ne suis pas loin d'elle, j'entends son souffle léger annoncer par son égalité la paix de son sommeil. Sa situation influe sur la mienne et porte le calme dans mes sens. Combien elle m'occupe et m'attache déjà ! J'épie ses progrès, bien peu sensibles encore ; je crois pourtant être sûre qu'elle m'a ri : c'était ce matin ; je chantais après l'avoir allaitée, en la tenant sur mes genoux ; je chantais avec complaisance, imaginant que les inflexions de ma voix pouvaient disposer ses organes aux impressions dont je me servirai un jour pour remuer son âme. Elle marquait de l'attention, ses yeux se sont

fixés, sa bouche m'a souri ; elle faisait un petit bruit d'aise, en élevant ses mains ; je l'ai baisée avec transport et j'ai pleuré de ce que tu n'étais pas là. Reviens, mon ami, au sein de ton ménage ; je n'ai pas de bonheur sans toi et bientôt ta fille te caressera.

C'est d'une émotion charmante !

Mais un gros chagrin lui arrive ; elle perd son lait, elle ne peut plus nourrir elle-même son enfant... Il faut lire ses lettres mêmes pour se rendre compte de ses efforts désespérés pour que le lait revienne, des traitements qu'elle s'impose avec persévérance, de sa joie touchante quand le succès a couronné ses efforts.

Voici maintenant une jolie scène, un vrai tableau de Greuze ; l'enfant a trois mois (lettre du 6 janvier 1782) :

Nous avons joué [nous, cela veut dire elle et ses domestiques], nous avons joué ces derniers soirs en mettant ce pauvre enfant, débarrassé de ses langes, sur une couverture étendue par terre, à quelque distance du feu. Je suis assise, comme présidente, sur un petit marchepied ; les trois filles, à genoux, autour de la couverture, regardent, jargonnent, badinent, et sont aussi jeunes que la mère, qui fait l'enfant comme sa petite...

Mais au milieu de ces joies intimes, de ces attendrissements, apparaît à chaque instant l'âme ardente, parfois romanesque, toujours généreuse ; après avoir raconté à son mari (lettre du 9 janvier 1782) une belle et noble action dont on venait de lui parler, Mme Roland ajoute :

Je ne sais, mais quand j'ai fait la découverte de quelques âmes de cette trempe, je me sens aussi aise que si j'eusse trouvé un trésor, et l'idée de leur existence me rafraîchit le sang.

Puis un autre jour (20 janvier 1782), rendant compte d'une conversation qu'elle vient d'entendre au sujet de Clarisse Harlowe, le roman alors si célèbre de Richardson :

M... disait que, s'il était Mme de..., il ne laisserait pas *Clarisse* entre les mains de sa fille, dont la tête légère ne manquera pas de choisir Miss Howe pour modèle. À ce propos, et par un autre raisonnement, qui ne vaut pas

d'être détaillé, il observait généralement que tout lecteur ne s'avisait pas de se comparer au héros d'un roman, mais qu'il s'appliquait volontiers un des seconds personnages, selon son caractère. Je me suis mordu les lèvres pour ne pas répondre ce que d'autres jugeraient être une impertinence. Mais je me suis dit que je ne lui ressemblais guère et que j'avais sans doute une furieuse dose de présomption. Je t'avoue, à toi, qu'en lisant un roman ou un drame, je n'ai jamais été éprise du second rôle, je n'ai pas lu le récit d'un seul acte de courage ou de vertu que je n'aie osé me croire capable d'imiter cet acte dans l'occasion...

Fière parole, qui fait pressentir et comprendre l'avenir.

Je m'attarde sur ces années d'Amiens... Il est temps d'amener Mme Roland en Beaujolais. Laissez-moi cependant vous parler encore (car c'est un épisode bien amusant et qui va d'ailleurs nous expliquer comment Roland fut transféré d'Amiens à Lyon) d'un voyage qu'elle fit à Paris au printemps de 1784, pour solliciter... des lettres de noblesse pour son mari !

Mme Roland, cinq ans avant la Révolution, sollicitant des lettres de noblesse ! ce serait à n'y pas croire, si les pièces n'étaient là... À y regarder de près, cependant, la chose s'explique : la noblesse conférait l'exemption de l'impôt foncier, avantage précieux pour le futur propriétaire du Clos. Il n'en est pas moins vrai que ces démarches n'avaient rien d'héroïque, elle en convient de bonne grâce : « Me voilà donc tout de bon solliciteuse et intrigante ; c'est un bien sot métier ! » (Lettre du 4 avril 1784.) Elle aurait dû vraiment le laisser à son mari ! Mais elle ne savait pas, n'a jamais su se tenir dans la coulisse.

Elle passe donc trois mois à Paris, à courir de bureaux en bureaux, d'un directeur, d'un intendant à l'autre, et elle rend compte de tout à Roland. Cela nous vaut un très curieux récit d'une audience qu'elle a eue de Tolozan, le plus rude, le plus redouté des intendants du Commerce. Ceux qui ont jamais mis les pieds dans un ministère s'y reconnaîtront peut-être :

19 avril 1784. J'ai reçu hier au soir l'avis d'un rendez-vous pour aujourd'hui, entre dix et onze. J'ai vu l'ours [c'est Tolozan], je lui ai un peu rogné les griffes, mais il a bien grogné ; définitivement, il m'a promis de me servir, je ne pouvais m'en promettre davantage.

Quand je suis arrivée au cabinet du Tolozan, il était en bonnet de nuit, et, se levant avec un demi-salut, d'un air maussade, sans me regarder, il m'a montré de la main le fauteuil qui m'attendait.

J'ai commencé par le remercier du temps qu'il m'accordait, au milieu de ses occupations. Un « de quoi s'agit-il ? » dit avec impatience, m'avertit de couper net mon compliment. J'étais déterminée à ne point me démonter ; j'ai répliqué fort posément que je venais exposer ta situation et tes vœux ; que je venais à lui, parce que sa sagacité, autant que son équité, également reconnues dans les affaires, me faisaient attendre ce coup d'œil juste et cette détermination qui doivent arrêter ; que depuis trente ans, tu avais assez signalé ton zèle, tes talents, etc. Mais à peine avais-je commencé d'emboucher éloquemment la trompette, qu'il s'est élevé avec un feu singulier. « Gardez-vous de nous le présenter comme un homme supérieur ; c'est sa prétention, mais nous sommes loin de le juger tel. » De là, il m'a fallu essuyer une sortie, mais une sortie dont il n'est pas possible de se faire une idée ; pédantisme, fierté insupportable, avidité de gloire, prétentions de tous les genres, caractère indomptable, contradicteur perpétuel, mauvais écrivain, mauvais politique, prétendant tout régenter, incapable de subordination, etc., etc., etc. ; la légende serait riche et les traits du tableau n'étaient pas ménagés... Nous avons longuement et vivement bataillé. Il est impossible d'écrire toutes ces misères.

Enfin elle laisse Tolozan radouci, à demi gagné, faisant presque des promesses.

Il a loué mon enthousiasme qui faisait mon éloge... — Il fait, Monsieur, celui de mon mari... — L'ours a répondu avec assez d'esprit : mais je te conterai cela un autre jour...

Elle y retourne trois semaines après (lettre du 4 mai) :

Ma foi, mon ami, il n'y a rien de si plaisant qu'un ours apprivoisé ; ce poil hérissé et cette voix rauque, démentis par une volonté qui s'efforce de montrer de la douceur, forment un contraste singulier. Je viens de l'audience de l'ours, que j'étais bien aise de tenir en haleine pour nous obliger. J'étais à peine entrée qu'il est arrivé, et m'abordant aussitôt, de l'air et du ton du bourru bienfaisant en bonne humeur : « Eh bien ! madame, vous avez été malade ? comment vous portez-vous ? » Après ma réponse : « Je suis bien aise, venez dans mon cabinet. » Il est allé devant moi, m'ouvrant les portes et me faisant passer. Quelqu'un l'attendait dans son cabinet. « Laissez-nous un instant, a-t-il dit, je serai à vous sitôt après. » Me faisant asseoir : « J'ai parlé au

comité, madame. Tous ces messieurs ont été fort contents de vous, comme je l'étais moi-même. Il a été à peu près décidé, généralement, que nous travaillerons à vous obliger, à vous servir. Faites présenter votre mémoire, etc., etc. » [Puis, au moment où elle se retire :] « Adieu madame, nous sommes tous disposés à vous obliger. Adieu, madame », encore trois ou quatre « adieu, madame » dits si drôlement en me reconduisant, qui étaient moitié congé, moitié compliment et tout envie de bien faire.

Je connais peu de scènes si vivement contées. Finalement, elle n'emporta pas les lettres de noblesse, mais elle eut mieux ; elle obtint que son mari, d'Amiens, fût nommé à Lyon, c'est-à-dire ramené dans son pays, et elle lui fait valoir, avec un rare sens pratique, les avantages de ce changement.

C'est chez toi que nous allons... Tu feras ta place en pantoufles... Il vaut mieux faire le déplacement aux frais de l'administration qu'aux nôtres ; nous serons plus à portée, plus en état de préparer agréablement notre réduit à la campagne, nous vivrons la plus grande partie de l'année à Villefranche... ainsi, nous aurons notre commodité et les honneurs de la guerre en sus ; c'est tirer son épingle du jeu.

II — En Beaujolais.

C'est en septembre 1784 que Roland et sa femme arrivent à Villefranche et s'y installent dans la maison paternelle. Cette maison, vous la connaissez tous. Elle est dans la rue Nationale, au n° 181, à l'angle de la petite rue Sainte-Claire. Elle était vaste et profonde et se prolongeait, avec des cours et dépendances, jusqu'à la rue de derrière (appelée aujourd'hui rue Roland). Il y avait même, au-delà de cette rue, d'autres dépendances et un jardin allant jusqu'aux remparts. Le logis principal (à l'intérieur) paraît dater du XVIe siècle. Dans la cour, à côté d'un puits, est encastrée dans la muraille une pierre où l'on voit sculptée une main tenant un panier de fleurs, avec la légende Ane Cropet. 1594. L'escalier, sur la cour, paraît dater du temps d'Henri IV. Mais d'élégantes ferrures, soit à la rampe de l'escalier soit aux balcons des fenêtres, et surtout de jolies boiseries dans la salle à manger sont du style Louis XV et

attestent que les Roland, après avoir acquis la maison des Bottu de La Barmondière, en avaient remanié et embelli l'aménagement.

C'était une maison de rapport. Il y avait des locataires, — probablement le directeur et le receveur des aides (impôts indirects), — occupant le rez-de-chaussée. La mère et le chanoine Dominique étaient au premier étage. Les Roland s'établirent au second.

La vieille mère avait quatre-vingt-quatre ans, et il ne semble pas que l'harmonie ait toujours régné entre elle et la brillante Parisienne ; le chanoine, qui était en même temps aumônier de l'hôpital, avait l'humeur plus accommodante ; on mena là la vie bourgeoise de la petite ville.

Villefranche, dans ce temps-là, n'était pas, comme aujourd'hui, une grande ruche industrielle. Il n'y avait presque pas d'industrie en dehors du tissage des toiles du pays et de blanchisseries, auxquelles venait de s'ajouter une fabrique d'indiennes peintes, récemment fondée à l'endroit appelé la Quarantaine ; cette industrie nouvelle avait été apportée de Mulhouse, par un entrepreneur du nom de Théodore Braun, appelé précisément par Roland. Cet établissement a été l'origine de l'industrie de Villefranche, et mon jeune ami Joseph Balloffet en étudie actuellement l'histoire, qui aura pour nous un puissant intérêt.

Notre chère cité était donc avant tout une ville de magistrats, de procureurs (d'avoués), de notaires, etc. Les relations des Roland furent naturellement dans cette bourgeoisie. Ils voient surtout les Châtelain-Dessertines (les propriétaires du château de Belleroche), les frères Pein, l'un avocat, l'autre notaire, le bon vieil avocat Pezant, maire de la ville, qui devint président du tribunal en 1792, etc. Parmi les femmes avec lesquelles se lia Mme Roland, je ne distingue guère que Mme de Longchamps, et la bonne Mme Braun, femme de l'industriel de Mulhouse dont je viens de parler. Ajoutez-y quelques relations de voisinage à Theizé, les demoiselles de Tavernost, établies au château de Cruix, etc. En recueillant tous les détails épars dans ses lettres, on pourrait reconstituer la vie sociale de notre petite cité à cette époque.

Aux beaux jours, Mme Roland va promener son enfant autour de la ville ; elle se remet, dans nos jolis vallons, à l'étude de la bo-

tanique. Voici une gracieuse lettre (16 mai 1785), à un ami de son mari, depuis célèbre :

Et moi aussi, je me donne les airs d'envoyer des plantes, non pour faire des expériences de teinture, mais pour savoir leurs noms et vous donner idée de la botanique de nos cantons. Le lichen ou la mousse de mon petit paquet a été recueilli sur les murs d'une fontaine où Eudora va souvent se reposer, et dont elle boit de l'excellente eau. Cette fontaine a le nom de Belleroche, du domaine auquel elle tient, domaine et petit château appartenant au doyen de ce chapitre, chez qui nous avons été passer la journée d'hier. La fleur jaune appartient à un arbrisseau épineux, fort commun dans les bois des environs de cette ville...

La fontaine, je la reconnais ; je m'y suis reposé, moi aussi, bien souvent dans mon enfance. Elle était au bas d'un chemin creux conduisant au château. On m'a dit qu'elle a été détruite...

Et, un autre jour (8 août 1785) :

Je vous envoie une plante que j'ai prise, à son port, pour une espèce de valériane, mais j'ai cru y voir des différences spécifiques ; elle est ici fort commune au bord d'une jolie petite rivière.

La petite rivière, vous la connaissez tous : c'est notre Morgon, si limpide avant d'entrer dans la ville, mais si noir une fois qu'il en est sorti, et pour cause.

Écoutons-la d'ailleurs nous retracer sa vie de tous les jours à Villefranche. Elle écrit, toujours au même ami (23 mars 1785) :

Vous demandez ce que je fais. Mon beau-frère a voulu que je me chargeasse de la maison, dont sa mère ne se mêlait plus depuis nombre d'années et qu'il était las de conduire ou de laisser en partie aux domestiques. Voici comme mon temps s'emploie :

En sortant de mon lit, je m'occupe de mon enfant et de mon mari ; je fais lire l'un, je donne à déjeuner à tous deux, je les laisse ensemble au cabinet, ou seulement la petite avec la bonne quand le papa est absent, et je vais examiner les affaires de ménage, de la cave au grenier ; les fruits, le vin, le linge, et autres détails fournissent chaque jour à quelque sollicitude. S'il me reste du temps avant le dîner, et notez qu'on dîne à midi... je le passe au cabinet, aux travaux que j'ai toujours partagés avec mon bon ami. Après dîner,

nous demeurons quelque temps tous ensemble ; et moi assez constamment avec ma belle-mère, jusqu'à ce qu'elle ait compagnie ; je travaille de l'aiguille durant cet intervalle. Dès que je suis libre, je remonte au cabinet commencer ou continuer d'écrire ; mais, quand le soir arrive, le beau-frère nous rejoint ; on lit des journaux, ou quelque chose de meilleur ; il vient parfois quelques hommes ; si ce n'est pas moi qui fasse la lecture, je couds modestement en l'écoutant et j'ai soin que l'enfant ne l'interrompe pas, etc.

On ne croirait pas vraiment, en lisant tous ces détails simples de sa vie intérieure, tout entière aux travaux du ménage et de la maison, qu'il s'agisse là de l'héroïne de 1792.

Aussi, cette figure de Mme Roland en province, « la maîtresse de maison, la ménagère, la lessiveuse », comme l'appelle son mari dans ses lettres familières, offre-t-elle un curieux intérêt. Voici maintenant un autre passage, une description de Villefranche qui va peut-être vous amuser (lettre du 22 avril 1785) :

La plus petite maison bourgeoise, un peu au-dessus du commun, donne ici des repas plus friands que les maisons les plus riches d'Amiens et un bon nombre de celles très aisées de Paris. Vilain logis, table délicate, toilette élégante, jeu continuel et gros quelquefois, voilà le ton de la ville, dont les toits sont plats et les petites rues servent d'égouts aux latrines. D'autre part, on n'y est point du tout sot, on y parle assez bien, sans accent, ni même de termes incorrects ; le ton est honnête, agréable ; mais on y est un peu, c'est-à-dire très court en fait de connaissances. Nos conseillers sont des personnages regardés comme fort importants, nos avocats aussi fiers que ceux de Paris et les procureurs aussi fripons que nulle part.

Mais ne croyez pas que, dans cette petite ville, dont elle fait les honneurs d'une manière si piquante, Mme Roland se soit laissée absorber par ses occupations de ménagère, surveillant exclusivement la lessive et le repassage ; comme vous l'avez vu il y a un instant, elle passait de longues heures « au cabinet », travaillant avec son mari ou pour lui. Il rédigeait alors son grand *Dictionnaire des manufactures* ; elle prenait des notes pour lui. Et puis, n'oublions pas qu'il était membre de l'Académie de Villefranche (nous avions alors une modeste Académie qui ne demandait qu'à faire parler d'elle), membre de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Académie des

sciences de Paris, etc. Il leur envoyait des mémoires, des rapports, écrivait des discours pour les séances d'apparat, et sa femme l'y aidait volontiers, corrigeant de sa plume élégante ce que le style de Roland avait parfois de rude. Cette collaboration, singulièrement intéressante, apparaît dans leurs manuscrits, que j'ai si souvent compulsés ; en bien des cas, où Roland est censé parler en son propre nom, tout est de l'écriture de sa femme ; lui, il corrige, complète, rectifie ; dans d'autres cas, c'est le contraire, mais plus rarement.

Suivons maintenant Mme Roland au Clos de Theizé. Il n'était pas alors facile d'y arriver. La grande route de Tarare, qui monte par le Grand-Passeloup et les bois d'Alix, n'était pas encore faite et d'ailleurs tout le Beaujolais manquait absolument de grandes voies de communication ; il fallait suivre un exécrable chemin, longeant presque tout le temps le Morgon, où les voitures ne passaient pas ; des bœufs menaient le bagage et la bonne, Roland allait à pied, sa femme à cheval ; un âne portait la fillette, installée dans un bât, et parfois la mère se contentait de la même pacifique monture. Tout cela, non sans risques. Écoutons Roland narrer à un ami un de ces trajets accidentés :

> Vous saurez que la mère et la fille, liées ensemble sur un âne, ont failli se casser le cou et se noyer ensemble. La bête a choppé, l'enfant s'est effrayé, il a tout entraîné, et tout a versé dans la rivière sur le bord de laquelle cheminait la caravane ; j'étais à cheval derrière ; je n'ai fait qu'un saut ; mais le temps à soulever, à désunir d'un ruban de soie noué et mouillé, puis à tirer de là l'enfant se croyant perdu et criant à tue-tête, la mère, le poignet foulé, le corps meurtri et mouillé : gros cailloux au fond et environ un pied d'eau. On est accouru ; de bonnes gens ont fourni de quoi changer l'enfant ; j'ai affublé la mère de ma redingote ; nous n'étions qu'à moitié chemin, nous avons gagné le gîte ; grand feu, changé, couché, etc. Reste quelques douleurs et de la brisure...

C'est à partir du printemps de 1786 que Mme Roland, qui jusque-là n'avait fait au Clos que d'assez rapides apparitions, s'y installe pour de vrais séjours, de plus en plus prolongés. Il semble bien que la société de la petite ville avec ses « éternelles mangeailles » l'excédait un peu. Et puis, nous entrevoyons qu'il y avait

eu des froissements ; elle parle dédaigneusement quelque part (4 mai 1786) de « la canaille caladoise », en ajoutant « tout cela végète et barbotte dans un fossé ». Comme Rousseau, son maître chéri, elle préférait les champs, avec leur vie simple et libre. C'est en termes charmants qu'elle raconte à son mari, parti pour un assez long voyage, son installation dans le rustique manoir (12 mai 1786) :

Enfin j'y suis arrivée, à ce Clos désiré de si loin et depuis si longtemps, dont l'idée faisait mes délices à Amiens, dont les arrangements nous ont tourmentés lorsque nous en avons été rapprochés et que, tel qu'il est, on retrouve encore avec plaisir. Les bœufs ont traîné le bagage et la bonne, Eudora est venue dans son panier et le cheval m'a portée ; je le renvoie dimanche à la ville pour mon frère [le chanoine], qui doit venir ici lundi. Je t'écris un mot aujourd'hui parce que je commence demain le tracas de la lessive.

Eudora a déjà pris ici son petit air dévergondé ; elle se roule dans le trèfle des allées, se joue au milieu des fleurs, dont elle semble l'aînée ; c'est ma compagnie à table et je me sens toute aise d'avoir, en ton absence, ce tête-à-tête. Nous causons beaucoup, nous examinons les fleurs, nous lisons un peu ; elle court, et je me repose...

Il pleut maintenant, et beaucoup ; je suis fort aise d'être venue : j'en avais hâte ; la paix et l'air des champs, les doux souvenirs et l'espérance de t'embrasser sont ici des biens qu'aucun caquet, aucune sottise ne vient troubler.

Je ne vous ferai pas la description du Clos et de son site ; une simple promenade vous y conduira. Lamartine, dans ses *Girondins*, en a fait un joli tableau, où quelques traits de fantaisie se mêlent à la réalité. Laissons plutôt Mme Roland parler elle-même, dans une lettre au célèbre Lavater, de Zurich (du 7 juillet 1788), de ce paisible séjour :

Ce n'est point une de ces habitations pittoresques dont les bords délicieux de votre lac présentent de si charmants modèles, ce n'est point une de ces maisons brillantes que les richesses du commerce ont fait élever avec tant de luxe dans les environs de Lyon : c'est un antique héritage, seul débris d'une fortune autrefois considérable et que nos pères, quoique dans l'état paisible de la magistrature, ont laissé presqu'entièrement dissiper. À cinq lieues de Lyon, au milieu de coteaux couverts de vignes, non loin de quelques hau-

teurs agrestes, nous avons, pour point de vue, une grande étendue de bois de chênes ; les sommets bleuâtres des montagnes du Dauphiné ceignent l'horizon dans le lointain et la crête gelée et brillante du Mont-Blanc couronne la perspective ; là, nous nous occupons à réparer le domaine de notre enfant, nous surveillons les travaux champêtres, si doux pour les âmes saines, et nous conservons la simplicité de nos goûts...

Puis dans ses lettres à Bosc, l'ami fidèle dont j'ai déjà parlé et dont je vous parlerai encore, elle raconte avec une verve enjouée le détail de sa vie de ménagère :

Je m'occupe de tous les soins de la vie *cochonne* de la campagne, nous séchons des raisins, et après on déjeune avec du vin blanc, on se couche dans l'herbe, on se repose dans les prés pour le cuver, on abat les noix, on cueille les fruits d'hiver et on les étend dans le grenier.

Et ailleurs (1er octobre 1788) :

Pends-toi, friand Crillon ! nous faisons des confitures, du raisiné et du vin cuit, des poires tapées et du bonbon, et tu n'es pas ici pour les goûter ! Voilà, Monsieur l'élégant, mes occupations présentes ; du reste, on vendange à force, et bientôt ce ne sera plus que dans les armoires de la ménagère ou dans les caves du maître que l'on retrouvera du raisin et de son jus délicieux.

Et ailleurs encore :

Je ne bouge de mon bureau [on est en hiver] que pour faire la maîtresse d'école ou présider à la dissection d'un cochon. Oh ! comme vous vous lécheriez les doigts de mes boudins ! je vous laisse l'eau à la bouche, adieu. [8 janvier 1787.]

Puis, le 4 octobre de chaque année, pour l'anniversaire de la naissance de leur enfant et pour fêter en même temps la clôture des vendanges, on fait danser les vignerons du pays sur la terrasse du Clos :

Quand j'aurai du loisir, je vous décrirai la fête du 4 octobre, et nos Lucas et nos Colettes [*sic*] dansant gaiement leurs rigodons et buvant notre vin de très bon cœur. [À Bosc, 8 octobre 1788.]

Nous n'avons pas cette description ; mais voici celle d'une *vogue* :

Nous avons terminé la journée par une promenade à une *vogue*, c'est le nom qu'on donne ici aux fêtes pour lesquelles le peuple se rassemble à la campagne, dans un pré, où chacun danse et boit à son bien-aise ; il y a des violons ici, des fifres un peu plus loin, là une musette ; ceux qui n'ont pas d'instruments y suppléent par la voix ; d'autres avalent gaiement, sous des tentes, le vin dur et vert comme celui de Suresnes ; et quelquefois les belles dames font aussi des contredanses. [À Bosc, 19 août 1785.]

Cette vogue-là, c'est la vogue de Gleizé, ou, pour être plus exact encore, celle qu'on appelait dans mon enfance la vogue de Saint-Roch. Je l'ai vu célébrer dans le pré même dont parle Mme Roland. En quittant la route de Lacenas, on tournait à gauche, dans un chemin menant tout droit à Gleizé, et c'est dans un grand pré, à droite de ce chemin, qu'avait lieu la rustique kermesse.

Au milieu de ces plaisirs si simples, assaisonnant les occupations domestiques, la dame du Clos s'occupe des pauvres, distribue des aumônes, va voir les malades, et trouve, pour s'apitoyer sur eux, des accents de compassion humaine d'une très belle éloquence. Elle écrit à son mari (22 novembre 1787) :

La pauvre voisine a une fièvre putride, elle va bien un jour et mal l'autre ; ce doit être encore long et douteux. Quant à mes autres malades, qui t'inquiètent, ils ne me tiennent pas d'aussi près que tu sembles craindre ; ce sont les pauvres gens de Boitier [le hameau à quelques 300 mètres du Clos] ; il faut bien qu'ils s'aperçoivent de ma résidence en ce pays, surtout dans cette mauvaise saison, après les fatigues des vendanges. Que de misères ! On s'étonne et s'attendrit quelquefois aux descriptions de la vie dure et sauvage de tant de peuples éloignés, sans réfléchir que nos paysans, pour la plupart, sont misérables cent fois plus que les Caraïbes, les Groenlandais, ou les Hottentots. Aussi la mort semble-t-elle un soulagement et à celui qui expire et à ceux qui l'entourent. Je viens de le voir dans une femme de soixante ans, qu'on aurait pu tirer d'affaire si elle eût été prise à temps ; mais ces gens-là souffrent des mois entiers sans discontinuer leur travail, ils s'alitent sans rien dire, boivent du vin trempé pour tisane, que la maladie soit putride ou aiguë ; ne songent point au médecin ou craignent la dépense de le faire venir, appellent le curé à l'agonie et trépassent en remerciant Dieu de les délivrer. Ce-

pendant, des témoignages d'intérêt à leur sort les étonnent et les touchent ; ils sont prêts à faire tout ce que leur indique une personne qu'ils sentent bien n'avoir d'autre vue que leur propre avantage. C'est une belle école pour l'appréciation de toutes les passions sociales et des soucis qu'elles engendrent, que le spectacle de la mort du pauvre. Oui, je sens que je passerais toute ma vie à la campagne, dans le contentement et la paix du cœur, et à cette campagne particulièrement... On peut faire du bien sans être riche et être humain sans trop de peine...

C'est au milieu de cette vie, consacrée toute entière aux devoirs domestiques, aux jouissances paisibles de la campagne, à l'exercice de la charité autour d'elle, que s'écoulaient les années pour Mme Roland, lorsque tout à coup 1789 éclata.

Deux ans auparavant, elle écrivait : « Je bâille en lisant la gazette » ; elle ne s'intéressait guère encore aux affaires publiques, croyait à la durée indéfinie de l'Ancien Régime et, comme vous l'avez vu par ses démarches de 1784, elle ne cherchait qu'à s'y accommoder et à trouver sa place dans cet ordre de choses. Mais, à partir de 1788, l'ébranlement les gagne, son mari et elle, et les voilà enflammés pour la Révolution...

Là, j'abrège malgré moi, car le temps nous est mesuré. Sans cela, je vous montrerais Mme Roland prêchant autour d'elle les idées nouvelles, convertissant « un curé et un chirurgien », les décidant à s'abonner au journal de Brissot (*Le Patriote français*), alors une des feuilles les plus avancées dans le sens révolutionnaire, bataillant d'autre part avec le vicaire de Theizé, qui lui n'y veut rien entendre... Et là-dessus, voilà que son mari est nommé notable, puis officier municipal de la commune de Lyon, et est envoyé à Paris par cette ville pour y plaider des intérêts financiers considérables (faire reconnaître, comme dette de l'État, la dette de Lyon, contractée pour le service du gouvernement). Mme Roland accompagne son mari (février 1791). La période paisible de sa vie est terminée.

III — La fin.

Ce séjour à Paris dura cinq mois. C'est là qu'elle vit pour la

première fois Brissot (avec lequel Roland était en correspondance depuis deux ans), puis, par lui, connut Pétion, Buzot, Robespierre, etc., alors députés à la Constituante, qui, séduits par son intelligence et sa généreuse énergie (Brissot l'appelait « une Romaine »), prirent l'habitude de se réunir chez elle quatre fois par semaine. Mais il nous faut passer rapidement sur cette première phase de sa vie publique : ce serait par trop sortir de mon sujet particulier. Mieux vaut la ramener une dernière fois en Beaujolais.

C'est aux premiers jours de septembre 1791 qu'elle y revint, la mission de Roland à Paris étant terminée. Elle rentrait accompagnée d'une femme fort distinguée, Sophie Grandchamp, qu'elle avait connue à Paris (c'était une amie de Bosc) et qu'elle avait déterminée à la suivre. Elles étaient parties avant Roland, qui ne devait les rejoindre que quinze jours plus tard. Voici comme elle lui rend compte de leur arrivée ; la lettre (8 septembre) est écrite de Riottier, au débarquement du coche d'eau, de l'auberge même :

Nous sommes au port, mon bon ami. Il fait une chaleur extrême, un soleil ardent ; la diligence vient de repartir pour Lyon ; c'est fête, tous les gens d'alentour sont à la foire de Montmerle. Je laisserai le bagage, faute de gens pour le porter, et nous nous rendrons à notre destination [c'est-à-dire à Villefranche], lorsque la chaleur du jour commencera de diminuer.

Suit un récit de son voyage, plein de détails curieux, que je passe à regret. Puis, une fois rendue à Villefranche, elle continue sa lettre :

Je venais d'écrire lorsque, jetant les yeux sur la Saône, j'ai vu, de l'autre côté, un homme vêtu de brun et une fille assez alerte, errant sur le rivage où était arrêtée une carriole, et faisant des signaux aux gens de rivière.

J'ai cru deviner ton frère et Claudine [sa servante] ; je ne me suis pas trompée, ils venaient au-devant de moi...

Il n'y avait pas deux heures que j'étais à la maison, occupée de faire nettoyer notre appartement, où la plus horrible poussière avait pénétré je ne sais comment, qu'Eudora [je crois vous avoir dit que sa fille était alors en pension chez les dames de la Visitation, ici-même] avait envoyé trois fois me témoigner son impatience ; la mienne était aussi grande... Je me suis rendue à Sainte-Marie dans l'intention d'embrasser ma fille et de l'y laisser jusqu'au

lendemain... La pauvre petite s'est précipitée dans mes bras, avec des sanglots d'attendrissement, et je lui ai si bien répondu qu'il a été facile de juger, pour les spectateurs, que nous n'étions pas disposées à nous quitter, aussi sommes-nous revenues ensemble...

Après avoir ainsi touché barres à Villefranche, Mme Roland emmène sa fille et son amie au Clos, où l'approche des vendanges réclamait sa présence. Sophie Grandchamp, dans ses *Souvenirs*, que j'ai retrouvés et publiés (voir p. 161 du présent ouvrage), souvenirs si curieux, si précieux, raconte ainsi son séjour ;

Nous descendîmes à Villefranche chez le frère aîné, dans la maison duquel ils demeuraient... Peu de jours après, nous fûmes nous installer au Clos de La Platière, à deux lieues de la ville. C'est dans ce lieu agreste, dans cette profonde solitude, que je sentis le prix d'un commerce avec la plus séduisante des femmes. Je voyais naître et finir la journée sans former de désirs qui lui fussent étrangers ; je partageais ses occupations, ses soins champêtres, ses visites dans la cabane du pauvre. Le temps fuyait avec une rapidité qui nous effrayait. Le soir, nous allions parcourir les coteaux, contempler les montagnes de la Bresse, couronnées par le Mont-Blanc. Ce tableau imposant et majestueux agrandissait notre être, élevait nos pensées vers l'Auteur de la nature. Recueillies, nous demeurions souvent dans un religieux silence, pour nous livrer ensuite aux épanchements que la confiance, l'amitié, les rapports rendaient si doux...

Mais ce dernier séjour de Mme Roland au Clos allait prendre fin.

L'Assemblée constituante, parmi ses nombreuses réformes, venait de supprimer les inspecteurs des manufactures ; par conséquent, Roland perdait sa place ; il n'était pas même sûr d'avoir une retraite, quoiqu'il comptât quarante ans de services. Alors sa femme le décida à retourner à Paris, où il pourrait trouver des travaux de librairie, qui lui permettraient de subsister.

On rentra donc à Paris en décembre 1791 et on ne devait plus en sortir. On reprit le même logis que quelques mois auparavant, avec cette différence que, quand on était député de Lyon, on était au premier étage, tandis que cette fois, revenant comme simple particulier, on montait au troisième.

Roland s'occupait donc de travaux de librairie, de recherches scientifiques, lorsque Louis XVI, s'étant décidé à prendre, en mars 1792, un ministère patriote, Brissot, qui ne pouvait pas en ce moment être ministre, parce qu'il était député et que les fonctions étaient incompatibles, désigna Roland. Ainsi, l'ancien inspecteur des manufactures, subitement, devint ministre de l'Intérieur, à la fin de mars 1792. Son rôle, comme ministre, est singulièrement intéressant. Mais, véritablement, cela demanderait une autre conférence et une conférence purement historique. Qu'il me suffise de vous dire que Roland, au ministère, fut ce qu'il avait été partout, c'est-à-dire probe, laborieux, ardent, intraitable, ne sachant pas composer avec les difficultés, tant et si bien que, après deux mois de ministère, Louis XVI le renvoya en juin ; c'est justement ce renvoi qui exaspéra la population parisienne et qui provoqua les journées du 20 juin et du 10 août. Vous savez tous cette histoire, le peuple marchant sur les Tuileries, le roi se réfugiant dans le sein de l'Assemblée, sa suspension, et, dans la même journée, dans la même séance, l'Assemblée rappelant au ministère Roland et ses amis. Ainsi le ministère de Roland comprend deux parties bien distinctes. la première de mars à juin 1792, la seconde partie commençant au 10 août 1792, pour se terminer à la fin de janvier 1793.

Ce second ministère de Roland ne ressemble guère au premier. Les Girondins, dont il était l'homme, voyaient monter derrière eux l'anarchie grandissante, la Commune de Paris qui prétendait commander à la Convention et mettre la main sur le pouvoir central : ils se retournèrent contre les désorganisateurs, que Marat conduisait à l'assaut. Après cinq mois de lutte, Roland tenait encore bon cependant, et sa femme écrivait à Lavater, le 15 janvier 1793, l'admirable lettre que je vais vous lire :

N'attribuez pas mon silence, mon cher Lavater, à aucune cause indigne de mon amitié. La situation violente dans laquelle nous sommes ne me laisse pas un moment de liberté. Toujours dans la tempête, toujours sous la hache populaire, nous marchons à la lueur des éclairs, et sans cette paix de la conscience qui résiste à tout, il y aurait de quoi s'ennuyer de la vie. Mais, avec un peu de force dans l'âme, on se familiarise avec les idées les plus difficiles à soutenir, et le courage n'est plus qu'une habitude. [Rarement, la pensée hu-

maine a trouvé des expressions aussi héroïques !] Je n'ai pas le temps de vous entretenir, mais j'ai voulu vous assurer que j'avais reçu avec un tendre intérêt les sages et touchantes observations que vous m'aviez adressées ; je les ai remises à des législateurs qui les feront valoir dans l'occasion.

Je vous envoie mon portrait et vous réitère l'éternelle affection que je vous ai vouée. Mon brave mari vous embrasse et poursuit sa carrière en homme de bien : la proscription flotte sur nos têtes, mais il faut ramer toujours, atteindre au but, s'il est possible, et mériter jusqu'à l'ostracisme, s'il doit être la récompense de la vertu.

Huit jours après cependant, Roland envoyait sa démission à la Convention, par une longue lettre qui était un amer réquisitoire contre le parti jacobin. Il était décidément trop las des combats incessants qu'il avait à livrer, il ne se sentait pas suffisamment soutenu par son propre parti. Il se retira dans un modeste appartement de la rue Saint-Jacques, et il s'apprêtait à envoyer sa femme et sa fille au Clos, l'asile des années heureuses, lorsque le 31 mai éclata.

Vous savez ce que fut cette funeste journée, où l'émeute en armes arracha à la Convention cernée et terrorisée un décret d'arrestation contre vingt-neuf Girondins. En même temps, la Commune de Paris lançait un mandat d'arrêt contre Roland ; il parvint à s'y soustraire, mais sa femme fut saisie et conduite à la prison de l'Abbaye. Voici la lettre, souvent citée, qu'elle écrivit, dès qu'elle en eut franchi la porte, à son plus sûr ami, le savant Bosc, qui fut depuis le tuteur de sa fille :

Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers. C'est ainsi que l'honnêteté est traitée en révolution, mon pauvre ami ! Vous ne sauriez croire combien je songe à vous depuis ce matin. Je suis persuadée que vous êtes l'un de ceux qui s'occupent davantage de mes vicissitudes. Me voici en bonne maison, pour tant qu'il plaira à Dieu. Là comme ailleurs, je serai assez bien avec moi-même pour ne guère souffrir des changements. Il n'y a pas de puissance humaine capable d'enlever à une âme saine et forte l'espèce d'harmonie qui la tient au-dessus de tout. Je vous embrasse cordialement. À la vie et à la mort, estime et amitié.

Incarcérée à l'Abbaye, Mme Roland ne cessa de protester contre son arrestation, illégale à tous les titres ; elle écrivit à la Conven-

tion, au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Justice, à sa section, aux journaux, aux députés de ses amis. Infatigable, elle fit tout pour ne pas se laisser oublier. La Commune de Paris eut alors recours à un moyen odieux et cruel, mais bien simple : elle signa un ordre d'élargissement, puis, lorsque M[me] Roland, remise en liberté, arriva chez elle, on l'arrêta de nouveau, avec un mandat régulier cette fois, et on la conduisit dans une autre prison, qui a disparu depuis, qui s'appelait Sainte-Pélagie, et qui était située à côté du Jardin des plantes. C'est là qu'elle a passé les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre, car ce n'est qu'à la fin d'octobre qu'elle fut conduite à sa troisième prison, la Conciergerie, vestibule de l'échafaud.

Voici quelques détails, tirés de ses *Mémoires*, sur cette prison de Sainte-Pélagie :

J'employais mon temps d'une manière utile et agréable. Je voyais quelquefois les quatre personnes qui venaient me visiter à l'Abbaye, l'honnête Grandpré [inspecteur des prisons], que sa place autorisait à venir et qui m'amenait une femme intéressante [c'était Sophie Grandchamp], le fidèle Bosc qui m'apportait des fleurs du Jardin des plantes, dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les doux parfums embellissaient mon austère réduit, le sensible Champagneux [autre ami, qui maria plus tard Eudora Roland à un de ses fils], qui m'engageait si vivement à prendre la plume pour continuer les *Notices historiques* que j'avais commencées...

Ajoutons que la concierge de la prison était pleine de ménagements pour elle ; elle se souvenait peut-être que cette prisonnière était la femme d'un ancien ministre, qui pouvait le redevenir...

Elle imagina de me sortir de ma triste cellule et de me loger dans une jolie chambre à cheminée, située au rez-de-chaussée, au-dessous de sa propre chambre. Tous mes objets d'étude ou d'amusement sont réunis autour de moi ; mon forte-piano est près de mon lit ; des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon asile la propreté qui me plaît...

Tout ce que je vous lis là a été écrit en prison. M[me] Roland achetait chez la concierge de la prison des cahiers d'un gros papier

gris, les couvrait d'écriture, les mettait dans une petite cachette, puis, quand des amis venaient la voir, ils les emportaient secrètement. C'est l'ensemble de ces cahiers qu'on appelle ses *Mémoires*, remis plus tard par Bosc à sa famille, puis par celle-ci à la Bibliothèque nationale, où tout le monde peut les voir aujourd'hui.

Cependant, le moment fatal approchait. Les Girondins avaient été guillotinés le 31 octobre, le tour de Mme Roland n'était pas loin.

Je m'attarde sur cette fin héroïque, plus peut-être que mon sujet particulier ne semblerait le comporter. Mais il faut bien que je montre comment la dame du Clos, la Parisienne qui a passé chez nous les six ou sept années paisibles et heureuses de sa vie, mérite que nous honorions son souvenir. Laissez-moi donc vous lire encore les lettres d'adieux, très belles, qu'elle écrivit dans les derniers jours de sa captivité.

À ma fille. Je ne sais, ma petite amie, s'il me sera donné de te voir ou de t'écrire encore. Souviens-toi de ta mère ! Ce peu de mots renferme tout ce que je puis te dire de meilleur. Tu m'as vue heureuse par le soin de remplir mes devoirs et d'être utile à ceux qui souffrent ; il n'y a que cette manière de l'être. Tu m'as vue paisible dans l'infortune et la captivité, parce que je n'avais pas de remords et que j'avais le souvenir et la joie que laissent après elles de bonnes actions. Il n'y a que ces moyens non plus de supporter les maux de la vie et les vicissitudes du sort. Peut-être, et je l'espère, tu n'es pas réservée à des épreuves semblables aux miennes. Mais il en est d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie sévère et occupée est le premier préservatif de tous les périls, et la nécessité, autant que la sagesse, t'imposent la loi de travailler sérieusement. Sois digne de tes parents, ils te laissent de grands exemples, et, si tu sais en profiter, tu n'auras pas une inutile existence. Adieu, enfant chéri, toi que j'ai nourri de mon lait et que je voudrais pénétrer de tous mes sentiments. Un temps viendra où tu pourras juger de tout l'effort que je fais en cet instant pour ne pas m'attendrir à ta douce image. Je te presse sur mon sein, adieu, mon Eudora.

Je passe une autre lettre, bien touchante cependant, adressée à la fidèle bonne qui la servait depuis treize ans ; une autre lettre, fort belle aussi, « à la personne chargée du soin de sa fille » (une maîtresse de pension à qui on avait confié l'enfant), et j'arrive au sanglant dénouement.

Mme Roland comparut devant le Tribunal révolutionnaire le 8 novembre 1793, dans la matinée, fut condamnée à mort, c'était inévitable, et conduite à l'échafaud dans l'après-midi du même jour.

On a raconté bien des légendes sur sa mort. On prétend qu'elle aurait dit, en levant les yeux sur la statue de la Liberté, dressée sur la place des exécutions : « Ô Liberté ! que de crimes on commet en ton nom ! » On a prétendu aussi que, s'adressant à un nommé Lamarche, condamné avec elle, elle lui aurait dit : « Monsieur, passez le premier, vous n'auriez pas le courage de voir mourir une femme. » On a rapporté enfin qu'au pied de l'échafaud elle aurait demandé une plume pour écrire ses dernières pensées. Cette dernière anecdote me semble absolument invraisemblable. Mais ce qui est autrement intéressant, parce que c'est vrai, absolument vrai, c'est le récit d'un témoin oculaire, de cette Sophie Grandchamp dont je vous ai déjà parlé. Sophie Grandchamp, alors intimement liée avec Grandpré, l'inspecteur des prisons, et ayant par là toutes facilités auprès des geôliers, voyait fréquemment Mme Roland à Sainte-Pélagie. Elle rapporte ainsi leur dernière conversation, quelques jours avant le jugement :

> « Auriez-vous, lui dit Mme Roland, le courage d'assister à mes derniers moments, afin de rendre un témoignage authentique de ce qu'ils seront ? » Le tressaillement de ma main qui serrait la sienne l'instruisit assez de l'émotion que me causait sa demande. J'eus pourtant la force de l'assurer que, si son repos y était attaché, je me soumettrais à ce qu'elle exigerait... « Promets-moi seulement de me voir passer : ta présence diminuera l'effroi que me cause cet odieux trajet. Je serai sûre au moins qu'un être digne de moi rendra hommage à la fermeté qui ne m'abandonnera pas dans une épreuve aussi redoutable. Tu seras contente de moi ; je ne t'affligerai point. — J'obéirai, où voulez-vous que je me trouve ? — À l'extrémité du Pont-Neuf, près de la première marche, appuyée contre le parapet, vêtue comme tu l'es aujourd'hui. »

Ainsi, et nous reconnaissons bien là Mme Roland, elle ne veut pas qu'on puisse dire qu'elle a faibli devant l'échafaud, elle veut avoir un témoin qui affirme qu'elle y a marché avec courage.

Je reprends le récit de Mme Grandchamp :

À la Conciergerie, au moment de se rendre devant l'odieux tribunal, elle arrange avec soin un fichu de linon sur ses cheveux noirs, revêt une robe blanche, monte au tribunal, et reçoit avec fermeté l'arrêt qui la condamne au supplice. Elle devait le partager avec un fabricateur de faux assignats, nommé Lamarche. Elle voulut dîner avec lui, l'excita à manger et parvint à le faire sourire plusieurs fois.

Après qu'on lui eut coupé les cheveux [la dernière toilette du condamné], elle le regarda attentivement et lui dit : « Cela te sied à merveille, tu as en vérité une tête antique. » Lorsque le bourreau eut achevé la même cérémonie, elle se retirait ; il l'arrêta pour lui attacher les mains. « Pardon, dit-elle, je n'en ai point l'habitude. » Lamarche passa devant elle pour monter dans la charrette ; malgré l'émotion visible qu'elle éprouvait alors, elle lui dit : « Tu n'es pas galant, Lamarche, un Français ne doit jamais oublier ce qu'il doit aux femmes. »

Tous ces détails, je le répète, portent un caractère d'authenticité, parce que Sophie Grandchamp, par Grandpré, était absolument bien renseignée.

Le 8 novembre, Sophie Grandchamp tint sa promesse.

Je sortis une heure avant son départ de la Conciergerie, pour me trouver au lieu indiqué. La foule se portant vers cet endroit, je la fendis précipitamment et je me hâtai de saisir le parapet le plus près des marches que je pus. L'état d'exaltation où je m'étais mise pensa tout à coup à m'abandonner et me livrer à l'atonie la plus dangereuse. J'aperçus un grand nombre de personnes du quartier. Qu'allait-on dire ? Quelle idée ma présence allait-elle faire naître ? Tout le monde connaissait l'étroite amitié qui avait régné entre Mme Roland et moi...

À ce moment-là, un cri général : la voilà, la voilà ! frappe mon oreille, il dirige malgré moi mes regards vers le lieu qu'il indique. J'aperçois de loin la fatale voiture. À l'instant, mon courage, mes forces renaissent ; tout entière à ma mission, à l'effet que je vais produire, je ne vois plus dans l'espace que mes yeux peuvent embrasser que l'unique objet qui m'attire. La lenteur de la marche [de la funèbre charrette] me soulage ; dès que je pus distinguer la figure de mon amie, je ne la quittai plus ; elle était fraîche, calme, riante ; on voyait qu'elle cherchait par ses discours à donner quelque énergie au malheureux dont la pâleur, l'abattement, formaient un contraste frappant avec le maintien assuré et l'éclat des couleurs de sa compagne. En approchant du pont, ses regards me cherchèrent ; j'y lus la satisfaction qu'elle éprouvait de me voir à ce dernier et ineffaçable rendez-vous. Arrivée en face de moi, un

mouvement d'yeux accompagné d'un sourire m'indiqua qu'elle était contente d'avoir obtenu ce qu'elle désirait. Je me soutins encore quelques moments, mais dès qu'elle fut à une distance qui ne me permettait plus de la voir, ni d'en être regardée, épuisée par la violence des efforts que j'avais faits, ma tête s'égara. Je ne sais ce que je devins, comment je me trouvai chez moi...

Vraiment, vous m'auriez reproché de ne pas vous parler d'une fin si tragique et si belle.

Roland, caché à Rouen chez de vieilles amies, ne voulut pas, en apprenant qu'on allait égorger sa femme, lui survivre. Il alla se tuer en pleine campagne, au bord d'un chemin, et fut enterré sur le lieu même.

Leur fille, mise en sûreté par l'excellent Bosc, épousa en 1796 un des fils de Champagneux, et n'est morte qu'en 1858.

Le Clos appartient encore à ses descendants.

Je ne voudrais pas terminer cette trop longue causerie sans marquer brièvement quelle place Roland et Mme Roland tiennent dans l'histoire.

Roland est un de ces hommes qui ont eu dans la Révolution le plus noble rôle. Nul n'a souhaité plus ardemment les vraies réformes, nul ne s'est voué avec plus de désintéressement et de labeur à les faire triompher, nul n'a lutté avec plus de courage contre l'anarchie et la Terreur.

Mme Roland, avec sa merveilleuse intelligence, sa superbe vaillance, sa générosité de cœur, représente la Révolution dans son aspect le plus pur, le plus vraiment humain.

Leurs noms méritent donc d'être honorés, et ils ont eu raison, au moment d'être engloutis par cette Révolution qu'ils avaient si courageusement servie, de compter sur la justice de l'avenir.

Roland, alors que « la proscription flottait déjà sur sa tête », écrivait à un ancien ami qui venait d'abandonner sa cause : « Non, la vertu triomphera, dussions-nous tous périr ! L'histoire nous vengera. Elle me vengera, moi en particulier. Les lâches, les brigands peuvent tuer mon individu ; ils ne tueront pas ma mémoire. »

Quant à Mme Roland, le titre sous lequel a paru, dix-huit mois

après sa mort, la première édition de ses *Mémoires*, de ces mémoires écrits durant ses cinq mois de prison, dit tout en quatre mots :

Appel à l'impartiale postérité !

[1] Tout cela a été fort bien étudié par mon vieil ami, M. le docteur Missol (voir p. 9 du présent ouvrage).

À PROPOS DE L'ARTICLE DE M. HENRY GAUTHIER-VILLARS :

MADAME ROLAND EN BEAUJOLAIS ET À LYON

D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES

DEPUIS qu'a paru mon édition des *Lettres* de Mme Roland[1], on en a retrouvé et imprimé un certain nombre. J'en ai donné moi-même 21 dans *L'Amateur d'autographes* d'août et septembre 1908. Mlle Danielle Plan, dans son volume si documenté sur *Henri-Albert Gosse*[2], en a publié 13 autres, dont quelques-unes, de 1789 à 1790, sont d'une ardeur révolutionnaire saisissante. Voici que M. Henry Gauthier-Villars, dans la *Nouvelle Revue* du 10 novembre dernier, nous en apporte 9 autres[3]. Nul doute qu'on n'en retrouve encore et qu'on ne puisse, dans quelques années, ajouter un supplément aux 563 lettres de ma publication.

L'article de M. Henry Gauthier-Villars est intitulé : *Mme Roland en Beaujolais et à Lyon, d'après des lettres inédites*.

C'est une étude faite avec quelque soin et qui dénote une connaissance assez sérieuse du sujet, d'ailleurs puisée exclusivement dans mes propres recherches. Il n'y a pas un fait, pas une date, pas un détail qui ne me soit emprunté. Je ne m'en plaindrais pas, car tout historien sait bien qu'il travaille pour être mis à contribution par ceux qui viendront après lui, si l'auteur avait seulement pris soin de le dire une fois pour toutes.

J'aurais à lui faire un reproche plus important : c'est de ne pas nous dire d'où sont tirées ces lettres, évidemment authentiques. Je me demande même s'il a eu les originaux sous les yeux et s'il n'a

pas travaillé sur des copies. Sinon, comment expliquer qu'il ait mis au compte de Mme Roland deux lettres (des 27 octobre 1786 et 30 mars 1788), au littérateur lyonnais Delandine, qui sont, à n'en pas douter, de Roland lui-même, ce qui n'est pas la même chose. L'écriture du mari et de la femme sont tellement différentes que M. Gauthier-Villars, s'il avait eu en mains les autographes, n'aurait pu s'y tromper. Il eût évité ainsi cette méprise de nous représenter Mme Roland comme adressant à Delandine un *Mémoire* destiné à être lu à l'Académie de Lyon, le traitant de « cher confrère », etc. Roland seul, confrère de Delandine à cette Académie provinciale, pouvait s'exprimer ainsi, d'autant plus qu'en parlant de son travail il fait remarquer qu'il « rentre dans une fonction d'après laquelle on peut le supposer fait avec connaissance de cause ». Or, Roland était inspecteur des manufactures et ce *Mémoire* était probablement son *Rapport sur des essais de teinture*, qui fut lu à la séance du 1er juillet suivant (*Extrait des registres de l'Académie de Lyon*).

En écartant ces deux lettres de Roland, d'ailleurs sans intérêt, la contribution véritable de M. Henry Gauthier-Villars se compose de neuf lettres adressées par Mme Roland à Delandine ou à sa femme et qui méritaient d'être connues ; je vais les énumérer en y ajoutant au besoin quelques éclaircissements.

I. — À Delandine, 29 octobre 1787. Mme Roland est au Clos « au milieu des neiges », et prévoit qu'elle va se faire « dindonnière la plus grande partie de l'hiver ».

II. — À Mme Delandine, 14 janvier [1788], [de Lyon].

III. — À la même, mardi matin, ... janvier 1788, [de Lyon]. Lettre vraiment curieuse ; on y voit que Mme Roland est allée, pour la première fois de sa vie, à un bal... masqué ! (probablement chez l'intendant de Lyon, Terray), et que c'est chez Mme Delandine qu'elle s'est costumée pour la fête.

IV. — À la même, 19 février 1788, [du Clos].

V. — À Delandine, [février 1789]. La date approximative de cette lettre me paraît exactement fixée.

VI. — À Mme Delandine, 10 mai 1789, [du Clos]. Billet insignifiant.

VII. — À la même, — la date manque. Il me semble pourtant possible de la déterminer. Elle est certainement postérieure à février 1789, puisque Mme Roland se plaint qu'on n'ait rien dit, à une séance de

l'Académie de Lyon, d'un *Mémoire sur les venins*, que son mari y avait lu et déposé « au mois de février dernier », et c'est en effet le 10 février 1789 que Roland y avait lu ce rapport « sur les seuls moyens efficaces contre le venin de la vipère et celui de la rage ». (*Extrait des registres de l'Académie de Lyon.*) Elle est même postérieure au 5 mai 1789, date de l'ouverture des États généraux, car Mme Roland dit à sa correspondante : « Rappelez-nous quelquefois à l'un de nos représentants », autrement dit à Delandine, député du Tiers du bailliage de Montbrison. Si, d'autre part, on considère qu'elle écrit du Clos, où Roland est auprès d'elle, et qu'elle invite Mme Delandine à venir y « philosopher » avec eux, — tandis que sa fille Eudora est à Lyon, en pension chez le pasteur Frossard, — on peut placer cette lettre dans l'automne de 1789, lorsque Roland, tombé gravement malade à Lyon en juin, a pu se faire transporter à la campagne.

VIII. — À la même, 27 décembre 1789, [de Lyon]. Lettre éloquente sur les progrès irrésistibles de la Révolution : « La commotion s'étend comme les ondulations d'une eau où on a jeté une pierre... Il faut que nous soyons libres ; les temps en ont amené l'époque, et l'on ne fait pas rétrograder les siècles... »

IX. — Plus intéressante encore, est une lettre à Delandine du 19 avril 1790, bien qu'il semble que M. Gauthier-Villars n'en ait donné que des fragments. C'est déjà une de ces lettres enflammées, j'allais dire incendiaires, comme Mme Roland en écrivait alors à Bosc, à Lanthenas, à Albert Gosse. Elle me paraît comporter quelques remarques :

1° Quand il est question des efforts de la « réaction dauphinoise, forestière, beaujolicaine », autour de Lyon, je me demande si l'éditeur n'a pas mal lu. *Beaujolicaine*, au lieu de *beaujolaise*, est un barbarisme ; *forestière* n'a pas de sens ici ; il faudrait *forézienne*... Après tout, il est possible que Mme Roland ait risqué ces caprices de plume ; mais une note rectificative ou explicative n'eût pas été de trop.

2° La phrase suivante : « La municipalité lyonnaise... ménage, avec le fripon de La Chapelle, le retard du département », est bien obscure pour le lecteur qui ne connaît pas l'histoire de Lyon à cette époque et réclamait un éclaircissement. On nous apprend bien en note que La Chapelle était « chanoine de Saint-Just » et que Mme Roland l'appelait le « Maury de Lyon », le dépeignait sous des couleurs très noires ; mais nous n'en sommes pas plus avancés. Mieux eût valu dire que Mme Roland, fort mal disposée pour la

nouvelle municipalité de Lyon, dont son mari ne faisait pas encore partie (il n'était que *notable*), l'accuse de s'entendre avec l'abbé de La Chapelle, syndic du clergé dans la *Commission intermédiaire*, pour faire traîner l'élection des autorités départementales, qui, instituées par les décrets des 13 janvier et 3 février 1790, devaient remplacer cette *Commission intermédiaire*. Et, de fait, cette élection ne se fit que dans la première quinzaine de juin.

3° Un peu plus loin, on rencontre une faute de lecture assez fâcheuse. « Je ne sais ce que sera *le coup* de Lyon... » Il doit certainement y avoir, dans l'autographe, « *le camp* de Lyon ». Il s'agit de la grande fête de la Fédération, où Lyon avait convoqué toutes les gardes nationales de la région (il vint plus de 60.000 hommes), et qui fut célébrée le 30 mai 1790 dans la plaine des Brotteaux avec une pompe extraordinaire. Mme Roland, qui écrivait à Bosc le 17 mai : « On fait à Lyon les préparatifs du *camp* », y assista avec ses amis et en fit, dans le *Courrier de Lyon*, un compte rendu enthousiaste.

Pour finir, quelques vétilles :

La lettre du 19 octobre 1789 dont on cite un fragment est adressée, non pas à Albert Gosse, mais à sa femme.

À propos des lettres de noblesse que Roland sollicitait en 1784, on renvoie à une « pièce inédite » de la « Bibliothèque de Lyon, Fonds Coste, I, 17.419 ». Mais j'ai précisément publié cette pièce (*Lettres* de Mme Roland, t. II, p. 663).

La maison de campagne du naturaliste Poivre, à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, s'appelait *La Freta* et non *La Freda*. (À tant faire que de transcrire mes notes sans le dire, encore faudrait-il les transcrire exactement.)

Malgré toutes ces réserves, il faut savoir gré à M. Henry Gauthier-Villard d'avoir publié ces neuf lettres, dont les deux dernières sont vraiment remarquables.

---

[1] 1900-1902, 2 vol. grand in-8°, Imprimerie nationale.

[2] 1909, in-8°, Paris, Fischbacher ; Genève, Kundig.

[3] Sans parler des deux lettres aux demoiselles Cannet qu'a publiées Mme Sakellaridès dans *La Révolution française* de décembre 1909.

UN AMI DE MADAME ROLAND

HENRI-ALBERT GOSSE

MME Roland, traçant à la hâte, dans sa prison de Sainte-Pélagie, en octobre 1793, les dernières pages de ses *Mémoires particuliers*, écrivait : « L'honnête et savant Gosse, de Genève, gémit sûrement de la persécution que nous essuyons. »

Henri-Albert Gosse fut, en effet, un des plus fidèles amis du ministre girondin et de sa femme. J'ai recueilli, dans mon édition des *Lettres de Mme Roland*, cinq de celles qu'elle lui adressa de 1785 à 1792, mais, ainsi que je le remarquais, il devait y en avoir beaucoup d'autres.

Mlle Danielle Plan, dans un livre richement documenté qu'elle vient de consacrer à la mémoire du savant Genevois[1], a pu, grâce aux archives familiales conservées chez son arrière-petite-fille, augmenter considérablement cette trop maigre contribution : elle nous donne 13 lettres de Roland et 14 lettres de Mme Roland, toutes provenant de cette source (sauf une tirée de la Bibliothèque de Genève). Ces 14 lettres sont toutes inédites, à l'exception de celle du 15 janvier 1786, que j'avais déjà publiée d'après une copie.

C'est tout ce qui est connu, à ce jour, de cette correspondance. Elle devait cependant comprendre au moins 52 lettres, d'après une note autographe de Gosse lui-même. Il en resterait donc encore une vingtaine à retrouver.

I

L'amitié de Gosse et des Roland remonte à 1780. En janvier 1779, il avait quitté Genève et la librairie de son père pour venir

étudier à Paris la chimie, les sciences naturelles, la pharmacie, l'anatomie, etc. Âgé déjà de vingt-six ans, nourri de fortes études faites dans sa ville natale, il embrassait tout dans son ardente curiosité, comme la plupart des savants de ce temps-là. Recommandé à Berthollet, à André Thouin, le célèbre jardinier en chef du Jardin du roi, il suivait assidûment les cours qu'on y faisait, et surtout le cours de botanique d'Antoine-Laurent de Jussieu. C'est là qu'il se lia avec Bosc, et par eux avec Roland et sa femme, avec leur jeune ami Lanthenas, étudiant comme lui. Dans la liste qu'il a dressée de ses lettres de Mme Roland, on voit déjà figurer des billets de juillet 1780. Le voilà dès lors enrôlé avec Bosc, avec Lanthenas, parmi les amis de la jeune femme du grave et très mûr inspecteur des manufactures de Picardie.

Roland, qui venait précisément d'entreprendre son grand *Dictionnaire des manufactures*, utilisa dès lors les connaissances si variées et si sûres de Gosse, et ce sera, de 1780 à 1787, le principal sujet de leur correspondance, même après que l'étudiant genevois, en juillet 1781, fut retourné dans sa patrie. J'ai indiqué, dans une longue note de mon édition des *Lettres de Mme Roland* (t. I, p. 199), les remarquables travaux de chimie[2] par lesquels le jeune savant se signala en ces années-là, tout en cherchant sa voie, car ce n'est qu'en 1788 qu'il forma, à Genève, un établissement définitif.

Ce n'est pas que les affaires publiques lui fussent indifférentes. Lorsque la liberté de Genève succombe en juillet 1782 sous l'intervention armée de Berne, de la Sardaigne et de la France, Gosse envoie aux Roland, alors à Amiens, une longue relation, toute frémissante d'une généreuse colère. On la trouvera reproduite dans le livre de Mlle Plan, et elle vaut qu'on la lise. Gosse avait d'autant plus de mérite à s'enflammer ainsi contre la victoire des *négatifs*, c'est-à-dire de l'aristocratie, sur les *représentants* (les libéraux), qu'il n'était pas même qualifié pour prendre rang parmi ceux-ci, n'étant encore que *natif* et non *bourgeois*, et, par conséquent, n'ayant pas encore les droits restreints des *représentants*.

Mais, après cette explosion de douleur, le calme se fait peu à peu dans son âme ; il se console avec la science, il songe à s'accommoder au temps. Ses relations avec les autres savants gene-

vois lui permettent d'entrevoir le moment où il obtiendra accès à la bourgeoisie, et Roland lui écrit de Lyon, le 19 janvier 1787 : « Il me paraît que vous voilà enrôlé dans l'aristocratie. Mon ami, quand on ne peut pas changer sa situation, il faut en tirer le meilleur parti ; et c'est ce que vous avez fait, et fort bien fait. »

Qu'on se rappelle les démarches si curieuses de Mme Roland, en 1784, pour faire accorder à son mari des lettres de noblesse ; qu'on se reporte à la tentative que fit l'inspecteur des manufactures, précisément en cette année 1787[3], pour se créer des protections auprès de Loménie de Brienne ; qu'on voie Mme Roland écrire à Bosc, le 10 janvier 1787 (quelques jours à peine avant celui où son mari donnait à Gosse un conseil si philosophique) : « Je crois que vous bâillez autant que moi quand il est question de gazettes », et l'on se rendra compte de l'état d'esprit où restaient encore, à la veille de la Révolution, ceux qui allaient bientôt s'y lancer avec le plus de fougue. On maugréait tout bas (les lettres inédites de Roland que j'ai dépouillées sont pleines de sarcasmes amers à l'adresse des puissants du jour), mais on se résignait et on tâchait de s'accommoder au régime dont on ne prévoyait pas la fin, et même de s'y caser au mieux.

II

On n'en salua pas moins la Révolution avec transport. Gosse se trouvait pourtant, lorsqu'elle éclata, enfin établi dans la vie. Il s'était marié, en 1788, avec une femme aussi intelligente que dévouée, il avait été admis à la bourgeoisie, il venait d'ouvrir, sur la place Longemalle, à l'extrémité de la rue de la Cité, une pharmacie que son nom avait achalandée dès la première heure ; il était parvenu à arranger les affaires délabrées de la librairie paternelle. Mais ce savant à l'âme désintéressée aimait la France et les grandes idées qui y triomphaient. C'est avec une émotion généreuse qu'il voit les débuts de notre liberté, non toutefois sans s'inquiéter des accès de violence populaire qui les accompagnent. C'est ici que les lettres de Mme Roland deviennent singulièrement intéressantes. Elles respirent l'ivresse des premiers combats.

J'espère, lui écrit-elle le 8 août 1789, que vous n'appellerez plus nos braves concitoyens des badauds et que leurs actes de vigueur vous auront fait voir que nous commençons à nous rendre dignes de la Liberté ? Il y a toujours beaucoup de fermentation partout. Les habitants des paroisses, des campagnes pillent ou brûlent çà et là quelques châteaux : les aristocrates en font grand bruit. Dans le fait, il n'y a pas grand mal, et quand les châteaux, dont le luxe a tant insulté à la misère du peuple, seraient détruits par ce peuple las d'un joug porté durant des siècles, je ne vois pas qu'il y eût à gémir pour la chose publique, si fâcheux que cela puisse être pour quelques particuliers...

Puis, de nouveau, le 19 octobre (la lettre est adressée à Mme Gosse) :

Je crois que... la grande secousse politique qui vient d'agiter Paris, d'appeler le Roi dans ses murs et d'y fixer l'Assemblée nationale sera la dernière.

Il est impossible actuellement que la Révolution ne s'achève pas ; la circulation des lumières depuis un an a été rapide et prodigieuse, la nation prend un caractère, le peuple seconde sa force, des hommes de bien veulent la liberté. Elle s'établira malgré les frémissements, les cris et les efforts du nombre d'intéressés aux abus de l'ancien régime. Le despotisme et l'aristocratie doivent trembler par toute l'Europe, que notre exemple ébranlera...

Et il faut voir, l'année suivante, comme elle gourmande son trop timide ami ! Gosse lui avait écrit, le 3 novembre 1790 :

... La révolution complète de notre Constitution [genevoise] est en train de se faire, mais nous ne pouvons pas être aussi sanguinaires que messieurs les Français ; il leur faut des lanternes pour y pendre des hommes, nous nous contenterons d'y suspendre des livres...

Sur ce, Mme Roland lui répond impétueusement, dès le 10, par une lettre qu'il faut citer presque tout entière, tant elle est significative ; dans toute sa correspondance, je n'en trouve pas d'aussi enflammée.

Nous sommes mûris de dix siècles en deux ans, et la Liberté a fait une

explosion dont il faut bien que vous vous ressentiez en dépit de vos aristocrates. Je ne sais pas pourquoi vous nous reprochez d'être sanguinaires ; je vois bien que les clameurs de nos indignes fugitifs, les mensonges de quelques papiers vendus et les petits bruits répandus par vos Magnifiques Seigneurs abusent sur le caractère de notre nation, comme sur les faits qu'on lui attribue. Il est inouï qu'une aussi grande révolution que la nôtre se soit faite à aussi bon marché : on crie à l'anarchie et le peuple ne fut jamais plus tranquille ; on injurie les patriotes, et, s'il s'élève des troubles quelque part, ce sont eux qui les excitent. Quoi ! durant des siècles, le despotisme a tenu sous son sceptre de fer tout un empire ; durant des siècles, dévorant les sueurs du pauvre, pressurant le peuple, l'accablant de mépris et d'impôts, le retenant dans l'ignorance et la misère, il s'est gorgé de rapines et de sang, et à l'instant où le peuple brise le joug, reprend ses droits, au lieu d'exercer sa juste fureur sur tant d'agents de son oppression, il immole trois ou quatre hommes infâmes, connus par toute la France pour leurs concussions, leur insolence : et vous appelez ce peuple sanguinaire ? Et la *lanterne* vous paraît une atrocité ? Il n'a fait qu'une faute, c'est de n'y pas attacher un ministre, pour forcer tous les autres, par ce terrible exemple, à marcher dans le sens de la Révolution, qu'ils contrarient toujours.

Tant pis si vous pendez des livres : il n'y a pas là de quoi vous vanter, car la pensée doit être LIBRE, et le prétexte d'arrêter ainsi la calomnie sert toujours de moyen pour étouffer la vérité. Il vaut bien mieux pendre des scélérats comme nos Bertier, Foullon, Flesselles et de Launey [*sic*] : c'est purger la terre de monstres et contenir ceux qui seraient tentés d'imiter leurs forfaits.

Je ne dis pas qu'on doive autoriser cette sorte de justice populaire ; mais je soutiens que, quand elle a lieu dans un grand mouvement et qu'elle s'exerce sur de tels sujets, on doit avouer qu'elle est salutaire et se garder d'accuser le peuple qui n'abuse pas davantage ou qui use avec cette justesse de l'énergie longtemps comprimée qui se restitue. Si vous, que j'ai connu bon citoyen, ami de la Liberté, austère dans vos mœurs comme doivent l'être tous ceux qui la défendent, vous raisonnez avec la mollesse que je crois apercevoir, les Genevois ne feront donc que de mauvaise besogne. Vous avez pourtant un plan admirable et notre Déclaration des Droits est un sublime manifeste adressé à tous les peuples. Honneur à ceux qui l'entendent ! Malheur à ceux qui ne peuvent ou le comprendre ou se l'appliquer !

On vous exagère nos agitations ; il n'y en a que chez les mécontents ; ce sont eux qui ont essayé de réveiller le fanatisme à Nîmes ; ce sont eux qui font continuellement des projets de contre-révolution que le ciel et la terre concourent à faire avorter. Parcourez nos campagnes, voyez la satisfaction et la paix du cultivateur : on est armé, sans doute ; le peuple qui ne l'est pas est asservi ou va l'être ; mais l'exercice des armes n'est qu'une récréation louable

et une généreuse disposition à défendre ses propriétés et ses droits. Citez-moi un seul lieu, un seul fait, où le peuple se soit porté à ces atrocités qu'on lui reproche. En 89 l'idée de s'affranchir, par l'anéantissement des titres que la force établit aux siècles des guerres et de la féodalité, lui fit courir sus à quelques châteaux, et ceux des hommes les plus violents, ou dont les gens d'affaires avaient commis des injustices, furent ravagés ; il n'y a pas eu, dans toute la France, cent châteaux de détruits, et tous nos nobles de crier à la subversion, au malheur, à l'abomination, etc. Comme si le destin de l'Empire était attaché à la conservation de quelques repaires dont le peuple excédé avait chassé les bêtes féroces !

Ce sont ceux qui l'oppriment qui sont tels ; c'est le despotisme, dont les ravages, les dilapidations, les guerres, étouffent les générations par millions ou les écrasent à plaisir dans la bataille, c'est lui qui est sanguinaire. Mais le peuple, ce peuple qui n'a que la vie et son industrie, qui ne demande qu'à conserver l'une sans humiliation et à exercer l'autre sans obstacles, ce peuple dont la vengeance s'apaise par le sacrifice de quelques têtes infernales, n'a jamais mérité parmi nous les reproches affreux, les dénominations injurieuses dont l'accablent des tyrans abaissés, rugissant de leur nouvel état. Mon ami, ne vous rangez point dans cette classe dépravée, pour laquelle vous n'êtes pas fait ; lisez nos bons papiers, gardez-vous des menteurs aristocrates, et craignez ceux qui pendent les livres, ils veulent aveugler pour asservir : c'est bien pis que le peuple, qui ne pend que pour se venger des plus coupables de ses oppresseurs.

Nous sommes toujours dans les travaux[4], faisant d'ailleurs notre tâche de citoyen ; laissant crier les forcenés et *ne connaissant qu'une règle, la* JUSTICE, *qu'une loi, l'*ÉGALITÉ, *qu'un sentiment, l'*HUMANITÉ.

Marat, à cette date, n'écrivait rien qui dépassât la violence de quelques passages de cette lettre. Remarquons seulement que Marat lançait ses paroles de colère à des milliers de lecteurs, tandis que Mme Roland, dans la solitude du Clos, loin des événements et d'autant plus exaltée, s'épanche avec un ami. La différence est grande, on l'avouera.

III

Quand une fortune inattendue porta Roland au ministère en 1792, Gosse fut un des premiers informés (lettre du 27 mars 1792).

Aussi ses concitoyens songent-ils, quelques mois après, à utiliser son crédit auprès du ministre girondin pour obtenir que Montesquiou, qui commandait l'armée des Alpes et qui venait de conquérir la Savoie, reçoive l'ordre de ne pas occuper Genève. En conséquence, Gosse se rend à Paris (septembre-octobre 1792). Il est accueilli à bras ouverts, il loge au ministère même, il assiste aux fameux dîners qui furent tant reprochés à la « Circé » de la Gironde... Sa mission resta sans résultat, — car si Montesquiou renonça à entrer dans Genève, ce fut pour d'autres causes, — mais les lettres où il raconte à sa femme son voyage et son séjour n'en sont pas moins curieuses. Je ne puis les transcrire ici, ce serait déflorer le livre de Mlle Plan ; je me bornerai à quelques extraits :

25 septembre 1792 : « ... Arrivé à Paris, je m'empressai de voler chez nos amis, je fus reçu avec cette amitié tendre à laquelle je m'attendais ; et je loge chez eux, j'y suis environné de l'ancien luxe qu'ils désapprouvent et qui me fait gémir... »

Puis il raconte que Roland, élu à la Convention, va résigner le ministère, et il ajoute :

Je ne m'étais point encore fait l'idée de l'énergie que le civisme donne à cet excellent citoyen ; ce n'est plus un vieillard ; il est peu de jeune homme qui puisse avoir son activité, sa finesse de jugement et sa vigueur pour soutenir son sentiment lorsqu'il est pleinement persuadé qu'il ne tend plus qu'au grand bien. Sa bien rare épouse, qui me charge pour toi de mille expressions d'amitié, joue peut-être le premier rôle dans la France parmi les femmes ; avec tout ce qui plaît ordinairement dans son sexe, elle réunit l'énergie et la finesse de jugement du nôtre ; je l'ai entendue combattre les sentiments de son époux, les tempérer et le convaincre ; je l'ai vue tenir tête à une quinzaine de membres de la Convention nationale invités à un dîner où j'assistais et être applaudie assez généralement par eux ; son aimable fille paraît avoir puisé de l'excellence de sa mère.

Et quatre jours après (29 septembre), lorsque le ministre s'est décidé à rester à son poste :

Il était hier au soir neuf heures avant que M. Roland [qui était indispo-

sé] eut pris sur cet objet une délibération. Tout d'un coup, cette belle décision fut conclue et, après une consultation particulière des deux époux, Mme Roland, comme inspirée, a pris la plume et s'est mise à composer un discours à la Convention de huit pages d'écriture serrée, format in-folio. Ce discours, dont elle fit elle-même une copie dans laquelle il n'y avait aucune faute de français et encore moins d'orthographe[5], dont le bons sens, le génie et l'esprit brillent à chaque phrase, me fut porté par cette étonnante dame à trois heures et demie du matin pour en faire une seconde copie, que je ne pus finir qu'à sept heures.

Gosse raconte ensuite, avec toute l'exaltation de l'amitié, des traits de charité vraiment touchants de Mme Roland, puis il donne un tableau raccourci, vu en beau, des réunions de la Gironde chez le ministre :

Je suis sans cesse témoin des discours et de ce qui se passe entre MM. Brissot, Lasource, Pétion, Barbaroux, Dusaulx, Louvet, Lanthenas, et une infinité d'autres membres de la Convention ; je vois à peu près le même esprit régner chez eux ; ils prennent, à ce qu'il me paraît, un parti de sagesse, ils n'envisagent que le bonheur des peuples ; ils combattront, j'espère, et remporteront la victoire sur d'insignes intrigants.

IV

La dernière lettre que nous avons de Mme Roland à Gosse est du 3 janvier 1793 ; on y voit qu'elle projetait encore de l'appeler à Paris (déjà en septembre, Roland lui avait offert l'inspection des arts et métiers). Mais il y a eu d'autres lettres dont on ne peut que déplorer la perte. C'est ainsi que, dans la table que Gosse avait dressée, j'en vois figurer une du 9 avril 1793, postérieure de plus de deux mois à la démission de Roland, et qui serait d'autant plus intéressante que nous n'avons presque rien sur cette période qui va de la démission du 23 janvier 1793 à la proscription du 31 mai et à la catastrophe finale. Il y aurait même eu, si on se réfère à une communication faite en 1874 par le petit-fils de Gosse à la Société d'histoire de Genève, une lettre de Roland du 23 juin 1793, c'est-à-dire du moment où proscrit, et fugitif, il venait d'arriver à Rouen et

de s'y cacher chez les demoiselles Malortie. Malheureusement, on ne trouve plus trace de cette lettre.

V

Une tradition veut que Gosse ait fait, en 1793, le voyage de Paris pour essayer de sauver son amie prisonnière. Il n'y a rien dans ses papiers, soigneusement étudiés par Mlle Plan, qui permette d'y croire. Toujours est-il que, dès la fin de 1794, c'est-à-dire dès qu'on put se retrouver après la Terreur, Gosse et sa femme s'enquirent de ce qu'était devenue la fille de leurs malheureux amis, entrèrent en correspondance avec elle et avec Bosc, qui s'était chargé de sa tutelle. Ils auraient voulu la recueillir à Genève. Gosse, en août 1795, revenant d'un voyage à Paris, se détourna de sa route directe, pour aller voir près de Villefranche-en-Beaujolais, dans ce paisible Clos où il était déjà venu en 1786 et d'où il avait rapporté de chers souvenirs[6], l'orpheline et son tuteur.

Puis, lorsque Bosc, par un phénomène de sensibilité bien connu et souvent analysé par les romanciers, ayant aimé la mère croit aimer la fille (alors que c'est la mère qu'il aime encore), et s'imagine que l'enfant répond à son amour, c'est à Gosse et à sa femme qu'il fait ses touchantes confidences. À eux aussi qu'il raconte douloureusement sa désillusion, lorsqu'il s'aperçoit que sa pupille n'a décidément pour lui que de la reconnaissance et que, — trop honnête pour conclure un mariage où l'amour seul, et un amour réciproque, aurait pu faire oublier la différence des âges (elle n'avait pas quinze ans et il en avait trente-sept), — il s'enfuit aux États-Unis, laissant la jeune fille sous la tutelle de Champagneux, un autre ami des Roland, père de cinq enfants et plus que quinquagénaire.

Il y a là-dessus, dans le livre de Mlle Plan, vingt et quelques lettres, d'un rare intérêt psychologique, entre autres celles où la jeune fille, avec une cruauté innocente, bien féminine, tire sans le vouloir le pauvre Bosc du rêve où il se berçait[7].

Disons seulement, pour terminer ici avec ce roman vécu, qu'Eudora Roland, devenue Mme Léon Champagneux, resta l'amie de M. et Mme Gosse. Ses lettres, que j'ai vues aux archives fami-

liales de leur arrière-petite-fille, vont jusqu'en 1826. Une d'elles, du 9 décembre 1822, que cite Mlle Plan, nous apprend que Bosc, devenu inspecteur général de l'agriculture, venait, en passant à Lyon, d'y rendre visite à son ancienne pupille, qu'il n'avait pas revue depuis la rupture de 1796. L'entretien dut être émouvant !

VI

Je n'ai envisagé jusqu'ici, dans l'existence de Gosse, que ses rapports avec les Roland. Mais, considérée en elle-même, elle a aussi son intérêt. Tout en s'occupant de ses travaux scientifiques et de leurs applications industrielles (fabrique de céramique, eaux minérales artificielles dont il paraît avoir été l'inventeur), Gosse eut un rôle considérable à Genève : démocrate, membre du Comité des Quarante, puis de l'Assemblée nationale qui proclama en 1793 l'abolition des classes politiques, il ne prit cependant aucune part aux excès qui suivirent ; il fut même emprisonné un instant par le parti révolutionnaire en juillet 1794 ; après quoi, dégoûté des luttes politiques, il se replongea dans ses chères études. Mais ses concitoyens, qui connaissaient son dévouement patriotique, y recoururent encore plus d'une fois, surtout quand il s'agissait d'utiliser les relations qu'il avait gardées en France. De 1796 à 1798, ils l'envoient trois fois à Paris, pour empêcher l'annexion de Genève que préparait notre résident, Félix Desportes. Les lettres que Gosse écrit de Paris à sa femme sont pleines de détails curieux. Il fréquente tous les anciens amis de Bosc et des Roland, presque tous au pouvoir ou influents à cette époque, La Révellière-Lépeaux, Louvet, Creuzé-Latouche ; il va voir la veuve de Brissot : il se remet en rapports avec les savants, Fourcroy, Vauquelin, Thouin, Brongniart, etc., ses anciens maîtres, dont il est devenu le collègue à l'Institut ; il dîne chez le général Bonaparte, rue de la Victoire. Il y a là, sur les mœurs du temps, une foule de traits caractéristiques d'autant plus précieux qu'ils sont recueillis par un témoin naïf et sincère, et cependant avisé.

Cependant ses efforts n'aboutirent pas à empêcher l'annexion, qui fut consommée en avril 1798. Bien qu'atteint dans son patrio-

tisme par cette France même qu'il aimait tant, il continue à « servir Genève devenue française comme il avait servi Genève libre, dans la mesure de ses moyens ». En 1799, il accepte les fonctions d'administrateur ; en 1800, il consent à être, pour un an, adjoint provisoire à la mairie. Mais, plus que jamais, il retourne à la science ; en 1803, il est un des quatre fondateurs de cette Société des naturalistes qui devait jeter tant d'éclat à Genève dans le cours du XIX[e] siècle. Sa pharmacie de Longemalle est toujours le rendez-vous des savants de la cité. Mais c'est surtout à la campagne qu'il se plaît et qu'il s'évade dès qu'il a un jour de loisir. En 1802, il achète, sur une des extrémités du Petit-Salève, les ruines du château de Mornex et s'y bâtit un « ermitage », une maisonnette en bois que ses descendants ont pieusement conservée à côté des constructions plus confortables élevées depuis. Là, il entasse ses collections, il crée un jardin botanique, puis bientôt une sorte de petit jardin zoologique, peuplé d'animaux rares, qu'il appelait son « arche de Noé » ; il parsème les bosquets d'emblèmes maçonniques, car ce fervent déiste, disons même cet esprit profondément religieux, était en même temps rose-croix, autre signe des temps. J'ai visité cet asile du « solitaire de Mornex » qui s'appelle depuis bientôt un siècle le Mont-Gosse, et j'y ai retrouvé partout cet esprit de mysticité dans la science qui, sauf de rares exceptions (Bosc par exemple), était commun à presque tous les disciples de Rousseau.

VII

Le livre consacré à Albert Gosse par M[lle] Plan, avec un soin, une conscience que je ne saurais trop louer, est donc, en même temps qu'un document de premier ordre pour l'histoire des Roland et du groupe qui les entourait, une contribution d'une sérieuse valeur pour l'histoire même de Genève. M[lle] Plan a bien fait revivre cette figure originale d'un « Genevois d'autrefois », grâce à de nombreux petits faits, pittoresques et suggestifs, fournis par les archives familiales où elle a puisé. Elle nous transporte véritablement au milieu de la rue de la Cité vers 1750, dans cette librairie des frères Gosse où allait naître Henri-Albert, puis sur la place de Lon-

gemalle en 1810, dans cette pharmacie où clients, étudiants et savants venaient consulter le philosophe. Ce sont là deux jolies estampes, qui encadrent en quelque sorte son récit, non moins originales que celles, fort intéressantes d'ailleurs, qui illustrent son livre.

---

[1] *Un Genevois d'autrefois : Henri-Albert Gosse (1753-1816)*, d'après des lettres et des documents inédits, avec 14 fac-similés et 7 planches hors texte, par Danielle Plan. Paris, Fischbacher ; Genève, Librairie Kundig ; 1909, 1 vol. in-8° de 522 p. et CIX p. d'appendices.

[2] Il fut deux fois, en 1783 et en 1785, lauréat de l'Académie des sciences, dont il devint, en août 1789, membre correspondant. Voir, dans le livre de M[lle] Plan, de nombreux renseignements complémentaires.

[3] Voir les lettres 275 et 287 de mon édition.

[4] Le 3[e] volume du *Dictionnaire des manufactures*.

[5] Ce bon Genevois a l'admiration naïve. Son récit n'en est pas moins curieux, en ce qu'il nous montre, prise sur le fait, la collaboration de M[me] Roland avec son mari. La lettre, datée du 30 septembre, fut lue à la Convention le même jour. Elle est au *Moniteur* du 1[er] octobre.

Sur ces réunions de la Gironde chez le ministre de l'Intérieur en 1792, divers traits des lettres de Gosse complètent heureusement le récit très vivant de Lemontey (cité par M. Dauban, *M[me] Roland et son temps*, p. CXXXIV), les *Souvenirs* si précieux d'Étienne Dumont (chapitre XX) et un fort joli fragment de *Mémoires* de Genet, publié par M. Moncure Daniel Conway dans son livre sur *Thomas Paine* (p. 439 et suivantes).

[6] J'ai vu, dans les papiers de Gosse, deux esquisses au crayon, de sa main, représentant l'une la maison du Clos, l'autre M[me] Roland en 1786.

[7] M[lle] Plan a réimprimé, dans le *Mercure de France* du 1[er] novembre 1909, toutes ces lettres.

L'ASTRONOME DE ZACH ET LES ROLAND

LA terre de France fut de tout temps hospitalière aux étrangers. Mais elle le fut particulièrement au XVIIIe siècle et plus encore sous le règne de Louis XVI. Il est inutile de citer des noms, ils se présentent en foule à la mémoire.

Parmi ces cosmopolites de marque, il m'est arrivé, au cours de mes recherches sur les Roland, d'en rencontrer un de physionomie bien curieuse et dont les séjours chez nous valent la peine d'être contés. C'est l'astronome hongrois François de Zach.

I

Franz-Xaver de Zach était né en 1754, à Presbourg. Son père était un médecin en renom. Son frère aîné, Antoine de Zach, suivit la carrière des armes[1]. Quant à lui, après avoir fait de bonnes études classiques chez les Jésuites de Pesth, études dont on retrouve les traces dans ses lettres, dont j'ai un grand nombre sous les yeux, il suivit d'abord l'exemple de son frère, entra à dix-huit ans dans l'armée autrichienne en qualité d'ingénieur militaire et fit quelques campagnes contre les Turcs. Mais ses goûts le portaient ailleurs ; il quitta de bonne heure le service actif, travailla quelque temps comme ingénieur topographe à la mensuration de l'Empire que dirigeait l'ex-jésuite Liesganig, puis devint professeur de mécanique à l'Université de Léopol (Lemberg-Lwolf), que venait de créer le gouvernement autrichien dans la Galicie récemment acquise.

Déjà ses premiers travaux scientifiques lui avaient donné une

certaine notoriété, et il ne négligeait rien pour l'accroître. Comme tous ses contemporains, il recherchait, collectionnait les titres académiques et se faisait admettre comme « associé » dans le plus grand nombre possible de Sociétés savantes. Dès 1782, je le vois membre de l'Académie de Dessau, début bien modeste en attendant qu'il devînt correspondant de notre Institut national et membre de la célèbre Société royale de Londres.

En même temps, il s'affiliait aux loges maçonniques, à l'exemple de la plupart des hommes marquants de son temps[2].

À l'approche de sa trentième année, il quitta son pays, pour n'y jamais revenir, que je sache, et se mit à circuler, à la recherche d'une situation sociale meilleure, en Suisse, où il passa quelque temps auprès de Lavater, alors si célèbre[3], en France, où il connut les Roland, en Angleterre, où il crut quelque temps avoir trouvé à se fixer.

Il se glissait partout, fureteur, indiscret, cynique (sa correspondance en fait foi), habile à se créer des relations et à en tirer parti. « Il est bon d'avoir des amis partout, c'est mon système, système de cette vieille qui alluma une bougie au diable. » (Lettre à Roland du 17 décembre 1784.)

II

Prenons-le donc en 1783, année où il semble être arrivé en France pour la première fois, et avoir noué avec les Roland une liaison assez suivie pendant quelques années.

Comment les connut-il ? Probablement par leur ami le naturaliste Bosc, qui, secrétaire de l'intendance des Postes, jouissant en cette qualité de la franchise postale, entretenait une correspondance active avec les savants étrangers. Le jeune et déjà célèbre naturaliste Broussonet, qui séjournait alors en Angleterre, et grand ami de Bosc, paraît aussi avoir contribué à cette liaison.

Toute cette année 1783, pour de Zach, paraît s'être passée en France, à Lyon, à Marseille et à Paris.

À Lyon, il se fit recevoir comme « associé » à l'Académie « des Sciences, Belles-Lettres et Arts », et il dut séjourner assez longtemps

dans cette ville, car cette Académie ne se fût pas ouverte ainsi à un simple passant. Une lettre qu'on lira plus loin nous apprendra qu'il logeait « dans la maison Imbert » ; qu'il avait pour « écolière en géométrie » la fille du propriétaire[4], qu'il connaissait particulièrement la plupart des savants de la ville. Il paraît s'y être surtout lié avec Prost de Royer, alors *provincial* (directeur général) de la Monnaie, jurisconsulte éminent, d'une célébrité européenne[5]. Quand de Zach quitta Lyon pour Paris, il se fit donner par lui des lettres d'introduction pour deux loges maçonniques, l'une adressée à Bacon de La Chevalerie pour la loge de la Bienfaisance, l'autre à Lalande pour la loge des Neuf-Sœurs.

En cette même année 1783, le 20 août[6], de Zach fut reçu, à titre d'associé étranger, à l'Académie de Marseille, ce qui implique aussi un séjour préalable de quelque durée dans cette ville. Plus tard, *en 1805*, écrivant à l'astronome marseillais Thulis, de Zach l'appelle « l'ami *de vingt-deux ans* ».

Enfin il se rendit à Paris, où Lalande lui fit bon accueil, au double titre d'astronome et de franc-maçon, et où Bosc lui fit faire la connaissance de ses deux amis, Lanthenas et Roland de La Platière, alors inspecteur des manufactures à Amiens, que son service appelait souvent à Paris pour d'assez longs séjours. Peut-être même alla-t-il voir les Roland à Amiens (c'était sur la route de Paris à Londres, où il se rendait). Dans sa lettre du 15 avril 1784, il dira à Roland : « Présentez mes très humbles respects à *Madame* », ce qui implique une connaissance personnelle. Je ne donne toutes ces indications que comme des jalons provisoires. Cette histoire de la jeunesse de de Zach reste obscure, pleine de lacunes.

III

Au printemps de 1784, de Zach est à Londres, et croit y avoir trouvé l'établissement définitif qu'il poursuivait. « Je me fixe en Angleterre pour toujours », écrit-il alors à Roland. Il était précepteur des enfants du comte de Brühl, ambassadeur de Saxe auprès de la cour d'Angleterre. Nous l'y voyons vivre dans la familiarité de ce grand seigneur et de sa femme, Milady Egremont[7].

D'après la *Biographie Hoefer*, c'est par le comte de Brühl, « astronome amateur distingué, qui s'était aménagé un magnifique observatoire privé », que de Zach aurait été initié à l'astronomie ; on en peut douter. Le savant hongrois n'avait pas besoin de ce maître. Mais il reste probable que le goût de la science les avait unis.

On peut d'ailleurs présumer que de Zach n'en était pas à son premier séjour en Angleterre, car déjà nous le voyons en relations avec les savants de Londres, avec le physicien Cavallo[8], et surtout avec le célèbre président de la Société royale, Joseph Banks, personnage des plus considérables, chez qui il avait connu Broussonet. Ces réunions familières de savants chez Joseph Banks nous sont ainsi décrites par M[me] Roland : « Les principaux membres de la Société [royale] se rendent chez lui le matin ; on y prend le thé, on y cause modestement d'objets intéressants ; on y trouve tous les journaux étrangers et nationaux, tous les papiers publics ; on les parcourt à volonté ou l'on consulte sa bibliothèque[9]. »

De Zach fréquenta aussi Linguet, le redoutable pamphlétaire, réfugié à Londres, et qui, dans les *Annales politiques, civiles et littéraires*, soutenait tous les intérêts de l'empereur Joseph II, dans ses démêlés avec l'Angleterre au sujet de l'ouverture des bouches de l'Escaut. L'astronome hongrois, dans sa vie errante, restait ainsi plus ou moins un agent politique ; on va voir qu'il allait bientôt aller, avec l'ambassadeur de Joseph II, visiter les manufactures anglaises.

IV

C'est alors que commence sa correspondance avec Roland[10].

Celui-ci, qui était allé deux fois en Angleterre, en 1771 et 1778, projetait d'y conduire sa femme, désireuse de voir cette terre de liberté, et, dès les premiers mois de 1784, en avait informé de Zach. Celui-ci lui répond :

Londres, ce 15 avril 1784.

Monsieur !

J'espère que vous avez reçu la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire il

y a quinze jours. Je vous ai marqué que je partais pour l'Écosse et l'Irlande le 1er avril, mais mes affaires m'ont fait remettre ce voyage jusqu'à la fin de ce mois. J'espérais de vos nouvelles, surtout j'aurais souhaité de savoir si votre projet de venir en Angleterre aurait lieu, et quand vous comptez de faire ce voyage. Je serais très mortifié, Monsieur, si par hasard vous veniez en Angleterre dans le temps que je serai en Écosse ou Irlande. Vous ne sauriez croire, mon cher Monsieur, combien je regrette de ne pouvoir faire cette tournée avec vous. Mais il y a encore un projet qui me donne quelque espoir que nous pourrions combiner un voyage ensemble en Angleterre : premièrement, il faut que je vous apprenne, Monsieur, que je me fixe en Angleterre pour toujours ; ainsi, en quel temps que vous veniez en Angleterre, vous m'y trouverez ; en second lieu, je vous fais savoir qu'après cette tournée j'en ferai une seconde vers la fin de l'été avec l'ambassadeur de l'Empereur, qui a reçu des ordres de visiter les manufactures d'Angleterre. Mon voyage que j'entreprends actuellement en sont [*sic*] les préliminaires. Peut-être pourrions-nous combiner la chose de sorte que nous pourrions faire le second voyage ensemble. Écrivez-moi toujours vos pensées là-dessus, à Londres, à l'adresse suivante *At Mr Cavallo's, little Saint-Martin Lane n° 8*. En cas que vous veniez à Londres en mon absence, vous aurez toujours de mes nouvelles dans la maison de *Mylady Egremont, Doverstreet*, où je loge actuellement et où l'on vous saura dire où je me trouve. Je compte être de retour en deux mois, à peu près vers la fin du mois de juin.

Encore une chose à vous proposer : vous avez déjà été en Angleterre et vous y avez fait quelque séjour, vous comptez de revenir et d'y faire encore quelque séjour, cela vous procure un avantage dont je crois que vous devriez profiter ; cet avantage dont je parle est que vous pouvez devenir membre de la Société royale : je crois que vous ne serez pas fâché d'avoir cet honneur académique. Voici quels sont les arrangements à cet égard, que vous ignorez peut-être : La Société royale ici ne nomme par an que deux membres étrangers, et il est très difficile pour les savants étrangers d'être de ce nombre, puisqu'il est si petit ; mais tout savant étranger qui a une réputation faite et qui a été en Angleterre pendant six mois peut demander la réception, et il est élu ce qu'on appelle ici *home-fellow* (membre de la maison), c'est-à-dire membre indigène, qui a séance et voix comme tous les autres membres. Or, vous êtes dans ce cas-là. Il n'y a qu'une chose, ce que [*sic*] les Anglais, comme vous le saurez aussi bien que moi, ne se soucient guère [de] ce qui se passe dans le monde littéraire hors de leur pays ; ainsi il est très possible que vos mérites et votre réputation, que vous méritez si bien, ne soit [pas] aussi connue ici qu'elle [*sic*] l'est en France, en Italie et en Allemagne ; pour vous faire connaître très avantageusement à la Société royale, le moyen en est très simple et très vrai : vous n'avez qu'à lui offrir en présent un exemplaire de

toutes [*sic*] vos ouvrages, je me charge de les présenter à la Société de votre part et suis sûr de l'accueil qu'on faira [*sic*] à des ouvrages qui ont mérité l'attention des autres nations, qui les ont traduites en leurs langages. Vous n'aurez qu'à m'adresser par quelque occasion le paquet, et laissez-moi faire le reste. Je connais les allures, et suis désormais Anglais, puisque j'y suis fixé pour toute ma vie. Je vous conseillerais encore de m'envoyer les exemplaires en double, dont les uns pour la Société, les autres en présent au président, sir Joseph Banks, mon ami très particulier. Je suis très flatté de pouvoir resserrer les liens de l'amitié par ceux d'une double confraternité, car je crois que nous sommes déjà confrères par l'Académie de Lyon[11]. Si vous pouvez me faire tenir une réponse avant la fin du mois d'avril, j'aurai le plaisir de la lire avant mon départ.

J'écris par cette même occasion à M. Lanthenas[12], je le supplie de me faire passer mon coffre que j'ai laissé à Paris. Peut-être ne saurait-il pas comment s'y prendre ; si vous pouvez lui donner des instructions comment me le faire parvenir le mieux possible, je vous prie de le faire.

Présentez mes très humbles respects à Madame et soyez persuadé que je suis, avec la plus parfaite estime, considération et attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRANÇOIS DE ZACH.

Adresse : *À Monsieur, Monsieur Roland de La Platière, intendant du Commerce dans la Picardie, de plusieurs Académies de sciences, etc., etc., Amiens.*

Le Hongrois écrit en français avec facilité, mais non sans faux pas. Il se perfectionnera dans la suite. Ses lettres de 1805 et années suivantes, que j'ai pu lire, sont d'un style bien plus correct, encore qu'émaillé çà et là de quelques germanismes assez rudes.

Les détails qu'il donne ici sur le mode d'élection de la Société royale sont intéressants. Mais alors se pose une question singulière. Il se donne comme membre de la Société ; or, il résulte d'une communication qu'a bien voulu m'adresser M. Turner, directeur de l'Observatoire d'Oxford, qu'il ne fut élu *fellow* que le 12 avril 1804, en même temps que Gauss, Olbers et Piazzi.

Que faut-il penser ? Qu'il est un menteur ? Mais l'impudence serait si audacieuse que je n'ose vraiment y croire.

V

M[me] Roland, alors à Paris, écrivait, le 22 mai 1784, à son mari, qui lui avait communiqué cette lettre : « Tu ne peux pas te promettre la tournée d'Angleterre avec M. Dezach [*sic*]. » Mais, s'ils ne parcoururent pas ensemble le pays, du moins se virent-ils beaucoup à Londres, où les Roland arrivèrent aux premiers jours de juillet pour en repartir le 27.

De Zach essaya de les lier avec ses patrons, le comte de Brühl et lady Egremont, sans grand succès, si l'on en juge par la lettre du 26 décembre 1784. Il fut plus heureux auprès de Joseph Banks, chez qui il présenta Roland, et où ils « ferraillaient » ensemble[13]. Il les mit en rapport avec Linguet, chez qui ils dînèrent deux jours avant leur départ. « Le reste du jour, écrit M[me] Roland, en parlant de la journée du 26 juillet, a été consacré au savant distingué, à l'homme estimable, dont la société a tant augmenté pour nous le plaisir d'être à Londres[14]. » Lisez de Zach. C'est là qu'ils s'entretinrent de Lavater, que l'astronome avait connu à Zurich.

Roland, à peine revenu de son excursion, écrivait à Bosc, le 28 juillet 1784 : « Nous avons vu Londres aussi bien qu'il était possible en aussi peu de temps, trois semaines juste. Nous avons fait grand usage des lettres de recommandation que vous nous aviez procurées. Les amis Dezach et Lanthenas nous y ont été fort utiles, surtout le premier *qui sait son Londres par cœur...* L'un et l'autre vous disent mille et mille choses. »

Puis, le 5 août : « Je vous envoie la petite loupe botanique choisie par M. Dezach. » Et le 8, M[me] Roland disait de son côté à Bosc : « Nous avons été chez lui [Dollon, le célèbre opticien de Londres] avec M. Dezach. »

VI

La veille de leur départ de Londres, de Zach avait remis aux Roland une lettre de recommandation pour Prost de Royer, son ancien ami de Lyon. Roland allait quitter l'inspection d'Amiens pour celle de Lyon, et il lui importait d'être bien venu dans cette

ville. Voici cette lettre qui est restée dans les papiers de Roland, parce que, comme on le verra, il n'eut pas à en faire usage.

Londres, le 26 juillet 1784.

Monsieur,

J'espère que vous vous souviendrez encore de moi en vous rappelant l'accueil honnête et favorable que vous me fîtes lors de mon séjour à Lyon et de la bonté que vous eûtes en me donnant des lettres de recommandation pour les L. de la Bienfaisance et des Neufs-Sœurs, l'une pour M. Bacon de La Chevalerie, l'autre pour M. de La Lande [*sic*]. Je profite de cette occasion pour vous faire parvenir mes remerciements par le porteur de celle-ci, M. Roland de La Platière, inspecteur du commerce et des manufactures, correspondant de l'Académie royale des sciences, à Paris, de plusieurs autres académies, et aussi de celle de Lyon[15]. La connaissance que je fis à Paris de ce savant distingué m'a fait concevoir pour lui la plus haute estime et l'amitié la plus étroite. Il a fait quelque séjour, ici, à Londres, où je me trouve actuellement, et il s'est lié, pendant le temps qu'il a passé ici, avec la plupart de nos confrères de la Société royale. Comme il va actuellement changer son ancien poste d'Amiens pour celui de Lyon où il va demeurer, il manquerait quelque chose à sa satisfaction, s'il n'avait pas le bonheur et l'avantage de connaître et de se lier avec ses confrères à Lyon. Comme vos occupations littéraires vous empêchaient, lors de mon séjour à Lyon, à [*sic*] paraître dans les assemblées de l'Académie, et comme je n'ai jamais eu l'honneur de vous y voir, je présume que vous ignorez que j'ai l'honneur de tenir à cette Académie, comme associé étranger ; je pensais que cela m'autoriserait encore mieux de vous adresser notre confrère de La Platière. Je suis persuadé que vous serez charmé de le connaître. Les hommes célèbres se recherchent naturellement, et je vous recommande étroitement celui-ci.

On me mande de l'Allemagne qu'on traduit votre *Dictionnaire*[16] en allemand, ouvrage intéressant, instructive [*sic*], et certainement unique dans son genre. Les Anglais sont très contents et satisfaits des articles qui regardent leur législation. Ils avouent que vous êtes le premier étranger qui connaisse aussi à fond et aussi intimement leur jurisprudence. Je me ressouviendrai toute ma vie que je vous trouvai sur Blackstone[17] à la première visite que je vous fis.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération et estime, Monsieur et cher confrère, votre très humble et très obéissant serviteur.

FR. DE ZACH.

De plusieurs Académies des sciences.

Adresse : *À Monsieur, Monsieur Prost de Royer, conseiller du Roi, directeur de la Monnaie, ancien lieutenant de police à Lyon.*

Roland devait remettre cette lettre à Prost de Royer. Mais il n'arriva en Beaujolais qu'au commencement d'octobre 1784, et le savant lyonnais était mort depuis le 21 septembre.

VII

Les Roland avaient d'ailleurs écrit à de Zach avant de quitter Amiens. Mais l'astronome, quelque peu négligent, n'avait pas répondu. Une fois installé à Lyon, Roland, sans se formaliser de ce retard, avait écrit de nouveau, le 1er décembre, et annoncé, entre autres choses, la mort de Prost de Royer. Selon son usage, il fit passer la lettre par Bosc[18].

Deux semaines après (25 décembre), Mme Roland, étonnée du silence de de Zach, écrivait à Bosc : « M. Dezach paraît-il avoir reçu la lettre que vous lui avez envoyée pour nous avant de quitter Amiens ? Elle en renfermait une pour Linguet. »

C'est juste à ce moment qu'arrive la réponse de de Zach. On peut dire que, si elle était tardive, elle rachetait ce tort par sa longueur. La voici :

Londres, le 17 décembre 1784.

Ne soyez pas fâché, très cher ami ! que je ne vous ai pas répondu d'abord à votre première lettre. Depuis que vous m'avez quitté, je n'ai fait que rôder par le pays, et j'ai passé tout le temps avec la famille[19] dans différentes maisons de campagne. J'aurais bien pu vous écrire, à la vérité, mais je n'aurais rien pu vous dire sur nos affaires ; ainsi je pensais de le remettre lorsque je reviendrais en ville, où je trouve votre lettre du 1er décembre, qui m'a fait un plaisir extrême. Je vous félicite enfin d'être parvenu dans votre assiette, mais je vous gronde que vous ne vous laissiez pas le moindre repos. Vous savez, c'est la plainte générale que vos amis portent unanimement contre vous, et puis, si à force et mainte [*sic*] travail vous délabrez votre santé, vous vous confiez au magnétisme. Si j'étais Mme de La Platière, je saurais bien vous faire tenir régime.

Quoique la Société royale soit déjà rentrée, les membres ne sont pas tous

encore rassemblés, ce qui arrive toujours après Noël. Je n'attends pour votre affaire que mon ami Cavallo, qui est un de ceux qui m'a [*sic*] promis de signer le certificat, car vous savez que la chose commence par là, qu'il faut présenter à la Société un certificat signé par trois membres, qui assurent qu'ils vous connaissent et qu'ils répondent pour vous. J'ai aussi engagé le comte de Brühl de [*sic*] signer votre certificat, et il me l'a promis avec bien du plaisir. Ainsi vous voyez que vous êtes bien soutenu, et que votre certificat paraîtra d'abord avec éclat. Ce certificat est ensuite suspendu pendant six semaines dans la salle de l'Assemblée, et les amis de ceux qui ont signé d'abord le certificat le signent à leur tour. Ainsi, vous pouvez bien compter que votre liste ne sera pas petite. Tout cela va ici comme dans une élection d'un membre de Parlement, et l'on sollicite de tous côtés des voix pour un ami. J'en ai déjà une douzaine. Le certificat ayant passé son temps à la muraille, on va au *ballot*. Vous jugez bien qu'un étranger qui n'a aucune liaison dans ce pays et qu'on ne connaît que comme savant très respectable est unanimement élu. La taxe ensuite est de 32 à 33 guinées, je ne sais pas vous le dire maintenant au plus juste, vous n'avez en attendant qu'à préparer à peu près cette somme. Je pense suspendre votre certificat le commencement de janvier, et vous serez élu vers la mi-février. Le chevalier Banks vous veut beaucoup de bien, je lui ai lu et traduit votre lettre, il en était enchanté. Je l'ai aussi lue à la maison[20], et partout où besoin était. Il y a une seule faute dans votre lettre, ce [*sic*] que vous n'y avez pas marqué vos compliments à Sr Jos. Banks. J'ai toujours coutume de lui faire voir les passages des lettres qui font mention de lui, il a beaucoup de vanité, quoique cela ne paraît pas, mais je le connais à fond. J'ai ajouté de ma propre main des compliments et des petites flatteries, qui l'ont tant chatouillé que son cœur se déborde en éloges de « Master Roland de La Pliter », comme il vous appelle. Une autre fois, mettez cette ligne au bout de votre lettre : *my mass humble compliments to the worthy and most respectable sir Joseph. I always with the utmost pleasure remember the genteel and polite reception he made me during my stay in London*. N'est-ce pas, M. de La Platière, il est bon d'avoir des amis partout, c'est mon système, système de cette vieille qui alluma une bougie au diable.

Revenons au comte de Brühl. Il est temps de vous dire à présent, cher ami, combien ce digne et aimable seigneur était mortifié de ce qu'il ne pouvait vous témoigner toutes les politesses qu'il vous destinait. M. Lanthenas, à qui j'en avais fait confidence (car j'en souffrais moi-même, je vous assure), vous en aura prévenu. Je sais bien que vous vous souciez peu des grands, surtout femmes, mais il est toujours fâcheux de voir que les caprices des femmes peuvent tant. Je suis depuis ce temps irréconciliable avec elle, je prends souvent l'occasion de parler de vous, et puis, si elle trouve à redire à votre *Voyage*, avec son diable de Brydon[21], je la frappe et la réfute, vous ne sauriez

croire avec quelle force. Elle commence à présent à se réconcilier avec vous (vous riez de cela). Votre dernière lettre lui fit croire que vous êtes un homme charmant et de beaucoup d'esprit, puisque vous ne croyez point aux loups-garous et aux cannibales en Angleterre. Voilà l'homme, le seul animal perfectible dans la nature qui se croit meilleur que son espèce.

Je suis très enchanté d'apprendre que mes anciens amis à Lyon vous aient aussi bien accueilli, non pas puisque je crois que mes lettres en sont la cause, je sais trop bien qu'elles n'ont fait que vous mener à la porte, et puis votre nom et votre personne ont fait le reste. Je suis fâché que Prost de Royer soit mort, je l'avais déjà lu dans le *Journal de Paris*, avec l'éloge qu'on fit de lui. Vraiment, comme je connaissais ce galant homme beaucoup, je peux vous assurer que c'était le savant le plus respectable de tout Lyon. Il y avait toujours quelque chose contre son caractère moral, mais je n'en crois rien, les Lyonnais sont méchants, et tenez-vous sur vos gardes, ami ! Il est bien vrai qu'il était divorcié [*sic*] avec sa femme, qui fait la catin à Paris, qu'il était prodigue et par conséquent endetté, mais souvent cela prouve plutôt pour le pour [*sic*] que pour le contre. Être libéral, généreux, parmi les marchands rapaces et avares, certainement c'est un crime horrible, et je crois que le pauvre M. Royer n'était criminel que comme cela. Je me suis étendu avec plaisir sur cette matière, tant pour faire honneur à la mémoire d'un savant et ami que j'estimais, que pour montrer où on en est lorsqu'on habite parmi des marchands. C'est là le grand défaut de la belle ville de Lyon. Vous sentez bien, cher ami, que tout cela amène en ligne droite, c'est-à-dire en chemin le plus court, l'ignorance, toujours accompagnée de cette suffisance insolente, constant partage des têtes vuides et farcies de préjugés.

Témoin vos deux disputes, qui ne seront point les dernières[22], si vous n'embrassez pas le système (que je vous conseille de faire) de laisser aboyer les chiens contre la lune, puisqu'ils le [*sic*] prennent pour un pain de fromage de Hollande ; il est inutile de leur dire que ce n'est point du fromage, cela tourne seulement en aigreur et inimitiés, et trouble le repos. M. Imbert[23] a été de tout temps grand anti-anglicain [*sic*], Villers décide tout de son tribunal en bégayant, Camus est assez bon garçon, son défaut est qu'il n'ignore rien, Courvoisier est véritablement un excellent homme dans toute l'étendue du terme, meilleur cœur du monde, mais point sorcier du tout. Il est de l'avis de tout le monde et le dernier qui a parlé a toujours raison, de même que le dernier livre qu'il a lu, si cela lui arrive qu'il en lit [*sic*], parce que je sais qu'il ne fait que les commencer. Vous me parlez rien [*sic*] de Le Febvre, tout à fait bon homme, je vous l'assure. Si vous avez pris de l'amitié ou de l'affection pour lui, pour l'amour de Dieu n'allez pas entendre ses leçons de physique expérimentale, cela vous ferait de la peine à mourir, car on voudrait le secourir dans sa détresse et on ne peut pas : je serais bien aise d'apprendre qu'il a

quitté le métier de professeur, car c'est accablant pour lui et ses auditeurs ; je n'ai pu être du nombre qu'une seule fois. Vous ne me dites rien non plus de mon minime sur la montagne[24], c'est un drôle de corps, il ne sait rien vous parler hors d'Euler, Lagrange, Clairvaux, d'Alembert ; c'est un grand puits délabré et en mauvais état, qui cependant contient d'excellente eau, non pas pour boire, mais nécessaire pour la dissolution de certaines drogues qui sont d'aucun usage dans aucun atelier ou métier de Lyon ; par conséquent tout le puits [est] ignoré et inutile, il faudrait aussi grand travail pour décombrer [*sic*] cette fosse-là. Enfin, vous me [*sic*] dites rien non plus de M. de La Tourrette[25], je le connais comme un homme *di garbo e di bene*[26]. Faites-lui bien mes compliments, comme à tous les autres chers confrères, comme savant. Son *Voyage au mont Pilat*[27] parle pour lui ; il eut cependant la modestie de n'y pas mettre son nom.

À présent, ami ! je vous demande une chose à laquelle je vous prie de me répondre aussitôt que vous pourrez. Je vous dis seulement qu'elle m'est d'importance, tâchez donc de me satisfaire au plus juste et au plus vrai. Quelle est donc toute cette histoire avec mon ancienne écolière de géométrie, M[lle] Victoire Imbert ? Comment a-t-elle pris la fuite avec ce Clément[28] ? (Cet homme-là me regarde beaucoup, j'ai logé avec lui dans la maison Imbert lorsque j'étais à Lyon.) Que parle-t-on à Lyon de cette histoire ? quoi de la fille ? quoi du père ? quoi du prétendu mari ? cet homme-là l'a-t-il déflorée ? La veut-on lui donner en mariage ? ou la réputation et le sort de sa fille se rétablit-il à Lyon ? Donnez-moi toutes les circonstances que vous pouvez apprendre, je vous en supplie, mais ne dites à personne que c'est moi qui les demande. Je vous dirai bientôt la raison de tout cela, faites-moi seulement l'amitié de m'informer minutieusement sur toute cette affaire. J'ose même vous donner un conseil, chargez-en M[me] [de] La Platière ; comme cela est plutôt affaire de dame, elle s'en acquittera mieux. Faites-lui mes très honorables respects, et faites-lui voir en même temps l'insolence de ma prétention. Si elle gronde contre moi et me traite d'*impertinent*, prenez mon parti, et dites-lui, pour l'abaisser [apaiser] que, si elle ne sera pas fâchée contre moi, je lui enverrai bientôt une charmante, galante, flatteuse, amusante, étonnante lettre de la part de M. Linguet[29]. Je lui ai remis sa lettre, il en était on ne peut plus flatté. Je me suis il y a longtemps aperçu que Madame sait manier cet art-là avec une finesse merveilleuse. J'étais hier chez Linguet et lui ai lu la plus grande partie de votre lettre. Lorsque j'arrive au passage : « Il a annoncé au public qu'il cessait de travailler à ses *Annales* », il se récria : « Comment ! annoncé ! Je n'ai rien annoncé, moi ! Voilà apparemment encore une Vergenniade[30] ! » Dites-nous donc, le bruit court-il en France que Linguet doit cesser d'écrire ? Lui, comme vous voyez, n'en sait rien ; il n'a pas la moindre idée de cela. Nous nous voyons, moi et Linguet, plus à présent qu'autrefois, de-

puis qu'il a épousé la cause de l'Empereur. Nous dînons souvent chez son ambassadeur ensemble. Nous y sommes pour aujourd'hui et pour demain. Nous boirons chez lui la santé de M. et Mme Roland de *La Plitre*.

Je vous recommande mon affaire de Dijon[31]. J'ai écrit à l'abbé Fabarel et à notre ami d'Antic[32]. Ce dernier, je n'en doute point, fera bien son devoir. Je lui ai écrit une lettre bien poivrée par rapport à Marseille, je ne doute nullement que vous ne réussissiez[33].

Pour des nouvelles littéraires, et en partie en réponse à ce que vous me demandez au sujet du volcan lunaire, vous les trouverez ci-jointes dans ma lettre à mon correspondant P. Le Febvre. Obligé de tout cœur, très cher et très estimé ami, de l'intérêt que vous prenez à moi et à tout ce qui me regarde. Ma santé va bien. Mais que celle de Mme votre aimable épouse va mal, cela me chagrine et vos tristes réflexions là-dessus me chagrinent plus encore.

Eh ! monsieur le philosophe, faut-il d'abord s'abandonner à des inquiétudes pareilles ! surtout si elles sont si peu fondées que les vôtres ! Je vous espère tous en état à présent d'en rire vous-mêmes.

De notre voyage au midi de la France, il n'y a rien de décidé ; on en parle toujours, c'est-à-dire le comte insiste toujours de le faire pour la santé de mylady, mais elle n'a pu se déterminer encore. Par conséquent, nous n'en savons rien. En attendant, je vis ici toujours *esperando*, peut-être mourirai-je [*sic*] *cacando*, mais *pacienza per forza*. Je suis un pauvre diable, comme dit Horace, *pauper in ære*, il faut donc absolument que j'attends [*sic*] que mon rhombe de vent vienne ; les grands promettent beaucoup, et tiennent peu ou rien, moi j'ai plus de foi dans les Anglais qu'à tous autres.

Il est temps de finir ma longue lettre, elle est très longue, quoique sur une demi-feuille[34]. Mes compliments à tous ceux qui me connaissent. Vous verrez, par la lettre à M. Le Febvre, à quoi je suis actuellement occupé. Portez-vous bien, mon très cher ami. Répondez-moi bientôt. Je vous embrasse de tout mon cœur et suis, au-delà de toute expression, votre très affectionné ami.

Bien des compliments à notre ami Lanthenas. Assurez-le que je ne vois pas Mme la comtesse[35]. Son mari fait parler de lui.

FR. DE ZACH.

Il y a, au bas de la page : « *M. Roland de La Platière.* » Pas d'autre adresse. C'était évidemment une de ces lettres que Roland et ses correspondants, pour épargner les ports, se faisaient passer sous le couvert de Bosc.

VIII

Les bons offices réciproques entre de Zach et Roland se continuent quelque temps. Ce dernier, de concert avec Bosc, qui avait des relations à Dijon, avait entrepris de faire recevoir de Zach à l'Académie de cette ville. Il s'arrêta à Dijon en se rendant à sa nouvelle résidence de Lyon, et, à peine arrivé, il écrivait à Bosc, le 28 septembre 1784 : « Je crois que vous avez oublié de parler de M. de Zach à M. Maret [le secrétaire perpétuel de ladite Académie]. Je l'ai oublié aussi. Je n'en ai parlé qu'à M. de Morveau[36] et à M. Fabarel[37], qui sont bien disposés. »

De Zach fut nommé presque aussitôt, car le 6 janvier 1785 Roland écrivait à Maret et à Fabarel, pour les remercier de l'élection de son ami[38].

Une autre lettre de Roland à Bosc, du 16 janvier 1785, indique une correspondance suivie entre de Zach, Maret et Fabarel.

Mais bientôt de Zach part en voyage et, le 16 mai 1785, Roland se plaint à Bosc que de Zach n'ait pas répondu à l'envoi de ses « Bucoliques de Dijon », c'est-à-dire de son diplôme d'académicien associé. Il ajoute qu'il va faire passer à M. de La Tourrette (à Lyon) « le paquet de M. de Zach » (sans doute quelque communication scientifique).

Mme Roland avait écrit aussi à Bosc : « Il est bien étrange que de Zach ne donne pas signe de vie depuis qu'il a reçu ses patentes de Dijon » (13 mai 1785).

Les Roland avaient tort d'ailleurs de s'inquiéter du silence de de Zach, car celui-ci les avait prévenus, par le billet suivant, qu'il partait pour un voyage de plusieurs mois.

Londres, ce 25 mars 1785.

Monsieur et cher Confrère,

Mille et mille pardons de mon long silence. Voilà mes raisons, non mes excuses : j'étais avec Linguet [à] courir le monde, j'étais en Hollande et dans les Pays-Bas. À peine de retour, me voilà en voyage pour la Saxe par la Prusse et par tout le nord de l'Allemagne avec M. le comte de Brühl. Je re-

passerai par la France en Angleterre, ce qui arrivera au mois de septembre.

Quant à votre affaire, cela ne va pas aussi vite que la mienne allait par vos soins à Dijon ; votre élection ne peut se faire qu'à la rentrée prochaine, qui sera vers Noël. Je serai alors moi-même en Angleterre. La Société est en semestre à présent, cette durée est ordinaire et il faut s'y soumettre patiemment. Il n'y a aucune [*sic*] que vous ne soyez élu.

M. Linguet répondra à Madame, je lui ai donné votre adresse [à Lyon].

Je suis sur le moment de mon départ : à vous revoir septembre prochain. Mille compliments à Madame. J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite estime et considération, cher ami, votre très honorable et très obéissant serviteur.

FR. DE ZACH[39].

Finalement, Roland ne fut jamais élu membre de la Société royale. La singulière entreprise de de Zach, pour le faire entrer dans une compagnie dont il n'était pas lui-même, resta en route parce que l'astronome quitta alors, — pour n'y jamais revenir, que je sache, — cette Angleterre où il se croyait établi pour toujours.

Il donna du moins à Roland la monnaie de ses promesses. C'est sur sa recommandation que celui-ci fut élu à l'Académie de Lyon, d'abord comme associé (20 novembre 1784), puis comme titulaire (3 mai 1785), ainsi qu'à l'Académie de Marseille (25 août 1785[40]).

IX

C'est au cours de ce voyage en Saxe, accompli avec le comte de Brühl, que la destinée de l'astronome errant allait se fixer.

Comment connut-il alors le duc et la duchesse de Saxe-Gotha et s'introduisit-il dans leur plus étroite intimité ? Je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'en 1786 l'ancien précepteur des enfants du comte de Brühl est en pleine faveur à leur petite cour. Le duc Ernest-Louis le fait son « gentilhomme », avec le titre de baron ; il lui fait construire un bel observatoire sur le mont Seeberg, à l'est de sa capitale, il le seconde dans ses travaux astronomiques. La duchesse, Marie-Charlotte-Amélie de Saxe-Cobourg-Meiningen, lui voue une très tendre amitié, et fait pour lui des calculs. (Elle avait

alors trente-quatre ans, et de Zach, trente-deux.) Tant que vécut le duc, cet attachement de sa femme pour l'astronome resta tout platonique. La correspondance entre la duchesse et la nièce de Lalande, dont elle avait fait sa confidente, correspondance que Raspail a eue entre les mains et dont il a donné de forts curieux extraits[41], en fait foi. Le duc n'ignorait rien de ces sentiments et s'en amusait[42]. Ce n'est qu'après sa mort, en 1804, que la liaison dut devenir une sorte d'union morganatique. Elle sera dès lors le cadre de l'existence du savant.

Mais, revenons à l'année 1786. Pendant qu'on lui bâtissait son Observatoire de Seeberg, de Zach décida ses nouveaux maîtres à entreprendre avec lui, dans le Midi de la France, ce voyage qu'il avait projeté de faire l'année précédente avec Milady Egremont.

X

En décembre 1786, le duc, la duchesse et de Zach arrivaient à Lyon[43], et un des premiers soins de ce dernier paraît avoir été de revoir Roland, qui en informa aussitôt sa femme, établie à Villefranche-en-Beaujolais. Ils semblent aussi surpris l'un que l'autre de voir reparaître le personnage dont ils se croyaient oubliés, et Mme Roland d'écrire à son mari (13 décembre) :

> Il m'a semblé que Dezach tombait dans ta lettre comme une bombe. Ce *Gotha*, uni à *Saxe*, m'avait fait oublier que notre Hongrois avait quelques rapports avec le dernier. C'est un vivant qui songe plus à son affaire ou à sa gloire qu'à tous les amis du monde.

Et cinq jours après, elle écrivait à Bosc, en termes moins énigmatiques :

> De Zach, gentilhomme du prince de Saxe-Gotha, est maintenant avec lui à Lyon. Il s'est vu avec notre ami [Roland], et ils ont fait des projets pour se revoir. S'ils s'exécutent, j'en saurai quelque chose, mais ce serait ici [à Villefranche], et nous causerons alors de cet habile Hongrois, compère bien délié, bien actif, bien à sa gloire et à ses affaires, si je l'ai bien jugé jadis à Londres.

Les voyageurs se rendirent ensuite à Montpellier.

« Lorsque j'ai passé en 1786 à Montpellier », écrivait de Zach plus tard (3 mars 1811) à l'astronome Reboul.

Puis ils arrivèrent à Marseille. Le duc fut reçu membre associé de l'Académie (de Zach l'était depuis 1783), et y prononça son discours de réception le 3 janvier 1787[44].

Leur séjour à Marseille fut de plusieurs mois ; ils n'en repartirent qu'au milieu de 1787.

Ils s'y mirent en rapports fréquents avec les astronomes de la ville, Silvabelle, directeur de l'Observatoire de la Marine, et Bernard et Thulis, ses adjoints. Le duc fit construire à Hyères un petit observatoire (de fortune évidemment), « qu'il dota de divers excellents instruments anglais[45] », où Thulis alla travailler avec de Zach et lui.

En quittant la Provence, en mai probablement, les trois voyageurs, accompagnés par Thulis, allèrent à Gênes, puis à Milan, et de là, à Genève, où ils séjournèrent du 7 au 16 juin, avant de regagner l'Allemagne.

XI

Les Roland n'entendirent plus parler de de Zach, devenu un personnage. Mais, en 1791, Mme Roland écrivant à Bancal des Issarts, leur ami, qui se trouvait alors à Londres, Lanthenas ajoutait en post-scriptum :

« Nous avons oublié de vous prier d'aller chez milady Egremont, *Doversstreet, Picadilly*, vous informer où l'on doit adresser les lettres de [à] M. de Zach, astronome du prince de Saxe-Gotha, pour qu'elles lui parviennent. Cette milady est mariée en secondes noces avec le comte de Brühl, envoyé de Saxe en Angleterre, ami de l'astronome. Nous l'avons vu chez lui en 84, quand nous fûmes à Londres. Il est répandu en Allemagne dans l'aristocratie et nous avons pensé qu'en le provoquant à nous écrire nous pourrions peut-être savoir ce qui s'y trame. Si vous pouvez nous avoir son adresse, quoiqu'il y ait longtemps que nous n'avons eu de ses nouvelles, nous renouerons correspondance avec lui. » [Lettre du 27 janvier 1791.]

Ainsi les Roland, depuis 1786, ont tellement perdu de vue leur ancien ami, qu'ils ne savent pas exactement s'il est à Gotha, qu'ils ignorent qu'il y professe des cours publics, et qu'il dirige l'Observatoire de Seeberg. Lalande était mieux renseigné. De Zach, soucieux de rester en rapports avec le plus actif des astronomes français, lui écrivait souvent, le tenait au courant de ses travaux[46], tandis que la duchesse entretenait avec la nièce de Lalande la correspondance dont Raspail nous a donné des extraits.

J'ajoute que les Roland étaient bien naïfs : renouer avec de Zach pour savoir de lui ce qui pouvait se tramer alors en Allemagne contre la France ! Ils s'adressaient bien ! C'est de Zach plutôt qui aurait su les faire parler.

Au commencement d'octobre 1793, Mme Roland, prisonnière à Sainte-Pélagie, écrivant à la hâte les dernières pages de ses *Mémoires particuliers*[47], et rappelant les savants étrangers qu'elle avait connus, disait : « Je ne sais ce qu'est devenu l'habile de Zach, parcourant dernièrement l'Allemagne, autrefois professeur à Vienne, que j'ai vu souvent à Londres où Roland ferraillait avec lui chez Banks, le président de la Société royale, qui réunissait les savants de son pays et les étrangers passant à Londres... » « Parcourant dernièrement l'Allemagne !... » La pauvre femme en était encore aux souvenirs de 1785 et de 1786 !

XII

Après la Révolution, de Zach revint en France, et y fit des séjours beaucoup plus prolongés :

1° À Marseille, du 1er octobre 1804 au 30 avril 1805, avec la duchesse, qui, à la mort de son mari, devenue duchesse douairière d'Altenburg, l'avait nommé grand-maître, *Obersthofmeister*, de son palais.

2° De novembre 1807 à mai 1808, toujours à Marseille.

3° Toujours à Marseille, de septembre 1809 à octobre 1813, plus de quatre années. L'élégante villa avec parc où le couple s'installa, et où la duchesse fit construire à son ami un petit obser-

vatoire, existe encore.

4° À Marseille encore, pendant quelques mois, en 1828, après treize années passées en Italie, — où la duchesse mourut en 1827.

5° À Paris, où il vint, en 1831, se faire traiter par le célèbre chirurgien Civiale, et où il mourut du choléra le 4 septembre 1832.

Mais ces séjours en France de l'astronome hongrois, que nous fait connaître une volumineuse correspondance de lui conservée à l'Observatoire de Marseille, donneront matière à un autre travail. Pour cette fois, je n'ai voulu étudier que ses premières apparitions chez nous et ses relations passagères avec les Roland.

---

[1] À Marengo, où il était chef d'état-major de l'armée autrichienne, il fut fait prisonnier sur le champ de bataille, avec 5.000 grenadiers.

[2] De là, certainement, l'origine de ses relations avec notre Lalande. Voir plus loin sa lettre à Prost de Royer du 26 juillet 1784. En 1811, il écrivait à un de ses correspondants : « Je vous salue trois fois en frère et maçon, *Zach.* »

[3] Lettre de Mme Roland à Bosc, du 8 août 1784.

[4] Qui n'est autre que Imbert-Colomès, qui eut depuis à Lyon, pendant la Révolution, un rôle considérable comme agent royaliste.

[5] Voir les *Mémoires* de Brissot, t. I, p. 259.

[6] Abbé Dassy, *L'Académie de Marseille*, 1877, p. 445 et 635.

[7] Milady Egremont, bien qu'elle eût épousé en secondes noces le comte de Brühl, continuait à porter le nom de son premier mari.

M[me] Roland, qui la vit à Londres cette année-là, nous apprend (*Voyage en Angleterre*, p. 230) qu'elle avait été élevée par M[me] Leprince de Beaumont, éducatrice française bien connue, alors établie en Angleterre, et que c'est elle qui est désignée sous le nom de *Lady Sensée* dans le *Magasin des enfants*, publié par cette dame en 1757, si souvent réimprimé depuis.

[8] Tiberius Cavallo (1749-1809), né à Naples, passa sa vie en Angleterre.

[9] *Voyage en Angleterre*, p. 227 ; cf. ses *Mémoires*, t. II, p. 259.

[10] Les originaux des cinq lettres qu'on va lire se trouvent aux *Papiers Roland*, 3[e] série, de la Bibliothèque nationale.

[11] De Zach se trompait, Roland ne fut nommé membre associé de l'Académie de Lyon que six mois plus tard (30 novembre 1784).

[12] Lanthenas, le futur membre de la Convention, était alors étudiant en médecine à Paris, et l'ami particulier de Roland, dont il faisait les commissions.

[13] L'expression est de M[me] Roland.

[14] *Voyage en Angleterre*, p. 280.

[15] Erreur déjà relevée.

[16] Nouvelle édition, en collaboration avec Riolz, autre jurisconsulte lyonnais, du *Dictionnaire de jurisprudence* de Baillon, 1780.

[17] William Blackstone (1723-1780), jurisconsulte anglais.

[18] M[me] Roland à Bosc, 1[er] décembre 1784.

[19] La famille du comte de Brühl.

[20] Chez le comte de Brühl.

[21] L. Bridoyne avait publié en Angleterre un *Voyage en Sicile et à Malte*, vers 1775 ; Roland, en 1780, avait donné ses *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte* (c'est ce que de Zach appelle « le Voyage »).
[22] Je ne saurais dire exactement de quelles disputes (scientifiques) il s'agit.
[23] Je ne trouve pas d'Imbert parmi les académiciens de Lyon. Peut-être faut-il lire *Gilibert*, médecin distingué.

Charles-Joseph de Villers (1724-1810), professeur de physique. Camus, ou plutôt Le Camus (Gabriel-Étienne), receveur des Gabelles, que Roland fit plus tard chef de division au ministère de l'Intérieur, naturaliste et chimiste.

Je ne trouve pas de Courvoisier parmi les membres de l'Académie.

Le P. Lefebvre, de l'Oratoire, professeur de physique. Il avait dû quitter l'enseignement cette année-là, car à l'*Almanach de Lyon* de 1784 il est désigné comme « *ancien* professeur de physique ».
[24] Je n'ai pu découvrir quel est ce *minime*.
[25] Marie-Antoine-Louis-Claret de La Tourrette (1729-1793), secrétaire perpétuel de l'Académie, naturaliste, ami de J.-J. Rousseau.
[26] « Homme d'honneur et de bien. »
[27] 1770.
[28] Le célèbre pianiste (1752-1832). Il fit divers séjours en France. Son aventure à Lyon avec M[lle] Imbert est racontée dans l'ouvrage récent que M. Th. de Wyzewa lui a consacré. Il est probable que c'est par lui que de Zach demandait tous ces renseignements, car ils se trouvaient alors ensemble à Londres.
[29] Il y a aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (3[e] série) une lettre de Linguet à M. Roland, mais elle est certainement antérieure (probablement d'août 1784).
[30] Un trait de M. de Vergennes.
[31] On va voir que Roland s'occupait de faire nommer de Zach membre de l'Académie de Dijon.
[32] Bosc, que l'on appelait d'Antic avant la Révolution.
[33] Roland fut, grâce aux démarches de de Zach, reçu à l'Académie de Marseille, le 25 août 1785.
[34] L'écriture de de Zach est microscopique.
[35] J'ignore absolument de quelle comtesse il est question.
[36] Guyton de Morveau, l'illustre chimiste, avocat général honoraire au Parlement de Dijon, et chancelier de l'Académie de cette ville.
[37] Dignitaire de la cathédrale, membre influent de l'Académie.
[38] *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 104.
[39] Et, comme d'ordinaire, la lettre arrive toute ouverte, par l'intermédiaire de Bosc, qui ajoute au bas : « Je vous embrasse et voilà tout, en attendant que j'aie le temps de vous écrire. » Puis il inscrit l'adresse de sa main, en y apposant le contreseing de Rigoley d'Ogny, intendant des Postes.
[40] Dassy, *L'Académie de Marseille*, p. 627.
[41] *Almanach de Raspail pour l'année 1868*, p. 140-160, *Correspondance philosophique et républicaine entre la duchesse de Saxe-Gotha et l'astronome Lalande et sa nièce.*
[42] *Ibid.*, p. 157.
[43] Le passage de de Zach à Lyon en 1786 est signalé par Dumas, *Histoire de l'Académie de Lyon*, t. I, p. 162.
[44] Dassy, *L'Académie de Marseille*, p. 445 et 635.
[45] De Zach, *Correspondance astronomique*, t. XXI, notice sur Thulis, p. 641 et suivantes.
[46] Voir l'article de Lalande sur de Zach, dans le *Journal des savants* de juin 1792.
[47] *Mémoires*, t. II, p. 259.

BRISSOT ET LES ROLAND

COLLABORATION DES ROLAND AU *PATRIOTE FRANÇAIS*

I

C'EST Brissot qui, en mars 1792, fit Roland ministre de l'Intérieur. Mais leurs rapports dataient déjà de plusieurs années, étaient même antérieurs à la Révolution, et il y a intérêt — sans entreprendre une monographie de Brissot — d'en marquer l'origine.

Brissot, malgré sa collaboration au *Courrier de l'Europe*, son séjour en Angleterre, son *Journal du Lycée de Londres* (1784), sa captivité à la Bastille (il en sortit en septembre 1784), et quelques ouvrages que nous n'avons pas à énumérer ici, ne comptait pas encore en 1785 : les *Mémoires secrets* parlent de lui avec dédain : « On peut se ressouvenir d'un certain Brissot de Warville... » (14 février 1785).

Mais, en 1787, trois ouvrages[1] forcèrent enfin l'attention. Dans un de ces ouvrages, et probablement dans le dernier, il parlait du *Dictionnaire des manufactures*, que Roland publiait alors dans l'*Encyclopédie méthodique* et dont la moitié (t. I et 1re partie du t. II) avait paru, et Roland écrivait à Bosc, le 4 juin 1787 (*inédit*, collection Alf. Morrison) :

> Ce Brissot de Warville m'a écrit, m'a annoncé le bien qu'il avait dit de moi, m'a offert de me faire passer son ouvrage ; j'ai accepté, j'ai plus fait : je lui ai écrit une lettre très honnête ; il y a de cela plus de trois ou quatre mois. Je n'en ai plus eu de nouvelles. Je ne voudrais pas acheter son ouvrage. Je voudrais pourtant bien savoir ce qu'il dit de moi, ce qu'on dit et pense de son ouvrage, et singulièrement s'il se sert de l'expression de *style rêche*...

Puis, huit jours après (*ibid.*, 11 juin) :

Je ne suis pas d'avis de récrire à Brissot, je ne concilie point assez sa démarche avec son silence ; il faut voir ce que cela deviendra. J'avais bien entendu *rêche* et non pas *riche* ; c'est que l'expression n'est pas noble, ni du bon style...

Brissot finit par envoyer son livre et Roland par pardonner l'expression — si juste d'ailleurs — dont il s'était piqué. Aussi, dans la suite de son *Dictionnaire* (t. II, 2e partie, écrite d'août à décembre 1788), adresse-t-il (p. 70) de chaleureux remerciements à « M. de Warville » :

Je ne connaissais cet écrivain courageux et sensible que par ses ouvrages, tous dictés par l'amour de la vérité, le zèle du bien public ; tous remplis de ces principes de justice et d'humanité sur lesquels doit être établi le bonheur des sociétés[2]. Je n'ai jamais vu sa personne et je ne puis attribuer les témoignages de son estime qu'à l'analogie de nos sentiments.

Brissot, à l'époque où Roland s'exprimait ainsi, était déjà parti pour l'Amérique (mai 1788), et la correspondance commencée se trouva interrompue.

II

Les *Mémoires* de Mme Roland confirment ce que viennent de nous apprendre les documents inédits. Voici d'abord comment elle s'explique dans ses *Mémoires* imprimés :

Quelques ouvrages de Brissot lui [à Roland] furent adressés de la part de l'auteur, comme un témoignage de l'estime que lui avaient inspirée les principes de justice et de liberté qu'il avait remarqués dans les écrits de Roland. Ce témoignage fut reçu avec la sensibilité naturelle aux auteurs, et celle d'un homme de bien qui se trouve loué par ses pareils ; il donna lieu à une correspondance, d'abord fort rare, puis soutenue par celle d'un de nos amis [Lanthenas] qui fit à Paris la connaissance de Brissot... (Éd. Faugère, I, 52.)

... Brissot ayant commencé à cette époque [1789] une feuille périodique

que l'excellence du raisonnement fera souvent consulter, nous lui faisions passer tout ce dont les circonstances nous présentaient sa publicité comme utile : bientôt la connaissance fut perfectionnée ; nous devînmes confiants et intimes, sans nous être encore vus. (*Ibid.*, I, 53.)

Mais nous avons son témoignage bien plus explicite dans la partie encore inédite de ses *Mémoires*[3]. On nous saura gré sans doute de citer au long ces pages intéressantes :

Les relations de Roland avec cet homme célèbre, sur lequel tant de personnes ont encore une opinion fausse ou incertaine, tiennent de si près à la vie politique de l'un et l'autre, qu'il ne sera pas sans intérêt de savoir comment elles se sont formées, ce qui les a soutenues et ce qu'elles ont produit.

Nous vivions dans la généralité de Lyon, passant deux mois de l'hiver dans cette belle ville, l'automne à la campagne et le reste de l'année à Villefranche, livrés à l'étude, aux soins domestiques, heureux par le goût d'un travail volontaire et l'exercice de la bienfaisance : Roland s'occupait de l'*Encyclopédie*, lorsqu'il reçut de Brissot, que nous n'avions jamais vu, un exemplaire de l'un de ses ouvrages, que je ne me rappelle plus et qui lui était adressé par l'auteur comme un témoignage de son estime pour Roland, dont les écrits lui avaient offert des principes semblables aux siens sur la liberté, le commerce, les sources du bonheur et de la prospérité public [*sic*]. Roland reçut cette honnêteté avec la sensibilité d'un auteur pour le prix qu'on attache à ses productions et l'éloge désintéressé qu'on lui en fait ; il reconnut dans l'ouvrage de Brissot un bon esprit, un cœur honnête, et répondit avec le ton de la franchise et celui de cette sorte de confiance prompte à s'établir entre hommes qui voient beaucoup d'objets sous les mêmes rapports.

À peu de temps de là, un de nos amis, résidant à Paris et avec lequel nous étions en correspondance habituelle, nous manda qu'il avait fait la connaissance de Brissot et qu'il avait trouvé en lui un philosophe dont la vie simple, les bonnes mœurs et le caractère facile n'offraient point de contradiction avec ses écrits. Édifié de sa famille et de sa manière de vivre au milieu d'elle, attiré par son esprit, il le voyait souvent et nous en entretenait à proportion, d'autant plus qu'il fut chargé de quelques lettres que R. et B. s'écrivirent réciproquement par suite de la première communication littéraire qui s'était faite entre eux.

La Révolution survint ; B. se jeta au milieu d'elle avec l'impétuosité d'un homme qui croit concourir à la préparer par ses écrits, qui voyait en elle un moyen de régénération pour l'espèce, et qui attendait de ses effets la réalisation de ses rêves généreux pour le bonheur de ses semblables. Retenus à la

campagne à cette époque, par suite d'une maladie grave dont Roland échappait à peine, nous apprîmes les détails des événements dont la capitale était le théâtre, par deux amis dont la philosophie accueillait la Révolution avec toutes les illusions de l'espérance ; elles devaient nous séduire et elles nous enchantèrent complètement. Je hais les rois dès l'enfance, et je n'ai jamais vu, sans une sorte de frémissement involontaire, l'abaissement d'un homme humilié devant son semblable qui le protège.

Tous deux sensibles, fiers et actifs, nous ne parlions plus, Roland et moi, que de la réforme des abus qui nous avaient tant de fois indignés, nous tracions les plans, dirigions la marche et prédisions les événements.

Brissot fit beaucoup d'écrits du moment, qui nous étaient tous envoyés, et commença son journal, et nous lui communiquions toutes nos idées. Chargée ordinairement de la correspondance, je trouvais cette tâche d'autant plus agréable dans les circonstances ; *mes lettres, faites avec feu, plaisaient assez à Brissot, qui souvent en composait quelques morceaux de son journal, où je les retrouvais avec plaisir.* Ces communications, devenues fréquentes, nous lièrent d'amitié ; plus de dix-huit mois s'écoulèrent ainsi ; nous nous connaissions et nous traitions comme de vieux amis sans nous être jamais vus...

III

Lorsque Brissot revint des États-Unis, au commencement de 1789, les rapports se renouèrent vite, par l'intermédiaire des amis communs :

Tout d'abord Lanthenas, qui, depuis qu'il était retourné se fixer à Paris en janvier 1786, ardemment épris des idées nouvelles, se faisait introduire dans tous les milieux où elles s'agitaient et avait été un des premiers adhérents de cette Société des amis des Noirs que Brissot avait fondée, en février 1788, avant de partir pour les États-Unis. « Que devient, écrivait Mme Roland à Lanthenas et à Bosc, en novembre 1788 (*lettre inédite*, collection Alf. Morrison), la Société pour l'affranchissement des nègres ? »

Puis Bosc, que nous retrouverons en 1790 et 1791 parmi les rédacteurs du *Patriote français* ; une lettre précieuse de la collection Alex. Beljame nous apprend que c'est Bosc qui, pendant qu'on jugeait et exécutait Brissot, aux derniers jours d'octobre 1793, veillait auprès des siens.

Ajoutons-y Blot, l'ami d'enfance de Brissot (*Mémoires* de Brissot, éd. Montrol, I, 57), devenu contrôleur général de la marque d'or et d'argent à Lyon, et chez qui Brissot était allé passer un mois en septembre 1782 (*Mémoires*, II, 77-85). Lorsque les Roland arrivèrent à Lyon, et surtout quand ils entrèrent dans le mouvement, en 1788, Blot se lia avec eux, vint les voir au Clos. Mme Roland, invitant Bancal des Issarts à son « ermitage », lui disait : « L'ami Lanthenas et M. Blot en connaissent le chemin » (lettre du 22 juin 1790). Il est permis de supposer que Blot était déjà de ces hôtes, au sujet desquels Roland écrivait à Bosc, le 5 septembre 1788 (*lettre inédite*, collection Alf. Morrison) :

Lundi prochain, il nous arrive des Lyonnais qui nous font amitié lorsque nous sommes dans leur ville, et que nous allons recevoir une huitaine à la campagne. Faites-moi part des nouvelles, changements survenus, etc., pour amuser ces autres badauds.

On verra, dans la suite de la correspondance, que Blot et Roland, unis pour faire triompher la Révolution à Lyon, finirent par se séparer, le premier voulant s'arrêter en route, l'autre continuer.

Enfin, Bancal des Issarts, avec lequel les Roland n'entrèrent en relations directes qu'en juin 1790, mais qui, autant qu'il semble, était lié depuis longtemps avec leurs amis Lanthenas et Bosc, et qui, d'autre part, nous apparaît aux côtés de Brissot dès le commencement du combat (voir *Patriote français*, du 1er septembre 1789).

Toute cette génération d'hommes nés entre 1750 et 1760 se cherchaient, dans les premières lueurs du jour nouveau, se rejoignaient, s'affiliaient ; Roland était plus âgé qu'eux ; mais Mme Roland était leur contemporaine, et c'est par elle, par son incessante et ardente correspondance, qu'il entra dans le groupe dont Brissot, en fondant le *Patriote français*, devint le porte-parole.

La collaboration des Roland au *Patriote français*, même avant qu'ils fussent revenus à Paris en 1791, est donc un fait acquis à l'Histoire. Mais il n'est pas indifférent d'établir que cette correspondance commença avec le journal même, que par conséquent les Roland furent, avec Lanthenas, Bosc, Bancal, Blot, etc., des collaborateurs de la veille, et aussi de rechercher, dans le *Patriote*, parmi

ces communications, celles qui peuvent sans conteste être considérées comme des lettres de Mme Roland.

Le *Patriote*, annoncé par Brissot dès le 16 mars 1789, ne parut régulièrement qu'à partir du 28 juillet[4]. Il semble bien qu'une lettre de Mme Roland à Bosc, du 3 avril (*inédite*, collection Alf. Morrison), ait déjà pour objet de renseigner le journal qu'on préparait. En tout cas, il n'y a plus de doute pour les suivantes ; tantôt par Bosc, tantôt par Lanthenas, ou plutôt par tous les deux à la fois, car elle leur écrivait alors presque toujours en commun (voir Bosc, *Appel à l'impartiale postérité*, 1re partie, *Avertissement*, p. VI), et dans certains cas, en s'adressant directement à Brissot, Mme Roland prend au journal une part aussi active que si elle eût été à Paris ; toutes les lettres de 1789 à 1791, que nous publierons, en font foi.

Nous ne pouvions songer à extraire du *Patriote*, pour les insérer dans le recueil de la *Correspondance inédite* de Mme Roland, que nous nous préparons à publier, toutes les communications qui paraissent porter sa marque ; des articles de journal ne sauraient être classés dans une *Correspondance* ; il serait d'ailleurs à peu près impossible de démêler, parmi les communications publiées par le *Patriote* sous la rubrique de Lyon, celles qui pouvaient provenir de Blot, peut-être aussi de Champagneux, ou de Roland même, et celles dont Mme Roland aurait été l'auteur. Nous nous en sommes tenu aux lettres qui, par leur lieu de date, leur objet, les indications données par le journal lui-même, sont certainement d'elle. Une première, celle du 3 août 1789, nous la montre correspondant avec le *Patriote* six jours à peine après son apparition définitive.

IV

Ces cinq ou six lettres tirées ainsi du *Patriote*, quelques autres dont la minute se trouve aux *Papiers Roland*, deux ou trois éparses dans les *Mémoires* de Brissot, enfin divers fragments cités par Sainte-Beuve dans son *Introduction* aux *Lettres à Bancal des Issarts* et dont il devait la communication à M. de Montrol, sont tout ce qui nous reste de la correspondance de Mme Roland avec Brissot. Elle devait être bien plus considérable, et avait été conservée ; lorsque M. de

Montrol entreprit de publier les *Mémoires* de Brissot (4 vol., 1830-1832), elle lui fut remise par la famille, avec les manuscrits du grand publiciste. Il la possédait encore en 1835, car Sainte-Beuve écrivait alors : « Les lettres inédites [de Mme Roland] à Brissot, inédites pour la plupart, sont aux mains de M. de Montrol, que nous ne pouvons trop engager à les publier, et à l'amitié de qui nous devons de les avoir parcourues... » (*Introduction* aux *Lettres à Bancal*, p. XXV.) M. de Montrol mourut en 1862, sans avoir fait la publication souhaitée par Sainte-Beuve. Son fils, M. H. de Montrol, actuellement conseiller général de la Haute-Marne, a bien voulu nous faire savoir qu'« après la mort de son père, il avait fait de nombreuses recherches concernant Brissot et n'avait trouvé, en dehors des matériaux des *Mémoires* et de ce qui est connu, rien d'inédit qui pût être publié ». Ces lettres à Brissot seraient-elles ensevelies dans quelque collection particulière ? Il faudrait souhaiter alors que le possesseur s'inspirât de la libéralité dont M. Alfred Morrison a usé à notre égard, en mettant à notre disposition, par l'entremise de M. E. Deprez et l'intermédiaire de M. Étienne Charavay, ses précieuses collections (80 lettres de Mme Roland, 124 lettres de Roland, 26 lettres de Lanthenas).

V

Nous avons noté, dans le *Patriote français*, les diverses communications qui nous ont paru émaner, non seulement de Mme Roland, mais aussi de son mari ou des amis de leur groupe énumérés plus haut. En voici le relevé, assurément fort incomplet, car bien souvent les éléments de détermination font défaut :

12 août 1789.
— Deux lettres datées, l'une de Villefranche-en-Beaujolais (3 août), l'autre du Beaujolais (7 août). Elles sont, à n'en pas douter, de Mme Roland ; nous les publierons.
13 août.
— Lettre du Puy-en-Velay, du 6 août (communiquée par Lanthenas ?).

15 août.
— Lettre de Lyon sur la *grand'peur* de juillet.
18 août.
— Lettre de Lyon, du 13 août.
22 août.
— Lettre de Lyon (13 août) et du Puy (11 août).
25 août.
— Lettre de Lyon, du 14, sur la *grand'peur*.
1er septembre.
— Lettre à Brissot, datée de Paris, 26 août, et signée Desissarts (c'est-à-dire Bancal).
10 septembre.
— Lettre de Lyon (1er septembre). Elle est bien de Mme Roland. Nous la donnerons.
12, 14, 21 et 22 septembre.
— Longs extraits d'un travail de Roland, contre l'impôt du sel. Brissot les fait précéder des lignes suivantes : « Comme cet article important est maintenant soumis à la discussion de l'Assemblée nationale, nous croyons devoir insérer l'article suivant, écrit par un des écrivains politiques qui connaissent le mieux la situation actuelle de la France, et surtout celle de la culture, de ses produits, et de ses manufactures. Cet article est tiré du *Cahier* de la Société d'agriculture de Lyon, qu'il avait été chargé de rédiger... » (Cf. *Mémoires* de Mme Roland, I, 239.)
18 septembre.
— Annonce du livre de Lanthenas contre le droit d'aînesse.
19 octobre.
— Lettre de Clermont-Ferrand, du 8 octobre (elle est de Bancal).
26 octobre.
— Lettre de Lyon, du 21.
17 novembre.
— Article sur la suppression des dîmes. L'auteur invoque le *Cahier* de la Société d'agriculture de Lyon, « rédigé par M. R. D. L. P. » [Roland de La Platière], et en cite un extrait.
23 novembre.
— Lettre de Clermont-Ferrand, du 17. Elle est de Bancal.
24 novembre.
— Lettre de Lyon, du 18, sur la Société philanthropique. On sait ce qu'étaient ces Sociétés, organisées par le duc d'Orléans. Blot était le secrétaire général de celle de Lyon.
1er décembre.
— Lettre de Lyon, du 20 novembre.

6 décembre.
— Lettre du Puy.
18 décembre.
— Lettre de Lyon, sur la Société philanthropique.
28 décembre.
— Lettre de Lyon.
31 décembre.
— *Réflexions offertes à la Société des amis des Noirs de Paris*, par M. *de* Lanthenas.
18 janvier 1790.
— Adresse de la Société d'agriculture de Lyon aux habitants des campagnes. Cette adresse, où on exhorte les paysans à faire de bons choix pour leurs municipalités, a bien l'air d'être de Roland.
13 février.
— Extraits de différentes lettres de Lyon (du 8 février).
14 février.
— Long article sur un « attentat contre le peuple de Lyon ». Une émeute, les 7 et 8 février, contre l'échevin Imbert-Colomès, qui ne voulait pas céder la place à la municipalité nouvelle, avait amené un grand déploiement de troupes, que Roland et ses amis qualifiaient d'« attentat ». Brissot insère leurs plaintes, mais déclare en même temps que, parmi toutes les lettres qu'il a reçues de Lyon à ce sujet, « il n'en est aucune de mon respectable ami M. Blot, secrétaire général de la Société philanthropique de Lyon ; je dois cette déclaration à sa tranquillité, etc. ». Blot commençait à se dégager.
25 février.
— Nouvelles de Lyon du 18 ; analyse et extraits de l'adresse des citoyens de Lyon du district du Gourgillon à l'Assemblée nationale. « Nous regrettons, dit le *Patriote*, de ne pouvoir citer en entier cette adresse, qu'on doit à la plume énergique de M. Roland de La Platière, de cet écrivain courageux qui a porté le langage de la vérité sous le régime du despotisme ministériel à ceux mêmes qui le détestaient. Ses connaissances supérieures dans le commerce et les manufactures, son ardeur pour la liberté, son dévouement au bien public dont il a donné des preuves toute sa vie, son caractère ferme et vertueux, l'appellent à une place distinguée dans cette ville, qui ne peut rétablir sa prospérité que par le commerce et les manufactures, et qui doit par conséquent mettre à sa tête des hommes qui les entendent. Ce serait une honte pour les habitants s'il restait dans cette solitude où sa haine pour l'intrigue le condamnait... »

On procédait alors (février-avril) aux élections communales de Lyon ; c'est assez dire où visait cet article qui, s'il n'a pas été écrit par Mme Roland, l'a été sûrement par quelqu'un de son groupe. Roland n'eut d'ailleurs qu'un demi-succès. Au lieu d'être élu *officier municipal* (peut-être maire ?) il ne fut que *no-*

table.

16 mars.

— Belle notice nécrologique sur le minéralogiste Romé de l'Isle, mort le 7 mars. Elle est probablement de Bosc, son élève et ami.

23 avril, supplément.

— Lettre sur les finances, datée de Clermont-Ferrand, du 13 avril, et signée Desissarts (Bancal).

18 mai.

— *Réflexions sur les droits qui se perçoivent à Lyon sur la vente du vin au détail*, etc., par M. Blot, notable et contrôleur général de la marque d'or et d'argent.

19 mai.

— Lettre de Villefranche, du 14 mai, rendant compte de la fête pour la prestation du serment civique par la garde nationale, et du discours prononcé par Préveraud de Pombreton (un parent de Roland).

24 mai.

— *Municipalité de Lyon, Aperçu des travaux à entreprendre et des moyens de les suivre*, par M. Roland de La Platière. Suit l'analyse de cette importante brochure, avec de tels éloges pour l'auteur qu'on ne peut guère douter d'où ils viennent : « Ce petit ouvrage... renferme une foule de vérités précieuses, surtout relativement au commerce, et personne n'était plus en état de les bien observer et de les dire avec courage que M. Roland de La Platière. Il a fait depuis longtemps ses preuves. Sous le despotisme, il a lutté contre la tyrannie ministérielle ; il lutte aujourd'hui contre la tyrannie que le commerce voudrait exercer sur tout... Nous citerons quelques-unes de ces vérités ; elles peindront mieux que nous le caractère de l'homme précieux auquel nous les devons... » Les citations se continuent par un renvoi au *Dictionnaire des manufactures*, « ouvrage étendu, profond, plein de recherches précieuses... ». « Lisez, s'écrie le journaliste, son article *Commerce* ; lisez surtout son excellent article contre les *règlements*... et vous vous étonnerez que, sous un régime libre, un homme aussi intéressant par ses connaissances ne soit pas même appelé au Comité qui dicte des lois sur le commerce... » Et enfin, après diverses citations du *Dictionnaire* : « Le moment approche où ce citoyen éclairé sera sans doute entendu, où le régime de la Ferme sera réformé, où les percepteurs d'impôts ne seront plus les ennemis des citoyens et de la prospérité du commerce... »

25 mai.

— Lettre de Lyon, du 20 mai.

27 mai.

— Nouvelles du Puy.

28 mai.

— Lettre de Clermont-Ferrand, sur la fête de la Fédération.

31 mai.
— Article sur Lyon, pour la publicité des séances municipales (que réclamait Roland), et vif éloge du *Courrier de Lyon*, que rédigeait alors Champagneux, un autre de ses amis politiques.
4 juin.
— Article de Lanthenas, demandant qu'on frappât des liards, afin de pouvoir faire 48 aumônes avec 12 sous.
6 juin.
— Article sur la fête de la Fédération de Lyon, qui avait eu lieu le 30 mai. Le *Patriote* dit : « Nous voudrions pouvoir transcrire en entier la relation pleine d'âme et d'intérêt qu'en a donnée l'auteur du *Courrier de Lyon* ; nous sommes forcés à nous borner à des extraits ; ils seront sans doute suffisants pour allumer dans d'autres provinces, dans d'autres pays, le feu de la liberté... »

Le compte rendu du *Courrier de Lyon* était de Mme Roland (voir Champagneux, *Discours préliminaire*, p. XXIII-XXIV).
23 juin.
— Article de Lanthenas.
29 juin.
— Lettre de Lyon, du 20 juin, adressée « à l'auteur du *Patriote français* », sur l'intolérance du clergé. Elle pourrait bien être de Mme Roland. Néanmoins, faute de preuves suffisantes, nous ne la ferons pas entrer dans notre recueil.
19, 23 et 24 juillet.
— Lettres de Bourgoin, au sujet de l'arrestation d'un agent royaliste, Trouard de Riolle. Ces communications semblent être de Champagneux, qui était de Bourgoin et s'était fort occupé de cette affaire. Du reste, pendant tous ces premiers mois de 1790, le *Patriote* cite à chaque instant le *Courrier de Lyon*.
20 juillet.
— On annonce une adresse de Lanthenas à l'Assemblée nationale, contre le droit d'aînesse.
31 juillet.
— Nouvelles de l'émeute de Lyon. Cette émeute, des 25 et 26 juillet, avait été amenée par la question des octrois, que la municipalité avait promis de supprimer, mais qu'un décret de l'Assemblée avait prescrit de rétablir. Brissot, renseigné par Blot, avait paru d'abord ne pas se prononcer ; mais Mme Roland et ses amis poussent de telles clameurs (voir la correspondance de juillet et août 1790) qu'il va être entraîné à marcher avec eux.
13 août.
— Lettre de Lyon contre les mesures militaires prises après l'émeute. Cette lettre enflammée, si on la rapproche de la lettre écrite le 4 août par Mme Roland à Bancal, semble bien être d'elle. Nous nous bornerons cependant à la signaler sans la faire entrer dans notre publication.

14 août.
— Article de Lanthenas contre le privilège des aînés.
24 août.
— Lettre de Lyon, contre l'indécision de la municipalité. Peut-être est-elle de Roland.
26 août.
— Roland avait été injustement et violemment attaqué à Lyon au sujet de l'émeute du 25-26 juillet. Le *Patriote* du 26 août annonce et analyse sa réponse. « *Aux amis de la vérité*, tel est le titre d'une petite brochure que M. Roland, ci-devant de Laplatière, a publiée pour sa défense. Avec des talents, une réputation, une énergie qui ne tolère aucun abus, qui les relève tous, sans acception de personnes, il est impossible de ne pas avoir des ennemis ; M. Roland en a, et de très nombreux. C'est un éloge », etc. Suivent de longs extraits de la brochure.
6 octobre.
— Nouvelles de Lyon, envoyées par « des voyageurs instruits, qui ont fait quelque séjour dans cette ville ». Ces « voyageurs instruits » étaient Bancal et Lanthenas, qui, après avoir passé plusieurs semaines au Clos, avaient accompagné Roland à Lyon dans la seconde quinzaine de septembre, d'où Bancal s'était rendu à Clermont. L'article se termine ainsi : « Malheureusement, le seul défenseur public de la liberté à Lyon, M. Champagneux, auteur du *Courrier de Lyon*, s'est retiré du combat[5]. Le patriotisme regrettera longtemps son énergie. Il était du petit nombre des journalistes de province que le despotisme des municipalités n'intimidait point. »
10 octobre.
— Brissot, après avoir cité plusieurs passages de l'ancien *Courrier de Lyon*, se plaint que les successeurs de Champagneux « dès les premiers pas ont dévié... ».
15, 16, 26 et 28 octobre ; 5, 9, 11 et 20 novembre.
— Nouvelles de Lyon.
15 novembre, supplément.
— Extraits de l'adresse de Lanthenas à l'Assemblée nationale, pour demander l'égalité des partages entre les enfants.
25 novembre.
— Brissot annonce que cinq des officiers municipaux de Lyon ont donné leur démission et ont été remplacés, selon la loi, par les cinq plus anciens des notables, parmi lesquels M. Roland (de La Platière). Il ajoute : « Les patriotes auront sans doute distingué avec joie, dans la liste des nouveaux officiers municipaux, le célèbre et ardent M. Roland. Je saisis cette occasion de donner au public le discours qu'il prononça au Conseil général, pour faire éloigner cette armée étrangère commandée par M. La Chapelle[6]... »

6 décembre.

— Article sur l'égalité des partages dans les familles, où on renvoie au livre de Lanthenas.

15, 17, 20, 21, 22 et 23 décembre.

— Nouvelles de Lyon (sur l'affaire Guillin de Pougelon). L'article du 22 est une lettre, datée du 14, et qui semble être de Roland.

24 décembre.

— Lettre de Lyon du 18 décembre, exposant l'organisation des clubs de Lyon, divisés en 28 sections se reliant à un club central. Elle est certainement de Lanthenas, qui travaillait avec ardeur à cette organisation.

25 décembre.

— Lettre de Lyon, du 20 décembre, racontant l'élection de Vitet comme maire et de Bret comme procureur général de la Commune. Elle est de Roland ou d'un de ses amis.

26 décembre.

— Extrait de la lettre d'un voyageur français en Angleterre. Ce voyageur n'est autre que Bancal, parti pour Londres depuis le milieu de novembre.

31 décembre.

— Brissot écrit : « Je lis dans une lettre qui m'est écrite de Lyon le 25 décembre par un des patriotes les plus respectables qui existent en France... » Suit cet extrait, signé Lanthenas.

17 janvier 1791.

— Article sur l'égalité des partages. Tout indique qu'il est de Lanthenas.

21, 23 et 26 janvier.

— Lettres de Lyon, qui paraissent être de Mme Roland, mais que néanmoins, faute de preuves positives, nous n'insérerons pas dans notre recueil.

5 février.

— « Nous nous proposions, dit Brissot, d'imprimer quelques réflexions sur les clubs populaires qui viennent de se fonder à Lyon et sur la nécessité d'en former partout de semblables. Mais nous avons cru devoir les faire précéder des réflexions qu'on va lire et qui sont d'un des meilleurs amis du peuple... » Le morceau intitulé : *Sur le peuple*, pourrait bien être de Roland.

9 février.

— Lettre de Lyon, du 29 janvier, *sur la réclamation de cette ville contre les jurandes*. Cette fois aucun doute ne paraît possible.

14 et 17 février.

— Long mémoire sur la suppression des octrois des villes. Même observation.

28 février.

— Article de Lanthenas « sur les Sociétés populaires ou fraternelles ».

14 mars.
— Sur l'inégalité des dispositions testamentaires ; on rappelle l'ouvrage de Lanthenas.
26 mars.
— Attaques contre le *Département* de Lyon, probablement inspirées par Champagneux qui, membre actif et influent de la municipalité de Lyon, était en lutte avec le Directoire du département.
30 avril.
— Lettre de Mme Roland sur la séance de l'Assemblée nationale du 28 avril. Depuis le 15 février, Roland, député avec Bret par la ville de Lyon pour obtenir de l'Assemblée qu'elle nationalisât la dette lyonnaise, était à Paris, accompagné de sa femme. Brissot était allé les voir, à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud, et la liaison, commencée par correspondance, était devenue personnelle et étroite : le 28 avril, Mme Roland avait assisté à une séance de l'Assemblée et, au sortir, avait écrit à Brissot un compte rendu que celui-ci inséra dès le surlendemain, en disant : « ... la lettre qu'une Romaine nous écrit... » M. de Montrol a publié en 1832, dans la *Nouvelle Minerve*, d'après l'autographe trouvé dans les papiers de Brissot, cette lettre ardente ; le texte diffère en plusieurs passages de celui du *Patriote* ; Brissot l'avait corrigé et mis au ton du journal. Nous reproduirons cette lettre à sa date, avec les explications qu'elle comporte.
4 mai.
— Réflexion sur l'adresse du Directoire de Paris, du 26 avril, etc. L'article semble être de Lanthenas.
5 mai.
— Sur la nécessité de déclarer nationales les dettes des villes. Ce plaidoyer *pro domo* a dû être écrit ou inspiré par Roland.
17 mai.
— Curieuse annonce, qui montre les rapports de Roland, de Lanthenas et de Brissot avec Robespierre à cette date. En sortant un soir de chez les Roland, Robespierre avait oublié dans un fiacre deux manuscrits de Lanthenas, l'un *sur la liberté indéfinie de la presse*, l'autre *sur les Sociétés populaires*. Il demandait qu'on les rapportât, soit chez lui, soit chez Lanthenas, à l'hôtel Britannique, où celui-ci demeurait avec les Roland.
2 juin.
— Article sur un « tableau représentant le commerce, peint par M. Monnier, pour la ville de Rouen ». Monnier n'est autre que Lemonnier, le vieil ami de Roland.
7 juin.
— Brissot écrit : « Les élections vont commencer. Notre devoir est de consacrer la plupart des journaux de ce mois à indiquer à nos lecteurs la manière

d'avoir et de bons électeurs et de bons députés. L'article qu'on va lire est d'un des meilleurs apôtres de la liberté ; la politique lui doit en partie l'abolition du droit d'aînesse, dont personne n'a aussi bien que lui exposé les inconvénients ; il a beaucoup contribué à la formation des trente clubs populaires de Lyon, le plus ferme rempart de la liberté. Le Puy, sa patrie, ne peut manquer de s'honorer en le chargeant de ses intérêts à la législature prochaine. » Puis vient l'article intitulé : *Moyen de faire de bonnes élections, proposé par le citoyen F. Lanthenas, D. M.* [docteur médecin].

10 juin, supplément.

— L'article perdu par Robespierre, le mois précédent, a été retrouvé ou refait. Brissot le publie sous ce titre : *Principes sur la liberté indéfinie de communiquer ses pensées*, par F. Lanthenas, docteur médecin, citoyen français.

12 juin.

— Lettre de Mme Roland, sur les élections. Nous la reproduirons à sa date.

13 juin.

— Société des Jacobins, séance du 9 juin, compte rendu signé F. Lanthenas. Ce compte rendu manque dans le recueil de M. Aulard, où, de la séance du 8, on passe à celle du 10.

2 juillet.

— *Avis aux Français.* C'est le prospectus du *Républicain*, journal fondé au lendemain du retour de Varennes, par Brissot, Condorcet, Th. Paine, Étienne Dumont, Achille du Castellet, etc., et au projet duquel Mme Roland avait assisté (voir *Mémoires*, I, 60-61). Cf. 14 juillet.

3 juillet.

— *Extrait de la motion* de Jean-Henri Bancal, faite à la Société des amis de la Constitution, les 23 et 24 juin 1791. (Bancal propose la déchéance du roi.) Cette pièce n'est pas mentionnée dans le recueil de M. Aulard.

20 juillet.

— Adresse des citoyens libres de Clermont-Ferrand, du 19 juillet, pour demander à l'Assemblée qu'elle rapporte son décret (du 16 juillet) par lequel elle a suspendu les élections.

24 juillet.

— Aux annonces : *De la liberté indéfinie de la presse*, par F. Lanthenas, etc.

30 juillet.

— Délibération des citoyens de Clermont-Ferrand, du 19 juillet, pour demander que l'Assemblée rapporte son décret du 16. Pétition présentée à l'Assemblée nationale, le 29 juillet, par Jean-Henri Bancal, député, par les citoyens pétitionnaires de la ville de Clermont-Ferrand.

12 août.

— Article sur le livre précité de Lanthenas.

20 août.
— Article de Bancal contre Biauzat, député de Clermont, son ancien ami politique, devenu pour lui réactionnaire.
3 septembre.
— *Passage des principes de la liberté à ceux de la tyrannie*, article déiste et mystique de Lanthenas.
28 septembre.
— Compte rendu de la fête célébrée à Montmorency, le 25 septembre, pour l'inauguration du buste de J.-J. Rousseau. L'article doit être de Bosc, l'organisateur de cette fête.
28 octobre.
— Article de Lanthenas, contre l'Opéra.
6 novembre.
— Article très louangeur de Lanthenas, sur Camille Desmoulins.
11 novembre.
— Article de Lanthenas, sur les finances.
13, 16 et 22 novembre.
— Articles divers de Lanthenas.
25 novembre.
— Article de Bancal, résumant les nouvelles de divers pays, comme s'il fût devenu rédacteur ordinaire du journal ; article de Lanthenas *sur l'état actuel de l'esprit public et du patriotisme*. Brissot avait annoncé, depuis le 23 septembre, que, devenu député à la Législative, il s'occuperait moins du journal. On voit quels lieutenants le suppléaient. Il reprit d'ailleurs la direction du journal dès le 1er janvier 1792.

Dans le même numéro, on annonce la *Chronique du mois ou les Cahiers patriotiques*, avec Clavière, Condorcet, A. Auger, Bonneville, Broussonet, Brissot, Garran de Coulon, Lanthenas, etc., pour rédacteurs.
1er décembre.
— Article de Lanthenas sur « l'esclavage des fils de famille ».
4 janvier 1792.
— Article de Lanthenas sur Flesselles, le manufacturier d'Amiens, le vieil ami de Roland. Cf. 24 mars.
9 janvier.
— Article de Lanthenas contre le Directoire du département de Lyon.
15 janvier.
— Discours de Bancal aux Jacobins, sur la guerre (prononcé le 1er janvier ; Aulard, III, 306).

Ces extraits, et nous en avons passé, suffisent pour montrer

quelle part active les Roland et leurs amis ont eue à la rédaction du *Patriote*, depuis son apparition jusqu'au moment où Roland va être appelé au ministère. Lanthenas est un des rédacteurs attitrés du journal ; Bosc y collabora certainement ; Bancal le trouve toujours à sa disposition ; Roland y est cité, prôné ; les candidatures de Bancal à Clermont, de Lanthenas au Puy, pour la prochaine législature, celle de Roland pour la municipalité de Lyon, y sont résolument posées ; les correspondances venant de Lyon, en 1789 et 1790, sont de lui ou de ses amis et toujours faites dans le sens du parti qu'il représentait dans cette ville ; quant à M[me] Roland, sa collaboration fréquente nous est attestée par Brissot lui-même : « La lettre qu'une Romaine nous écrit... » (30 avril 1790) ; « ... une de nos abonnées, dont les réflexions ont plus d'une fois orné ce journal... » (12 juin 1791). Quelle a d'ailleurs été sa part, en dehors des cinq lettres que nous lui restituons sans conteste possible, dans les nombreuses communications qui concernent Roland ou qui nous ont paru devoir lui être attribuées ? Nous ne croyons pas qu'on puisse jamais la démêler, sachant de quelle manière le mari et la femme écrivaient ensemble, l'un faisant la première rédaction, l'autre corrigeant, et cela tour à tour.

VI

C'est Brissot, on le sait (*Mémoires*, I, 67-68), qui porta Roland au ministère de l'Intérieur en mars 1792. Il l'avoua hautement :

Patriote du 24 mars : « Le roi a nommé M. Clavière au ministère des contributions publiques et M. Roland (de La Platière), à celui de l'Intérieur. Les noms de ces deux ministres doivent faire concevoir les plus heureux augures pour la restauration de la prospérité, et pour le maintien du gouvernement populaire. Ce sont deux fervents jacobins, qui, tous deux, réunissent lumière, activité, patriotisme et caractère bien prononcé.

Il ne faut pas confondre M. Roland-Laplatière avec M. Laplatière, auteur d'une *Galerie des grands hommes*. Le premier est un officier municipal de Lyon, écrivain connu par des ouvrages intéressants, ingénieux et utiles, et entre autres par le *Dictionnaire des arts et métiers* de l'*Encyclopédie*. Il a depuis longtemps fait ses preuves de patriotisme, et ce journal en a cité quelques-

unes. Il a été employé pendant plus de trente ans dans l'inspection des manufactures, et à voyager dans les états étrangers, en sorte que les détails de ce qui contribue à la prospérité des empires lui sont très familiers.

Les patriotes doivent espérer que ces deux ministres suivront invariablement la ligne de la liberté et qu'ils sauront quitter le ministère au moment où il faudra s'en écarter, différents de ces hypocrites qui ne singent le patriotisme que pour parvenir et rester dans leurs places, malgré le peuple. »

Patriote du 28 mars : « Au rédacteur du *Logographe*. Vous avez été induit en erreur, Monsieur ; je ne suis ni le beau-frère, ni même l'allié de M. Roland (de La Platière) ; je suis seulement son ami et je m'en ferai gloire ; car j'ai la profonde certitude qu'il cessera d'être ministre du moment où il ne lui sera plus possible d'être en tout *patriote de l'observance la plus rigoureuse*, et c'est à ce prix seul que je puis être l'ami d'un ministre. — J.-P. Brissot, député. »

On sait comment Brissot, en 1792 et 1793, jusqu'au jour de la défaite commune, prêta à Roland, dans son journal, un invariable appui.

---

[1] *Lettres philosophiques et politiques sur l'histoire d'Angleterre*, traduites de l'anglais, enrichies de notes sur l'original, 1786, 2 vol. in-8°. — *Examen critique des voyages dans l'Amérique septentrionale, de M. de Chastellux*, 1786, in-8°. — *De la France et des États-Unis ou De l'importance de la Révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France*, 1787, in-8°.

[2] Ces expressions désignent clairement le livre de Brissot sur *La France et les États-Unis*.

[3] Bibliothèque nationale, ms., *N. a. fr.* 4697. Papiers provenant de la succession Barrière et entrés à la Bibliothèque en 1892. M[lle] Cl. Bader, dans le *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet de cette année, en avait signalé l'importance et donné des extraits.

[4] Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, 10196, 10206, 10273.

[5] C'est le 28 septembre que Champagneux quitta le *Courrier de Lyon.*

[6] C'est-à-dire les régiments étrangers envoyés à Lyon après l'émeute de juillet. Ce discours de Roland est du 17 septembre.

SOUVENIRS DE
SOPHIE GRANDCHAMP

UNE AMIE DE MADAME ROLAND

(1791-1793)

LA femme dont nous allons parler a été intimement liée avec Mme Roland pendant la Révolution et a laissé sur elle des souvenirs jusqu'ici inédits, que nous publions plus loin. Si les lecteurs veulent bien nous suivre dans l'exposé de nos recherches, ils feront connaissance avec une femme vraiment supérieure, et ils se rallieront, nous l'espérons, à nos conclusions sur son identité.

I

Le 8 septembre 1791, Mme Roland, rentrant en Beaujolais après un séjour de près de sept mois à Paris, écrivait à son mari, retenu encore pour quelques jours dans la capitale : « Ma compagne a été fort incommodée [du voyage] ; j'ai eu mes misères ; mais, au milieu de tout cela, on ne saurait voyager plus gaiement, causer davantage et de plus de choses intéressantes... La conversation a toujours été vive et nourrie ; ma compagne de voyage y a fourni prodigieusement, et je l'ai plus connue dans cet intervalle du côté du savoir, que je n'aurais peut-être fait durant longtemps ; quelle tête étonnante et comme elle est meublée ! » Parlant ensuite de ces liaisons qui se formaient si vite alors entre voyageurs roulant ensemble pendant six jours dans les mêmes diligences, elle ajoute qu'un de leurs compagnons de route « a presque arrangé son retour avec Mme

Gdchp, au cas qu'elle partît pour Paris à la même époque ». Quatre lignes plus loin, elle mentionne encore « Mme Gdchp ». Et enfin elle ajoute : « Je suis toujours plus aise de l'arrangement que me procure la société de Mme Gdchp et je lui sais infiniment de gré de son voyage ; c'était une entreprise pour sa santé, pour l'interruption de ses travaux et de ses relations ordinaires ; je désire beaucoup que tu la connaisses davantage ; il n'y a pas une seconde tête de femme de cette force-là. » (Lettre inédite.)

Et le lendemain, 9 septembre : « Ma compagne écrit pour ses affaires et ses amis ; elle te dit mille choses ; je suis enchantée d'elle. » Puis, un peu plus loin : « Je n'écris rien à l'ami Bosc, sinon que je l'aime toujours, parce que les erreurs de mes amis, et surtout celles de leur sensibilité, n'altèrent point mon attachement pour eux... » (Inédit.)

Le même jour, à Champagneux, à Lyon : « J'ai avec moi une femme de Paris, de mes amies, qui m'a accompagnée à cent lieues pour me faire une petite visite. » (*Lettres à Champagneux*, *Révolution française* du 14 août 1895.)

Deux jours après, à Bancal des Issarts, à Clermont : « Mon cœur est triste ; j'ai pourtant amené avec moi une femme bien intéressante, avec laquelle je me suis liée à Paris, et qui est venue m'accompagner à cent lieues, comme on va à deux pour ne pas quitter si vite ses amis. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que celui qui nous a mises en liaison s'est fâché d'avoir si bien réussi : tant le cœur des hommes est inexplicable ! » (*Lettres à Bancal*, 11 septembre 1791.)

La nouvelle amie séjourna quelques jours à Villefranche avec Mme Roland, puis l'accompagna au Clos, où on demeura jusqu'au 29 septembre, et de là à Lyon : « Je suis seul depuis hier, écrit Roland à Bosc, du Clos, le 30 septembre ; mes trois femmes [Mme Roland, Eudora et Mme G.] partirent ensemble pour la petite ville [Villefranche] et se sont acheminées aujourd'hui à Lyon, pour faire habiller l'enfant et arranger quelques affaires personnelles... » Et un peu plus loin : « Mais, à propos de mes femmes, que je n'ai vues que trois jours, et qui, zeste, se sont échappées comme des oiseaux, et m'ont laissé terminer tristement nos minces vendanges, vous leur

tenez trop de rigueur ; elles parlent de vous à journée ; vous ne leur répondez pas, vous ne voulez rien leur dire. Où tout cela nous mènera-t-il, les uns et les autres ? Voulez-vous rompre ? Trouverez-vous des goûts plus communs, des connaissances plus analogues, des sentiments plus réciproques ? Je vous en défie... » (Lettre inédite, collection Alf. Morrison.)

Mme Roland et son amie restèrent à Lyon du 30 septembre au 10 octobre ; car, le 12 octobre, Mme Roland, écrivant à Champagneux pour lui raconter comment, étant allée à Lyon le 30 septembre, elle avait eu le regret de ne pas l'y rencontrer, ajoute : « ... Je courus prodigieusement ; ma compagne voulait voir, et elle sait bien voir. Nous sommes allées à la bibliothèque de l'Académie feuilleter les bouquins et chercher des renseignements sur ce qu'il est intéressant de visiter. Nous avons parcouru Fourvière et ses débris d'antiquités. Nous sommes allées jusqu'à Chaponost examiner les superbes restes d'aqueducs des Romains. Que sais-je enfin ? Toujours en activité, ne mangeant chez personne pour avoir plus de loisir, nous sommes revenues avant-hier [10 octobre] sans nous être trouvé un moment de repos, et très fatiguées de nos excursions. Notre ami [Roland] est venu au-devant de nous dans la petite ville où nous passons quelques jours avant de nous rendre, nous à la campagne, lui à Lyon[1]. »

Ces diverses indications nous donnent l'idée d'une femme remarquable, — causant avec esprit et gaieté, — instruite, — curieuse d'archéologie, — ayant des relations à Paris, — liée depuis peu avec Mme Roland par un ami commun, — encore peu connue du mari au moment où elle quittait la capitale, — mais assez dévouée pour faire par amitié pour la femme un long et pénible voyage.

Quant à son nom, nous n'avons que l'initiale ou des sigles[2], mais qui donnent dès maintenant l'impression qu'il s'agit d'un nom composé, tel que Grandchamp ou tout autre de formation analogue.

II

On voit aussi tout de suite, et par la lettre du 9 septembre à Roland et par celle du 11 septembre à Bancal, que l'homme qui avait lié Mme Roland et Mme G..., et qui se fâchait « d'avoir si bien réussi », n'était autre que l'excellent Bosc, dont nous avons trop souvent entretenu nos lecteurs pour qu'il y ait lieu de le leur présenter de nouveau.

Deux lettres inédites de la collection Morrison montrent d'ailleurs qu'il avait poussé la mauvaise humeur jusqu'à ne pas vouloir aller dire adieu aux deux amies au moment où elles devaient s'embarquer. Son grief était de ne pas avoir été prévenu du départ subit de Mme G... ; et Mme Roland lui écrivait, le 2 septembre, à onze heures du soir, la veille de son départ de Paris : « Vous vous trompez étrangement, mon ami... ; il me semble que vous ne vous rappelez pas que je vous ai témoigné, il y a plusieurs jours, avoir quelque espérance d'être accompagné à mon départ par Mme Grdch... » Puis, le lendemain, 3 septembre, à deux heures, quelques instants avant de monter en voiture, nouvelle lettre d'explications : « Je vous dois la connaissance de Mme G... C'est ce que vous m'avez dit d'elle, et réciproquement les témoignages que vous lui aviez rendus de moi, qui nous ont disposées à nous voir d'abord avec une sorte de confiance... Partant seule et devant me rendre à la campagne pour un intervalle prescrit, la société de Mme G... nous devenait à toutes deux un moyen de bien nous connaître... La saison, la santé de Mme G..., d'autres circonstances qui lui sont personnelles fournissaient des motifs à l'appui de ce projet, mais il y avait aussi des obstacles à son exécution, et jusqu'à hier matin, ce fut plutôt à désirer, ainsi que nous vous l'avions témoigné, qu'une affaire arrêtée, etc. »

Bosc était-il avec Mme G... en des termes tels qu'il eût des droits à s'offenser de son départ sans avertissement préalable ? Il semble inutile d'insister sur ce point délicat.

La brouille paraît avoir duré tout l'hiver, non seulement entre Mme G. et Bosc, mais peut-être même entre lui et Mme Roland. Du

3 septembre 1791 au 27 mars 1792, leur correspondance, si active avant et après, fait absolument défaut. Quand elle recommence, à cette dernière date, c'est par quatre billets de réconciliation[3]. Mme Roland lui écrit, le 27 mars : « Toujours prête à recevoir mes anciens amis quand ils reviennent, je vous réponds de moi... Quant à Mme Grdch., je doute de ses dispositions... » Mais voici que, quelques heures après, Mme G... pardonne à son tour : « Ma bonne amie, en vous écrivant, m'a mal jugée... J'aurais été chez vous dix fois si je n'eusse craint un moment d'humeur qui m'aurait navrée. Je suis prête à vous embrasser ; quand le désirez-vous ?... » Et Mme Roland ajoute en P.-S. : « Puisque cela est ainsi, ce sera demain matin... » Puis, le lendemain, elle écrit : « J'avais rendez-vous chez Mme Gch. ce matin à 9 heures pour la prendre et aller chez vous... Je l'ai trouvée mal portante... Vous pourrez aller chez Mme Gchp., elle vous recevra avec plaisir... Dans tous les cas, elle ira chez vous demain... » Il semble que Bosc ait fait la sourde oreille, car Mme Roland lui écrit le jour suivant, 29 mars : « Mme Gchp... est dans un état fâcheux ; vous lui devriez d'aller la voir... »

Bosc se rendit-il ? et à quel moment ? et dans quelle mesure ? nous ne saurions le dire. Nous le retrouverons seulement chez Mme G... en novembre 1793, pleurant ensemble sur leur illustre amie.

III

Franchissons une année.

En juin 1793, Mme Roland, prisonnière à l'Abbaye[4], parlant de la sollicitude dont l'entourait Grandpré, le médecin des prisons, rappelle qu'il avait été nommé à cette place par Roland lui-même, sur sa recommandation, et ajoute en note : « Je devais sa connaissance à une personne d'esprit et de mérite, qui m'avait intéressée à ses malheurs. » (*Mémoires*, I, 27.)

Plus tard, transférée à Sainte-Pélagie[5], et rendant compte de la manière dont se passaient ses journées : « Je voyais quelquefois les

quatre personnes qui venaient me visiter à l'Abbaye : l'honnête Grandpré, que sa place autorisait à venir, et qui m'amenait une femme intéressante ; le fidèle Bosc... le sensible Champagneux, etc. » (*Mémoires*, I, 218.)

Ces deux passages semblent bien désigner la même personne, et on se dit déjà que cette « femme intéressante » qui accompagnait Grandpré à Sainte-Pélagie en 1793 pourrait bien être la même que « cette femme bien intéressante » dont parlait la lettre à Bancal du 11 septembre 1791. La suite, d'ailleurs, ne permet pas d'en douter. Nous allons en effet voir reparaître les signes révélateurs :

Le 28 septembre 1793, Mme Roland écrit à Mentelle, cet ami de la dernière heure caché sous le nom de Jany, dont nous sommes parvenu à établir l'identité (voir p. 259 du présent ouvrage) :

« Je désirerais qu'il vous fût possible d'aller régulièrement, du moins une fois la semaine, chez Mme Gchp. Elle vous communiquerait ou vous remettrait ce qui nous intéresse et vous lui donneriez de mes nouvelles... »

Dans une lettre postérieure, probablement d'octobre[6] : « Quant à Mme Gch..., je vais vous dire ce qui en est. Elle a douze cents livres de pension ; le jeune homme qu'elle élève est le fils de G. Pré, qui est chez elle et qui a une place de mille écus ; mais ils se gênent ensemble pour payer les dettes que cet honnête infortuné a contractées dans un temps encore plus malheureux ; de manière qu'avec un petit revenu déterminé, ils sont presque misérables. »

Le 25 octobre, Mme Roland écrit encore à Mentelle, en lui recommandant de rassembler les cahiers de ses *Mémoires* épars chez ses amis : « Le petit dépôt chez Mme Gch. n'est point à négliger ; il doit aller avec la masse[7]. »

Enfin, dans une dernière lettre[8], parlant à Mentelle d'un ami ingrat, Lanthenas, elle s'exprime ainsi : « Vous auriez vu comment R... [Roland], tout en jugeant sa médiocrité, s'est trouvé obligé, par une sorte de justice pour son civisme et son amitié, de l'employer dans ses bureaux. Mme G... pourrait vous le dire. »

Il ressort de tous ces témoignages accumulés :

Que Mme G..., en 1791, était liée avec Bosc et avait été mise par lui en relations avec les Roland ;

Qu'en septembre, elle accompagna Mme Roland à Villefranche, puis au Clos, où elle fit un long séjour, et qu'elle alla avec son amie visiter les antiquités de Lyon ;

Qu'il résulta de ce voyage, entre elle et Bosc, une brouille qui durait encore en mars 1792 ;

Qu'en 1793, elle demeurait avec Grandpré, et qu'ils allaient ensemble voir Mme Roland d'abord à l'Abbaye, puis à Sainte-Pélagie ;

Qu'elle avait connu Lanthenas ;

Que Mentelle lui avait été adressé par Mme Roland ;

Qu'elle avait chez elle, en dépôt, une partie des cahiers écrits par la prisonnière ;

Qu'enfin c'était une personne « d'esprit et de mérite », pour nous servir des expressions mêmes de Mme Roland.

Tous ces traits vont se retrouver dans la relation que nous publions ci-après. On pourrait donc, à première lecture, être déjà certain qu'elle a été écrite par Mme G... Mais le texte même de la pièce fournit encore une preuve décisive.

IV

Décrivons d'abord le manuscrit :

Il se compose de 12 folios, de 32 centimètres sur 19, écrits au recto et au verso[9]. Le papier et l'encre jaunis, l'écriture ne laissent aucun doute sur l'époque. Une note du folio 2 (verso) donne la date où il a été rédigé : « 28 décembre 1806, jour où mon ami Bastide[10] m'a fait la première visite après sa maladie si sérieuse. »

Au folio 10 (recto), une ligne, qui paraît être comme un sommaire de l'auteur, annonçant le paragraphe qui va suivre, est ainsi conçue : « Mme G... est introduite dans la lingerie [de Sainte-Pélagie], par la Bochaud [la concierge de la prison] qui l'y fait glis-

ser. » Ainsi, l'auteur de la relation se désigne elle-même.

Enfin, et c'est là ce qui nous a mis sur la voie de l'identité de Mme G..., la relation débute par ces lignes : « Quelques personnes m'ayant demandé de connaître en détail l'histoire de ma liaison intime avec Mme Roland, j'ai extrait d'*un ouvrage* où elle se trouve beaucoup plus étendue ce que j'ai pensé pouvoir en communiquer sans blesser les lois que l'amitié m'impose. »

Ainsi, Mme G... avait écrit un ouvrage ; il est vrai qu'il n'avait pas été publié ; mais elle pouvait en avoir écrit d'autres. Dès lors, notre premier soin devait être de recourir au guide classique, à la *France littéraire* de Quérard, et d'y suivre la lettre G dans l'espoir d'y trouver un nom répondant au signalement « Grdchp ». Cela nous a conduit, avec un peu de patience, au nom de « Mme Sophie Grandchamp », accompagné d'une notice que Quérard déclare extraite du « *Dictionnaire* de Mme Briquet ». Nous n'avions plus qu'à remonter à cette source : « *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France*, par Mme Fortunée B. Briquet (Paris, an XII, 1804, in-8°). » Voici l'article que Mme Briquet, qui est incontestablement, en ce qui concerne ses contemporaines, un témoin original, consacre à Sophie Grandchamp[11] :

> GRANCHAMP (Sophie), d'un mérite qui n'est guère connu que des savants, a fait tour à tour, en faveur de quelques femmes, des cours gratuits d'astronomie, de grammaire générale et de littérature. Les progrès de ses élèves, surtout en astronomie, ont été remarqués par plusieurs maîtres de pension et leur ont fait naître l'idée d'engager Mme Grandchamp à publier ses leçons. Sa modestie s'y est toujours opposée. *Intime amie de Mme Roland, épouse du ministre de l'Intérieur, elle lui a donné des preuves de l'amitié la plus tendre et la plus courageuse.*
>
> Mme Grandchamp a publié : *Aperçu de l'état des mœurs et des opinions dans la République française vers la fin du XVIIIe siècle*, traduit de l'anglais d'Hélène-Maria Williams ; Paris, an IX, 2 vol. in-8°. On retrouve dans cette traduction les beautés de l'original. Elle est auteur de plusieurs ouvrages qui n'ont point été imprimés sous son nom et de quelques autres qui sont inédits.

Après avoir ainsi constaté la double identité de Mme Sophie Grandchamp : 1° avec l'amie dont Mme Roland parle en dix en-

droits en la désignant par des sigles qui correspondent si exactement à son nom ; 2° avec la femme qui a écrit les souvenirs qu'on va lire, nous n'avons plus qu'à transcrire ce récit, si neuf, si émouvant dans ses dernières pages. De sa lecture même, et des quelques notes que nous y ajouterons, ressortira une impression très forte sur la valeur du témoignage.

SOUVENIRS DE SOPHIE GRANDCHAMP

Quelques personnes m'ayant demandé de connaître en détail l'histoire de ma liaison intime avec Mme Roland, j'ai extrait d'un ouvrage, où elle se trouve plus étendue, ce que j'ai pensé pouvoir en communiquer sans blesser les lois que l'amitié m'impose.

Un savant de mes amis me parlait depuis longtemps de M. et Mme Roland, auxquels il était attaché depuis douze ans[12]. Son indulgence envers moi le portait à croire que je méritais de partager les liens qui les unissaient de cœur, d'esprit et d'opinions. L'éloge qu'il faisait du savoir de l'époux, des talents et du charme de la femme, m'inspirait un véritable regret de n'avoir pas l'espoir de les connaître. Fixés dans le Lyonnais, rien ne semblait devoir les attirer à Paris.

Au commencement de février 1791, il arrive chez moi transporté de plaisir, m'apprend que Roland, nommé député de la Chambre du commerce[13], le prie de lui arrêter un appartement[14] et qu'il vient d'en choisir un, hôtel Britannique, rue Guénégaud, près de ma demeure. — Qui croirait que cette nouvelle, qui devait m'intéresser par la certitude que mon ami s'empresserait de nous lier, me causa une sorte de peine que je ne puis définir encore ? L'amour-propre me faisait-il craindre une trop grande infériorité ? L'amitié s'alarmait-elle du parallèle qu'elle allait faire ? Je l'ignore, mais je me trouvai soulagée, quoique surprise, en voyant que du jour de leur arrivée B..., qui les quittait peu, m'en parlait rarement et ne pensait plus à nous réunir.

Vers le milieu d'août, il entre brusquement et me demande avec vivacité si je veux aller aux Jacobins, où il accompagne ses amis[15]. Blessée de sa conduite, je voulais refuser ; la curiosité l'emporta ; je ne pouvais remettre à la satisfaire, Roland étant à la veille de son départ. Il m'introduit et, s'adressant à Mme Roland : « Voilà, dit-il, une Athénienne que je présente à une Spartiate. » Ce

début dans un grand cercle me déconcerta au point de ne pas faire beaucoup d'honneur à la patrie dont il me gratifiait. J'avais peine à décrire l'impression que je ressentis. Je vois encore cette femme célèbre, assise près d'une petite table, en habit d'amazone, ses cheveux noirs coupés en jockei [jockey] ; le teint animé, les yeux pénétrants et doux. Elle m'accueillit avec grâce ; mais, obligés de partir, nous ne pûmes nous parler. Placée à côté d'elle, je m'occupai peu de la séance : je ne songeais qu'à la regarder, à l'écouter. Elle s'énonçait avec une pureté, un choix d'expressions, une énergie que le timbre argenté de sa voix rendait plus remarquables. Je m'en séparai à 11 heures, rêveuse, inquiète ; son départ me causait une véritable peine ; je regrettais de l'avoir vue, parce que je désirais la voir toujours. Deux fois je fus pour lui rendre visite sans la trouver ; la troisième est plus heureuse. Je cours à elle, je lui dis des choses affectueuses que le cœur me dictait ; je la vois embarrassée, contrainte ; ce n'est plus la même. Offensée de cette réception, je cherche à me distraire ; le cercle m'en fournit les moyens ; j'examine ensuite le mari, que j'avais à peine aperçu. C'était un homme d'une taille au-dessus de la moyenne, maigre, ayant une physionomie fine, spirituelle, sur laquelle se peignaient la raideur, la causticité, le dédain. J'avoue que je n'étais pas disposée à le juger favorablement ; aussi me retirai-je si mécontente que je me promis de n'y plus retourner. Je les croyais partis, lorsqu'un matin je vois entrer Mme Roland seule. Elle se jette à mon cou, m'embrasse : « Vous m'aurez condamnée, me dit-elle, avec une vivacité charmante ; je sais que tout dépose contre moi ; je n'ai pu m'expliquer. Voici le premier instant dont je puis disposer ; je viens me justifier, me faire connaître ; nos âmes sont en rapport, nous devons nous aimer. » Les heures qu'elle passa près de moi furent délicieuses. « Pourquoi, me disait-elle, B... ne nous a-t-il pas liées depuis cinq mois que je suis ici ? la confiance serait établie ; nous pourrions, par une correspondance active, adoucir l'absence ; mais je pars dans trois jours... Eh bien ! vous gardez le silence ? — Les regrets que l'on concentre, Madame, n'en sont pas les moins vifs. — Si j'ai le bonheur d'en faire naître, il est un moyen facile de m'en convaincre : je ne puis rester, venez avec moi. Le voyage est agréable, le pays intéressant, ma campagne pittoresque ; l'intimité s'établira. Qui sait ce que les circonstances amèneront ? Il ne faut que gagner du temps. » Ce projet m'étonna. Je la voyais pour la troisième fois ; c'était la première où nous parlions librement, et, loin de repousser cette offre, je me contentai d'alléguer des obs-

tacles. « Laissez-moi les lever, je m'en charge. — Et votre mari ? — Voilà le plus fort... N'importe, je vous l'enverrai demain bien disposé, vous ferez le reste ; il ne peut nous rejoindre que dans trois semaines ; j'aurai le temps de vous développer son caractère. »

Je regardai cette proposition comme l'effet de ces élans passagers d'une imagination ardente qui s'effacent promptement. Je fus donc très surprise de voir arriver Roland avec un abord gracieux, un ton rempli d'obligeance, me témoignant le désir de cultiver ma connaissance, d'apprécier une femme dont son ami lui avait parlé sous un point de vue si avantageux. Il me presse, me sollicite, me détermine enfin à lui promettre de les accompagner. Ses principes d'une austère vertu, dont tout en lui portait l'empreinte, me donnaient le désir d'obtenir son suffrage ; je commençai à croire que ce voyage pourrait ne pas être chimérique ; je le souhaitais ; cependant d'autres liens me retenaient, et j'espérais que, la veille du départ, on ne trouverait pas de place à la diligence. En effet, Mme Roland accourt m'annoncer avec douleur que la voiture est complète ; elle me conjure d'attendre son mari ; je refuse, soulagée de me dégager de mon imprudente promesse. Elle marchait à grands pas, dans ma chambre, paraissant très agitée. Tout à coup, elle s'arrête et s'écrie : « Comment ne pensais-je pas à cette ressource ? Ma femme de chambre a une place de fond ; je m'en passerai bien quelques jours. Nous partirons ce soir. À 8 heures, tu viendras souper, mon amie ; à 10 heures je t'emmène[16]. Adieu, je n'ai pas un moment à perdre. » Elle s'échappe, me laissant étourdie de son empressement et de l'embarras où je me trouve...

Toutes deux réfléchies, prudentes, d'un âge qui ne pouvait justifier notre inconséquence, nous n'avons jamais conçu la conduite que nous tînmes alors. J'étais fort triste en me rendant chez elle ; mais, à peine dans la voiture, l'ascendant qu'elle prenait déjà sur moi affaiblit bientôt les autres impressions.

La route fut charmante ; elle employa une partie des nuits à me parler de ses rapports avec son mari, de son intérieur, de ses liaisons, de sa manière de vivre. Touchée de l'abandon qu'elle mettait dans ces détails, je m'occupais déjà des moyens de la rendre plus heureuse ; mon bonheur commençait à dépendre du sien. Nous descendîmes à Villefranche, chez le frère aîné, dans la maison duquel ils demeuraient[17]. C'était un ecclésiastique respectable, un peu imbu des préjugés de la robe et du droit de primogéniture ; à cela près, galant homme, de fort bonne compagnie[18]. L'accueil que j'en reçus m'a fait donner des larmes sincères à sa fin tragique ; il fut

guillotiné comme frère du malheureux Roland[19].

Peu de jours après, nous fûmes nous installer au Clos de La Platière, à deux lieues de la ville[20]. C'est dans ce lieu agreste, dans cette profonde solitude que je sentis le prix d'un commerce avec la plus séduisante des femmes. Je voyais naître et finir la journée sans former de désirs qui lui fussent étrangers ; je partageais ses occupations, ses soins champêtres, ses visites dans la cabane du pauvre[21]. Le temps fuyait avec une rapidité qui nous effrayait. Le soir, nous allions parcourir les coteaux, contempler les montagnes de la Bresse, couronnées par le Mont-Blanc[22]. Ce tableau imposant et majestueux agrandissait notre être, élevait nos pensées vers l'auteur de la nature ; recueillies, nous demeurions souvent dans un religieux silence, pour nous livrer ensuite aux épanchements que la confiance, l'amitié, les rapports rendaient si doux. La nuit, une image chère venait me reprocher ma coupable insouciance, agiter mon sommeil ; sept heures sonnaient, mon amie entrait dans ma chambre, tout disparaissait comme un songe.

L'arrivée de Roland[23] troubla cette douce existence. Il aimait qu'on s'occupât de lui et de ses travaux. Il demanda si je les connaissais, parut mécontent que sa femme ne me les eût pas donnés et s'empressa de me les apporter, m'imposant la dangereuse obligation de dire mon avis. Je m'en tirai cette fois avec assez de bonheur, et quelques connaissances en histoire naturelle et dans les arts et métiers m'attirèrent même une distinction qui me devint très onéreuse, car il passait presque toute la matinée à me parler de ses ouvrages, de ses projets. Il me dit que son intention était de se fixer dans sa terre, qu'il me priait de détruire la répugnance que mon amie montrait, puisque sa résolution était inébranlable[24]. Assurément ce n'était pas la mienne, mais je feignis d'entrer dans ses vues, pour l'amener au plan que je méditais.

Je voulus profiter de ce voyage pour examiner les antiquités de Lyon[25] ; c'était d'ailleurs un moyen de me retrouver avec mon amie, M. Roland étant forcé par ses affaires de rester au Clos. Ce que l'ignorance, les guerres et dix-huit siècles n'avaient pu anéantir, disparut six mois après[26] sous la rage d'une armée révolutionnaire ; il semblait que je venais rendre mes derniers hommages à ces augustes débris...

Mon amie logeait sur le quai du Rhône près la place Bellecour[27]. Ce beau fleuve, bordé d'un côté par la plantation des Brotteaux, derrière laquelle s'étendent les vastes plaines du Dauphiné, de l'autre des [quais de] Perrache et des collines en amphithéâtre,

est un des points de vue qui m'aient le plus frappée. Assises sur les hauteurs de Fourvière, nous nous imaginions voir la colonie grecque chassée du Languedoc par les Phocéens remonter le Rhône[28]...

Roland pressait notre retour, que nous cherchions à différer. « Que je vais être à plaindre ! me disait mon amie ; le travail auquel je me livre[29] me dégoûte et m'épuise. Séquestrée désormais à la campagne, nulles distractions ne viendront rompre la triste uniformité de ma vie, adoucir des peines secrètes. Que ne puis-je te décider à passer ta vie près de moi ! Je sens que je pourrais alors supporter les sacrifices qu'on m'impose. »

Je l'aimais tendrement ; mais cette proposition me fit sentir que j'avais des liens plus chers encore ; elle dissipa même l'illusion qui m'accompagnait à La Platière, me montra le changement que les objets recevaient de la disposition dans laquelle nous sommes en les considérant. Je m'aperçus, pour la première fois, que le sol était aride, pierreux[30]. L'approche de l'hiver couvrait les montagnes d'un voile sombre, lugubre, qui m'attristait ; je n'éprouvais plus de plaisir à me promener dans ces sentiers rocailleux ; la maison me parut comme elle était : laide, incommode ; je n'avais pourtant rien vu de cela durant mon premier séjour. Mme Roland me demanda la cause de mon refus et du trouble qu'elle remarquait en moi : je le lui dis avec franchise. « Nous allons donc nous séparer, et nous séparer pour toujours, me dit-elle, en versant quelques larmes. — Non, vraiment, lui répondis-je, je t'ai suivie ; il faut que tu viennes à Tours[31], que Roland se fixe à Paris. — Jamais il n'y consentira. — Nous nous verrons ; laisse-moi mettre à profit les quinze jours qui me restent, ils t'apprendront à me connaître. »

La confiance entière de Roland m'avait instruite de sa position ; elle me fournit les moyens de parvenir à mon but. Son intérêt, en effet, demandait sa présence à Paris. À force de lui présenter mes observations sous les différentes formes qui pouvaient le convaincre, je parvins à l'ébranler, à le décider au moins à un voyage ; je n'en voulais pas davantage pour le moment, mais un témoignage, très flatteur en apparence, de son estime, de sa considération, pensa me faire perdre le fruit de toutes mes peines.

Il venait de terminer l'article *Pelleterie* de l'*Encyclopédie*[32]. Il me pria de lire ce travail et d'écrire mes remarques à la marge, pendant le court séjour qu'il ferait à Lyon[33]. « Nous sommes perdues, me dit mon amie, je sais le manuscrit par cœur. Tes notes, quoique motivées, quoique adoucies, vont irriter Roland sans retour. — Eh

bien ! je n'en ferai point. — Le silence serait également dangereux ; mon mari l'attribuerait à incapacité, et cette opinion renverserait nos projets. » Je mis donc toute la circonspection possible dans mes observations, je les lus à mon amie ; elle les approuva, mais je n'en conservais pas moins une telle crainte de les donner à Roland que je ne voulus pas attendre son retour et l'époque où nous devions revenir ensemble ; je partis seule[34], fort inquiète sur les suites d'un attachement qui m'était si cher.

Après l'intimité qui avait régné entre nous, je fus surprise de la contrainte, de la froideur que je crus apercevoir dans les lettres de Mme Roland. J'y trouvai de l'esprit. De l'esprit à quelqu'un qu'on dit aimer, dont on a pleuré le départ, qu'on désire rejoindre, qui va tout entreprendre pour notre bonheur ! Des réflexions tardives se présentèrent ; je me repentis de l'attirer près de moi ; je cherchais quelque obstacle plausible, lorsqu'elle m'annonça son départ de Lyon[35]. Le ton mélancolique de sa lettre m'émut et me fit penser que je la jugeais mal ; elle me disait que son mari avait été très piqué de ce qu'il appelait mes critiques (sur l'article *Pelleterie*, qu'il venait de terminer pour l'*Encyclopédie*), que ma présence sans doute dissiperait ce léger nuage, qu'elle n'en comptait pas moins sur moi pour leur retenir un petit appartement, dans le même hôtel, une pension pour sa fille, et leur faire préparer à souper.

J'éprouvai durant ce voyage une agitation continuelle ; tantôt je calculais le jour, l'heure où je la presserais contre mon cœur ; tantôt je souhaitais qu'un événement imprévu les retînt, nous séparât pour toujours ; un pressentiment m'annonçait-il que j'allais m'attirer de nouvelles peines, les exposer au fer assassin que peut-être ils eussent évité dans leur retraite ?

Je reçois du bureau de la diligence un billet par lequel elle me priait de ne point me trouver à leur arrivée, son mari et sa fille ayant besoin de repos. Ce trait m'accabla. Depuis plusieurs jours je n'avais cessé de m'occuper d'eux, et ce n'est pas moi qu'ils désirent embrasser la première ! Je suis de trop, ils m'éloignent ! La fierté me conseillait d'attendre qu'ils se présentassent chez moi ; le sentiment l'emporta. Je vais les trouver. Roland, assis au coin de la cheminée, lisait ; je l'aborde avec la familiarité ordinaire entre nous ; il me répond comme un homme qui se souvient à peine d'une liaison qu'il est peu disposé à continuer, et reprend son livre. J'avance, interdite, vers mon amie, je l'embrasse sans oser lui parler ; ses yeux étaient rouges ; sa voix tremblante ; elle me serre fortement la main, en poussant un profond soupir.

Combattue entre l'impression qu'elle produisait sur moi et le ressentiment, je demeurai quelques moments incertaine de ce que je devais faire ; mais, l'offense continuant, je me retirai et, cédant à son impulsion, j'envoyai ma femme de chambre avec la lettre suivante pour Roland :

« Monsieur, lorsqu'un ami commun me conduisit chez vous, il pensa que je méritais partager le sentiment qui vous liait. Quelques visites suffirent pour vous inspirer le désir de me connaître davantage. Vous me pressez de vous accompagner ; j'accepte. La confiance s'établit ; elle est suivie d'instances réitérées de passer ma vie près de vous ; vous me priez même de continuer un travail que la santé de mon amie ne peut soutenir ; je pars comblée de témoignages d'estime, d'amitié. Quelle doit être ma surprise en me présentant chez vous de n'avoir pas obtenu les simples égards que la bienséance prescrit ! Je n'ai jamais oublié la déférence que je dois à votre âge, à vos vertus, à vos talents ; mais je ne puis oublier ce que je me dois à moi-même, et j'ai besoin de m'en souvenir pour me borner à vous assurer que je ne m'exposerai pas deux fois à une réception pour laquelle je ne me crois nullement faite, etc. »

Je me sentis soulagée après le départ d'Élisabeth[36]. Je lui avais recommandé d'observer attentivement ce qui se passerait ; lorsqu'elle entra, mon amie prit la lettre, la croyant pour elle ; désabusée dès le premier mot, elle la remit à son mari, si émue, que ma femme de chambre, craignant une scène, se retira promptement.

Malgré la modération que j'avais mise, je m'affligeais sur les suites que cette démarche pouvait amener. L'idée de ne plus revoir mon amie me plongeait dans une vive douleur. Seule, sans lumière, la tête appuyée contre la cheminée, je me livrais à mille conjectures. On sonne, j'ouvre ; j'aperçois un homme enveloppé d'un manteau, il le jette précipitamment, tandis que j'hésite à le laisser avancer.

C'était... Roland lui-même. Sa vue me rendit immobile. Il me tendit la main et me dit avec l'accent de la plus vive sensibilité : « Je viens réparer mes torts ; croyez qu'ils ne partent point du cœur. Vous m'avez un peu humilié ; je vous en estime davantage ; j'aime qu'on sache garder sa place ; cette leçon ne sera pas perdue. » J'appréciai une conduite qui avait dû lui coûter infiniment. J'avais tant [*mot omis*] depuis le matin, j'éprouvais un si grand besoin de le dire, et cet épanchement était si flatteur pour lui que je ne cherchai pas à le contraindre.

Dès qu'il m'eut quittée, je volai chez mon amie. « Tu m'as fait

frémir, me dit-elle ; je crois rêver encore en te voyant. J'avais lu dans ta lettre, qui me fut communiquée, l'arrêt d'une séparation éternelle. Conçois donc mon étonnement, lorsqu'après un sérieux réfléchi, mon mari me dit : elle a bien fait, je vais lui porter ma réponse. »

Dès ce moment, bannissant toute contrainte, je m'attachai sincèrement à Roland, et, pour donner à mon amie la liberté et le calme dont elle avait besoin, j'offris à son mari de venir travailler chez moi, de me charger de ce qu'elle avait fait jusqu'alors. Cela se bornait à des recherches, des extraits qui l'ennuyaient beaucoup ; son talent demandait à s'exercer sur des objets moins secs et à s'ouvrir une carrière plus brillante. Il consentit à ma demande. La mauvaise santé de sa femme, une seule pièce commode, la nécessité de hâter son travail le décidèrent. Il arrivait à huit heures ; à deux, nous allions retrouver mon amie ; le soir, je restais seule avec elle, excepté les jours où, bon gré, mal gré, il fallait suivre Roland aux Jacobins[37].

Temps heureux, que n'ai-je pu prolonger votre durée ! Mon esprit était satisfait, mon cœur rempli, un avenir prochain paraissait devoir combler mes vœux ; le bonheur passager, hélas ! devait me rendre plus cruels les maux qui m'attendaient.

La clôture de l'Assemblée constituante et l'installation du nouveau Corps législatif avaient produit un grand changement dans la position de la plupart de ceux qui fréquentaient Roland et sa femme trois mois auparavant[38]. Pétion, un des plus assidus, était maire ; Roland fut le voir, il ne lui rendit pas sa visite ; mon amie pensa qu'elle n'en devait pas moins une à la femme qu'elle n'avait qu'à la distance qui les séparait [*sic*]. Quelle surprise n'éprouva-t-elle donc pas, lorsqu'après une réception froide, Mme Pétion la reconduisit jusqu'à la porte du salon et lui laissa traverser seule les pièces qui le précèdent ! Elle revint profondément blessée ; le sentiment de sa supériorité ne lui laissait voir qu'avec indignation un changement de conduite si extraordinaire. Quel rapport son mérite, celui de son mari, avait-il avec un titre, un local plus spacieux, un extérieur d'opulence ?... Était-ce à des républicains de juger ainsi les hommes ?... Tous ceux qui étaient en place suivirent pourtant cet exemple. Roland, trop fier pour n'en être pas irrité, parlait sans cesse de retourner à La Platière ; mon amie me conjurait de le détourner d'un dessein qui ferait son malheur ; je m'occupai donc des moyens d'y parvenir et n'en trouvai pas de meilleurs que celui d'engager Panckoucke[39] à joindre aux travaux encyclopédiques

quelque autre partie qui obligeât Roland de se fixer à Paris. Il mit beaucoup d'empressement à seconder mes vues[40], parvint à décider Roland, et, dans la crainte que de nouvelles réflexions ne rompissent nos mesures, je me hâtai de leur louer un appartement rue de la Harpe[41].

Malgré le plaisir que mon amie paraissait éprouver en voyant faire les préparatifs nécessaires à son installation[42], sa santé dépérissait chaque jour ; des peines secrètes la dévoraient, lui faisaient souhaiter de terminer son existence ; elle n'avait que moi pour épancher son âme ; c'était à moi seule qu'elle confiait cette lassitude de la vie qui me navrait. J'épuisais inutilement les ressources que la plus tendre amitié me suggérait ; elles n'étaient pas assez puissantes pour la tirer d'un état que plusieurs causes aggravaient. Il fallait, pour la ranimer, trouver un objet qui pût détourner le cours de ses idées mélancoliques, absorber ses facultés, donner une secousse salutaire à la nature ; je ne pouvais le faire naître ; les circonstances l'offrirent.

Lanthenas, ami fidèle et constant, en leur demeurant toujours attaché, était resté étroitement uni avec Pétion, Brissot, Buzot, Louvet, et les chefs de la Gironde et de la Montagne, qui ne s'étaient pas encore divisés. Son désintéressement et son zèle pour la liberté lui donnaient une influence plus grande qu'on n'aurait pu l'attendre de ses moyens personnels[43]. Le refus que fit le roi de sanctionner le décret contre les émigrés et les prêtres insermentés[44] irrita les Jacobins. « Ils doivent, me dit-il, proposer le renvoi de tous les ministres et en offrir de leur choix, on ne peut les refuser. Pourquoi Roland s'est-il isolé ? Il serait sur les rangs. Je sollicite vivement en sa faveur ; chacun rend justice à ses lumières, à sa probité, mais la roideur de son caractère effraie. » Je me permis de représenter à Lanthenas que je ne croyais pas nos amis propres à conduire un ministère dans des temps aussi orageux, que ce serait les exposer à un danger inévitable, sans utilité pour le bien général ; qu'ayant toujours vécu en province, dans la retraite du cabinet, livrés à des travaux étrangers, ils ne connaissaient ni les hommes ni la cour et tomberaient dans tous les pièges qu'on voudrait leur tendre. Après beaucoup d'objections, il parut se rendre à l'évidence de mes raisons, ne me parla plus de ses tentatives, et je me gardai bien d'en entretenir Roland.

Huit jours s'étaient à peine écoulés que, mon amie obligée de recevoir une personne que son mari ne voulait pas voir, il me demande de passer la soirée chez moi. Nous causons sur les événe-

ments qui se préparent, nous cherchons à pressentir quels sont les hommes qu'on désignera au roi : « Au moins, dit-il en riant, mon obscurité me sauve la crainte, et je la bénis dans cette circonstance. » Il me quitte à neuf heures ; à onze, j'entends sonner, la voix du domestique m'alarme. Je crois mon amie plus mal ; j'ouvre et décachète en tremblant le billet qu'elle m'adressait, et dont voici le contenu : « Dumouriez sort d'ici ; il vient de nous annoncer que le roi a nommé mon mari ministre de l'Intérieur et qu'il recevra demain le portefeuille des mains de Gohier[45]. Roland a demandé jusqu'à dix heures pour donner sa réponse, c'est toi qui la régleras. Viens le plus tôt possible[46]. » Cette nouvelle me plongea dans la plus profonde tristesse : je connaissais trop mes amis pour me permettre de leur conseiller de refuser. J'avais cru remarquer que Mme Roland nourrissait en secret une ambition qui contribuait à l'état de langueur qui la consommait chaque jour ; l'élévation des gens qui ne valaient pas son mari, la nullité à laquelle elle se trouvait réduite et qu'elle ne pouvait pardonner à ceux dont elle dirigeait la plume et la conduite l'année précédente devaient lui faire saisir volontiers l'occasion de paraître sur un théâtre où elle pourrait déployer tous ses talents et reprendre son empire. L'espoir de concourir au bien général s'unissait sans doute à ces considérations personnelles et peut-être involontaires. Pour Roland, plus timide, il balançait les avantages et les inconvénients d'une place qu'il ne connaissait point, dans laquelle il serait forcé quelque temps de garder des chefs attachés à la Cour, disposés à l'égarer, ou à relever la plus légère erreur.

La foule de réflexions qu'amenait la circonstance leur fit passer une nuit aussi agitée que la mienne ; dès que le jour parut, je volai chez eux ; ils étaient au lit, je m'y précipite, fondant en larmes, et ne pouvant que répéter : « Je vous perds, je vous perds à jamais ; pardonnez si cette pensée me rend insensible aux honneurs qui vous attendent. — Non, mon amie, non, s'écria Roland en me serrant la main, vous nous êtes trop nécessaire, l'amitié même à part ; nous comptons sur vous ; je suis résolu de n'accepter que sous la promesse que vous suivrez notre sort, que vous ne nous quitterez point ; j'ai déjà réglé vos fonctions ; vous connaissez depuis l'enfance l'esprit de la Cour et de ceux qui la dirigent[47] ; c'est vous qui les recevrez, qui nous éclairerez sur des apparences trompeuses que nous pourrions ne pas démêler ; le chaos des affaires ne peut nous permettre cette étude : je vous la confie et vous prie d'y joindre l'extrait de tous les articles des journaux qui me regarde-

ront ; chaque jour, j'en ferai l'examen à mon réveil. » Je n'avais pas prévu la demande ; la réponse m'embarrassa. L'un et l'autre me firent de vifs reproches de mon hésitation ; elle était fondée, mais les sollicitations affectueuses d'un homme que j'aimais, celles de mon amie, le trouble de mes idées, l'heure qui s'approchait, l'embarras où cette nomination imprévue les jetait, tout se réunit pour m'arracher un consentement qui me coûta cher.

(23 mars[48].) Ils étaient encore en hôtel garni dans leur petit local[49], sans effets, sans argent, mon amie pouvant à peine se soutenir par sa faiblesse extrême. Tandis que je conférais avec eux sur les démarches que j'allais faire, arriva la députation des Marchés qu'ils me prièrent de recevoir ; je passai pour la femme du ministre, que j'assurai être sortie, et il fallut se prêter aux compliments, aux embrassades, à la joie bruyante du plaisir que ces femmes témoignaient d'avoir un ministre populaire. On eût dit que mes amis se dérobaient à cette scène, pressentant que les mêmes acclamations suivraient leur fin tragique. Dès que j'eus annoncé la nomination, toutes les bourses furent ouvertes, la préférence parut un bienfait. J'étais accablée d'offres, de protestations d'attachement pour le nouveau ministre ; on vantait les lumières, les [*mot omis*] de la femme ; on ne concevait pas que le tourbillon des affaires eût pu faire négliger deux époux sur lesquels pouvait reposer la destinée de la France ; les vœux avaient devancé le prudent choix de Sa Majesté ; on me priait d'en être l'interprète en attendant qu'on allât les offrir soi-même ; il n'est pas jusqu'à l'hôtesse qui, mesurant ses égards d'après le prix du loyer et en montrait fort peu depuis le retour de Roland, ne pensât tomber de son haut en apprenant l'élévation de mon ami. Elle vint tremblante me demander de disposer de toute la maison. Je lui dis de préparer le premier pour le retour du ministre, qui était allé prêter son serment. Les soins divers que la circonstance exigeait me conduisirent plus loin que je n'avais pensé ; je ne revins qu'à sept heures du soir, épuisée de fatigues. Je crus rêver en entrant dans le salon. Mon amie, mourante le matin, avait recouvré sa fraîcheur et ses grâces ; elle était entourée d'un cercle nombreux qui l'accablait de louanges ; Roland partageait les hommages et paraissait satisfait. Je me jetai dans un fauteuil au coin de la cheminée, examinant avec attention les nouveaux personnages que je voyais ; tous les ministres, les grands de l'État, les principaux députés remplissaient la pièce. Deux laquais, debout derrière la porte, ouvraient un ou deux battants selon le rang de celui qui se présentait et qui leur indiquait lui-même

l'étiquette. Je me demandais si réellement la chose était sérieuse ; la veille dans une chambre et un cabinet au dernier étage, un simple domestique de campagne, l'abandon le plus absolu ; un homme inquiet de son existence, une femme aspirant à terminer la sienne ; la révolution d'un jour rendait pardonnable mes doutes et ma surprise. Heureusement, je pouvais me livrer aux réflexions qui m'assaillaient, aux observations que ce tableau m'offrait. Je me retirai profondément affligée, et résolue de ne pas tenir la promesse indiscrète que j'avais faite, malgré qu'elle eût été publiquement annoncée.

. . . .
. . . . [50]

Le dernier ministre n'ayant point habité l'hôtel, il fallait des dispositions qui ne permirent à Roland de s'y établir que quinze jours après sa nomination. À cette époque, je cessai de les voir chez eux...

Notre intimité était si connue, ils avaient parlé avec tant d'enthousiasme de mon dévouement, de leur reconnaissance, que Mme Roland continua quelque temps à venir tous les deux jours un quart d'heure ; une circonstance lui fit supprimer ces visites, mais d'autres rapports me laissaient au courant de ce qui se passait au ministère. Roland... [*il y a ici quelques mots oubliés*] des différentes branches d'administration avant de faire dans ses bureaux les changements qu'il méditait et y appeler ceux qu'il avait déjà désignés. Le délai que le roi apportait à la sanction du décret contre les émigrés et les prêtres non sermentés paraissant un refus, il fut résolu de lui adresser la lettre qui fit tant de bruit alors. Mme Roland s'attendait à un renvoi honorable et momentané ; car cette retraite d'éclat contre le vœu de l'Assemblée, qui devait soutenir des ministres de son choix, faisait augurer un prompt rappel avec une puissance mieux affermie. La nouvelle de leur disgrâce ranima des sentiments que je ne pouvais éteindre. Je leur écrivis à l'instant même, et, dès le lendemain, 15 juin, je me rendis rue de la Harpe, dans l'appartement que je m'étais plu à préparer au goût de mon amie. Roland me parla librement sur les causes de sa démission, sur ce qu'il pensait de la conduite de la Cour, et des suites qu'elle annonçait... C'est la dernière fois que je le vis ; je me retirai trop blessée pour lui faire le sacrifice de ce que j'aurais à souffrir.

Lanthenas, auquel ils devaient leur place, les y avait suivis[51]. Trop borné pour prévoir les conséquences de ses principes démo-

cratiques et démêler les vues secrètes de ceux qui les affichaient, il s'attachait toujours au parti qui les appuyait le plus fortement. La simplicité de ses mœurs, son rare désintéressement, l'ascendant d'une ancienne amitié entraînaient Roland. Roland, sans être aussi populaire, désirait une république, et tous trois s'accordaient à regretter qu'on n'eût pas aboli la royauté lors de la première Constitution. La plupart des patriotes qui venaient chez eux partageaient leurs opinions, décidaient hardiment que ce seul acte eût régénéré les Français ; c'était le sujet des discussions de chaque jour. J'assistais avec intérêt à ces débats ; cependant, au travers de ce beau zèle, je croyais apercevoir que très peu l'eussent montré, si le bonheur public eût dû en être la seule récompense. Le costume austère qu'on avait adopté comme la livrée d'un parti me paraissait une ostentation mesquine pour des hommes vraiment épris de la liberté ; d'ailleurs, il contrastait d'une manière ridicule avec le ton de légèreté et les mœurs qu'ils affichaient. Je demandais à Roland quel bien on pouvait attendre de gens qui ne respectaient point les liens les plus sacrés de la société ; je prenais mes exemples parmi ceux qu'il estimait, qu'il recevait fréquemment, P. L. R. B. R. G. P. R. R. M., etc.[52].

Je vis combien l'esprit de faction égare même les âmes les plus honnêtes ; pourvu qu'on le serve, le reste est pardonné, l'indulgence est sans bornes. « Ils aideront à abattre le despotisme, me répondaient mes amis ; leurs actions particulières ne font rien aux vérités qu'ils répandent. » Ce furent pourtant ces actions particulières qui propagèrent la corruption, détruisirent nos espérances. Jamais l'amour du plaisir, de la table, des femmes, du jeu ne fut plus vif qu'à l'époque où l'on voulait nous perfectionner. On quittait l'enceinte où se pesaient les destinées de l'empire pour voler dans les bras de la volupté, de la débauche. Quelques phrases pompeuses sur la liberté, la souveraineté du peuple suffisaient pour sanctionner, pour excuser au moins la conduite la plus irrégulière ; elle amena le mépris des nœuds qui assurent le bonheur des familles ; d'une loi que la sagesse pouvait rendre salutaire, elle en fit une dont la licence légale étonnera la postérité. Flattées d'être admises dans cette ligue politique, les femmes crurent ne devoir rien refuser à ceux qui sollicitaient leur appui ; le patriotisme couvrait leurs écarts ; souvent même il les égara au point d'afficher un désordre dont plusieurs se faisaient un triomphe. Mais je reviens à mon sujet.

Les quinze jours qui s'écoulèrent entre la nomination de Ro-

land et son installation avaient été remplis par sa femme à mûrir le projet qui servit de prétexte pour les perdre. Lanthenas, voyant dans l'élévation de son ami un moyen de protéger, d'étendre les Sociétés populaires auxquelles il était entièrement dévoué[53], fit goûter à M[me] Roland l'idée de créer un bureau de correspondance générale avec elles, de leur adresser gratuitement les papiers qu'on jugerait propres à diriger leurs opinions et à payer des orateurs pour les fixer. Le plan arrêté, il fallait le faire accepter à l'Assemblée et obtenir les fonds qu'il exigeait. Mon amie crut y parvenir en réunissant deux fois la semaine[54] les membres qui venaient d'opérer la dernière révolution. Elle en parla à son mari, mais il rejeta avec chaleur le projet, malgré qu'il lui fût présenté comme une mesure indispensable pour seconder les efforts des patriotes et les siens. « Je ne veux d'autre appui, lui dit-il, que mon intégrité et mon zèle. Particulier, je pouvais communiquer mes vues à ceux qui gouvernent ; ministre, de pareilles réunions me feraient soupçonner d'intrigues ; la force même de leur influence suffirait pour me montrer le danger de ce moyen ; c'est ma conduite loyale et franche qui doit fixer l'opinion publique. » Sa fermeté et le peu de temps qu'il resta au ministère empêcha [*sic*] pour le moment la chose d'aller plus loin.

L'attention que l'on avait eue d'avilir le roi et de le faire regarder comme un prince inepte produisit sur Roland, la première fois qu'il assista au Conseil, une impression qu'il n'eût peut-être pas éprouvée sans la prévention qu'il y portait. Sa femme l'attendait avec impatience : « Eh bien, comment avez-vous trouvé cet homme ? — Plus instruit qu'on ne le pense, et, sous cette apparence de bonhomie, je le crois fin et capable de nous jouer, si nous ne sommes sur nos gardes[55]. » De ce moment le ministre eut pour le roi le degré d'intérêt qui pouvait s'accorder avec ses opinions politiques, et je pourrais assurer que ce fut lui qui dicta la lettre qui lui valut sa retraite[56].

La désunion qui commençait à éclater alors entre la Gironde et la Montagne resserra les liens qui attachaient mes amis aux premiers. Quoique la journée du 20 juin n'eût pas [eu] tout le succès qu'en attendaient ceux qui l'avaient provoquée, M[me] Roland la considéra pourtant comme devant accélérer la rentrée de son mari au ministère, et le 10 août justifia ses conjectures. C'est alors qu'elle parvint à former le bureau que Lanthenas dirigeait[57]. Je passe de nombreux détails que je ne crois pas devoir placer ici, malgré leur importance, pour arriver à la mort de Louis XVI. Le ministre et sa femme ne voulaient que la déchéance. Roland même annonça qu'il

ne garderait pas dans ses bureaux ceux qui auraient signé sur les registres ouverts en plusieurs endroits.

Lanthenas, nommé à la Convention, vota pour la mort, parce qu'il y croyait le salut de l'État attaché ; aussitôt il reçut l'ordre de quitter l'hôtel : cette rupture éclatante blessa autant la politique qu'une amitié constante depuis quinze années[58]. Aimé des Girondins, estimé d'une partie de la Montagne, elle refroidit les uns et fournit de nouvelles armes aux autres. Des placards furent publiquement affichés contre Mme Roland. Ses ennemis profitèrent des peines secrètes qui rongeaient le ministre pour l'épouvanter ; après avoir annoncé avec courage qu'il demeurait à son poste malgré les périls qui l'environnaient, on fut très étonné d'apprendre le surlendemain qu'il avait envoyé sa démission et ses comptes. Quoique je ne les visse plus, comme je l'ai déjà dit, je ne pouvais être indifférente au sort d'un homme que j'estimais beaucoup et d'une femme que j'avais tendrement aimée.

L'établissement d'un tribunal extraordinaire, celui d'un Comité de salut public, la demande de vingt-deux têtes faite par Pache, la manière dont se termina le jugement dérisoire de Marat me faisaient assez prévoir les suites d'une espèce d'obstination que l'un et l'autre mettaient à ne pas quitter Paris que l'on n'eût apuré des comptes qu'on était bien résolu de ne pas examiner. Je sollicitai inutilement différents membres prépondérants qui me répondaient : « Que Roland s'éloigne, on ne lui fera rien ; mais, s'il persiste à vouloir nous forcer de signer, il faudra bien lui imposer silence, ainsi qu'à sa femme », contre laquelle ils étaient plus animés. — Je leur fis passer cet avis, qui ne fut pas écouté pour des raisons particulières et personnelles que j'ignorais alors[59].

La journée du 31 mai arriva ; Roland s'échappe, Panckoucke[60] invite mon amie à ne point attendre un pareil ordre ; il la sollicite de se retirer à Marly, d'où il lui serait facile de la sauver ; elle résista à toutes les prières et attendit, avec une sorte d'impatience, qu'on la mît en captivité.

Ne sachant pas encore les événements de la nuit, je fus frappée de surprise et de douleur en apprenant son arrestation. Mon premier mouvement était de courir vers elle ; son malheur effaçait ses torts, mais ces mêmes torts me faisaient craindre que ma démarche ne froissât plus son amour-propre qu'elle ne satisfît son cœur. Je me contentai donc de lui écrire le billet suivant :

« Je serais déjà près de vous, madame, si je n'avais pensé que je devais me borner à vous en manifester le désir. Votre réponse régle-

ra ma conduite. Comptez sur tout ce qui dépendra de moi ; vous n'avez pu oublier ce que je fus pour vous. »

Ma bonne me rapporta cette réponse :

« Si je vous appréciais moins, il m'en coûterait beaucoup de vous voir en ce moment. Je crois donc vous donner une preuve non équivoque de mes sentiments en acceptant vos offres, et vous choisissant pour un dépôt qui demande une confiance sans bornes. »

Je me rendis à l'Abbaye, où elle était au secret[61]. Mon émotion en approchant de la prison ne peut se peindre ; mon attachement reprenait toute sa force ; le bruit des verrous faillit me faire évanouir. Je me précipitai dans ses bras, fondant en pleurs, baissant la tête pour les lui dérober ; je n'osais la regarder. Elle me fit asseoir sur une chaise placée près la sienne ; sa voix ne me sembla point altérée ; je m'enhardis alors et demeurai interdite en voyant une sorte de joie briller dans ses yeux. Une extrême rougeur fut la seule impression que ma présence produisit. À cette vue, mes larmes se séchèrent, mes lèvres demeurèrent muettes, et livrée au combat qui se passait en moi, elle eut le loisir de me raconter ce qui s'était passé sans que j'eusse la force de l'interrompre. Elle venait de commencer ses notes historiques. Prévenue qu'on avait donné l'ordre de supprimer ce qu'elle pourrait écrire, le témoignage de confiance dont elle m'avait parlé était de m'en rendre dépositaire. Je ne me dissimulai pas le danger éminent que je courais et auquel j'exposais ce que j'avais de plus cher. Sa réception n'avait pu exciter dans mon cœur cette chaleur de sentiment qui fait braver tous les périls ; je ne m'en dévouai pas moins avec zèle, et lui promis d'aller tous les jours passer près d'elle une partie de l'après-dînée, parce qu'elle préférait continuer son travail le matin. Redoutant son inquiète activité, je la priai de n'écrire qu'à ceux qui, par leurs places, avaient le droit de recevoir les réclamations des prisonniers. Si elle eût suivi ce conseil, quelque acharnés que fussent ses ennemis, ils n'auraient pu trouver l'occasion d'assouvir leur vengeance[62].

. . . .

Le sort des Vingt-Deux, d'où paraissait dépendre la destinée de la France, l'occupait tout entière ; elle espérait, elle attendait un soulèvement général ; elle se berçait des changements heureux qu'il devait produire et traçait la conduite qu'elle devait tenir, sûre que l'illégalité de son arrestation ne pouvait en prolonger la durée ; je m'en flattais moi-même, lorsque, le 23 juin, en la quittant, le concierge me dit en particulier qu'on venait d'amener Brissot et que,

n'ayant qu'une chambre de secret, il avait demandé le transfèrement de Mme Roland. « Au nom du ciel, m'écriai-je, qu'elle ignore cette nouvelle ! Ses instances pour le voir, lui parler, me mettraient dans le plus cruel embarras ; songez que vos jours répondraient d'une pareille imprudence. » Mes alarmes, qui peuvent paraître aussi étranges que ma libre communication avec une femme étroitement gardée, tenaient à des circonstances personnelles que j'omets. La Vacquerie garda le silence. On sait la ruse que le Comité employa pour mieux river les fers de Mme Roland. Le lendemain, à onze heures, elle m'annonça sa mise en liberté ; à deux, elle me fit savoir qu'elle était à Pélagie. Cette perfidie ébranla son courage ; je la trouvai dans un désespoir qui s'augmenta, lorsqu'elle sut que Brissot avait passé la nuit sous le même toit sans qu'elle eût pu l'entretenir.

. . . .

Je parvins avec peine à l'apaiser, mais bientôt l'énergie de son caractère reprit toute sa force et ne se démentit plus. Les ordres qui la regardaient étaient de la dernière rigueur ; ils furent encore éludés. Sous le prétexte de l'isoler, je la fis placer dans une pièce au rez-de-chaussée, à l'extrémité de celle qui servait de salle de conseil[63]. Ne lui dissimulant pas que sa nouvelle détention pouvait durer jusqu'à la paix, elle me demanda de lui procurer les moyens de diversifier ses occupations. L'honnête concierge, qui est encore dans la maison, consentit, malgré les défenses expresses de laisser entrer aucun instrument, que je lui donnasse un piano[64] ; j'y joignis des livres, et, pour multiplier les distractions, il fut convenu que je la remettrais au dessin[65] en allant de deux jours un passer l'après-dînée près d'elle.

Elle reprit promptement sa santé et sa fraîcheur, et, quoique je n'aperçusse plus l'ivresse qui m'avait frappée, elle était calme et ne témoignait jamais un regret de ne s'être pas soustraite à ses ennemis, lorsqu'elle en avait le pouvoir ; c'est alors qu'elle me confia les motifs de sa conduite, qui me surprirent autant qu'ils m'affligèrent[66].

Mme Roland comptait beaucoup sur le soulèvement des départements et la réunion de trente députés dans le Calvados ; c'était son unique espoir, le seul objet de nos entretiens, de ses questions, de ses vœux. Il suffisait pour l'empêcher de sentir le poids de ses malheurs, pour répandre même la sérénité sur ses jours. L'arrivée des comédiennes à Pélagie resserra encore sa liberté[67]. On leur

donna, le jour, la salle qui précédait la chambre de mon amie, et, le concierge n'osant plus la faire monter chez lui, la privation totale du peu d'exercice qu'elle prenait avant altéra sa santé. Ses idées s'assombrirent ; elle ne pouvait se distraire par le charme que la musique lui présentait ; la joie bruyante des élèves de Thalie ne songeant qu'à s'amuser et à captiver par leur adresse les auteurs mêmes de leur détention, les visites nombreuses qu'elles recevaient, les repas, les concerts, la déférence qu'on montrait pour elles, formait un contraste cruel avec la sévérité qui s'exerçait contre les victimes qui tombaient chaque jour sous le fer des bourreaux.

Obligée de passer au milieu de la troupe, j'arrivais près de mon amie hors d'état de relever ses espérances. Quels entours pour s'entretenir des maux de sa patrie, du péril de ceux qui en étaient les derniers appuis, pour verser des pleurs sur la mort de ses amis, pour frémir du sort qui attendait les autres ! Le murmure général des prisonniers mit pourtant fin à ces scènes scandaleuses ; la salle fut évacuée, mais le jour où j'allais l'en féliciter fut sur le point d'être le plus funeste. Pour nous dédommager de la contrainte que nous avions éprouvée, je m'y étais rendue de grand matin. Vers onze heures, la concierge épouvantée s'approcha de la croisée recouverte d'un rideau, et, sous le prétexte de cueillir quelques fleurs, elle jeta furtivement un billet par lequel elle nous apprend qu'une commission de la Commune arrive, qu'elle va s'établir dans la salle, que le dîner est commandé, que si elle découvre que Mme Roland occupe cette pièce d'où l'on pouvait tout entendre, notre condamnation et la sienne seraient prononcées à l'instant. Qu'on se peigne notre situation : immobiles, nous nous regardions avec effroi, sans avoir le pouvoir de proférer une parole ; la stupeur était au plus haut degré... La voix de ces scélérats nous rendit à nous-mêmes. Puisque nous ne pouvons parer à ce danger, lui dis-je, profitons de la circonstance ; elle nous coûte assez cher pour ne pas la laisser échapper. Nous nous plaçons sans bruit derrière la porte, retenant jusqu'à notre haleine. Ces braves patriotes font venir les voleurs du garde-meuble, leur promettent au nom de Danton de ne pas être abandonnés pourvu qu'ils conviennent de garder le silence, les assurant qu'ils seront mis en liberté dès que l'affaire sera assoupie. Échauffés par le vin, ils parlent hautement des massacres qu'ils ont fait commettre, de ceux qu'ils préparent ; chacun énumère ce qu'il a gagné, ce qu'il espère encore... Ils dressent au dessert la liste des victimes de Pélagie, plaçant à leur tête Mme Roland, avec des épithètes que la plume se refuse à rendre. Un d'eux propose de la

faire descendre ; un mouvement involontaire nous jette dans les bras l'une de l'autre. Serrées étroitement, nous attendons notre arrêt. La motion fut rejetée, tous les membres trouvant cette démarche au-dessous de leur dignité. Nous écoutâmes alors avec plus de calme les sinistres projets de ces malheureux qui disposaient de la vie d'hommes assez lâches pour ne pas même la leur disputer. Ils prolongèrent leur sanguinaire débauche jusqu'à six heures ; nous expirions de besoin et de terreur. Aussitôt leur départ, la pauvre Bochaud vint à notre secours, plus tremblante que nous-mêmes[68].

L'extrême agitation de Mme Roland, quand elle sut que les Vingt-Deux étaient en jugement, força la concierge à ne plus l'instruire de ce qui se passait, et je lui cachai ce que je prévoyais devoir l'animer encore. Nous craignions qu'elle attentât à ses jours ; elle soupçonna le motif de ma réserve, et me dit que le seul moyen de soutenir son courage était de ne lui rien cacher du sort de ses amis, quel qu'en pût être le terme. La connaissant trop pour ne pas compter sur sa parole, je le lui promis.

Quoique tout concourût à lui faire pressentir la mort qui les attendait, son cœur se refusait à le croire. Plus le danger approchait, plus elle espérait un moment d'énergie, que l'égoïsme même commandait. Le jour du jugement arrive ; elle me fait jurer de venir le lui apprendre. Qu'il fut douloureux à remplir, cet engagement cruel ! L'arrêt prononcé, je me flattais encore : le trajet m'offrait mille ressources inattendues, des amis auraient préparé un mouvement, ce peuple abusé pouvait à la vue de ses défenseurs se porter spontanément son libérateur ; il ne fallait qu'un moment, une impulsion, et comment ne le pas attendre ! Je m'abusai donc jusqu'à la fin du sacrifice ; seul il put me convaincre de l'audace de ceux qui le commandèrent, de la lâcheté de la Convention qui le souffrit, de la férocité de ceux qui le contemplèrent et l'applaudirent.

Je me traînai vers Pélagie ; mes traits et ma contenance me dispensèrent d'annoncer un crime. Mon amie, entendant ma voix, s'était levée pour venir au-devant de moi ; à peine m'a-t-elle regardée qu'elle recule, tombe sur un siège ; la pâleur de la mort couvre son visage, mes pleurs la rappellent à la vie ; les siens coulent et la soulagent : « C'est pour mon pays, me dit-elle, que je répands ces larmes ; mes amis sont morts martyrs de la liberté ; ce ne sont pas des marques de faiblesse que leur mémoire demande. Maintenant ma destinée est fixée ; je n'ai plus d'incertitude, dans peu je les rejoindrai et me montrerai digne de les suivre. »

Elle prononça ces mots avec une majesté, un courage qui

m'inspira celui de remplir les pénibles devoirs qui me restaient encore à lui rendre.

Nous passâmes la soirée à nous entretenir de ce mémorable événement et des suites qu'il présageait. L'heure me forçant de la quitter, elle parut pour la première fois en être vivement émue : « Les moments sont chers, me dit-elle ; je vous supplie de revenir demain de grand matin, ma tête sera plus calme, je pourrai songer à ce qui me regarde. »

[La concierge[69] me prévint que, surveillée elle-même par ses guichetiers, elle avait ordre de n'entrer chez Mme Roland que pour les choses les plus urgentes, qu'elle me conjurait au nom de ma propre sûreté de ne pas revenir, que ce serait nous perdre sans aucun espoir de sauver une femme dont la perte était jurée. « Eh ! dois-je l'abandonner, lui dis-je, au moment où la confiance et l'amitié peuvent adoucir ses derniers moments, recueillir ses derniers vœux ? Soyez tranquille, j'aurai soin que vous puissiez à peine me reconnaître. » Je passai la nuit à disposer un déguisement qui me rendait méconnaissable à moi-même. D'ailleurs, la violence des impressions que j'éprouvais ne secondait que trop mes soins.

Je me présente à l'ouverture des portes, la Bochaud me fait glisser dans la lingerie.] Elle y avait fait monter ma malheureuse amie avant le jour. J'étais tellement égarée que mes yeux la cherchaient et ne la trouvaient pas ; je demeurai quelques moments à reprendre mes esprits ; enfin, je pus la distinguer. Elle était changée sans paraître abattue ; son silence annonçait le recueillement, le mien la terreur. « C'en est fait, me dit-elle, il faut succomber sous les coups de la tyrannie. Examinons si je ne puis, si je ne dois pas me soustraire aux objets qui m'épouvantent. Ce n'est ni la mort, ni l'échafaud que je redoute, c'est la vue de ce tribunal infâme, c'est celle de ce peuple qui regarde comme un triomphe l'assassinat de ceux qui l'aimèrent et voulurent le servir. Voyez si le soin de ma gloire, de ma réputation exige ce douloureux effort ; s'il ne le commande pas, et je le crois, j'ose compter sur votre zèle pour me procurer les moyens de terminer ici mon existence. »

Après avoir surmonté l'impression cruelle que je ressentis à l'idée d'un pareil service, je lui dis que je réfléchirais sur le douloureux témoignage de confiance qu'elle me donnait et que je lui apporterais le lendemain le résultat de cet examen. En effet, j'eus le courage de considérer sa demande sous tous les rapports qu'elle pouvait offrir, soit pour l'intérêt de sa gloire, soit pour ce que je pouvais me permettre sans remords. Je pensai qu'elle ne devait lais-

ser à ses ennemis aucun prétexte de ternir sa mémoire, de répandre dans le public qu'elle s'était soustraite à l'évidence de ses coupables projets. Je me persuadai qu'en déployant au tribunal cette éloquente énergie qui lui donnait un ascendant invincible sur ceux qui l'écoutaient, elle pourrait hâter la fin des malheurs de sa patrie et accroître l'indignation générale. D'ailleurs, je me flattais encore que ses juges, honteux du frivole motif de son accusation, la condamneraient seulement à une détention limitée ; je la trouvai mieux que la veille. Elle avait bien dormi, son teint était frais, ses couleurs vives, sa physionomie avait le sérieux d'une âme occupée d'un objet important. Elle m'écouta avec l'attention la plus soutenue ; j'appuyai sur tout ce qui pouvait justifier mon avis, ajoutant : « S'il m'était possible, après la sentence, de te soustraire à ce qui doit la suivre, je le ferais ; tu n'en as pas besoin pour passer sans tache à la postérité ; mais la surveillance est telle que je ne puis te promettre le dernier gage de mon entier dévouement. » Elle discuta tranquillement mon opinion et finit par l'adopter. Ensuite elle me demanda quelle était la personne dont la mort avait laissé les traces les plus profondes. Je lui répondis que c'était Charlotte Corday.

Elle demeura quelque temps ensuite dans un profond silence ; puis, après un soupir qu'elle cherchait à étouffer, me présentant la main avec un attendrissement rempli de dignité : « Il faut bien connaître votre âme, me dit-elle, pour hasarder la prière que je vais vous faire. » Je la fixe, elle baisse les yeux, et me dit d'une voix altérée qui retentit encore au fond de mon cœur : « Auriez-vous le courage d'assister à mes derniers moments, afin de rendre un témoignage authentique de ce qu'ils seront ? » Le tressaillement de ma main qui serrait la sienne l'instruisit assez de l'émotion que me causait sa demande ; j'eus pourtant la force de l'assurer que, si son repos y était attaché, je me soumettrais à ce qu'elle exigerait. J'ignore, malgré mes efforts, ce que ma contenance exprimait ; mais, retirant précipitamment sa main et se couvrant le visage : « Ah ! s'écria-t-elle, c'est affreux, ma demande me fait horreur ! » Puis, devenant plus calme : « Promets-moi seulement de me voir passer ; ta présence diminuera l'effroi que me cause cet odieux trajet. Je serai sûre au moins qu'un être digne de moi rendra hommage à la fermeté qui ne m'abandonnera pas dans une épreuve aussi redoutable ; tu seras contente de moi, je ne t'affligerai point. — J'obéirai ; où voulez-vous que je me trouve ? — À l'extrémité du Pont-Neuf, près de la première marche, appuyée contre le parapet, vêtue comme tu l'es aujourd'hui. »

La sérénité reparut sur son visage. Elle me remit tous les effets dont elle pouvait se passer, ne gardant que ce qu'elle jugea nécessaire pour le peu de temps qui lui restait à vivre. Pas une larme ne mouilla nos paupières, pas une plainte ne sortit de nos lèvres. Nous causâmes trois heures avec l'apparence d'un sang-froid extrême, mais jamais je n'ai pu me rappeler un seul mot de ce que nous dîmes. En me levant pour la quitter, un nuage épais s'éleva devant ma vue ; je la distinguais à peine, ses traits parurent se décomposer, ses muscles se tendre ; ses yeux si vifs, si brillants, étaient immobiles et ternes. Nous nous tenions embrassées sans aucun signe extérieur de nous en apercevoir. Enfin, plus forte que moi, Mme Roland appela la concierge : « Emmenez-la, lui dit-elle, je ne lui parlerai plus ; qu'on la sauve d'un moment cruel qui peut lui coûter la vie. »

On me conduisit chez moi, où je tombai dans des convulsions qui firent craindre pour mes jours. Les soins qu'on me prodigua, et surtout la présence de mon ami[70], me rappelèrent à un état moins douloureux, sans pouvoir cependant effacer l'image qui se présentait continuellement à moi, sans éloigner un moment de mon souvenir la fatale promesse que j'avais faite. Je me gardai bien de la confier à G... ; il n'eût pas souffert que je la remplisse, et je la regardais comme tellement sacrée que je résolus de l'effectuer aux dépens même de mes jours.

Dès que ma malheureuse amie fut transférée à la maison de justice[71], je demandai à la concierge de me rapporter exactement tous les matins ce qu'elle faisait. Elle lisait, travaillait, écrivait quelques lettres, employait le reste de son temps à encourager les femmes dont elle partageait la chambre à s'élever au-dessus du sort qui pouvait les atteindre. Quand un peu de calme régnait autour d'elle, elle paraissait absorbée dans de profondes méditations, mais elle ne montrait ni attendrissement, ni souffrances. Sa santé et la fraîcheur de son teint attestaient le calme de son âme.

Ce jour redouté, ce jour affreux arriva enfin ; certaine qu'elle n'allait au tribunal que pour entendre prononcer sa sentence, que le terme de sa carrière était irrévocablement fixé, elle défit le petit paquet que je lui avais vu faire à notre dernière entrevue, et qu'elle appelait sa toilette de mort. Elle arrange avec soin un fichu de linon sur ses cheveux noirs, revêt une robe blanche, monte au tribunal, et reçoit avec fermeté l'arrêt qui la condamne au supplice. Elle devait le partager avec un fabricateur de faux assignats nommé La Marche. Elle voulut dîner avec lui, l'excita à manger et parvint à le

faire sourire plusieurs fois. Après qu'on lui eut coupé les cheveux, elle le regarda attentivement et lui dit : « Cela te sied à merveille, tu as en vérité une tête antique. » Lorsque le bourreau eut achevé la même cérémonie, elle se retirait ; il l'arrêta pour lui attacher les mains ; « Pardon, dit-elle, je n'en ai point l'habitude ». La Marche passa devant elle pour monter dans la charrette : malgré l'émotion visible qu'elle éprouvait alors, elle lui dit : « Tu n'es pas galant, La Marche ; un Français ne doit jamais oublier ce qu'il doit aux femmes. »

Hélas ! je n'avais pas oublié ma promesse : elle portait en soi un caractère auguste qui m'éleva à la hauteur de ce cruel devoir qu'elle m'imposait. 18 brumaire an II, 8 décembre, un vendredi (au soir[72]).

Je passai la matinée à méditer les grandes leçons de philosophie dont j'avais nourri mon âme. J'attachais peu de prix à la vie, une mort honorable me semblait, dans les circonstances où nous étions, un objet d'envie plutôt qu'un sujet de terreur. Au niveau de celle qui allait la subir, je sortis une heure avant son départ de la Conciergerie pour me trouver au lieu indiqué. La foule se portant vers cet endroit, je la fendis précipitamment, et me hâtai de saisir le parapet le plus près des marches que je pus. L'état d'exaltation où je m'étais mise pensa tout à coup m'abandonner et me livrer à l'atonie la plus dangereuse. J'aperçus un grand nombre de personnes du quartier : qu'allait-on dire ? quelle idée ma présence allait faire naître ? Tout le monde connaissait l'étroite amitié qui avait régné entre Mme Roland et moi ; on n'ignorait ni ses torts, ni mon zèle depuis sa détention ; à quel motif attribuer cet empressement d'aller contempler le spectacle odieux d'une femme que j'aimais si tendrement, traînée dans un tombereau entre un malfaiteur et celui qui devait trancher ses jours ? C'était moi qui venais entendre froidement les vociférations d'un peuple altéré du sang qu'elle [*sic*] allait répandre ! À cette affreuse pensée, mon sang se glace ; la honte couvre mon visage, le remords déchire mon cœur, je ne sais plus comment me dérober aux tourments qui m'épouvantent, lorsqu'un cri général : « La voilà ! la voilà ! » frappe mon oreille ; il dirige malgré moi mes regards vers le lieu qu'il indique : j'aperçois de loin la fatale voiture ; à l'instant mon courage, mes forces renaissent : tout entière à ma mission, à l'effet que je vais produire, je ne vois plus dans l'espace que mes yeux peuvent embrasser que l'unique objet qui m'attire. La lenteur de la marche me soulage ; dès que je pus distinguer la figure de mon amie, je ne la quittai plus. Elle était

fraîche, calme, riante ; on voyait qu'elle cherchait par ses discours à donner quelque énergie au malheureux dont la pâleur, l'abattement formaient un contraste frappant avec le maintien assuré et l'éclat des couleurs de sa compagne. En approchant du pont, ses regards me cherchèrent ; j'y lus la satisfaction qu'elle éprouvait de me voir à ce dernier et ineffaçable rendez-vous ; arrivée en face de moi, un mouvement d'yeux accompagné d'un sourire m'indiqua qu'elle était contente d'avoir obtenu ce qu'elle désirait ; je me soutins encore quelques moments, mais dès qu'elle fut à une distance qui ne me permettait plus de la voir, ni d'en être regardée, épuisée par la violence des efforts que j'avais faits, ma tête s'égara ; je ne sais ce que je devins, comment je me trouvai chez moi.

Mentelle arriva[73] ; ses pleurs firent couler mes larmes ; elles soulagèrent l'oppression terrible que j'éprouvais. Nous faisions une triste diversion à notre douleur, en pensant au sort du respectable Roland, lorsqu'il apprendrait cette accablante nouvelle, quand Bosc, obligé de se cacher et ne venant à Paris que le vendredi soir pour savoir ce qui s'était passé dans l'intervalle, entra tout à coup[74]. Sa vue nous fit pousser des sanglots qui ne lui en apprirent que trop la cause. La violence des siens pensa lui devenir funeste. C'est l'homme qui regretta le plus sincèrement Mme Roland. Une ancienne liaison, des préférences flatteuses pour un jeune homme, une grande conformité d'opinions politiques, l'élévation dont il lui était redevable, donnaient une nouvelle force aux sentiments qu'elle méritait d'inspirer, et il ignorait à cette époque ce qui eût pu les affaiblir[75].

Ne pouvant que donner des regrets à sa mémoire, nous nous occupâmes de son infortuné mari. Sûrs qu'il ne survivrait pas à la perte d'une femme qu'il croirait s'être livrée à la mort pour le sauver, et ne pouvant l'empêcher de l'apprendre par les papiers publics, nous pensâmes qu'il valait mieux que la main d'un ami adoucît cet événement cruel, quoique sans espoir d'en prévenir les suites. Bosc écrivit chez moi. Roland reçut la lettre le dimanche[76] ; sa résolution ne laissa place ni aux plaintes, ni aux larmes. Il passa la journée à brûler les matériaux importants qu'il avait recueillis pour l'histoire de ses deux ministères, ne voulant point exposer à de nouveaux dangers les généreuses Malortie, qui l'avaient sauvé au péril de leurs jours ; le lendemain, il les quitte sous le prétexte de chercher un autre asile, il fait trois lieues sur la route de Paris, s'arrête à l'entrée d'un parc et se perce d'une canne à épée que Bosc lui avait portée au ministère, lorsqu'on menaçait de l'assassiner.

Nous n'essaierons pas d'affaiblir, par des commentaires, le prix de cette relation. Ce que nous avions à chercher, c'était le degré de créance que mérite Sophie Grandchamp. Est-elle sincère ? Est-elle exacte ? Il semble qu'on ne saurait hésiter à répondre oui. On a pu voir, par tous les rapprochements dont se compose la première partie de cette étude, ainsi que par nos notes, que son récit, sur tous les points où nous pouvons le contrôler, est, sauf d'insignifiants détails, rigoureusement vrai. Nous sommes donc en droit de penser qu'il ne l'est pas moins dans les parties si importantes où les moyens de contre-épreuve nous manquent.

Il resterait à retrouver les autres traits de son signalement, son pays d'origine, sa famille, les dates de sa naissance et de sa mort, les particularités essentielles de sa vie, car le *Dictionnaire* de Mme Briquet est muet sur tous ces points. On peut déjà, ainsi que nous l'avons fait remarquer, tirer de son récit quelques indications : il semble qu'elle tînt à la Touraine ; qu'elle ait eu des relations à la Cour avant la Révolution ; que son âge se rapprochât de celui de Mme Roland. Vers 1790, elle nous apparaît comme liée avec Brissot, Creuzé-Latouche, Garran de Coulon, Lanthenas, Bancal des Issarts et Bosc ; en 1791, elle habitait près de la rue Guénégaud ; elle avait du crédit dans la maison de Panckoucke. Plus tard, en pleine crise de 1793, elle voit des « membres prépondérants » de la Convention, peut-être par suite de sa liaison avec Grandpré ; c'est cette circonstance, en tout cas, qui explique la déférence des geôliers pour elle, à l'Abbaye comme à Sainte-Pélagie. Ces quelques indices, auxquels on peut joindre la mention qu'elle fait de son ami Bastide (si c'est bien le vieux philologue qui lui rendait visite en 1806), permettront peut-être un jour d'arriver à d'autres précisions.

---

[1] Lettres à Champagneux (*Révolution française*, du 14 août 1895).
[2] Nous avons dit plusieurs fois que Mme Roland avait l'habitude en écrivant, et quand il s'agissait de personnes connues de ses correspondants, d'écrire leurs noms en abrégé : Lth. pour Lanthenas, Tlz. pour Tolozan, etc.
[3] Inédits, coll. Morrison.

[4] Prison parisienne où se déroulèrent les massacres de septembre 1792. Elle fut démolie en 1854. (N. D. É.)
[5] Prison parisienne qui accueillit de nombreuses personnalités au fil de sa longue histoire. Elle fut désaffectée en 1898, puis démolie. (N. D. É.)
[6] *Révolution française* de janvier 1896, p. 12. — Nous avions imprimé alors, d'après la copie qui nous avait été communiquée « Mlle *G. el.* », en nous demandant s'il ne fallait pas lire : « Mme *Gd.* » Une copie plus exacte que nous avons sous les yeux porte très nettement : « Mme *Gch.* »
[7] Voir, p. 259 du présent ouvrage, *Jany, le dernier correspondant de Mme Roland.*
[8] *Ibid.*, p. 262 : lettre C à Jany.
[9] Moins le 16e folio, de 16 centimètres sur 9, écrit au recto seulement, et qui n'est qu'une note à intercaler dans le 10e folio.
[10] Probablement J.-B. Bastide, grammairien et philologue, né en 1737, mort en 1810, léguant ses manuscrits et sa fortune à la Bibliothèque impériale (*Biographie universelle*).
[11] Nous soulignons par des italiques le passage décisif.
[12] C'est Bosc. Sa liaison avec les Roland remontait, en effet, à 1780, et Mme Grandchamp commence ses souvenirs à l'année 1791. — D'ailleurs, elle le désignera un peu plus loin par son initiale, B., puis finira par le nommer tout à fait.
[13] Légère inexactitude. Roland était député de la *Commune de Lyon*.
[14] La lettre où Mme Roland prie Bosc de leur chercher un appartement est du 10 février 1791. Voyez *La Révolution française* d'avril 1899.
[15] Nous savons, en effet, que, durant leur séjour à Paris, de février à septembre 1791, les Roland allaient assidûment aux Jacobins. Voyez *Lettres à Bancal, passim.*
[16] Mme Grandchamp écrivant à quinze ans de distance, les détails matériels se simplifient un peu dans ses souvenirs. En réalité, comme on a pu le voir dans notre introduction, le départ, qui eut lieu le 3 septembre, avait été décidé non pas le jour même, mais la veille ou l'avant-veille. Il n'en reste pas moins que ce fut un départ improvisé.
[17] Le chanoine Dominique Roland était venu attendre sa belle-sœur au port de Riottier, sur la Saône, au débarqué de la diligence d'eau que les deux voyageuses avaient prise à Chalon (lettre inédite de Mme Roland, du 9 septembre 1791).
[18] C'est l'impression qui ressort de toutes les lettres de Mme Roland.
[19] À Lyon, le 5 décembre 1793.
[20] Arrivées à Villefranche le 8 septembre, les deux amies se rendirent au Clos le 12 (lettre inédite du 9 septembre).
[21] Sur ces visites de Mme Roland chez les pauvres gens des hameaux voisins du Clos, on trouvera de touchants détails dans ses lettres inédites de 1788.
[22] Lanthenas écrivait, du Clos, à Bosc, le 28 octobre 1784 : « Nos amis, dont la situation est très basse si on la compare au haut de cette montagne où l'on trouve le château de Theizé, jouissent cependant de divers endroits, soit de leur maison ou des lieux où aboutissent aisément leurs promenades, de la plupart de ces points de vue. Par un temps clair, ils voient souvent de chez eux les montagnes de Savoie, dont une réfléchit, au soleil couchant, une blancheur éclatante, comme si elle était couverte de neige. On l'appelle ici Mont du Chat ; à Lyon, d'où on l'aperçoit aussi, on l'appelle Mont-Blanc... » (Inédit, coll. Alfred Morrisson.) — En fait, c'est bien le Mont-Blanc.
[23] Le 25 septembre.
[24] Mme Roland aurait en effet voulu retourner à Paris. Elle écrivait à Bancal, dès le 11 septembre : « Je me sens retombée dans toute la nullité de la province... » Mais, le 27, en écrivant à Robespierre (*Mémoires*, éd. Faugère, I, 386), elle paraissait se résigner. On voit ici que c'est bien elle qui finit par décider Roland.
[25] Les deux amies quittèrent Le Clos le 29 septembre, s'arrêtèrent à Villefranche, et arrivèrent le 30 à Lyon, où elles restèrent jusqu'au 10 octobre.
[26] Distraction de plume. Lisez *deux ans*.
[27] Quai Monsieur (aujourd'hui le commencement du quai de la Charité), maison de Chamburcy (partie de l'hôtel Rigod de Terrebasse).

[28] Nous supprimons ici trois pages, où Mme Grandchamp, à propos des antiquités romaines de Lyon, fait de la littérature. D'ailleurs, ces pages manquent au manuscrit original. Elles ne se trouvent que dans une *copie*, que nous avons également entre les mains.
[29] Prendre des notes pour le *Dictionnaire des manufactures.*
[30] « L'aridité d'un sol ingrat et pierreux », écrit Mme Roland à Robespierre, 27 septembre 1791.
[31] Peut-être ce détail pourrait-il mettre un érudit sur la voie pour retrouver quelques détails biographiques concernant Sophie Grandchamp.
[32] Les *Pelleteries* occupent 267 pages, plus 66 pages d'*Appendice*, du tome III du *Dictionnaire des manufactures*. Roland avait terminé ce travail en octobre 1790, mais ne le donna à l'impression qu'en janvier 1792 (*Dictionnaire*, III, 493).
[33] Cet entretien se place nécessairement entre le 10 octobre, jour où les deux amies rentrèrent de Lyon, et le 14, date à laquelle nous voyons Roland assister à une des séances de la Commune de Lyon, dont il était un des officiers municipaux (Wahl, *Les Commencements de la Révolution à Lyon*, p. 451).
[34] Probablement vers la fin d'octobre.
[35] Les Roland arrivèrent à Paris le 15 décembre 1791 (*Mémoires*, I, 240).
[36] La femme de chambre de madame Grandchamp.
[37] Bosc, qui était un des membres les plus actifs des Jacobins (dès le 31 août 1791, nous le voyons membre du Comité de correspondance, Aulard, *Jacobins*, III, 109), avait fait admettre Roland dans la Société dès son retour à Paris. Le 15 février 1792, Roland est du Comité de correspondance avec Bosc et Lanthenas (*Ibid.*, 381) ; au 20 février, au 27 février, au 2 mars, Roland et Bosc sont au nombre des secrétaires (*Ibid.*, 408, 417 et 422). Cf. *Mémoires*, I, 68, 240-242, et Buchez, XXIII, 289.
[38] Mme Roland dit elle-même (*Mémoires*, I, 67), en parlant de la dispersion de ses amis : « Il n'y avait plus de point de ralliement. » Ainsi que nous l'avons fait remarquer ailleurs, Buzot était retourné à Évreux, Pétion ne voyait que sa mairie, etc. Mais ici, Mme Grandchamp précise d'une manière piquante.
[39] Voici encore une indication pour des recherches concernant Mme Grandchamp.
[40] Roland devait diriger la publication d'un *Journal des arts utiles* (*Mémoires*, I, 67). Cf. lettre de Mme Roland à Champagneux, du 23 mars 1792 : « Il avait sous presse un *Journal des arts*, dont il allait s'occuper uniquement. » Voir aussi interrogatoire de Mme Roland : « ... Roland revint à Paris pour faire valoir ses droits à obtenir une retraite plus convenable [et] pour suivre les travaux littéraires qu'il avait entrepris... » (Archives nationales, W. 294, dossier 227, cote 28). Enfin, une lettre inédite de Mme Roland à Albert Gosse, du 22 janvier 1792, donne d'abondants détails sur le journal « absolument consacré à l'agriculture, aux arts et au commerce » que préparait Roland.
[41] N° 51, au deuxième étage. Bail du 10 mars 1792, au prix de 450 livres.
[42] Voir *Lettres à Bancal*, 23 mars 1792.
[43] On voit que Mme Grandchamp connaissait bien Lanthenas, et cela correspond à ce que Mme Roland écrivait à Mentelle, en octobre 1793 ; en lui parlant de la « médiocrité » de l'homme, elle ajoutait : « Mme G. pourrait vous le dire... » Mme Roland parle ainsi dans ses *Mémoires* (I, 67-68) de l'*ami* qui servit d'intermédiaire, pour les premières ouvertures du ministère, entre le Comité de la place Vendôme et Roland ; mais elle ne le nomme pas ; et, dans un autre endroit (I, 243), elle dit ne pas le connaître. C'est Mme Grandchamp qui nous donne ici le nom.
[44] Décret du 29 novembre 1791.
[45] *Sic*. Mme Grandchamp a voulu dire *Cahier*.
[46] Ceci complète et précise le récit des *Mémoires* (I, 68 et 243-244), à quelques nuances près.
[47] Encore un indice pour retrouver ce qu'était Mme Grandchamp avant la Révolution.
[48] Il semble qu'il faille lire 24 mars. En effet, d'après le récit des *Mémoires*, c'est le vendredi 23, à onze heures du soir, que Brissot et Dumouriez vinrent annoncer à Roland l'acceptation définitive du roi, et c'est le lendemain que le nouveau ministre alla prêter serment. Donc, tous les incidents racontés par Mme Grandchamp se placent forcément le 24. C'est d'ailleurs du 24 qu'est datée la lettre du roi annonçant son choix à l'Assemblée.
[49] Dans notre étude *La Maison de Mme Roland* (p. 298 du présent ouvrage), nous avons établi que, si le n° 12 actuel de la rue Guénégaud est bien la maison où demeurèrent les Roland, de février à

septembre 1791, c'est au 1er étage (l'étage du *balcon*) qu'il faut placer leur appartement ; nous conjecturons en outre que, de décembre 1791 à mars 1792, ils avaient dû habiter la même maison, mais cette fois au 3e étage, pour redescendre pendant quelques jours au 1er, une fois Roland ministre, en attendant de pouvoir s'installer à l'hôtel de l'Intérieur. Tous les détails du récit de Mme Grandchamp font de cette dernière conjecture une certitude. Nous avons d'ailleurs maintenant sous les yeux une lettre de Mme Roland à Albert Gosse, du 22 janvier 1792, où elle lui dit : « Nous sommes ici hôtel Britannique, rue Guénégaud... » Ainsi c'est bien dans la même maison de la rue Guénégaud qu'ont eu lieu les deux séjours des Roland, et c'est bien au 1er étage que se sont tenues les réunions politiques de 1791, si souvent décrites.

Il resterait à constater par quelque document définitif que l'hôtel Britannique était au n° 12 actuel de la rue Guénégaud, comme tout semble l'indiquer. Nous ne pouvons que souhaiter que l'obligeant propriétaire, M. Albert Fabre, parvienne à retrouver, dans ses papiers de famille, une pièce qui apporte la preuve décisive.

[50] Les lignes de points qu'on voit ici se trouvent au manuscrit et indiquent assez que ces *Souvenirs* ne sont, comme Mme Grandchamp le dit elle-même en commençant, que des extraits d'un manuscrit plus étendu.

[51] *Y*, c'est-à-dire au ministère, où Roland le fit chef de la troisième division. Le récit de Mme Grandchamp va un peu à bâtons rompus ; après avoir parlé de sa visite aux Roland, lorsqu'ils quittèrent le ministère, elle revient sur cette période. On remarquera d'ailleurs que les opinions qu'elle exprime ici (en 1806) sont plutôt royalistes que girondines. Mais en 1792 il n'en allait pas de même, et sa société était bien celle des Roland. Elle dit elle-même un peu plus loin : « J'assistais avec intérêt à ces débats. » Et, dans une lettre inédite de Lanthenas à Bancal des Issarts (non datée, mais du printemps de 1790) nous lisons : « Nous avons aujourd'hui un congrès de Creuzé [-Latouche], Garran [de Coulon], Warville [Brissot], D... [Dantic, c'est-à-dire Bosc], *Mme G.*, Mme Dlle [de Warville] et Mlle Dupont [une des belles-sœurs de Brissot]. »

[52] Nous ne pouvons retrouver tous les noms que désignent ces initiales, mais on en reconnaît aisément quelques-uns : Pétion, Louvet, Rebecquy, Barbaroux, Gorsas, Manuel...

[53] Les Sociétés populaires, idée chère à Lanthenas, et qu'il a souvent développée dans ses écrits. C'était une organisation très différente de celle des Sociétés des *Amis de la Constitution*, qui se fondirent très vite dans la grande affiliation jacobine. Rien qu'à Lyon, Lanthenas en avait fondé trente et une.

[54] Le lundi et le vendredi (lettre à Bosc, inédite, du 15 avril 1792). Dans une autre lettre, sans date, mais du même moment environ, elle dit lundi et jeudi. C'est là l'origine de ces dîners, tant attaqués par les Jacobins, et que Champagneux lui-même, bien qu'il fût comme de la maison, a regrettés plus tard (*Disc. prélim.*, p. XXXIII, écrit en 1799). Nous connaissons quatre billets d'invitation, adressés à Dulaure, dont un du 13 mai 1792, écrit par Lanthenas au nom du ministre.

[55] Cf. *Mémoires*, I, 69-70, 249.

[56] Ici, Mme Grandchamp est en contradiction complète avec Mme Roland. Voir *Mémoires*, I, 255.

[57] Ceci n'est pas tout à fait exact. Voir *Almanach national* de 1793, p. 131 : « La correspondance relative à la formation et propagation de l'*esprit public*, dont A. F. Le Tellier est particulièrement chargé. » Mais il est probable que Lanthenas, au moins jusqu'en novembre 1792, date de sa brouille avec les Roland, eut la haute main sur ce service. Nous le voyons, le 18 septembre 1792 (*Catalogue Charavay* de 1862, p. 109, et *Papiers Roland*, ms. 6243, f° 156), envoyer l'ordre aux administrateurs des Postes de laisser circuler en franchise, sous la bande du *Thermomètre du jour*, de Dulaure, divers écrits de Roland et de Pétion sur les massacres de septembre.

[58] Lanthenas ne peut être compté parmi les « régicides ». Il avait voté la mort avec sursis, — détention jusqu'à la paix, — exil si notre territoire n'est pas violé, — abolition ensuite de la peine de mort, exceptant Louis, si notre territoire est envahi. Mais, au dernier scrutin, il vota pour l'exécution immédiate.

Si d'ailleurs cette divergence entre Lanthenas et les Roland ne peut suffire à expliquer leur brouille (elle remontait au mois de novembre et tenait à des causes plus générales), il n'en est pas moins intéressant de noter ici les dispositions que Mme Grandchamp prête à Roland au sujet du procès de Louis XVI. Nous sommes porté à les admettre.

59 L'allusion à Buzot est évidente.
60 Ou plutôt son associé Agasse, copropriétaire du *Moniteur*, d'après une lettre de lui que nous avons sous les yeux, adressée en juin 1800 à Pierre-Léon Champagneux.
61 La liaison de Mme Grandchamp avec Grandpré, le médecin des prisons, explique que le *secret* ait été levé pour elle.
62 C'est en effet presque uniquement sur la correspondance de Mme Roland avec Lauze de Perret, et, par son intermédiaire, avec les Girondins fugitifs du Calvados, correspondance saisie chez lui le 14 juillet, que fut motivé le jugement du 8 novembre 1793 qui envoya Mme Roland à l'échafaud. Voir *Mémoires*, éd. Faugère, I, 420-423.
63 Cf. *Mémoires*, I, 227.
64 Cf. *Mémoires*, p. 217.
65 *Ibid.*, 212-213.
66 Nouvelle allusion à Buzot. Cf. *Mémoires*, I, 7, note de Mme Roland.
67 Les actrices du Théâtre-Français, incarcérées à Sainte-Pélagie, le 3 septembre, à la suite des incidents survenus aux représentations de *Paméla*. Voir *Mémoires*, II, 102-103.
68 Voir dans les *Mémoires*, I, 227, le récit de cette scène, moins poussé à l'effet. Mme Grandchamp, à treize ans de distance, dramatise. On ne trouve dans le récit de Mme Roland ni « les voleurs du garde-meuble » ni le nom de Danton, que la prisonnière de Sainte-Pélagie, dans son animosité si connue, n'eût pas manqué de noter, si elle l'eût entendu.

Bochaud était le vrai nom de la concierge, que Mme Roland écrit ordinairement *Bouchaud*, et que Bosc appelle *Bouchot*.
69 Tout le passage que nous mettons entre crochets se trouve sur un folio plus petit que les autres, qui semble être une addition. Dans le texte, il y avait simplement : « Mme G... déguisée est introduite dans la lingerie par la Bochaud, qui l'y fait glisser. » L'addition est d'ailleurs de la même écriture que le texte principal. Cette circonstance nous amène à nous demander si le texte que nous avons sous les yeux ne serait pas une copie (d'ailleurs de l'époque) faite sur un manuscrit de Mme Grandchamp, copie où ce passage aurait d'abord été remplacé par une ligne de *sommaire*, puis rétabli après réflexion. Mais il faudrait, pour trancher cette question, avoir en main de l'écriture de Mme Grandchamp. Or, nous ne connaissons d'elle que quatre lignes à Bosc, d'une lettre de mars 1792 que nous avons citée, mais dont l'original est retourné en Angleterre dans la collection Alfred Morrisson.
70 Grandpré, désigné d'ailleurs par son initiale quatre lignes plus loin.
71 À la Conciergerie.

Tout le récit qui précède nous paraît porter le caractère de la vérité. Il faut toutefois remarquer que Mme Grandchamp confond quelque peu les jours. Reprenons les faits dans l'ordre où elle les expose : c'est le 30 octobre, vers minuit, que les Girondins ont été condamnés, et le 31, dans la matinée, qu'ils ont été exécutés. Donc, c'est le 31 qu'elle va porter la fatale nouvelle à Sainte-Pélagie ; par suite, l'entretien dans la lingerie aurait eu lieu le 1er novembre, et c'est au 2 novembre qu'il faudrait placer, toujours à Sainte-Pélagie, ce dernier entretien où Mme Roland demanda à son amie d'aller la voir passer se rendant au supplice. Or, c'est le 31 octobre (10 brumaire) que Mme Roland fut transférée de Sainte-Pélagie à la Conciergerie (Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 31). Il faut donc admettre que Mme Grandchamp a fait tenir en trois jours les événements d'un seul, soit en plaçant après le 30 octobre une partie des entretiens des jours précédents, soit plutôt en plaçant à Sainte-Pélagie une dernière conversation qui, en réalité, aurait eu lieu à la Conciergerie. Quand on écrit de souvenir après treize ans, les plans se superposent et se confondent.
72 C'est en effet le 18 brumaire an II (8 novembre 1793), un vendredi après-midi, que Mme Roland fut conduite à l'échafaud. Mme Grandchamp (ou son copiste) a écrit, par lapsus, décembre pour novembre.
73 Nous avons établi ailleurs que Mentelle était, sous le pseudonyme de Jany, l'ami de la dernière heure auquel Mme Roland fit ses suprêmes confidences. Sa présence chez Mme Grandchamp, en un tel jour, complète notre démonstration. Ajoutons toutefois que dans notre étude, *Jany, le dernier correspondant de Mme Roland* (p. 259 du présent ouvrage), nous n'avons pas mis assez en relief le rôle

de cet homme de bien ; de même qu'il était le confident de M[me] Roland, il fut aussi celui de Brissot, dont il reçut et sauva les *Mémoires.*

Nous avons sous les yeux une sorte de proclamation, de sa main, adressée aux Parisiens (probablement vers la fin de septembre), contre la mise en jugement de Brissot.

[74] Ce récit, où tout respire la sincérité, met à néant l'anecdote romanesque, recueillie on ne sait où par M. Dauban, qui nous montre Bosc suivant la charrette funèbre.

[75] Encore une allusion à Buzot.

[76] Le 10 novembre. Ce récit confirme entièrement les démonstrations que nous avons données (cf. p. 288 du présent ouvrage : *Note critique sur les dates de l'exécution de M[me] Roland et du suicide de Roland*) sur la date du suicide de Roland : notons seulement que ce n'est pas le 11, comme le croit M[me] Grandchamp, mais le 10 au soir, que le proscrit quitta l'asile où les demoiselles Malortie le cachaient depuis près de cinq mois. C'est le 11 au matin qu'on trouva son cadavre dans l'avenue du château de Radepont.

ROLAND ET LA PRESSE SUBVENTIONNÉE

———

JUSQU'À présent, on n'a pas encore vu de gouvernement, en France, qui ait résisté au désir d'agir sur l'opinion publique par la voie de la presse, et de subventionner des journaux à cet effet.

On sait assez que Louis XVI usa largement de ce moyen et que le Trésor public d'abord, puis la liste civile, lorsqu'elle eût été instituée (janvier-juin 1790), alimentèrent les feuilles royalistes. Les journaux « patriotes » du temps sont pleins de récriminations à cet égard.

Lorsque Roland entra pour la première fois au ministère, il songea bientôt, lui aussi, à avoir — en dehors des journaux qui le soutenaient parce qu'il représentait leur parti, mais qui n'étaient pas à son entière disposition — un journal tout à fait à lui, et à en faire les frais. C'est alors que fut créée *La Sentinelle*, dont la rédaction fut confiée à Louvet.

Dumouriez venait d'ailleurs de lui donner l'exemple sans avoir eu besoin de créer un journal exprès. *La Gazette de France* était la propriété des Affaires étrangères. Dumouriez en renouvela la rédaction pour qu'elle devînt l'organe, sous la direction de Chamfort, à partir du 1er mai, du nouveau ministère[1]. Avec ses six millions de fonds secrets, Dumouriez avait de quoi faire face aux frais de l'opération !

Mais avec quel argent payer l'impression et la rédaction de *La Sentinelle* ? Rien n'autorisait Roland à le prendre sur les fonds de son ministère. Louvet n'est donc pas exact, lorsqu'il écrit dans ses *Mémoires*[2] : « Le ministre de l'Intérieur en faisait les frais. » Mme Roland, beaucoup mieux informée, — et pour cause, comme on va le

voir, — explique sans détour comment on procéda : « Il fallait des fonds ; c'était une autre affaire : Pétion lui-même n'en avait pas pour sa police ; et cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état de choses, où il importait d'avoir du monde pour être informé à temps de ce qui arrive ou de ce qui se prépare, c'était absolument nécessaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Assemblée ; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partisans de la Cour et de rencontrer des obstacles. On imagina que Dumouriez, qui avait, aux Affaires étrangères, des fonds pour dépenses secrètes, pourrait remettre une somme par mois au maire de Paris pour la police, et que, sur cette somme, seraient prélevés les frais du journal en affiche, que surveillerait le ministre de l'Intérieur. L'expédient était simple, il fut arrêté[3]. »

Un dossier de papiers de Roland, qui m'a été récemment communiqué[4], fournit là-dessus des précisions nombreuses et intéressantes, qui vont permettre de compléter l'article, fort exact d'ailleurs, que M. Maurice Tourneux a consacré à *La Sentinelle* dans sa précieuse *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (n° 10775 et 10775[a]).

C'est d'abord un petit *livret*, tenu par M[me] Roland, où elle inscrit, jour par jour, et article par article, l'emploi des sommes remises par Pétion. Il serait trop long de reproduire ici la pièce tout entière : je me bornerai à en extraire l'essentiel et à résumer le reste :

Sur *trente mille livres par mois* données par *le ministre des Affaires étrangères* au *maire de Paris* pour les dépenses de la police, *six mille livres* doivent être livrées par mois au *ministre de l'Intérieur*, qui se chargera de faire faire et de publier de bons écrits pour éclairer le peuple sur l'état des choses et répandre les idées, les sentiments qu'il importe de soutenir pour le triomphe de la Constitution et de l'ordre.

En conséquence, M. Pétion a remis à M. Roland, le 13 mai, la somme de 6.000 livres ; le 15, donné à M. Louvet 500 livres.

M. Louvet a été choisi pour rédiger une affiche[5], sous le titre de *Sentinelle*, qui paraîtra plusieurs fois la semaine, ou tous les jours, suivant les besoins des circonstances. Les 500 livres lui ont été données en indemnité du temps et des soins qu'il consacre à ce travail, et pour l'espace de deux mois.

L'impression et la gérance du journal furent confiées aux frères Reynier, directeurs de l'Imprimerie du Cercle social. La maison était chère à Roland. C'est avec Louis Reynier qu'il avait signé, le 27 février 1792, un mois avant de devenir ministre, un traité par lequel il s'engageait, « conjointement avec sa femme, à rédiger un *Journal des arts utiles*[6] ». C'est là d'ailleurs que s'adressaient ses amis, Fauchet, Bonneville, Bancal, Lanthenas, etc. ; là que se publiait la *Chronique du mois*, l'organe des utopistes girondins, etc. Mais revenons à *La Sentinelle* :

Voici le détail, date par date, des 40 premiers numéros de *La Sentinelle*, avec l'indication du tirage et le coût de chaque numéro :

Le 16 mai a paru	le 1er numéro de *La Sentinelle*[7] à	1.500	exemplaires.
Le 18 mai a paru	le 2e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 20 mai a paru	le 3e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 22 mai a paru	le 4e numéro de *La Sentinelle* à	2.000	exemplaires.
Le 24 mai a paru	le 5e numéro de *La Sentinelle* à	2.000	exemplaires.
Le 26 mai a paru	le 6e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 28 mai a paru	le 7e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 30 mai a paru	le 8e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 2 juin a paru	le 9e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 4 juin a paru	le 10e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 6 juin a paru	le 11e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 8 juin a paru	le 12e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 10 juin a paru	le 13e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 12 juin a paru	le 14e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 14 juin a paru	le 15e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 16 juin a paru	le 16e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 18 juin a paru	le 17e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 20 juin a paru	le 18e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 22 juin a paru	le 19e numéro de *La Sentinelle* à	1.000	exemplaires.
Le 23 juin a paru	le 20e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 25 juin a paru	le 21e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 27 juin a paru	le 22e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 29 juin a paru	le 23e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 1er juillet a paru	le 24e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 3 juillet a paru	le 25e numéro de *La Sentinelle* à	1.500	exemplaires.
Le 5 juillet a paru	le 26e numéro de *La Sentinelle* à	?	exemplaires.
Le 7 juillet a paru	le 27e numéro de *La Sentinelle* à	?	exemplaires.

Le 8 juillet a paru le 28e numéro de *La Sentinelle* à ? exemplaires.
Le 10 juillet a paru le 29e numéro de *La Sentinelle* à 1.500 exemplaires.
Le 12 juillet a paru le 30e numéro de *La Sentinelle* à 1.500 exemplaires.
Le 14 juillet a paru le 31e numéro de *La Sentinelle* à 1.500 exemplaires.
Le 15 juillet a paru le 32e numéro de *La Sentinelle* à 1.000 exemplaires.
Le 16 juillet a paru le 33e numéro de *La Sentinelle* à 1.500 exemplaires.
Le 17 juillet a paru le 34e numéro de *La Sentinelle* à 1.000 exemplaires.
Le 19 juillet a paru le 35e numéro de *La Sentinelle* à 1.000 exemplaires.
Le 21 juillet a paru le 36e numéro de *La Sentinelle* à 1.500 exemplaires.
Le 23 juillet a paru le 37e numéro de *La Sentinelle* à 1.000 exemplaires.
Le 25 juillet a paru le 38e numéro de *La Sentinelle* à 1.000 exemplaires.
Le 27 juillet a paru le 39e numéro de *La Sentinelle* à 900 exemplaires.
Le 29 juillet a paru le 40e numéro de *La Sentinelle* à 900 exemplaires.

À la date du 6 juillet, Mme Roland inscrit en outre : « À M. Louvet, 500 livres » ; ailleurs : « Pour un commis, 60 livres » ; « 100 livres à M. Bonnemain[8], pour diverses copies ». Au total, les 40 premiers numéros de *La Sentinelle*, du 16 mai au 29 juillet, avaient coûté 3.735 livres pour impression et envois, 1.160 livres pour le personnel, soit ensemble : 4.895 livres, somme ramenée à 3.823 livres en déduisant le produit des abonnements (1.072 livres).

Le tirage avait oscillé entre 900 et 2.000 exemplaires. Chaque numéro (frais de rédaction compris) avait coûté en moyenne 96 livres.

Les autres articles de dépense inscrits au *livret* jusqu'au 31 juillet se montent à 1.647 livres, dont 170 livres tout d'abord, dès le 16 mai, pour solder un compte arriéré à l'Imprimerie du Cercle social, « pour frais d'impression et de publication d'*Avis* et *Affiches* dont les uns avaient été demandés par M. Dumouriez, les autres par M. Roland ». On trouve ensuite :

Impression d'adresses de Sociétés et municipalités, etc., 652 livres ;

Impression d'un écrit sur les *Sociétés populaires*[9], 86 livres ; *Lettre des amis de la Constitution de Marseille*, tirée à 1.500, 74 livres, etc.

Mais les deux derniers articles de ce compte sont les plus curieux : c'est d'abord une « *Lettre de J. Servan*, tirée à 2.000 », écrite après le 13 juin 1792 contre Dumouriez, qui figure ici pour 62 livres, et surtout la brochure intitulée : *Lettres et pièces intéressantes*

pour servir à l'histoire du ministère de Roland, Servan et Clavière, tirée à 1.500, placée chez les libraires, qui en vendirent pour 516 l. 18 sous, et qui figure au compte « *pour le reste des frais*, 552 l. 18 sous ». On sait que cette brochure, qui contenait la fameuse lettre de Roland au roi du 10 juin 1792, fut la riposte du parti brissotin au renvoi des trois ministres.

On voit ainsi que Roland, même après avoir quitté le ministère le 13 juin, ne s'était pas fait scrupule de continuer à employer l'argent remis par Pétion[10], et provenant des fonds secrets des Affaires étrangères, pour attaquer le gouvernement dont il ne faisait plus partie.

Même réflexion pour la continuation de *La Sentinelle* après le 13 juin.

Mme Roland écrit ensuite sur son *livret* : « Ce 1er août, il résulte du relevé des pièces justificatives et des comptes ci-joints que les dépenses totales se montent à 6.551 l. 18 sous, sur quoi il est rentré par les abonnements 1.072 livres, ce qui réduit la dépense à 5.479 livres. Or, les fonds fournis en deux mois se montaient à 9.000 livres, d'où il suit qu'il ne reste en caisse que 3.521 livres, ce qui est assuré par la vérification. »

Après que Roland eut été ramené au ministère par la journée du 10 août, sa femme reprit son *livret*, y inscrivit cinq articles de dépenses d'impressions diverses, se montant ensemble à 3.424 livres, et termina ainsi :

« Différence, 97 livres, que je redois. »

À qui ? Mme Roland ne dit pas sous les yeux de qui devait passer ce résumé de dépenses secrètes, accompagné des pièces justificatives.

On est frappé, en somme, de la mesquinerie des moyens. Je ne saurais dire si les Affaires étrangères avaient remis bien exactement au maire de Paris les 30.000 livres par mois qui lui avaient été promises ; on voit d'ailleurs que le maire, qui devait fournir à l'Intérieur 6.000 livres par mois, n'en remit en réalité que 9.000. Il est vrai que le dernier versement de 3.000 livres avait été fait à un moment où Roland, n'étant plus ministre, n'avait plus qualité pour recevoir.

Quant à l'action sur la presse, comme elle nous apparaît insuffisante ! Impression ou réimpression de quelques brochures, création d'un journal-affiche, et c'est tout ! Si le parti girondin n'avait été aidé par d'autres moyens, — les journaux qui le soutenaient sans attaches particulières, les brochures qui chaque jour surgissaient spontanément, l'action incessante des Sociétés populaires, la marche rapide des événements, — ce n'est pas avec les 4.000 livres dépensées pour *La Sentinelle* qu'il serait arrivé à la victoire.

On peut se dire aussi que ces petits bourgeois, avec leurs habitudes de vie médiocre, de comptabilité scrupuleuse, n'étaient guère préparés au maniement des fonds secrets en vue de grands résultats.

Une semaine après que Roland fut redevenu ministre, un décret de la Législative (18 août) lui alloua 100.000 livres « pour l'impression et la distribution dans les départements et les armées de tous les écrits propres à éclairer les esprits sur les trames criminelles des ennemis de l'État et sur les vraies causes des maux qui ont trop longtemps déchiré la patrie[11] ».

Là encore, il ne fit qu'un emploi timide de ses fonds. En janvier 1793, après cinq mois de ministère, il n'avait encore dépensé que 32.913 livres 6 deniers ! L'examen de cet emploi, dont il publia alors un résumé dans une *Affiche aux Parisiens*[12], et dont les *Papiers de Rosière* me fourniront le détail circonstancié, fera l'objet d'un prochain chapitre. Nous y retrouverons *La Sentinelle*.

FIN DU PREMIER MINISTÈRE

J'ai dit, dans mon précédent chapitre, qu'à la fin du *livret* récapitulatif de M[me] Roland figurent divers articles, montant ensemble à 3.424 livres, et qui se rapportent à des mémoires du mois d'août, acquittés les 21 août et 3 septembre. Ainsi, ce n'est que sous son second ministère que Roland acheva d'épuiser (à 97 livres près) les 9.000 livres qui lui avaient été remises par Pétion.

C'est sans doute sur ce reliquat, dont l'emploi est porté un peu sommairement au *livret*, que furent soldées quatre factures acquittées aux dates des 19 et 31 mai par L. Reynier, un des directeurs de

l'Imprimerie du Cercle social, factures où je relève les articles suivants :

Des usuriers et des accapareurs, tiré de la *Chronique du mois*, à 1.000 ex.	28 l.
Avis aux Français chez l'étranger, à 1.000 ex.	10 l.
Motion pour les armes, français et allemand, à 1.000 ex.	44 l.
Guerre aux tyrans, placard à 700 ex.	36 l. 10 s.
L'Ancien Régime, placard à 700 ex.	36 l. 10 s.
Guerre, toujours guerre aux tyrans, placard à 1.000 ex.	43 l. 10 s.
Sociétés populaires[13], à 1.000 ex.	86 l.

Il semble donc qu'il y ait eu dès lors un premier essai pour agir sur l'opinion à l'aide de fonds secrets, et comme une ébauche de ce Bureau d'esprit public que nous verrons s'organiser sous le second ministère. Une amie de Mme Roland, dont j'ai publié les *Souvenirs*[14], Sophie Grandchamp, nous l'apprend d'ailleurs formellement : Lanthenas, apôtre brouillon, déjà installé auprès de Roland comme secrétaire, y poussait de toutes ses forces : Mme Roland y était favorable ; mais le ministre résistait : « Je ne veux point d'autre appui, disait-il, que mon intégrité et mon zèle. » Touchante candeur des débuts !

Cela ne l'empêchait pas de laisser Lanthenas adresser par la poste aux municipalités et aux Sociétés populaires, sous le contreseing du ministre, suivant une pratique courante de l'époque, les écrits qu'on voulait favoriser. Déjà, le 4 mai, Tallien se plaignait aux Jacobins qu'on eût expédié ainsi le discours de Brissot contre Robespierre (du 25 avril), et le surlendemain Robespierre, revenant là-dessus, ajoutait : « C'est en faisant passer sous le couvert des ministres, par la voie de M. Lanthenas, les discours de MM. Brissot et Guadet, que l'on obtient ces *Adresses* concertées [des Sociétés des départements][15]. » Mais Roland trouvait sans doute qu'on pouvait s'en tenir là.

LE SECOND MINISTÈRE

§ 1er — LE FONDS DE 100.000 LIVRES.

Quand Roland fut redevenu ministre au 10 août, ses collègues du Conseil exécutif lui firent comprendre que « l'intégrité et le zèle » devaient être aidés par des moyens un peu spéciaux. On revenait, par la force des choses, de l'illusion des Constituants, qui, dans leur souci d'enlever au despotisme toutes ses armes[16], avaient démuni le pouvoir central des outils nécessaires. De là, le décret du 28 août, qui mit à la disposition du Conseil deux millions, l'un pour dépenses extraordinaires, l'autre pour dépenses secrètes. Le mode d'emploi de ces fonds, sur lesquels Roland et Danton auraient eu chacun 400.000 livres, donna lieu dans le Conseil à de vives discussions, qu'il n'y a pas lieu d'exposer ici[17]. Il suffira de rappeler que Danton profita aussitôt de la ressource qu'on venait de lui créer pour faire publier, par Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins et François Robert, ses amis les plus particuliers, un journal en affiches intitulé *Compte rendu au peuple souverain*, qui eut au moins 17 numéros, et qui, commencé le 28 août, dut aller jusque vers la fin de septembre[18].

Roland usa le moins possible de la part qui lui était faite sur les deux millions du 28 août[19]. Il avait depuis quelques jours un autre fonds, plus modeste il est vrai, mais qu'il était seul à administrer, et auquel, pour cette raison, il tenait davantage : dès le 18 août, l'Assemblée, sur la proposition de Lasource, lui avait ouvert un crédit de 100.000 livres. Voici le texte du décret, dont il importe de bien examiner les termes pour juger et du mandat donné à Roland et de la manière dont il s'en acquitta :

> L'Assemblée nationale, considérant que depuis longtemps les ennemis de la patrie ne cessent d'égarer l'opinion publique par des correspondances mensongères, par des libelles inciviques et par toutes sortes d'écrits calomnieux et empoisonnés ; qu'il est instant de déjouer ces manœuvres perfides, en exposant aux yeux de la nation française la vérité qu'on s'efforce de lui cacher, décrète qu'il y a urgence :
>
> L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète qu'il sera

mis à la disposition du ministre de l'Intérieur, à la charge d'en rendre compte, la somme de cent mille livres pour les frais de correspondance qu'il jugera nécessaires, et *pour l'impression et distribution, dans les départements et les armées, de tous les écrits propres à éclairer les esprits* sur les trames criminelles des ennemis de l'État, et sur les vraies causes des maux qui ont trop longtemps déchiré la patrie.

Cette somme sera prise sur les six millions accordés précédemment au ministre des Affaires étrangères pour les dépenses secrètes[20].

Vaste programme ! Comment fut-il rempli ?

Quand Roland se retira, à la fin de janvier 1793, il avait dépensé 34.000 livres sur 100.000, et il en rendit compte dans une affiche qui fut placardée sur les murs de Paris, et qu'ont reproduite Berville et Barrière dans leur édition des *Mémoires* en 1820 (tome II, p. 419-426).

D'autre part, il se trouve que les *Papiers de Rosière* renferment précisément les pièces justificatives auxquelles renvoie le *Compte* imprimé. Comment ces pièces, qui avaient dû aller au Comité des comptes de la Convention, se trouvent-elles aujourd'hui chez les descendants du ministre ? Je présume que c'est du fait de Champagneux. J'ai dit ailleurs comment cet avocat dauphinois, après avoir été chef de division au ministère de l'Intérieur de 1792 à 1793, y revint de 1795 à 1797 sous Bénézech, maria un de ses fils à la fille de Roland, et entreprit d'écrire l'histoire du ministère de son malheureux ami. C'est sans doute pour rassembler les matériaux de son ouvrage qu'il dut retirer des dossiers (entre 1795 et 1797) les pièces qu'on rencontre en si grand nombre dans les *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (donnés en 1880 par ses arrière-petites-filles) et qui abondent aussi dans les *Papiers de Rosière.*

Deux autres particularités sont à noter :

L'une, c'est que plusieurs des chemises de ces papiers indiquent nettement leur objet ; sur l'une, on lit, de l'écriture de Champagneux : « Relatifs aux comptes présentés par Roland à la Convention nationale » ; sur une autre, de la main de Mme Roland : « Pièces justificatives de l'état des dépenses à imputer sur les cent mille livres mises à la disposition du ministre de l'Intérieur pour répandre des écrits propres à éclairer l'opinion. »

L'autre, c'est que ces pièces comptables des *Papiers de Rosière* portent des cotes d'inventaire, inscrites après la mort de Roland, puisque, sur les chemises qui les renferment, la main d'un scribe a mis : « Inventaire des papiers du citoyen Roland, ex-ministre, mis hors la loi et décédé. » Je ne saurais dire avec certitude à quelle date cet inventaire fut établi. Mais peu importe ici.

L'étude qu'on va lire sera donc une confrontation continuelle de ces pièces justificatives du dossier de Rosière avec le *Compte* imprimé de Roland[21] ; il en sortira bien des précisions intéressantes. Ai-je besoin d'ajouter que cette étude sera avant tout objective ? Il s'agit moins ici de juger que d'exposer. D'ailleurs, le jugement se dégagera de lui-même.

Après cette digression un peu longue, mais nécessaire, sur l'origine et la valeur des documents mis en œuvre, il est grand temps de revenir au décret du 18 août 1792 et à son application.

§ 2 — LE BUREAU DE L'ESPRIT PUBLIC.

« C'est alors, dit Sophie Grandchamp, que Mme Roland organisa le bureau que Lanthenas dirigeait. » Ce bureau ne fut autre que celui de *l'esprit public*, tant attaqué par les Jacobins du moment qu'il ne fonctionnait pas à leur profit, et auquel Mme Roland a consacré plusieurs pages de ses *Mémoires*[22], plus spécieuses que sincères.

Il était d'ailleurs officiellement confié à Antoine-François Le Tellier[23] : « Correspondance relative à la formation et propagation de l'esprit public[24] », mais Lanthenas, chef de la 3e division depuis le 10 août, en était bien le vrai directeur, même après qu'il eut été nommé à la Convention. Au lieu de démissionner de son emploi, il s'y était fait simplement suppléer par Faypoult[25], et il continuait à loger à l'hôtel du ministère[26].

Il n'était d'ailleurs guère propre à manier l'instrument. Mme Roland signale — après coup, il est vrai — « sa médiocrité..., sa gaucherie..., son mauvais ordre de travail..., le détestable choix de deux ou trois subordonnés[27] ». Il semble aussi que sa comptabilité ait été en désordre, et que Mme Roland se soit vue obligée de la revoir[28].

En tout cas, les coopérateurs s'offrirent en foule. Marat, se faisant recommander par Fréron et par Danton, demanda 15.000 livres pour sa part, et naturellement fut éconduit[29] ; Fabre d'Églantine, dès le premier jour, proposa son *Compte rendu au peuple souverain*, et, Roland s'étant dérobé, dut attendre que le décret du 28 août permît à Danton de faire les frais de son affiche. Hébert prétendit plus tard qu'on avait voulu l'acheter[30] ; Prudhomme aussi[31]. Mais, soit que ces négociations (si toutefois elles eurent lieu) n'aient pas abouti, soit qu'on eût trop épilogué sur le choix des collaborations, on s'en tint aux demi-mesures.

§ 3 — CONTINUATION DE *LA SENTINELLE*.

Et d'abord, on continua *La Sentinelle*, toujours à l'Imprimerie du Cercle social, en faveur plus que jamais[32], et on utilisa même le crédit ouvert le 18 août pour solder, à partir du 29 juillet (jour où il avait cessé d'être payé avec les fonds venant de Pétion), le journal-affiche de Louvet. Voici le détail de la facture du 26 août (dont le *Compte* de Roland ne donne que le total) :

			Livres.	Sous.
Nos 41	tiré à	900	76	4
42	—	1.200	93	4
43	—	900	82	»
44	—	1.000	93	18
45	—	1.000	85	15
46	—	1.000	80	»
47	—	1.500	105	16
48	—	2.000	116	10
49	—	2.000	116	10
50	—	2.000	117	»
51	—	2.500	140	»
52	—	10.000	454	»
53	—	10.000	416	»
Recomposition à 10.000 des nos 20 [c'est celui du 23 juin], 42, 44, 47, 48, 49, 50 et 51			3.292	»

La facture ne donne pas les dates des numéros, mais il suffit de

les rétablir pour voir que jusqu'au 15 août le tirage de *La Sentinelle* oscille entre 900 et 1.500 ; puis brusquement, à partir du 21 août, on tire à 10.000, on réimprime à 10.000 également les numéros précédents. Louvet n'exagère donc pas lorsqu'il dit dans ses *Mémoires* (éd. Aulard, I, 50) que plusieurs numéros « furent tirés à plus de 20.000 exemplaires ».

Les chiffres de la facture, comprenant les remaniements de l'affiche pour l'édition in-8°, qui se tirait à 500, le travail de nuit, divers autres frais, et déduction faite du faible produit des abonnements, donnent un total dont la quittance est ainsi libellée : « Je reconnais avoir *reçu de Mme Roland* la somme de 5.072 livres, pour solde du mémoire ci-dessus. — Paris, 26 août 1792. E. Reynier. »

Autre facture Reynier, du 3 septembre, également portée au *Compte* :

Nos 54	tiré à	10.000	474	livres.
55	—	10.000	469	»
56	—	3.000	157	»
57	—	3.000	176	»
Divers nos retirés à		10.000	250	»
Avec quelques autres frais, et les abonnements déduits, le total va à			1.456	»

Autre facture, du 15 septembre :

Nos 58	tiré à	3.000	170 l.	5 s.
59	—	10.000	422 l.	10 s.
60	—	3.000	158 l.	5 s.
Avec des frais divers, et déduction faite des abonnements [cette mention est de la main de Lanthenas], le total est de			847 l.	10 s.

Autre facture, du 27 octobre :

Nos 61	tiré à	1.500	104 l.	10 s.
62	—	1.500	104 l.	»
63	—	1.500	104 l.	10 s.
64	—	1.500	103 l.	8 s.

65	—	1.500	103 l.	8 s.
Recomposition de plusieurs n^os^ en in-8°			258 l.	»
			776 l.	36 s.

Ainsi, du 26 août au 27 octobre, en deux mois, et quels mois de fièvre ! il n'a paru que douze numéros de *La Sentinelle*, alors qu'elle devait paraître « tous les deux ou trois jours ». D'où vient ce ralentissement ? En partie de ce que Louvet avait été appelé par l'imprimeur Baudouin, sur les indications de Brissot et de Guadet, à la rédaction du *Journal des débats et des décrets* ; en partie aussi de ce qu'il était entré à la Convention, et qu'il travaillait, dans ces premières semaines d'octobre, à ses imprudentes philippiques contre Robespierre.

Dernière facture du 21 novembre :

N°s 66	tiré à	1.500	103 l.	4 s.
67	—	1.500	102 l.	15 s.
68	—	1.500	102 l.	15 s.
69	—	1.500	112 l.	15 s.
70	—	1.500	104 l.	»
71	—	1.500	99 l.	»
72	—	1.500	102 l.	1 s.
Total ramené, par la défalcation des abonnements, à			617 l.	10 s.

Tous ces mémoires figurent au *Compte* de Roland. Par contre, je n'y trouve pas une autre facture, du 14 décembre : « Doit le ministre de l'Intérieur à François Bonneville, pour la gravure sur bois mise dans le dernier numéro de *La Sentinelle*, 100 l. » (Cette gravure est décrite par M. Maurice Tourneux, n° 3701 des *Addenda* au tome Ier de sa *Bibliographie*, et n° 10775.)

Cette facture n'étant pas portée au *Compte* imprimé, je ne puis dire sur quel compte elle a été payée. Je n'aperçois aussi nulle part, ni au dossier de Rosière ni au *Compte*, le coût du soixante-treizième et dernier numéro de *La Sentinelle* (21 novembre).

Mais déjà Louvet, probablement depuis le commencement de novembre, avait abandonné définitivement son journal-affiche, et

les Roland avaient essayé, sans grand succès, de lui donner des successeurs, d'abord Chaussard, puis Lavallée[33]. Un des directeurs de l'Imprimerie du Cercle social, L. Reynier, écrivait à Roland[34] :

> J'ai parlé ce matin à Lanthenas d'une personne que je croyais plus convenable que Chaussard pour la rédaction de *La Sentinelle* et me disposais à vous faire passer son ouvrage[35], lorsque j'ai reçu cette lettre de Chaussard pour vous l'adresser.
>
> Lavallée, auteur de ces *Voyages*... chérit la liberté. Vous verrez qu'il sait en parler le langage... Je vous prie d'en causer avec Lanthenas et de nous donner réponse, *La Sentinelle* ayant été déjà trop suspendue.

Ainsi, Chaussard avait remplacé Louvet, très peu de temps, et voici que Lavallée lui succédait. Tout cela avant le 21 novembre, date du soixante-treizième et dernier numéro. C'est à cette courte collaboration que se rapportent l'article du *Compte* imprimé, « aux citoyens Chaussard et Lavallée, rédacteurs de *La Sentinelle*, 310 livres », et la pièce suivante des *Papiers de Rosière* :

> Je, soussigné, reconnais avoir reçu du citoyen ministre de l'Intérieur la somme de deux cent cinquante livres pour gratification et encouragements de mes travaux littéraires et patriotiques. *Joseph Lavallée*.

Puis, d'une autre écriture :

> Le reçu de Chaussard, pour 60 livres, manque. Il était dans une lettre qui a été égarée.

Puis, de la main de Mme Roland :

> Les frères Reynier, de l'Imprimerie du Cercle social, peuvent attester le fait.

On s'explique maintenant ce que Mme Roland écrivait à Servan, le 25 décembre 1792 : « Croiriez-vous que, depuis que Louvet ne peut plus faire *La Sentinelle*, nous avons essayé de trois personnes, et qu'elle est tombée faute de faiseurs[36] ? »

Avant de quitter Louvet, je dois signaler une autre pièce des *Papiers de Rosière* : c'est une liste, dressée par l'imprimeur, des recettes provenant des abonnements : j'y vois figurer, au 7 août 1792, « Duhem, député », pour 2 exemplaires ; au 27 août, « Talleyrand, rue de l'Université » ; au 11 septembre, « Mlle Théroigne » ; au 12 septembre, « Ingrand, député » ; etc. Puis des curés, des Sociétés populaires, etc.

En somme, c'est entre la fin de juillet et le milieu de septembre 1792, au plus fort de la crise où sombra la royauté, que *La Sentinelle* avait battu son plein.

§ 4 — ANTOINE LEMAIRE.

Les Roland eurent un autre journaliste à eux, c'est Antoine Lemaire, le premier créateur du type du *Père Duchesne* dans la presse périodique, dont j'ai esquissé les aventures dans *La Révolution française* d'octobre 1904. On sait que c'était un employé des Postes, qui avait commencé dès 1789 à écrire, en style populacier, émaillé de b... et de f..., sous le nom du *Père Duchesne*, — bien avant Hébert, — de petites feuilles volantes. Le 18 août, Mme Roland écrivait à Bosc, alors administrateur des Postes, de faire accorder à Lemaire un congé d'un mois : « Nous avons besoin de ce temps-là pour le faire endoctriner les soldats. Son style est bon, et voilà le moment de bien l'employer. J'allais le prendre pour m'en exprimer, mais cela ne coule pas chez moi... »

Lemaire eut son congé, et en profita : dès le 16 août, il avait commencé un journal, *Le Courrier de l'égalité* (Tourneux, n° 10796). Déjà il publiait *La Trompette du Père Duchesne* (Tourneux, n° 11500). Roland paya des tirages supplémentaires de divers numéros de ces deux feuilles, plusieurs factures acquittées de l'Imprimerie Courcier en fournissent la preuve :

2 septembre 1792. — *La Trompette du Père Duchesne*, n° 95, à 2.000 exemplaires, 47 livres.

25 octobre. — 4.000 exemplaires du n° 98, montant à 94 livres, et dix collections, du 1er juillet au 30 septembre, à 6 l. 14 s. chacune, 67 livres. « Re-

çu de M. Lanthenas le montant du mémoire. »

16 novembre. — N° 99 de *La Trompette*, à 4.000 exemplaires, 90 l. 15 s.

30 septembre. — Supplément au n° 27 du *Courrier de l'égalité*, à 4.000 exemplaires, 112 livres ; supplément du n° 34, à 4.000 exemplaires, 64 livres.

Ainsi qu'on le voit, on procédait avec Lemaire, non pas en couvrant toute l'entreprise, comme celle de Louvet, mais par subsides intermittents, assez maigres d'ailleurs[37].

§ 5 — ABONNEMENTS.

Un autre moyen d'action, timidement employé, fut de prendre à divers journaux des abonnements destinés à des municipalités et à des Sociétés populaires. Voici les quittances, qui correspondent toutes, sauf une exception que j'indiquerai, aux articles du *Compte* :

28 septembre. — 15 livres pour trois mois d'abonnement, à partir du 1er octobre, pour la municipalité de Magnes[38], au *Journal des débats et décrets* (de Louvet).

28 septembre, 28 octobre et 1er novembre. — Trois reçus, de 250, 300 et 30 livres, signé par « Anne-Félicité Colomb, imprimeur, rue de Bussy, n° 1504 », pour deux cents exemplaires par jour, du 4 septembre au 31 octobre, du *Journal des débats et de la correspondance des Jacobins*.

C'est le journal en quelque sorte officiel de la fameuse Société, que rédigeait, depuis janvier 1792, A. C. Deflers, plus ou moins associé de Mlle Colomb, qui allait être, vers la fin de décembre, chassé du club, puis du journal[39], comme « rolandiste ». Ses dénonciateurs, Desfieux et autres, ne se trompaient donc pas en l'accusant de servir le ministre et de faire pour cela des comptes rendus tendancieux.

À la date du troisième et dernier reçu (1er novembre), il y avait trois semaines que Brissot était exclu des Jacobins (10 octobre) ; on comprend que Roland n'ait plus voulu soutenir leur feuille. Peut-être même faut-il voir dans sa radiation et celle de Lanthenas (26 novembre), retardées jusque-là, une réponse à leur refus de continuer leur souscription de 200 exemplaires par jour. À y regarder de près (et par le petit côté, j'en conviens), les questions de boutique

ne sont pas étrangères à ces luttes.

29 septembre. — Quittance de 9 livres pour l'abonnement d'un an à *La Feuille villageoise*, en faveur du curé d'Antouillet[40], à dater du premier jeudi d'octobre.

C'est précisément à cette date[41] que les rédacteurs de *La Feuille villageoise*, Guinguené et Grouvelle, se séparant de leur libraire Desenne, la transportaient à l'Imprimerie du Cercle social, chère à Roland, et il était naturel que, Grouvelle étant secrétaire du Conseil exécutif, le ministre de l'Intérieur fît souscrire à son journal. Mais un seul abonnement ! Grouvelle dut voir là une mauvaise plaisanterie.

10 novembre. — Reçu de 80 livres, de l'imprimeur Cussac, pour « impression du n° 607 du tome XXI du *Mercure universel* ».

C'était le journal créé le 1er mars 1791 par Antoine Tournon, qui avait précédemment collaboré aux *Révolutions de Paris*, fondé les *Révolutions de l'Europe*, etc. Tournon servait la cause girondine, et il était naturel que Roland, qui d'ailleurs le connaissait de longue date[42], ait voulu soutenir sa publication. Mais pourquoi se borna-t-il aux frais de ce seul numéro ? (Ce petit article de 80 livres ne figure pas au *Compte*.)

J'arrive à des souscriptions, moins passagères, en faveur de Dulaure et de Gorsas.

Dulaure fréquentait chez les Roland depuis le premier ministère[43]. C'est sous les bandes de son journal, *Le Thermomètre du jour*, que le ministre envoyait dans les départements, tantôt « huit pièces dont l'Assemblée avait ordonné l'impression et que le gouvernement avait résolu de distribuer pour l'instruction publique[44] », tantôt six cents exemplaires de sa *Lettre* à Santerre du 4 septembre au sujet du massacre des prisons, tantôt une lettre de Pétion à l'Assemblée, du 6 septembre ; aussi, le 18 septembre, Lanthenas invitait-il officiellement les administrateurs des Postes « à n'exiger de lui, pour ses envois, que le prix ordinaire de sa feuille[45] ».

Il figure pour deux articles, l'un de 263 l. 10 s., l'autre de 189 livres, au *Compte* imprimé de Roland. Voici deux pièces qui en donnent le détail ; l'une est tirée des *Papiers de Rosière*.

J'envoie au patriote Lanthenas un état de tout ce que j'ai fourni pour le compte du gouvernement jusqu'à ce jour : j'y comprends l'état de ce que je lui ai déjà fourni de numéros du *Thermomètre*.

Fourni à 21 particuliers, d'après la liste qui m'a été donnée, du 24 août au 24 septembre, à 3 livres par mois	63 l.	
Aux mêmes, du 24 au 30 septembre	12 l.	12 s.
Six exemplaires par jour au curé de Comines, depuis le 1er septembre ..	18 l.	
Mille exemplaires du numéro qui contenait une *Instruction sur les élections* ; je les passe à 1 sol le numéro	50 l.	
D'après l'avis de Lanthenas, je lui concède aujourd'hui dix collections du trimestre de juillet-septembre	90 l.	
D'après le même avis, 600 ex. du n° du 30 septembre, contenant une *Instruction sur les orateurs qui cherchent à soulever le peuple contre la Convention nationale*	30 l.	
	263 l.	12 s.

Reçu la somme ci-dessus, 1er octobre 1792, Dulaure, rédacteur du *Thermomètre du jour.*

L'autre pièce se trouve aux *Papiers Roland* (ms. 6243, f° 158) :

État des abonnements au *Thermomètre du jour* faits par le ministre de l'Intérieur.

Il m'a été fourni une liste de vingt et une personnes auxquelles le ministre de l'Intérieur m'a chargé d'envoyer mon journal. Le prix de ces abonnements m'a été payé jusqu'au dernier septembre inclusivement. Depuis cette époque, jusqu'à la fin de décembre, soit un trimestre écoulé, pour ces vingt et un abonnés, dont j'ai fait les avances à 9 livres par trimestre, il m'est dû 21 fois 9 livres, ce qui fait 189 livres.

Suit le reçu de Dulaure, daté du 28 décembre.

Gorsas, avec son *Courrier de Paris dans les provinces et des provinces à Paris*, fut plus largement utilisé, sans doute parce qu'il était plus combatif :

C'est d'abord un abonnement de trois mois, du 1er octobre au 31 décembre 1792, en faveur de la Société des Jacobins de Fau-

quembergues, et dont le reçu signé A. Boudin, « pour M. Gorsas » (ces trois derniers mots sont de l'écriture de Lanthenas), est de 22 l. 10 s. ; mais c'est surtout une facture de 3.082 l. 8 s., dont le reçu, également signé Boudin, du 15 janvier 1793, porte :

Pour quinze collections délivrées sur des bons, et pour l'envoi de cent exemplaires par jour depuis le mois d'août jusque et y compris les premiers jours de janvier.

En marge de la quittance, Gorsas a ajouté, de sa main : « Voilà ma réponse aux deux mille exemplaires que je fournissais chaque jour à Roland ! »

Tous les jours, en effet, Gorsas était dénoncé aux Jacobins et dans la presse montagnarde comme stipendié par Roland. On voit ici que ce n'est pas 2.000 exemplaires, mais 100 seulement qu'il livrait au ministre. Pas assez pour un résultat efficace, assez pour soulever des haines inexpiables. On le lui fit bien voir lorsque, le 9 mars 1793, on alla briser ses presses et que, le 7 octobre suivant, on l'envoya à l'échafaud.

§ 6 — ÉCRIVAINS OU AGENTS SUBVENTIONNÉS DIRECTEMENT.

Lablée. — D'abord, Jacques Lablée, piètre personnage ! Littérateur en prose et en vers d'une déplorable fécondité (la liste de ses ouvrages, dans Quérard, renferme plus de 50 articles), tour à tour courtisan de la Révolution, de l'Empire et des Bourbons (il ne mourut qu'en 1841, nonagénaire), mêlé au mouvement en 1790 et 1791[46], il parvint en 1792 à faire accueillir ses services par le gouvernement girondin.

Le 12 novembre, le Conseil exécutif provisoire, présidé ce jour-là par Roland, lui alloua, sur les fonds des Affaires étrangères, une somme de 1.000 livres, « à titre d'encouragement pour fonder un journal intitulé *Le Fanal parisien*[47] » .

Le journal (hebdomadaire) parut, en effet, le 1er décembre et Roland souscrivit pour 36 abonnements. Voici le reçu de Lablée :

J'ai reçu du citoyen ministre de l'Intérieur 400 livres sur 600 livres, pour l'abonnement de 36 exemplaires par livraison de chaque semaine et pour une année du journal intitulé *Le Fanal parisien*, que je rédige, les 200 livres restantes devant être payées fin du 1er trimestre.

LABLÉE, rue Notre-Dame-de-Nazareth, n° 130.

Au verso de ce reçu, on lit, de l'écriture de Mme Roland : « *Nota*. — Article de *dépense oublié*. À M. Lablée, pour 36 abonnements du *Fanal parisien*, suivant la quittance ci-jointe, 400 livres, 10 janvier. Cet article est à joindre aux dépenses et la quittance à joindre aux pièces justificatives. » Puis Mme Roland s'est ravisée et a écrit, en tête du reçu : « Non porté au compte et mis au mien. »

Les 400 livres de Lablée ne figurent pas, en effet, au *Compte* imprimé, bien que cette souscription eût dû incomber au fonds des 100.000 livres.

Le Fanal parisien avait évidemment une allure girondine[48]. Il n'eut d'ailleurs que 5 numéros, et cessa de paraître le 19 janvier 1793, après la condamnation de Louis XVI. S'il faut en croire la *Biographie Rabbe* et Quérard, qui a reproduit l'assertion, c'est un article du *Fanal* qui aurait valu plus tard à Lablée une détention de six mois au Luxembourg. Mais il faut se défier beaucoup de ces notices biographiques publiées sous la Restauration, alors que les intéressés vivaient encore et les inspiraient, lorsqu'ils ne les dictaient pas eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, Lablée, en décembre 1792, écrivait pour le compte de Roland et en recevait son salaire.

Thomas Rousseau. — Ce faiseur de chansons, d'une production redoutable (le catalogue de M. Constant Pierre[49] lui consacre 88 numéros), devait être et fut un des premiers à s'offrir, en attendant de se mettre au service du parti montagnard, et de fatiguer de ses demandes de souscription ou de secours la Convention, le Comité d'instruction publique, et Carnot, et Grégoire, et Barère. M. Constant Pierre paraît croire que ce n'est qu'à partir de février 1793, c'est-à-dire après la retraite de Roland, qu'il aurait assiégé de ses requêtes les pouvoirs publics. Les reçus qu'on va lire prouvent

que, dès l'automne de 1792, il s'était déjà mis en campagne :

1° État présenté à M. Roland par M. Rousseau, auteur des *Chants du patriotisme*[50], 350 exemplaires, à 1 l. 5 s., et autres frais se montant ensemble à 508 l. 10 s., sur lesquels on donne un acompte de 150 livres à l'auteur, qui en donne reçu le 19 septembre.

2° Autre reçu, « des mains du citoyen Lanthenas, député », signé T. Rousseau, d'un mémoire se montant à 44 l. 10 s., et ainsi conçu : « Fait imprimer, pour le compte du citoyen Roland, ministre de l'Intérieur, deux *Dialogues en vaudevilles*[51], dont j'ai livré 900 exemplaires. »

3° Mémoire du 26 octobre. « Le citoyen Rousseau, auteur des *Noëls républicains*, a fait imprimer aux frais du gouvernement, sous la promesse du citoyen Lanthenas, député à la Convention, 1.000 exemplaires des *Noëls et cantiques*, — total du mémoire, 235 livres. » Reçu du 6 décembre, « par les mains du citoyen Vacheron »,

signé T. ROUSSEAU.

Si l'on ajoute un autre mémoire du 17 septembre, acquitté le 10 janvier suivant, de 24 livres, pour « chansons patriotiques », sans qu'il soit indiqué cependant qu'elles sont de Rousseau, on arrive à un total de 712 livres pour le chansonnier (tous ces articles figurent au *Compte*).

Bonnemain. — Voici une figure plus sérieuse. Nous avons déjà rencontré, dans le *livret* récapitulatif de Mme Roland, à la date du 8 juillet, une gratification de 100 livres à M. Bonnemain, « pour diverses copies ». Roland trouva sans doute trop faible cette première indemnité, et il en alloua rétrospectivement une autre :

Reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de 300 livres pour le travail que j'ai fait, *durant son premier ministère*, relatif à l'envoi des écrits patriotiques, et à la correspondance avec les patriotes de l'instruction publique.

Paris, le 30 septembre, l'an 1er de la République.

BONNEMAIN.

Tout porte à croire qu'il s'agit d'Antoine-Jean-Thomas Bonnemain (1756-1807), membre de la Convention et plus tard des

Cinq-Cents[52].

Roland ne s'en tint pas là. Il fit imprimer un livre de Bonnemain. Une facture de L. Reynier, du 10 décembre 1792, porte :

> Impression des *Instituts républicains*, de Bonnemain, 3 feuilles ½, à 6.000 exemplaires, 1.101 livres.

On sait que cet ouvrage est incontestablement du conventionnel, et Roland, qui a inscrit à son *Compte* ces deux articles de 300 livres et de 1.101 livres, n'a pas distingué.

L'indemnité de 300 livres allouée à un membre de la Convention aurait pu paraître singulière, et c'est peut-être pour cela que Bonnemain, dans son reçu, crut devoir spécifier qu'elle concernait des services rendus *pendant le premier ministère*. Mais d'autre part pouvait-on payer, sur un crédit ouvert le 18 août, des services rendus trois mois auparavant ? Aussi Roland, en inscrivant l'article dans son *Compte*, s'abstint-il d'y joindre cette précision embarrassante.

Hell. — La difficulté ne se présentait pas pour cet ancien membre de la Constituante, dont voici le reçu :

> J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de 1.200 livres qu'il m'a confiée pour être employée à la traduction en allemand de bons écrits et à les propager dans ces contrées, comme aussi de les répandre en Allemagne ;
>
> Dont je rendrai un fidèle compte.
>
> Landser, le 21 octobre 1792, l'an 1er.
>
> HELL, ex-député à l'Assemblée constituante.

Hell, qui, avant la Révolution, était procureur-syndic des États d'Alsace, grand bailli de Landser, et qui, après la Constituante, avait été élu administrateur du Haut-Rhin, était tout désigné pour servir la cause patriotique sur la frontière. Roland le connaissait d'ailleurs : on trouve, au *Patriote* du 5 avril 1792, le prospectus d'une Société économique ayant Hell pour président et Roland

pour secrétaire.

Le *Dictionnaire des parlementaires* signale précisément un ouvrage de Hell en 1792, publié en allemand, et intitulé : *Instruction populaire pour initier le peuple d'Alsace aux principes révolutionnaires*. Nul doute que ce ne soit un des travaux demandés par Roland.

Cette allocation de 1.200 livres à Hell ne figure pas au *Compte* imprimé de Roland. C'est qu'elle avait été payée sur le fonds de deux millions accordé au Conseil exécutif par le décret du 28 août. Mme Roland le dit formellement[53] : « Il [Roland] n'a jamais dépensé sur ces fonds [les 400.000 livres qui devaient former sa part] que 1.200 livres dans une ordonnance au profit de Hell, ex-constituant, pour frais d'instruction populaire en allemand, dans les départements du Rhin. »

Rosman. — Un citoyen Rosman, ancien magistrat, à Lunéville, donne, le 17 décembre, une quittance :

De 200 livres, « reçues par les mains du citoyen Vacheron » pour distribution de pièces imprimées par ordre de la Convention nationale, et autres propres à répandre l'instruction parmi le peuple ; lesquelles 200 livres m'ont été envoyées par le ministre de l'Intérieur, et dont j'ai fait et fait faire des lectures publiques.

Rosman semble donc avoir été à Lunéville, comme Alphonse Aulagnier au Puy, un des « missionnaires patriotiques » de Roland. Son reçu figure néanmoins au *Compte* imprimé, bien que, semble-t-il, il eût dû être payé sur un autre fonds.

Parraud. — Un bon vieillard, Parraud, ami particulier de Lanthenas et de Bosc, que Mme Roland avait connu par eux, dès 1784[54], traducteur de Swedenborg, fut aussi utilisé. Voici son reçu, du 20 novembre :

J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de six cents livres pour la traduction de divers ouvrages relatifs à l'instruction publique.

Roland, dans son *Compte*, dit avec plus de précision : « Pour traductions en différentes langues d'écrits et pamphlets propres à éclairer nos voisins et leurs armées. »

Simon. — Jean-Frédéric Simon, qui fut plus tard secrétaire de légation à Cassel[55], travailla aussi aux traductions :

Reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de six cents livres, *en assignats*, pour différentes pièces traduites et imprimées en allemand. — 26 novembre.

Le *Compte* de Roland dit : « Traduction et impression en allemand de divers écrits patriotiques, indemnités pour plusieurs suppléments de son journal dans la même langue. » Je ne saurais dire quel était ce journal.

Noter que Simon n'oublie pas de dire *en assignats*, ce qui représentait, au cours de novembre 1792, 414 livres en numéraire.

Duvivier. — Un curé de « Comines-Libre », Duvivier, avait prêché autour de lui les idées nouvelles. De là, des tracasseries qui l'obligèrent à se retirer à Lille. Roland lui fit passer, le 11 septembre, un secours de 600 livres par les soins de Lanthenas, et celui-ci engagea le curé à s'enrôler dans les missions patriotiques. Duvivier répond le 15 septembre, se déclare prêt à la tâche qu'on lui propose, insinue en passant qu'il accepterait une place dans les bureaux du ministre et, subsidiairement, prie qu'on le recommande à quelque évêque « vraiment patriote et un peu plus actif que le nôtre ». (C'était Primat, évêque constitutionnel du Nord, qui mourut archevêque de Toulouse en 1816.)

Pochet. — Un écrivain bien obscur, Pochet, avait publié, en 1791, un livre intitulé : *La Boussole nationale*, « ouvrage instructif et politique en faveur des habitants de la campagne... » (Quérard). Il sollicitait un secours. Voici, minutée de la main de Mme Roland, la décision du ministre :

Cet ouvrage..., quoique renfermant de bons principes de morale, n'a pas paru à l'ordre du jour, quant à ceux de la politique. Il parle trop des rois et tend à maintenir une sorte de superstition pour la royauté. En conséquence, le ministre s'est refusé aux demandes de l'auteur, mais, « pour adoucir un refus nécessaire », il accorde un secours de 50 livres à un des enfants de Pochet.

Ces deux articles de Duvivier et de Pochet ne figurent pas au *Compte.*

§ 7 — IMPRESSIONS DIVERSES.

Les impressions payées par Roland, en dehors de celles déjà mentionnées, peuvent être groupées sous trois chefs : appel au patriotisme contre l'invasion, propagation des idées républicaines, lutte contre le parti jacobin. Mais je vais d'abord donner les factures dans leur ordre chronologique (toutes figurent au *Compte* imprimé) :

I.	—	17 août 1792. Quittance Langlois fils : *Affiche sur la Révolution du 10 août*[56]	106 l.	»	»
II.	—	31 août. Langlois fils. Un placard : *La Dernière heure*, « invitant, dit le *Compte*, les citoyens à se lever lors de l'invasion des Prussiens »	135 l.	»	»
III.	—	31 août. Quittance Chaudrillié, libraire, rue de Rohan, n° 16 : *Tableau comparatif des appels nominaux qui ont eu lieu sur différentes questions*, 2.000 exemplaires[57]	400 l.	»	»
IV.	—	3 septembre. Quittance L. Reynier : *Observations de Favier sur l'Autriche*[58], tirage à 800, « pour distribuer à l'Assemblée nationale »	571 l.	»	»
		Influence de la liberté sur la société, la morale et le bonheur[59], 2.000 exemplaires	352 l.	»	»
		Plan de rotation pour le service militaire[60], 6.000 exemplaires	529 l.	»	»
		Supplément au Manifeste des princes[61], 1.500 exemplaires (dont 600 envoyés aux Sociétés populaires des départements)	91 l.	»	»
			1.543 l.	»	»

V. — 5 septembre. Quittance E. Reynier.

Du 28 août. *Loi sur les déserteurs*, en allemand, à 1.500	93 l.	»	»
Du 30. Même loi, et placard[62], tirage à 10.000	554 l.	»	»
Du 31. *Lettre circulaire sur l'instruction*, tirage à 10.000	245 l.	»	»
Du 1er septembre. Nouveau tirage à 10.000 de la *Loi sur les déserteurs*, en allemand	400 l.	»	»
Du 2 septembre. *Aux soldats autrichiens et prussiens*, tirage à 6.000, et placard à 6.000 aussi	401 l.	»	»
	1.693 l.	»	»

VI. — Facture L. Reynier, du 13 septembre.

Du 4. *Aux soldats allemands, prussiens et autrichiens*, tirage à 6.000	250 l.	»	»
Du 5. *À tous les Français*, par Carra, tirage à 5.000	207 l.	»	»
Du 8. 2.000 *Lois sur les Suisses*[63], en allemand, français et italien	345 l.	»	»
Du 9. Affiche du *Ministre de l'Intérieur aux Parisiens*[64], à 10.000, avec affichage pour 900	527 l.	»	»
Du 9. *Aux soldats du régiment de Clairfait*, à 10.000	380 l.	»	»
Du 13. 6.000 *Rotation du service militaire*[65]	480 l.	»	»
	2.189 l.	»	»

VII. — Facture L. Reynier, du 22 septembre.

Du 18. *Arrêté de la section des Halles pour la tranquillité*[66], à 6.000 exemplaires	288 l.	»	»
Du 20. *À bas les perturbateurs*, affiche, à 1.000	67 l.	10 s.	»
Du 22. *Avis aux Parisiens*, affiche, à 500	37 l.	10 s.	»
	393 l.	»	»

VIII. — 24 septembre. Facture dressée et signée par l'imprimeur Baudouin, mais le libellé du reçu est de la main de Lanthenas. Comme on va le voir, ce sont des réimpressions[67] de discours de Brissot, remontant à 1791 ou

aux premiers mois de 1792.

« État des frais d'impression de divers ouvrages utiles, relatifs aux circonstances et propres à éclairer l'opinion, envoyés aux Sociétés des amis de la Constitution. »

Du 28 octobre [1791]. *Discours sur les émigrations*[68], 1.000 exemplaires	76 l.	»	»
Du 23 décembre [1791]. *Discours sur la nécessité de suspendre les liquidations*[69], 1.000 exemplaires	76 l.	»	»
Du 29 décembre [1791]. *Discours sur les puissances étrangères*[70], à 1.500	171 l.	»	»
Du 22 janvier [1792]. *Discours concernant l'office de l'Empereur*[71], à 1.000	69 l.	»	»
Du 17 mars [1792]. *Discours de M. Brissot sur Delessart*[72], à 1.000	107 l.	10 s.	»
Du 26 mai [1792]. *Discours sur le Comité autrichien*[73], à 1.000	102 l.	7 s.	6 d.
Du 8 juillet [1792]. *Discours concernant l'exposition des causes et des remèdes des maux actuels*[74], à 1.000	145 l.	»	»
Discours sur les mesures de police générale[75], à 1.000	58 l.	7 s.	»
Opinion prononcée sur la déchéance, le 26 juillet[76], à 1.000	36 l.	7 s.	»
	841 l.	13 s.	6 d.

(Tous les articles de ce mémoire sont portés au *Compte* imprimé, mais le nom de Brissot n'y est prononcé qu'une fois, et le *Compte* n'explique pas pourquoi ces discours, imprimés en leur temps par ordre de l'Assemblée, sont réimprimés par Roland, utilisation assez contestable du crédit du 18 août 1792.)

IX. — 27 octobre. Facture de L. Reynier.

Du 30 septembre. Dix trimestres (juillet-septembre) de la *Chronique du mois*, à 2 l. 10 s. le cahier	75 l.	»	»
Du 2 octobre. *Lettre à l'Assemblée nationale*, tirage à 50.000 exemplaires[77]	1.174 l.	»	»
Les Députés des Bouches-du-Rhône à Marat[78], tirage à 10.000. (Une note marginale dit : « Non porté au Compte rendu. »)	375 l.	»	»
Les Députés des Bouches-du-Rhône à Marat, en placard, à 10.000. (Même annotation.)			

	Du 8 octobre. *Lettre de Thomas Paine*, tirée à 4.000[79] ; *id.*, en placard	216 l.	»	»
		1.840 l.	»	»

(Le *Compte* imprimé porte 1.365 l., c'est-à-dire exactement le montant de la facture, déduction faite des deux articles que Roland gardait à son compte.)

X. —	2 novembre. Facture de Guilleminet, « directeur de l'imprimerie des *Révolutions de Paris*, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, n° 26 ».			
	Du 24 octobre. *Adresse des citoyens de la section des Quatre-Nations aux citoyens des autres sections de Paris*[80], tirée à 10.000, et placard à 1.200	516 l.	8 s.	»
XI. —	6 novembre. Facture de L. Reynier.			
	Du 26 octobre. Affiche de Gonchon[81], tirée à 4.000 ; affichage de 1.000	296 l.	»	»
	Du 1er novembre ; supplément à la *Chronique*[82], tiré à 3.500	275 l.	»	»
	Du 5 novembre. *Lettre de Brissot*[83], à 6.000 ...	747 l.	»	»
		1.318 l.	»	»
XII. —	15 novembre. Facture Coillot et Courcier.			
	Une portion du peuple au peuple[84], tirage à 6.000	282 l.	5 s.	»
XIII. —	14 décembre. Mémoire de Lepage, imprimeur du *Patriote français*.			
	Du 20 octobre. 1.600 exemplaires du n° 1167 avec son supplément	180 l.	»	»

(Ce n° du 20 octobre contenait le début de la discussion sur la garde départementale. Dans le *Supplément*, il y avait un *Essai antimonarchique*, de Thomas Paine.)

	Du 18 novembre. 500 exemplaires du n° 1196	100 l.	»	»

(Ce n° du 18 novembre donnait le *Discours de Jérôme Pétion sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre*, discours que Pétion n'avait pu prononcer dans la séance du 5 novembre et qu'il venait de faire imprimer.)

Du 6 décembre. 500 exemplaires du n° 1213, avec son supplément	100 l.	»	»
(Ce n° du 6 décembre rendait compte de la séance du 4, où Buzot avait fait décréter la peine de mort contre quiconque proposerait de rétablir la royauté, et donnait dans son supplément le pamphlet de Louvet : *À Maximilien Robespierre et à ses royalistes*.)			
Même date. 1.600 exemplaires de l'adresse : *À tous les républicains*, à 10 sols	800 l.	»	»
(C'est la brochure de Brissot, déjà mentionnée.)			
Du 10 décembre. 1.000 exemplaires des *Réponses à Cloots*	100 l.	»	»
(C'est la brochure intitulée : *Réponses au Prussien Cloots*, par Roland, Kersaint, Guadet et Brissot. Tourneux, n° 4033.)			
	1.280 l.	»	»

XIV. — Facture de L. Reynier. (Sans date. Au *Compte* imprimé, elle porte la date du 1er novembre ; ce doit être 1er décembre.)

Du nouvel ordre social, par H. Bancal, 3 f. ½, à 1.200	586 l.	»	»
(Cette élucubration de Bancal des Issarts avait paru dans la *Chronique du mois* de décembre. À l'automne de 1796, Bancal, revenu des prisons de l'Autriche converti aux idées religieuses, la refondit sous le titre : *Du nouvel ordre social fondé sur la religion*, 355 pages in-8°.)			

§ 8 — La pacotille de Gonchon.

Je termine par une pièce assez curieuse, la liste des livres et brochures distribués, dans une mission patriotique en Champagne, par un des agents de Roland, Clément Gonchon, l'orateur populaire du faubourg Saint-Antoine. Le *Compte* imprimé dit :

Dans le mois de septembre, le citoyen Gonchon fut envoyé dans les départements envahis par les Prussiens, sous le déguisement d'un colporteur de livres. Dans cette vue, on lui fournit un petit assortiment de livres qu'il a donnés dans le cours de sa mission, et dont l'état, quittancé par le citoyen Reynier, sous le n° 11, se monte à 437 l. 15 s.

Voir cette facture de L. Reynier, qui se trouve aux *Papiers de Rosière* :

État des livres fournis à Gonchon.

Du 30 août.

2.	*Lettres sur le ministère*	3 l.	»	»
2.	*Journées de Marathon*[85]	2 l.	10 s.	»
3.	*Lettres de Creuzé-Latouche*	1 l.	16 s.	»
3.	*Esprit des religions*[86]	14 l.	»	»
3.	*Code conjugal*[87]	3 l.	»	»
1.	*Ci-devant nobles*[88]	1 l.	5 s.	»
1.	*Influence de la liberté*[89]	1 l.	10 s.	»
3.	*Rotation du service militaire*[90]	1 l.	10 s.	»
3.	*Liberté de la presse*[91]	2 l.	5 s.	»
1.	*Nitoua francka*[92]	1 l.	5 s.	»
1.	*Convention nationale*, de Condorcet[93]	»	10 s.	»
1.	*Favier*[94]	1 l.	»	»
1.	*République sans impôts*[95]	3 l.	10 s.	»
1.	*Théorie des droits de l'homme*[96]	2 l.	10 s.	»
1.	*Sens commun*[97]	1 l.	5 s.	»
1.	Collection de la *Chronique*, juillet et août, 2 à 1 l.	22 l.	»	»
		62 l.	16 s.	»

Au même, par la diligence.

6.	*Amiral*[98]	6 l.	»	»
4.	*Chronique*, collection	60 l.	»	»
4.	*Chronique*, juillet-août	20 l.	»	»
10.	*Défense de Paris*[99]	20 l.	»	»
2.	*Constitution*, de Delolme[100]	10 l.	»	»
10.	*Esprit des religions*	70 l.	»	»
10.	*Influence de la liberté*	5 l.	»	»
10.	*Inconvénients du droit d'aînesse*[101]	25 l.	»	»
12.	*Lettres de Creuzé-Latouche*	7 l.	4 s.	»
10.	*De la liberté de la presse*	7 l.	10 s.	»
10.	*Code conjugal*	10 l.	»	»
10.	*Favier*	10 l.	»	»
2.	*Mably*[102]	18 l.	»	»
10.	*Principes de J.-J. Rousseau*[103]	30 l.	»	»

10.	*Régime colonial*	7 l.	10 s.	»
2.	*Constitution*, d'Auger[104]	20 l.	»	»
10.	*Numéraire métallique*	10 l.	»	»
4.	*République sans impôts*	14 l.	»	»
4.	*Sens commun*	5 l.	»	»
10.	*Théorie des droits de l'homme*	20 l.	»	»
		375 l.	4 s.	»

Étrange pacotille où Lanthenas s'était fait une part scandaleuse, et où on reste surpris de trouver de gros et graves ouvrages de doctrines comme ceux de Delolme, de Mably et d'Auger.

§ 9 — DE QUELQUES AUTRES ARTICLES DU *COMPTE*.

Je ne mentionne que pour mémoire un autre article du *Compte*, un reçu de Gonchon (12 décembre), de 800 livres, pour une mission à Chartres avec son ami Fourcade, parce que cette affaire ne concerne nullement les rapports de Roland avec la presse. La dépense rentrait dans celles qu'avait prévues le décret du 28 août ; mais ce décret ayant été abrogé depuis près de deux mois (10 octobre), au moment où Gonchon et Fourcade allèrent (premiers jours de décembre) prêcher l'ordre et la paix en Eure-et-Loir, Roland se tira d'affaire en imputant ces 800 livres sur les 100.000 du décret du 18. Le reçu de Gonchon est aux *Papiers de Rosière*.

Par contre, je n'y trouve pas un autre article du *Compte* imprimé, « 600 livres au citoyen Momoro, président de la section du Théâtre-Français, pour impression du discours des citoyens Ronsin et Marville[105], sur la mort des héros du 10 août » (quittance du 29 août). Mais cela tient à ce que la quittance de Momoro, distraite de ce dossier, est aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (*N. a. fr.*, n° 6243, fol. 142).

Mais voici une autre pièce des *Papiers de Rosière*, bien suggestive :

« Doit le ministre de l'Intérieur aux directeurs de l'Imprimerie du Cercle social, — 15 décembre, — 1.000 *Louvet à Robespierre*, à 10 sous, 500 livres. — Reçu le montant, L. Reynier », et on lit en

marge, de la main de Mme Roland : « À mon compte. » (Ce mémoire ne figure pas en effet au *Compte* imprimé.)

Ainsi, en dressant ce compte, Mme Roland en écarte les articles par trop compromettants. C'est ce qu'elle avait déjà fait pour la lettre et le placard de Barbaroux contre Marat (voir plus haut), ainsi que pour le journal de Lablée.

J'ignore comment furent payés ces articles.

§ 10 — Colères des Jacobins.

À voir l'usage que faisait Roland de l'arme mise entre ses mains par le décret du 18 août, l'exaspération du parti montagnard alla croissant de jour en jour. De septembre 1792 à janvier 1793, la presse, la tribune des Jacobins, celle même de la Convention, retentirent de ses clameurs. Je n'en finirais pas de les relever toutes, mais il faut du moins noter les plus significatives :

C'est Marat, bien entendu, qui — depuis qu'on lui a refusé les 15.000 livres demandées par lui au lendemain du décret du 18 août — conduit la meute, et c'est lui qui trouve les traits les plus cruels, mêlant le vrai et le faux, apercevant toujours les endroits où il faut frapper.

> « Lanthenas, intrigant inepte, pantin de la femme Roland, ministre de l'Intérieur[106]... »
>
> « La femme Roland, ministre de l'Intérieur sous son directeur Lanthenas. » — « Roland n'est qu'un frère coupe-choux que sa femme mène par l'oreille ; c'est elle qui est le ministre de l'Intérieur sous la main de son directeur l'illuminé Lanthenas[107]... »
>
> « Tous les papiers-nouvelles sont vendus à Roland », dit-il ailleurs[108].

Mais c'est dans son journal du 2 novembre[109] qu'il dresse son acte d'accusation le plus complet :

> Les Dulaure, les Chénier, les Lanthenas, les Gorsas, les Louvet et autres très humbles libellistes des coqs[110] de la faction criminelle...
>
> ... On sait que Roland a produit un compte[111] où il prétend, d'après une addition par sous et deniers, n'avoir dépensé que 27.000 livres sur les

sommes immenses mises à sa disposition pour frais extraordinaires. Qu'il nous dise donc qui paie les affiches de *La Sentinelle*, placard destiné depuis près d'une année à endormir le peuple, à flagorner Roland, et dont le prix doit aller au moins à 20.000 livres par année[112] ? Qu'il nous dise qui paie les feuilles de Gorsas et de Dulaure, dont il prend quelques centaines d'exemplaires chaque jour ? Qu'il nous dise qui paie les libelles de Gorsas et de Dulaure, que l'on distribue chaque jour aux députés, sous toute espèce de forme, tantôt sous celle de placard ou de journal, tantôt sous celle de feuille volante ou de brochure ? Qu'il nous dise qui a payé sa *Lettre aux Parisiens*, et son *Compte-moral*, tiré à 48.000 ? Qu'il nous dise qui paie les nombreux commissaires dépêchés dans les départements pour y prêcher ses louanges et notamment le sieur Bonneville, envoyé à Rouen pour se concerter avec les contre-révolutionnaires et corrompre les patriotes, mission qui doit avoir coûté, depuis deux mois, plus de 100.000 livres[113] ?

On était alors au lendemain de cette retentissante séance du 29 octobre où Louvet avait cru terrasser Robespierre. Aussi pousse-t-on de grands cris aux Jacobins (séance du 5 novembre[114]).

Merlin accuse Roland, *vertueux*, éternellement *vertueux*[115], de s'être servi de la Poste pour envoyer aux départements la diatribe de Brissot[116], le discours de Buzot et la dénonciation de Louvet.

Thuriot. « S'il est prouvé que Roland, au mépris du vote déclaré de la Convention[117], a fait distribuer le discours de Louvet, je dis, moi, qu'il faut poursuivre et punir Roland. »

Merlin. « Baudouin m'a dit aujourd'hui qu'il avait fait tirer, par ordre de Roland, 15.000 exemplaires du discours de Louvet et qu'il en avait remis le bon aux commissaires de la salle. Calon, commissaire de la salle[118], atteste le fait. »

Dès lors, les attaques se succèdent presque sans interruption. Eurent-elles pour effet de rendre Roland plus prudent ? ou plutôt se sentait-il de plus en plus las ? On remarquera qu'il n'y a presque plus de factures d'imprimeurs en janvier 1793, et que, d'ailleurs, ce ne sont que des règlements de dépenses antérieures. Il semble bien aussi que Lanthenas, qui évoluait dès le mois de décembre et se rapprochait des Montagnards, se désintéressait du Bureau de l'esprit public.

§ 11 — SUPPRESSION DU BUREAU DE L'ESPRIT PUBLIC.

Quoi qu'il en soit, l'institution était condamnée, et disparut sans que personne se levât pour la défendre.

Le 21 janvier Robespierre, à propos de l'assassinat de Lepeletier, demanda que la Convention « portât un regard attentif sur l'usage qu'on a fait des sommes destinées à former l'esprit public », qu'on « examinât avec une sévérité républicaine si celui qui fut chargé de ce dépôt en a fait ce respectable usage. Je veux qu'on fasse justice de ces écrits qui, en cherchant à apitoyer sur le sort du tyran, répandaient les calomnies les plus liberticides sur ceux qui demandaient sa mort. Je demande donc que vous fassiez rendre un compte sévère au ministre de l'Intérieur des sommes mises à sa disposition... ».

Un moment après, « un membre [Thuriot] demande le rapport du décret [du 18 août 1792] qui autorise le ministre de l'Intérieur d'acheter, faire imprimer et réimprimer et distribuer les ouvrages destinés à former l'esprit public dans les départements, et que le ministre rende compte des dépenses qu'il a faites jusqu'à présent, en exécution de ce décret. — Cette proposition est décrétée[119] ».

Le lendemain, Roland rédigeait sa lettre de démission qui fut lue à la Convention le 24, et acceptée.

Cet échec du 21 y fut-il pour quelque chose ? je ne le crois pas. J'ai déduit ailleurs[120] les autres raisons qui peuvent expliquer cette détermination. On peut ajouter qu'il n'aurait pas eu le temps, entre le 21 et le 22 janvier, de rédiger avec sa femme la très longue lettre de démission, véritable réquisitoire contre le parti jacobin, qui occupe 22 pages in-folio du manuscrit 6.243 des *Papiers Roland.*

Cela fait, il envoya à la Convention, le 26, « le compte général des dépenses qu'il a ordonnées depuis le 10 août. Il provoque toute l'attention de l'Assemblée sur ces comptes et notamment sur l'emploi des 100.000 livres qui avaient été mises à sa disposition pour faire imprimer les écrits propres à éclairer l'esprit public. Il n'a pris de cette somme que 40.000 livres ».

« Le titre des ouvrages qu'il a répandus se trouve dans son

mémoire, avec les frais d'impression. — La Convention ordonne l'impression de la lettre du ministre et de ses comptes[121]. »

C'est évidemment alors que Roland fit afficher sur les murs de Paris le *Compte* qui a été reproduit par Berville et Barrière. Il ne se montait qu'à 32.913 livres et 6 deniers, soit 67.086 l. 19 s. 6 d. à reverser à la Trésorerie nationale.

Le récépissé de la Trésorerie, daté du 24 janvier, se trouve aux *Papiers de Rosière*. Il n'est en réalité que de 7.086 l. 19 s. 6 d. parce que Roland n'avait tiré de la Trésorerie (mandats des 20 août, 3 et 18 septembre) que 40.000 livres.

§ 12 — CONCLUSION.

Je ne me suis proposé, dans cette étude, que de publier avec les éclaircissements indispensables des documents inédits, qui complètent et précisent le *Compte* imprimé de Roland, et qui surtout en dégagent le sens. Le lecteur qui aura bien voulu surmonter l'aridité des détails aura eu sous les yeux les opérations de ce Bureau d'esprit public auquel Mme Roland avait songé dès le premier ministère et qu'elle réussit à organiser après le 10 août. Sous le couvert du commis Le Tellier, c'est Lanthenas qui le dirige (et le dirige mal, comme on a pu en juger), mais c'est elle surtout qui en est l'inspiratrice et la surveillante. De même qu'elle avait, de mai à juillet, tenu le compte des dépenses de *La Sentinelle*, de même elle veille à l'emploi du crédit des 100.000 livres ; elle vérifie et annote imprudemment les factures, elle indique celles qu'il faut écarter comme trop compromettantes ; elle corrige les épreuves des placards[122], elle en rédige au besoin[123]. C'est elle enfin, je crois, qui recrute les collaborateurs.

Mais ici, elle n'a pas eu la main heureuse. Cette femme si intelligente n'a jamais su juger les hommes : elle a passé douze années de sa vie à traiter en frère Lanthenas, qui était un médiocre, et devint un pauvre sire ; elle a cru que Bancal des Issarts était quelqu'un ; elle a pris l'honnête Servan pour un grand homme ; elle s'est lamentablement trompée sur Pache. Parmi les journalistes qui l'entourent, toutes ses prédilections vont à Louvet, le plus intrépide,

mais aussi le plus étourdi de tous.

Aussi l'emploi des 100.000 livres du 18 août nous apparaît-il singulièrement sujet à la critique ; le décret proposé par Lasource répondait bien au programme girondin : convertir la France à la République, susciter l'enthousiasme patriotique contre l'invasion étrangère, combattre l'anarchie de quelque côté qu'elle levât la tête. Eh bien, en groupant les chiffres autant qu'il est possible de le faire parmi tant d'objets dont les limites se confondent plus ou moins, que trouvons-nous ? 4.500 livres environ ont été consacrées à la propagande républicaine, 5.600 à la défense nationale, près de 4.000 à des proclamations en faveur de l'ordre, toutes choses absolument légitimes, mais plus de la moitié de la dépense totale a été employée à soutenir le parti dont Roland était le représentant au ministère, à savoir 4.800 livres à divers abonnements ou souscriptions aux journaux, 1.400 à réimprimer les rêveries de Lanthenas, plus de 900 à prolonger l'existence de *La Sentinelle*, et enfin près de 3.000 aux brochures de Brissot et à la polémique contre Robespierre. Grosse imprudence pour un maigre profit ! Tout bien considéré, après avoir vu par le détail comment Roland interpréta le décret du 18 août et avec quels pauvres moyens il l'appliqua[124], on en vient à se demander s'il n'eût pas été mieux inspiré de rester fidèle à sa première idée de mai 1792 : « Point d'autre appui que mon intégrité et mon zèle. »

---

[1] *Catalogue* de 1862 de J. et G. Charavay, n° 134 ; Hatin, *Bibliographie*, p. 9-10 ; Maurice Tourneux, *Bibliographie*, n° 10190.

[2] Ed. Aulard, I, 50.

[3] *Mémoires*, I, 83.

[4] Distinct des *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale, et conservé par les descendants directs du ministre girondin, au château de Rosière, près Bourgoin. Je le désignerai, dans mes références, sous le titre de *Papiers de Rosière.*

[5] Je crois inutile de rappeler que *La Sentinelle* « était imprimée à trois colonnes, en gros caractères, sur papier rose ou sur papier gris » (M. Tourneux). On la réimprimait d'ailleurs en brochure in-8° (pour faciliter les abonnements). C'est seulement à la date du 25 juin, au 21[e] numéro, que dans les comptes de M[me] Roland on voit apparaître les frais de l'in-8°, et c'est peut-être ce qui explique que la Bibliothèque nationale n'ait pas de numéro de l'in-8° antérieur à celui-là (M. Tourneux, 10775[a]), puisqu'il aurait été en réalité le premier de ce format.

[6] Le texte du traité est aux *Papiers de Rosière*. Cf. là-dessus les *Mémoires* de M[me] Roland (I, 66), et ses lettres des 24 janvier (on a imprimé 22 par erreur) et 23 mars 1792. Je me suis mépris en disant, dans mon édition des *Lettres*, que l'éditeur du journal devait être Panckoucke.

[7] Ceci fixe définitivement la date exacte de l'apparition du journal.

[8] Ce Bonnemain, collaborateur de Louvet, semble bien être cet Antoine Bonnemain (1756-1807), qui fut membre de la Convention..
[9] Probablement le discours de Brissot *Sur l'utilité des Sociétés patriotiques et populaires*, prononcé aux Jacobins, le 28 septembre de l'année précédente, imprimé alors aux frais de la Société (M. Tourneux, n° 9266), et réimprimé par les soins de Roland.
[10] Qui avait encore remis 3.000 livres, le 8 juillet.
[11] *Procès-verbal de la Législative*, t. XIII, p. 22-23.
[12] Publié par Berville et Barrière dans leur édition des *Mémoires* de M[me] Roland (1820), t. II, p. 421-426.
[13] Opuscule de Lanthenas, qui avait paru dans la *Chronique du mois*, tiré à part en août 1792 (M. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, n° 9041). Je ne suis pas parvenu à déterminer les autres morceaux, non plus qu'un certain nombre de ceux que je citerai plus loin. Je m'excuse une fois pour toutes de ces lacunes inévitables pour qui travaille loin des grands dépôts de Paris.
[14] Au t. II de mon édition des *Mémoires*, p. 461-497. (Voir aussi p. 161 du présent ouvrage.)
[15] Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 557, 564.
[16] Alors qu'ils laissaient au roi 25 millions de liste civile !
[17] *Mémoires* de M[me] Roland, t. I, p. 93 ; Aulard, *Salut public*, t. I, p. XXVII et 46 ; *id.*, *Études et leçons*, 1[re] série, p. 150 et suivantes.
[18] Hatin, *Bibliographie...*, p. 226 ; M. Tourneux, n° 10508 ; *Mémoires, loc. cit.*
[19] Il résulte des comptes présentés par Roland au Conseil exécutif, le 19 octobre 1792, qu'à cette date il n'avait ordonnancé que 51.200 livres pour dépenses secrètes et 38.425 livres pour dépenses extraordinaires, soit au total 89.625 livres sur 400.000. Le procès-verbal du Conseil exécutif, publié par M. Aulard (*Salut public*, t. I, p. 167), et dont une ampliation signée de Grouvelle se trouve aux *Papiers de Rosière*, énonce ces mêmes chiffres en bloc, sans en donner le détail. Le *Procès-verbal* de la Convention (t. II, p. 77) en fait mention, mais d'une façon encore plus sommaire, et, chose curieuse, à la séance du *18*. Par contre, Buchez et Roux (*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XIX, p. 336-337) publient un compte plus détaillé de l'emploi de ces deux sommes, sans dire d'où ils l'ont tiré. Mais c'est évidemment du *Journal des débats et des décrets* (n° 29 de la 2[e] série, séance du 18 octobre), que rédigeait alors Louvet, l'homme de Roland. On le trouvera reproduit aux *Archives parlementaires* à la séance du 18. Il ressort d'ailleurs de ces dates que Roland avait rendu ses comptes à l'Assemblée un jour avant de les rendre au Conseil. Nouvel indice des tiraillements intérieurs.

Il n'y eut, après le 19 octobre, que 415 livres ordonnancées par Roland sur le fonds des dépenses extraordinaires (*Papiers de Rosière*).
[20] Dans la séance du 25 avril 1792, six jours après la déclaration de guerre, sur la proposition de Vergniaud, — et malgré Danton.
[21] Pour abréger, je dirai simplement le *Compte*.
[22] T. I, p. 276-280.
[23] Voir sur lui mon article de *La Révolution française*, de juillet 1907.
[24] *Almanach national* de 1793, p. 131.
[25] *Ibid.*, p. 130.
[26] Il y était encore en juillet 1793 (Tuetey, VIII, 3595).
[27] Lettre à Jany, 27 octobre 1793.
[28] *Id.* à Lanthenas, 20 janvier 1793.
[29] *Mémoires* de M[me] Roland, t. I, p. 116-117. Marat, dans un placard que M. Chèvremont date du 2 septembre, mais que M. Mautouchet (*Le Mouvement électoral à Paris en août-septembre 1792*, dans *La Révolution française* de février 1903) estime être du 10, raconte la même chose, dans son style.
[30] Aulard, *Jacobins*, t. IV, p. 462, séance du 5 novembre. Un bien curieux document inédit, annoncé dans le *Bulletin d'autographes* de N. Charavay, de décembre 1902, confirme les dires de Marat et de M[me] Roland. C'est un extrait du registre des délibérations de la section du Théâtre-Français, du 27 août 1792, de la main de Fréron. La section charge quatre commissaires d'aller demander à Roland un crédit « pour couvrir les frais des publications dont Marat, *L'Ami du peuple*, veut grati-

fier sa patrie ». Assistaient à la délibération : *Danton*, président ; *Momoro* et *Brunet*, vice-présidents, *Fabre d'Églantine* et *Brochet*, secrétaires.

Cela a bien l'air d'un tour joué à Roland par Danton : Marat, qui est de sa section, lui a demandé de l'argent ; il n'en a pas encore (c'est seulement le lendemain, 28 août, que la Convention lui votera des fonds), et peut-être ne se soucie-t-il pas d'en donner. Il trouve plus simple de faire intervenir sa section auprès de Roland. Entre collègues !

[31] *Révolutions de Paris*, n° CLXIX (du 6 au 8 octobre) : « Plusieurs membres de la Convention, *se disant autorisés par une portion du pouvoir exécutif provisoire*, ont osé me proposer de céder mon journal, sous la condition qu'il porterait toujours mon nom. »

[32] Marat, dans le placard cité plus haut, reprochait à Roland de « s'être compromis *en montant une imprimerie aristocratique*, car il passe pour certain qu'il a fourni sept presses aux frères Reynier ». (Marat, lui, s'était contenté de s'en faire donner quatre, prises à l'Imprimerie royale.)

[33] P.-J.-B. Chaussard et Joseph Lavallée sont assez connus pour qu'il n'y ait pas lieu de donner ici des renseignements sur eux.

[34] Lettre publiée dans le rapport de Brival à la Convention (19 mai 1793) sur l'inventaire des papiers de Roland (*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XXVIII, p. 104). Elle n'est pas datée, mais on voit bien le moment où elle a dû être écrite. Dans le rapport de Brival, elle est signée *Lerégnier*, mais il a mal lu. C'est évidemment *L. Reynier.*

[35] Il s'agit des premières livraisons du *Voyage dans les départements de la France*, de J. Lavallée, 1792-1794 (cf. Tuetey, t. VI, n° 2246).

[36] *La Sentinelle* fut plus ou moins continuée jusqu'à la fin d'avril 1793, par le *Bulletin des amis de la vérité*, publié par François Bonneville, avec Lavallée, Chaussard, Creuzé-Latouche, etc., pour collaborateurs, toujours chez les frères Reynier (Tourneux, n°s 10775, 10859). Cette Imprimerie du Cercle social restait le foyer du mysticisme girondin, de ceux que Marat appelait dédaigneusement « les illuminés ».

[37] Le total des dépenses faites pour Lemaire qui figure au *Compte* imprimé va à 396 l. 15 s. Je ne trouve ici que 298 l. 15 s. Mais Roland compte en plus une *Affiche au peuple*, ce qui doit expliquer la différence.

[38] Je n'ai pas trouvé ce nom dans le *Dictionnaire des communes.*

[39] Aulard, *Jacobins*, p. CXI et suivantes de l'*Introduction*. Louvet, dans *La Sentinelle*, l'avait proposé aux électeurs de Paris pour la Convention ! Aussi Marat le traitait-il de « vil intrigant », et eut-il avec lui, quelques jours après, une polémique furieuse (Chèvremont, *Placards de Marat*, 10 septembre). Cette colère de Marat s'explique d'autant mieux que Deflers avait été, l'année précédente, avec Mlle Colomb, l'imprimeur de son journal (Tuetey, t. I, n° 2482 ; t. II, n° 2575, etc.).

Ses prénoms sont tantôt J., tantôt A. C. Il y aurait donc eu deux Deflers ? C'est peu probable.

[40] Lisez Andouillé (district de Rennes). Ce curé avait organisé dans sa commune une souscription patriotique (séance de la Convention du 24 septembre).

[41] Tourneux, n° 10571.

[42] *Lettres* de Mme Roland, 5 novembre 1790. Tournon était de Lyon. Il fut guillotiné à Paris, le 10 juillet 1794.

[43] Lettre de Mme Roland à Dulaure, 18 mai 1792.

[44] 2 septembre. *Catalogue* J. et G. Charavay de 1862, n° 153.

[45] *Ibid.* — La pièce se trouve aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale, ms. 6243, fol. 156, et dans Tuetey, t. VI, n° 77.

[46] Administrateur de la commune de Paris, en 1790, président de la section du Luxembourg, en 1791 (*Moniteur* du 7 février).

[47] Aulard, *Salut public*, t. I, p. 236. Tuetey, t. VIII, p. 358.

[48] Cf. F. Braesch, *La Commune du 10 août*, p. 1087-1088.

[49] *Les Hymnes et chansons de la Révolution*. Imprimerie nationale, 1904, p. 70, 991, et *passim*.

[50] Rousseau les réédita souvent. En 1798, il en était à la 5e édition, sous le titre de *Morale élémentaire, à l'usage des écoles françaises* (Quérard).

[51] *Dialogues en chansons sur les succès du roi Guillaume*, dit le *Compte* imprimé. Un de ces morceaux est sans doute celui que M. Constant Pierre enregistre sous le numéro 591 : « *Dialogue entre le roi de*

Prusse et le sieur Brunswick, par Th. Rousseau. » Mais cet érudit doit faire erreur en plaçant la pièce en 1791. À cette époque, il n'était pas question de Brunswick.

[52] Comment Bonnemain, qui, lorsqu'il fut élu par l'Aube à la Convention, était juge au tribunal d'Évry, se trouvait-il à Paris en juin et juillet 1792, travaillant avec Louvet pour Roland ? Je ne sais. Le *Dictionnaire des parlementaires* lui consacre une notice assez inexacte.

[53] *Mémoires*, t. I, p. 93. Mme Roland semble d'ailleurs oublier que le total des ordonnancements de son mari sur ces fonds s'éleva en réalité à 90.140 livres (voir plus haut). Mais en réalité elle ne veut parler que de ce qui concernait la propagande par écrits. Hell fut guillotiné, le 22 avril 1794. Il se défendit sans héroïsme (Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, t. III, p. 305).

[54] Voir la note que je lui ai consacrée dans les *Lettres* de Mme Roland, t. I, p. 293. Cf. Brissot, *Voyage dans les États-Unis*, t. II, p. 419.

[55] 2 février 1796. Debidour, *Recueil des actes du Directoire*, t. I, p. 431. Voir surtout les *Papiers* de Barthélemy, *passim*. C'est lui, probablement, qui fut envoyé commissaire national à Mayence en janvier 1793. (Voir Aulard, *Salut public*, t. V, p. 457, 459.)

[56] Je ne saurais identifier cette affiche avec un document connu.

[57] C'était un tableau des sept appels nominaux qui avaient eu lieu à la Législative, de mars à juillet 1792. Les Girondins, vainqueurs au 10 août, tenaient à se compter. Cela suscita d'ailleurs des plaintes. (Voir le *Journal des débats et des décrets*, n°s 345 et 349, et le *Moniteur* du 10 septembre.)

Il est à remarquer que cette facture Chaudrillié, de 400 livres, pour 2.000 exemplaires, était déjà inscrite au *livret* récapitulatif de Mme Roland, c'est-à-dire avait été payée sur les fonds venant de Pétion. Elle n'avait donc pas à être payée sur le crédit de 100.000 livres. Double emploi que je ne puis expliquer.

[58] Le *Compte* imprimé dit : « Ouvrage qui expose ce que l'alliance avec cette Maison a coûté à la France. » Cet ouvrage du célèbre publiciste, *Doutes et questions sur le traité de Versailles*, avait paru en 1778. Sa réimpression en 1792 était tout à fait opportune. Elle avait été faite dès le mois de mai (J. Flammermont, *Favier*, dans *La Révolution française* d'avril 1899). Il semble que ce soit, d'ailleurs, une sorte d'adaptation, exécutée par Chaussard, et présentée par lui à la Convention, le 22 octobre suivant (*Procès-verbal*, t. II, p. 164), sous ce titre : *De l'Allemagne et de la Maison d'Autriche*.

[59] Brochure de Lanthenas, qui avait paru dans la *Chronique du mois* de juin 1792.

[60] Autre élucubration de Lanthenas, qui paraissait au même moment dans la *Chronique* de septembre. C'était un plan d'armement des citoyens actifs pour remplacer l'armée permanente. Le moment était bien choisi !

[61] On lit, en marge de la facture, de la main de Mme Roland : « Ouvrage qui ridiculisait d'une manière frappante le *Manifeste des princes*. » (Le *Compte* imprimé reproduit cette phrase.) Cette pièce est peut-être celle que publia le *Moniteur* du 21 août : *Lettre adressée au duc de Brunswick relativement à son prétendu* Manifeste *contre la France.*

[62] C'est le décret du 2 août, qui promettait 100 livres de rente viagère aux déserteurs allemands, et c'est ce décret, mis en placards, que Gonchon, dans sa mission patriotique en Champagne, allait afficher aux arbres, aux abords de l'ennemi. François Bonneville fit une gravure « représentant en action » cette loi du 2 août (*Procès-verbal* de la Convention, 11 octobre).

[63] Décret du 24 août « sur l'incorporation des officiers et soldats suisses qui voudront rester au service de la nation française ».

[64] C'est la pièce qui fut affichée le 13 (*Moniteur* de ce jour-là), et dans laquelle Roland répondait au placard de Marat contre lui, du 8 septembre.

[65] Encore !

[66] « En faveur du respect des personnes et des propriétés », du 17 septembre 1792. Imprimerie du Cercle social (Tourneux, n° 8235).

[67] Ou peut-être même des soldes.

[68] Prononcé le 20 octobre 1791.

[69] Prononcé le 24 novembre.

[70] Prononcé ce jour-là.

[71] Ce discours est du 17 février 1792. Il doit donc y avoir un lapsus dans le libellé, *janvier* au lieu de *février.*

[72] Prononcé le 10 mars 1792.
[73] Prononcé le 23 mai.
[74] Prononcé le 9 juillet. Il faut donc probablement lire, sur la facture, *18* au lieu de *8*.
[75] Prononcé le 25 juillet.
[76] Prononcé le 26 juillet.
[77] C'est la lettre écrite par Roland à la Convention, le 30 septembre 1792, pour annoncer qu'il restait au ministère (8 pages in-8°, de l'Imprimerie du Cercle social).
[78] Sur cette lutte entre les députés des Bouches-du-Rhône (lisez Barbaroux) et Marat, qui avait essayé de débaucher les fédérés marseillais qui se trouvaient encore à Paris, voir la séance de la Convention du 24 octobre.
[79] Thomas Paine, proclamé citoyen français le 25 août, élu à la Convention par quatre départements, était arrivé à Paris le 19 septembre, et avait adressé, le 25, à ses nouveaux « concitoyens », une lettre « toute fleurie des plus optimistes promesses de bonheur » (Moncure Conway, *Thomas Paine*, p. 218), où il leur disait : « Punissons en répandant des lumières plutôt qu'en exerçant des vengeances. »
[80] Le *Compte* imprimé date cette facture du 25 septembre. C'est une erreur. L'adresse de la section des Quatre-Nations est bien du 12 septembre (Tourneux, n° 8766), mais c'est le 5 octobre seulement que Roland, dans une lettre adressée à Gouget-Deslandres, vice-président de la section, prit à son compte l'impression de la pièce : « Vous pouvez donner les ordres convenables pour en faire tirer 10.000 exemplaires in-8° et 1.200 en placards ; ces derniers seront affichés par 600 dans Paris en deux jours différents, et des 10.000 in-8°, 5.000 seront distribués dans Paris au gré de votre section ; les 5.000 autres me seront remis pour être adressés dans les départements. » (*Papiers de Rosière*.)
[81] C'est l'*Adresse* lue à la Convention, le 21 octobre, par Gonchon, au nom de la section des Quinze-Vingts et de la section Bonne-Nouvelle, en apparence pour repousser le projet de force départementale proposé par Buzot, mais en réalité pour l'appuyer indirectement. Cette affiche est annoncée au *Journal des débats et des décrets*, n° 40 de la 2e série : « *Adresse du faubourg Saint-Antoine*, 2 sols. »
[82] Ce supplément à la *Chronique du mois* de décembre 1792 contenait : 1° un article de Lanthenas : *Des élections et du mode d'élire par listes épuratoires* ; 2° la fameuse brochure de Brissot : *À tous les républicains de France, sur la Société des Jacobins de Paris*.
[83] La même brochure de Brissot.
[84] C'était une adresse, publiée à Lyon, par « les membres de la Société populaire de la rue Tupin », pour exhorter au respect et à l'obéissance des lois (Gonon, *Bibliographie de Lyon*, n° 1010). On en trouvera le texte dans *Le Patriote*, n° 1198, et dans Buchez, t. XXI, p. 3.

Le *Compte* imprimé dit : « Affiche qui a paru propre à renforcer parmi les citoyens l'amour de la loi et l'horreur des exécutions sanglantes. »
[85] *La Journée de Marathon ou le Triomphe de la liberté*, 4 actes, en prose. (Voir *Le Patriote* du 23 juillet 1792, et le *Moniteur* du 24.)
[86] De Bonneville, 1791, 2 vol.
[87] *Nouveau code conjugal, établi sur les bases de la Constitution*, de Bonneville, 1792. Imprimerie du Cercle social.
[88] Pamphlet de Dulaure, de 1790.
[89] Pamphlet de Lanthenas, juin 1792.
[90] Pamphlet de Lanthenas, septembre 1792.
[91] Pamphlet de Lanthenas, juin 1791.
[92] J'ignore absolument ce que pouvait être cette pièce.
[93] *Exposition des motifs d'après lesquels l'Assemblée nationale a proclamé la convocation d'une Convention nationale*, rédigée par Condorcet. *Le Patriote* des 18, 19 et 20 août 1792 en avait publié le texte. Le *Journal des débats et des décrets* (n° 333) en avait annoncé la brochure.
[94] C'est l'ouvrage que Roland venait de faire réimprimer par les frères Reynier. Voir plus haut.
[95] De Laviconterie.
[96] De Thomas Paine. Traduit par Lanthenas, 1792. Imprimerie du Cercle social.

[97] Du même.
[98] Brochure anti-esclavagiste de Lanthenas, de mars 1790.
[99] *Défense de Paris et de tout l'empire*, par Julienne Belair (qui dirigeait alors les travaux du camp sous Paris). Au Cercle social, in-8°.
[100] *La Constitution de l'Angleterre*, du Genevois Delolme, qui avait paru en 1771.
[101] Ouvrage de Lanthenas, d'août 1789.
[102] *Droits et devoirs du citoyen*, ouvrage posthume de Mably, offert à l'Assemblée constituante le 31 août 1790 par ses exécuteurs testamentaires.
[103] *Esprit, maximes et principes de J.-J. Rousseau*, 1re édition de 1763, réimprimée à Neufchâtel en 1791 (Quérard).
[104] *De la Constitution des Romains*, etc., 3 vol. in-8°, ouvrage posthume de l'abbé Ath. Auger (mort en 1791), ancien ami de Roland.
[105] Lisez Murville. Ce littérateur, qui s'appelait en réalité P. N. André, était gendre de Sophie Arnould. Il fera plus tard, en 1811, une ode *Sur le prochain accouchement de S. M. l'Impératrice*.
[106] *Placards de Marat* (Chèvremont), 30 août (M. Mautouchet dit 5 septembre).
[107] *Ibid.*, 18 septembre.
[108] Buchez, t. XXI, p. 25.
[109] Cité par Buchez, t. XXI, p. 19.
[110] Allusion au *Chant du coq*, le journal-affiche qui, dans l'été de 1791, avait poursuivi Brissot de ses calomnies.
[111] Le compte présenté par Roland le 18 octobre à la Convention et le 19 au Conseil exécutif.
[112] Il résulte des chiffres que j'ai donnés que *La Sentinelle*, du 16 mai au 21 novembre, en six mois, avait coûté 13.000 livres. Marat ici calculait assez juste.
[113] Il me paraît superflu de discuter toutes ces assertions, où Marat confond tant de choses. Il suffira de faire observer, au sujet de Bonneville, qu'il était commissaire du Conseil exécutif et non de Roland, et que celui-ci n'avait contribué que pour 3.000 livres à sa mission de Rouen, ainsi que Marat aurait pu le voir dans les journaux qui donnèrent le résumé du compte rendu par le ministre le 18 octobre.
[114] Cette partie de la séance manque dans le recueil de M. Aulard. Je l'emprunte au *Moniteur* du 14 et au *Journal des débats et de la correspondance des Jacobins*, n° 396, cité par Buchez. Ce jour-là, après avoir entendu la réponse de Robespierre, la Convention avait clos le débat par l'ordre du jour. Le péril était passé.
[115] Deux mois auparavant, il lui écrivait, avec une familiarité affectueuse : « Papa Roland... »
[116] *À tous les républicains* (voir ci-dessus).
[117] La Convention avait bien décrété, le 29 octobre, l'impression du discours de Louvet, mais non (fait observer M. Hamel) son envoi aux départements.

Quant au chiffre de 15.000 exemplaires, je n'en trouve d'autre preuve que l'assertion de Merlin. Lorsque Roland fait des commandes à l'imprimeur du *Patriote*, il s'en tient à des chiffres plus modestes, 500, 1.000, 1.500, etc. Il ne va à 6.000 que pour Brissot.
[118] Aussi Mme Roland n'aimait-elle par Calon (*Mémoires*, t. II, p. 297).
[119] *Procès-verbal* de la Convention. — *Moniteur* du 24 et du 25.
[120] *Lettres* de Mme Roland, t. II, p. 459-460.
[121] *Moniteur* du 27 janvier.
[122] V. Camille Desmoulins, *Histoire des Brissotins* (édition Claretie, t. I, p. 341) : « L'auteur du placard intitulé *Les Dangers de la victoire...* c'était Roland, l'épreuve en ayant été vue sur son bureau, corrigée en entier de la main de sa femme », probablement par Fabre d'Églantine, lorsque, dans les quelques jours qui suivirent le 10 août, il fréquentait avec Danton chez Roland. — Sur ce placard des *Dangers de la victoire*, voir Tuetey, t. VI, p. 90, 21 août 1792.
[123] Voir, dans mon article de *La Révolution française* de septembre 1904, sa proclamation du 5 septembre 1792 aux fédérés marseillais.
[124] Après la défaite des Girondins, leurs vainqueurs usèrent — et d'une manière autrement large — des moyens de gouvernement qu'ils leur avaient tant reprochés et finalement enlevés. Un décret du 2 août 1793, demandé par Danton, mit à la disposition du Comité de salut public « une somme

de cinquante millions, sans en préciser la destination ». C'étaient de véritables *fonds secrets*, dit M. Aulard (*Études et leçons*, 1[re] série, p. 211-240). Et ce n'est plus alors 100 exemplaires par jour, comme pour Gorsas, le plus favorisé des journalistes de Roland, c'est 600 exemplaires que le Comité prend au *Moniteur*, au *Journal universel* de X. Audouin, à l'*Anti-fédéraliste*, au *Père Duchesne* d'Hébert, au *Journal des hommes libres* de Vatar, et c'est 10.000 par jour qu'il demande à la *Soirée du camp*, feuille destinée aux armées. (Aulard, *ibid.*)

Je ne saurais mieux faire que de renvoyer le lecteur à l'étude si démonstrative : *Les Publications officieuses du ministère de l'Intérieur en 1793 et 1794*, qu'a publiée M. Pierre Caron dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1910, tome XIV.

LE PREMIER MINISTÈRE DE ROLAND

LE second et dernier volume des *Lettres de madame Roland* va paraître dans quelques semaines. Dans ce volume, comme dans le précédent, nous avons placé, en tête de chaque année de la *Correspondance*, un *Avertissement* rappelant les circonstances qui aident à la mieux comprendre. De l'*Avertissement* de l'année 1792, nous détachons la partie qui concerne le premier ministère de Roland (23 mars-13 juin 1792) et la période précédant le 10 août.

I

Recueillons d'abord les circonstances qui ont précédé et amené l'élévation subite de Roland au ministère de l'Intérieur.

À l'automne de 1791, il se trouvait au Clos. Il écrivait à Bosc, le 30 septembre[1] : « Je vais me livrer à la réparation des maux d'une trop longue absence d'un bien négligé de longtemps » ; il parlait aussi de reprendre les travaux de son *Dictionnaire des manufactures*, à commencer par *La Pelleterie*. Le 4 octobre[2], il priait Bosc d'envoyer Lanthenas à Marly, chez M. de Nervo, l'ancien seigneur de Theizé, pour le presser au sujet d'une vente de biens-fonds : « Qu'il dise nettement à M. de Nervo que, étant prêts à placer ailleurs, nous préférerions acquérir de lui, près de nous, et que nous lui en payerions autant ou plus que personne... »

Ainsi, faire valoir Le Clos, achever son *Dictionnaire*, Roland ne voit pas alors au-delà.

Mais sa femme ne se résigne pas à « retomber dans toute la nullité de la province[3] » ; il est vrai que, dans d'autres lettres[4], elle an-

nonce des projets de tout point semblables à ceux de Roland. Mais la suppression des inspecteurs des manufactures[5] enlevait au ménage cinq mille livres de revenu[6] ; en retournant à Paris, on pouvait s'y créer des ressources ; en tout cas, on rentrait dans l'action. Aidée de son amie Sophie Grandchamp[7], elle finit par décider son mari. Une lettre du 30 novembre nous montre les Roland faisant résolument leurs préparatifs de départ.

À peine arrivé à Paris (15 décembre), et installé à l'hôtel Britannique, mais cette fois au troisième étage, Roland dresse un mémoire de ses services[8], pour réclamer le bénéfice du décret du 22 août 1790 sur les pensions, c'est-à-dire une retraite.

Puis il se remet à l'impression, si longtemps ajournée, du tome III de son *Dictionnaire des manufactures*. « Cet ouvrage était achevé en octobre 1790. L'impression en a été retardée jusqu'à ce moment (janvier 1792), parce qu'il n'est point de travaux qui ne soient subordonnés aux devoirs du citoyen[9]. »

En même temps, il songe à créer un *Journal des arts*, « consacré à l'agriculture, aux arts [industriels] et au commerce[10] », dont Panckoucke devait être l'éditeur. Il se remet en relation avec le baron de Servières, qui s'occupait aussi des arts industriels[11]. Ces projets n'excluaient pas d'ailleurs l'idée de retourner passer les étés au Clos, pour veiller à l'exploitation du domaine[12].

Ne dût-on demeurer que l'hiver à Paris, il n'y avait pas lieu de rester en hôtel garni. Aussi Roland signa-t-il, le 10 mars 1792, un bail prenant à loyer, pour six années, à partir de Pâques (8 avril), au prix de 450 livres, un modeste appartement, rue de la Harpe, n° 51, au second étage donnant sur la cour[13]. Le propriétaire, Jean-Alexandre Cauchois, bourgeois de Paris, était de la Société des Jacobins, et demeura un des amis les plus dévoués des Roland.

En essayant de renouer alors les relations de leur premier séjour, Roland et sa femme éprouvèrent plus d'une déception : « Les Constituants, disent les *Mémoires* (I, 67), étaient retournés chez eux [lisez : Buzot était rentré à Évreux] ; Pétion avait passé à la mairie, et les sollicitudes de cette place l'occupaient tout entier [voir dans les *Souvenirs de Sophie Grandchamp*, le récit curieux de l'accueil plus que froid fait à Mme Roland par Mme Pétion, devenue *mairesse* de

Paris] ; il n'y avait plus de point de ralliement [c'est-à-dire que les réunions de l'hôtel Britannique n'étaient plus possibles], et nous vîmes beaucoup moins Brissot lui-même... »

Néanmoins, Roland ne s'isola pas de la lutte politique. Bosc, qui était un des membres les plus actifs des Jacobins (membre du Comité de correspondance en août 1791), le fit admettre dans la Société, où ses autres amis, Lanthenas, Bancal, étaient alors aux premiers rangs. (En janvier 1792, Lanthenas était vice-président, Bancal secrétaire, Bosc de nouveau au Comité de correspondance). Le 15 février, Bosc est secrétaire, et Roland entre au Comité ; le 20 février, le 27, le 2 mars, nous trouvons Bosc et Roland secrétaires ensemble[14], et Mme Roland partageait avec son mari le travail de la correspondance[15].

II

C'est alors que survinrent les événements qui le portèrent soudainement au ministère.

La crise s'ouvrit le 9 mars, jour où la cour renvoya Narbonne, ministre de la Guerre, et le remplaça par de Grave. Dès le lendemain, 10 mars, l'Assemblée législative riposta en mettant en accusation Delessart, ministre des Affaires étrangères. Là-dessus Cahier, ministre de l'Intérieur, avait donné sa démission (même jour, 10 mars) ; Bertrand de Molleville, ministre de la Marine, en fait autant le 11 ; le 15, le roi appelle Lacoste à la Marine, et Dumouriez aux Affaires étrangères ; il marquait suffisamment, par ce dernier choix, son intention de se rapprocher de la majorité de l'Assemblée. Dumouriez l'affermit dans cette résolution et demanda aux chefs de cette majorité, — puisque les décrets[16] leur interdisaient d'être eux-mêmes ministres, — de lui désigner, pour remplacer Cahier à l'Intérieur et Tarbé aux Contributions publiques, des hommes à la fois dévoués à la Révolution et capables de diriger la machine administrative. C'est chez Vergniaud, demeurant alors place Vendôme, n° 5, chez une riche bourgeoise, Mme Dodun, qui lui prêtait son salon[17] et qui donnait presque tous les jours des déjeuners politiques, que le choix des nouveaux ministres se débattit.

Là siégeait une sorte de comité officieux, appelé le Comité de la place Vendôme, comprenant des membres de l'Assemblée et un certain nombre d'autres « patriotes ». Roland, bien qu'invité à ces réunions, y allait peu, mais ses amis y étaient plus assidus. L'un d'eux mit en avant, pour le ministère de l'Intérieur, le nom de l'ancien inspecteur des manufactures, et le fit agréer[18].

Quel est cet ami ? Mme Roland ne le nomme pas ; ailleurs[19], elle dit ne pas savoir qui fit le premier la proposition. Si on en croit Mme Grandchamp, ce serait Lanthenas.

Clavière fut désigné de même pour les Finances.

Brissot vint, dans la soirée du 21 mars, apporter à l'hôtel Britannique des propositions définitives, qui furent acceptées le lendemain, et enfin, le vendredi, 23 mars, à 11 heures du soir, Dumouriez, — qui, en allant aux Jacobins, le 19, coiffer le bonnet rouge et embrasser Robespierre, semblait s'être engagé définitivement avec les patriotes, — venait à son tour annoncer officiellement à Roland sa nomination et l'inviter à prêter serment le lendemain[20].

Brissot applaudit vivement, dans *Le Patriote français*, à un ministère qu'il avait fait et qu'il allait inspirer. Dans le numéro du 22 mars, en un *Bulletin de Paris* daté de la veille (c'est-à-dire du jour où il avait porté des propositions à Roland), il disait : « Point encore de ministres nommés... On parle de M. Clavière pour les Contributions publiques ; de MM. Dietrich, Roland de La Platière, Collot d'Herbois pour les Affaires intérieures. »

Puis, le 24, annonçant la nomination de « M. Clavière au ministère des Contributions publiques et de M. Roland (de La Platière) à celui de l'Intérieur » et en louant hautement ces choix, il se croyait obligé d'ajouter (tant Roland était inconnu du grand public !) : « Il ne faut pas confondre M. Roland-Laplatière avec un M. Laplatière, auteur d'une *Galerie de grands hommes*[21]. Le premier est un officier municipal de Lyon, écrivain connu par des ouvrages intéressants, ingénieux et utiles... »

Le choix de Roland inquiéta tout à la fois et les amis de la Cour, et les hommes qui commençaient à prendre position au-delà de Brissot et de son groupe[22]. Le *Logographe*, alors inspiré par les

Feuillants, écrivit que Roland était le beau-frère de Brissot, et celui-ci répondit, dans *Le Patriote* du 28 mars : « Vous avez été induit en erreur, monsieur ; je ne suis ni le beau-frère ni même l'allié de M. Roland (de La Platière) ; je suis seulement son ami et je m'en ferai gloire, car j'ai la profonde certitude qu'il cessera d'être ministre du moment où il ne lui sera plus possible d'être en tout patriote de l'*observance la plus rigoureuse*, et c'est à ce prix seul que je puis être l'ami d'un ministre. »

Le ministère girondin (il serait plus exact, à cette époque, de dire brissotin) était donc constitué avec Dumouriez, de Grave, Lacoste, Clavière et Roland ; il ne manquait qu'un ministre de la Justice, car Garnier, appelé à remplacer Duport-Dutertre, venait de refuser. On songea un instant, — très fortement, dit Mme Roland, lettre du 23 mars, — à Bancal des Issarts. Mais Bancal, qui manquait toujours l'occasion, avait quitté Paris depuis quelques jours. Le ministère de la Justice resta d'abord vacant, et Roland en fit l'intérim jusqu'au 13 avril, jour où on y porta Duranthon, procureur général syndic de la Gironde, proposé par Vergniaud.

III

Un des premiers soucis du ministère fut l'attitude de l'extrême gauche du parti patriote ; Collot d'Herbois, dont on avait parlé pour l'Intérieur, était déçu et hostile, et il avait de l'influence aux Jacobins ; mais surtout Robespierre, déjà séparé de Brissot et de ses amis sur la question de la guerre, se défiant d'un ministère où il n'avait aucun des siens, était à conquérir ou à désarmer. Mme Roland s'y empresse ; dès le 27 mars, lendemain du jour où il s'était heurté contre Guadet à la tribune des Jacobins[23], elle lui écrit une lettre pleine d'avances flatteuses[24]. Puis elle a une entrevue avec lui[25], mais en pure perte. Ce n'est qu'une fois la guerre déclarée (20 avril), au moment où la scission entre Brissot et Guadet d'une part, Robespierre de l'autre, est devenue complète et irrémédiable[26], qu'elle adresse à ce dernier une lettre de rupture définitive[27]. En même temps, ses amis font feu : Lanthenas, dans une lettre du 27 avril[28], prend énergiquement parti pour Guadet contre Robes-

pierre, qu'il accuse de « perdre la liberté » ; Brissot, dans *Le Patriote* du 28, attaque Collot d'Herbois et Robespierre avec une amère violence. De ce côté-là, le ministère Roland n'aura plus rien à espérer.

Six semaines s'écoulent de même en tâtonnements du côté de la Cour. Au début, Roland, et surtout Clavière, se sentaient à demi gagnés par la franchise apparente du roi[29], mais Mme Roland affirme n'avoir pas eu un instant confiance. Au fond, les deux ministres du 23 mars étaient encore en minorité dans le Conseil ; de Grave (ministre du 10) restait acquis à la Cour ; Lacoste (ministre du 15) semblait peu sûr ; Dumouriez se réservait. Le choix du ministre de la Justice, encore en suspens, aurait pu faire pencher la balance ; Roland aurait voulu Bancal des Issarts et Mme Roland le lui avait écrit le 23 mars[30] ; mais Vergniaud fit choisir son compatriote Duranthon (13 avril), et les Roland se rabattirent sur le projet de lui donner Bancal comme adjoint et surveillant ; Bosc écrivait à Bancal le 12 avril : « Mme Roland vous a parlé du projet qu'on avait eu sur vous pour le ministère de la Justice. Hier, Lanthenas me sondait pour savoir si vous accepteriez la place de secrétaire général de ce ministère, qui va être rempli par M. Duranthon, de Bordeaux[31]. » Bancal ne paraît pas s'être soucié de cette ouverture. Quoi qu'il en soit, la nomination de Duranthon ne fortifia pas Roland et Clavière ; leur nouveau collègue marcha avec Lacoste.

L'occasion d'une revanche s'offrit bientôt : à la suite des premiers échecs de l'armée du Nord, de Grave, que ses liens avec la Cour rendaient suspect, donna sa démission (8 mai). Aussitôt Roland exigea et obtint la nomination d'un ministre de la Guerre « patriote », de son ami Joseph Servan, qui fut nommé le lendemain. Les lettres de Mme Roland à Servan, des 9 et 10 mai, révèlent assez la part prépondérante qu'elle eut dans ce choix : « Oui, Monsieur, je l'ai souhaité, voulu... »

Quatre jours après, autre succès, moins éclatant, mais encore considérable : Clavière renouvelle le directoire des Postes (11 mai) et y introduit des amis particuliers de Roland, Bosc, Gibert, déjà employés dans cette administration, mais en un rang subalterne[32]. Le ministère avait désormais des hommes sûrs dans un service public essentiel, et Bosc écrivait à Bancal, le 14 mai, en lui annonçant

sa nomination : « Il s'agit de *désaristocratiser* la Poste[33]... »

À mesure que les Roland se sentent mieux maîtres du terrain, on voit s'organiser les réceptions, les dîners auxquels on convie députés et journalistes[34]. Le 13 mai, Lanthenas, qui était auprès de Roland, sans titre officiel, une sorte de secrétaire particulier, écrit à Dulaure, qui dirigeait *Le Thermomètre du jour* : « Mme Roland réunit demain lundi quelques patriotes à dîner avec son mari. Elle invite M. Dulaure à s'y trouver et à lui procurer, ainsi qu'à son mari, le plaisir de connaître un bon citoyen, dont M. Lanthenas leur a souvent parlé. — Ce dimanche, 13 mai, an IV. — À l'hôtel de l'Intérieur, à 4 heures[35]. » Dulaure se rend à l'invitation, envoie ensuite un numéro de son journal à Mme Roland et reçoit d'elle, cinq jours après, la lettre du 18 mai 1792, qui figure à la *Correspondance*. Il resta d'ailleurs, sous le second ministère, un des habitués de l'hôtel de l'Intérieur, témoin une autre invitation du 7 septembre suivant, citée par M. Marcellin Boudet[36]. Le cas de Dulaure, le plus topique, puisque nous avons les billets d'invitation, est celui de vingt autres, et nous n'essaierons pas de dresser ici la liste des convives de Roland[37]. On peut dire que tout le parti patriote, — moins l'extrême gauche, — a passé là.

Cependant, dès la seconde quinzaine de mai, une crise ministérielle se déclare. Le roi, sous l'influence de son entourage et de son conseil secret (Montmorin, Bertrand de Molleville, etc.) contrecarrait sourdement ses ministres et avait même un allié parmi eux, Duranthon. Roland, impatient de ce système d'obstruction, proposa loyalement d'aller droit au roi et de lui écrire une lettre le mettant en demeure de gouverner sans ambages avec la majorité. Il rédigea cette lettre, datée du 19 mai[38], et la communiqua auparavant à ses collègues. Clavière répondit, le 26 mai, en dissuadant Roland d'adresser cet ultimatum, mais en ajoutant qu'il se rallierait à l'avis de la majorité des autres ministres[39]. Mais d'ailleurs, pendant ce temps, le combat s'engageait sur le terrain parlementaire ; dès le 18, on dénonçait à l'Assemblée « le Comité autrichien », c'est-à-dire Montmorin et Bertrand ; le 20, le 23, Guadet, Gensonné et Brissot demandaient la mise en accusation de Montmorin et l'enquête sur Bertrand et Duport-Dutertre ; le 27, l'Assemblée dé-

crétait la déportation des prêtres insermentés ; le 28, le licenciement de la garde du roi. Les coups se succédaient, rapides et menaçants. On pouvait donc prévoir une rupture éclatante, immédiate, et (si les ministres patriotes l'emportaient) le renvoi de Duranthon, qui, dans toute cette affaire, avait manœuvré pour couvrir Montmorin et Bertrand. Ceci explique la lettre suivante de Roland à Bancal[40] :

Paris, le 30 mai 1792, l'an 4e de la Liberté.

Il n'y a pas un moment à perdre, mon ami. Si vous voulez être utile à la chose publique, partez au reçu de ma lettre ; venez nous joindre. Nous avons besoin de nous entourer, de nous renforcer de patriotes zélés, actifs, intelligents et travailleurs. J'espère que vous ne mettrez à arriver ici que le temps nécessaire pour votre transport en poste de Clermont à Paris.

Je vous embrasse.

ROLAND.

La crise fut conjurée pour quelques jours, probablement par quelque manœuvre de Dumouriez. Ce conseil de six ministres était partagé en deux camps : d'un côté, Roland, Servan et Clavière ; de l'autre, Duranthon et Lacoste ; entre eux, Dumouriez, qui louvoyait.

Encouragé par cette situation, que personne n'ignorait, ardemment hostile à Roland et à Servan, le parti feuillant reprenait une attitude agressive. Dans une correspondance très aigre échangée entre Roland et La Fayette[41], celui-ci, voulant disculper un de ses aides de camp qui s'était présenté chez le ministre de l'Intérieur avec une attitude arrogante, osait écrire à ce ministre, en le qualifiant en ces termes : « *Un homme* [Roland] *dont l'existence lui était inconnue* [à l'aide de camp] *avant que la gazette eût appris qu'il était ministre, et qu'aujourd'hui il connaît à peine de nom...* » Et la lettre se terminait en disant : « Notre confiance réciproque [de La Fayette et de son armée] est fondée sur l'amour de la liberté, le respect des lois, la haine des factions et *le mépris pour leurs chefs*. »

D'autre part, le département de Paris, présidé par La Rochefoucauld d'Anville, invité par une circulaire du 20 mai à renseigner le ministre de l'Intérieur sur la situation générale, l'état des esprits, etc., répondait par une longue lettre, faite évidemment pour la pu-

blicité, où il dénonçait violemment la Société des Jacobins qui, « par son influence, ses affiliations et sa correspondance, exerce sur tout l'empire un véritable ministère sans titre et sans responsabilité » et qu'il appelait « une chaire publique de diffamation[42] ». Le département n'ignorait pas que les Jacobins étaient le principal point d'appui du ministère brissotin. Lui dénoncer les Jacobins, c'était donc le dénoncer à lui-même. Il faut noter d'ailleurs que la lettre est datée du 12 juin, jour où le renvoi de Roland était déjà décidé. On peut donc admettre qu'elle fut un acte concerté avec le parti qui obtint ce renvoi.

D'ailleurs Barnave, resté le conseiller secret de Louis XVI, lui écrivait à ce moment-là, vers le 3 juin[43], en parlant des ministres, chez lesquels il dénonce « l'union d'une grande audace à une profonde incapacité » : « C'est pour l'outrager personnellement [le roi] qu'ils se sont emparés de son pouvoir. »

Ainsi, Louis XVI et ses conseillers secrets, La Fayette à la tête de son armée, le directoire du département de Paris voulaient la chute du ministère et on peut croire que, même sans l'incident de la lettre au roi, Roland et ses collègues auraient été renvoyés à bref délai.

Mais Roland et Servan n'étaient pas moins désireux d'en finir. Servan, le 8 juin, fait voter par l'Assemblée le décret établissant un camp de vingt mille fédérés sous Paris, et, le 10, Roland, sans consulter cette fois ses collègues, envoie au roi la fameuse lettre, rédigée tout entière par sa femme[44], qui eut tant de retentissement. Elle était conçue dans le même esprit que celle du 19 mai, mais bien plus développée.

Louis XVI la reçut dans la matinée du 11 juin, et répondit, le 13, par le billet autographe que voici[45] :

À M. Roland de La Platière.

Paris, le 13 juin 1792.

Vous voudrez bien, Monsieur, remettre le portefeuille du département de l'Intérieur, que je vous avais confié, à M. Mourgues, que je viens d'en charger.

LOUIS.

On sait comment Servan et Clavière furent congédiés en même temps, et comment Dumouriez, après avoir essayé de constituer un autre ministère, tout en obtenant de Louis XVI la sanction des deux décrets du 27 mai et du 8 juin, démissionna à son tour le 16 juin, laissant Louis XVI recourir à d'obscurs Feuillants, qui se succédèrent jusqu'au 10 août avec une rapidité de fâcheux augure.

IV

Les Roland, en quittant le ministère, se retirèrent dans le petit appartement de la rue de la Harpe, dont ils n'avaient pas encore pris possession. Quelle fut leur attitude durant ces deux mois ? Prirent-ils une part active à la lutte que la majorité de l'Assemblée (disons cette fois le parti girondin[46]) allait engager contre la Cour, ou bien restèrent-ils dans la réserve, laissant faire sans eux le 20 juin[47] et le 10 août ? La réponse ne paraît pas douteuse, quoi qu'en ait dit Mme Roland[48]. Comment croire qu'elle se serait résignée à disparaître ? D'ailleurs, le peu de données qui nous restent nous la montrent irréconciliable. C'est à ce moment-là que Barbaroux va chez eux[49] ; Lanthenas cherche à y entraîner Rovère, dès son arrivée à Paris (*Mémoires* de l'abbé Guillon, I, 115) ; le même Lanthenas est signalé parmi les agitateurs qui préparèrent le 10 août[50] ; en tout cas, c'est lui, de l'aveu de Mme Roland elle-même, que Pétion envoya deux fois, le 10 août, de la mairie à l'hôtel de ville, pour demander à être gardé « par une force importante », afin de n'avoir pas à s'opposer à l'insurrection[51].

Mais le fait le plus significatif est la lettre du 7 juillet 1792, adressée à Bancal (revenu à Paris depuis le commencement de juin) : « Vergniaud sera-t-il chez Mme Dodun ? Dans le cas de l'affirmative, ne craignez pas de lui dire qu'il a beaucoup à faire pour se rétablir dans l'opinion, si tant est qu'il y tienne encore en honnête homme, ce dont je doute. » À quel propos ce sanglant reproche ? Quel était le crime de Vergniaud ? Rien autre que son magnifique discours du 3 juillet, où, tout en adressant au roi une sommation dernière, il laissait la porte ouverte pour un rapprochement entre la Cour et son parti. Évidemment, Mme Roland connaît

ou du moins soupçonne[52] les négociations secrètes engagées alors entre Louis XVI et « la députation de Bordeaux », et elle n'y veut point entendre. Ce qu'il lui faut, c'est la déchéance du roi[53].

Le parti feuillant, lui non plus, ne voulait pas de transaction. Il escomptait le mouvement passager de réaction provoqué chez les constitutionnels par la journée du 20 juin, et, le bruit ayant couru au milieu de juillet que Louis XVI allait rappeler les ministres chassés un mois auparavant, André Chénier s'écriait amèrement : « Ah ! sire, voudriez-vous gâter le 20 juin ? » (*Journal de Paris* du 21 juillet.)

Et, néanmoins, jusqu'à la fin de juillet, les prudents admettaient que Roland pourrait bien rentrer au ministère, et ceux mêmes de ses collègues qui étaient restés (Duranthon, Lacoste) avaient pour lui des ménagements significatifs. Duranthon, par exemple, lui écrivait la curieuse lettre que voici[54] (elle n'est pas datée, mais elle se place forcément avant le 3 juillet, jour où Duranthon, ne voulant pas accepter la responsabilité de rester dans le ministère feuillant que Louis XVI reconstituait péniblement, donna sa démission) :

Je n'ai qu'à vous féliciter, mon très cher collègue, d'être débarrassé du fardeau du ministère ; je ne plains que la chose publique, je ne regrette que de n'avoir pas été associé à votre délivrance. Comptez bien, mon cher collègue, que déjà je serais aussi libre que vous, si je n'avais pas craint d'encourir le reproche de parti, ou même d'abandon de la patrie dans des jours de crise et de danger. Mais le moment viendra bientôt, j'espère, où je pourrai ne conserver du ministère, qu'un zèle imprudent m'a fait accepter, que le souvenir de notre union et de la haute estime que vous m'avez inspirée ; je le ménagerai, je le préparerai, cet heureux moment, et je le saisirai avec transport, comme, après une longue tempête, on saisit le port où l'on a l'espoir de jouir de soi et de ses amis.

DURANTHON.

M. Rolland.

D'autre part, *L'Indicateur*, journal fondé par Adrien Duport, le 20 mai 1792, pour combattre le ministère brissotin, ayant publié contre les trois ministres renvoyés nous ne savons quel propos outrageant attribué à Lacoste, Roland mit celui-ci en demeure de dé-

mentir la calomnie[55], et Lacoste, bien qu'encore ministre, — il ne démissionna que le 10 juillet, — s'empressa de répondre par un énergique désaveu, déclarant « hautement » que les propos du journal de Duport étaient une « indigne calomnie[56] ».

C'est seulement vers la fin de juillet, tandis que la majorité girondine, dans les séances du 24 et du 26, par la voix de Brissot, de Vergniaud, de Guadet, adressait au roi son ultimatum, que Roland parut vouloir quitter la partie. Était-ce qu'il ne crût pas au résultat de ces dernières sommations ? Ou bien voulait-il, à tout hasard, en cas d'insuccès, se mettre à l'abri ? Toujours est-il que, le 26 juillet, il sollicitait de l'Assemblée l'autorisation, en attendant l'apurement de ses comptes, de se retirer « dans ses foyers rustiques », et subsidiairement la liquidation de sa retraite comme inspecteur, — et l'Assemblée, quelques jours après, le 3 août, l'autorisait à quitter Paris[57].

On peut se demander, d'ailleurs, si, à ce moment-là, Roland et sa femme voulaient la même chose. Déjà, à l'automne de 1791, alors qu'il eût préféré rester au Clos, elle l'avait ramené à Paris. En juillet 1792, pendant qu'il regardait vers « ses foyers rustiques », était-elle aussi disposée que lui à abandonner la lutte ?

Le Dix-Août reporta Roland au ministère.

---

[1] Collection Morrison, inédit.
[2] Collection Morrison.
[3] Lettres des 8-9 septembre 1791 à Roland et du 11 septembre à Bancal des Issarts.
[4] Lettres du 27 septembre à Robespierre et du 12 octobre à Champagneux.
[5] Décret du 27 septembre 1791.
[6] Le traitement de Roland était de 5.600 livres, dont 600 payées par la ville de Lyon à titre d'indemnité de logement. Mais il convient d'ajouter ici que Roland, en fait, n'avait jamais touché cette indemnité, et qu'en 1791 il fit l'abandon de sa créance à la commune (Wahl, *Les Commencements de la Révolution à Lyon*, p. 346).
[7] Voir p. 173 du présent ouvrage.
[8] Girardot, *Les Ministres de la République française*, p. 7. — *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 57-58, pièce datée de Paris, décembre 1792. Une autre copie, commencée de la main de M[me] Roland, continuée par son mari, et datée du 20 février 1792, se trouve au ms. 9532, fol. 204-205.
[9] *Dictionnaire des manufactures*, t. III, p. 493.
[10] Lettre à Albert Gosse, du 22 janvier 1792.
[11] *Papiers Roland*, ms. 9532, fol. 194-197.
[12] *Mémoires* de M[me] Roland, éd. Faugère, I, 67 et 240 ; interrogatoire de M[me] Roland, du 1[er] novembre 1793 (Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 28) et *Mémoires*, I, 407 ; *Correspondance*, lettres des 22 janvier et 23 mars 1792 ; *Souvenirs de Sophie Grandchamp* (voir ci-dessus,

note 7). Le journal projeté est sans doute celui que Panckoucke fit annoncer dans le *Moniteur* des 28 février et 1er mars 1792.
[13] Ms. 6241, fol. 283.
[14] Aulard, *Jacobins*, III, *passim.*
[15] *Mémoires*, I, 240-242 ; cf. Aulard, *Jacobins*, IV, 671-672, séance du 11 janvier 1793.
[16] Des 19 mai 1790 et 7 avril 1791.
[17] Voir, sur ce salon de Mme Dodun, la lettre à Bancal du 7 juillet 1792 ; cf. Aulard, *Les Orateurs de la Législative*, I, 148. Roland, ministre, fréquentait encore la maison en septembre 1792 (Buchez, t. XXVIII, p. 75).
[18] *Mémoires*, I, 67.
[19] *Ibid.*, I, 243.
[20] *Mémoires,* I, 67-68. Cf. le récit de Mme Grandchamp, non concordant sur quelques détails secondaires, mais si curieux et si vrai comme impression générale.
[21] Sulpice Imbert, comte de La Platière, compilateur de l'époque (voir Quérard, *France littéraire*).
[22] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, III, 247.
[23] Aulard, *Jacobins*, III, 452.
[24] Lettre du 27 mars 1792.
[25] Lettre à Bosc, sans date, mais certainement d'avril 1792 (n° 478 de notre recueil).
[26] Séances des Jacobins du 25 avril, Aulard, *Jacobins*, III, 524-536.
[27] Lettre du 25 avril 1792.
[28] *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 276-279.
[29] Voir *Mémoires*, I, 70, 249, et Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 405-406.
[30] Louvet affirme (*Mémoires*, éd. Aulard, I, 46-49) qu'on songea aussi à lui.
[31] Lettre inédite, coll. Beljame.
[32] *Le Patriote* du 15 mai 1792.
[33] Collection Beljame, lettre inédite. Voir, au *Moniteur* du 23 mai, la harangue des nouveaux administrateurs des Postes à l'Assemblée (séance du 21 mai).
[34] Lettres 479 et 481 de notre recueil. Cf. *Mémoires*, I, 279 ; Champagneux, *Discours préliminaire*, p. XXXIII. Nous ne parlons que pour mémoire des dîners où les ministres se recevaient tour à tour, les jours où il y avait Conseil, bien que ces dîners, auxquels étaient invités d'autres personnages politiques, eussent aussi leur importance. Celui de Roland avait lieu le vendredi. Cf. *Mémoires*, I, 70 ; *Mémoires* de Dumouriez ; Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française* (éd. de 1878), t. VIII, p. 12. Voir aussi, pour l'action de Roland sur la presse, Buchez et Roux, t. XIV, p. 365-368.
[35] *Papiers Roland*, ms. 9533, fol. 247-248.
[36] *Les Conventionnels d'Auvergne : Dulaure*. Il y a une copie de ce billet au ms. 9533, fol. 249-250.
[37] Citons seulement Louvet, amené chez Roland par Lanthenas (*Mémoires* de Louvet, I, 50), et qui fonda alors *La Sentinelle*, vers la fin d'avril 1792, pour soutenir la politique du ministère brissotin. (C'est par erreur qu'on fait remonter au 1er mars l'origine de cette feuille célèbre.)
[38] On en trouvera le texte dans les *Lettres et pièces intéressantes pour servir à l'histoire du ministère de Roland, Servan et Clavière*. Paris, 1792, p. 43-49. Voir ce qu'en dit Mme Roland, *Mémoires*, I, 73. Il ressort de son récit, et aussi de ce qui va suivre, que la lettre ne fut pas envoyée.
[39] *Ibid.*, p. 49-53. Le brouillon autographe se trouve au ms. 9534, fol. 428-429.
[40] *Lettres à Bancal*, éd. de 1835, p. 341.
[41] *Correspondance du ministre de l'Intérieur Roland avec le général La Fayette*, à Paris, de l'Imprimerie du Cercle social, l'an IV de la Liberté, 22 p. in-8°. (Imprimé après le renvoi de Roland. Publié dans *Le Patriote français* du 2 juillet 1792.)
[42] *Lettre du Directoire du département de Paris à M. Roland, ministre de l'Intérieur, en réponse à sa lettre du 20 mai*. Paris, le 12 juin 1792, l'an IV de la Liberté, 19 p. in-8°. (Publié dans *Le Patriote français* du 17 juin.)
[43] *Catalogue des autographes de la collection Étienne Charavay*, 1900, première vente, n° 178.
[44] « Je fis la fameuse lettre. » (*Mémoires*, I, 253-255.)
[45] Inédit, ms. 6241, fol. 305-306.

---

[46] L'expression, on l'a bien remarqué, est toute moderne ; mais on disait déjà alors « la députation de la Gironde ». (Voir *Le Patriote* du 20 mai 1792, et *passim.*)
[47] S'il faut en croire Sergent-Marceau (*Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédents*, publiés par la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série), la manifestation du 20 juin aurait été préparée chez les Roland. C'est possible, mais Sergent est une autorité insuffisante.
[48] I, 85.
[49] *Mémoires* de Barbaroux, p. 331 et 336, et surtout 339, où l'on voit que Roland était au courant de la marche du bataillon marseillais sur Paris.
[50] De Goncourt, *Société française pendant la Révolution*, p. 189 : « Avant le 10 août, le Caveau [au Palais-Royal] est le lieu de réunion des fédérés, et Lanthenas les y régale de bière et de liqueurs. (*Journal à deux liards.*) »
[51] *Mémoires*, I, 291.
[52] Elle déclare (*Mémoires*, I, 296) que Roland a ignoré la lettre de Gensonné à Louis XVI.
[53] Ou tout au moins la suspension. (Voir au n° 491 de notre recueil l'analyse faite par Sainte-Beuve de sa lettre du 31 juillet à Brissot.)
[54] Ms. 9532, fol. 231.
[55] *Le Patriote* du 24 juin.
[56] *Le Patriote* du 28.
[57] Ms 6243, fol. 136 ; *Le Patriote* du 4 août.

COUTHON ET ROLAND

NOTRE savant et obligeant collègue M. A. Kuscinski a bien voulu me communiquer copie d'une lettre de Couthon à Roland, et de la réponse de celui-ci. Voici ces deux lettres, avec les quelques remarques qu'elles comportent :

Paris, le 4 octobre 1792, l'an I de la République.

L'on m'assure, ministre patriote, que je pourrais avoir un logement aux Tuileries, près de la nouvelle salle que la Convention va occuper. Je m'adresse à vous, à qui l'administration des édifices nationaux est confiée, pour vous prier de m'en instruire. Vous connaissez mes infirmités, et vous sentez combien il me serait précieux d'habiter un local d'où je puis facilement me faire porter dans le lieu des séances de la Convention sans m'exposer à l'humidité et au froid qui influent si douloureusement sur ma triste existence. Je m'en rapporte entièrement à vous sur le prix du loyer ; je payerai ce que vous réglerez. Répondez-moi, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez ; je suis à terme dans la maison que j'occupe sous huit jours, il faut qu'avant cette époque je sois pourvu.

Recevez, brave et estimable ministre, mes saluts fraternels.

G. COUTHON, *député du Puy-de-Dôme*,
rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle Saint-Florentin, n° 366.

M. Roland, ministre de l'Intérieur.

(Archives nationales, AF 13, 1240.)

Rue Saint-Honoré, n° 366, c'est la maison du menuisier Duplay, celle où demeurait Maximilien Robespierre depuis la fin de juillet 1791. Pourquoi Duplay avait-il donné congé à Couthon ? Je n'y vois qu'une explication : Augustin Robespierre venait d'être élu, comme son frère aîné, député de Paris ; il venait d'arriver ou

allait arriver d'Arras (il n'en partit que le 25 septembre) avec sa sœur Charlotte ; ils devaient tous deux s'installer chez Duplay[1], et il fallait leur faire place.

Dans l'*Almanach royal* de 1792, Couthon est porté comme demeurant rue Saint-Honoré, n° 343. Je ne saurais dire si cette adresse est la même que celle du n° 366, avec un changement de numérotage (chose si fréquente alors), ou si le pauvre malade avait déjà dû, cette année-là, subir un premier changement de domicile. En tout cas on voit que, logé déjà dans le voisinage de l'Assemblée, qui siégeait dans la salle du Manège, il tenait à s'en rapprocher encore, surtout en vue de sa translation aux Tuileries.

Roland s'empressa de répondre :

Paris, 8 octobre 1792, l'an I.

Les travaux, Monsieur, de la salle de la Convention et de ses dépendances, les embarras de scellés[2], de surveillance et de toutes les opérations qui y ont rapport, rendent l'enceinte du château des Tuileries infiniment peu disponible et les rigueurs de la responsabilité ajoutent encore à l'impuissance où je me vois de vous y procurer un logement tel que vous le désirez. Mon regret en est extrême, et l'aveu que je vous en fais ne peut être suspect vis-à-vis d'un homme dont le patriotisme et le courage ont tant de droits à mon estime et à la reconnaissance des amis de la liberté. Le seul moyen qui existe de vous obliger est que [vous] puissiez m'indiquer quelque local hors, mais à la portée de cette enceinte, et dont l'emploi soit à ma disposition. Je mettrais à vous en faciliter la jouissance tout l'empressement d'un homme qui sent le prix de vos travaux et qui pense que c'est un véritable service à rendre à la patrie que de contribuer à vous les rendre moins pénibles.

Le ministre de l'Intérieur.

(Archives nationales, AF 13, 1240.)

Le ton cordial, affectueux même, de ces lettres n'est pas pour surprendre si l'on considère l'état des esprits dans la Convention au commencement d'octobre 1792. La funeste scission n'était pas faite. Malgré une première sortie de Barbaroux contre Robespierre (25 septembre), malgré la rude boutade de Danton (29 septembre) sur l'ingérence de Mme Roland dans le ministère de son mari, malgré les colères des Jacobins qui venaient de prononcer la radiation

de Brissot (10 octobre), la grande bataille n'était pas encore engagée ; ce n'est que le 29 octobre qu'elle s'ouvrira avec la folle philippique de Louvet contre Robespierre. Roland avait encore la confiance des plus ardents (sauf le groupe de Robespierre et des députés de Paris) ; c'est à ce moment-là (16 et 24 octobre) que David lui adressait ces lettres enthousiastes que j'ai publiées dans *La Révolution française* d'avril 1900. Dans cette Assemblée qui ne comptait que quelques semaines d'existence, le classement des partis n'était pas fait, on en était encore à la période de l'embauchage, et tel, qui devait siéger l'année suivante au sommet de la Montagne, pouvait paraître indécis encore. Tel était notamment, je crois, le cas de Couthon. Ainsi que je l'ai dit ailleurs[3], il pouvait alors être rangé plutôt parmi les Girondins avancés que parmi les Montagnards. Ami et collègue de Bancal des Issarts, qui vivait dans l'intimité de Roland, de Dulaure, qui fréquentait chez eux, de Gilbert Romme, qui n'avait pas encore rompu[4], il était de ceux sur qui ils comptaient.

Mais c'est justement à cette date qu'il se sépare d'eux, et ici le rapprochement des dates n'est peut-être pas sans signification : c'est le 8 octobre (le jour même de la réponse de Roland à Couthon) que Buzot avait présenté à la Convention ce projet de garde départementale qui aurait soustrait l'Assemblée à la domination de Paris, et c'est le 12 que Couthon, aux Jacobins, revenant sur ses dispositions antérieures, combattit avec force cette proposition : « Dans les premiers moments, je l'ai adopté moi-même, ce projet ; mais la composition du Comité de constitution m'a ouvert les yeux, etc. » Ce revirement inattendu déconcerta les Roland, et le surlendemain, 14 octobre, Mme Roland écrivait à Bancal : « Voyez donc Couthon et le raisonnez ; il est incroyable qu'un aussi bon esprit se soit laissé prévenir d'une manière étrange contre les meilleurs citoyens. Il parle absolument dans le sens *de la faction*... » lisez « des Jacobins et de la députation de Paris ». Après quoi Mme Roland ajoute cette réflexion mélancolique, qui définit si bien son parti : « Je ne sais si vous remarquez assez que la faction travaille et s'agite, et que les hommes purs *restent épars*. »

Sans vouloir donner aux petits faits plus d'importance qu'il ne

convient et sans songer à porter atteinte à la haute intégrité de Couthon, ne peut-on pas se demander si le refus de Roland du 8 octobre, si adoucie qu'en eût été la forme, n'a pas influé sur son humeur et n'a contribué quelque peu, même sans qu'il en eût conscience, à son revirement du 12 ?

Peu de temps après, nous le trouvons installé cour du Manège, n° 97 (*Almanach national* de 1793). Cette cour était celle par laquelle, en venant du Carrousel ou de la rue de l'Échelle, on accédait à la salle où la Convention siégea jusqu'au 9 mai 1793[5], et les bâtiments qui la bordaient étaient nécessairement propriété nationale. Placé ainsi à quelques pas et de la salle du Manège et des Tuileries, où la Convention s'installa le 10 mai 1793, Couthon avait accepté, en définitive, ce que Roland lui avait offert.

---

[1] E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. II, 461.

[2] Roland avait fort à faire pour empêcher l'envahissement des Tuileries : d'une part, en effet, il avait à surveiller l'aménagement de la salle préparée pour l'Assemblée (décrets des 14 et 29 septembre, 2 octobre, etc.) ; d'autre part, l'effronté Palloy, l'exploiteur des pierres de la Bastille, y avait introduit ses ouvriers sans autorisation, et Roland était obligé de multiplier ses ordres pour les en faire sortir (*Papiers Roland*, ms. 9532, fol. 249). À la date du 11 octobre, il écrivait :

« Je charge les commissaires que j'ai nommés pour la surveillance des meubles et effets appartenant à la nation et tous les bâtiments des Tuileries et dépendances, de ne permettre ni souffrir que qui que ce soit s'y introduise, prétende y construire, y réparer, sous quelque prétexte que ce soit, sans un ordre positif de ma part, etc. »

Il avait aussi, comme il le dit, à surveiller les scellés, tant ceux apposés sur les meubles et effets que sur les papiers de Louis XVI.

[3] *Lettres* de Mme Roland, t. II, p. 438.

[4] *Ibid.*, n° 510.

[5] Voir Armand Brette, *Histoire des édifices où ont siégé les Assemblées parlementaires de la Révolution*.

JANY
LE DERNIER CORRESPONDANT DE MADAME ROLAND

MME Roland, prisonnière à l'Abbaye (1er juin 1793), puis à Sainte-Pélagie (24 juin), put d'abord assez librement recevoir les visites de quelques amis fidèles, — Champagneux, chef de division au ministère de l'Intérieur sous Garat, comme il l'avait été sous Roland, — Bosc, encore en fonctions comme administrateur des Postes, — Grandpré, médecin des prisons[1], qui devait sa place à Roland, etc. Mais, à mesure qu'on s'enfonçait dans la Terreur, la solitude se resserra autour d'elle ; passé la première quinzaine de juillet, plus de communications avec les Girondins de Caen, plus de lettres de Buzot ; le 4 août, Champagneux, dénoncé par Collot-d'Herbois, est incarcéré à La Force ; au commencement de septembre, Bosc, menacé à son tour, quitte l'administration des Postes et, retiré dans la forêt de Montmorency, à Sainte-Radegonde, ne vient plus que rarement et difficilement à Paris[2] ; enfin Grandpré, un instant emprisonné, suspecté, obligé par sa place même à des ménagements infinis, ralentit aussi ses visites[3].

C'est au moment où ses plus sûrs amis lui manquaient ainsi — vers le milieu de septembre — que nous voyons apparaître un ami inconnu, désigné seulement sous le nom mystérieux de Jany, qui se charge de ses communications avec le dehors, qui reçoit pour être remis à Bosc ou être déposés en lieu sûr les derniers cahiers de ses *Mémoires* écrits au jour le jour dans la prison, auquel enfin elle ouvre ses plus secrètes pensées...

Qui était Jany ? Quel était son véritable nom ? On n'a eu jus-

qu'ici, pour répondre à ces questions, que les quelques lettres à lui adressées par la prisonnière, et encore ces lettres n'ont-elles été connues que les unes après les autres, à de longs intervalles ; Bosc en a donné une avec la première édition des *Mémoires*, en 1795 ; M. Barrière, en 1820, en a inséré deux autres dans son édition ; enfin trois ont été publiées en 1892 par Mlle Clarisse Bader, dans une très intéressante *Étude sur Mme Roland*[4]. Examinons donc d'abord ces six lettres. Nous serons obligé, bien qu'elles aient déjà été imprimées, de les reproduire ici, dans l'ordre où il nous paraît vraisemblable qu'elles ont été écrites[5] ; ce n'est, en effet, qu'en les lisant ensemble et à leur place qu'on pourra nous suivre sans trop d'obscurité. Comme nous aurons souvent besoin d'y renvoyer au cours de la discussion dont elles sont la préface nécessaire, nous les désignerons, pour être à la fois plus clair et plus bref, par les lettres A, B, C, etc.

A[6]

Samedi, 1793[7].

Je ne puis vous dire, cher Jany, avec quel plaisir je reçois de vos nouvelles. Placée sur les confins du monde, les témoignages d'attachement d'un individu de mon espèce que je puisse estimer me font trouver encore quelque douceur à vivre. J'ai souffert pour ma pauvre compagne au-delà de toute expression. C'est moi qui me suis chargée du triste office de la préparer au coup qu'elle n'attendait guère et de le lui annoncer ; j'étais sûre d'y apporter les adoucissements qu'un autre eût peut-être difficilement trouvés, parce qu'il n'y a guère que ma position qui pût me faire aussi bien partager sa douleur. Cette circonstance a fait qu'on l'envoie chez moi ; nous mangeons ensemble, et elle aime à passer près de moi la plus grande partie des jours ; j'en travaille bien moins, mais je suis utile, et ce sentiment me fait goûter une sorte de charme que les tyrans ne connaissent pas. Je sais que B...[8] va être immolé ; je trouve plus atroce que cela même la disposition qui interdit tout discours aux accusés[9]. Tant qu'on pouvait parler je me suis senti de la vocation pour la guillotine ; maintenant, il n'y a plus de choix, et massacrée ici ou jugée là, c'est la même chose.

Je désirerais qu'il vous fût possible d'aller régulièrement, du moins une fois la semaine, chez Mme G. Chp.[10]. Elle vous communiquerait ou vous re-

mettrait ce qui nous intéresse et vous lui donneriez de nos nouvelles. Vous trouverez chez elle à emprunter les deux volumes du voyage en question, que je n'ai point ici en mon pouvoir.

Je reçois avec action de grâce les lettres de lady B... ; je ne les connais point, je compte les faire servir à deux personnes ; je ferai lire le petit P...[11], je n'avais que Thompson qu'il ne pouvait encore entendre.

Hélas ! n'enviez pas le sort de celui à qui j'ai donné mon *Voyage de Suisse*[12] : c'est un infortuné qui n'a que des malheurs pour prix de ses vertus ; persécuté, proscrit, je ne sais s'il dérobera longtemps sa tête à la vengeance des fripons dont il était le rude adversaire.

Assurément, vous pouvez lire tout ce que je vous envoie[13]. J'ai regret maintenant de ne vous avoir pas envoyé les quatre premiers cahiers[14] ; le reste ne sent rien quand on ne les a pas vus ; ils peignent mes dix-huit premières années ; c'est le temps le plus doux de ma vie ; je n'imagine point d'époque, dans celle d'aucun individu, remplie d'occupations plus aimables, d'études plus chères, d'affections plus douces : je n'y eus point de passion, tout y fut prématuré, mais sage et calme, comme les matinées des jours les plus sereins du printemps.

Je continuerai, si je puis, au milieu des orages ; les années suivantes me firent connaître ceux de l'adversité et développèrent des forces dont le sentiment me rendait supérieure à la mauvaise fortune. Celles qui vinrent après furent laborieuses et marquées par le bonheur sévère de remplir des devoirs domestiques très multipliés dans une existence honorable, mais austère. Enfin arrivèrent les jours de la Révolution, et avec eux le développement de tout mon caractère, les occasions de l'exercer.

J'ai connu ces sentiments généreux et terribles qui ne s'enflamment jamais davantage que dans les bouleversements politiques et la confusion de tous les rapports sociaux ; je n'ai point été infidèle à mes principes, et l'atteinte même des passions, j'ai le droit de le dire, n'a guère fait qu'éprouver mon courage. Somme totale, j'ai eu plus de vertus que de plaisirs ; je pourrais même être un exemple d'indigence de ces derniers, si les premières n'en avaient qui leur sont propres, et dont la sévérité a des charmes consolateurs.

Si j'échappe à la ruine universelle, j'aimerai à m'occuper de l'histoire du temps ; ramassez de votre côté les matériaux que vous pourrez. J'ai pris pour Tacite une sorte de passion, je le lis pour la quatrième fois de ma vie avec un goût tout nouveau, je le saurai par cœur ; je ne puis me coucher sans en avoir savouré quelques pages[15].

Faites donc courir la lettre de B...[16]. Je me déciderai donc aussi à vendre quelque peu d'argenterie, je pourrai bien vous prier de me rendre ce service.

Je ne veux point voir P[k17], et il ne faut pas qu'il demande de permission : ne point prononcer mon nom auprès des autorités est le seul service qu'on puisse me rendre.

Adieu, chez Jany, adieu.

B[18]

8 octobre 1793.

Lorsque vous ouvrirez cet écrit[19], cher Jany, je ne serai plus. Vous y verrez les raisons qui me déterminent, en trompant mes gardiens, à me laisser mourir de faim. Cependant, comme aucun transport ne m'inspire cette résolution, que je veux soumettre à tous les calculs, soit pour ne manquer à aucun de mes devoirs, soit pour ne pas mériter le blâme de nos amis, je consens à attendre le jugement des députés[20] pour juger alors des conséquences et de l'instant d'exécuter mon projet.

S'il se passe quelques jours, je continuerai mes mémoires ; si je n'ai pas le temps de les conduire bien loin, je m'en consolerai. Il existe assez de choses, en réunissant toutes celles que j'ai écrites et qui sont dans les trois dépôts[21], pour éclaircir beaucoup de faits et concourir à la justification de bien des personnes. Voilà le soin que je vous laisse ; il vous exprime assez toute mon estime. Disposez de ces objets en maître absolu, ne précipitez rien pour ne rien perdre, et ne vous détachez de quoi que ce soit que vous ne vous soyez procuré un double par copie.

Mes dernières pensées sont nécessaires aux père et mère adoptifs de ma fille[22] ; vous les leur communiquerez, si l'exemplaire que je leur destine manquait de leur parvenir.

Adieu, Jany, je vous honore et je vous aime ; je m'éteins en paix, en songeant que vous ferez revivre de moi tout ce que j'ai pu en faire connaître ; il ne manque que des détails, dont je ne tairais pas un seul si j'avais plus de temps, mais dont nul n'est en contradiction avec ce qui précède.

C[23]

. . . .

... Je ne vous dis pas combien j'y suis sensible, mais je puis vous avouer que j'y ai moins de regret, vu le peu d'aptitude de mon enfant à en profiter. C'est un être bon, mais apathique, et qui n'aura ni vices ni vertus...[24].

. . . .

... Quant à Mlle G. el., je vais vous dire ce qui en est[25]. Elle a douze cents livres de pension ; le jeune homme qu'elle élève est le fils de G. Pré[26], qui est chez elle et qui a une place de mille écus ; mais ils se gênent ensemble pour payer les dettes que cet honnête infortuné a contractées dans un temps encore plus malheureux ; de manière qu'avec un petit revenu déterminé, ils sont presque misérables.

Voilà ce que je sais ; ce n'est pas à moi ensuite à juger entre vous ; car, enfin, vous êtes, je crois, trop honnête aussi pour être riche.

. . . .

Je vous envoie encore un cahier et je tâcherai de tirer[27] ce qui précède. [Ce sera, comme vous dites, *mes Confessions*, car je n'en veux rien celer] ; mais la fin ne pourrait pas être publiée si tôt. Au reste, lorsque vous parlez d'Amérique, vous chatouillez mes oreilles ; c'est bien là que j'ambitionnerais de me transporter, si je redevenais libre, mais je n'espère point en retrouver la faculté.

Je me crois perdue ; sans cette croyance, je ne prendrai pas la peine de me confesser ; on ne songe guère à laisser des souvenirs lorsqu'on espère pouvoir y donner matière.

Je ne veux point voir les cahiers de B...[28] que lorsque vous en aurez un double ; il y aura toujours du danger dans les transports, et il ne faut pas risquer une perte irréparable.

Il est trop vrai, Jany, qu'on ne peut se confesser sans révéler aussi la confession de quelques autres ; c'est quelquefois délicat et, à mesure que j'avance, je sens que j'ai plus à dire d'autrui. Mais [j'ai fait mon calcul et pris mon parti : je dirai tout, tout, absolument tout ; ce n'est que comme cela qu'on peut être utile].

Adieu, mon ami, mon confident ; vous pouvez bien dire que c'est à votre généreux empressement que vous devez ces titres ; adieu, je vais donc continuer.

Vous devez, n'ayant pas vu le commencement, trouver des personnages qui viennent on ne sait d'où ; c'est que tout se lie et s'enchaîne.

[Véritablement[29], la vie de chaque individu est un poème dans lequel certain nombre de personnages ont leur place dès l'origine, et dont le sort ne peut être connu qu'en suivant l'histoire de celui qui fait le principal rôle[30].]

D[31]

Votre douce lettre, cher Jany, m'a fait autant de bien que votre aimable causerie. La tendre pitié est le vrai baume du cœur malade.

Je sens la délicatesse qui vous fait répugner à l'idée de publier jamais mon secret ; cette délicatesse pour autrui[32] m'aurait empêchée de le confier au papier, s'il n'eût été deviné et travesti. Quant à moi, personnellement, je ne tiens absolument qu'à la vérité ; je n'ai jamais eu la plus légère tentation d'être estimée plus que je ne vaux ; j'ambitionne que l'on me connaisse ce que je suis, bien et mal, ce m'est tout un. J.-J. ne m'a jamais paru coupable pour ses aveux, mais seulement répréhensible de deux faits qui ne sont point dans la nature : l'attribution à la pauvre Marie du vol du ruban, et l'abandon de ses enfants à l'hôpital. Quant au blâme de la tourbe indiscrète et légère, on ne l'évite jamais, dès qu'une fois on a excité l'envie.

Sans prétendre m'excuser, je suis convaincue que la jalousie du malheureux R... a seule fait percer mon secret par des confidences multipliées, en même temps qu'elle m'a inspiré, par moments, des résolutions violentes.

Croiriez-vous qu'il avait fait des écrits là-dessus, avec tout l'emportement et les faux jours d'un esprit irrité qui déteste son rival et voudrait le livrer à l'exécration publique, et que je n'ai obtenu que depuis peu que ces écrits empoisonnés fussent brûlés ? Concevez-vous combien leur existence m'enflammait d'indignation d'une part, et alimentait, de l'autre, le sentiment même dont je voyais maltraiter si injustement l'objet ? Oui, vous l'avez vu, vous le dépeignez bien ; vous trouverez son portrait, peint, et aussi *écrit*, dans certaine boîte qu'on vous remettra ; c'est ma plus chère propriété, je n'ai pu m'en défaire que dans la crainte qu'il soit profané. Conservez-les bien, pour les transmettre un jour. Mais, à propos de cette boîte, qui contient autant et plus de manuscrits que vous en avez déjà, faites-moi dire le jour où l'on pourra vous la porter au matin, afin que votre cachette soit prête. Avisez à sa conservation pour tous les cas possibles, afin qu'un *protecteur* ne lui manque pas, s'il vous arrivait quelque accident.

[Quant à moi, Jany, tout est fini. Vous savez la maladie que les Anglais appellent heart-breaken [*sic*] ? J'en suis atteinte sans remède, et je n'ai nulle envie d'en retarder les effets ; la fièvre commence à se développer, j'espère que ce ne sera pas très long. C'est un bien ; jamais ma liberté ne me serait rendue ; le Ciel m'est témoin que je la consacrerais à mon époux ! Mais je ne l'aurais point et je pourrais attendre pis ; c'est bien examiné, réfléchi, et jugé[33] !]

Quand on a dit que le moral de l'amour n'en valait rien, on a fait légèrement une grande proposition qui, si elle était vraie, s'appliquerait à toutes les passions de l'homme ; car c'est par le *moral* qu'elles sont *passions* et qu'elles ont de beaux ou d'éclatants effets ; ôtez ce moral, tout n'est qu'appétit et se réduit aux besoins physiques. Si le moral de l'amour ne valait rien, il faudrait dire que l'état social où il se développe est le pire de tous ; serait-ce vrai ? — Je l'ignore. Mais, dans cet état une fois admis, je crois, au contraire, le moral de l'amour la source la plus féconde et la plus pure des grandes vertus et des belles actions.

Je le[34] crois perdu ; mais s'il parvenait jamais dans le monde heureux où votre fils est cultivateur, ménagez-vous des renseignements qui vous permettent de lui faire parvenir ce que vous saurez de moi. Je sais que le sentiment inspire de se conserver pour qui nous aime ; mais je suis à d'autres avant lui, et je n'aurai jamais la faculté de me rendre, même à mes devoirs. Ainsi, tout doit finir pour moi. Heureux quand la nature s'y prête ! Adieu Jany, adieu cher Jany, mon unique consolateur.

E[35]

Vendredi, 25 octobre[36].

Vous n'imaginerez jamais, cher Jany, tout ce que j'ai souffert de contrariété à ne pouvoir vous entretenir à l'aise, ni même vous lire à loisir : je sentais l'huissier sur mes talons ; j'avais peur pour vous. Je me trouve comme si j'étais attaquée de la peste. Je n'ai plus rien à perdre ; mais je suis en transes pour ceux qui m'abordent : c'est au point qu'hier, au Palais, j'ai hésité à rendre le salut à un homme que je connaissais et que je trouvais bien imprudent d'être poli publiquement envers moi.

J'ai entendu cet acte d'accusation, prodige de l'aveuglement, ou plutôt chef-d'œuvre de la perfidie. Lorsqu'il a été lu, le défenseur Chauveau a observé, avec beaucoup de ménagements, que contre toutes les formes les pièces à l'appui n'avaient point été communiquées et il a prié le tribunal de délibérer pour qu'elles lui fussent remises. Après un instant de chuchoterie, le président a répondu en balbutiant que ces pièces étaient encore pour la plupart sous les scellés, chez les accusés ; que l'on ferait procéder à la levée de ceux-ci et qu'en attendant, les débats commenceraient. Mais, Jany, j'ai entendu cela bien distinctement de mes deux oreilles ! Je regardais si ce n'était point un songe ; je me demandais si la postérité saurait cela, si elle pourrait le croire ! Eh bien ! tout ce peuple n'a rien senti ; il n'a pas vu l'atrocité d'une

pareille conduite ; le ridicule de produire un acte dont on ne connaît point les pièces justificatives ; la bêtise de prétendre que ces pièces sont chez ceux mêmes contre lesquels l'acte est dressé, et des papiers desquels on n'a point encore fait l'inventaire ; la sottise et l'imprudence de l'avouer. Le président a dit encore quelques bredouilles sur l'immensité d'autres pièces et la difficulté de les communiquer ; mais cela n'était ni plus juste, ni mieux raisonné. On a fait sortir ensuite tous les témoins, pour n'appeler qu'à mesure ceux qu'on veut faire déposer : mon tour n'est pas venu : ce sera probablement pour demain. Je ne puis voir dans cette marche que l'intention de tirer avantage des vérités que mon courage doit dire, pour trouver moyen de me perdre : cela n'est pas difficile avec de tels scélérats et mon mépris pour la mort : ainsi, peut-être ne nous reverrons-nous plus.

Mon amitié vous lègue le soin de ma mémoire. Si je connaissais quelque chose de plus convenable à la générosité de vos sentiments, trop tard connus, je vous en chargerais ; mais non, Jany, pas trop tard : c'est une providence qui a tout conduit : en vous appréciant plus tôt, mon affection vous eût enveloppé dans ma disgrâce. Vous disposerez du tout pour le mieux. On peut supposer la chute par une fenêtre, et l'on envoie y regarder ceux qui ne veulent pas y croire. Comme il y a beaucoup d'ouvriers maçons et autres, il est facile d'imaginer qu'un d'eux, ou quelqu'un déguisé comme eux, se glissait à certaine heure sous ma fenêtre dans la cour intérieure et recevait le paquet. Cette idée est même fort bonne, elle a de la vraisemblance. Les *Portraits et anecdotes*, *et autres morceaux détachés*, ne doivent être présentés que comme des matériaux dont je me fusse servie dans un meilleur temps.

[J'aurais désiré que le *Portrait* que vous savez fût aussi gravé[37] ; mais ce serait peut-être à garder pour joindre au *dernier supplément*, celui adressé *nommément à Jany*[38].] Le petit dépôt chez Mme Gch n'est point à négliger ; il doit aller avec la masse.

Être appelée en témoignage avant d'être judiciairement accusée, m'oblige à une autre marche que celle que j'avais arrêtée quand je vous donnai mon testament, et pour laquelle j'avais fait déjà mes essais ; je boirai donc, puisqu'il le faut, le calice jusqu'à la lie. [Il y aurait pourtant encore un moment à choisir avec des moyens qui me manquent et que j'aurais dû recevoir de l'amitié ! Le malheureux B... ne supportera pas longtemps un tel coup ; il est perdu, dès qu'il me saura sacrifiée ; il méritait un meilleur sort !

Je trouve, comme vous le jugez, la conduite de L. th. s. abominable. Il est de ces hommes qui sont bons tant que leur médiocrité n'est pas mise à de grandes épreuves, mais que les passions désorganisent et rendent atroces. Ce sont des espèces d'avortons qui ne sont pas faits pour les passions, qui ne

sauraient en inspirer, mais qui deviennent capables de fureur et surtout de lâcheté à l'égard de ceux qu'ils voient être plus heureux[39].]

F[40]

... Je me suis abstenue de faire un article sur lui ; il aurait pu être instructif et long, mais L... m'a trop aimée pour que j'en dise du mal, et je le méprise trop pour en dire du bien[41]. Vous auriez vu comment R..., tout en jugeant sa médiocrité, s'est trouvé obligé, par une sorte de justice pour son civisme et son amitié, de l'employer dans ses bureaux. Mme G... pourrait vous le dire[42]. Vous verriez combien sa gaucherie, bien autre qu'on ne saurait l'imaginer, y a fait de mal, par un mauvais ordre de travail et un détestable choix de deux ou trois subordonnés ; vous apprendriez quelles scènes son ami a eues avec lui sur tous ces objets. Il est trop vrai, et jamais on ne le sent assez, que la faiblesse de caractère et la rudesse du mode sont des défauts incommensurables chez les gens d'affaires, surtout quand ils se rencontrent par une sorte de contradiction, dans le même sujet, comme chez L...

Eh bien, Jany, j'ai vu cet homme, avant la Révolution, tout occupé d'études intéressantes et solides, doux dans ses mœurs, humain avec affection ; je l'ai vu deux et trois mois de suite à la campagne, chez moi, partageant mes soins pour les malades des villages voisins, soignant les pauvres, et goûtant la vie simple avec un cœur qui devait l'être sans doute.

Quant à Coquéau, je le connais peu ; il fut, je ne sais par qui, donné à R... pour servir à L... d'un second dont il ne pouvait se passer ; je ne le voyais guère, et sa loquacité m'était insupportable, quand, par hasard, je l'entretenais. Je ne pouvais soupçonner qu'il se vantât de traiter d'affaires avec moi ; il n'avait aucune raison pour cela, et ce que vous m'en apprenez m'est tout neuf ; je ne lui ai pas parlé quatre fois. Comme bien des personnes m'envoyaient des demandes de logement au Louvre, je faisais, purement et simplement, passer ces demandes à Coq... dans le département de qui se trouvait cette partie, et je répondais aux intéressés qu'ils pouvaient voir ou le ministre ou le commis chargé de ces objets, dont je ne me mêlais pas plus que des autres.

R... prenait Coq... en grippe, par sa discussion ennuyeuse et bavarde ; c'était au point que, L... étant passé à la Convention, il chargea Frépoul, déjà chef dans une autre partie, de diriger encore Cq..., afin de ne point travailler avec lui, et il aurait fini par le renvoyer.

Mais dans le tourbillon d'affaires, toujours nouvelles et toujours accumulées, les jours fuient comme des heures ; puis, on est si étonné que des

gens qui paraissaient capables de quelque chose ne soient pas au niveau de leur travail, que l'on craint de faire pis en leur substituant des personnes pour lesquelles on n'a que les mêmes données, à peu près, et qui doivent avoir de moins ce que les premières ont déjà acquis par un peu d'usage. Sans contredit, la première qualité de ceux qui occupent de grandes places, c'est un prompt aperçu des mérites des subordonnés qui leur conviennent ; mais il faut voir beaucoup d'hommes pour juger et bien choisir, et, quand on arrive en place en sortant de son cabinet, il faut d'abord mettre du monde à la besogne avant d'avoir eu le temps d'examiner suffisamment. C'est ensuite par l'expérience, que rien ne supplée, qu'on juge et rectifie. Malheureusement, en révolution, le temps manque toujours, et quand un ministre commence à tout voir et tout ordonner, il est renversé.

Les bureaux de R..., à quelques défectuosités près, se montèrent supérieurement ; encore trois mois, le rouage eût été parfait. Garat n'eût jamais soutenu ce fardeau du ministère sans les travailleurs que R... avait placés ; il eut la bonne foi d'en convenir, et il déclara même qu'il serait obligé de quitter, si on lui en retirait un seul ; il a tenu parole sitôt après l'arrestation de Champagneux.

Maintenant, Jany, parcourons un peu cet acte d'accusation qui va conduire à la mort de nouveaux Sydney, à la suite desquels j'aurai l'honneur de me trouver.

À ces six lettres, il faudrait encore joindre, pour être tout à fait complet, d'abord un billet cité par M. Barrière (*Notice*, p. XLI)[43], et adressé peut-être aussi à Jany, et un fragment, donné en note par le même éditeur (*Notice*, p. XXXIII), qui semblerait se rattacher à quelque passage inédit des *Mémoires*. Nous ne le reproduisons pas ici, parce qu'il n'ajoute rien à ce que nous avons besoin de connaître.

Examinons maintenant, avec la suite de ces lettres sous les yeux, quels indices elles nous fournissent pour déterminer l'individualité de Jany.

1° Jany devait avoir eu quelques relations avec Mme Roland avant les jours de détresse ; car, si vite que naissent, chez les délaissés, la confiance et la sympathie pour qui leur tend la main, la prisonnière ne se serait pas livrée à un inconnu, en qui elle aurait pu

voir un espion.

2° Mais ces relations antérieures avaient dû être bien superficielles, car c'est seulement dans ces derniers moments qu'elle l'a véritablement connu et apprécié : « ... La générosité de vos sentiments, *trop tard connus...* mais non, Jany, pas trop tard... En vous appréciant plus tôt, mon affection vous eût enveloppé dans ma disgrâce... » (lettre F).

3° Il semble qu'il soit venu s'offrir de lui-même, dans un élan de générosité (voir le début de la lettre A).

4° Néanmoins, il ne paraît pas avoir été suspect aux autorités révolutionnaires ; il avait pu la rencontrer au Palais de justice, le 24 octobre, et lui remettre un billet (voir lettre E) ; il avait même obtenu de la voir dans sa prison : « Votre douce lettre, cher Jany, me fait autant de bien que votre aimable *causerie...* » (lettre D). Cela indique un homme qui n'était pas encore compromis comme Bosc, Grandpré, etc.

5° On peut présumer qu'il était plus ou moins homme de lettres : « Si j'échappe à la ruine universelle, j'aimerai à m'occuper de l'histoire du temps ; *ramassez de votre côté les matériaux que vous pourrez...* » (lettre du 28 septembre).

6° Il est pauvre (voir le 3e § de la lettre C).

7° Peut-être avait-il quelque connaissance de la littérature anglaise ; c'est lui qui procure à la prisonnière les lettres de lady B..., dont elle se servira pour enseigner l'anglais au petit Pétion (lettre A). — « *Dear Jany*, lui écrit Mme Roland, *to M. Jany*, telle est la suscription d'une de ses lettres au correspondant qui lui procure un livre anglais. Il était donc au courant de la langue anglaise » (Cl. Bader, *ibid.*). Peut-être n'y a-t-il pas lieu à une affirmation aussi complète. En pratiquant assidûment l'anglais dans sa prison, Mme Roland a bien pu en employer quelques termes, connus de tout le monde, sans que cela prouve rien pour son correspondant. On verra plus loin à quoi tend cette remarque.

8° Il était marié et avait un fils cultivateur en Amérique. « Je le crois perdu [Buzot] ; mais s'il parvenait jamais *dans le monde heureux où votre fils est cultivateur...* » (lettre D).

9° Il s'intéressait à la fille de Mme Roland, Eudora, alors âgée de onze ans, et lui avait offert ses services pour l'éducation de la pauvre enfant (lettre C, § 1).

10° Il servait d'intermédiaire à Mme Roland avec ses amis du dehors ; elle l'envoie chez Mme G. Chp. (lettre A) ; elle lui recommande de détourner P^{k} (Pasquier ?) de toute démarche pour la voir (*ibid.*) ; elle lui donne des indications pour Bosc : « Jany vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin... » (lettre à Bosc, du 26 octobre). Elle le charge d'aller faire au logis de la rue de la Harpe des commissions auprès de sa bonne, la fidèle Fleury (voyez plus haut, note de la lettre E) ; si elle en est réduite à vendre de l'argenterie, c'est à lui qu'elle en confiera le soin, etc. (lettre A).

11° Mais surtout c'est de lui qu'elle se sert pour faire passer hors de sa prison les cahiers qu'elle écrivait au jour le jour, pour continuer ses *Mémoires*.

Comme on le sait, les premiers cahiers, écrits à l'Abbaye, et remis à Champagneux, avaient été brûlés en partie lorsque Champagneux eût été arrêté (4 août 1793) ; mais Mme Roland, à Sainte-Pélagie, s'était remise promptement à l'œuvre, et c'est Bosc qui, cette fois, fut son dépositaire ; puis, lorsque Bosc, suspect à son tour, dut ralentir ses visites, c'est par Jany qu'elle continua à lui faire passer les cahiers sortis de sa plume infatigable.

Ce n'est pas le lieu d'examiner toutes les questions qui se rattachent à la composition de ces *Mémoires* et à l'usage qu'en ont fait les dépositaires ; c'est là un travail très difficile, que nous entreprendrons ultérieurement (cf. p. 323 et 371 du présent ouvrage), et pour lequel ces lettres à Jany fournissent, on le voit, des indications infiniment curieuses. Tout ce qu'il importe de constater ici, c'est que, dès la fin de septembre (lettre A), Jany recevait de la prisonnière des cahiers avec l'*autorisation de les lire* ; que dans ces cahiers se trouvaient :

1° les *Portraits et anecdotes,* et *autres morceaux détachés*, c'est-à-dire vraisemblablement toute la partie des *Mémoires* imprimés qui va de la page 133 à la page 200 du tome I de l'édition Faugère ;

2° les *Mémoires particuliers*, moins les quatre premiers cahiers (voyez lettre A), c'est-à-dire tout ce qui dans l'édition Faugère, t. II, va de la page 124 : « Il n'est pas douteux que notre situation influe beaucoup sur notre caractère et nos opinions », jusqu'à la page 232[44] ;

3° les *Dernières pensées* (voyez lettre B) ;

4° les *Observations sur l'acte d'accusation d'Amar* ;

5° enfin, et surtout, des cahiers que nous n'avons plus, formant le « *dernier supplément* adressé *nommément à Jany* » (lettre E), et où, ne reculant pas devant une « *confession* » complète, elle avouait hautement son amour pour Buzot en même temps que sa résolution inébranlable de n'y jamais sacrifier son devoir (voyez lettres C et D), tout en admettant que « la fin ne pouvait pas être publiée de sitôt ». On voit aussi que Jany, devenu non plus seulement un intermédiaire, mais un confident direct, hésitait, par délicatesse, à « publier jamais le secret », mais que Mme Roland insistait pour qu'il écartât ce scrupule.

Maintenant que nous avons relevé tout ce qui peut fournir des éléments au signalement de Jany, examinons les hypothèses qui se sont produites pour arriver à établir l'identité de ce mystérieux correspondant.

Les deux premiers éditeurs, Bosc (1795) et Champagneux (1800), qui le connaissaient bien, n'ont rien révélé.

« Longtemps, dit Mlle Bader[45], on a cru que c'était Champagneux. » Mais Mlle Bader démontre fort bien que cette conjecture ne soutient pas l'examen ; que ce n'est pas à Champagneux, ami des Roland depuis 1785, leur collaborateur à Lyon, leur homme de confiance au ministère de l'Intérieur, que la prisonnière aurait pu, en octobre 1793, parler de ses sentiments de dévouement « trop tard connus » ; que d'ailleurs ce n'est pas de Champagneux, détenu à La Force depuis le 4 août, qu'elle aurait pu en septembre et octobre recevoir des visites ; enfin que ce n'est pas à lui qu'elle aurait parlé de « l'arrestation de Champagneux » ! (Lettre F.)

L'éditeur de 1820, M. Barrière, avait cependant admis d'abord cette hypothèse. En publiant la lettre à Jany du « samedi 1793 »

(lettre A), il avait dit en note, au nom de Jany, « nom de convention qui désignait M. Champagneux ». On en peut induire que Bosc, en lui remettant les lettres à Jany, avait laissé la confidence incomplète ; mais on en peut induire aussi que M. Barrière les avait lues légèrement, car il aurait été vite détrompé, au moins par celles dont il n'a donné que des extraits. Quoi qu'il en soit, il reconnut plus tard son erreur ; car, dit Mlle Bader, « après avoir lui-même mis sur l'enveloppe qui contenait ces lettres l'annotation suivante : *Lettres à Champagneux sous le nom de Jany*, un jour il effaça le nom de Champagneux, mais il n'en mit pas d'autre ».

M. Dauban, qui donne, dans son édition des *Mémoires* (p. 398), la lettre à Jany du 25 octobre, dit en note : « Cette lettre adressée à Champagneux », etc. Il est donc tombé dans l'erreur alors commune. Mais, hanté par l'idée que Jany et Champagneux ne faisaient qu'un, il a commis une autre erreur bien plus singulière. À l'endroit des *Mémoires* (p. 31 du tome I de l'édition Faugère) où Mme Roland raconte les premiers moments de son séjour à l'Abbaye, l'affectueuse sollicitude que lui témoigne Grandpré, le soin qu'il prend de lui faire refaire la lettre de réclamations qu'elle adressait au ministre de l'Intérieur, et comment Grandpré lui dit : « ... Je vous rapporte votre lettre ; nous avons pensé avec Champagneux qu'il fallait en adoucir le commencement », la prisonnière avait écrit : « ... Nous avons pensé avec Chp... », et Bosc, en revoyant le manuscrit pour l'impression, avait biffé *Chp.* et écrit au-dessus *Champagneux*. Cela est encore très visible dans le manuscrit. Or, M. Dauban, qui a donné son édition de 1864 *d'après le manuscrit*, imprime bravement (p. 207) : « Nous avons pensé avec *Jany...* », et ajoute en note : « C'est le petit nom par lequel Mme Roland désigne Champagneux » !

M. Faugère, plus sérieux que M. Dauban, a bien vu que Jany ne pouvait être Champagneux, mais il a pensé (*Mémoires*, II, 265) que « ce nom cachait probablement celui de Grandpré ». Cette hypothèse, moins invraisemblable à première vue, aurait dû cependant être écartée par des raisons générales ; ce n'est pas à Grandpré, qui lui devait sa place (*Mémoires*, I, 26) et qui avait témoigné dès son arrestation (*ibid.*, 31), c'est-à-dire dès le 1er juin, le dévouement

le plus absolu, que Mme Roland aurait pu, le 25 octobre, parler de sentiments « trop tard connus ». En outre, ce n'est pas avec Grandpré, devenu suspect en août, et ralentissant ses visites à Sainte-Pélagie (*ibid.*, 223-226) qu'elle aurait pu entretenir en septembre et octobre la correspondance active dont témoignent les six lettres qui nous restent. Mais, ce qui est plus sûr que ces inductions, une des lettres publiées par Mlle Bader tranche la question ; dans cette lettre, en effet (lettre C, § 2), Mme Roland donne à Jany des détails sur la vie de Grandpré ! C'est à Mlle Bader que revient le mérite d'avoir écarté cette hypothèse.

Mlle Bader en a proposé une à son tour ; elle s'est demandé si Jany n'était pas « Jérôme Le Tellier, le confident de Buzot, le dépositaire d'une partie de ses papiers, celui à qui, après la mort de Mme Roland, il léguait le portrait de son amie, etc. Le Tellier habitait à Évreux. Mais n'aurait-il pu venir à Paris ?... Il resterait encore à savoir si Le Tellier avait un fils en Amérique[46] ».

Comme on le voit, c'est encore moins une hypothèse qu'un point d'interrogation ; on ne peut d'ailleurs qu'y répondre négativement :

1° Parce que Jérôme Le Tellier était en prison à Évreux, depuis le 30 septembre 1793, et par conséquent dans l'impossibilité absolue de remplir le rôle actif joué par Jany à Paris, en octobre[47] ;

2° Parce que Le Tellier ne pouvait avoir de fils cultivateur en Amérique. Lorsqu'il se tua dans sa prison, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1794, il avait quarante-deux ans et était *fiancé*[48].

Toutes ces conjectures écartées, nous ne pouvions que considérer le problème comme insoluble, lorsque, en dépouillant les *Papiers Roland* déposés depuis 1888 à la Bibliothèque nationale, nous y avons rencontré[49] la lettre suivante, à laquelle nous conservons (par exception) son orthographe :

Au citoyen Champagneux, éditeur des *Mémoires* de Mme Roland, rue... [Remise par M. Mantel à M. Bidault.

M. Bidault prie M. Champagneux fils de passer un soir chez lui pour

conférer sur la notice qu'il lui a remise. Ce 5 germinal[50].]

Paris, ce 4 ger. an 8[51].

Citoyen,

Permettez-moi de vous exposer ici mes titres à l'avantage de recevoir de votre bienveillance *un exempl.* de la nouvelle *Édit.* des *Mémoires* de notre amie, l'infortunée Rolland. Fier de son amitié et sensible à tous les témoignages qu'elle m'en avait donnés, je me présentai deux fois à Fouquet de Tinville pour en obtenir la permission de visiter cette dame dans la prison. Sans éprouver de refus direct de sa part, je n'obtins pas cependant ce que je désirais. Mais Chauvaud de la Garde, présent à l'une de mes visites à ce monstre, en parla à Mme R..., qui m'écrivit. Je parvins à la voir et je lui fis des visites fréquentes, pendant que notre ami Bosc était lui-même poursuivi. C'est à moi qu'elle a confié ses *Mémoires*, sa montre et le portrait de son mari, le sien même que je garde, et j'ai conservé ces objets sacrés à l'insu de ma femme même, dans un logement du Louvre que Mme Roland m'avait accordé. Et pourtant j'avais au-dessous de moi cette exécrable Commission *populaire*. J'ai depuis rendu la montre et le portrait du père. J'avais prêté à M. Paquier [*sic*] celui de Mme R..., parce qu'il devait, disait-il, le graver. Je crois en effet que vous feriez bien d'en faire faire un par Tardieu, qui réussit très-bien dans ce genre, et je l'eusse fait, si j'en avais eu le moyen. Ce portrait figurerait très bien à la tête de ses *Mémoires*, et y ajouterait un nouvel intérêt. Il y a même une lettre imprimée, adressée à Betzy, c'est le nom que je portais dans notre correspondance. Malheureusement, je lui ai trop obéi pour d'autres lettres qu'elle m'avait fait jurer de brûler ; je les ai bien regrettées depuis. Je n'ai pas eu le bonheur de voir sa chère fille depuis. Je sais qu'elle est mariée, je crois, à M. votre fils. Je sais aussi qu'elle a fait présent des œuvres de sa mère à un de ses amis (Désormery), commissaire à Senlis, et qui a pu lui rendre quelque service ; il en a été très touché.

Salut et entier dévoûment.

MENTELLE.
Membre de l'Institut,
rue des Orties du Louvre, n° 19.

Cette lettre doit être examinée de près.

Parlons d'abord de l'auteur :

Edme Mentelle, né à Paris en 1730, fut un compilateur fécond, dont la biographie[52] peut se résumer ainsi : après s'être essayé dans

la littérature, il se tourna vers l'histoire et la géographie, et, ayant publié en 1758 des *Éléments de géographie* qui parurent appréciés, fut nommé en 1760 professeur de géographie à l'École militaire ; quand l'École fut supprimée à la Révolution, il professa d'abord chez lui, puis aux Écoles centrales, puis à l'École normale ; il fut au nombre des savants auxquels la Convention accorda en 1795 des encouragements pécuniaires, entra à l'Institut dès l'origine (classe des sciences morales et politiques, section de géographie), fut mis à la retraite vers 1810 après cinquante ans d'enseignement, et mourut en 1815.

Considérons maintenant si ce que nous pouvons savoir de lui correspond aux traits du signalement de Jany, et, pour cela, reprenons un à un les articles sous lesquels nous les avons groupés :

1° Mentelle connaissait un peu les Roland avant la Révolution. Le 22 novembre 1781, Roland, alors inspecteur des manufactures à Amiens, appelé à Paris par ses affaires, écrivait à sa femme, en lui rendant compte de ses courses à travers le monde savant et les endroits curieux de la grande ville : « Je viens de chez le baron de Servières, naturaliste, physicien, etc., ... me connaissant de réputation, etc., ... qui m'a conduit chez M. Sonnerat [le voyageur naturaliste revenant de l'Inde]... De là, chez M. de La Blancherie, où, à mon grand étonnement, à mon nom, on m'a fait des compliments et des politesses ; j'y ai trouvé M. et Mme Mentel [*sic*] ; excessifs compliments ; de tes nouvelles ; invitations[53] », etc.

Nous lisons aussi, dans une lettre inédite de Mme Roland à son mari, du 22 mars 1784 : « Mme d'Arbouville ressemble assez, par les traits, à Mme Mentelle[54] »,etc.

Ces deux indications suffisent pour établir que Mentelle, de même que Jany, n'était pas un inconnu pour Mme Roland et pour s'expliquer que Roland devenu ministre lui eût accordé un logement au Louvre[55].

2° Mais on voit aussi que ces anciennes relations n'avaient eu aucun caractère d'intimité, et, dès lors, on comprend que lorsque Mme Roland le vit accourir à elle dans son malheur elle lui ait parlé de « ses sentiments trop tard connus ».

3° Mentelle s'offrit, comme Jany paraît l'avoir fait. C'est à la suite des deux hardies démarches auprès de Fouquier-Tinville, dont Chauveau-Lagarde rendit compte à la prisonnière, que celle-ci lui écrivit. Mais Chauveau-Lagarde avait donc vu Mme Roland dans sa prison, avant le jour où elle le choisit pour son défenseur (*Mémoires*, I, 323, 415) ? Cela ne paraît guère douteux ; il avait été le défenseur de Mme Lefebvre[56] ; il était donc tout désigné pour aller, de la Conciergerie à Sainte-Pélagie, porter cette triste nouvelle à Mme Pétion, et c'est Mme Roland qu'il aurait chargée de l'y préparer. Le début de la lettre A, l'assertion de Mentelle, les dates, tout concorde.

4° Mentelle avait certainement donné des gages à la Révolution ; inscrit au nombre des savants auxquels en 1795 la Convention accorda des secours, introduit à l'Institut dès l'origine, exposé plus tard au reproche d'avoir eu « des opinions de circonstance » (on le vit plus tard louer Bonaparte et être décoré par Louis XVIII, *Biographie Michaud*) il put fort bien avoir eu aussi en 1793 « des opinions de circonstance », et, comme Jany, n'avoir pas donné d'inquiétudes aux maîtres du jour.

5° Il était professeur de géographie et d'*histoire*, et, parmi ses très nombreux ouvrages, plusieurs sont des compilations ou des abrégés historiques[57]. Cela explique la recommandation de Mme Roland à Jany : « ... Ramassez de votre côté les matériaux que vous pourrez. »

6° Jany était pauvre ; Mentelle aussi. Les secours reçus de la Convention en 1795, les funérailles que l'Institut lui fit faire aux frais du Corps (c'est de là que date cet usage), la démarche même qu'il fait auprès de Champagneux et le ton de sa lettre, enfin une allusion de la notice de Depping semblent le prouver suffisamment.

7° Sur la connaissance de la littérature anglaise, les éléments de concordance font défaut. Depping déclare même que, pour être vraiment un bon géographe, « il manquait à Mentelle la connaissance des langues étrangères ». Mais il n'était pas nécessaire de savoir l'anglais pour avoir procuré à Mme Roland les lettres de lady B... La prisonnière, qui essayait de faire lire de l'anglais au petit Pétion, et qui n'avait pour cela que Thompson, trop difficile, a dû faire demander (par Chauveau-Lagarde ?) quelque ouvrage en

prose, et on pouvait lui en envoyer un sans pour cela savoir l'anglais. Quant aux expressions *Dear Jany*, *to M. Jany*, elles sont trop courantes, même pour la personne la plus ignorante de la langue anglaise, pour qu'elles n'aient pu se rencontrer sous la plume de Mme Roland (à qui l'anglais était familier et qui venait, durant les mois d'août et septembre 1793, de s'y remettre avec un vif intérêt[58]). Si donc il n'y a pas induction sur ce point, il n'y a pas non plus contradiction nécessaire.

8° Jany avait un fils cultivateur en Amérique. L'article de Depping ferait croire que Mentelle ne se serait marié que vers 1805. Mais il s'agit d'un second mariage. Dans la lettre que nous citons, il parle de sa femme, et nous avons vu que Mme Roland, en 1784, parle aussi de Mme Mentelle. Quant au fils cultivateur en Amérique, nous savons que Mentelle avait un frère cadet, François-Simon Mentelle, ingénieur géographe, établi depuis 1763 à Cayenne, où il mourut en 1799[59]. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que Mentelle eût eu un fils qu'il aurait envoyé s'établir à la Guyane, auprès de son oncle.

9° Jany s'intéressait à Eudora Roland ; Mentelle l'avait fait aussi : « ... Je n'ai pas eu le bonheur de voir sa chère fille *depuis*... »

10° C'est par Jany que Mme Roland, en septembre et octobre, correspondait avec ses amis du dehors ; Mentelle déclare avoir joué le même rôle ; il parle de « notre ami Bosc » ; il connaît Pasquier, etc.

11° Jany recevait de la prisonnière les précieux cahiers des *Mémoires*, les uns pour les transmettre à Bosc, d'autres (vers la fin) pour en être lui-même le dépositaire. Or, Mentelle nous dit expressément : « *C'est à moi qu'elle a confié ses Mémoires...* » Il aurait fallu être un bien misérable imposteur pour parler ainsi à Champagneux, Bosc vivant encore, si on n'avait eu le droit de le faire.

Mais ici la lettre de Mentelle devient bien curieuse :

Il dit que Mme Roland, quand elle se vit décidément perdue, lui confia sa montre, et qu'il la remit plus tard (à Bosc, sans doute). À cela rien d'étonnant ; elle lui confiait en même temps un trésor bien plus précieux, ses manuscrits et son secret.

Mais il ajoute qu'elle lui confia aussi « le portrait de son mari ».

Or, ce n'est pas de ce portrait que Mme Roland parle à Jany, c'est de celui de Buzot : « Vous trouverez son portrait *peint* et aussi *écrit* dans certaine boîte qu'on vous remettra ; c'est ma plus chère propriété, je n'ai pu m'en défaire que dans la crainte qu'il soit profané » (lettre D). Il est impossible de ne pas reconnaître ici ce portrait de Buzot, derrière lequel Mme Roland avait *écrit* une notice sur son ami[60], et que M. Vatel, l'auteur des curieuses recherches sur *Charlotte de Corday et les Girondins*, retrouva, en mars 1863, « traînant à terre, pêle-mêle avec des légumes, chez un marchand étalagiste du marché des Batignolles[61] ». Si donc Mentelle a reçu en dépôt et remis à qui de droit un portrait de Roland, — ce qui est possible, bien que rien n'indique que Mme Roland ait eu un portrait de son mari dans sa prison, — il n'y en a pas moins là une forte réticence : Mentelle ne parle pas du portrait de Buzot, qu'il ne paraît d'ailleurs avoir remis à personne. Mais à qui l'aurait-il remis ? à Bosc et à sa pupille ? à Champagneux ? Ce legs eût été mal accueilli, en des endroits où l'idée de la passion de Mme Roland et de Buzot était une souffrance. Et puis, devait-il le leur remettre ? Si Mme Roland le lui avait confié, c'était pour le faire parvenir à Buzot, au cas où celui-ci échapperait à la proscription. On s'explique donc, en définitive, que Mentelle ait gardé ce dépôt, et qu'il n'en fasse aucune mention dans sa lettre à Champagneux. Si, d'autre part, on se souvient qu'en 1815 il mourut dans l'indigence, on s'étonnera moins que ce portrait, resté dans son pauvre héritage, sans indication apparente, ait fini par aller échouer où l'on sait.

Mentelle dit encore que Mme Roland lui avait remis son propre portrait, qu'il l'avait conservé, qu'il l'avait prêté à Pasquier pour le graver, — et il semble qu'il l'ait eu encore en sa possession en mars 1800, puisqu'il engage Champagneux à le faire graver par Tardieu. Mais il venait trop tard, car Champagneux avait déjà fait faire, par Nicollet et Gaucher, le portrait qui est en tête de son édition. Nous ne croyons pas d'ailleurs devoir aborder ici la question très complexe des portraits de Mme Roland, qui sera traitée en son temps avec les éclaircissements qu'elle comporte. (Voir p. 382 du présent ouvrage.)

Nous arrivons à la phrase la plus étrange de cette pièce : « Il y a

même une lettre imprimée adressée à Betzy, c'est le nom que je portais dans notre correspondance... » *Betzy !* Mentelle aurait oublié en 1800 le nom sous lequel il correspondait en 1793 avec la prisonnière de Sainte-Pélagie ! Ou plutôt ce nom de Jany, qui devait lui rappeler des souvenirs si émouvants, se serait défiguré dans sa mémoire et transformé en un autre nom d'aspect analogue ! C'est à peine croyable. Il faut bien le croire cependant, et admettre soit une lamentable défaillance de mémoire, soit une énorme distraction de plume, — à moins qu'on ne doive considérer Mentelle comme un indigne imposteur qui, mis par quelque circonstance au courant du rôle du véritable Jany (quoique d'une manière incomplète), aurait imaginé de s'en emparer... dans quel but ? Pour être gratifié d'un exemplaire d'un ouvrage ! Ce terme du dilemme est plus inacceptable encore que l'autre. Notez d'ailleurs que Mentelle connaissait la lettre de Mme Roland à *Jany* du 25 octobre, que Bosc avait imprimée dans son édition de 1795, puisqu'il s'en réclame auprès de Champagneux. Rien ne lui eût donc été plus facile, s'il eût voulu usurper un rôle qui n'était pas le sien, que de dire *Jany* au lieu de *Betzy*. Plus la méprise est forte, plus elle était facile à éviter, plus elle nous paraît le fait d'une défaillance sénile (Mentelle avait alors soixante-dix ans).

La phrase qui suit doit aussi fixer notre attention : « Malheureusement je lui ai trop obéi pour d'autres lettres qu'elle m'avait fait jurer de brûler ; je les ai bien regrettées depuis... » De quelles lettres veut-il parler ? des lettres que lui avait adressées Mme Roland ? Il ne les a pas brûlées, ou du moins pas toutes, puisqu'il a remis à Bosc au moins les six que nous possédons aujourd'hui. Mais, dira-t-on, ces lettres contenaient des révélations qu'il fallait laisser ignorer à Champagneux ; soit, seulement, alors, pourquoi en parler ?

Nous croirions plutôt qu'il pense aux lettres de Buzot que Mme Roland avait reçues dans sa prison[62], lettres qu'elle a dû conserver avec un soin jaloux presque jusqu'au dernier moment, et confier alors à Jany, probablement dans cette boîte où elle lui envoyait le portrait de son ami (lettre D). On comprend qu'elle ait demandé que ce dépôt, s'il ne pouvait être remis à Buzot, fût soigneusement brûlé. Mais quel besoin, ici encore, de parler de cela à

Champagneux, puisqu'il était difficile de lui dire la vérité ? Mentelle nous fait l'effet d'un homme possesseur d'un secret, qui veut le taire et ne peut s'empêcher de tourner autour.

En résumé, malgré quelques obscurités (dont la plus forte est cette étrange substitution de Betzy à Jany), malgré quelques réticences embarrassées, la lettre de Mentelle ne permet guère de douter qu'il ne soit ce correspondant de septembre et octobre 1793 à qui Mme Roland a dû ses dernières consolations et a confié, avec ses dernières pensées, le secret qui remplissait et exaltait son âme. Le soin avec lequel il expose ses titres, disons presque ses références, semble une garantie décisive ; Bosc, Pasquier, Chauveau-Lagarde vivaient encore et, consultés par Champagneux, auraient pu l'accabler sous son imposture. Il ne semble pas, d'ailleurs, que Champagneux ait douté, puisqu'il a joint la lettre de Mentelle aux papiers de famille que ses descendants ont déposés à la Bibliothèque nationale.

Maintenant, une dernière question : le confident suprême de Mme Roland était-il à la hauteur de ce rôle ? Quand on vient de lire les lettres à Jany, quand on a entendu la prisonnière « léguer le soin de sa mémoire » à cet « unique consolateur », quand on songe de quel secret il était dépositaire, on se trouve désappointé de trouver en face de soi le pauvre Mentelle avec son ton humble et sa mine chétive. Mais, dans cette grande tempête de la Révolution, on l'a souvent remarqué, il y a eu des jours où les âmes les plus ordinaires se sont senties soulevées et ont eu leur heure d'héroïsme. L'homme de lettres obscur qui osa deux fois aller demander à Fouquier-Tinville la permission de voir la prisonnière de Sainte-Pélagie, qui le 24 octobre pénétrait au Palais de justice pour la rencontrer et lui glisser une lettre au péril de sa vie[63], qui recevait d'elle et cachait dans son logement du Louvre, au-dessus de « l'exécrable Commission populaire », le dépôt destiné à Buzot proscrit, aura eu vraiment cette heure glorieuse.

UN DERNIER MOT SUR JANY-MENTELLE

À nos arguments pour établir que Jany, le correspondant de

Mme Roland en septembre-octobre 1793, n'est autre que le géographe-historien Mentelle, qu'on nous permette d'ajouter : 1° une présomption ; 2° une preuve.

Commençons par la présomption. Mme Roland écrivait à Jany, le 28 septembre : « Si j'échappe à la ruine universelle, j'aimerai à m'occuper de l'histoire du temps ; *ramassez de votre côté les matériaux que vous pourrez...* » Nous avons conclu de là que Jany devait être quelque peu historien, et nous avons fait remarquer que Mentelle avait publié divers ouvrages d'histoire. Nous aurions dû ajouter que les *Almanachs royaux* de 1780 et des années suivantes le mentionnent avec le titre d'« *historiographe* » du comte d'Artois.

Quant à la *preuve*, elle est tirée du manuscrit même des *Mémoires* de Mme Roland.

Le 26 octobre 1793, elle écrivait à Bosc, dans une lettre dont nous avons l'autographe, inséré par lui au manuscrit (m. f. 13736, fos 204-205) : « Je vous embrasse tendrement. Jany vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin... »

Lorsque nous avons cité en note ces deux lignes, nous n'avions pas le manuscrit sous les yeux, et nous avons suivi l'imprimé de Bosc, reproduit par tous les autres éditeurs. Mais, depuis, en examinant la polémique de 1864 entre MM. Faugère et Dauban, nous avons rencontré, dans une brochure de celui-ci (*La Vérité sur Mme Roland*, p. 23), une indication singulièrement intéressante. Selon M. Dauban, qui renvoie au manuscrit[64], Mme Roland aurait écrit en cet endroit : « *M.* vous dira ce qu'il y a à faire... », et Bosc aurait biffé cet *M.* pour écrire au-dessus : *Jani*. Ne pouvant, retenu loin de Paris, aller nous-même vérifier à l'autographe, nous nous sommes adressé à un paléographe distingué, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque ; voici ce qu'il nous écrit : « Il y a, bien nettement tracé, un *M* dans le texte primitif ; il a été biffé par une autre main plus lourde qui a écrit au-dessus : *Jani*. »

L'exactitude de la particularité remarquée par M. Dauban étant ainsi bien établie, les conséquences s'en déduisent d'elles-mêmes. C'est Bosc, en effet, on le sait, qui, au moment de livrer le manuscrit à l'imprimeur, remplaçait les abréviations de Mme Roland par les noms auxquels elles correspondaient, *Chp.* par *Champa-*

gneux, *Gp.* par *Grandpré* ; si donc il a remplacé *M* par Jany, au lieu d'inscrire le véritable nom (et cela pour des raisons sur lesquelles on ne peut que faire des conjectures), il n'en reste pas moins avéré que ce nom commençait par un *M*. Cette circonstance, rapprochée de la lettre du 25 mars 1800 où Mentelle se présente à Champagneux comme le dernier correspondant de la prisonnière, ne laisse plus place à aucun doute.

---

[1] Cf. *Mémoires*, éd. Faugère, I, 218 et *passim.*

[2] M. Faugère (*Mémoires*, II, 278) nous dit pourtant que jusque vers le milieu d'octobre il put voir Mme Roland deux fois la semaine. Mais bien que M. Faugère, petit-neveu de Bosc par alliance, et possesseur de ses papiers, soit ici une autorité considérable, on peut se demander si ces visites des derniers temps ont pu être aussi fréquentes ; Mme Roland n'aurait pas eu besoin, dès le 28 septembre, de recourir à Jany.

[3] *Mémoires*, I, 226.

[4] *Mme Roland, d'après des lettres et des manuscrits inédits*, dans *Le Correspondant* des 25 juin et 10 juillet 1892.

[5] Deux de ces lettres sont datées du 8 et du 25 octobre ; pour une troisième, la date du 28 septembre ne saurait, comme on le verra, être contestée. Quant aux trois autres, ce n'est que par induction que nous avons pu leur assigner une place.

[6] Lettre publiée pour la première fois par M. Barrière (t. II, p. 247 ; nous citons d'après l'édition de 1827) ; elle a été réimprimée par M. Dauban (*Étude sur Mme Roland et son temps*, p. CCXXV), et par M. Faugère (*Mémoires*, II, 265).

[7] M. Faugère a bien vu que ce « Samedi » doit être le 28 septembre 1793. Cette « pauvre compagne » que Mme Roland a dû préparer à un coup cruel, c'est Mme Pétion, dont la mère, Mme Lefebvre, venait d'être condamnée et exécutée le 24 septembre (Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, II, p. 191, 479). On connaît la page indignée des *Mémoires* (I, 188) où Mme Roland, à cette date même du 24 septembre, enregistre cette condamnation. — Je dis 24 septembre, bien que ce passage des *Mémoires*, dans l'édition de Bosc, soit daté du 23 septembre, et que M. Dauban (p. 385) ait reproduit cette petite erreur. Mais il y a bien 24 septembre au manuscrit, et l'édition Faugère est ici, comme d'ordinaire, la plus exacte. D'ailleurs comment Mme Roland aurait-elle pu mentionner le 23 une condamnation qui n'est que du 24 ?

M. Dauban place cette lettre « entre le 3 et le 8 octobre ». Pourquoi ? Le 3 octobre est un jeudi, le 8, un mardi ; à ce compte, il eût été plus simple de dire « Samedi, 5 octobre ». Je ne vois à cette singulière mention qu'une explication, non moins singulière. M. Barrière, au lieu d'adopter la date du samedi le plus rapproché de l'événement, c'est-à-dire du 28 septembre, avait paru préférer celle du samedi 5 octobre et, par suite, avait placé cette lettre, dans le texte des *Mémoires*, entre une note écrite le 3 octobre et avant la lettre à Jany du 8 octobre qu'on trouvera plus loin. M. Dauban, qui copie tantôt l'un, tantôt l'autre de ses devanciers, a cru voir là une indication et s'en est emparé sans comprendre.

[8] Brissot.

[9] Cf. *Mémoires*, I, 197-198 : « 26 septembre. Le décret qui ordonne de présenter le lendemain l'acte d'accusation de Brissot est rendu dans la même séance où l'on propose d'abréger les formes des jugements du Tribunal révolutionnaire et où l'on organise les quatre sections de ce tribunal ; de manière qu'on réunit la multiplication des moyens de juger, l'obligation d'accélérer le prononcé des jugements et la restriction des défenses des accusés au même instant qu'on détermine de faire périr Brissot et les autres députés détenus… » etc. (Cf. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XXI, p. 248, séance du jeudi 26 septembre 1793.)

[10] On a cru jusqu'ici que ces lettres désignaient M[me] Champagneux ; c'est une erreur. M[me] Champagneux, qui était à Bourgoin au moment de l'arrestation de son mari, en août, était accourue aussitôt à Paris, mais pour y tomber malade, d'une maladie « qui la tint trois mois aux portes du tombeau » (*Papiers Roland*, n° 6241, f° 165). Elle n'aurait donc guère été en état, fin septembre, de recevoir Jany, et c'est en d'autres termes du moins que M[me] Roland aurait demandé de ses nouvelles. Une raison plus décisive encore, c'est que l'initiale G. ne saurait, en aucune manière, correspondre aux prénoms d'Ursule-Adélaïde Brottin, femme de Luc-Antoine Donin de Rozière de Champagneux. « M[me] G. Chp. » n'est autre, pour nous, que cette amie qui avait accompagné M[me] Roland de Paris en Beaujolais, en septembre 1791 (voir notre publication de neuf lettres de M[me] Roland à Champagneux, *La Révolution française*, août 1895), et dont nous n'avons pu encore trouver le nom. Dans une lettre encore inédite, du 8 septembre 1791, où M[me] Roland raconte à son mari ce voyage et parle de sa compagne, elle la désigne ainsi : « M[me] Gd Chp. » (*Papiers Roland*, n° 6239, f° 225.) Nous allons la retrouver un peu plus loin.

[Cette « M[me] Gd Chp. » était M[me] Sophie Grandchamp dont Claude Perroud retrouva plus tard l'identité et les souvenirs autographes qu'elle avait écrits sur M[me] Roland. Voir p. 161 du présent ouvrage. (N. D. É.)]

[11] Le fils de Pétion, alors âgé de onze ans, qui partageait la prison de sa mère.

[12] Buzot. — Ce *Voyage de Suisse*, récit d'une excursion faite en Suisse, en 1787, par M[me] Roland, accompagnée de son mari et d'un de ses beaux-frères, le prieur de Longpont, a été imprimé au 3[e] volume de l'édition de Champagneux. Il avait déjà paru à Lyon, en 1788, mais sans nom d'auteur.

[13] Des cahiers des *Mémoires*.

[14] Les quatre premiers cahiers des *Mémoires particuliers* correspondent aux 124 premières pages du tome II de l'édition Faugère (indication tirée de l'examen du manuscrit).

[15] Cf. *Mémoires*, II, 233. Elle le lisait dans la traduction italienne de Davanzati.

[16] Nous pensons qu'il faut lire ici Brissot. Champagneux (*Discours préliminaire aux œuvres de M[me] Roland*, an VIII), p. L-LI) nous raconte en effet que Brissot, dans sa prison de l'Abbaye, avait écrit un *Testament politique*, qui commençait à circuler et qu'on venait d'imprimer, lorsque Robespierre « réussit à faire brûler toute l'édition et même le manuscrit ». Il est vrai que Champagneux parle de « *Mémoires* », et qu'ici il n'est question que d'une *lettre*. Mais, plus loin, elle dira : « Les *cahiers* de B... »

[17] Il est possible que P[k] désigne le peintre Pasquier, compatriote de Roland, ami dévoué du mari et de la femme. Il est plusieurs fois nommé dans les *Mémoires* et dans la correspondance inédite. On verra plus loin qu'il était connu de Jany.

[18] Cette lettre a été publiée pour la première fois par M. Barrière, dans son édition, t. II, p. 251.
Elle a été reproduite par M. Faugère (*Mémoires*, II, 268).

[19] « Cet écrit » désigne évidemment, on va le voir, et comme l'a remarqué le premier éditeur, M. Barrière, *Mes dernières pensées*, ces dernières pages si éloquentes des *Mémoires* (II, 255-264). Mais nous sommes porté à croire que le pli fermé qui accompagnait cette lettre renfermait un dépôt plus considérable, probablement le « *dernier supplément*, adressé *nommément à Jany* » (voir plus loin, lettre E). Les *Dernières pensées* n'en auraient été qu'une partie, que Jany aurait eu charge de communiquer aux père et mère adoptifs d'Eudora Roland, à l'exclusion du reste.

[20] Des quarante et un députés mis en accusation par le décret du 3 octobre 1793, sur le rapport d'Amar.

[21] Quels dépôts ? D'abord celui qu'avait reçu Champagneux, bien que nous sachions par lui (*Discours préliminaire*, LXVI) et par M[me] Roland (*Mémoires*, I, 134, 202) qu'une partie considérable avait été détruite ; puis celui que Bosc cachait dans l'ermitage de Sainte-Radegonde (*Mémoires de La Révellière-Lépeaux*, I, 164, note) ; puis enfin celui dont Jany était détenteur. Cela ferait bien trois dépôts. Mais est-ce bien exactement ceux dont veut parler la prisonnière ? Il y avait en outre un quatrième dépôt « chez M[me] Gch. » (voir lettre E).

[22] Creuzé-Latouche, député de la Vienne à la Convention, et sa femme (*Mémoires*, I, 43).

[23] Cette lettre est une de celles qu'a publiées M[lle] Cl. Bader (*Correspondant* du 10 juillet 1892, p. 160, 161 et 167). Elle provenait des papiers de M. Barrière, qui tenait lui-même ces documents de Bosc.

En rapprochant les renseignements précieux fournis par Mlle Cl. Bader, les indications données par M. Faugère, petit-neveu de Bosc par alliance, dans son *Introduction* aux *Mémoires* (p. VII, IX, etc.) et dans sa brochure (*La Vérité vraie sur la publication des* Mémoires *de Mme Roland*, Paris, 1864), ainsi que la notice mise par M. Barrière en tête de son édition (p. XIX, XXXIII, XLI), on voit que celui-ci, dès 1820, avait reçu de Bosc un certain nombre de pages inédites, parmi lesquelles cinq lettres au moins à Jany ; il se contenta alors d'en publier deux et de donner dans sa notice de courts extraits des trois autres. Sa réserve s'explique assez, si l'on considère que les lettres qu'il ne publia pas et que Mlle Cl. Bader nous a fait connaître étaient trop explicites au sujet de Buzot pour qu'on pût les publier en 1820, du vivant d'Eudora Roland, devenue Mme Champagneux. Après sa mort en 1858, et surtout après la publication, par M. Dauban en 1874, des six fameuses lettres de Mme Roland à Buzot (Dauban, *Étude sur Mme Roland et son temps*, p. 16-50), le silence ne s'imposait plus. Néanmoins M. Faugère, à qui M. Barrière avait communiqué ses papiers, se contenta d'en dire quelques mots et de citer (*Introduction*, p. IX) cinq ou six lignes de la lettre qu'on va lire (nous les avons indiquées entre crochets). M. Barrière annonçait toujours l'intention de publier lui-même ces documents, et M. Faugère ne pouvait que lui en laisser le soin. Mais M. Barrière mourut, sans avoir rien publié ; ses papiers finirent par arriver aux mains de Mlle Cl. Bader, qui en tira l'étude dont nous avons déjà parlé, et y publia, parmi d'autres pièces d'un grand intérêt, les lettres à Jany jusque-là inédites que nous avons à considérer ici. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'elle n'ait donné une de ces lettres (précisément la présente lettre C) que par fragments ; mais nous la remercions, d'abord de nous autoriser à reproduire ces lettres, puis de nous avoir communiqué des fragments qu'elle n'avait pas imprimés.

[24] Ce passage, cité par Mlle Bader (*ibid.*, p. 167), fait partie, ainsi qu'elle nous a fait l'honneur de nous l'écrire, de la présente lettre, et doit être placé au commencement. Mme Roland répond à une offre concernant l'éducation de sa fille Eudora.

[25] Ce passage n'avait pas été publié par Mlle Cl. Bader. Elle a bien voulu nous en donner communication et nous dire qu'il était tiré de cette même lettre et devait prendre place après les lignes relatives à Eudora Roland.

[26] Grandpré, dont nous avons déjà parlé. Nous ignorons qui est Mlle G. el. Si nous avions l'autographe sous les yeux (on nous dit qu'il a, par une vente, passé aux mains d'un possesseur inconnu), nous examinerions s'il ne faudrait pas lire « Mme G. d. » et voir en elle cette amie, désignée ailleurs sous le nom de « Mme Gd Chp. », qui paraît avoir été la personne qui avait recommandé Grandpré à Roland (*Mémoires*, I, p. 27), qui allait avec Grandpré, en juillet et août, rendre visite à la prisonnière de Sainte-Pélagie (*Mémoires*, I, 218), et qui avait chez elle « le petit dépôt » des manuscrits (voir lettre E).

[27] *Tirer*, c'est-à-dire tirer de quelque cachette de sa prison, où elle mettait en sûreté ce qu'elle écrivait. Elle nous apprend, dans le récit de sa *seconde arrestation* (*Mémoires*, I, 201-238), qu'elle avait d'abord été logée, à Sainte-Pélagie, dans une des étroites cellules des étages supérieurs, puis que la concierge, Mme Bochaud, avait pris sur elle de l'installer dans une chambre plus commode au rez-de-chaussée, mais qu'en septembre, un administrateur des prisons avait ordonné de la faire remonter aux cellules « du corridor ». Il fallut obéir, mais Mme Bochaud trouva encore un tempérament : « Il fut convenu que je descendrais dans le courant de la journée pour changer d'air *et retrouver mes objets d'étude que je laisserais au même lieu* » (p. 231). Cf. *Mémoires*, II, 109 : « 5 septembre. Je coupe ce cahier pour joindre dans la petite boîte ce qui en est écrit. »

[28] Lisons Brissot (voir la note 16).

[29] Ce passage est celui que M. Barrière avait cité dans sa notice (p. XIX), mais en faisant subir au texte de Mme Roland quatre corrections en quatre lignes.

[30] Cette lettre a été publiée sans date ; elle est assurément d'octobre 1793, et semble un peu postérieure à la lettre précédente du 8, sans qu'on puisse, en l'état, préciser davantage ; nous l'avons mise à la place qui, en la comparant aux autres, nous a paru la plus vraisemblable.

[31] Cette lettre a été publiée pour la première fois par Mlle Cl. Bader (*ibid.*, p. 162-163).

Elle est, évidemment, comme la précédente, d'octobre 1793. Nous croyons qu'elle est aussi postérieure à celle du 8, et qu'il faut la placer autour du 14, date à laquelle Mme Roland se trouvait à l'infirmerie de Sainte-Pélagie (*Mémoires*, I, 191).

[32] Roland.
[33] Ce passage entre crochets avait déjà été cité par M. Barrière (*Notice*, p. XLI), avec quelques retouches peu heureuses.
[34] *Le*, Buzot.
[35] Cette lettre a paru dès 1795, dans la première édition des *Mémoires* donnée par Bosc (*Appel à l'impartiale postérité*, 2e partie, p. 82) ; elle a été réimprimée par tous les autres éditeurs, Champagneux (II, 364), Barrière (II, 266), Dauban (*Mémoires*, 396), Faugère (II, 270).
[36] Au manuscrit, il y a 24 octobre, date inexacte, car le 24 était un jeudi et non un vendredi. Bosc et tous les autres éditeurs ont reproduit cette distraction de l'autographe, à l'exception de M. Faugère, qui a rétabli avec raison « vendredi, 25 octobre ». Il suffit d'ailleurs de relire la lettre pour voir qu'elle est bien du vendredi 25 ; c'est le 24 que s'était ouvert le procès des Girondins et que Mme Roland avait été conduite au Palais, pour comparaître comme témoin dans l'affaire (elle ne fut pas d'ailleurs appelée), et c'est le *lendemain*, par conséquent le 25, qu'elle en entretient Jany. M. Barrière a bien vu que la lettre avait été écrite après l'audience du 24, mais il la suppose écrite « le soir, après la séance » ; il n'a pas remarqué ces mots « *hier*, au Palais... ».
[37] Le portrait de Buzot. — Voir Faugère, *Mémoires*, II, 272 ; cf. Dauban, *Étude*, etc., p. 62-65.
[38] Les passages entre crochets avaient été supprimés par Bosc ; c'est M. Dauban, et après lui M. Faugère, qui, en 1864, les ont rétablis, d'après l'autographe. Seulement, M. Dauban s'est trompé en lisant plus bas R... (Roland), où il y a B... (Buzot). (Voir *La Vérité vraie*, etc., p. 24-30.)

Bosc les avait remplacés, sur le manuscrit, par ces trois mots, qui sont de son écriture : « Adieu, Jany, adieu. »

D'autre part, on lit en marge, de la main de Mme Roland, les lignes suivantes biffées (sans doute par Bosc) : « Si je n'en avais le temps, dites à ma bonne qu'elle apporte deux jolies petites paires de mes flambeaux argentés, dont je veux faire présent à Mme Bcht. » M. Dauban (p. 398) a eu raison de rétablir ces lignes, mais il a lu « Mme Belet », alors que les lettres Bcht désignent certainement la concierge de Sainte-Pélagie, Mme Bochaud, que Mme Roland écrit ordinairement Bouchot.
[39] Pourquoi Bosc, en publiant cette lettre en 1795, a-t-il supprimé des passages aussi significatifs ? Pour commencer par Lanthenas, il suffira de remarquer qu'il vivait encore, et bien que Bosc (*Avertissement*, p. VI) ait eu un mot sévère pour cet ancien compagnon, on comprend qu'il n'ait pas voulu l'accabler sous une telle sentence.

Quant aux deux autres paragraphes supprimés — relatifs à Buzot — on comprend aussi que Bosc les ait omis ; il veillait alors (avril 1795) sur la fille de son illustre amie, enfant de treize ans ; il devait lui laisser ignorer, à elle plus encore qu'au public, un secret aussi troublant.

Autre question : Bosc connaissait bien Jany, puisque Mme Roland, deux jours après, le 26 octobre, lui écrivait à lui-même : « Jany vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin... » Pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait connaître par son vrai nom ? Il jugea sans doute qu'il était trop tôt pour le compromettre ; on sortait à peine de la Terreur.

Remarquons en passant que cette lettre de Mme Roland à Bosc, au manuscrit autographe où elle a été insérée par lui, porte la date du 20 octobre. Mais il suffit de la lire pour voir qu'elle est nécessairement du 26 (nous inclinerions même pour le 27). C'est Bosc qui, en imprimant (*Appel*, etc., 2e partie, p. 84), a corrigé et mis 26, date qu'ont adoptée tous les autres éditeurs (Champagneux, II, 367 ; Barrière, II, 307 ; Dauban, 421 ; Faugère, II, 278). Dans ces dernières semaines d'étroite prison, Mme Roland se trompe à chaque instant sur les dates.
[40] Ce morceau, publié aussi pour la première fois (avec des coupures) par Mlle Cl. Bader (*ibid.*, p. 142-145) est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Nous le donnons en entier, d'après l'original. C'est évidemment la fin d'une lettre par laquelle Mme Roland envoie à Jany le manuscrit de ses *Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar* (*Mémoires*, I, 287-316). Les trois dernières lignes de la lettre le disent assez. Il suffit d'ailleurs de comparer le papier, l'encre, l'allure de l'écriture dans ce fragment et dans le cahier des *Observations* pour n'en pouvoir douter. Voilà donc trente pages des *Mémoires* qui nous ont été sauvées par Jany.

Les *Observations* sont datées du 25 octobre (elles devraient même être datées du 26). Ce fragment est donc, au plus tôt, du 26 ou du 27, et se trouve ainsi le dernier de la correspondance.

[41] Lanthenas, député de Rhône-et-Loire à la Convention, l'ami le plus intime des Roland de 1777 à 1792 — « l'idéal du *famulus* », comme l'appelle quelque part Sainte-Beuve — qui s'était éloigné d'eux depuis une année environ, et qui avait dû à cette défection la triste faveur d'être rayé le 2 juin, sur la proposition de Marat, de la liste des Vingt-Deux.
[42] M[me] G... n'est autre évidemment que la « M[me] G. Chp. », dont il a déjà été question plusieurs fois.
[43] Le voici : « Je crois, mon ami, qu'il faut s'envelopper la tête ; et en vérité ce spectacle devient si triste qu'il n'y a pas grand mal à sortir de la scène ; ma santé a été fort altérée ; les derniers coups rappellent ma vigueur, car ils en annoncent d'autres à supporter. Adieu ! Je ne vis plus que pour me détacher de la vie. »
[44] Indications tirées de l'examen du manuscrit autographe.
[45] *Ibid.*, p. 157.
[46] Indications tirées de l'examen du manuscrit autographe, p. 158.
[47] Boivin-Champeaux, *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, Évreux, 1894, 2 vol. in-8°, t. II, p. 127 et 133. Le Tellier avait été le premier maire constitutionnel d'Évreux ; mais en 1793, dépassé comme son ami Buzot par le courant révolutionnaire, il n'était plus à la municipalité. Les représentants en mission dans la Seine-Inférieure et départements circonvoisins, par un arrêté du 27 septembre 1793, daté du Havre, avaient institué à Évreux un Comité de surveillance, de douze membres, « dont le premier acte, le 30 septembre, fut l'arrestation de Le Tellier ».
[48] *Ibid.*
[49] Bibliothèque nationale, *N. a. fr.*, n° 6241, f[os] 156-157.
[50] Les lignes entre crochets sont d'une autre main que celle qui a écrit la lettre ; elles doivent être de la main de Bidault, le libraire de la rue et hôtel Serpente, n° 14, chez qui paraissait l'édition Champagneux. Quant à Champagneux père, il n'était pas alors à Paris ; élargi après la Terreur, le 11 août 1794, il s'était retiré à la campagne, en Dauphiné, dans ses propriétés près de Bourgoin, et le 23 frimaire an V (13 décembre 1796), y avait marié Eudora Roland, passée sous sa tutelle après le départ de Bosc pour l'Amérique, avec son second fils, Pierre-Léon Champagneux ; un instant il était revenu, au début du Directoire, reprendre son poste de chef de division au ministère de l'Intérieur, sous le ministre Benezech, dans la disgrâce duquel il fut enveloppé au 18 fructidor (septembre 1797) ; puis, établi définitivement à la campagne, il y avait préparé son édition des œuvres de M[me] Roland. (C'est là qu'il écrivit, en messidor an VII (juin ou juillet 1798) le *Discours préliminaire* à placer en tête du premier volume.) Lorsque l'édition fut prête à paraître, chez le libraire Bidault, Champagneux envoya son fils à Paris, surveiller la publication.
[51] 25 mars 1800.
[52] Voir *Biographie universelle*, de Michaud, 1821, t. XXVIII. La notice est de Depping.
[53] Lettre inédite. *Papiers Roland*, Bibliothèque nationale, *N. a. fr.*, n° 6240, f° 113.
[54] *Ibid.*, n° 6239, f[os] 6-7.
[55] On sait ce qu'étaient ces logements du Louvre, accordés aux artistes, littérateurs... que l'État voulait protéger ; nous avons sous les yeux une lettre inédite du 4 décembre 1792 où Roland annonce au peintre Lemonnier (un vieil ami, celui-là) qu'il lui attribue au Louvre, « conjointement avec Jollain, le logement occupé ci-devant par la dame Seran ».
[56] Archives nationales, W 288, dossier 154.
[57] *Éléments de l'histoire romaine*, 1766 ; *Précis d'histoire universelle*, 1801, etc.
[58] *Mémoires*, I, 212, 213 ; II, 54.
[59] *Biographie universelle*, Supplément, t. LXXIII, Paris, Michaud, 1843. On nous écrit de Cayenne : « Mentelle est un des hommes qui ont le plus contribué à la prospérité de la Guyane. Son buste se trouve dans le vestibule de l'hôtel du Gouvernement à Cayenne. Une rue de la ville porte son nom... Le nom de Mentelle est actuellement éteint dans la colonie. Les archives et les titres de propriété ont disparu pendant l'occupation portugaise et n'existent que depuis 1817. Il n'est fait nulle mention du nom de Mentelle depuis cette époque... »
[60] Voir cette notice reproduite en fac-similé en tête du livre de M. Dauban (*Étude sur M[me] Roland et son temps*). Elle a été aussi publiée par M. Faugère (*Mémoires*, II, 321-324).

[61] Lettre de M. Vatel à M. Dauban, *Étude*, etc., p. 64.
[62] Lettres des 15, 17, 27 juin, 1er et 3 juillet, pour ne parler que de celles dont nous avons les dates. Voir Dauban, *Étude*, etc., p. 21-40.
[63] « J'avais peur pour vous... » (Lettre E.)
[64] Avec son inexactitude habituelle ; ainsi, il renvoie à la page 204, troisième avant-dernière ligne, quand, en réalité, c'est au f° 205, verso, deuxième avant-dernière ligne ; il met : « Jany vous dira *ce qu'il y a à faire* », là où Mme Roland a écrit : « Jany vous dira *ce qu'il est possible de tenter un matin...* »

NOTE CRITIQUE
SUR LES DATES
DE L'EXÉCUTION DE MADAME ROLAND ET DU SUICIDE DE ROLAND

LES biographies (Michaud, Didot, etc.) placent au *15 novembre 1793* le suicide de Roland.

Cette date leur a été fournie par Champagneux, le second éditeur de Mme Roland (*Œuvres*, an VIII, 3 vol. in-8°. *Discours préliminaire*, p. LXXXV).

On va établir que Roland se tua le 10 novembre. Comme d'ailleurs son suicide se rattache à la condamnation de sa femme, et que là aussi la plupart des historiens ont donné des dates inexactes, commençons par dater avec précision et le jugement et l'exécution.

I

Les premiers éditeurs de Mme Roland, Bosc en 1795, Champagneux en l'an VIII, ont raconté sa mort sans en indiquer le jour.

Les éditeurs de 1820, MM. Berville et Barrière, disent « qu'elle fut appelée le *10 novembre* au Tribunal révolutionnaire », et plus loin « qu'elle mourut le *10 novembre 1793*[1] ». La distraction est d'autant plus forte que, dans une note de la p. 314 du t. II, ils identifient très exactement le 31 octobre 1793 au 10 brumaire an II, et que dès lors il leur eût été facile, puisqu'ils ont publié un peu plus loin (p. 547-549) le texte du jugement daté du 18 brumaire, de calculer que ce jour correspondait au *8 novembre*.

Les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, Buchez et Roux, disent bien qu'elle fut jugée et condamnée le 8 novembre (18 brumaire), mais ils ajoutent qu'elle fut exécutée *le lendemain*[2].

L'éditeur des *Lettres aux demoiselles Cannet*, M. Breuil, dit si[3] : « Lorsque, le *10 novembre 1793*, la prisonnière, condamnée à mort, montait dans la fatale charrette... »

M. Dauban, dans son édition des *Mémoires* (1864), laisse échapper (p. 423) une singulière inadvertance : « Mme Roland fut exécutée le *10 brumaire* (8 novembre). » Ce n'est assurément qu'une de ses nombreuses fautes d'impression[4], car partout ailleurs il donne exactement la date du 18 brumaire, l'identifie non moins exactement avec celle du 8 novembre (*Étude sur madame Roland et son temps*, 1864, p. CCXLIII), et d'ailleurs publie lui-même (*ibid.*), le premier, l'acte de décès, qui établit péremptoirement que le jugement et l'exécution ont eu lieu dans cette même journée du 8 novembre.

M. Faugère, dans son édition des *Mémoires*, parue en 1864, quelques semaines après les publications de M. Dauban, — et comme s'il se fût piqué de n'en point profiter, — accumule les inexactitudes :

« Le *10 novembre 1793*, montée sur la fatale charrette... elle arriva lentement sur la place de la Révolution... » (T. I, *Introduction*, p. XXII.)

« Mme Roland fut condamnée à mort par un jugement du Tribunal révolutionnaire le *9 novembre 1793* (18 brumaire an II). » (T. I, p. 334, note.)

« Mme Roland et lui (Lamarche) furent conduits à l'échafaud sur la même charrette et périrent le *10 novembre 1793*. » (T. I, p. 337, note.)

On voit d'ailleurs, dans les pièces publiées par lui en *Appendice* au 1er volume des *Mémoires*, qu'il se trompe constamment d'un jour, mettant au 2 novembre le premier interrogatoire, qui est du 1er ; au 8 novembre les dépositions des témoins, qui sont du 7 ; au 9 novembre le jugement, qui est du 8. (P. 406, 416, 420.)

En somme, l'erreur de M. Faugère est double : il croit, comme Buchez et Roux, que M[me] Roland ne fut exécutée que le lendemain de sa condamnation, puis il identifie à tort le 18 brumaire au 9 novembre, ce qui explique qu'il ait placé l'exécution au 10.

Toutes ces divergences sur un point si aisé à déterminer impatientaient, non sans raison, Sainte-Beuve. Dans ses articles de 1864 sur M[me] Roland (*Nouveaux Lundis*, VIII, 256), il demandait « à MM. les éditeurs et biographes de vouloir bien se mettre d'accord », d'opter entre la date du 8 novembre, donnée par M. Dauban, et celle du 10, donnée par M. Faugère, mais il ajoutait imprudemment que, M[me] Roland ayant été jugée, exécutée et condamnée le 18 brumaire an II, « il lui semblait, *en comptant bien*, que le 18 brumaire répond au *9 novembre* » (!).

Or :

1° M[me] Roland a été jugée et condamnée le 18 brumaire, cela n'est contesté par personne ;

2° Elle a été exécutée dans l'après-midi du même jour ; cela ressort de l'acte de décès publié par M. Dauban, ainsi que de la *réquisition* adressée par Fouquier-Tinville à Hanriot, publiée par M. Wallon[5] ;

3° Et il suffit d'ouvrir une table de concordance des calendriers pour constater que le 18 brumaire an II correspond au 8 novembre 1793.

II

Tous les historiens, jusqu'en 1860, ont raconté que Roland, caché à Rouen depuis plusieurs mois, se tua en apprenant *la mort* de sa femme, et qu'on trouva sur lui un papier motivant sa résolution.

C'est Champagneux qui, dans son *Discours préliminaire* (p. LXXXVII-LXXXVIII), a publié le texte de ce billet, *d'après les souvenirs* d'un curé qui, présent à la levée du corps, aurait entendu le représentant Legendre en donner lecture ; il y aurait eu : « Non la crainte, mais l'indignation, m'a fait quitter ma retraite au moment où j'ai appris qu'*on avait égorgé* ma femme... »

MM. Berville et Barrière (*Notice*, p. XLIX-L) ont reproduit ce texte.

Tous les autres historiens l'ont donné d'après eux.

Mais les souvenirs du curé normand étaient fort inexacts. On s'en convaincra en comparant le texte de Champagneux avec le billet original, exposé aux Archives nationales (vitrine 217, n° 1391), et que M. le baron de Girardot, le premier, a publié en 1860, avec un fac-similé[6]. Depuis, M. Guadet en 1861 (*Les Girondins*, II, 448), puis M. Dauban en 1864 l'ont reproduit (*Étude*, etc., p. CCLI) ; on le trouvera également dans M. Wallon (*Tribunal révolutionnaire*, II, 44-45), et dans le *Musée des Archives nationales*[7]. Ce qu'il suffit de noter ici, c'est que Roland a écrit :

« J'ai quitté ma retraite au moment où j'ai appris *qu'on allait égorger* ma femme... »

Ainsi, c'est à la nouvelle, non pas de l'exécution, mais de l'imminence de l'exécution, que Roland est sorti de son asile, pour aller se tuer au bord d'un chemin.

III

Ce n'est pas dans la soirée du 15 novembre, mais dans celle du 10, que l'événement eut lieu.

La date du 15, comme je l'ai dit, a été donnée par Champagneux[8]. On peut s'étonner que l'ami et collaborateur de Roland, le beau-père de sa fille, le dépositaire de ses papiers de famille, ait été en erreur sur ce point. Mais il faut considérer que Champagneux, écroué à La Force le 4 août 1793, transféré aux Madelonnettes le 14 juillet 1794, et élargi seulement le 11 août suivant, n'a appris que par ouï-dire, presque un an après, les détails de la fin tragique de son ami. Il est vrai qu'il les tenait des demoiselles Malortie, les vaillantes filles qui cachaient Roland au péril de leur vie, mais la mémoire de Mlles Malortie a été en défaut, ainsi qu'on va le voir.

À la simple lecture de l'*Histoire parlementaire de la Révolution* (XXXI, 142), on s'aperçoit déjà que cette date du 15 novembre ne peut être conservée. C'est en effet ce jour-là même que la Convention est informée de l'événement ; la lettre qui l'annonce, signée des

représentants Delacroix et Legendre, est datée du 23 brumaire (13 novembre), et elle commence ainsi : « Informés hier au soir (donc 12 novembre) qu'un particulier avait été trouvé mort à cinq lieues d'ici... Legendre s'y est rendu toute la nuit, il s'est fait représenter le cadavre et a reconnu facilement que c'était celui de l'ex-ministre Roland..., etc.[9] »

Or, comme le cadavre n'a été trouvé que le lendemain du suicide (Champagneux), ce serait au plus tard le 11 novembre, — en admettant que les représentants eussent été prévenus aussitôt, — que le suicide aurait eu lieu.

Mais ce calcul, si démonstratif qu'il puisse être, n'est même pas nécessaire, puisque les procès-verbaux de la levée du corps existent, et établissent que le cadavre a été trouvé le 11 novembre au matin, — ce qui, étant donnés les détails du récit de Champagneux (récit d'une exactitude incontestable, sauf l'erreur de date), place le suicide dans la soirée du 10.

Ces procès-verbaux sont au nombre de deux :

1° Procès-verbal dressé « l'an deuxième de la République française une et indivisible, le vingt-unième jour du second mois », par le juge de paix Mauchrétien, officier de police du canton de Pont-Saint-Pierre, district de Louviers, département de l'Eure, dûment assisté, en présence du cadavre. Nous n'avons pas l'original de la pièce elle-même (on pourrait sans doute le découvrir aux Archives de l'Eure), mais nous en avons la transcription, presque totale, dans le registre des actes de l'état civil de la commune de Radepont, sur le territoire de laquelle le corps avait été trouvé. Voici ce document essentiel. Il établit que le cadavre de Roland a été trouvé le 21 brumaire an II (11 novembre 1793).

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL
DE RADEPONT POUR L'ANNÉE 1793[10].

(*Décès de Roland.)*

Ce jourd'huy tridy de la première décade du mois nivos, de l'ère second de la République française à quatre heures d'après midy en la chambre com-

mune séance tenante, à été remis à moy, Jean-Baptiste Passerel, membre du Conseil général de la commune de Radepont élu pour dresser les actes destinés à constater ses naissances, mariages et décès des citoyens, par les citoyens Jacques-Romain Daniel, maire, et Adrien Laurent, procureur de cette commune, un extrait du procès-verbal fait et rédigé par le citoyen Mauchrétien, juge de paix et officier de police du canton de Pont-Saint-Pierre, district de Louviers, sur le cadavre du nommé Rolland, ex-ministre, comme il constate par l'arrêté des représentants du peuple cy-joint en extrait. Ledit extrait du juge de police est intercalé en la manière et forme suivante.

L'an deuxième de la République française une et indivisible le vingt-unième jour du second mois, sur les environs une heure après midy, Nous, Charles-Jacques Mauchrétien, juge de paix, officier de police du canton de Pont-Saint-Pierre, district de Louviers, département de l'Eure, sur l'avis qui nous a été donné par les maire et officiers municipaux de la commune de Radepont qu'il avait été trouvé ce jour sur le territoire de la dite commune un homme tué, étant accompagné de Jacques-Romain Daniel, maire d'y celle commune, y demeurant, et de Louis-Paul Bultel, notable de celle de Bourbeaudoin, dont nous avons requis l'assistance à l'effet d'être en leur présence procédé aux opérations cy après dont nous leur avons fait connaître l'objet, et d'André Brossier, chirurgien demeurant en la paroisse de Saint-Pierre et de Pont-Saint-Pierre, aussi requis de se trouver audit lieu pour y visiter le mort, lequel chirurgien a prêté entre nos mains le serment de procéder en son âme et conscience à la dite visite et de déclarer vérité, nous nous sommes transportés sur la dite commune de Radepont au triège de la vente de Rouville dans une avenue pratiquée dans un bois taillis distance à peu près d'environ trente à quarante pas de la grande route neuve de Rouen à Paris, où nous avons trouvé un corps mort exposé sur le dos sur une banque de la dite avenue, couvert d'un habit de drap bêche à poile, d'une veste dont les devants sont de la même étoffe, d'une chemise de toile fine, d'une culotte de drap noir, de bas de soye noire et d'une paire de souliers noués avec des cordons de ruban noir, nous avons requis le dit Brossier chirurgien d'en faire la visite à l'instant, à quoy procédant ledit Brossier a remarqué que c'était un homme d'environ soixante ans, et que sa mort n'est que la suite de deux coups de lance qui ont produit deux playes étant situées à la région épigastrique du côté gauche, étant de longueur d'environ un pouce à un pouce à peu près de distance une de l'autre, ayant environ l'une et l'autre en profondeur depuis trois jusqu'à cinq pouces, le diaphragme, le ventricule de l'estomac, et la portion du foye située dans cette même région s'étant trouvée percée ainsi que les vaisseaux de ces mêmes organes qui a causé une hémorragie avec épanchement dans l'abdomène ; ayant trouvé dans la plaie inférieure une lance en forme de lamme de couteau qui a été portée jusqu'aux vertèbres d'orsalles

qui y tenoit ferme, ayant été entrée dans la partie osseuse, n'ayant remarqué que très peu de sang coagulé sur la dite région et, ayant fait retirer son habit, sa veste et levé sa chemise, il a remarqué qu'il avait sous y celle un gilet de flannelle de Reims, l'ayant fait tourner sur le ventre, il n'a remarqué tant au corps qu'aux extrémités d'autres playes que celles ci-dessus désignées, desquelles déclarations il résulte que cet individu est mort de mort violente et qu'il a été tué par les deux coups de la dite lance.

Et comme il nous a paru par la lecture que nous avons prises des pièces ci-dessus détaillées[11] que ce pourrait être celui de Rolland, ex-ministre, nous avons différé de délivrer permission de le faire inhumer, l'avons fait transporter en la maison de Bernard Cabalon[12] située en la dite commune de Radepont, déposer dans un appartement au rez-de-chaussée et laissé ainsi que les effets ci-dessus détaillés, excepté les quatre pièces d'écriture, à la charge et garde de Jacques Burenel et Pierre-Joseph Mercier trouvés en la dite maison, que nous avons établis gardiens ce qu'ils ont accepté et promis représenter le tout, touttes fois et quantes et avons envoyé copie par nous certifiée des dites pièces au Comité de salut public de la Convention nationalle par un courrier extraordinaire pour statuer ce qu'il appartiendra, et avons de ce que dessous dressé le présent procès-verbal en la maison du dit Calabon et ont les dits Daniel, Bultel, Brossier, Burenel et Mercier signé avec nous après lecture faite les dits jour et an cy-dessus. Signés : Brossier, Jacques Burnel, Mercier, Bultel, Daniel et Mauchrétien, avec et sans paraphes, pour extrait certifié conforme à l'original par nous dit juge de paix soussigné Mauchrétien avec parafe. De tout ce que dessus avons nous officier public de cette commune dressé acte en présence des dits Daniel et Laurent qui ont signé avec nous les jour, mois et an susdits. Signé : Daniel, maire, Adrien Laurent, procureur de la commune, Passerel, officier public.

Pour copie certifiée conforme,

Mairie de Radepont, 5 mai 1895.

Le maire,
Signé : A. LE VAVASSEUR.

2° Procès-verbal dressé le surlendemain, par le représentant en mission, Legendre, aussi en présence du cadavre. Cette pièce a été publiée en extrait par M. Guadet (*Les Girondins*, 2e édition, t. II, p. 447). Il nous fait savoir, dans une note, qu'une ampliation de ce procès-verbal, « signée de Legendre, de Pillon (membre du Comité de surveillance de la Seine-Inférieure), de Mauchrétien, du maire Daniel (maire de Radepont) et du procureur de la commune Adrien

Laurent, ampliation portant tous les caractères du temps, est entre les mains de M. Duval Lecamus ».

Seulement, par un étrange lapsus, dû sans doute au greffier de Legendre[13], le procès-verbal est daté « du tridi de brumaire de l'an II de la République française » ce qui correspondrait au 24 octobre[14] ! Il est évident qu'il y a eu une omission de quatre mots, et qu'il faut lire : « du tridi *de la troisième décade* de brumaire... » La nouvelle ère républicaine n'était en vigueur que depuis cinq semaines (loi du 5 octobre 1793), et on était encore inhabile au maniement de ce calendrier ; j'ai pu le constater en d'autres circonstances.

La date du tridi *de la troisième décade* de brumaire, c'est-à-dire du 23 brumaire (13 novembre) ressort de tout ce qui précède, et plus encore de ce que la lettre de Legendre à la Convention, écrite en même temps que son procès-verbal, est datée du « 23 brumaire an II ».

On ne se propose pas ici de raconter la mort si tragique de Roland ; on n'a voulu qu'en rectifier la date. Pour résumer, il suffira donc de constater :

Que Mme Roland a été condamnée le *8 novembre 1793*, et a été exécutée dans l'après-midi du *même jour* ;

Que la nouvelle *de sa condamnation* est parvenue à Roland, dans sa retraite ignorée de Rouen, le *10 novembre*[15] ;

Que, dans la soirée de ce jour, il a quitté la maison de ses vieilles amies, pour aller se tuer loin d'elles, sans les compromettre ;

Que son corps a été trouvé, *le matin du 11*, sur le territoire de la commune de Radepont[16], au bord du chemin conduisant de la route de Paris au château de Coquetot ;

Que la municipalité de Radepont prévint aussitôt le juge de paix Mauchrétien, qui vint, dans l'après-midi, dresser son procès-verbal, envoya un courrier extraordinaire au Comité de salut public, et fit déposer le corps dans une salle basse du château de Coquetot ;

Qu'il paraît avoir fait moins de diligence pour informer les représentants en mission à Rouen, puisque ceux-ci ne furent prévenus

que le 12, sur quoi Legendre partit dans la nuit et, le 13, dressa le procès-verbal dont M. Guadet a donné un extrait, puis rentra à Rouen pour écrire, avec Delacroix, la lettre à la Convention dont nous avons parlé.

IV

On aurait pu, depuis longtemps, arriver à ces précisions. En effet, dès 1852, dans un article de la *Revue de Rouen*[17], M. Fallue avait publié, d'après des registres municipaux de Radepont, le procès-verbal de Mauchrétien ; mais, faute de regarder un calendrier républicain, il avait traduit « le vingt-unième jour du second mois » par *21 novembre*, et, par suite, placé le suicide « dans la nuit du 20 novembre 1793[18] » !

Le relevé, trop minutieux peut-être, de toutes ces méprises et contradictions n'est pas fait pour le vain plaisir de prendre en faute nos devanciers. Nous savons trop combien la vérification du détail est chose difficile. Mais nous pensons que, pour qu'on puisse écrire un jour l'histoire définitive de la Révolution, il faudrait commencer par en établir la chronologie avec une précision rigoureuse. On ne verrait plus l'exécution des Girondins, qui est du *31* octobre, placée au *30*, comme l'ont fait, non seulement Michelet (V, 395), qu'on peut excuser puisque son *Histoire* n'est pas une monographie, mais encore M. Vatel, dans les trois volumes de recherches, si intéressantes d'ailleurs, qu'il a publiés sur *Charlotte de Corday et les Girondins* (*Préface*, p. XV, et 3e vol., p. 595).

---

[1] P. XLIII et XLVII de leur notice, t. 1er. Je cite l'édition de 1827. M. Thiers les a suivis.

[2] T. XXXI, p. 93-97.

[3] *Introduction*, 1841.

[4] Faute qu'il eût pu aisément corriger, puisqu'il publie un peu plus loin (p. 434-437) le texte du jugement, daté du 18 brumaire.

[5] *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 39-40. Fouquier-Tinville requiert « la force publique nécessaire à l'exécution du jugement rendu *ce jourd'hui* contre la femme Roland..., laquelle exécution aura lieu *ce jourd'hui*, à trois heures et demie précises de relevée... *L'intérêt public exige que l'exécution ait lieu aujourd'hui...* Fait à Paris, le 18 brumaire an II... A. Q. Fouquier. *Très pressé* ». M. P. Robiquet, dans la revue de *La Révolution française* (numéro du 14 janvier 1895), a mis fort justement le jugement et l'exécution au même jour, 8 novembre.

[6] *Les Ministres de la République française* : *Roland et Madame Roland*. Paris, Guillaumin, 1860, in-8°.

[7] Plon, 1872, p. 787, n° 1391.

[8] « Il était six heures du soir du 15 du mois de novembre quand Roland sortit de son asile, etc. » (*Discours préliminaire*, p. LXXXV).

[9] La lettre est tout entière dans Buchez et Roux, et en partie (avec une lecture plus exacte) dans le *Musée des Archives nationales*, p. 787-788, n° 1392. Elle vient d'être publiée dans le *Recueil des actes du Comité de salut public*, par M. Aulard, t. VIII, p. 399.

[10] Nous devons la copie très soignée de cette pièce à l'obligeance de M. Langlet, instituteur public de Radepont. Contrairement aux habitudes de cette *Revue* [*La Révolution française*, où cette étude a d'abord paru], nous conservons l'orthographe de ce curieux document.

[11] On voit par là que la transcription au registre de Radepont du procès-verbal de Mauchrétien n'est faite qu'en extrait. Il manque la partie relative aux papiers trouvés sur Roland. Voir, sur ces papiers, la lettre des représentants à la Convention du 23 brumaire, déjà citée : « Le juge de paix nous a remis quatre pièces qui ont été trouvées dans ses poches... », etc.

[12] Lapsus du greffier de 1793 ; c'est Caba*n*on.

[13] À moins qu'il ne faille l'attribuer au copiste qui a transcrit la pièce pour M. Guadet.

[14] M. Guadet l'a bien remarqué, mais cette date du 24 octobre lui a paru acceptable. Il n'a pas vu que les autres témoignages imposaient une rectification.

[15] Soit à un intervalle de quarante-huit heures. Rouen étant à 136 kilomètres de Paris, il n'y a là rien d'invraisemblable ; c'est le 15 novembre que la lettre de Delacroix et de Legendre, datée du 13, est lue à la Convention. Il est vrai que les représentants en mission se servaient de courriers extraordinaires. Mais les journaux de Paris devaient aussi arriver par les voies rapides. À tout prendre, on pourrait admettre que, l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville étant du 17 brumaire (7 novembre), c'est à cette nouvelle que Roland aurait pris sa résolution, ce qui porterait à *trois jours* l'intervalle. Il faut se souvenir aussi que M[me] Roland, jusqu'aux derniers jours, a gardé des moyens de communication avec son mari.

[16] Radepont faisait alors partie du district de Louviers et du canton de Pont-Saint-Pierre ; aujourd'hui, il appartient au canton de Fleury-sur-Andelle et à l'arrondissement des Andelys. En outre, le lieu où on trouva et où, deux jours après, on enterra le cadavre, n'est plus du territoire de Radepont : il dépend de Bourg-Baudouin.

[17] « La sépulture du ministre Roland », *Revue de Rouen*, 1852, p. 81-86.

[18] Dans un autre ouvrage, un peu antérieur (*Histoire du château de Radepont*, Rouen, 1851), il avait dit : « le 16 novembre », trompé, comme tous les biographes, par le récit de Champagneux. Son article de 1852 qui (au moyen d'une rectification facile) fournissait la vraie date, passa sans doute inaperçu, car M. de Girardot, dans l'ouvrage que nous avons cité et qui fournit d'ailleurs d'utiles éléments, dit aussi « 16 novembre » (p. 210). Les rédacteurs du *Musée des Archives nationales* disent : « 15 novembre » (p. 735, n° 1268), sans faire attention qu'ils publient plus loin la lettre des Représentants, datée du 13 (23 brumaire). Notons toutefois que le *Catalogue du Musée des antiquités de Rouen* (1868), en décrivant l'épée avec laquelle Roland s'est tué et qui est conservée dans cet établissement, donne la vraie date, 10 novembre.

LA MAISON DE
MADAME ROLAND

LA maison située à l'angle du Pont-Neuf et du quai de l'Horloge porte l'inscription suivante :

Madame Roland, née à Paris le 17 mars 1754,
morte le 8 novembre 1793, fut élevée dans cette maison.

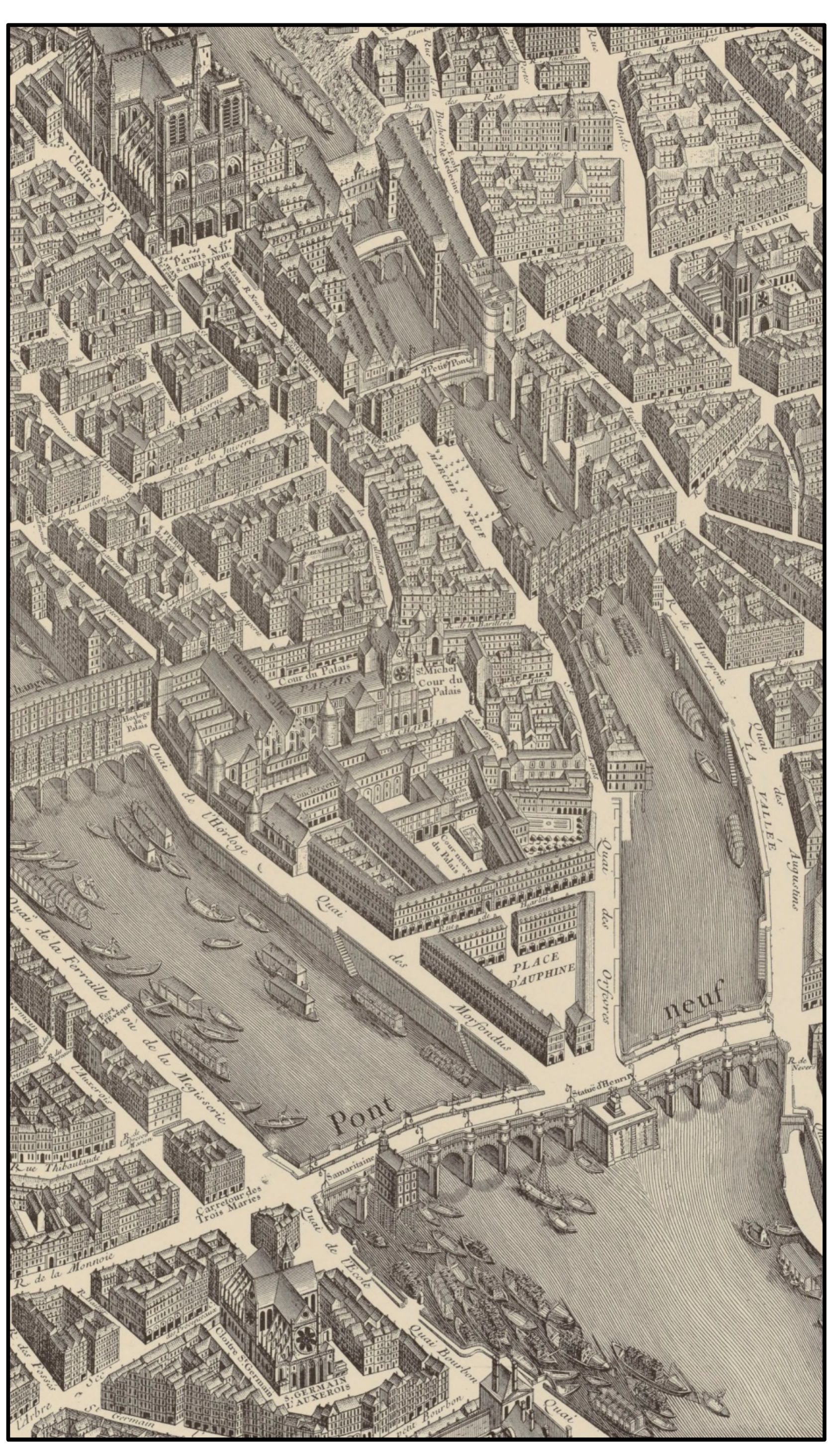
Cette inscription a été placée là, il y a trente ans environ, par le Comité des inscriptions parisiennes, à la suite de lettres échangées, en décembre 1888 et janvier 1889, entre MM. Edme Champion, J.-J. Guiffrey et E. Mareuse (voir *La Révolution française*, t. XV, p. 285, 470 et 564, et tome XVI, p. 183).

Mais nul d'entre eux n'a dit sur quoi il s'appuyait pour croire que là ait été la demeure du graveur Phlipon. M. Edme Champion s'est contenté de renvoyer à M. Dauban qui, dans son édition des *Lettres aux demoiselles Cannet* (1867), avait donné, en tête du second volume, une gravure de la maison et un plan de l'appartement, et, à la page 442, une note explicative.

Le malheur est que cette note explicative ne contient aucune référence. Il semble, sauf renseignements contraires, que je serais heureux de recevoir, que M. Dauban ait créé de toutes pièces une tradition, et il est permis de penser qu'il n'est pas, à lui seul, une autorité suffisante.

Si le lecteur veut bien me suivre dans les déductions que je vais lui soumettre, et les examiner en se reportant à un plan de Paris à cette époque, le *Plan de Turgot* de préférence, il arrivera à admettre (je l'espère, du moins) que la maison où Mme Roland a vécu de 1767 à 1778, de treize à vingt-quatre ans, c'est-à-dire s'est « formée

et développée », — il n’y a que cela qui importe, disait justement M. Edme Champion, — doit être cherchée beaucoup plus à l’est, sur le quai de l’Horloge, près de l’angle de la rue de Harlay.



Extrait du plan de Paris, dit de Turgot.
(1734-1739)

I

Commençons par noter les lieux où Marie Phlipon a habité successivement :

1° Je ne parle que pour mémoire de la rue de la Lanterne[1], où elle est née en 1754[2], puisque, lorsqu'elle revint de nourrice, « à deux ans » (*Mémoires*, II, 7), c'est-à-dire en 1756, son père avait déjà quitté ce logis pour aller (dès 1755) demeurer « place Dauphine[3] ».

2° De mai 1765 à mai 1766, de onze à douze ans, elle a été pensionnaire (*Mémoires*, II, 39-56) chez les Dames de la Congrégation de Notre-Dame, rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont[4].

3° Pendant une année environ, de 1766 à 1767, de douze à treize ans, elle a vécu chez sa grand'mère Phlipon (*Mémoires*, II, 56-59, 69-79). Une lettre inédite de la collection E. Cesbron, que l'obligeance du possesseur m'a permis de publier, écrite par elle à Sophie Cannet le 15 avril 1767, nous donne l'adresse exacte : « Chez M. Cailloux, maître-maçon, rue Regratière, île Notre-Dame, vis-à-vis le bureau des brasseurs, au second. » La rue Regratière existe toujours.

4° Du commencement de novembre 1779 à fin janvier 1780, à la suite de ses démêlés avec son père et de sa situation compliquée vis-à-vis de Roland, elle s'est retirée chez ces mêmes religieuses de la Congrégation (*Mémoires*, II, 248-250).

Tout le reste du temps, de 1756 à 1765, et de 1767 à novembre 1779, elle a habité chez son père. C'est donc cette demeure de Gatien Phlipon qu'il s'agit de déterminer.

II

Voici maintenant, relevées par M. Jal dans les registres paroissiaux de Paris, les diverses adresses de Gatien Phlipon entre 1754 et 1780.

En 1754 (au moment de la naissance de sa fille), rue de la Lanterne ;
En 1755, place Dauphine ;
En 1761, traverse du quai des Morfondus ;
En 1763, quai de l'Horloge ;
En 1780, rue de Harlay.

Écartons (et pour cause) la rue de la Lanterne ; restent quatre adresses.

Le quai des Morfondus était, comme on peut le voir au *Plan de Turgot* (1739), la section du quai de l'Horloge comprise entre la Conciergerie et le Pont-Neuf. Cette appellation a déjà disparu au *Plan de Verniquet* (1789), où le quai tout entier, depuis le Pont-au-Change jusqu'au Pont-Neuf, est dénommé « quai de l'Horloge », nom qu'il a conservé.

Quant à la « traverse » de ce quai des Morfondus, je ne sais rien qui en indique l'emplacement. En raison de son nom même, elle ne pouvait s'embrancher que sur ce quai, et je me demande si ce n'est pas tout simplement la rue de Harlay, bien que cette rue de Harlay figure déjà au *Plan de Turgot*. On peut d'ailleurs ne pas tenir compte de cette adresse de Phlipon, puisque en 1764 ou 1765, avant que sa fille allât au couvent, quand elle n'avait que dix ou onze ans, il habitait déjà au quai de l'Horloge (*Mémoires*, II, 33).

Reste donc, de la liste de M. Jal, trois adresses : quai de l'Horloge, place Dauphine, rue de Harlay.

Celle de la place Dauphine n'a que la valeur d'une indication complémentaire, en ce sens que c'est par la place Dauphine qu'on accédait alors (comme encore aujourd'hui, je crois) aux appartements qui avaient jour sur le quai de l'Horloge[5]. Ce qui prouve d'ailleurs que ces deux adresses doivent se confondre, c'est que, lorsque le frère de Roland, prieur du collège de Cluny, écrit à la fille du graveur en 1777, — c'est-à-dire à une époque où Phlipon habitait incontestablement au quai de l'Horloge, — il adresse ses lettres « place Dauphine[6] ». De même, les lettres de Roland de 1778 et 1779 à sa jeune amie sont bien adressées « quai de l'Horloge », mais l'une d'elles[7], que je crois être des derniers jours de janvier 1779, ajoute « près la place Dauphine ». Enfin, lorsque Marie Phlipon, en janvier 1777[8], fait la démarche risquée d'aller, sous un déguise-

ment, interroger la maîtresse de son père, la grisette répond, en parlant de son protecteur : « Il demeure *dans* la place Dauphine. » Toutes ces indications concordent, c'est par la place Dauphine qu'on devait accéder aux deux appartements que Phlipon occupa successivement sur le quai de l'Horloge, et cette adresse peut être éliminée en tant qu'adresse distincte.

III

Nous voici donc ramenés à deux adresses seulement : quai de l'Horloge, rue de Harlay.

Cette dernière adresse est incontestablement celle de Phlipon en février 1780, au moment du mariage de sa fille. L'acte de mariage[9] dit positivement « demeurant rue de Harlay ». D'autre part, sa fille écrivant à Sophie Cannet, le 27 janvier 1780, huit jours avant son mariage, pour lui annoncer le grand événement, disait : « Je vais incessamment quitter le couvent et *retourner* chez mon père, pour aller de chez lui à l'autel. » Puis, le 17 février, alors qu'elle est depuis treize jours Mme Roland : « Me voici présentement rentrée dans ce logement dont tu vis les dispositions avant que je vinsse l'habiter[10]... » Enfin Roland, écrivant à son ami Cousin-Despréaux quelques jours après son mariage[11], lui disait : « Mon adresse actuelle est M. R. L. P. [M. Roland de La Platière], rue de Harlay, près le Palais, à Paris. »

Ainsi, Roland et sa femme ont passé chez Phlipon les premières semaines de leur mariage[12], et ce logis était rue de Harlay, et c'était bien celui que Phlipon habitait depuis décembre 1778 et d'où sa fille était sortie, en novembre 1779, pour se retirer à la Congrégation.

IV

Cela établi, voyons si les données que nous avons sur ce logis nous aideront à préciser où était le précédent, celui du quai de l'Horloge.

Une première remarque essentielle à faire, c'est que, dans sa correspondance avec les sœurs Cannet, où elle entre dans les plus minutieux détails de sa vie journalière, Marie Phlipon ne mentionne qu'un seul déménagement, celui de décembre 1778. Toutes les inductions que j'en pourrai tirer s'appliqueront donc nécessairement à ce premier logis, le seul dont la détermination doive nous intéresser, puisque c'est là que la petite couventine de 1767 est devenue l'esprit cultivé, vigoureux et libre que l'on connaît.

Sophie Cannet, dans son séjour à Paris du 8 juin au 20 octobre 1778, avait vu les apprêts de ce déménagement, et son amie lui écrivait, le 27 octobre : « Je suis dans le désordre où tu m'as vue... j'ignore à quelle époque j'habiterai mon nouveau logis, dont je hâte l'arrangement... » C'est encore dans l'ancien qu'elle reçut, au commencement de novembre, une visite de l'énigmatique Sevelinges, au sujet de laquelle elle écrivait à Roland, six mois après (9 juin 1779) : « C'était au mois de novembre dernier. Les embarras du déménagement avaient mis dans un désordre effrayant l'ancien logis que j'habitais encore... » Le 21 novembre, parlant toujours du « délabrement de son logis », elle dit à Sophie : « Je ne sais pas encore à quelle époque j'irai dans mon nouvel appartement. » Enfin elle lui écrit, le 12 décembre : « Je suis dans le nouveau logement depuis lundi [c'est-à-dire depuis le 7 décembre] ; la nécessité, la fin d'un long embarras, et les commodités réelles font que je m'y trouve très bien. » Cependant elle nous apprend que Phlipon n'avait pu emménager tous ses meubles[13], d'où il ressort que le nouveau logis était plus étroit que l'ancien, ce qui explique que, dans les quelques semaines où elle y vécut avec Roland en février et en mars 1780, elle ait souffert des « petites gênes du local[14] ».

En tout cas, nous avons la date exacte du changement de logis (7 décembre 1778). C'est à ce sujet que Roland, qui avait fait de fréquentes visites dans l'ancien appartement et qui allait en faire de plus assidues encore dans le nouveau, écrivait à Marie Phlipon, le 30 décembre 1778 : « Vous avez fait votre décampement dans la rigueur de la saison », à quoi elle lui répond, le 3 janvier 1779 : « J'ai été vraiment fort occupée des suites de mon *déplacement*... Je savais que, *sans avoir à descendre de bien haut*, on pouvait gagner à le faire,

n'eût-on à *franchir qu'un degré.* »

Je souligne ces premières indications, qui me paraissent très suggestives. Marie Phlipon eût-elle parlé ainsi d'un déménagement consistant à se transporter de l'angle du Pont-Neuf à l'angle de la rue de Harlay ? Ne semble-t-il pas que « le déplacement » s'est réduit à passer du « second étage » dont parlent les *Mémoires* (II, 33), à un premier étage, en descendant seulement quelques degrés ? Mais alors, si cette opération s'est faite *dans la même maison*, il faut que cette maison ait été située à la fois sur le quai de l'Horloge (ancienne adresse de Phlipon) et sur la rue de Harlay (nouvelle adresse), ou bien, si l'on a changé effectivement de maison, il faut que ç'ait été pour une maison contiguë, desservie par le même escalier, et donnant à la fois sur la rue de Harlay et sur le quai. Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est plus à l'extrémité ouest du quai de l'Horloge, au coin du Pont-Neuf, qu'il faut placer la maison habitée par la jeune fille de 1767 à 1778.

V

Une lettre à Sophie Cannet, du 23 décembre 1778, confirme cette induction. Marie Phlipon, installée dans le nouvel appartement depuis quinze jours, raconte à son amie les amours de l'apprenti de son père (qu'elle ne désigne que sous le nom de L. F.) avec Lolotte, la servante de la propriétaire du nouveau logis.

« Tu sais, je crois, *qu'on travaillait* dans le nouveau logis six semaines avant que je vinsse l'occuper ; pendant ce temps, L. F., toujours seul, et *auquel on apportait à manger pour ne pas le détourner*, fit la connaissance avec une fillette de dix-huit ans, qui est au service dans cette maison, chez la propriétaire... » Lolotte — c'est le nom de la petite servante — traitée rudement par sa maîtresse, conte ses chagrins à L. F., qui se met à la consoler. « D'abord, on n'y entendait pas finesse, et, lorsque L. F. *venait de l'autre côté*, il me parlait de sa société... » Mais bientôt les choses marchèrent de telle sorte que l'apprenti ne fit plus de confidences. « Une fois que j'arrivais chargée de paquets, les deux oiseaux s'entretenaient *sur l'escalier* avec beaucoup d'action ; ils ne m'aperçurent qu'assez à temps pour se

sauver... »

Donc, six semaines avant que Marie Phlipon ait pris possession de son nouveau logis, *on* (Phlipon et son ouvrier) y avait déjà installé l'atelier, on y apportait à l'ouvrier ses repas ; quand il venait parler à la fille de son maître, restée encore dans l'ancien logis, c'était « de l'autre côté » ; un jour qu'elle rentre chez elle (dans l'ancien appartement), elle surprend l'ouvrier et Lolotte en conversation *dans l'escalier*... En vérité, toute cette histoire est inintelligible, si on n'admet pas deux maisons contiguës desservies par un escalier commun.

Autre remarque à l'appui des précédentes : lorsque Roland écrit à Marie Phlipon le 17 septembre 1777, il adresse sa lettre « quai de l'Horloge du Palais » et, quelques semaines après, son frère, le prieur du collège de Cluny, écrit à la jeune fille « place Dauphine ». Il s'agit bien ici du premier logement, avec ses deux désignations équivalentes. Mais un an plus tard, lorsque Roland écrit de nouveau à la jeune fille (30 décembre 1778), alors qu'il connaît fort bien le changement de domicile[15], il continue à adresser ses lettres « quai de l'Horloge du Palais[16] », et toutes les lettres suivantes porteront la même adresse. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il considère que l'ancien et le nouveau logis sont au même endroit ? Dès lors, puisque ce nouveau logis est celui qu'en 1780 il dira lui-même situé rue de Harlay, on aboutit encore à la même conclusion, à savoir que les deux maisons, celle de 1767-1778 et celle de 1778-1780, sont contiguës, vers l'angle de la rue de Harlay et du quai.

VI

À présent, relisons, avec le plan de Turgot sous les yeux, la lettre à Sophie Cannet du 11 janvier 1776, où Marie Phlipon raconte à son amie l'incendie qui, dans la nuit du 10 au 11, a détruit une partie du Palais : « Éveillée au son du tocsin, je saute de mon lit à la fenêtre... j'aperçois une lueur terrible ; j'éveille toute la maison et je m'habille. Le ciel paraissait tout en feu du côté de notre cour, où il tombait des flammèches : mon père sort ; il était deux heures du matin... Papa revient, il m'annonce que le feu était au

Palais, *mais qu'il n'y avait pas de danger pour nous*... On a transféré les prisonniers[17] qui cherchaient à s'échapper. Une galerie tout entière est brûlée, ainsi que la cour des Aides, la chancellerie et plusieurs greffes... Le feu gagne dans les souterrains et l'on dit ce soir que le Palais est perdu. *La Sainte-Chapelle est menacée, le premier Président a peur*... »

On voit que l'incendie a sévi dans la partie nord-est de cet amas d'édifices dont l'ensemble s'appelait le Palais[18]. Dès lors, on comprend fort bien, si l'on met le logis de Phlipon dans la partie du quai qui confine la rue de Harlay, que la jeune fille ait été inquiète, — tout comme le premier président, — et que son père soit venu la rassurer. On ne se l'explique pas si on les loge à l'autre extrémité, sur le Pont-Neuf, séparés du Palais par tout le triangle des maisons de la place Dauphine.

VII

Je crois donc pouvoir conclure dès à présent :

1° Que la maison où a habité le graveur Phlipon, de 1778 à 1780, était au quai de l'Horloge, mais en même temps rue de Harlay ;

2° Que son logis, de 1755 à 1778 (le seul, je le répète, qui doive nous intéresser), était aussi au quai de l'Horloge, mais dans une maison contiguë à la précédente, toutes deux étant desservies par un même escalier, et accessibles également par la place ;

3° Que par conséquent, — et jusqu'à production de preuves établissant une tradition antérieure aux affirmations produites par M. Dauban en 1867, — Marie Phlipon n'a pas habité la maison de l'angle du Pont-Neuf et du quai de l'Horloge qui porte aujourd'hui une plaque commémorative.

VIII

Il me reste à soumettre ces conclusions au contrôle des quelques autres indications, plus ou moins vagues, éparses dans les *Mémoires* ou dans les lettres de Mme Roland.

Elle logeait « aux bords de la Seine » (*Lettres Cannet*, 21 juin 1773, 15 mars 1775, 16 juillet 1776) ; sur le quai, car elle « n'a pas de voisins en vis-à-vis » (19 juillet 1777). Sa fenêtre est « exposée au nord » (6 février 1775 ; *Mémoires*, II, 79). Toutes ces données conviennent bien au quai de l'Horloge, mais peuvent s'appliquer aussi bien au voisinage de la rue de Harlay qu'à celui du Pont-Neuf.

De sa fenêtre, elle aperçoit le cours de la Seine et un vaste ciel, « depuis le levant bleuâtre, loin derrière le Pont-au-Change, jusqu'au couchant..., derrière les arbres du Cours et les maisons de Chaillot » (*Mémoires*, II, 79, et *Lettres Cannet*, 16 juillet 1776). Là encore, la description reste exacte dans les deux cas.

Voici pourtant, dans cette lettre du 16 juillet 1776, un mot qui semblerait désigner la maison voisine du Pont-Neuf : « J'habite les bords de la Seine, *vers* la pointe de cette île où se voit la statue du meilleur des rois. » Mais l'indication demeure bien imprécise. Il y a « *vers* la pointe » et non pas « *à* la pointe ». Marie Phlipon veut dire surtout qu'elle est dans la partie occidentale de l'île, dans la partie la plus rapprochée de la pointe, et cela reste vrai pour la maison avoisinant la rue de Harlay, qui ne serait guère qu'à 120 ou 150 mètres du Pont-Neuf (la longueur totale de l'île étant de 1.000 à 1.200).

Même remarque sur un trait du passage des *Mémoires* (II, 79) que je viens de citer : « Les tableaux mouvants du Pont-Neuf variaient la scène à chaque minute... » Si cela est vrai pour le premier emplacement, ce l'est presque autant pour le second, d'où l'on pouvait fort bien apercevoir aussi — surtout d'un second étage — le Pont-Neuf et son mouvement si varié.

J'arrive enfin au passage des *Mémoires* (II, 33) le plus important à considérer. Mme Roland va raconter la seconde de ces vilaines « scènes de l'atelier » dont elle eût vraiment mieux fait de ne rien

dire. Elle écrit que, un jour où elle se trouvait par hasard dans l'atelier de son père, « je ne sais quelle fanfare se fait entendre sur le Pont-Neuf, *sur lequel avait jour la maison que nous habitions quai de l'Horloge, très près du pont, au second étage* ». Puis elle biffe sur son manuscrit les lignes que je viens de mettre en italiques, et elle écrit à la place « *près duquel* était située la maison que nous habitions, quai de l'Horloge, au second étage ». Ainsi, c'est elle-même qui a supprimé « *avait jour* », et qui a remplacé « *très près du pont* » par un « *près* ». Ou je me fais illusion, ou cette correction même donne raison à ma thèse.

IX

Je me demandais, au début de cet article, sur quoi s'était fondé M. Dauban en 1867 pour imaginer l'attribution que je conteste. Il me semble le découvrir ici : ce passage des *Mémoires* est le seul où Mme Roland donne une indication un peu précise (en apparence) sur la maison où s'est écoulée sa jeunesse. Or, ces pages scabreuses avaient été supprimées par Bosc en 1795 et par Champagneux en 1800, c'est-à-dire par les deux seuls éditeurs qui eussent eu le manuscrit autographe entre les mains, et dès lors n'avaient pas figuré davantage dans les autres éditions (Barrière, Ravenel, etc.). C'est dans les éditions que donnèrent presque simultanément, en 1864, M. Faugère et M. Dauban qu'elles parurent pour la première fois. On conçoit dès lors que ce dernier, s'appuyant sur ce seul passage, ne tenant nul compte des autres indications éparses dans les *Lettres Cannet* qu'il publiait, ne connaissant pas d'ailleurs les *Papiers Roland*, qui n'étaient pas encore entrés à la Bibliothèque nationale, ait conclu, avec sa rapidité coutumière, que le logis de Phlipon devait être nécessairement la maison à l'angle du quai de l'Horloge et du Pont-Neuf, et là-dessus en ait donné une gravure, ait fait relever par un architecte le plan de l'appartement du second étage, etc., en un mot ait créé la légende.

[1] La rue de la Lanterne, continuant la rue Juiverie, traversait la Cité du sud au nord, du Petit-Pont au pont Notre-Dame.

[2] Son acte de baptême, publié par M. Faugère dans son édition des *Mémoires* (II, 283) et reproduit dans la mienne (II, 417), la porte bien comme née rue de la Lanterne.

[3] Indications recueillies par M. Jal dans les registres paroissiaux de Paris et consignées par lui dans son *Dictionnaire de biographie et d'histoire* (2e édition, 1872), article *Roland*.

[4] J'ai dit, dans mon édition des *Mémoires*, que cette rue était la rue Rollin actuelle. Mais le couvent de la Congrégation devait se trouver un peu plus à l'est, dans le prolongement, à peu près sur l'emplacement du « square des Arènes de Lutèce ».

[5] « On sait que les maisons de la place Dauphine avaient également une entrée sur le quai de l'Horloge. » (Lettre de M. E. Mareuse, du 19 janvier 1889, dans *La Révolution française*, XVI, 183.)

[6] *Papiers Roland*, *N. a. fr.* de la Bibliothèque nationale, ms. 6241, fol. 221, 223.

[7] *Ibid.*, ms. 6240, fol. 5.

[8] Lettre à Sophie Cannet, du 14 janvier 1777. (Dauban, II, 17-19.)

[9] Publié par M. Jal, reproduit dans mon édition des *Mémoires* (II, 418).

[10] Sophie Cannet avait fait un long séjour à Paris du 9 juin au 20 octobre 1778, alors qu'on préparait l'appartement où Phlipon s'installa au commencement de décembre.

[11] Lettre inédite, collection Édouard Le Corbeiller, à Dieppe. La lettre n'est pas datée, mais elle est sûrement de février 1780.

[12] Ils en sortirent vers le commencement d'avril 1780, s'y trouvant trop à l'étroit, pour aller à l'hôtel de Lyon, rue Saint-Jacques.

[13] Lettre à Sophie, 10 janvier 1779.

[14] *Id.*, 17 février, 2 mars et 22 avril 1780.

[15] « Vous avez fait votre décampement dans la rigueur de la saison. »

[16] En ajoutant, sur l'une, « près la place Dauphine ».

[17] De la Conciergerie.

[18] « L'incendie du 10 janvier 1776 a consumé toute la partie du Palais qui s'étendait depuis la galerie des prisonniers jusqu'à la Sainte-Chapelle exclusivement. » (Thiéry, *Almanach du voyageur à Paris*, année 1784, p. 487.)

RECHERCHES
SUR LE
SALON DE MADAME ROLAND
EN 1791

NOUS savons que Mme Roland, lors de son séjour à Paris en 1791, habita la rue Guénégaud, et que se réunissaient chez elle, quatre fois la semaine, Brissot, Pétion, Buzot, Robespierre, etc.

L'influence qu'eut sur les événements ce groupe, ou, pour parler comme elle, ce « petit comité[1] », est assez connue ; il ne s'agit ici ni de la décrire ni de la juger. Mais il serait intéressant de rechercher si on peut retrouver la maison et même l'appartement où se tinrent ces réunions.

I

Roland, au commencement de 1791, était officier municipal à Lyon ; il fut alors, avec Bret, procureur de la Commune, chargé par la Ville d'une mission auprès de la Constituante, à l'effet d'obtenir que la dette de Lyon fût mise au compte de la nation ; on lui allouait pour cela, en sus des frais de voyage, une indemnité de 12 livres par jour[2].

Il arriva à Paris le 20 février (*Mémoires*, I, 54), et prit un appartement « rue Guénégaud, hôtel Britannique » (*ibid.*, 164). Son ami Lanthenas, venu de Lyon avec lui, s'y logea aussi[3]. Son collègue Bret également, mais pour peu de temps, car dans les premiers jours d'avril il s'en retourna à Lyon[4].

Les Roland restèrent là jusqu'au commencement de septembre. Mme Roland partit la première, le 3 septembre, pour Villefranche et Le Clos ; Roland ne partit que le 19, après avoir donné congé au propriétaire ; car il écrivait à sa femme le 12[5] : « Je quitte l'appartement au terme fixe ; plusieurs personnes sont déjà venues le voir, et je le crois loué ; j'irai, pour quelques jours, me gîter dans je ne sais quel trou. »

Trois mois après, les Roland revenaient à Paris ; l'inspecteur des manufactures, dont l'emploi venait d'être supprimé (décret du 27 septembre 1791), était ramené dans la capitale par les démarches à faire pour obtenir une pension de retraite, et aussi pour les travaux de librairie qui allaient devenir sa principale ressource (*Mémoires*, I, 407). Il retourna se loger en un appartement meublé, rue Guénégaud, et y était encore à la fin de mars 1792, lorsqu'il devint ministre de l'Intérieur[6]. Mais il venait précisément alors de louer, pour s'y installer chez lui, un modeste appartement rue de la Harpe, n° 51. Le bail, que nous avons sous les yeux (*Papiers Roland*, ms. 6241, f° 283), est du 10 mars 1792, avec jouissance à partir de Pâques (8 avril), au prix de 450 francs par an. Et Mme Roland écrivait à Bancal des Issarts, le 23 mars, en lui annonçant l'entrée de son mari au ministère : « Le petit appartement de la rue de la Harpe continue de s'arranger ; c'est une retraite qu'on doit toujours avoir sous les yeux, comme certains philosophes y tiennent leur cercueil. » C'est dans cet appartement de la rue de la Harpe que les Roland vécurent, d'abord entre le premier et le second ministère (du 13 juin au 10 août 1792), puis après la retraite définitive, du 23 janvier 1793 au 31 mai, jour de la proscription.

Le second séjour dans la rue Guénégaud (décembre 1791, mars 1792) eut-il lieu dans la même maison que le premier (février-septembre 1791) ? On peut le présumer, sans que rien permette de l'affirmer. Cela a d'ailleurs peu d'intérêt, car c'est au premier séjour que se rapportent les réunions politiques de ce qu'on peut appeler « le premier salon de Mme Roland ». Tout indique que, de décembre 1791 à mars 1792, les Roland vécurent isolés ; Buzot était retourné à Évreux, Pétion était absorbé par la mairie, Brissot par son journal ; « il n'y avait plus de point de ralliement » (*Mémoires*, I, 67).

C'est donc sur le premier séjour dans la rue Guénégaud, de février à septembre 1791, qu'il faut concentrer notre principale investigation.

II

Nous avons vu que la maison s'appelait « l'hôtel Britannique », et que c'était un hôtel meublé. Si quelque document imprimé ou manuscrit permettait de constater laquelle des maisons de la rue Guénégaud était alors occupée par cet hôtel, la question serait résolue. Mais c'est précisément parce que nous n'avons pu mettre la main jusqu'ici sur aucune preuve de ce genre[7], que nous allons être obligé de recourir à des inductions.

Il ne semble pas que des indications de numéros puissent nous guider, tant a fréquemment changé depuis lors le système de numérotage. Guidons-nous sur d'autres indices.

D'abord, ceux tirés des *Mémoires* mêmes de Mme Roland ; elle nous apprend qu'elle était « bien logée » (I, 57) ; « logée grandement[8] ». Nous voyons aussi que, lorsque, dans la nuit du 17 au 18 juillet 1791, après l'affaire du Champ-de-Mars, elle donna asile aux Robert, elle fit dresser « dans le salon » deux lits de camp, pour Robert et Roland, « et Mme Robert coucha dans le lit de mon mari, auprès du mien dans ma chambre » (*ibid.*, 164-165). Remarque importante : l'appartement avait un balcon : « M. et Mme Robert... [dans la matinée du 18 juillet] se mirent *au balcon sur la rue* ; ils allèrent même jusqu'à appeler par la fenêtre et faire monter auprès d'eux un passant de leur connaissance... » Autre détail : ce passant, que Mme Roland représente comme un personnage mal élevé et compromettant[9], « parlait très haut dans la pièce voisine d'une grande antichambre commune avec un autre appartement que le mien » (*ibid.*). Ajoutons, pour ne rien oublier, que le propriétaire de l'hôtel était « fort partisan de La Fayette » (*ibid.*) ; que la maison était « fréquentée » (*ibid.*) ; outre les Roland et leurs compagnons, nous y trouvons deux députés de la Constituante, tous deux du Tiers d'Amiens, Douchet et Laurendeau (*Almanach royal* de 1791, p. 85 et 102) ; l'année suivante, nous y trouverons un autre député

de la Somme à la Législative, Delaunay (*Almanach royal* de 1792).

Ces indications sommaires sont complétées dans une certaine mesure par les instructions que Mme Roland avait données à son ami Bosc en le chargeant de lui procurer un appartement. Elle lui écrivait de Lyon, le 10 février 1791[10] :

> C'est à vous maintenant, notre bon ami, de voir à nous gîter à Paris ; je vais vous donner de la peine, mais je pense que vous comptez pour quelque chose le plaisir de nous voir et celui d'être utile à vos amis. Nous ne voulons plus habiter le pays latin ; nous avons pensé que nous serions mieux ici à portée des affaires dans la partie du faubourg Saint-Germain qui s'étend, par exemple, depuis la rue Mazarine jusqu'au voisinage du Pont-Royal ; nous serons six à loger[11]. Il nous faut d'abord un appartement où nous ayons une *pièce* où notre ami puisse travailler avec son collègue et qui nous serve à recevoir ; il me faut une *chambre à coucher à deux lits* ; plus un cabinet assez grand pour que la bonne puisse y coucher. Il serait bon qu'il y eût une petite pièce quelconque pour servir d'entrée, où l'on pût mettre quelques provisions, comme du bois, etc., où les domestiques pussent se tenir dans le jour, où l'on pût dresser un lit de camp pour coucher le garçon ; ce qui dispenserait d'un bouge ailleurs pour telle destination. Nous ne cherchons pas de luxe, comme vous pouvez croire ; nous habiterons aussi bien le second étage que le premier ; mais je tiens beaucoup à la propreté, et j'aimerais que l'appartement fût en couleur et frotté. Il faut en outre *deux chambres à coucher* quelconques ; une pour le collègue député, et une pour Lanthenas ; il n'est pas nécessaire qu'elles fassent partie de l'appartement, mais bien qu'elles soient dans le même hôtel.
>
> Nous partirons probablement au commencement de la semaine prochaine, et n'aurons pas le temps de recevoir votre réponse ; il faudra nous l'adresser, *poste restante*, à Fontainebleau, afin que nous sachions où descendre en arrivant à Paris. J'oubliais de dire que nous aurons besoin de remise pour deux voitures...
>
> ... Vous sentez nos bonnes raisons pour la partie indiquée du faubourg Saint-Germain. Logez-nous dans un endroit propre et accessible, où une citoyenne qui sait user de ses jambes puisse sortir sans se mettre dans la boue...

Si on rapproche de cette lettre les divers traits que nous ont fournis plus haut les *Mémoires*, on voit que Bosc avait bien trouvé ce qu'on désirait, et on arrive à se faire à peu près une idée de l'appartement : un salon servant de cabinet de travail, une chambre

à coucher à deux lits, un cabinet pour la bonne, une antichambre, et probablement aussi une cuisine et une salle à manger, car les Roland n'avaient pas emmené la bonne sans motifs, et un détail de l'hospitalité donnée par eux aux Robert prouve qu'ils vivaient de leur propre cuisine[12]. En outre, les deux chambres de Bret et de Lanthenas, peuvent être indépendantes de l'appartement.

III

Peut-on, avec toutes ces indications réunies, retrouver aujourd'hui la maison ? Transportons-nous dans la rue Guénégaud : toutes les maisons, sans exception autant qu'il nous semble, datent du XVIIe ou du XVIIIe siècle ; mais on remarque tout de suite, au n° 12 actuel, une belle maison à quatre étages, de style Louis XV, ayant six fenêtres de façade, avec un large et élégant balcon au premier. C'est le seul balcon de la rue. On songe aussitôt à Robert appelant Vachard du balcon de l'appartement des Roland.

Autre coïncidence : Mme Roland, dans sa lettre à Bosc, réclamait une remise pour les deux voitures qui l'avaient amenée de Lyon avec ses compagnons. Or, nous dit le propriétaire actuel de la maison, la partie du rez-de-chaussée qui est à droite de la porte d'entrée, et qu'occupe aujourd'hui un miroitier, était autrefois une écurie et une remise.

Ces deux rapprochements, dont le premier nous paraît avoir une valeur toute particulière, sont confirmés par la tradition ou, si l'on aime mieux, la confirment. Le propriétaire de l'immeuble, M. Arthur Fabre, que nous ne saurions trop remercier de son obligeant accueil, nous dit en effet : « C'est ici qu'a habité Mme Roland en 1791 ; c'est la tradition du quartier ; mieux encore, c'est celle de ma famille ; je l'ai toujours entendu dire par la parente qui m'a légué la maison. »

L'examen intérieur des trois étages complète l'impression ; leur distribution était autrefois identique, mais celle du premier, occupé par un avoué, a été remaniée. Il y a là encore de jolis dessus de portes, peints dans le style du XVIIIe siècle ; mais au second, mieux conservé, l'ornementation est encore plus remarquable ; les boise-

ries et les panneaux peints sont d'un goût infiniment gracieux.

Il semblerait donc — à cause du balcon — que les Roland étaient au premier étage. Que si, faisant abstraction des remaniements postérieurs, on y transporte la distribution du second, on y retrouve tout de suite l'antichambre, desservant des pièces occupées par d'autres locataires de l'hôtel (Lanthenas ? Douchet ? Laurendeau ?), puis un avant-salon qui devait servir de salle à manger, puis le salon ouvrant sur le balcon ; à droite, la grande chambre à deux lits ; en arrière, la cuisine, le cabinet pour la bonne, etc.

Une seule objection peut venir du luxe même de l'appartement ; les Roland n'étaient pas riches. Mais ils n'étaient pas misérables non plus ; Roland avait encore son traitement d'inspecteur (5.600 livres = 10.000 ou 12.000 francs d'aujourd'hui), et la ville de Lyon lui allouait en outre 12 livres par jour ; il venait en député d'une grande ville, il avait à recevoir et à représenter ; ce n'était pas dans un méchant appartement que Mme Roland aurait pu réunir « quatre fois la semaine, après la séance de l'Assemblée et avant celle des Jacobins, Pétion, Buzot, Robespierre, Brissot, Clavière, Louis [de] Noailles, Volfius, le petit Antoine, et plusieurs autres[13]... », sans parler de Lanthenas, qui demeurait dans l'hôtel.

On peut donc admettre, avec quelque vraisemblance, et jusqu'à ce que de nouvelles indications fassent écarter l'hypothèse, que c'est au premier étage du n° 12 actuel de la rue Guénégaud, que Mme Roland, en 1791, réunissait ses amis.

Il est vrai que les *Révolutions de Paris*, dans un passage que nous avons déjà mentionné, nous montrent Mme Roland, en mars 1792, habitant au troisième étage. En annonçant que Roland était appelé au ministère de l'Intérieur, le journaliste dit, avec une pointe de raillerie : « M. Roland occupait, avant sa promotion, un petit appartement garni, rue Guénégaud. Le jour où il apprit qu'il était ministre de l'Intérieur, Mme Roland descendit au premier, apparemment pour y recevoir ses visites, car on assure qu'elle n'a pas donné congé du troisième. »

Le journaliste, si bien renseigné qu'il paraisse, ignorait pourtant que Roland, depuis le 10 mars, avait loué, rue de la Harpe, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Mais son information n'en reste pas

moins très vraisemblable et très explicable : quand les Roland vinrent du Beaujolais à Paris, en décembre 1791, l'inspecteur avait perdu sa place et n'était pas même assuré d'une retraite[14] ; il n'était plus député extraordinaire de Lyon ; il arrivait en simple particulier, ayant bien des raisons de vivre à l'étroit. Qu'il se soit logé dans un autre hôtel meublé de la rue Guénégaud ou qu'il soit retourné à l'hôtel Britannique (comme c'est plus probable), il est tout naturel qu'il soit monté alors au troisième étage ; c'est là que Brissot, le 21 mars 1792, vint lui proposer le ministère, et revint avec Dumouriez, dans la soirée du 23, lui annoncer le succès de la combinaison.

Il n'est pas moins naturel qu'alors Mme Roland, « pour recevoir ses visites », ait repris pour quelques jours ce salon du premier où, plusieurs mois auparavant, se réunissaient ses amis.

---

[1] *Mémoires*, éd. Faugère, I, 60.
[2] Wahl, *Les Premières années de la Révolution à Lyon*, 1891, in-8°, p. 347.
[3] *Patriote français* du 17 mai 1791.
[4] Voir dans *La Révolution française* du 14 août 1896 *Une entrée épiscopale en 1791.*
[5] *Papiers Roland*, ms. 6240, f° 262.
[6] *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, n° 142.
[7] Un article des *Annales politiques et littéraires*, du 10 mai 1896, signé Edmond Beaurepaire, dit que l'hôtel Britannique correspondait au n° 17 actuel de la rue Guénégaud, croyons-nous. Mais l'article n'appuie son assertion d'aucune preuve, et renferme d'ailleurs diverses erreurs sur d'autres points.
[8] Supplément aux *Mémoires*, Bibliothèque nationale, ms., *N. a. fr.* 4697.
[9] Elle le nomme d'ailleurs ; il s'appelait Vachard. Nous le retrouverons, en 1793, électeur de la section de Beaurepaire (*Almanach national* de 1793). Il avait présidé la Société des indigents.
[10] Lettre inédite, collection Alfred Morrisson.
[11] À savoir, elle et son mari, Bret, le collègue de Roland, Lanthenas, qui les accompagnait, la bonne (Fleury), et le garçon. Eudora Roland avait été laissée à Villefranche, au couvent de la Visitation.
[12] « Je leur dis que, s'ils voulaient accepter ma soupe, je la leur ferais servir de bonne heure... » (*Mémoires*, I, 164.)
[13] Cahier inédit des *Mémoires* de Mme Roland, Bibliothèque nationale, ms., *N. a. fr.*, n° 4697.
[14] Voir dans Girardot, *Les Ministres de la République française : Roland et Mme Roland*, le texte du mémoire, de décembre 1791, où Roland expose ses titres à une pension de retraite.

UNE NOUVELLE MÉTHODE HISTORIQUE

À PROPOS DE L'ÉTUDE PUBLIÉE PAR G. LENOTRE : *LE SALON DE MADAME ROLAND*

M. AULARD, après avoir relevé, l'an dernier, de singulières erreurs échappées à M. G. Lenotre, au sujet du *local du Club des Cordeliers*, ajoutait, avec autant de sens que de mesure : « S'il est pédant de trop mettre en lumière les méprises qui se rencontrent jusque dans les meilleurs livres d'érudition, n'est-il pas convenable de les relever avec soin quand elles proviennent d'une *défectueuse méthode de travail*[1] ? » Il nous est arrivé, à nous aussi, de nous rendre compte de la *méthode de travail* de M. Lenotre et de constater que, si elle est souvent défectueuse, elle est, en revanche, particulièrement commode.

Son livre, *Paris révolutionnaire* (Paris, Didot, 1895) renferme, sur *Le Salon de Mme Roland*, un chapitre de trente pages (p. 186-215), où les erreurs de détail, déjà assez fâcheuses, ne sont que le moindre défaut. Ce qui est vraiment grave, c'est que l'historien s'adresse aux sources les moins sûres et qu'il transcrit la prose d'autrui sans crier gare. Les remarques qui vont suivre édifieront le lecteur à ce sujet.

I. — Nous ne signalerons qu'en passant les « fautes d'impression » : *Approri* pour *Appien* (p. 188) ; *Lemonthey* pour *Lemontey* (p. 202) ; *Bancal des Essarts* pour *Bancal des Issarts* (p. 203) ; *Lamarque* pour *Lamarche* (p. 211 et 212), etc. Ce sont là de simples misères, auxquelles on est toujours plus ou moins exposé, surtout quand on

ne contrôle pas ses devanciers, comme c'est le cas pour l'erreur de « Lamarque », prise dans Dauban (*Étude sur Mme Roland*, p. CCXXXIX).

II. — Ce qui est déjà plus regrettable, ce sont les erreurs de fait que voici :

P. 192 : « Ce fut sans doute avec un soupir de soulagement qu'elle [Mme Roland] quitta la vieille maison du quai aux Lunettes pour suivre, en province, dans une propriété qui avait des allures de château, son vieux mari... »

M. Lenotre paraît ignorer que Mme Roland, après son mariage, passa une année entière à Paris (1780), puis près de quatre ans à Amiens (1781-1784), puis que, lorsqu'elle fut en Beaujolais, elle résida plus souvent à Villefranche qu'au Clos, qui n'avait d'ailleurs en aucune façon des allures de château.

P. 193 : « Roland [en 1791] était chargé de présenter à l'Assemblée nationale les doléances de la Commune et des Chambres de commerce de Lyon... »

Les Chambres de commerce (?) de Lyon n'ont rien à faire ici. Roland, membre de la municipalité de Lyon, était député par elle pour demander que la Constituante déclarât dette nationale la dette de la ville, qui s'élevait au chiffre de 35 à 40 millions (voir *Mémoires* de Mme Roland, éd. Faugère, I, 53, 239).

P. 203 : « Ces lettres [à Buzot] sont datées de l'Abbaye... »

La première seulement ; les trois autres ont été écrites à Sainte-Pélagie.

P. 207 : « ... Le logement que Roland habitait rue de la Harpe... et où le ménage s'était installé en quittant le ministère... »

Ce détail venant à propos du mandat d'arrêt lancé contre Roland, le 31 mai, pourrait laisser croire qu'il ne serait venu rue de la Harpe qu'à la sortie de son second ministère, en janvier 1793 ; cela

ne serait pas exact ; le bail par lequel Roland loua, au prix de 450 livres, un appartement sis au second étage, donnant sur la cour, rue de la Harpe, n° 51, est du 10 mars 1792 (*Papiers Roland*, ms. 6241, f° 283) ; il le faisait aménager lorsqu'il fut appelé pour la première fois au ministère (lettre à Bancal, du 23 mars 1792). C'est là qu'il vint s'installer dès le 13 juin suivant, lorsqu'il fut renvoyé par Louis XVI, jusqu'au jour où la révolution du 10 août le rappela aux affaires, et là qu'il revint de nouveau après sa démission du 23 janvier 1793.

P. 207 : « Le 22 juin [1793] au matin, Mme Roland [prisonnière à l'Abbaye] était mise en liberté ; le 24 juin au soir elle était arrêtée de nouveau et enfermée à Sainte-Pélagie. »

L'élargissement et la réincarcération sont du même jour, 24 juin (voir *Mémoires*, I, 204-209). Cette précision a son intérêt, en ce qu'elle caractérise le procédé du Comité de sûreté générale, faisant élargir la prisonnière parce que le premier mandat d'arrestation n'était pas régulier, mais la ressaisissant au moment même, au sortir du fiacre qui la ramenait à son logis.

P. 208 : « Le 1er novembre... Mme Roland fut transférée de Sainte-Pélagie à la Conciergerie... »

Ce fut le 31 octobre, le jour même où les Girondins en sortaient pour aller à l'échafaud. (Voir *Mémoires*, I, 318 ; voir également aux Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 31, le « mandat d'arrêt » — en réalité mandat de transfert — daté du 10 brumaire (31 octobre), avec une note constatant qu'il a été exécuté le jour même.) C'est donc avec une rigoureuse exactitude que Riouffe a pu écrire : « Le sang des Vingt-Deux fumait encore, lorsque la citoyenne Roland arriva à la Conciergerie. »

P. 212 : « Vers le milieu de juillet, Bosc donna sa démission d'administrateur des Postes... »

La démission de Bosc, que Cuvier, dans la notice qu'il lui a consacrée, met en septembre 1793, est peut-être du mois d'août (voir *Mémoires*, I, 226), mais ne saurait remonter plus haut. M. Le-

notre a pris cela dans Dauban (*Étude*, p. XC), qui a mal compris le passage des *Mémoires* auquel nous renvoyons.

P. 214 : « Champagneux, qui devait épouser la fille du malheureux Roland... »

Il y a là une notable confusion ; ce n'est pas Champagneux qui était marié, âgé de cinquante-deux ans, et père de cinq enfants, qui épousa Eudora Roland en 1796 ; c'est son second fils, Pierre-Léon.

Ibid. : M. Lenotre place le suicide de Roland au 15 novembre 1793. Nous avons établi (voir p. 292 du présent ouvrage), en publiant le procès-verbal de la levée du corps, que la vraie date est celle du 10 novembre. Cela ressortait déjà des pièces publiées par Buchez et Roux (XXXI, 142) et par M. Guadet (*Les Girondins*, II, 447).

III. — Passons à de plus gros péchés.

Prendre ses renseignements, sans le dire, dans cette inepte compilation qui s'appelle les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, et tomber sur un renseignement erroné, c'est vraiment jouer de malheur. Ainsi, M. Lenotre (p. 186) nous raconte qu'un nommé Rotisset, chef de cuisine chez M. le marquis de Créquy, « eut, de son mariage avec une femme de chambre de la marquise de Créquy, une *demoiselle Fanchon* Rotisset, qui s'allia convenablement avec un ouvrier bijoutier nommé Phlipon », lequel eut pour fille Marie Phlipon... C'est ainsi, en effet, que les choses sont racontées dans les *Souvenirs* que nous venons de citer (t. VII, p. 192, édition de 1840). Mais il eût été plus sage de les laisser au compte du sieur Causen, soi-disant baron de Courchamps, véritable auteur de ce long mensonge historique, et de consulter, sur les parents de Marie Phlipon, l'excellent dictionnaire de Jal, si richement et si exactement documenté ; plus simple encore de lire les *Mémoires* de Mme Roland, où on aurait vu que la mère de Jeanne-Marie Phlipon s'appelait Marie-Marguerite Bimont. En fait, Causen, sans parler

de ses autres méprises, a sauté une génération. C'est le grand-père paternel de Marie Phlipon qui avait épousé *Marie-Geneviève* Rotisset.

P. 187 : « La jeune fille qui, *à seize ans*, disait d'un air ingénu : « Dans le genre controversiste, je me range avec les auteurs de Port-Royal ; leur logique et leur austérité conviennent à ma trempe... »

Marie Phlipon n'a pas dit cela *à seize ans*. C'est à trente-neuf ans, en 1793, que, racontant les impressions de ses lectures de jeune fille, elle écrit : « Ainsi, dans le genre controversiste, je me rangeai avec les auteurs de Port-Royal, etc. » (*Mémoires*, II, 96-97.)

P. 200 : « On n'était plus aux heures d'illusion où *effeuillant dans les verres de ses convives les roses de son corsage*, la pauvre Manon saluait l'aurore d'un jour nouveau... »

Ici, c'est Lamartine qui est le coupable. Ce n'était vraiment pas la peine de lui emprunter cette imagination.

P. 210 : M. Lenotre cite dix lignes sur le séjour de Mme Roland à la Conciergerie, et dit en note : « Relation citée par M. Dauban. » Mais c'est tout simplement un extrait des *Mémoires* de Beugnot, et M. Dauban (*Étude*..., p. CCXXXIV-CCXXXVI) le dit expressément.

IV. — Tout cela est assez fâcheux ; voici qui l'est davantage.

P. 204 : « Lutter plaisait à cette âme tardive... »

Cette ligne et les huit qui suivent sont copiées dans Dauban (*Étude*, etc., p. CXCIV-CXCV), sans guillemets ni renvoi.

P. 211 : « Elle attendait, à la grille de la cour des femmes, qu'on vînt l'appeler pour le jugement... »

Les treize lignes qui suivent sont copiées dans Beugnot. Pas de guillemets, pas de renvoi.

Ibid. : « À quatre heures et demie du soir, elle montait sur la charrette... »

Suivent six lignes copiées dans Dauban.

P. 213 : « Le jour de l'exécution, un homme vint se placer au bas de la charrette, reconnaissable à sa haute stature : c'était Bosc, etc. »

Tout le passage, dix-sept lignes en tout, est copié mot à mot dans Dauban (*Étude*, etc., p. XCI).

Tout autre commentaire nous paraît inutile. On voit assez que M. Lenotre, dont le livre, dédié à M. Victorien Sardou, a été, si nous avons bonne mémoire, couronné par l'Académie française, inaugure une nouvelle méthode historique.

---

[1] *La Révolution française* du 14 juin 1895, p. 490-495.

ÉTUDE CRITIQUE SUR LES MANUSCRITS DE
MADAME ROLAND
ET LES ÉDITIONS DE SES ŒUVRES

I

LA Bibliothèque nationale possède :

1° Depuis 1858, le manuscrit autographe des *Mémoires* de Mme Roland (ms. fr. 13736) ;

2° Depuis 1864, cinq lettres autographes, adressées par Mme Roland à Buzot, en juin et juillet 1793 (ms., *N. a. fr.* 1730) ;

3° Depuis 1888, sept volumes de lettres autographes de Mme Roland, de Roland, de Bosc, de Lanthenas, etc., et de diverses pièces manuscrites ou imprimées, désignés sous le nom de *Papiers Roland* (ms., *N. a. fr.* 6238-6244) ;

4° Depuis 1892, un *Supplément* aux *Mémoires*, contenant deux cahiers et un fragment de lettre *à Jany*[1], également autographes (ms., *N. a. fr.* 4697).

Nous voudrions rechercher comment ces recueils ont été formés, puis transmis, puis sont arrivés à la Bibliothèque. L'histoire des *Papiers Roland* proprement dits est assez simple ; c'est un dépôt de famille, remis à la Bibliothèque, par la volonté de la petite-fille de Roland. Celle des *Mémoires* et des deux autres manuscrits est, au

contraire, assez compliquée et nous serons forcés d'y entremêler l'examen critique des éditions, soit des *Mémoires*, soit des *Lettres* ou *Œuvres diverses* de Mme Roland, qui ont été publiées de 1795 à nos jours.

Disons tout de suite, pour guider le lecteur, que les éditions des *Mémoires* sont les suivantes[2] :

A. — L'édition donnée en 1795 par Bosc, l'ami fidèle des Roland, le tuteur de leur fille ; c'est lui qui a recueilli les cahiers écrits par Mme Roland dans sa prison, en a formé le volume manuscrit que nous possédons, et l'a imprimé au lendemain de la Terreur (1 vol. en quatre parties, parues à quelques semaines d'intervalle).

B. — L'édition donnée en l'an VIII (3 vol.) par Champagneux, l'ancien chef de division de Roland au ministère de l'Intérieur, devenu alors le beau-père de sa fille.

C. — L'édition publiée en 1820 (2 vol.) par MM. Berville et Barrière, dans leur *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.*

D. — Les éditions publiées presque simultanément, en 1864, d'après le manuscrit, par M. Dauban (1 vol.) et par M. Faugère (2 vol.).

II

DESCRIPTION DU MANUSCRIT DES *MÉMOIRES*

Considérons d'abord le manuscrit des *Mémoires*, dans l'état où il nous est parvenu.

Pour plus de clarté, dans la description qui va suivre, nous désignerons par des chiffres romains les morceaux dont il est composé. Pour les renvois aux pages du texte imprimé, nous ferons choix de l'édition Faugère (Hachette, 1864, 2 vol. petit in-8°), la plus exacte que nous ayons jusqu'ici.

On peut distinguer dans le manuscrit trente-cinq morceaux, dont voici la nomenclature :

I. Cahier de 16 pages, intitulé : « *Notices historiques*, à la prison de l'Abbaye, juin 1793, 1er cahier », et finissant par ces mots : « vous

m'arrêterez aux galeries du Louvre. Je voulais y... » (édition Faugère, I, 14).

II. Cahier de 8 pages, portant la mention « 2e cahier », commençant par : « voici un ami avec lequel... », se terminant par : « les citoyens de Paris le sanctionnaient en quelque sorte... » (Faugère, I, 14-21).

III. Cahier de 18 pages, portant la mention « 3e cahier », commençant par : « mais la loi n'est plus qu'un nom », et allant jusqu'à : « l'erreur et le crime... » (Faugère, I, 21-35).

IV. Cahier de 16 pages, avec la mention « 4e cahier », commençant par : « l'exact exposé », finissant par : « d'absurdes préjugés » (Faugère, I, 35-48).

V. Cahier de 50 pages, avec la mention « 5e cahier », commençant par : « l'autre lettre était la réponse de Louvet », finissant par : « leurs pareils peuvent réussir » (Faugère, I, 48-85).

VI. Cahier de 20 pages, portant la mention « 6e cahier », depuis : « sans doute beaucoup de gens », jusqu'à : « elle règne aujourd'hui » (Faugère, I, 85-98).

VII. Cahier de 38 pages, portant la mention « 7e cahier », depuis : « les ennemis s'avançaient sur notre territoire... », jusqu'à : « régis par Robespierre, Danton et Marat... » (Faugère, I, 98-122).

VIII. Cahier de 34 pages, ne portant plus de numéro d'ordre (ceci est à noter), intitulé : « *Portraits et anecdotes*, à Sainte-Pélagie, 8 août 1793 », commençant par : « Il y a plus de deux mois... », se terminant par : « dont sa gravité naturelle le rend le Mentor » (Faugère, I, 133-157.

IX. Cahier de 18 pages, intitulé aussi : « *Portraits et anecdotes* », commençant par : « Louvet, que j'ai connu... », finissant par : « sans en regretter le prix... » (Faugère, I, 157-178).

X. Cahier de 24 pages, intitulé : « *Anecdotes* [*faisant suite à la seconde arrestation*] » (les mots entre crochets sont barrés dans le texte), commençant par : « Lorsque j'avais été [à] l'Abbaye... », et se terminant par : « je ne la ferai pas remettre » (Faugère, I, 180-199).

Ce cahier paraît avoir été écrit à divers intervalles. Il importe d'y marquer des points de repère :

— À la dixième page, on lit : « 22 août. — Aujourd'hui, etc. » (Faugère, I, 187) ;

— À la onzième page : « 24 septembre. — Anecdote. — L'ai-je bien entendu... etc. » (Faugère, I, 188) ;

— À la quatorzième page : « 26 septembre. — Le décret qui ordonne... etc. » (Faugère, I, 197) ;

— À la quinzième page : « Infirmerie de Sainte-Pélagie, 23e j.,

1er ms, an second. — Entre ces murs solitaires... etc. » (Faugère, I, 191).

XI. Cahier de 24 pages, intitulé : *Premier ministère*, commençant par : « Roland, philosophe austère », finissant par : « je le fus de sa sortie... » (Faugère, I, 239-258).

XII. Cahier de 12 pages, intitulé : *Suite du premier ministère*, commençant par : « j'ai dit que Dumouriez... », finissant par : « celui qui lui a succédé... » (Faugère, I, 258-270).

XIII. Cahier de 16 pages, intitulé : *Second ministère*, commençant par : « Lors du rappel de Roland, Clavière et Servan... », se terminant par : « crapuleux et hardi comme Chabot » (Faugère, I, 271-285).

XIV. Feuille de 2 pages, intitulée : *Esprit public*, commençant par : « qu'est-ce donc que ce fameux bureau... », finissant par : « de sa plume » (Faugère, I, 121-125).

XV. Cahier de 40 pages, intitulé : « *Seconde arrestation*, de Sainte-Pélagie, le 20 août », commençant par : « Le vingt-quatrième jour de ma détention... », finissant par : « que la chute du trône préparât notre disgrâce... » (Faugère, I, 201-232).

XVI. Cahier de 24 pages, intitulé : *Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar*, et se terminant par : « tromper mon impatience, le 25 octobre » (Faugère, I, 287-316).

XVII. Cahier de 10 pages, intitulé : *Projet de défense au Tribunal* (Faugère, I, 327-334).

XVIII. Une feuille, sur laquelle on lit : « *Supplément. Interrogatoire de la citoyenne Rolland* [*sic*] *à l'Abbaye,* écrit par elle-même. » Suit une note ainsi conçue : « Cette pièce [c'est-à-dire l'*Interrogatoire*] trouvait probablement sa place dans la partie des *Notices historiques* qui a été brûlée. Il a paru bon de la rétablir ici en supplément. » Puis viennent les quatre lignes suivantes : « Je me fais un devoir religieux, quelles que soient les préventions publiques, d'offrir aux personnes accusées un moyen de répandre leur justification. C'est ce qui me détermine à publier ici l'interrogatoire de la citoyenne Roland. Il n'y a que des lâches ou des hommes sans équité qui puissent blâmer cette conduite. DULAURE. »

Quant à l'*Interrogatoire*, il manque au manuscrit. Bosc, qui l'a publié dans son édition[3], l'a pris évidemment dans *Le Thermomètre du jour* (des 21 et 22 juin 1793) de Dulaure, à qui Mme Roland l'avait envoyé et qui l'avait courageusement inséré avec l'avertissement qu'on vient de lire. Il est donc visible que ce feuillet, où Bosc reproduit la note de Dulaure, n'est qu'un titre préparé pour l'imprimerie. Aussi Bosc s'est-il bien gardé, dans son édition, d'intercaler la pièce

au milieu des *Mémoires* ; il l'a mise en supplément, à la fin de sa IIe partie. M. Faugère (I, 126-130) l'a insérée dans le corps du volume.

XIX. Cahier de 14 pages, intitulé : *Mes dernières pensées, to be or not to be* (Faugère, II, 255-264).

XX. Un feuillet contenant deux lettres intitulées, l'une : « *À ma fille*, 18 octobre », l'autre : *À ma bonne Fleury* (Faugère, II, 276-277). Ces deux lettres ne sont pas autographes. Ce sont des copies, de la main de Bosc. Mais l'original de la lettre écrite par Mme Roland à sa fille existe et est entre les mains de son arrière-petite-fille, Mme Taillet. Elle a bien voulu nous le communiquer, et nous avons constaté que la suscription « À ma fille, 18 octobre » n'y figure pas. Elle a donc été ajoutée par Bosc. On verra plus loin à quoi tend cette remarque pour la date assignée.

XXI. Une feuille commençant par : « Vendredi, 24 octobre. Vous n'imaginerez jamais, mon cher Jany... », et finissant par : « être plus heureux » (Faugère, II, 270-273).

XXII. Quatre pages commençant par : « Du 20 octobre 1793. Votre lettre, mon cher Bosc... », et finissant par : « vous exposer » (Faugère, II, 278-280).

XXIII. Six pages intitulées : *Notes sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé*, débutant par : « Dans les premiers instants... », se terminant par : « cet interrogatoire » (Faugère, I, 317-323).

XXIV. Cinq pages, commençant par : « Tel fut le jugement », et se terminant par : « deuil inconsolable » (Faugère, I, 334-338).

Ces pages sont de l'écriture de Bosc et sont son œuvre. C'est une sorte d'oraison funèbre où il a intercalé un assez long extrait des *Mémoires d'un détenu* (de Riouffe) et qu'il a placée à la fin de la IIe partie de son édition (p. 99-102), à la suite du texte du jugement du 8 novembre (condamnation à mort de Mme Roland).

XXV. Cahier de 40 pages, intitulé : « *Mémoires particuliers*, 1re partie, aux prisons de Sainte-Pélagie, le 9 août 1793 », avec la mention « 1er cahier », commençant par : « Fille d'artiste », se terminant par : « croire et adorer » (Faugère, II, 1-27).

XXVI. Cahier de 40 pages, avec la mention « 2e cahier », allant depuis : « j'avais reçu la confirmation », jusqu'à : « la facilité » (Faugère, II, 27-57).

XXVII. Cahier de 40 pages, intitulé : « *Mémoires particuliers*, 2e partie, 28 août », avec la mention « 3e cahier », commençant par : « je sens s'affaiblir », finissant par : « successivement entre mes mains » (Faugère, II, 58-88).

XXVIII. Cahier de 27 pages, intitulé : « *Mémoires particuliers*, suite de la 2e partie », avec la mention « 4e cahier », commençant par : « Les progrès de l'esprit ne se faisaient pas seuls », et finissant par les mots : « beaucoup de chiffres », suivis de la note que voici : « 5 septembre. Je coupe ce cahier pour joindre dans la petite boîte ce qui en est écrit, etc. » (Faugère, II, 88-109).

XXIX. Cahier de 16 pages, intitulé : « Suite du 4e cahier, seconde partie », commençant par : « mais la raison par x ne me parut jamais assez aimable pour me fixer longtemps. La correspondance de Sophie, etc. », et finissant par : « tout était mieux dans une république... » (Faugère, II, 109-124).

XXX. Cahier de 42 pages, avec la mention « 5e cahier, 2e partie », commençant par : « il n'est pas douteux que notre situation », et finissant par : « me laissa rêver » (Faugère, II, 124-158).

XXXI. Cahier de 41 pages, intitulé : « *Mémoires particuliers*, 2e partie », portant la mention « 6e cahier », commençant par : « La raison et la nature », et se terminant par ces mots : « comme il sue ! » (Faugère, II, 158-189).

Mais, au milieu de ce cahier, à la 23e page (p. 173 de Faugère), la IIe partie des *Mémoires particuliers* se termine par ces mots : « donner le bonheur en le promettant », et sous le titre de : « *Mémoires particulier*, 3e partie », la narration se poursuit par ces mots : « Ma mère n'avait pas plus de cinquante ans... »

XXXII. Cahier de 30 pages, portant le titre de : *Mémoires particuliers*, la mention « 7e cahier », commençant par : « Les dangers que j'avais courus », et finissant par : « Vendredi, 4 octobre, anniversaire de la naissance de ma fille, qui a aujourd'hui douze ans » (Faugère, II, 189-220).

XXXIII. Cahier de 12 pages, portant le titre de : « *Mémoires particuliers*, 3e partie », la mention « 8e cahier », commençant par : « cette beauté de l'organe... », et finissant par : « un certain hâbleur qui eut quelque nom... » (Faugère, II, 220-232).

XXXIV. Cahier de 17 pages, continuant le cahier précédent, portant en titre : *Aperçu de ce qui me resterait à traiter, pour servir de dernier supplément aux Mémoires*, commençant par : « Les manuscrits que m'avait laissés M. Roland... », et finissant par : « à trente-neuf ans » (Faugère, II, 237-254).

XXXV. Morceau de 3 pages, écrit sur le même cahier que le précédent (il commence au verso du folio 368 sur le recto duquel l'*Aperçu* se termine), portant en titre : *Notes*, commençant par : « S'il m'avait été donné de vivre », et finissant par : « j'ai accueilli et obligé ses

frères » (Faugère, II, 233-236[4]).

III

ORDRE CHRONOLOGIQUE DES CAHIERS

Cet ordre est celui du manuscrit tel que Bosc l'a constitué. Répond-il à la réalité historique ? Est-ce bien ainsi que la prisonnière a écrit, les uns après les autres, ces différents morceaux ? C'est ce que nous allons rechercher.

§ 1. Cahiers écrits en juin et juillet 1793. Les *Notices historiques.*

À peine écrouée (1er juin), Mme Roland commence ses « *Notices historiques*, à la prison de l'Abbaye, juin 1793, 1er cahier » (n° I). Elle ne veut d'abord que « consigner sur le papier les circonstances de son arrestation » (*Mémoires*, I, 2), en prévoyant cependant que peut-être, un jour, elle reprendra les choses de plus loin (*ibid.*). En conséquence, elle part de la démission de Roland[5], mène ainsi son récit jusqu'au 8 juin, jour où elle adresse au ministre de la Justice et au ministre de l'Intérieur deux lettres de réclamations (*ibid.*, 44-46) ; puis, le 9 juin (*ibid.*, 47-49), trouvant dans *Le Thermomètre du jour* une pièce officielle, l'interrogatoire du duc d'Orléans, où son mari et elle (et Buzot !) sont accusés de relations avec ce personnage, elle réfute cette fable et envoie à Dulaure, rédacteur de la feuille, une lettre de démenti et de protestation contre sa détention arbitraire. Jusque-là (*ibid.*, 51), son écrit a encore le caractère d'un journal.

Mais alors, entraînée par ses souvenirs, elle se met à raconter ce qu'elle sait de Dumouriez, des débuts de Roland dans la Révolution, de son premier ministère[6], du 10 août, de Danton et de Fabre, des massacres de septembre, de la « correspondance patriotique » que Roland entretenait avec les départements. Cela la mène jusqu'à la fin de son 7e cahier (*ibid.*, 122) et correspond bien aux nos I-VII de notre nomenclature.

Là, il y a une interruption. Cela se reconnaît d'abord à ce que

les cahiers qui suivent cessent d'être numérotés. De plus, celui qui vient immédiatement après (le n° VIII) est intitulé : « *Portraits et anecdotes*, à Sainte-Pélagie, 8 août 1793. » On entrevoit déjà qu'il manque des cahiers, ceux qui correspondraient à son journal de prison, du 9 juin au 8 août. Mais d'ailleurs, la perte d'une partie considérable des *Notices historiques* nous est racontée et par elle-même, et par ses deux amis, Bosc et Champagneux.

Voici en effet ce qu'elle écrit le 8 août, en commençant son cahier des *Portraits et anecdotes* (n° VIII) :

J'ai employé les premiers temps de ma captivité à écrire ; je l'ai fait avec tant de rapidité et dans une disposition si heureuse, qu'*avant un mois*[7] j'avais des manuscrits de quoi faire un volume in-12. C'était, sous ce titre de *Notices historiques*, des détails sur tous les faits et sur toutes les personnes tenant à la chose publique que ma position m'avait mise dans le cas de connaître ; je les donnais... avec la confiance que, dans tous les cas, ce recueil serait mon testament moral et politique ; ... je venais de compléter le tout, en conduisant les choses jusqu'à ces derniers moments, et je l'avais confié à un ami[8], qui y mettait le plus grand prix ; l'orage est venu fondre sur lui tout à coup ; à l'instant de se voir en arrestation, il n'a songé qu'aux dangers ; il n'a senti que le besoin de les conjurer, et, sans rêver aux expédients, il a jeté au feu mes manuscrits. J'avoue que j'aurais préféré qu'il m'y jetât moi-même... Cependant, comme il ne faut succomber à rien, je vais employer mes loisirs à jeter çà et là, négligemment, ce qui se présentera à mon esprit. Cela ne saurait remplacer ce que j'ai perdu ; mais ce sera des lambeaux qui serviront à me le rappeler, et à m'aider un jour à y suppléer, si la faculté m'en est laissée. [*Mémoires*, I, 134-135.]

Et le lendemain, 9 août, en commençant le 1er cahier de ses *Mémoires particuliers* (n° XXV) :

La chose publique, *mes sentiments particuliers*, me fournissaient assez, depuis deux mois de détention, de quoi penser et décrire sans me rejeter sur des temps fort éloignés ; aussi *les cinq premières semaines* avaient-elles été consacrées à des *Notices historiques*, dont le recueil n'était peut-être pas sans mérite. *Elles viennent d'être anéanties* ; j'ai senti toute l'amertume de cette perte que je ne réparerai point ; mais je m'indignerais contre moi-même de me laisser abattre par quoi que ce soit... Mes *Notices* perdues, je vais faire des *Mémoires* et... m'entretenir de moi pour mieux m'en distraire... [*Mémoires*, II, 2-3.]

Le 20 août, elle s'exprime ainsi, en commençant le cahier intitulé *Seconde arrestation* (n° XV) :

Le vingt-quatrième jour de ma détention à l'Abbaye commençait de s'écouler ; l'espace de cette détention avait été rempli par l'étude et le travail ; je l'avais principalement employé à écrire des *Notes* dont la rédaction devait se ressentir de l'excellente disposition d'esprit dans laquelle je me trouvais... je ne puis m'empêcher de répéter ici les regrets déjà exprimés de la perte de ces *Notes* qui peignaient si bien et les faits que j'avais connus et les personnes dont j'avais été environnée, *et les sentiments que j'éprouvais dans la succession des événements d'alors. J'apprends qu'il en est échappé quelques-unes à la destruction* ; mais elles ne contiennent que les détails de ma première arrestation[9] ; un jour peut-être la réunion de ces lambeaux offrira à quelque main amie de quoi ajouter de nouveaux traits au tableau de la vérité. [*Mémoires*, I, 201-202.]

Elle revient là-dessus dans ce même cahier, aux derniers jours d'août :

Au moment où il [Champagneux] fut menacé de l'arrestation[10], car Collot la lui avait annoncée comme un acte qui allait suivre sa volonté, Champagneux avait chez lui *presque toutes* mes *Notices historiques*, dont il voulait avoir une copie, pour en assurer l'existence par un double exemplaire ; inquiet, agité, jugeant bien que les principes qui les ont dictées, que la liberté avec laquelle elles sont écrites, sont des titres à un supplice certain, il les brûle... [*Mémoires*, I, 225.]

Le 31 août, elle écrit encore, sur l'enveloppe qui renferme les cahiers des *Portraits et anecdotes* (n° VIII et IX) :

Le 31 août, je ferme ce travail fait à la hâte, comme matériaux, sous le titre de *Portraits et anecdotes*, commencé le 8 de ce mois, *pour réparer ce qui fut perdu...* [Note publiée par M. Barrière, II, 161, qui tenait cette enveloppe de Bosc ; reproduite par M. Faugère, I, 133.]

Ainsi, les 8 et 9 août, Mme Roland croyait que tous les cahiers de ses *Notices historiques* avaient été brûlés, et c'est le 20 seulement qu'elle apprit qu'une partie, celle que nous avons, avait été sauvée.

Passons au témoignage de Bosc (Ire partie. *Avertissement*, p. IV) :

Elle a composé la partie intitulée *Notices historiques*, et *dont les deux tiers les plus intéressants sont perdus*, dans l'espace d'*un mois*, et tout le reste l'a été en vingt-deux jours.

Nous verrons tout à l'heure à quoi se rapporte cette dernière indication.

Arrivons aux explications assez embarrassées de Champagneux :

Au moment où je fus conduit à La Force [4 août], j'étais dépositaire d'*une grande partie* des *Mémoires* que la citoyenne Roland avait écrits dans sa prison et je les avais placés dans un coin de bibliothèque que je croyais à l'abri de toutes recherches. Jusque-là, je n'avais confié mon secret à personne ; jeté en prison sans avoir eu le temps de prendre aucune précaution pour ce dépôt sacré, et craignant l'apposition de scellés, je songeai à lui donner un autre asile. Je choisis pour cela une personne qui habitait avec moi et dont la discrétion m'était connue ; *elle porta ces Mémoires longtemps sur elle* ; puis, ne les croyant pas assez en sûreté, elle les mit dans une boîte et *les enterra dans une cave* ; mais... le sang commençant à ruisseler de toutes parts, la dépositaire de mon secret se livra aux plus noires inquiétudes ; elle croyait à chaque instant voir arriver des forcenés dans mon domicile, et les papiers de mon amie tomber dans leurs mains... Elle fit dévorer par les flammes *jusqu'à la dernière page* de l'immortel écrit que je croyais fort en sûreté sous sa garde. Lorsque je fus instruit de cet événement, je me hâtai de le faire connaître à la citoyenne Roland, mais il ne lui restait que peu de temps à vivre, et elle ne put réparer qu'en partie la perte de son manuscrit... [*Discours préliminaire* aux *Œuvres* de J.-M.-Ph. Roland, an VIII, t. I, p. LXV-LXVI.]

Ce récit arrange la vérité. C'est le 2 août que Champagneux a été menacé d'arrestation, le 4 qu'il a été incarcéré, et dès le 8, on l'a vu, Mme Roland a été informée de la destruction de ses manuscrits. Il n'y a pas place, dans cet intervalle de quatre à six jours au plus, pour le roman que Champagneux nous fait (sa confidente portant les *Mémoires* longtemps sur elle, puis les enterrant dans une cave, puis harcelée par les inquiétudes, etc.).

Remarquons en outre que, du 8 août au 8 novembre, Mme Roland vécut encore trois mois ; c'était plus qu'il ne lui fallait pour refaire une œuvre qu'elle avait écrite en quelques semaines, et que nous allons lui voir refaire, sous une autre forme, en vingt-deux

jours, du 8 au 31 août. La fin du récit de Champagneux ne serait admissible que si son amie n'eût été informée qu'en octobre, et c'est bien là ce qu'il voudrait nous faire entendre. Mais elle était informée dès le 8 août !

Il sent si bien que sa version ne concorde pas avec ce qu'il avait mandé à la prisonnière, qu'il supprime, dans son édition, les deux pages, citées plus haut, où Mme Roland racontait, le 8 août, comment son manuscrit avait été jeté au feu. Bosc les avait données (Ire partie, 82-83), en les séparant des *Portraits et anecdotes* dont elles sont le début[11]. On les cherche vainement dans l'édition de Champagneux.

De même, lorsque Mme Roland, au début des *Mémoires particuliers* (*Mémoires*, II, 2-3), revient sur « l'amertume de cette perte », Champagneux cette fois ne fait pas disparaître le passage, mais il se hâte d'ajouter en note (I, 3) : « Lecteur, ne vous alarmez pas ; cette perte a été réparée par elle-même. » Il a visiblement le besoin de s'excuser.

En somme, ce qui ressort des faits, c'est que, entre le 2 et le 8 août, Champagneux, menacé, incarcéré, perdant la tête, chargea une personne[12] de détruire les manuscrits des *Notices historiques* qu'il avait chez lui pour en prendre copie et fit savoir à la prisonnière qu'ils étaient brûlés ; mais que, moins de quinze jours après, Mme Roland apprit que les sept premiers cahiers avaient échappé à cette destruction, soit que la confidente de Champagneux l'eût laissée incomplète, soit plutôt que ces premiers cahiers, une fois copiés, n'eussent déjà plus été chez lui.

On voit donc ce qui nous reste des *Notices historiques* : les sept premiers cahiers (soigneusement numérotés au manuscrit autographe), que Bosc a publiés sous ce titre[13].

Quelle importance avait la partie perdue ? Les *Notices* formaient, dit Mme Roland, « de quoi faire un volume in-12 ». La partie perdue, selon Bosc, était deux fois plus considérable que la partie conservée (*Avertissement*, p. IV). Il ajoute qu'elle était aussi « la plus intéressante ». Nous voyons, en effet, par les citations qui précèdent, que Mme Roland y conduisait son récit « jusqu'à ses der-

niers moments » ; que c'était son « testament moral et politique » ; qu'elle y donnait cours à ses « sentiments particuliers », — « à ces sentiments qu'elle éprouvait dans la succession des événements d'alors ». Ce devait donc être, ainsi que nous l'avons déjà dit, comme son journal de prison, depuis le 9 juin, date où s'arrête le récit que nous possédons, jusqu'aux premiers jours d'août 1793 ; le tableau de ses émotions pendant que ses amis, réunis à Caen, tentaient contre la Convention leur dernier et vain effort...

De tous les textes que nous venons de citer, se dégagent des indications suffisantes pour déterminer avec précision dans quelle période de sa captivité Mme Roland a écrit ses *Notices historiques* (tant la partie perdue que la partie conservée) :

« *Dans l'espace d'un mois* », dit Bosc. Cela correspondrait à peu près au séjour à l'Abbaye (1er-24 juin) et semblerait s'appliquer surtout à la partie conservée que Bosc donnait au public.

« *Avant un mois*, j'avais de quoi faire un volume in-12 », écrit Mme Roland. L'indication concorde.

« *Les cinq premières semaines* » écrit-elle le lendemain. Cela nous mènerait aux premiers jours de juillet, à Sainte-Pélagie.

Mais d'autres indices nous conduisent plus loin encore. Champagneux nous apprend que *dans la seconde quinzaine de juillet*[14], l'ayant exhortée à « continuer les *Mémoires* qu'elle avait commencés sur la Révolution et sur elle-même », il parvint à l'y décider. (*Discours préliminaire*, p. LI.) Elle le dit également : « ... le sensible Champagneux, qui m'engageait si vivement à prendre la plume pour continuer les *Notices historiques*, que j'avais commencées : ce que je fis à sa prière... » (*Mémoires*, I, 218, page nécessairement écrite en juillet.) Un peu plus loin, dans ce même morceau (*Seconde arrestation*, I, 228), en parlant des orgies que faisaient dans la prison même certains administrateurs de police avec tels détenus de leurs amis, elle ajoute : « Je fermais mes oreilles au tapage ; je trouvais même plaisant de continuer alors mes *Notices*, et j'en avais écrit quelques tirades vigoureuses sous les yeux pour ainsi dire des misérables qui m'auraient massacrée s'ils en eussent entendu une phrase. Le 10 août arriva, etc. » Ainsi, quelques jours avant le 10 août, elle travaillait encore à ses *Notices*. Enfin nous avons vu,

dans un passage déjà cité, écrit à la date du 8 août, qu'elle avait conduit son récit « jusqu'à ces derniers moments ».

Champagneux nous dit encore (*Discours préliminaire*, p. XC) que Mme Roland a composé ses *Mémoires* « dans l'espace de deux mois ». Cette indication ne serait nullement exacte s'il fallait l'appliquer à l'ensemble des *Mémoires*, puisque de nombreux morceaux ont été écrits en août pour suppléer à la perte des *Notices*, que les *Mémoires particuliers* ont été écrits pour la plus grande partie en septembre, et qu'un grand nombre d'autres pièces datent d'octobre et du commencement de novembre. Mais elle est juste si elle ne vise que les *Notices*.

On voit donc que les *Notices historiques* ont été écrites en juin et juillet 1793, mais surtout en juin ; la prisonnière, en juillet, avait plutôt sa pensée ailleurs ; elle avait reçu des nouvelles de Buzot (depuis le 22 juin), elle en attendait tous les jours, elle tendait l'oreille, espérant toujours entendre le canon de l'armée girondine arrivant sur Paris.

§ 2. Cahiers écrits en août 1793.

À partir des premiers jours d'août, plus d'espoir pour la prisonnière. C'est le 28 juillet[15] que les derniers Girondins ont quitté Caen pour se réfugier en Bretagne ; c'est le 4 août que Champagneux est incarcéré et presque aussitôt qu'elle apprend la destruction de ses manuscrits « jusqu'à la dernière page ». Ce coup l'étourdit, mais sans l'abattre. Dès les 8 et 9 août, elle reprend sa plume et imagine cette fois de conduire de front deux séries de cahiers, les uns, commencés le 8, concernant les affaires publiques, pour suppléer aux *Notices* perdues, les autres, commencés le 9, sous le titre de *Mémoires particuliers*, racontant sa vie privée, son enfance et sa jeunesse.

Nous savons par elle-même où elle en était, trois semaines après, de ce double travail. Sur cette enveloppe dont nous avons déjà parlé, qui renfermait les cahiers des *Portraits et anecdotes*, enveloppe conservée par Bosc et communiquée par lui à Barrière, un des éditeurs de 1820, elle avait écrit de sa main :

Le 31 août, je ferme ce travail fait à la hâte, comme matériaux, sous le titre de *Portraits et anecdotes*, pour réparer ce qui fut perdu. Je ferme également les trois premiers cahiers de mes *Mémoires*[16] commencés le 9, et je suis fort étonnée d'avoir écrit *environ trois cents pages* en vingt-deux jours, dans mes instants de liberté d'esprit, lorsque je consacrais encore tant de moments au repos, à la rêverie, au clavecin et à la société, à cause du séjour de Mme Pétion, arrivée ici dans la nuit du 9 au 10 ; que ne fait-on point en allant toujours ! [Barrière, II, 161 ; Faugère, I, 133.]

Trois cents pages représentent bien plus que les *Portraits et anecdotes* et les trois premiers cahiers des *Mémoires particuliers* qui n'occupent tous ensemble que 172 pages du manuscrit. Pour arriver au compte, il faut d'abord nécessairement admettre que dans ce chiffre sont compris les cahiers suivants :

Portraits et anecdotes	n° VIII	de notre nomenclature	34 p.
—	n° IX	—	18 p.
Premier ministère	n° XI	—	24 p.
—	n° XII	—	12 p.
Second ministère	n° XIII	—	16 p.
Esprit public	n° XIV	—	2 p.
Seconde arrestation	n° XV	—	40 p.
Mémoires particuliers, 1er cahier	n° XXV	—	40 p.
Mémoires particuliers, 2e cahier	n° XXVI	—	40 p.
Mémoires particuliers, 3e cahier	n° XXVII	—	40 p.
			266 p.

Cela ne donne pas encore le total demandé. Mais une très intéressante publication de Mlle Clarisse Bader[17] a fait connaître deux autres cahiers, que Bosc avait eus en sa possession, qu'il avait laissés à M. Barrière, qui, depuis, en 1892, sont entrés à la Bibliothèque nationale (ms., *N. a. fr.* 4697), et qui devaient vraisemblablement se rattacher aux *Portraits et anecdotes.*

L'un, intitulé *Brissot*, se compose de 10 pages (« Il devait y en avoir 12, dit Mlle Bader, mais un feuillet a été enlevé »), — soit ..... 12 p.

L'autre, intitulé *Danton*, a 14 pages (« Il devait y en avoir 16, un feuillet a été enlevé », *ibid.*), — soit .... 16 p.

28 p.

Soit un total de 294 pages. On voit que Mme Roland, lorsqu'elle écrit « près de trois cents pages », s'exprime avec sa précision ordinaire.

Il y aurait donc déjà là une forte présomption que tous les cahiers que nous venons d'énumérer ont été écrits du 8 au 31 août. Mais d'ailleurs Bosc, qui devait avoir sous les yeux en 1795 cette note du 31 août 1793 qu'il a communiquée plus tard à M. Barrière, la confirme expressément ; il déclare (*Avertissement*, p. IV) que « tout le reste », — c'est-à-dire tous les morceaux historiques destinés à réparer la perte des *Notices*, — a été écrit « en vingt-deux jours », indication qui correspond bien à l'intervalle du 8 août au 31. Remarquons enfin qu'en lisant attentivement les parties des *Mémoires* dont il s'agit, on n'y trouve aucune indication essentielle de faits antérieurs ou postérieurs à ces dates. Nous n'y relevons que deux particularités qui nous conduiraient aux premiers jours de septembre. Dans une des dernières pages de sa *Seconde arrestation* (*Mémoires*, I, 225), Mme Roland écrit que « la quatrième semaine de la détention de Champagneux s'est déjà écoulée... ». L'arrestation étant du 4 août, le calcul des quatre semaines nous porte au 1er ou au 2 septembre. D'autre part, vers la fin des *Portraits et anecdotes* (*Mémoires*, I, 171), elle dit : « Chamfort est aujourd'hui prisonnier... » Or, l'écrou de Chamfort est du 2 septembre. Ces deux circonstances peuvent toutefois s'expliquer : c'est le 31 août qu'elle place ses cahiers dans l'enveloppe dont nous avons parlé ; mais c'est le 5 septembre seulement (voir ci-dessus, n° XXVIII) qu'elle trouve l'occasion de faire passer hors de sa prison la boîte où elle cachait au fur et à mesure ses manuscrits.

Conclusion, les morceaux suivants, qui constituent comme le second groupe de ses *Mémoires historiques*, sont du mois d'août 1793 :

Portraits et anecdotes, 2 cahiers, n°s VIII et IX ;
Premier ministère, 2 cahiers, n°s XI et XII ;
Second ministère, 1 cahier, n° XIII ;
Esprit public, 1 feuille, n° XIV ;
Seconde arrestation, 1 cahier, n° XV ;

Brissot, 1 cahier ;
Danton, 1 cahier.

Pourquoi Bosc n'a-t-il pas inséré au manuscrit et publié ces deux derniers cahiers ? Une note de sa main, en tête du cahier *Brissot*, nous le dit ingénument : « Ces quatre portraits [Brissot, Danton, Fabre d'Églantine, Robespierre] ne sont que la répétition de ce qui se trouve dans la partie des *Mémoires historiques* [lisez des *Notices*] qui a été sauvée. » Scrupule d'éditeur trop préoccupé de l'arrangement de l'œuvre. Déjà, en publiant les cahiers du *Premier ministère*, il avait cru devoir s'en excuser en ces termes : « Cette pièce, devant suppléer aux *Notices historiques* que la citoyenne Roland croyait perdues en totalité, ne contient, sous une autre forme, que ce qu'on a déjà lu ; cependant, il a paru bon de ne pas la supprimer ; *elle est la seule dans ce cas*. » (IIe partie, p. 1, note.) Les mots que nous soulignons signifient évidemment, non pas que ce morceau est le seul qui contienne des redites, mais que c'est le seul des morceaux qui seraient des répétitions que l'éditeur se décide à publier.

Sont également du mois d'août 1793, — ainsi qu'on l'a vu, — les trois premiers cahiers des *Mémoires particuliers* (n°s XXV-XXVII de notre nomenclature), et quelques pages du cahier des *Anecdotes* (n° X), sur lequel nous reviendrons plus loin.

§ 3. Cahiers écrits en septembre 1793.

Dans la matinée du 5 septembre, au milieu de l'exaspération produite dans Paris par la nouvelle que Toulon venait d'être livré aux Anglais (28 août), la Convention avait, sur le rapport de Merlin de Douai, voté une nouvelle organisation du Tribunal révolutionnaire, divisé en quatre sections, « ayant toutes quatre la même compétence et devant être toutes à la fois en activité[18] ». Puis l'Assemblée, tandis que les députations de la Commune, des Jacobins, des sections se succédaient à la barre, envahie par une foule déchaînée, avait, à la voix de Barère, « placé la Terreur à l'ordre du jour » et décrété l'établissement à Paris d'une armée révolutionnaire de 6.000 hommes et de 1.200 canonniers.

Le soir de cette terrible journée, Mme Roland, qui venait de commencer le 4e cahier de ses *Mémoires particuliers*, arrivée à la 27e page, s'arrête et écrit :

> 5 septembre. Je coupe ce cahier pour joindre dans la petite boîte ce qui en est écrit ; car, lorsque je vois décréter une armée révolutionnaire, former de nouveaux tribunaux de sang, la disette menacer et les tyrans aux abois, je me dis qu'ils vont faire de nouvelles victimes et que personne n'est assuré de vivre vingt-quatre heures.

On voit qu'elle connaissait déjà les décrets du matin. Les mauvaises nouvelles pénétraient vite dans les prisons. Elle semble avoir craint de nouvelles « journées de septembre ».

C'est donc à ce moment-là qu'elle fait passer hors de la prison la *petite boîte* contenant la première partie de ce 4e cahier (n° XXVIII), et sans doute aussi tous les écrits terminés le 31 août.

À qui ? à Bosc sans aucun doute, puisque Champagneux n'était plus là, et que son mystérieux correspondant des dernières semaines, Jany, — disons plutôt Mentelle pour l'appeler tout de suite par son véritable nom[19], — ne s'était pas encore mis en relations avec elle.

Elle écrit ensuite rapidement la fin du 4e cahier (n° XXIX), le 5e (n° XXX), le 6e (n° XXXI). S'il faut s'en rapporter à une indication de Champagneux, elle était déjà, le 10 septembre, au milieu de ce 6e cahier. Il se compose, en effet, de deux sections, l'une terminant la « deuxième partie » des *Mémoires particuliers*, l'autre commençant la « troisième partie » ; or, en tête de cette « troisième partie », Champagneux a imprimé *10 septembre*. Nous ignorons où il a pris cette date, qui n'est pas dans le manuscrit ; mais elle n'a rien d'invraisemblable.

Le 6e cahier terminé, la prisonnière passe au 7e (n° XXXII), qu'elle terminera le 4 octobre, comme on va le voir plus loin.

Elle continue aussi à inscrire quelques pages sur ce cahier des *Anecdotes* (n° X), dont nous aurons bientôt à parler.

Telle est la part de travail du mois de septembre ; on voit qu'il a été presque exclusivement consacré aux *Mémoires particuliers.*

Toutes les pages écrites depuis le 5 septembre, ce n'est plus à

Bosc qu'elle les envoie ; Bosc, destitué de sa place d'administrateur des Postes, suspect, retiré au fond de la forêt de Montmorency dans cette petite maison de Sainte-Radegonde où il avait en juin abrité Roland proscrit, ne venait plus que rarement et difficilement à Paris. C'est un ami de Brissot, Edme Mentelle, homme de lettres, historien, géographe, ancien professeur à l'École militaire, qui s'était fait le correspondant de la malheureuse femme, sous le nom convenu de Jany. L'histoire est touchante et vaut d'être brièvement rappelée. Mme Roland, sous le ministère de son mari, avait fait accorder un logement au Louvre à Mentelle, qu'ils avaient un peu connu avant la Révolution. Quand il la sut prisonnière, abandonnée, il alla courageusement demander à Fouquier-Tinville la permission de la voir. Le terrible accusateur public fit des difficultés ; mais Chauveau-Lagarde, le célèbre avocat, se trouvait présent à une de ces entrevues. Il était précisément alors chargé de défendre devant le Tribunal révolutionnaire la belle-mère de Pétion, Mme Lefebvre, et, lorsqu'elle fut condamnée, le 24 septembre, il reçut d'elle la pénible mission d'annoncer sa mort à sa fille, prisonnière à Sainte-Pélagie avec Mme Roland. Pour préparer Mme Pétion à cette fatale nouvelle, il s'adressa à Mme Roland elle-même, et lui parla en même temps de Mentelle, de son désir de la voir. Il fut entendu que, dans la correspondance qu'il s'agissait d'établir, Mentelle serait désigné sous le nom de Jany.

C'est donc à Mentelle que, dès le 28 septembre, Mme Roland fait parvenir tout ce qu'elle a écrit de ses *Mémoires particuliers* depuis le 5 : « Assurément, lui dit-elle, vous pouvez lire tout ce que je vous envoie. *J'ai regret maintenant de ne pas vous avoir envoyé les quatre premiers cahiers*[20]. Le reste ne sert de rien quand on ne les a pas vus. Ils peignent mes dix-huit premières années, etc.[21]. »

C'est à Mentelle également qu'elle enverra tout ce qu'elle écrira en octobre.

§ 4. Morceaux écrits en octobre 1793.

Les morceaux du manuscrit qui ont été écrits ou terminés en octobre 1793 sont les suivants (dans l'ordre du manuscrit) :

N° X. *Anecdotes.*

N° XVI. *Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés par Amar.*

N° XIX. *Mes dernières pensées.*

N° XX. *Lettres « à ma fille »* et *« à ma bonne Fleury ».*

N° XXI. *Lettre à Jany.*

N° XXII. *Lettre à Bosc.*

N° XXXII. 7e cahier des *Mémoires particuliers.*

N° XXXIII. 8e cahier des *Mémoires particuliers.*

N° XXXIV. *Aperçu de ce qui me resterait à traiter pour servir de dernier supplément aux* Mémoires.

N° XXXV. *Notes.*

Pour retrouver l'ordre véritable dans lequel ces morceaux ont été écrits, il est indispensable de se rendre compte, de très près, de l'état d'esprit de la prisonnière durant ce terrible mois d'octobre.

Le 3 octobre, après la lecture d'un long rapport d'Amar, la Convention avait rendu un décret : 1° mettant en accusation et renvoyant devant le Tribunal révolutionnaire quarante députés, Brissot, Vergniaud, Gensonné, etc. ; 2° confirmant le décret du 28 juillet qui déclarait traîtres à la patrie et plaçait par conséquent hors la loi vingt députés fugitifs, Buzot, Barbaroux, Gorsas, etc. ; 3° ordonnant l'arrestation des députés qui avaient signé des protestations contre l'attentat du 2 juin (ceux qu'on appelle d'ordinaire les *Soixante-Treize*).

C'était la proscription en masse de la Gironde. Mme Roland comprit l'avertissement funèbre. Dès le lendemain, 4 octobre, terminant le 7e cahier de ses *Mémoires particuliers* (n° XXXII), elle écrit : « Je vais expédier ce cahier, quitte à suivre sur un autre si on m'en laisse la faculté. — Vendredi, 4 octobre, anniversaire de ma fille, qui a aujourd'hui douze ans. » (*Mémoires*, II, 220.)

Elle résolut alors de ne pas attendre d'être mise en jugement et de mettre fin à ses jours, en se laissant mourir de faim, n'ayant pas de poison à sa disposition (voir plus loin sa lettre du 8 octobre à Mentelle).

Mais avant d'essayer de ce singulier suicide, elle écrivit :

1° À sa fille (n° XX). Cette lettre (*Mémoires*, II, 276-277) n'existe dans le manuscrit qu'en copie, et elle y porte la date du

18 octobre. C'est Bosc qui, en faisant la copie, y a inscrit cette date ; mais elle est erronée. L'original ne porte aucune date. Or, cette lettre d'adieux à l'enfant bien-aimée, qui se comprend très bien entre le 4 et le 8 octobre, au milieu des pensées de suicide, ne s'expliquerait pas aussi bien le 18, alors que la prisonnière, revenant sur son premier dessein, se décidait à attendre son jugement, qui ne commença même que quinze jours après. Nous avons, d'ailleurs, une preuve plus concluante encore : à la fin de ses *Dernières pensées*, Mme Roland écrit : « Que *ma dernière lettre à ma fille* fixe son attention sur l'objet qui paraît devoir être son travail essentiel, et que le souvenir de sa mère l'attache à jamais aux vertus qui consolent de tout. » Ainsi, la lettre « À ma fille » a été écrite avant les *Dernières pensées*, et comme nous allons établir que ce morceau célèbre est du 7 ou du 8 octobre, la date de cette lettre se trouve par là même exactement déterminée.

2° À sa *bonne* Fleury (*ibid.*). Cette lettre n'existe aussi dans le manuscrit qu'à l'état de copie, de la main de Bosc, sans aucune date. C'est aussi une lettre d'adieux ; et comme, dans les *Dernières pensées*, Mme Roland donne précisément un souvenir ému à sa fidèle servante, tout fait présumer qu'elle lui a écrit le même jour qu'à sa fille.

3° Ses *Dernières pensées* (n° XIX). Ces pages ont été écrites après la terrible séance du 3 octobre, puisqu'elle y parle de ces députés décrétés d'arrestation qu'on avait vus se lever de leurs bancs à l'appel de leurs noms, « descendre à la barre, sortir de l'Assemblée comme un timide troupeau que le boucher vient de marquer ». Au 7 octobre, le manuscrit était encore sur la table de la prisonnière, car en apprenant que Gorsas, fugitif, mis hors la loi par le décret du 28 juillet, venait d'être arrêté le 6 octobre et conduit le 7 au Tribunal révolutionnaire « qui se borna à prononcer sur lui le décret d'identité » (Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, I, 375), et fit procéder à l'exécution le même jour, elle y ajoute une note : « Voilà Gorsas condamné ; il va mourir ; il est dans leurs mains ; ils lui interdisent de parler, etc. » Mais le 8 octobre, comme nous allons le voir, elle envoie le manuscrit à Mentelle. Nous en avons donc très exactement la date.

4° Lettre à Mentelle, du 8 octobre. Cette lettre n'est pas dans le manuscrit. Elle a été publiée pour la première fois, en 1820, par M. Barrière (II, 251 ; cf. édition Faugère, II, 268), qui la tenait de Bosc.

Elle a une importance essentielle, d'abord en ce qu'elle permet de bien fixer la date des pièces qui précèdent : « Mes *Dernières pensées*, dit-elle, sont nécessaires au père et mère adoptifs de ma fille[22] ; vous les leur communiquerez, si l'exemplaire que je leur destine manquait de leur parvenir... » ; en second lieu, parce qu'elle nous explique le projet de suicide formé alors par Mme Roland : « Lorsque vous ouvrirez cet écrit, mon cher Jany, je ne serai plus. Vous y verrez les raisons qui me déterminent, en trompant mes gardiens, à me laisser mourir de faim. Cependant, comme aucun transport ne m'inspire cette résolution, que je veux soumettre à tous les calculs, soit pour ne manquer à aucun de mes devoirs, soit pour ne pas mériter le blâme de mes amis, je consens à attendre le jugement des députés pour juger alors des conséquences et de l'instant d'exécuter mon projet... »

Il ressort de cette lettre qu'elle devait être contenue dans un pli renfermant les *Dernières pensées* (et sans doute aussi les deux lettres d'adieux écrites vers le même moment), pli qui ne devait parvenir à Mentelle qu'une fois le suicide accompli. Résolue tout à la fois à devancer la mort et à ne le faire qu'après le jugement des Girondins (qu'elle devait croire encore plus proche), Mme Roland profitait, le 8 octobre, de quelque occasion de communiquer avec le dehors pour faire passer en lieu sûr ces pages testamentaires.

5° La fin des *Mémoires particuliers* (8e cahier, 12 pages, n° XXXIII), puis l'*Aperçu* (17 pages, n° XXXIV) et les *Notes* (3 pages, n° XXXV) qui viennent à la suite.

On ne peut guère douter, en effet, que ces trois morceaux n'aient été écrits d'un même jet. À la vérité, nous n'apercevons au manuscrit, entre les n°s XXXIII et XXXIV, aucune trace de continuité de feuillets ; la continuité n'existe que dans les idées ; le n° XXXIII se termine, après une description de la vie paisible que Marie Phlipon menait à Vincennes, chez son oncle le chanoine Bimont, par ces lignes : « Ah ! je reviendrai sur ces douces scènes, si

on me laisse vivre ; mais il faut rentrer au logis, toutefois, après avoir parlé d'un certain hâbleur qui eut quelque nom. » Puis, au n° XXXIV, vient, immédiatement après le titre (*Aperçu*, etc.), une note ainsi conçue : « J'ai laissé mon dernier cahier à Vincennes ; j'allais parler de Carricioli [*sic*], que j'y ai vu chez le chanoine... mais, à suivre ainsi les choses pied à pied, j'aurais à faire un long travail pour lequel je n'ai pas assez à vivre ; je me borne à un aperçu. »

Si donc les n°s XXXIII et XXXIV forment deux cahiers distincts, le second n'en est pas moins la continuation immédiate de l'autre. Mme Roland a commencé son huitième cahier après le 4 octobre ; arrivée à la douzième page, elle se dit, à cette heure très sombre, qu'elle n'aura pas le temps d'achever dans les proportions premières ; alors, interrompant son récit, elle se hâte de résumer, dans l'*Aperçu*, tout ce qui lui restait à dire d'essentiel, mais en prenant le soin, par sa note, de bien établir le lien entre les deux morceaux ; il ne semble pas que la plume se soit arrêtée. Quant au n° XXXV (*Notes*), qui commence sur le verso de la feuille au recto de laquelle le n° XXXIV s'est terminé, ce n'est évidemment qu'un complément du résumé qui précède, et on ne saurait non plus l'en séparer.

Nous pouvons donc admettre que ces trois morceaux sont sortis de la même pensée, [pour] clore hâtivement, à la veille d'une catastrophe attendue pour le lendemain, le récit où elle s'était complue et attardée jusque-là. Dès lors, si on arrive à assigner une date à l'un d'eux, la conclusion vaudra pour les deux autres. Nous savons déjà qu'ils sont postérieurs au 4 octobre ; relisons maintenant les dernières lignes de l'*Aperçu* : « Je ne sais plus conduire ma plume au milieu des horreurs qui déchirent ma patrie ; je ne puis plus vivre sur ses ruines, j'aime mieux m'y ensevelir. Nature, ouvre ton sein !... Dieu juste, reçois-moi ! à trente-neuf ans. » C'est la même résolution de suicide que dans les *Dernières pensées*, la même invocation déiste : « Divinité, être suprême... je vais me réunir à ton essence ! » Les deux passages semblent donc bien dater du même moment, de la même crise d'angoisse. Or, nous avons vu que les *Dernières pensées* ont été écrites entre le 4 et le 8 octobre. Donc, tout

porte à croire que ces trois morceaux (XXXIII, XXXIV et XXXV, 8e cahier, *Aperçu*, *Notes*) ont été écrits dans le même intervalle, et ont dû faire ainsi partie du pli fermé le 8 octobre à l'adresse de Mentelle.

Si l'on a remarqué plus haut que Mme Roland écrivait en même temps, pour Creuzé-Latouche, un double de ses *Dernières pensées*, on restera stupéfait du travail abattu en quatre ou cinq jours par sa plume infatigable. Mais, ainsi qu'elle l'écrivait le 31 août, « que ne fait-on point en allant toujours » !

Ce dessein de se laisser mourir de faim eut-il un commencement d'exécution ? Nous serions porté à le croire, car six jours après, le 14 octobre, elle était à l'infirmerie de Sainte-Pélagie[23]. Nous connaissons cette circonstance par un projet de lettre à Robespierre, qui se trouve au manuscrit (cahier des *Anecdotes*, n° X) avec une date que M. Faugère, le premier, a su traduire. Cette lettre, que d'ailleurs elle n'envoya pas, est datée : « Infirmerie de Sainte-Pélagie, 23e j., 1er ms, an second », c'est-à-dire du 23 du premier mois de l'an II (14 octobre 1793). Rien de plus régulier que cette manière de compter ; c'est le 5 octobre qu'un décret avait remplacé l'ère vulgaire par l'ère républicaine ; mais c'est le 24 octobre seulement qu'un autre décret donna les nouveaux noms des mois ; dans l'intervalle, conformément à l'article 9 du décret du 5 octobre, le mois devait être désigné par sa dénomination ordinale et toute la période du 22 septembre au 21 octobre s'appela le « premier mois ». Par une singulière inadvertance, Bosc (I, 123) et Champagneux (II, 305), qui devaient cependant avoir quelque pratique du calendrier républicain, ont imprimé « 23 septembre ». Barrière (II, 238) a fait de même. M. Dauban, qui avait le manuscrit de Mme Roland à sa disposition, a fait mieux encore (*Mémoires*, p. 380) : il a soigneusement noté que la lettre portait pour date « le 23 du premier mois de l'an second », a fait observer que « c'est bien le 23 septembre 1793 » (!!) et, retraduisant à sa manière cette date en style républicain, a trouvé qu'elle correspondait au « 2 vendémiaire an II », sans se douter que le mois de vendémiaire an II n'a pas existé !

C'est à cette date du 14 octobre que se termine, par cette lettre

à Robespierre, le cahier des *Anecdotes* (n° X), dont nous avons déjà parlé. Il semble que ce soit comme un cahier-journal où, à côté des autres rédactions entreprises en août et continuées en septembre, et comme par intermède, elle consignait de loin en loin ses réflexions. Elle l'avait commencé dès le 22 août (*Mémoires*, I, 182 et 187) ; elle y revient le 24 septembre, au sujet de la condamnation de Mme Lefebvre, la belle-mère de Pétion ; puis le 26, à propos de deux décrets rendus ce jour-là par la Convention[24] ; puis le 3 octobre, pour relever d'indignes calomnies de Robespierre contre Roland et Brissot ; enfin le 14 octobre, pour écrire à Robespierre cette lettre qu'elle n'envoya pas.

C'est donc dans cet ordre rigoureux, qui est à la fois celui du manuscrit et celui des temps, que les morceaux de ce cahier doivent être disposés. Bosc et Champagneux s'y sont conformés dans leurs éditions, tout en traduisant mal la date de la lettre à Robespierre ; Barrière a dispersé ces morceaux de la façon la plus arbitraire et la moins rationnelle, M. Dauban aussi ; M. Faugère les a donnés dans l'ordre vrai, sauf pour la lettre à Robespierre qu'il a transposée comme si elle était réellement du 23 septembre, alors que, même en ne tenant pas compte de l'ordre du manuscrit, il lui eût suffi de se régler sur la date qu'il avait su lire.

Comme nous l'indique cette lettre à Robespierre[25], Mme Roland, au 14 octobre, sans renoncer à ses idées de suicide, les ajournait jusqu'au procès des Girondins et surtout jusqu'à ce qu'elle connût le sort qu'on lui destinait. Dans ce répit de quelques jours, elle continue à correspondre avec Mentelle et écrit pour lui des cahiers de « confessions » que nous n'avons plus.

Nous croyons, en effet, que c'est dans le milieu d'octobre qu'elle envoya à Mentelle les deux lettres que nous avons, faute d'autre rubrique, désignées par les lettres C et D dans notre étude sur Jany[26]. En rapprochant ces lettres des deux autres dont nous avons déjà parlé (du 28 septembre et du 8 octobre) et de celles dont nous parlerons plus loin (25 et 27 octobre), on voit ce qu'elle attendait du vieux professeur : réunir ses cahiers, dispersés en trois ou quatre dépôts, et les publier un jour[27]. Mentelle lui paraissait convenir à cette mission : il était quelque peu historien ; de plus, il se

trouvait déjà dépositaire des *Mémoires* de Brissot, et elle le savait[28] ; enfin, il était en assez bon termes avec le parti victorieux[29] pour qu'elle pût espérer que le dépôt ne serait pas recherché entre ses mains.

C'est donc à lui, ainsi qu'il ressort de tous les indices que nous avons rassemblés, qu'elle avait dû faire passer, vers le 28 septembre, la fin de son 4e cahier, le 5e et le 6e (nos XXIX, XXX et XXXI), — autour du 4 octobre, le 7e cahier (n° XXXII), — le 8 octobre, le 8e cahier et les deux morceaux écrits à la suite (nos XXXIII, XXXIV et XXXV), ainsi que les *Dernières pensées* (n° XIX) avec les deux lettres (n° XX) qui les accompagnaient, — puis, après le 14 octobre, le cahier des *Anecdotes* (n° X), — et nous voyons d'autre part qu'elle l'autorisait à se faire remettre les cahiers épars des « trois dépôts[30] ». Il était donc bien en droit de dire, dans sa lettre à Champagneux du 25 mars 1800 que nous avons publiée dans notre étude sur Jany : « C'est à moi qu'elle a confié ses *Mémoires*. »

Elle lui indiquera même les mesures à prendre pour que la publication dont elle le charge ne puisse pas le compromettre en révélant qu'il s'est exposé à correspondre avec elle : « Vous disposerez du tout pour le mieux. On peut supposer la chute par une fenêtre et l'on envoie y regarder ceux qui ne veulent pas y croire. Comme il y a beaucoup d'ouvriers maçons et autres, il est facile d'imaginer qu'un d'eux, ou quelqu'un déguisé comme eux, se glissait à certaine heure sous ma fenêtre dans la cour intérieure et recevait le paquet. Cette idée est même fort bonne, elle a de la vraisemblance. Les *Portraits et anecdotes,* et autres morceaux détachés[31], ne doivent être présentés que comme des matériaux dont je me fusse servie dans un meilleur temps. » (Lettre à Jany, du 25 octobre.)

Mais est-ce là tout ce qu'elle confiait à Mentelle ?

Tout porte à croire qu'elle rédigea alors et lui fit remettre des cahiers où, continuant ses *Mémoires particuliers*, elle racontait les dernières années de sa vie, sans reculer devant l'aveu de son fier amour pour Buzot. Qu'on nous permette d'en donner ici les preuves :

Il semble que, du jour où elle commença ses *Mémoires particu-*

liers (9 août), son dessein ait été de les conduire jusqu'au bout, jusqu'à la confidence dernière. Nous y pouvons noter, en trois endroits au moins, l'intention formelle de ne rien faire :

T. II, p. 91-92 (4e cahier, écrit en août) : « ... Mais cela [la sévérité des mœurs] ne met point à l'abri de ce qu'on peut appeler une passion, et peut-être même reste-t-il plus d'étoffe pour l'entretenir. Je pourrais ajouter ici, en géométrie, C. C. Q. F. D. [c'est ce qu'il faudrait démontrer]. *Patience ! nous avons le temps d'arriver à la preuve*. »

Ibid., p. 177 (seconde partie du 6e cahier, écrit en septembre) : « ... Je l'attends [la mort], et je n'aurais pas songé à remplir le court intervalle qui nous sépare du récit de ma propre histoire, si la calomnie ne m'avait traduite sur la scène pour attaquer plus grièvement ceux qu'elle voulait perdre. *J'aime à publier des vérités qui ne m'intéressent pas seule, et je n'en veux taire aucune* pour que leur enchaînement serve à leur démonstration. »

Ibid., p. 182 (même cahier) : « ... [Si on ne m'eût pas fait] une sorte de célébrité que je n'ai point enviée, au lieu de passer mon temps à détruire le mensonge, je lirais un chapitre de Montaigne... et j'adoucirais la rigueur de ma prison, *sans m'appliquer à faire ma confession.* »

Cette confession complète, si résolument annoncée, la trouvons-nous dans les cahiers dont se compose le manuscrit ? Ne parlons pas des aveux indirects, frémissants de passion, qui échappent çà et là[32], mais qui ne sont que des allusions rapides. Cherchons des passages explicites, nous n'en rencontrerons que trois :

Ibid., p. 244 (*Aperçu*, etc., écrit entre le 4 et le 8 octobre, d'après nos conjectures) : « J'honore, je chéris mon mari comme une fille sensible adore un père vertueux à qui elle sacrifierait même son amant ; *mais j'ai trouvé l'homme qui pouvait être cet amant*, et demeurant fidèle à mes devoirs, mon ingénuité n'a pas su cacher les sentiments que je leur soumettais... »

Ibid., p. 246-247 (*Aperçu*, etc.). C'est le cruel portrait de Lanthenas, l'ami infidèle : « ... C'était un bon et tendre frère, mais il ne pouvait être autre pour mon cœur... Lanthenas, apparemment comme le vulgaire, content de ce qu'il a lorsque d'autres

n’obtiennent pas davantage, *s’aperçut que je ne demeurais point insensible*, en devint malheureux et jaloux ; rien ne rend si maussade et même injuste ; je le sentis et j’étais trop fière pour l’épargner ; il s’éloigna d’autant plus furieux, *imaginant le pis* ; ses opinions même prirent une nouvelle feinte ; son cœur l’empêchait d’être féroce comme les Montagnards, mais il ne voulait plus voir comme moi, et bien moins *comme celui qu’il me voyait chérir*… »

Ibid., p. 257 (*Mes Dernières pensées*) : « *Et toi que je n’ose nommer !* — Toi que l’on connaîtra mieux un jour, en plaignant *nos communs malheurs* ; *toi que la plus terrible des passions n’empêcha pas de respecter les barrières de la vertu*, t’affligerais-tu de me voir te précéder aux lieux où nous pourrons *nous aimer sans crime*, où rien ne nous empêchera d’être unis ?... je vais t’y attendre et m’y reposer... Demeure, pour accuser l’injustice qui t’a proscrit. Mais si l’infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennemi, ne souffre point qu’une main mercenaire se lève sur toi, meurs libre comme tu sus vivre, et *que ce généreux courage qui fait ma justification l’achève par ton dernier acte*. » Puis, un peu plus loin, après avoir fait ses adieux à tous ceux qu’elle a aimés : « Adieu... non, c’est de toi seul que je ne me sépare point ; quitter la terre, c’est nous rapprocher. »

Quelque significatifs que soient ces passages, le nom de Buzot n’y est pas prononcé ; ce sont des aveux plutôt qu’un récit ; il est difficile d’y voir la confession complète qui nous était annoncée.

Prenons maintenant les lettres écrites en octobre à Mentelle :

Lettre du 8 octobre : « S’il se passe quelque temps, je *continuerai* mes *Mémoires* ; si je n’ai pas le temps de les conduire bien loin, je m’en consolerai… »

« Adieu, Jany, je vous honore et je vous aime ; je m’éteins en paix, en songeant que vous ferez revivre de moi *tout ce que j’ai pu en faire connaître ; il ne manque que des détails, dont je ne tairais pas un seul si j’avais plus de temps*, mais dont nul n’est en contradiction avec ce qui précède. »

Voilà ce qu’elle écrit le 8 octobre, en envoyant à Jany (Mentelle) le pli qui renfermait les *Dernières pensées* et sans doute aussi l’*Aperçu*, c’est-à-dire les morceaux d’où sont extraits les trois passages qu’on a lus plus haut. C’est le commentaire le plus démons-

tratif, fait par elle-même, de l'impression qu'ils nous ont laissée. Surprise dans la rédaction de ses *Mémoires particuliers* par les graves événements du 3 octobre, elle n'a pu qu'ébaucher sa confession, dire l'essentiel, mais sans avoir le temps de donner les détails qu'elle était résolue à faire connaître[33].

Au contraire, les autres lettres à Mentelle, postérieures à celle du 8 octobre, font nettement allusion à des confessions complètes, circonstanciées :

Lettre C

… Je vous envoie encore un cahier et je tâcherai de tirer[34] ce qui précède. Ce sera, comme vous dites, *Mes confessions*, car je n'y veux rien celer. *Mais la fin ne pourrait pas être publiée si tôt...*

Je me crois perdue ; sans cette croyance, *je ne prendrais pas la peine de me confesser...*

Il est trop vrai, Jany, qu'on ne peut *se confesser* sans révéler aussi la confession de quelques autres ; c'est quelquefois délicat et, à mesure que j'avance, je sens que j'ai plus à dire d'autrui. Mais j'ai fait mon calcul et pris mon parti : *Je dirai tout, tout, absolument tout*. Ce n'est que comme cela qu'on peut être utile.

Adieu, mon ami, mon confident… Adieu, je vais donc continuer.

Comme on va le voir par ce qui suit, Mentelle, en recevant ces confidences embarrassantes, s'inquiète d'avoir à les publier, alors même que ce ne serait pas « si tôt ». Dans une visite d'abord, puis dans une lettre, où le nom de Buzot fut certainement prononcé, il fait part à la prisonnière de ses scrupules ; elle lui répond en affirmant plus que jamais sa résolution de tout dire, et en lui annonçant l'envoi d'une boîte contenant de nouveaux cahiers et un portrait de Buzot[35]. Écoutons-la parler :

Lettre D

Je sens la délicatesse qui vous fait répugner à l'idée de *publier jamais mon secret* ; cette délicatesse pour autrui m'aurait empêchée de le confier au papier, *s'il n'eût été deviné et travesti*[36]. Quant à moi, personnellement, je ne tiens absolument qu'à la vérité ; je n'ai jamais eu la plus légère tentation d'être estimée plus que je ne vaux...

Oui, vous l'avez vu, vous le dépeignez bien[37] ; vous trouverez son por-

trait peint, et aussi *écrit*[38], dans certaine boîte qu'on vous remettra ; c'est ma plus chère propriété, je n'ai pu m'en défaire que dans la crainte qu'il soit profané ; conservez-les bien, pour les transmettre un jour. Mais, à propos de cette boîte, *qui contient autant et plus de manuscrit que vous en avez déjà*, faites-moi dire le jour où on pourra vous la porter au matin, afin que votre cachette soit prête...

Lettre du 25 octobre. Ici, les instructions au mandataire sont d'une précision qui ne laisse plus de doute :

J'aurais désiré que le *Portrait* que vous savez fût aussi gravé ; mais ce serait peut-être à garder pour joindre au *Dernier supplément*, celui adressé *nommément à Jany*... [Les mots sont soulignés dans le texte.]

Résumons maintenant ces diverses données. Mentelle a reçu, depuis le 8 octobre, de nouveaux cahiers, formant un *Dernier supplément*, qui lui est *nommément* adressé, où Mme Roland dit « tout, tout, absolument tout », et qui sont comme « la fin » des *Mémoires particuliers* ; mais « cette fin ne pourra pas être publiée si tôt ». Mentelle devra attendre et il y joindra alors le portrait de Buzot, qu'il aura fait graver. Ainsi, le vieux professeur est chargé de deux publications distinctes : l'une aussitôt que possible, pour les *Mémoires particuliers* tels que nous les avons et les divers morceaux historiques ; l'autre, renvoyée à une date plus éloignée, pour les suprêmes confidences, formant le *Dernier supplément*, celui adressé *nommément* à Jany.

C'est à Mlle Cl. Bader que revient le mérite d'avoir vu nettement, en 1892, dans les articles du *Correspondant* cités plus haut, que le *Supplément* dont parle la lettre du 25 octobre désigne des manuscrits que nous n'avons plus.

Et cependant la disparition de ces manuscrits soulevait tant de questions que, après avoir d'abord, dans notre étude sur Jany, conclu comme Mlle Bader, nous nous sommes demandé un instant si ce n'était pas là une hypothèse trop peu justifiée ; si ce *Dernier supplément* n'était pas, tout simplement, l'*Aperçu* qui vient à la suite des *Mémoires particuliers*.

Quand on considère, en effet, que les *Mémoires particuliers* où

Mme Roland raconte sa jeunesse s'interrompent au milieu de l'année 1777 ; qu'on trouve à la suite (rattaché expressément par une note), sous le titre de *Aperçu de ce qui resterait à traiter pour servir de dernier supplément aux Mémoires*, un résumé rapide, en dix-sept pages, de sa vie depuis 1777 jusqu'au début de la Révolution ; que ce morceau contient précisément deux passages d'aveux très francs, l'un à propos de Roland, l'autre à propos de Lanthenas ; quand d'autre part, on rapproche les expressions de *Dernier supplément* employées par Mme Roland dans les deux cas, on est tenté d'abord de ne pas conclure à l'existence de manuscrits supprimés après elle.

Mais véritablement, si le *supplément pour Jany* dont parle la lettre du 25 octobre n'était autre que l'*Aperçu*, tous les passages des lettres à Mentelle que nous venons de transcrire n'auraient plus aucun sens !

Nous avons d'ailleurs, pour confirmer toutes les preuves morales qui ressortent de nos citations mêmes[39], une preuve matérielle qu'il est temps de produire. L'éditeur de 1820, M. Barrière, à qui Bosc avait confié tous les papiers inédits venant de Mme Roland qu'il n'avait pas fait entrer dans la composition du manuscrit, — et qui en a publié plusieurs (entre autres, précisément, les deux lettres à Mentelle des 28 septembre et 8 octobre), — M. Barrière écrit, dans sa *Notice* préliminaire (p. XXXIII) :

> Mme Roland, DANS UN FRAGMENT INÉDIT QUI N'ÉTAIT POINT DE NATURE À VOIR LE JOUR, s'exprime ainsi sur son propre compte : « Je ne m'abaisserai jamais à dissimuler mon caractère et mes principes, et sans chercher à me montrer, je me laisse connaître, parce qu'il serait indigne de moi de me cacher... »

Ainsi, M. Barrière avait sous les yeux, en 1820, UN FRAGMENT INÉDIT QUI N'ÉTAIT POINT DE NATURE À VOIR LE JOUR, et les lignes qu'il en extrait semblent justement tirées d'un cahier de confessions.

Comment ces cahiers avaient-ils passé de Mentelle à Bosc et de Bosc à Barrière ? C'est ce que nous rechercherons dans la suite de cet examen. Qu'il nous suffise, pour le moment, d'avoir établi qu'entre le 8 et le 25 octobre Mme Roland les a écrits et confiés à la garde de Mentelle.

Après cette longue, mais nécessaire digression sur des cahiers qui devraient se trouver au manuscrit, arrivons aux autres morceaux qui y figurent.

Lettre à Jany, du vendredi 24 octobre (lisez 25). Le procès des Girondins vient enfin de s'ouvrir. Des quarante députés décrétés d'accusation le 3 octobre sur le rapport d'Amar, vingt et un ont comparu le 24 devant le Tribunal révolutionnaire, et Fouquier-Tinville, dans cette première séance, a fait lire par le greffier, en guise d'acte d'accusation, le rapport même qu'Amar avait présenté à l'Assemblée trois semaines auparavant.

Ce jour-là, Mme Roland, citée comme témoin, a été conduite de Sainte-Pélagie au Palais de justice, a assisté à l'ouverture de l'affaire, a entendu la lecture de l'acte d'accusation, après quoi elle a été menée au greffe, pour y attendre son tour de déposer. Elle y est restée de longues heures, au milieu des allées et venues des gens du Palais ; elle y a rencontré Mentelle, qui a pu l'entretenir un instant et lui remettre un billet à la dérobée ; elle y a vu Adam Lux, appelé comme elle en témoignage, qui lui a glissé une lettre de Champagneux, dont il était le compagnon de captivité à La Force, et elle a trouvé le moyen d'écrire séance tenante et de lui confier un mot pour Champagneux ; puis, l'audience s'étant terminée sans que son tour soit venu, on l'a reconduite à sa prison[40].

C'est de là que le lendemain, 25 octobre, elle écrit à Jany (Mentelle) la lettre (n° XXI) que Bosc a insérée au manuscrit.

Cette lettre est datée du « vendredi, 24 octobre ». Mais c'est une distraction de la prisonnière, car le 24 octobre était un jeudi, Bosc et tous les éditeurs venus après lui ont reproduit cette inexactitude, excepté M. Faugère, qui a rectifié comme il convenait. C'est bien, en effet, le jeudi 24 octobre que s'est tenue la première audience du procès, c'est bien ce jour-là que Mme Roland a été conduite au Palais, et c'est bien le lendemain, vendredi 25 octobre, qu'elle écrit à Mentelle, puisqu'elle lui dit : « *Hier*, au Palais... », détail que n'a pas remarqué M. Barrière (II, p. 266), lorsqu'il suppose que la lettre a été écrite « le soir, après la séance ».

Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar (n° XVI). Elle a daté ce morceau du « 25 octobre », mais là

encore elle s'est trompée au moins d'un jour, comme on va le voir par son propre texte :

Appelée comme témoin aux débats, écrit-elle, j'ai assisté en cette qualité à l'ouverture de l'affaire ; ... retirée, après l'acte d'accusation, j'attendais mon tour d'être appelée ; il n'est pas venu, on m'a ramenée dans ma prison ; *voici le troisième jour, on ne vient point encore*... j'attends l'huissier comme une âme en peine attend son libérateur : je n'ai écrit ce qu'on vient de lire que pour tromper mon impatience. Ce 25 octobre. [*Mémoires*, I, 315-316.]

Selon qu'on interprète les mots que nous avons soulignés, c'est 26 octobre et même 27 octobre qu'il faut lire. Disons nettement le 27, en nous appuyant sur la remarque suivante : Mme Roland a subi, dans son propre procès, deux interrogatoires, le 1er et le 3 novembre. Lorsqu'elle en rend compte (*Notes sur mon procès*), elle parle d'abord naturellement de l'interrogatoire du 1er, puis elle ajoute, quand elle arrive à celui du 3 : « *Deux jours après*, j'ai été appelée de nouveau... » ; si donc elle compte *deux jours* pour l'intervalle du 1er au 3 novembre, c'est bien un intervalle du 24 au 27 novembre que semblerait indiquer l'expression « le troisième jour ».

Ces vingt-quatre pages d'*Observations*, fiévreusement écrites en trois jours, furent envoyées par elle à Mentelle, avec une lettre dont nous n'avons plus qu'un fragment, et qui semble être moins une lettre qu'un morceau détaché de ces confidences, de ce « *Dernier supplément* adressé *nommément* à Jany ». Mlle C. Bader a publié ce fragment, avec des coupures, en 1892 ; il est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms., *N. a. fr.* 4697) ; nous l'avons reproduit, en entier, d'après l'original, dans notre étude sur Jany (lettre F). Il se termine par ces lignes : « Maintenant, Jany, parcourons un peu cet acte d'accusation qui va conduire à la mort de nouveaux Sydney, à la suite desquels j'aurai l'honneur de me trouver. » Ce morceau accompagnait donc évidemment l'envoi à Mentelle du cahier des *Observations sur l'acte d'accusation d'Amar*. À cette preuve tirée du texte s'ajoute une preuve matérielle : le papier (légèrement bleuté), l'encre, l'allure de la plume sont absolument identiques dans le cahier des *Observations* et dans ce fragment.

Lettre à Bosc, du 20 (lisez 26 ou 27) *octobre 1793* (n° XXII). La

date du 20, inscrite à l'autographe, n'est qu'un lapsus de plume. Bosc, dans son édition (II, p. 84) a corrigé et a imprimé 26, date qu'ont adoptée tous les autres éditeurs. Nous croyons même, à lire cette lettre de près, que la date du 27 serait plus plausible[41]. Quelle que soit vraiment, quand il s'agit du manuscrit de Mme Roland, l'autorité de Bosc, nous avons déjà relevé à sa charge assez d'inexactitudes de datation pour nous faire scrupule de le rectifier quand il semble que le texte le permet.

On voit par cette lettre que Mme Roland, cherchant un autre moyen de suicide que le premier imaginé vers le 8 octobre, avait demandé du poison à Bosc, et qu'il avait refusé.

Rappelons que c'est dans le dernier paragraphe de cette lettre que nous avons trouvé la preuve décisive de l'identité de Mentelle et de Jany. Mme Roland avait écrit : « Je vous embrasse tendrement. M... vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin ; mais prenez garde à ne pas vous exposer. » Quand Bosc, en préparant le manuscrit pour l'imprimeur, remplaça par des noms complets les noms que Mme Roland n'avait écrits qu'en initiales, Champagneux au lieu de Chp., Grandpré au lieu de Grp., il biffa l'M et mit *Jany* à la place.

§ 5. Morceaux écrits en novembre 1793.

Dans la matinée du 31 octobre, entre midi et deux heures (Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, I, 426-427), les vingt et un furent conduits de la Conciergerie à la guillotine. Le même jour, Mme Roland était transférée de Sainte-Pélagie à la Conciergerie, sur un mandat décerné par Fouquier-Tinville[42]. C'est donc littéralement que Riouffe (*Mémoires d'un détenu*) a pu écrire : « Le sang des Vingt-Deux fumait encore, lorsque la citoyenne Roland entra à la Conciergerie... »

C'est dans cette prison qu'elle écrivit :

1° *Notes sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé* (n° XXIII) ;
2° *Projet de défense au tribunal* (n° XVII).

Si étroite que fut sa captivité, elle put encore, dans ces quelques jours précédant sa mort, correspondre avec le dehors. On trouve au manuscrit, à côté des *Notes sur mon procès*, un feuillet blanc sur lequel on lit : « À la citoyenne bonne Fleury, rue de la Harpe, n° 51. » Ainsi, c'est à sa fidèle servante, gardienne de son logis, qu'elle aurait fait parvenir, — si toutefois Bosc a placé le feuillet où il devait être, — le compte rendu de ses deux interrogatoires, d'une si remarquable exactitude comparé au texte officiel que nous possédons[43]. Nous savons d'ailleurs qu'elle avait abouché la brave fille avec Mentelle[44].

Nous avons déjà dit que ces deux interrogatoires sont des 1er et 3 novembre. Il est probable qu'elle a dû les écrire aussitôt, au sortir du greffe.

Quant au *Projet de défense au tribunal*, Bosc (II, 91-96) nous apprend que « cette pièce était destinée à être lue comme mémoire justificatif ; elle fut écrite à la Conciergerie dans la nuit qui suivit son interrogatoire ». Donc, dans la nuit du 3 au 4 novembre. Ainsi que Bosc l'indique, elle ne fut pas lue au tribunal, qui d'ailleurs ne l'aurait pas permis.

Mme Roland fut jugée, condamnée et exécutée le 8 novembre[45]. Roland, en apprenant qu'elle allait périr, se tua dans la nuit du 10 au 11 novembre.

IV

CONSTITUTION DU MANUSCRIT DES *MÉMOIRES* ET ÉDITION DE BOSC (1795)

Comment ces cahiers, écrits à l'Abbaye et à Sainte-Pélagie, ont-ils pu sortir de la prison ? comment ont-ils été rassemblés ?

Rappelons d'abord comment ils ont été rédigés.

« Puis-je écrire ? » voilà la première question que Mme Roland adresse au concierge, en entrant à l'Abbaye (*Mémoires*, I, 26), et dès le lendemain, elle installe son « bureau » (*id.*, 32). À Sainte-Pélagie, à peine écrouée, elle achète au concierge « une écritoire, du papier, des plumes » et « s'établit » (*id.*, 210). C'est donc le concierge même

de la prison, Lavacquerie à l'Abbaye, Bochaud[46] à Sainte-Pélagie, qui lui fournit ces cahiers de gros papier, grisâtre, quelquefois bleuâtre, dont est formé son manuscrit.

À mesure qu'elle les termine, elle les cache jusqu'à ce qu'une occasion se présente de les faire passer au-dehors. La faveur dont elle jouit quelque temps à Sainte-Pélagie d'échanger sa « triste cellule » contre une jolie chambre de rez-de-chaussée *pourvue d'armoires*, puis (quand l'ordre d'un des administrateurs l'obligea à remonter « dans un corridor ») de garder néanmoins pendant le jour l'usage de cette chambre et d'y laisser « ses objets d'étude », ne put que lui faciliter les moyens de dissimuler ses manuscrits et de ne les « tirer » de leur cachette qu'au moment de les expédier (voir *Seconde arrestation* et *Lettres à Jany*, *passim*). Elle nous parle en plusieurs endroits de la « boîte » où elle les enfermait : « 5 septembre. Je coupe ce cahier pour joindre dans la petite boîte ce qui en est écrit. » (*Mémoires*, II, 109.) — « Je vais expédier ce cahier, quitte à suivre sur un autre si on m'en laisse la faculté… 4 octobre. » (*Ib.*, 220.)

D'autre part, elle recevait des visites :

D'abord, sa fidèle servante, sa *bonne* Fleury, qui accourt à l'Abbaye dès le premier jour (I, 33), qui pourra continuer à la voir à Sainte-Pélagie (voir notre étude sur Jany, lettre E, note 38), et qui restera jusqu'à la fin en communication avec elle. Puis son brave domestique Lecoq (Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, IV, 482).

En même temps, ses amis (Champagneux, jusqu'à son arrestation du 4 août ; Bosc, jusqu'au milieu de septembre et peut-être même en octobre ; Grandpré, fréquemment d'abord, puis plus rarement vers la fin (I, 226) ; dans les derniers temps, Mentelle, auquel elle confie maintes commissions).

Ajoutons les visites inattendues, Mme Goussard qui lui apporte le 22 juin des lettres de Buzot (I, 203 ; cf. *Lettres à Buzot*, éd. Dauban, p. 20), et la sœur de Mme Goussard ; probablement Mme Louvet, allant et venant de Paris vers son ami fugitif ; Henriette Cannet qui vient, en juillet, lui offrir de la faire évader en changeant d'habits avec elle (II, 248) ; Chauveau-Lagarde, qui la met en relations avec Mentelle.

Tous apportaient et remportaient des lettres. En juin et au

commencement de juillet, la prisonnière correspond sans trop de peine avec Lauze-de Perret ; elle reçoit, par Champagneux sans doute, des nouvelles de Roland réfugié à Sainte-Radegonde, puis à Rouen, et lui envoie des siennes ; par Mme Goussard et sa sœur, elle échange des lettres avec Buzot ; par Grandpré, elle envoie, en août, une lettre à Brissot (I, 223), etc. À partir des premiers jours de septembre, quand la Terreur a réellement commencé, les moyens de communiquer deviennent plus difficiles ; cependant au 11 septembre, elle a reçu une lettre de Montané, l'ancien président du Tribunal révolutionnaire, alors détenu à La Force[47] ; même en octobre, elle a des nouvelles toutes récentes de Villefranche et de son beau-frère, le chanoine Dominique Roland[48] ; et si elle refuse de voir les *Mémoires* de Brissot, que Mentelle voulait lui faire lire, nous constatons du moins par là que celui-ci avait les moyens de les lui faire parvenir (lettre à Jany C).

Toutes ces facilités n'ont rien qui doive étonner ; plus d'un, parmi les agents subalternes, avait été choisi sous l'administration de Roland et devait garder quelque complaisance pour la femme de l'ancien ministre ; elle s'arrangeait d'ailleurs pour payer généreusement les services rendus (*Mémoires*, I, 35, 230) ; mais considérons surtout que, quoi qu'on fasse, on n'arrive pas à tenir trois mille personnes[49] au secret. Nous voyons que les journaux pénétraient dans les prisons le jour même où ils paraissaient ; le 3 juin, dès le matin, Mme Roland lit dans le journal le décret d'arrestation rendu la veille contre les « Vingt-Deux » (I, 35) ; le 9 juin, elle a sous les yeux le journal de Dulaure du même jour (I, 47-49) ; le 5 septembre au soir, elle connaît les redoutables décrets arrachés le matin même à la Convention, etc.

Le difficile n'était donc pas de communiquer avec le dehors et d'y faire parvenir ses cahiers ; c'était plutôt de leur trouver des dépôts assurés contre les visites domiciliaires, les appositions de scellés, etc., toujours suspendues sur la tête de ses amis, jusqu'au jour où la publication pourrait avoir lieu sans danger pour les dépositaires.

Quand elle avait dû, après avoir écrit ses premiers cahiers, songer à un dépositaire, ce n'est pas Champagneux qu'elle avait choisi.

Il ressort en effet très nettement des textes rapprochés dans le chapitre précédent, que les cahiers des *Notices* étaient sous la garde d'un autre ami, qui les passait à Champagneux pour être copiés (en vue d'en assurer la conservation par un double exemplaire) et revenir ensuite à leur détenteur ; que les sept premiers cahiers étaient déjà rentrés ainsi au dépôt, lorsque les suivants furent brûlés chez Champagneux aux premiers jours d'août, et ne durent qu'à cette circonstance d'échapper à la destruction.

Tout porte d'ailleurs à croire que ce premier dépositaire n'était autre que le fidèle Bosc. Il était, après l'ingrat Lanthenas, le plus vieil ami des Roland[50] ; c'est lui qui, le 1er juin, en apprenant l'arrestation de son amie, avait couru au logis de la rue de la Harpe pour y recueillir sa fille et la conduire chez Mme Creuzé-Latouche (*Mémoires*, I, 43) ; c'est lui encore qui, le lendemain, avait fait sortir Roland de Paris et l'avait caché dans sa maison de Sainte-Radegonde, au fond des bois de Montmorency[51]. De juin à août, nous le voyons visiter assidûment la prisonnière (*Mémoires*, I, 41, 218). C'est lui enfin que les contemporains (qui ignoraient le rôle de Mentelle) ont tous considéré comme ayant été le véritable, l'unique dépositaire des manuscrits. « C'est entre ses mains que Mme Roland déposa ses *Mémoires* », dit Cuvier dans son éloge historique de Bosc, en 1829[52] ; « Les *Mémoires* de Mme Roland, qu'il avait reçus en dépôt et qu'il avait tenus cachés pendant huit mois dans le creux d'un rocher... », écrit la même année, dans sa *Notice* sur Bosc, le baron de Silvestre[53] ; « Les écrits dont il avait été le courageux dépositaire », avaient déjà dit, dans l'*Avertissement* de leur édition des *Mémoires*, en 1820, MM. Berville et Barrière (p. XIV) ; « C'est à son amitié courageuse qu'on en doit la conservation », ajoutait un peu plus loin M. Barrière dans la *Notice sur Mme Roland* placée à la suite de l'*Avertissement* (p. XL).

Il est donc hors de doute qu'il a reçu, sinon le seul dépôt, du moins un des plus considérables, et puisque c'est à Mentelle (ainsi qu'on l'a vu) que les cahiers de la dernière période ont été adressés, c'est à Bosc nécessairement — puisque Champagneux est hors de cause — qu'ont dû être confiés ceux de la première. Tous ? nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer. Mais, à défaut de preuve con-

traire, on peut bien le considérer comme ayant reçu d'abord les cahiers des *Notices*, dont les sept premiers seulement lui revinrent de chez Champagneux, puis les cahiers écrits du 8 août au 5 septembre, tant ceux qui devaient suppléer aux *Notices* perdues que ceux où la prisonnière commençait le récit de ses premières années.

Mais, à partir d'un moment qui se place entre le 5 et le 28 septembre, c'est Mentelle, comme on l'a vu, qui succède à Bosc dans le rôle de dépositaire. Bosc a dû quitter, par destitution ou démission prudente, ses fonctions d'administrateur des Postes[54] ; suspect, retiré à Sainte-Radegonde, il ne vient plus que rarement et difficilement à Paris[55] ; il n'est plus possible de lui faire passer de nouveaux cahiers. C'est à Mentelle, qui peut sans péril aller et venir, que Mme Roland a recours.

Au commencement d'octobre, les cahiers sont en « trois dépôts » (lettre à Mentelle, du 8), ce qui suppose au moins un troisième confident, dont nous ne trouvons d'ailleurs aucune trace. Au 25 octobre (lettre à Mentelle), Mme Roland parle « du petit dépôt chez Mme Gch. », sans que nous puissions dire s'il se confond avec les précédents, ni rétablir le nom entier de cette amie inconnue[56].

Quoi qu'il en soit, dès le 8 octobre, Mentelle avait mandat de rassembler tout ce qui existait dans les divers dépôts, de le réunir à ce qu'il avait déjà reçu et à ce qu'il devait recevoir encore, et de tirer du tout une œuvre d'ensemble, un *Appel à la postérité*, — sauf à réserver les cahiers des dernières *Confessions* pour un temps plus éloigné.

Mais alors comment se fait-il que ce soit Bosc, et non plus Mentelle, qui, en 1795, ait publié le manuscrit de Mme Roland ?

Du 8 novembre 1793 à la chute de Robespierre (27 juillet 1794), on présume aisément ce qui a dû se passer. C'était la pleine Terreur. Chacun gardait son dépôt en tremblant, Mentelle dans son logement du Louvre, au-dessus de la salle où siégeait « l'exécrable Commission populaire[57] », Bosc dans l'ermitage de Sainte-Radegonde, « au-dessus de la poutre de la grande porte[58] ».

Robespierre tombé, Mentelle ne paraît pas, pour des raisons que nous ignorons, avoir revendiqué la mission qui lui avait été si expressément confiée. Il est probable que Bosc, qui veillait sur Eu-

dora Roland, qui l'avait placée d'abord chez Mme Creuzé-Latouche, puis chez une maîtresse de pension, Mme Godefroid[59], et qui, de 1794 à 1796, fut son tuteur légal[60], invoqua les droits qu'il tenait de ce titre, et que Mentelle ne fit pas difficulté de les reconnaître. Il dut donc remettre à Bosc tous les manuscrits qu'il avait entre les mains, même ceux des *Confessions* dernières. Il fit mieux, il lui donna les lettres si confidentielles qu'il avait reçues de Mme Roland[61]. Ceci ne saurait faire un doute, puisque Bosc en publia une aussitôt dans son édition des *Mémoires* (la lettre du 25 octobre) et que plus tard il en remit cinq autres à M. Barrière, qui en donna deux dans son édition en 1820 (lettres du 28 septembre et du 8 octobre), laissant les trois autres dans ses papiers, où elles ont été trouvées et publiées (en grande partie), en 1892, par Mlle Cl. Bader.

En réunissant les papiers remis par Mentelle à ceux qu'il conservait lui-même et à ceux qu'il put trouver dans les autres « dépôts », Bosc eut donc, après la Terreur, tout ce qui restait des cahiers de la prisonnière. Au commencement de 1795, il jugea le moment venu de les publier, d'abord pour accomplir la volonté de Mme Roland, puis pour procurer quelques ressources à sa pupille, que l'application des lois révolutionnaires avait privée de l'héritage de ses parents.

Il s'occupa donc de constituer le manuscrit pour l'imprimeur. L'ordre dans lequel il classa les cahiers est à peu près celui de leur rédaction, sauf que :

1° Le cahier n° X (*Anecdotes*) est mal placé ; n'ayant été terminé que le 14 octobre, il ne devrait venir que beaucoup plus loin ;

2° Le cahier n° XVI (*Observations sur l'acte d'accusation d'Amar*), daté du 25 octobre (il devait même l'être du 27), aurait dû aussi être rejeté plus loin ;

3° Le cahier n° XVII (*Projet de défense au tribunal*) aurait dû être mis tout à fait à la fin du manuscrit ;

4° le n° XVIII (*Interrogatoire du 12 juin*) doit être placé ou bien immédiatement après les *Notices historiques* (I-VII), ainsi que l'a fait M. Faugère, ou bien tout à fait en dernier supplément ;

5° Il aurait fallu intervertir les nos XIX et XX, la *Lettre à ma fille*

ayant été écrite avant les *Dernières pensées* ;

6° Les cahiers XXV-XXXV (*Mémoires particuliers, Aperçu, Notes*), qui, dans l'ordre où ils ont été écrits, s'intercalent dans la série au lieu de la terminer, ont été rassemblés à la fin du manuscrit. Là, Bosc a obéi à une nécessité évidente. Si loin qu'on pousse le respect de l'ordre chronologique, ces cahiers font un tout qui ne peut se morceler.

Ils devront toujours ouvrir ou fermer la série.

D'autre part, à l'impression, Bosc a encore modifié légèrement l'ordre du manuscrit constitué par lui ; par une correction heureuse cette fois, il a reporté le *Projet de défense au tribunal* à la fin des morceaux historiques et l'*Interrogatoire* du 12 juin en supplément.

En somme, Bosc a essayé, dans le classement des cahiers, et plus encore à l'impression, répondant certainement en cela à la pensée de son amie, de *composer* une œuvre. Il a rassemblé, après les *Notices historiques* qui ouvrent le volume, les morceaux divers composés en août pour suppléer à leur perte, mais en y intercalant à tort le cahier des *Anecdotes*, puisqu'il n'a été terminé qu'en octobre ; il a placé ensuite la *Seconde arrestation*, qui est de la fin d'août ; après cela, il a donné assez confusément les morceaux de circonstance écrits en octobre et aux premiers jours de novembre, puis a fait une section à part pour les *Mémoires particuliers*. Toute cette disposition, vue en gros, est assez acceptable ; on y distingue sans peine quatre groupes d'écrits : 1° les *Notices* ; 2° les morceaux écrits pour y suppléer ; 3° les morceaux divers, depuis la *Seconde arrestation* (20 août), jusqu'au *Projet de défense au tribunal* (4 novembre), dont l'ensemble est comme un journal de captivité ; 4° les *Mémoires particuliers*. À notre point de vue critique, elle reste insuffisante ; nous voudrions suivre jour par jour la plume de la prisonnière et l'ordre rigoureusement chronologique pourrait seul contenter pleinement notre curiosité. On peut dire néanmoins, étant données les habitudes littéraires de 1795, que Bosc s'est comporté, dans ce classement, en éditeur consciencieux. On verra que les éditeurs venus après lui en ont usé avec une toute autre liberté.

Mais il n'inséra pas au manuscrit tous les cahiers qu'il avait

entre les mains. Des cahiers écrits en août 1793, il ne jugea pas nécessaire d'imprimer ceux qui correspondaient aux parties retrouvées. Il ne fit exception que pour les deux cahiers du *Premier ministère* et nous avons vu qu'il se crut obligé de s'en excuser dans une note. Quant aux cahiers *Brissot* et *Danton*, il les mit tout à fait de côté, sauf à en extraire quelques passages qu'il inséra, en notes, dans les *Notices historiques*. C'est ainsi qu'il tira du cahier *Brissot* le célèbre jugement sur Mirabeau (*Mémoires*, I, 54), et du cahier *Danton*, la longue note relative à Grandpré (*Mémoires*, I, 103-104), mais en l'abrégeant beaucoup (voir Cl. Bader, *Le Correspondant* du 10 juillet 1892, p. 148-149).

Il garda aussi par devers lui les cahiers contenant les *Confessions*, le « *Dernier supplément* adressé nommément à Jany ». Ni lui, ni Louvet qu'il allait prendre pour éditeur, ni aucun des amis qui glorifiaient en Mme Roland l'héroïne de la Gironde, n'auraient pu se résoudre à publier en 1795 le secret de son amour pour Buzot. D'ailleurs Bosc était le tuteur d'Eudora Roland, et songeait alors à l'épouser. Faire le silence sur cette crise était véritablement pour lui une obligation morale. Détruisit-il les cahiers ou se contenta-t-il de ne pas les publier ? Nous penchons vers cette dernière supposition, puisqu'il semble, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'il en communiqua un passage à M. Barrière en 1820.

Pour les mêmes raisons, il ratura dans les autres cahiers tous les passages où cette passion pour Buzot était trop clairement exprimée[62]. Mais la main du bon naturaliste manquait de dextérité, et laissa subsister, par mégarde, en plus d'un endroit, des traits qui, de bonne heure, éveillèrent la curiosité du lecteur[63].

Un autre scrupule, très légitime chez lui, l'amena à retrancher, ici une expression trop vive ou trop leste (*Mémoires*, II, 88, 233), là des pages entières d'une malheureuse crudité (*Mémoires*, II, 28-34 et 35-37), que Sainte-Beuve a appelées « un acte immortel d'impudeur ».

Enfin, partageant les préjugés de son temps contre Dieu, il supprima les derniers mots de l'*Aperçu* : « ... Dieu juste, reçois-moi ! » Il lui déplaisait sans doute que son amie fît profession de déisme[64].

Après ces précautions à l'égard de Mme Roland elle-même, signalons divers ménagements pour les vivants ; du portrait de Lanthenas, si durement traité, Bosc adoucit quelques touches et retrancha même des passages entiers (*Mémoires*, II, 246-247) ; il tronqua aussi, pour ne pas accabler cet ancien ami, sa lettre à Jany du 25 octobre (*ibid.*, 272-273). D'autre part, dans les cahiers des *Portraits et anecdotes*, il supprima les portraits de M. J. Chénier, Dusaulx et Mercier (*Mémoires*, I, 178-180). Tous trois vivaient encore, appartenaient au camp des modérés, et ces portraits les eussent blessés en plus d'un endroit.

Mentionnons en outre quelques corrections de style assez maladroites.

Par contre, Bosc fit au manuscrit un certain nombre d'additions, que nous allons rappeler, dans l'ordre des numéros de notre nomenclature auxquels elles correspondent.

XVIII. Ainsi que nous l'avons dit, il ajouta en supplément, à la fin de sa IIe partie, l'interrogatoire que Mme Roland avait subi à l'Abbaye, le 12 juin, qu'elle avait aussitôt rédigé de mémoire, et qu'elle avait envoyé au *Thermomètre du jour*, de Dulaure, qui l'avait inséré dans son numéro du 21-22 juin. Bosc prit cette pièce dans le journal, en y joignant les quatre lignes d'avertissement dont Dulaure l'avait fait précéder, et en expliquant cet emprunt par la note suivante : « Cette pièce trouvait probablement sa place dans la partie des *Notices historiques* qui a été brûlée, il a paru bon de la rétablir ici en supplément. »

XX. Il plaça dans le manuscrit non pas les autographes des lettres écrites par Mme Roland *à sa fille* et à sa bonne Fleury, mais des copies faites par lui. On comprend qu'Eudora Roland n'ait pas voulu se dessaisir du dernier adieu de sa mère.

XXI. Il y inséra la lettre du 25 octobre à Jany, mais avec des coupures dont nous connaissons les raisons.

XXII. Il y ajouta aussi la lettre que Mme Roland lui avait adressée le 27 octobre.

XXIV. Enfin il donna en appendice, à la fin de sa IIe partie, le texte du jugement du 18 brumaire (8 novembre), qui envoya à la mort Mme Roland, en le faisant suivre d'abord de quelques réflexions personnelles, puis d'un assez long extrait où Riouffe (*Mémoires d'un détenu*) racontait les derniers moments de la condamnée.

Tout ce morceau figure au manuscrit, moins le texte du jugement qui ne se trouve que dans l'imprimé[65].

Le nom de l'éditeur Louvet donnait à la publication, — non moins que le moment choisi pour la faire paraître, — une signification très claire ; c'était bien, comme allait le dire le titre, un « appel à la postérité », la vengeance légitime de Mme Roland contre ses bourreaux. On était alors en pleine réaction thermidorienne. Le Club des Jacobins avait été fermé le 12 novembre 1794 ; le 8 décembre, la Convention avait rappelé les Soixante-Treize ; le 10, Louvet, l'ancien journaliste de Roland, l'ancien accusateur de Robespierre, sortant des « cavernes du Jura », avait écrit à l'Assemblée pour redemander « le feu et l'eau », et réclamer une confrontation avec ses proscripteurs[66]. Puis, en attendant la réparation, il s'était établi imprimeur et libraire au Palais-Royal et avait publié, en février 1795[67], ses émouvants *Mémoires*[68], où vibrent à la fois tant de pitié, d'injustice et de colère. Au même moment[69], un des compagnons de fuite des Girondins, Riouffe, après de longs mois passés à la Conciergerie, faisait paraître les *Mémoires d'un détenu*, dont le succès fut si retentissant. Enfin, le 8 mars, Louvet et les députés mis hors la loi en juillet 1793 rentraient à la Convention, et le 1er avril (12 germinal), à une insurrection avortée du parti jacobin, l'Assemblée répondait par des décrets frappant à leur tour les terroristes survivants. La Gironde avait son jour de revanche, et Bosc allait y apporter sa contribution. Il était certainement (sans doute par Louvet) en relations avec Riouffe, car celui-ci avait déjà publié, en appendice aux *Mémoires d'un détenu*, le *Projet de défense au tribunal* de Mme Roland, que Bosc seul avait pu lui communiquer. Quant aux relations de Bosc et de Louvet, tous deux anciens amis de Mme Roland, elles semblent ne pas s'être bornées alors à la publication de ses *Mémoires*. Il paraît bien que Bosc ait formé en 1795, avec Louvet, puis repris en 1798 avec sa veuve « une espèce d'alliance pour la recherche et la publication des mémoires des Girondins » (Vatel, III, 497) et particulièrement de ceux que Barbaroux, Buzot, Guadet et Pétion avaient écrits dans leurs asiles de Saint-Émilion.

L'ouvrage commença à paraître le 9 avril 1795, « chez Louvet, libraire, maison Égalité, galerie Neuve, derrière le théâtre de la Ré-

publique, n° 24 ». Il avait pour titre : « *Appel à l'impartiale postérité*, par la citoyenne Roland, femme du ministre de l'Intérieur, *ou Recueil des écrits qu'elle a rédigés, pendant sa détention, aux prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie* ; imprimé au profit de sa fille unique, privée de la fortune de ses père et mère, dont les biens sont toujours séquestrés », in-8°. Il y eut quatre parties : la première, précédée d'un *Avertissement* de Bosc, est du 20 germinal an III (9 avril 1795) ; la seconde, en tête de laquelle est aussi un court *Avertissement*, où Bosc déclare tenir ce manuscrit à la disposition des sceptiques, vint quinze jours après (4 floréal, 23 avril) ; la troisième n'a pas de date, elle dut paraître en mai[70] ; la quatrième[71] est datée du 20 prairial (8 juin). Une note, placée en tête, annonçait que la gravure du portrait de la citoyenne Roland, par Pasquier, qui devait être livrée avec cette quatrième partie, ne serait prête qu'à une date ultérieure. Nous croyons qu'elle n'a jamais paru.

Le succès du livre fut très grand ; il s'en vendit 12.000 exemplaires (Barrière, I, *Avertissement*, p. XV).

---

[1] C'est par erreur que le catalogue de la Bibliothèque dit *Jarry*, au lieu de *Jany*.
[2] Nous ne mentionnons ici que les éditions qui, ayant apporté plus ou moins de nouveaux éléments au texte, importent à notre examen. Nous négligeons les simples réimpressions.
[3] IIe partie, p. 103-106.
[4] Comme on le verra plus loin, ces trois derniers morceaux (XXXIII, XXXIV et XXXV) ont été écrits en même temps, immédiatement à la suite l'un de l'autre, et comme d'une même poussée. Toutefois, dans le manuscrit, entre le n° XXXIII et le n° XXXIV, on n'aperçoit aucune trace de la continuité des feuillets : la connexité n'existe que dans le récit. Mais entre le n° XXXIV et le n° XXXV, la continuité résulte de la disposition paléographique même.
[5] 23 janvier 1793.
[6] 23 mars-12 juin 1792.
[7] Ces soulignements et ceux qui suivent sont de notre fait ; nous les commenterons plus loin.
[8] Champagneux, qui, chef de division au ministère de l'Intérieur sous Roland, puis sous Garat, fut envoyé à La Force, le 4 août 1793, sur une dénonciation de Collot d'Herbois.
[9] C'est-à-dire les sept premiers cahiers.
[10] La menace est du 2 août.
[11] Non sans y avoir fait quelques suppressions, dont la plus significative, sans doute pour ménager Champagneux, est la suivante : « J'avoue que j'aurais préféré qu'on m'y jetât moi-même [au feu]. » Notons aussi une correction de faux goût : au lieu de « comme il ne faut succomber *à rien* », Bosc a imprimé « comme il ne faut succomber *à aucun événement* ».
[12] Quelle personne ? Il dit « une personne qui habitait avec moi et dont la discrétion m'était connue... » ; sans doute une domestique de confiance. On ne peut songer à Mme Champagneux, qui était alors dans l'Isère. (*Papiers Roland*, m. 6241, f° 165.)
[13] 1re partie, 1-82. Éd. Faugère, I, 1-122.
[14] Entre les funérailles de Marat (16 juillet) et l'arrestation de Champagneux (2-4 août).

[15] Interrogatoire de Salle devant le Comité révolutionnaire de Bordeaux, cf. Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, II, 177.
[16] C'est-à-dire des *Mémoires particuliers*.
[17] Clarisse Bader, *M[me] Roland, d'après des lettres et des manuscrits inédits*, dans *Le Correspondant* des 25 juin et 10 juillet 1892.
[18] Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, I, 279.
[19] Voir, p. 259 du présent ouvrage, notre étude sur Jany, où nous croyons avoir établi l'identité de Jany et de Edme Mentelle, le géographe (1730-1815).
[20] C'est-à-dire les trois premiers cahiers et la première partie du quatrième (n[os] XXV, XXVI, XXVII, XXVIII), envoyés à Bosc vers le 5 septembre.
[21] Lettre publiée pour la première fois, en 1820, par M. Barrière (II, 247), qui la tenait de Bosc. Éd. Faugère, II, 265. Pour la détermination de la date, voir notre étude sur Jany (page 259 du présent ouvrage).
[22] Le député Creuzé-Latouche et sa femme.
[23] Elle écrira à Mentelle, le 25 octobre : « Être appelée en témoignage [dans le procès des Girondins] m'oblige à une autre marche que celle que j'avais arrêtée quand je vous donnai mon testament [les *Dernières pensées*] et pour laquelle *j'avais déjà fait mes essais*... »
[24] Voir *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XXI, p. 248 et suivantes.
[25] « Quoi qu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi *ou le prévenir* s'il me convient. »
[26] Voir page 259 du présent ouvrage.
[27] « ... Je m'éteins en paix en songeant que vous ferez revivre de moi tout ce que j'ai pu en faire connaître ; il ne manque que des détails, dont je ne tairais pas un seul si j'avais plus de temps, mais dont nul n'est en contradiction avec ce qui précède. » (Lettre du 8 octobre.) Ces lignes visent évidemment les trois morceaux du huitième cahier.

« Mon amitié vous lègue le soin de ma mémoire... » (Lettre du 25 octobre.)
[28] « Faites donc courir la lettre de B... » (Lettre à Mentelle, du 28 septembre.) « Je ne veux point voir les cahiers de B... que lorsque vous en aurez un double... » (Lettre C, à Mentelle.) « Les manuscrits de Brissot ont été longtemps entre les mains de Mentelle, membre de l'Institut... » écrivait en 1830 M. de Montrol, l'éditeur des *Mémoires* de Brissot (tome I, *Préface*, p. XIX).
[29] Le 1[er] octobre, alors qu'il était déjà en correspondance avec M[me] Roland, il écrivait au Comité d'instruction publique de la Convention qu'il allait, le lundi suivant 7 octobre, à midi précis, commencer son cours de géographie et qu'il priait le Comité de déléguer deux de ses membres pour assister à sa première leçon. Le Comité délégua Romme et Grégoire, qui, le 8 octobre, rendirent compte de cette leçon en faisant l'éloge de la méthode du professeur. (*Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, publiés par M. J. Guillaume, t. II, p. 599.)
[30] Lettre du 8 octobre. Sans oublier « le petit dépôt chez M[me] Gch. » dont elle lui parlera dans sa lettre du 25 octobre. Nous avons fait sur ces dépôts, dans notre étude sur Jany (p. 259 du présent ouvrage), à propos de la lettre du 8 octobre, des conjectures sur lesquelles il nous paraît plus prudent de ne pas insister. Cette recherche, en l'état actuel de nos renseignements, ne semble pas pouvoir aboutir.
[31] Ceci doit signifier que, dans sa pensée, les *Mémoires particuliers*, qui font un ensemble, seront l'œuvre principale ; les *Portraits et anecdotes, et autres morceaux détachés* (*Premier ministère, Second ministère, Esprit public, Seconde arrestation*, etc.) seraient présentés comme des « matériaux » d'une autre œuvre inachevée. Nous avions mal interprété ce passage lorsque nous en avons conclu, dans notre étude sur Jany, que les cahiers des *Portraits et anecdotes, et autres morceaux détachés* avaient été envoyés par M[me] Roland à Mentelle . Nous avons vu plus haut qu'elle a dû les expédier de sa prison dès les premiers jours de septembre, avant d'être en correspondance avec lui. Mais elle lui avait indiqué depuis (voir la lettre du 8 octobre) où ils se trouvaient, et elle ne fait ici, dans cette lettre du 25 octobre, que lui dire comment elle désire qu'ils soient publiés.
[32] *Mémoires*, II, 34, 44, 46, 94, 103, 113, 134, 135-136, 172, etc.
[33] Dans le dernier paragraphe de l'*Aperçu*, M[me] Roland écrit : « *Treize années* passées en divers lieux, dans un travail continuel, avec des relations très variées, et dont les dernières tiennent si particuliè-

rement à l'histoire du jour, *fournissaient la quatrième et la plus intéressante partie des Mémoires*. Les morceaux détachés qu'on trouvera dans mes *Portraits et anecdotes* en tiendront lieu : je ne sais plus conduire ma plume au milieu des horreurs qui déchirent ma patrie, etc. »

Ainsi, entre le 4 et le 8 octobre, date où nous plaçons ce morceau, elle renonce à écrire « la quatrième et la plus intéressante partie » de sa vie ; elle croit que le jour de l'échafaud est proche, elle veut le devancer, et dès lors elle ne prend plus que le temps de donner un « *aperçu de ce qui me resterait à traiter*, pour servir de dernier supplément aux *Mémoires* ». Puis, quand le moment suprême paraîtra moins imminent, dans le court répit qu'elle s'accordera au milieu d'octobre, elle reviendra au projet abandonné.

[34] *Tirer* de quelque cachette de sa prison où elle mettait en sûreté ce qu'elle écrivait.

[35] La miniature qu'elle s'était fait apporter le 2 juillet dans sa prison et que M. Vatel a retrouvée en 1863 (voir : Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. III, 585, 825).

[36] Cf. le passage des *Mémoires* (II, 177) que nous avons cité plus haut.

[37] *Le*, Buzot.

[38] Allusion à la *Notice* qu'elle avait écrite sur un papier inséré entre la miniature et le fond du cadre, notice plusieurs fois publiée, en dernier lieu par M. Faugère (*Mémoires*, II, 321-324).

[39] Ajoutons encore une preuve. Dans cette lettre du 25 octobre, Mme Roland disait : « J'avais désiré que le portrait que vous savez [de Buzot] fût aussi gravé, mais ce serait peut-être à garder pour joindre au *Dernier supplément*, celui-ci adressé *nommément à Jany*. » Bosc, en publiant la lettre, a supprimé ce passage. Pourquoi ? sinon parce qu'il révélait l'existence de manuscrits que son édition ne donnait pas.

[40] Voir lettre à Jany du 25 octobre (*Mémoires*, II, 270) ; lettre à Champagneux du 24 octobre (*Mémoires*, II, 273) ; lettre à Bosc du 26 (ou plutôt 27) octobre (*Mémoires*, II, 278). *Discours préliminaire* de Champagneux (I, LXII).

[41] « Mon tour pour l'audience [la séance du 24] n'est pas venu : on devait venir me chercher le *second jour ensuite* [c'est-à-dire le 26] ; le troisième s'achève [donc le 27] et l'on n'a pas paru. » (*Mémoires*, II, 279.) C'est exactement la même façon de compter que dans les *Observations*.

[42] Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 31c.

[43] *Ibid.*, cote 28. Ce document a été publié pour la première fois par Champagneux (III, 396-405), mais avec des variantes qui ne sont pas toutes involontaires. Barrière (II, 533-541) et Faugère (I, 406-415) l'ont pris dans Champagneux, sans collationner sur le texte des Archives.

[44] Lignes biffées en marge de la lettre à Jany, du 25 octobre : « Si je n'en avais le temps, dites à ma bonne, etc. »

[45] Voir notre *Note critique sur les dates de l'exécution de Mme Roland et du suicide de Roland*, p. 288 du présent ouvrage.

[46] C'est la véritable orthographe (voir Wallon, *La Terreur*, II, 47).

[47] V. Cl. Bader, *Le Correspondant* du 10 juillet 1892, p. 153.

[48] Lettre à Bosc du 27 octobre. Or, l'arrestation du chanoine est postérieure au 18, jour où les représentants en mission vinrent établir la Terreur à Villefranche-sur-Saône où il habitait. (Archives communales de Villefranche.)

[49] 1.310 détenus au 6 juin 1793 ; plus de 5.000 en janvier 1794 (Wallon, *La Terreur*, II, 7, 155). Pour la période de juin à novembre, nous prenons la moyenne.

[50] Depuis 1780, note de Faugère, II, 245.

[51] A. Rey, *Le Naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix*, Paris, 1882, p. 17.

[52] *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. X, p. 191-211.

[53] *Notice biographique sur M. Bosc, membre de l'Institut et de la Société royale d'agriculture*, par le baron de Silvestre, secrétaire perpétuel de cette Société, Paris, 1829.

[54] Destitué le 14 septembre, dit Cuvier. Démissionnaire, dit Mme Roland (I, 226), dans une page écrite vers la fin d'août.

[55] Voir notre étude sur Jany, p. 259 du présent ouvrage.

[56] Il s'agit de Sophie Grandchamp. Voir p. 161 du présent ouvrage.

[57] « C'est à moi qu'elle a confié ses *Mémoires*... et j'ai conservé ces objets sacrés à l'insu de ma femme même, dans un logement du Louvre que Mme Roland m'avait accordé. Et pourtant j'avais

au-dessous de moi cette exécrable Commission populaire... » Lettre de Mentelle à Champagneux, du 25 mars 1800, publiée dans notre étude sur Jany (cf. p. 273-274 du présent ouvrage).

[58] « Dans le creux d'un rocher », écrivaient M. Barrière en 1820 (*Notice*, p. XL), et M. de Silvestre en 1829 (*Notice*). « Au-dessus d'une porte intérieure de l'ermitage » (note de M. Ossian La Révellière-Lépeaux, dans les *Mémoires* de son père, I, 164). « Au-dessus de la poutre de la grande porte », dit M. Auguste Rey dans sa très intéressante brochure. M. Barrière avait recueilli la tradition orale de Bosc. Mais La Révellière, que Bosc avait caché trois semaines à Sainte-Radegonde au commencement de 1794, et qui achevait ses *Mémoires* en 1823, a dû transmettre à son fils des souvenirs exacts ; quant à M. Rey, il s'est renseigné auprès des descendants de Bosc. Ces deux dernières indications concordantes sont moins romanesques, partant plus vraisemblables. Barrière dit aussi que les manuscrits seraient restés *huit mois* dans le creux de ce rocher. À quelle période ces huit mois correspondent-ils ? Nous ne savons.

[59] C'est là qu'était l'enfant, sous un nom supposé, lorsque survint la mort de sa mère. (Champagneux, *Discours préliminaire*, LXXVIII-LXXX ; Barrière, II, 310-321.)

[60] Nous avons en mains les documents qui l'établissent.

[61] Voir ces lettres, rassemblées, avec un texte complété en plusieurs endroits, dans notre étude sur Jany, p. 259 du présent ouvrage.

[62] Voici les passages supprimés ou modifiés à cet égard, et rétablis en 1864 dans les éditions de Dauban et de Faugère :

Bosc	IIe	partie	p. 35.	Faugère	I	204.
	IIe	—	p. 44.	—	I	217.
	IIe	—	p. 77.	—	II	257.
	IIe	—	p. 84.	—	II	272.
	IIIe	—	p. 66.	—	II	103.
	IVe	—	p. 40.	—	II	244-245.
	IVe	—	p. 41.	—	II	246-247.

[63] Voir Sainte-Beuve, *Introduction* des *Lettres à Bancal des Issarts* ; cf. *Nouveaux Lundis*, 1864, t. VIII. Voici l'indication des passages que Bosc a laissé substituer :

Bosc	Ire	partie	p. 4.	Faugère	I	7.
.	Ire	—	p. 17.	—	I	25.
	IIIe	—	p. 20.	—	II	34.
	IIIe	—	p. 59.	—	II	92.
	IVe	—	p. 3.	—	II	177.

[64] Cette remarque est de M. Dauban, et Sainte-Beuve l'a reprise pour son compte. Remarquons cependant que Mme Roland proclame son déisme en dix autres endroits que Bosc a absolument respectés ; ainsi, dans les *Dernières pensées*, écrites en même temps que l'*Aperçu* : « Divinité, Être suprême, etc. » (*Mémoires*, II, 261.)

[65] Ce texte a été reproduit par tous les autres éditeurs, qui ont soigneusement gardé les fautes d'impression qu'on y peut relever en le comparant à la pièce originale des Archives. Par exemple la loi du « 25 avril » au lieu de « 5 avril », etc.

[66] *Mémoires*, éd. Aulard, II, 77.

[67] Son *Avertissement*, en tête de ses *Mémoires*, éd. de 1823, est du 16 pluviôse an II (4 février 1795). Une autre note (p. 331) est du nonidi ventôse, 27 février. D'après les indications de M. Vatel (III, 497), la publication serait des premiers jours de pluviôse (fin janvier).

[68] Sous le titre de *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le 31 mai*.

[69] La 2e partie du livre de Riouffe (lettre à Joseph Souque, l'ancien secrétaire de Brissot), est datée du 5 ventôse an III (23 février 1795).

[70] Déjà, à ce moment-là, une partie du titre avait cessé ou allait cesser d'être exacte. La loi du 14 floréal an III (3 mai 1795) avait ordonné la restitution des biens confisqués par application des jugements du Tribunal révolutionnaire.

[71] Rappelons que dans cette 4e partie, à la suite de la fin des *Mémoires particuliers*, Bosc publia 81 lettres que Mme Roland lui avait adressées de 1782 à 1791. Mais nous reviendrons là-dessus à propos des *Papiers Roland*.

À PROPOS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DES *MÉMOIRES* DE MADAME ROLAND

I

VERS la fin de germinal an III, Louvet, membre de la Convention, en même temps libraire et éditeur, mettait en vente dans sa boutique, au n° 24 de la galerie Neuve de la Maison Égalité (Palais-Royal), un livret de 128 pages, sur méchant papier (le papier était alors rare et cher), intitulé *Appel à l'impartiale postérité*. C'était la première partie de ce qu'on a appelé depuis les *Mémoires* de Mme Roland.

On sait qu'ils avaient été écrits par la prisonnière, d'abord à l'Abbaye, puis à Sainte-Pélagie, de juin à octobre 1793, sur des cahiers de gros papier, qui, transmis secrètement à de fidèles amis, Champagneux, Sophie Grandchamp, Bosc, et en dernier lieu Mentelle, avaient été finalement recueillis par Bosc, l'ami dévoué des bons et des mauvais jours. Caché pendant la Terreur dans une masure au milieu de la forêt de Montmorency, Bosc s'était empressé, dès qu'il avait pu reparaître, de se faire nommer tuteur d'Eudora Roland, la fille unique de ses malheureux amis, et d'entreprendre d'actives démarches pour faire rendre à l'orpheline les biens de ses parents, confisqués ou séquestrés en vertu des lois révolutionnaires. En attendant, c'est pour lui procurer des ressources, disait-il, qu'il publiait les manuscrits de la mère, sous un titre sensationnel. Mais ce titre indique assez que la publication, à ce moment-là, était aussi

un des actes de la réaction thermidorienne[1].

Louvet venait de publier ses *Notices pour servir à l'histoire de mes périls*, c'est-à-dire le récit de sa proscription ; Riouffe, les *Mémoires d'un détenu*, qui avaient été lus avidement ; Dulaure, le *Supplément aux crimes des anciens Comités du gouvernement* (toujours chez Louvet), etc. La veuve de Gorsas, établie elle aussi libraire au Palais-Royal, éditait de son côté des publications du même genre.

Les journalistes, profitant d'une liberté de fait à peine reconquise, faisaient feu de tous côtés contre les jacobins : les uns, comme Louvet, en gardant toute l'ardeur de leur foi républicaine ; d'autres, comme Lacretelle jeune, « se bornant aux nécessités présentes, c'est-à-dire à l'attaque successive des lois révolutionnaires[2] », mais d'autres visant déjà plus loin, comme Michaud, et travaillant dès ce moment à préparer le retour de la dynastie exilée.

Bosc et Louvet durent nécessairement compter, pour le succès de leur publication, sur l'appui de cette presse militante. Une note de la main de Bosc, qui se trouve aux *Papiers de Rosière*[3], en donne la preuve. C'est la liste des journaux auxquels il avait adressé l'ouvrage. Elle va nous montrer, avec quelques précisions bonnes à recueillir pour la bibliographie de la presse en 1795, quels étaient les journaux qui comptaient alors dans le monde thermidorien et dont il imposait de s'assurer la publicité. Voici cette liste, avec les éclaircissements sommaires qu'elle comporte, et que j'emprunte presque tous à la précieuse *Bibliographie* de M. Maurice Tourneux.

Journal du soir, chez les frères Chaignieau, rue de Chartres.
Tourneux, n° 10532.

La Gazette nationale, chez Thévenin, rue Hautefeuille, n° 14. La Salle, rédacteur.
C'était l'ancienne *Gazette de France*, qui s'intitulait alors *Gazette nationale de France*. Voir Hatin, *Bibliographie de la presse française*, p. 20, et Maurice Tourneux, n° 10190[c]. Ce « La Salle, rédacteur », est Henri de Lassalle (1759-1833), dont on trouvera la notice dans Quérard et dans la *Biographie Rabbe*.

Les Nouvelles politiques, rue des Moulins, n° 500.
Tourneux, n° 10846. C'est le journal où écrivaient Suard, Dupont de

Nemours, et Claude Ignace de Barante (le futur préfet de Genève), qu'un érudit confondait récemment avec son fils Prosper, l'historien des *Ducs de Bourgogne*.

Le *Journal de Perlet*, chez Perlet, rue des Arts, maison de Chalcandieux.
Le *Journal de Perlet est assez connu*. Voir Tourneux, n° 10289.

La Feuille critique et littéraire, rue du Four-Honoré, n° 487.
Ce journal, à l'existence éphémère (on n'en connaît que 27 numéros, allant du 5 décembre 1794 au 4 avril 1795), est mentionné par Hatin, dans sa *Bibliographie de la presse française*, p. 602, d'après la collection Ménétrier.

Le Moniteur, chez Agasse, rue des Poitevins.
Le compte rendu du *Moniteur* fut fait par Trouvé.

Le Républicain, rue de la Loi (rue de Richelieu), n° 14.
Il s'agit sans doute du *Républicain français* (Tourneux, n° 10843), rédigé par Charles His et Gouget-Deslandres. J'ai signalé ailleurs ce dernier parmi ceux qui travaillaient pour Roland en 1792[4]. Quant à Charles His, l'ami de Lacretelle jeune, il était parmi les plus militants dans la presse thermidorienne[5].

Le Batave, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 32.
Tourneux, n° 10875. C'était le journal de Dusaulchoy, collaborateur de Camille Desmoulins en 1790, devenu thermidorien, en attendant qu'il se fît royaliste.

L'Ami des citoyens, rue de la Monnaie, n° 27.
Le journal de Tallien, alors rédigé par le triste Méhée. Tourneux, n° 10714.

Le Messager du soir, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 11.
Tourneux, n° 10908. Cette feuille s'appelait aussi *Gazette générale de l'Europe*. Elle comptait parmi ses rédacteurs Isidore Langlois, qui s'était fait, dit Hatin, « l'organe et le soutien du parti modéré de la Convention », mais qui devait bientôt se transformer en un fougueux réactionnaire. Sa polémique avec Louvet en 1796 et 1797 fit du bruit.

La Feuille de la République, rue du Doyenné, n° 16.
Tourneux, n°s 10896 et 10932. C'était l'ancienne *Feuille de salut public* du

dantoniste Rousselin. D'après M. Tourneux, ce journal aurait cessé de paraître le 20 ventôse an III (10 mars 1795). Il n'aurait donc plus existé en avril.

Le Mercure universel, chez Cussac, rue Honoré, n° 68.
Journal fondé en 1791 par Antoine Tournon (guillotiné en 1794). Il subsistait avec une importance signalée par Hatin, p. 214, et par M. Tourneux, n° 10641. Cussac était l'imprimeur.

Le Journal de Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 14.
Tourneux, n° 10194[b]. Le célèbre journal, alors dirigé par Rœderer.

La Décade, rue Thérèse, près de la rue Helvétius.
La très importante revue trimensuelle de Guinguené. Tourneux, n° 18041.

Le Mercure français, rue des Poitevins, n° 18.
Fondé par Visé en 1672, le *Mercure* devait durer jusqu'en 1820 à travers d'incessants changements de titre. Il était alors bien effacé. Tourneux, n° 10192[c].

Le Courrier républicain, rue Poupée, n° 6.
Tourneux, n[os] 10221 et suivants. Hatin ; p. 118 et suivantes. Beaulieu et le royaliste Joseph Michaud étaient de ses rédacteurs.

La Gazette française, même adresse.
Tourneux, n° 10733. Rédigée par Poncelin et par Fiévée ; c'est tout dire.

Le Bulletin républicain, enclos du Temple, n° 37.
C'est probablement le *Bulletin républicain ou Papiers-Nouvelles* mentionné par M. Tourneux au n° 10838.

Les Annales politiques, chez Mercier.
Lisez en réalité *Les Annales patriotiques et littéraires de la France*, fondées par Mercier en 1789 avec la collaboration de Carra, rédigées ensuite, pendant la Terreur, après l'exécution de Carra et l'emprisonnement de Mercier, par Salaville (Hatin, p. 110), puis reprises par Mercier. On sait que Mercier était girondin, et marchait avec Louvet. Voir Tourneux, n° 10970.

Le Journal des lois, rue Honoré, n° 1433.

Tourneux, n° 10844. Cette feuille était aussi antijacobine.

Au total, vingt journaux[6], divers d'origine et de tendances, mais menant tous le combat contre le jacobinisme menaçant encore (on était entre les deux émeutes du 12 germinal et du 1er prairial). Bosc n'a inscrit sur sa liste ni la *Sentinelle* de Louvet, ni le *Bonhomme Richard* d'Antoine Lemaire (un autre de ses amis) ; ces deux journaux ne devaient paraître que trois mois plus tard. Les journaux montagnards, *L'Ami des lois*, de Poultier, et le *Journal des hommes libres*, de Charles Duval, sont nécessairement exclus, puisque c'est contre leur parti qu'était lancée la publication vengeresse.

II

Après cette liste, qui montre bien la position prise par Bosc en avril 1795, — il allait peu après passer quatre jours et trois nuits au bivouac pour combattre les insurgés du 1er prairial[7], — il ne sera pas sans intérêt, je pense, de donner aussi une autre liste, également de sa main et provenant de la même source : *Liste des personnes à qui j'ai remis des exemplaires de l'*Appel *de la citoyenne Roland*. Elle nous fera passer en revue, avec les amis restés fidèles à la mémoire des Roland, tout le monde des survivants de la Gironde. Voici d'abord cette liste telle quelle :

Convention :
Louvet, — Dulaure, — les *Hors la loi*, — Creuzé-Latouche, — Dussaulx, — Lépeaux, — Leclerc, — Pilastre, — Chénier, —Pénières, — Garran, — Durand-Maillane.

Paris :
Mentelle, — Pasquier, — Bossut, — Grandpré, — Panckoucke, — Agasse, — Camus, — Besnard, — Servan, — f. Brissot[8], —f. Pétion, — f. Duperret, — f. Guilbert, — f. Goully, — f. Godefroy, — f. Bochaud, — f. Maillot, — f. Grandchamp, — f. Panckoucke.

Supplément à Paris :
Riouffe, — Seignette, — Goussard, — Renaud, — La Vicomté, — Pa-

rault, — Audran, — Brun, — Loyer, — Agache, — Sollier, — Cauchois, — f. Girey-Dupré, — f. Lemaire, — f. Vouglans.

Départements :

Flesselles, à Amiens, — Champagneux, à Bourgoin, — Préverau, à Villefranche, — Girodon, à Annonay, — Bosc, à Troyes, — Debérain, à Servin, — Gosse, à Genève, — Van Mons, à Bruxelles, — f. Malortie, à Rouen, — f. Guadet, à Bordeaux, — f. Gensonné, *id.*, — f. Robineau, au Temple, par Triel.

Essayons maintenant de grouper les destinataires et de les identifier, s'il y a lieu :

Convention :

Les *Hors la loi*, c'est-à-dire les survivants des proscrits frappés par les décrets des 28 juillet et 3 octobre 1793, étaient : Bergoeing, Chasset, Defermon, Kervélégan, Lanjuinais, Henry-Larivière, Lesage et Meillan. Les autres conventionnels sont bien connus, et tous girondins, sauf Durand-Maillane, qui appartenait au centre, et qui dut sans doute à sa participation active au 9 thermidor de figurer sur la liste. Notez que Dulaure, Creuzé-Latouche, La Revellière-Lépeaux, Garran de Coulon, Leclerc et Pilastre étaient les amis très particuliers de Bosc et de Louvet.

Paris :

Mentelle avait été, sous le nom de Jany, le suprême confident de Mme Roland prisonnière, et avait reçu en dépôt ses derniers *cahiers* ; Grandpré était l'inspecteur des prisons qui, à l'Abbaye et à Sainte-Pélagie, s'était montré si secourable pour elle ; Panckoucke et Agasse, éditeurs de l'*Encyclopédie méthodique*, pour lesquels Roland avait travaillé depuis 1780, avaient offert à Mme Roland, lors de la terrible journée du 31 mai, un asile dans leur maison de Marly[9]. Le peintre Pasquier, compatriote de Roland, était l'ami auprès duquel Mme Roland, le soir de cette même journée du 31 mai, était allée demander assistance pour son mari[10] ; Servan, qu'elle avait fait ministre de la Guerre

en mai 1792, et auquel elle écrivait encore le 25 décembre de cette année-là une lettre émouvante, était demeuré (on le voit) fidèle à sa mémoire. Besnard était son grand-oncle (il ne mourut que le 21 septembre suivant). Je ne saurais dire à quel titre le géomètre Bossut et le conventionnel Camus figurent ici.

Quant aux femmes, à côté des trois veuves de Girondins (Mme Brissot, Mme Pétion, Mme Lauze-de Perret), de Mme Panckoucke et de Sophie Grandchamp, ancienne et intime amie de Bosc, nous trouvons la compatissante concierge de Sainte-Pélagie, Mme Bochaud, puis Mme Godefroid, la maîtresse de la pension où Eudora Roland avait été mise en octobre 1793[11] et avait passé les jours de la Terreur, et Mme Maillot, autre maîtresse de pension, à qui Bosc, en décembre 1794, avait confié sa pupille[12]. J'ignore qui sont Mme Guilbert et Mme Goully.

Supplément à Paris :

La citoyenne Vouglans n'est autre que Henriette Cannet, l'amie de jeunesse de Marie Phlipon, mariée en 1784 au vieux Muyart de Vouglans, veuve en 1791, qui était allée voir Mme Roland à Sainte-Pélagie en juillet 1793, et lui avait offert de la faire évader en prenant sa place dans la prison.

Mme Lemaire était la femme du journaliste, très liée avec Bosc et avec Louvet. J'ai publié, dans *La Révolution française* d'octobre 1904, deux lettres adressées à Bosc, en 1796, par cette femme distinguée.

Mme Girey-Dupré était la mère du jeune et vaillant collaborateur de Brissot, guillotiné le 21 novembre 1793.

Cauchois était l'ancien propriétaire des Roland (rue de la Harpe, n° 51), dont le fils avait payé de sa vie (exécuté le 25 mars 1794) le zèle qu'il avait mis à les défendre.

Goussard, commissaire à la Comptabilité nationale, compatriote et ami de Brissot et de Pétion. C'est Mme Goussard qui, en juin 1793, avait porté à Mme Roland les premières lettres de Buzot fugitif.

Parault (ou Parraud), bon vieillard, traducteur de Swedenborg, ami de Lanthenas, de Bosc et des Roland dès 1780. Ro-

land, en 1792, avait utilisé sa plume pour ses publications patriotiques[13].

Audran (Michel), un des administrateurs des Gobelins avant la Révolution, avait été nommé par Roland en 1792 directeur de l'établissement. Il était aussi l'ami de Bosc. Il mourut en cette année 1795.

Riouffe est bien connu : compagnon de fuite en Bretagne et à Bordeaux des Girondins proscrits, il venait de publier les *Mémoires d'un détenu* (février 1795), qui avaient eu un retentissant succès.

Sollier, notaire à Gonesse, administrait le domaine de Villeron, appartenant à Eudora Roland, et correspondait avec Bosc à ce sujet.

Je n'ai pu identifier les huit autres noms.

Départements :

À Bordeaux, les veuves de Guadet et de Gensonné, dont Bosc était resté l'ami fidèle. Lorsqu'il ira à Bordeaux, l'année suivante, s'embarquer pour les États-Unis, c'est chez Mme Gensonné qu'il descendra, rue des Trois-Conils. De là, il fera exprès le voyage de Saint-Émilion pour voir Mme Guadet, de même que, à son retour, en 1798, il retournera l'y voir. Il s'occupera plus tard de ses enfants avec sollicitude[14].

À Rouen, Mlle Malortie (Charlotte), l'aînée des deux vieilles amies qui avaient caché Roland pendant cinq mois, de juin à novembre 1793, dans leur maison de la rue aux Ours, et qui, dans les premiers mois de 1796, devaient recueillir Eudora Roland[15]. Bosc leur envoie quatre exemplaires, sans doute pour les autres amis que Roland avait à Rouen, Baillière de Laisement, Dornay, etc.

Au Temple, près Triel (Seine-et-Oise), Mme Robineau, autrement dit Mme Trude, cette cousine et amie de jeunesse que les lettres de Mme Roland nous font connaître si charmante. Divorcée vers 1793, puis veuve peu après (Trude fut guillotiné le 13 juin 1794), elle vivait retirée dans sa campagne du Temple, hameau entre Vaux et Triel.

À Amiens, Pierre Flesselles, grand et actif manufacturier, étroitement lié avec les Roland pendant leur séjour en Picardie, et resté leur ami fidèle[16]. Deux exemplaires.

À Villefranche-en-Beaujolais, Georges Préveraud, parent des Roland, dont le nom revient si souvent dans leur correspondance[17]. Condamné à mort à Lyon (6 février 1794), comme « parent et ami » de l'ancien ministre, il n'avait été sauvé que par miracle. Je le trouve en correspondance avec Bosc, précisément en cette année 1795, au sujet de l'orpheline.

À Annonay, Girodon, un ami de Bosc, dont la réponse à l'envoi, dès le 15 avril 1795 (lettre inédite), prouve qu'il avait reçu un des premiers exemplaires. On voit que par là Girodon de Pralon, membre de la municipalité d'Annonay au commencement de la Révolution, était aussi un ami des Roland et s'intéressait à leur fille.

À Bourgoin, en Dauphiné, Champagneux, le collaborateur de Roland au ministère de l'Intérieur, qui devait l'année suivante succéder à Bosc dans la tutelle de sa fille. Emprisonné le 4 août 1793 à La Force, élargi seulement le 11 août 1794, Champagneux vivait retiré dans ses terres, jusqu'au moment où, lors de la réorganisation des ministères en novembre 1795, Bénézech, chargé de l'Intérieur, le rappela au poste qu'il avait occupé sous Roland.

La lettre d'envoi de Bosc est du 15 avril ; la réponse de Champagneux, que nous avons[18], est du 24.

À Troyes, Joseph Bosc, son frère cadet, et à Servin (près de Langres), Pierre Debérain, son beau-père.

À Genève, Albert Gosse, le chimiste, ami dévoué des Roland et de Bosc. La lettre d'envoi, publiée par Mlle D. Plan[19], est aussi du 15 avril. La réponse de Gosse, inédite, dont j'ai eu le brouillon entre les mains, est du 23.

Enfin, à Bruxelles, Jean-Baptiste Van Mons (1765-1842), également un chimiste, élève de Lavoisier, associé puis correspondant de l'Académie des sciences, ami de Bosc, qui lui avait adressé en novembre 1792, à propos de l'annexion de la Belgique, deux lettres intéressantes[20].

Nous venons de voir ainsi défiler, avec les parents et les amis particuliers de Bosc, avec le petit groupe des Girondins ayant survécu à la Terreur, tous les amis personnels des Roland. Il n'y manque que deux noms, celui de Bancal des Issarts, encore détenu dans les prisons de l'Autriche, et celui de Lanthenas, l'ancien *famulus* de la maison, comme l'appelle Sainte-Beuve. C'est que Lanthenas, depuis sa défection du commencement de 1793, n'existait plus pour Bosc, qui s'expliquait là-dessus, dans une lettre à Gosse du 10 mai 1795, en termes cruels : « Il a abandonné ses anciens amis... et s'est couvert du mépris général... Notre amie me disait quelques jours avant sa mort : *Il m'a trop aimée pour que j'en dise du mal ; je le méprise trop pour pouvoir en dire du bien*[21]. »

Ce qui me frappe le plus, en parcourant cette liste de noms, c'est la fidélité de Bosc aux veuves de ses amis proscrits. Il est, par excellence, le consolateur. Il écrivait à Mme Guadet, le 15 juin suivant, en lui envoyant la dernière partie de l'*Appel* : « Je n'oublierai jamais les moments où j'ai pleuré avec vous » ; quelques mois plus tard, après le second anniversaire de l'exécution des Girondins, Mme Dupont, la belle-mère de Brissot, lui écrivait (16 novembre) : « Je viens de passer des jours terribles et de compagnie avec vous, car c'était le sensible, le complaisant Bosc qui vint partager ma douleur le 30 et le 31 de cet horrible mois d'octobre. »

---

[1] Je m'excuse de ce préambule, où je résume des faits que j'ai déjà exposés ailleurs plusieurs fois. Il était nécessaire ici, et je l'ai fait aussi succinct que possible.
[2] Lacretelle, *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*, p. 205.
[3] J'ai déjà dit, p. 200 du présent ouvrage, note 4, ce qu'étaient ces papiers, conservés au château de Rosière, près Bourgoin, par les descendants de Roland.
[4] *La Révolution française*, mai 1912, p. 407.
[5] *Dix années d'épreuves*, p. 196-205.
[6] Sur lesquels six devaient être frappés au 18 fructidor (M. Tourneux, *Introduction* du tome II, p. XX).
[7] Lettre à Albert Gosse du 25 mai 1795. Inédite.
[8] f., abréviation du mot *femme*. Bosc use du style du temps.
[9] *Souvenirs de Sophie Grandchamp*, p. 161 du présent ouvrage.
[10] *Mémoires*, t. I, p. 17.
[11] Voir la lettre que lui adressa Mme Roland, de la Conciergerie, le 7 novembre 1793, la veille de son supplice.
[12] Elle n'y était plus trois semaines après. Bosc écrivait à Albert Gosse, le 1er mai 1795 : « J'ai été obligé de la retirer subitement de sa pension, parce que j'ai su que les prêtres s'y étaient introduits et cherchaient à la fanatiser et à l'aristocratiser par conséquent... On voulait lui faire faire sa première communion et il lui était défendu de me le dire. Les scélérats ! » (Inédit.)

[13] *Révolution française*, mai 1912, p. 401.
[14] Ch. Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, *passim.*
[15] Voir *La Maison de Roland à Rouen*, par M. Armand Le Corbeiller, 1909. Il y a là de précieux détails.
[16] Voir, dans mon édition des *Lettres*, t. II, p. 656-662, l'*Appendice* que j'ai consacré à Flesselles.
[17] Voir sur lui mon édition des *Lettres*, *passim*, et notamment tome I, p. 476.
[18] Vente du 21 janvier 1856, Laverdet, expert.
[19] *Un Genevois d'autrefois : Henri-Albert Gosse*, Genève, 1909.
[20] Publiées dans *La Révolution française* de mars 1904.
[21] D. Plan, *op. cit.*, p. 277. Cf. une note de Bosc, à la p. VI de l'*Avertissement* de son édition, et *Mémoires* de M[me] Roland, t. II, p. 253-254.

LE PORTRAIT DE
MADAME ROLAND
AUX ARCHIVES NATIONALES

I

LES portraits de Mme Roland sont très nombreux ; nous en avons compté 31 aux Estampes ; l'inventaire de la collection Hennin en signale 3 ; le catalogue du Fonds Coste, de la Bibliothèque de Lyon, en décrit 33, qui tous, sauf deux, existent encore dans ce riche dépôt. En y joignant le portrait apocryphe du Musée de Versailles[1], deux ou trois autres du Musée Carnavalet dont l'authenticité nous paraît douteuse[2], deux qui sont dans la famille, mais qui semblent avoir été faits plusieurs années après la mort[3], un buste en terre cuite du Musée de Lyon, diverses autres figurations dont nous croyons inutile de présenter ici la liste, — et en nous gardant d'omettre le précieux médaillon que possède le Musée des Archives nationales, — on arrive à un total de plus de 80.

Mais ce chiffre se réduit déjà de plus de moitié, si on considère que beaucoup de numéros font double emploi ; la plupart des pièces du Fonds Coste correspondent à celles des Estampes ; de même, dans chacune de ces collections, plusieurs pièces ne diffèrent entre elles que par les légendes et semblent être des tirages d'une même planche faits à des époques diverses. On arrive ainsi bien vite à ne compter que 30 ou 40 figurations. Ce serait encore bien considérable, si toutes avaient une valeur. Mais, sans entrer dans un examen détaillé (que nous réservons pour un travail spécial, consacré à l'iconographie des Roland), nous nous bornerons à dire que toutes, sauf trois, semblent être postérieures à la mort,

c'est-à-dire faites ou de souvenir ou même souvent de fantaisie. Dans le premier cas, elles offrent encore quelque intérêt ; dans le second, l'Histoire n'a pas à s'en occuper.

Les trois portraits que nous considérons comme faits du vivant de Mme Roland sont les gravures de Bonneville et de Pasquier, et le médaillon des Archives. Pour les deux gravures, quand on examine certains exemplaires, on voit tout de suite qu'ils ont été tirés après la mort de Mme Roland, puisqu'ils sont accompagnés de légendes rappelant son supplice ; mais d'autres paraissent véritablement dater de 1792. Leur authenticité ne prouve pas d'ailleurs leur exactitude, car Mme Roland écrivait, aux premiers jours de septembre 1793 (*Mémoires*, éd. Faugère, II, 95) :

> Mon portrait a été dessiné plusieurs fois, peint et gravé ; aucune de ces imitations ne donne l'idée de ma personne...

Et elle ajoutait en note : « Le camée de Langlois est la moins mauvaise. »

Nous arriverons plus loin à la question du « camée de Langlois ». Pour le moment, tenons-nous-en à constater que, d'après Mme Roland, les gravures de Bonneville et de Pasquier ne fournissent qu'une ressemblance insuffisante.

Reste le médaillon des Archives.

II

Ce médaillon, exposé au Musée des Archives dans la vitrine 125, était dans la vitrine 210 en 1872, au temps où M. Vatel l'a minutieusement étudié et décrit (*Charlotte de Corday et les Girondins*, tome III, p. 575-586). Il est rond, mesure sept centimètres de diamètre. « C'est, dit M. Vatel, ce qu'on appelait jadis un *fixé*, c'est-à-dire une peinture collée sur verre. Autour est un cercle en or d'un centimètre environ de large. On voit que ce portrait a dû faire partie d'un médaillon et d'une boîte, et qu'il en a été séparé à l'aide de pesées encore apparentes sur le poli de l'or. Le verre est cassé par la

moitié. » Ailleurs M. Vatel dit que ce petit portrait est « peint à l'aquarelle, rehaussé de gouache », ce qui est fort exact. Le procédé de coloration est d'ailleurs sommaire : sur un fond bleu, la figure se détache avec des cheveux noirs, des chairs rosées, une ceinture bleue et un vêtement gris blanc.

M. Vatel, en décrivant le portrait, ajoute une remarque dont on verra tout à l'heure l'importance : « *Ce costume doit être de 1792*. Une miniature de Marie-Antoinette, envoyée par elle à la comtesse d'Artois, entre le 20 juin et le 10 août, présente exactement la même toilette : robe blanche, petit fichu en sautoir, large ceinture bleue. »

III

Ce portrait a un pendant ; celui de Buzot.

En mars 1863, M. Vatel trouvait, « traînant à terre, pêle-mêle avec des légumes, chez un marchand étalagiste du marché des Batignolles », un petit médaillon qu'il achetait un franc. En l'examinant, il découvrit, entre le verre et le carton de derrière, une notice écrite de la main de Mme Roland et qui ne permettait pas de douter que ce portrait ne fût celui de Buzot[4]. Qu'est devenu ce médaillon après la mort de M. Vatel ? Nous ne saurions le dire. M. Armand Dayot, dans son *Album de la Révolution française*, fascicule 17, en a publié récemment la gravure, en disant : « Collection de M. Jardel. » Mais il semble que sa reproduction ait été faite plutôt d'après les gravures de Nargeot ou de Baudran que d'après la miniature elle-même. Quoi qu'il en soit, voici en quels termes M. Vatel (III, 585) parlait du médaillon peint dont il était devenu possesseur :

> Ce portrait, de forme ronde, a un diamètre de sept centimètres.
>
> Le portrait des Archives [de Mme Roland] a exactement le même diamètre. Les deux circonférences coïncident mathématiquement.
>
> Les figures, de trois quarts, sont disposées de manière à se former pendant l'une à l'autre.
>
> Madame Roland est tournée de gauche à droite.
>
> Buzot, de droite à gauche.

Tout permet donc de croire que les deux portraits ont été faits en même temps, pour être échangés.

À quel moment ? à l'époque, évidemment, où Mme Roland et Buzot comprirent qu'ils s'aimaient, et se le dirent. Or, nous sommes en mesure de prouver[5] que cette passion ne prit naissance qu'après le retour de Buzot à Paris, lorsqu'il revint d'Évreux pour siéger à la Convention. Donc les portraits ont été nécessairement faits, pour être échangés, entre le 20 septembre 1792 et le 31 mai 1793, jour à partir duquel Buzot fugitif et Mme Roland prisonnière ne se revirent plus. Par là se trouve déjà confirmée la conjecture de M. Vatel que le portrait des Archives « est de 1792 ».

IV

Chacun des deux garda précieusement l'image de l'autre.

Mme Roland écrivait à Buzot, de Sainte-Pélagie, le 6 juillet 1793.

> Je me suis fait apporter, il y a quelques jours, *this dear picture*, que, par une sorte de superstition, je ne voulais pas mettre dans ma prison ; mais pourquoi donc se refuser cette douce image, faible et précieux dédommagement de l'absence de l'objet ? Elle est sur mon cœur, cachée à tous les yeux, sentie à tous les moments et souvent baignée de mes larmes...

On voit qu'il s'agit bien d'un médaillon.

Puis, en octobre, quand elle sent s'approcher le fatal dénouement, elle écrit à Mentelle, son dernier confident :

> Oui, vous l'avez vu, vous le dépeignez bien ; vous trouverez son portrait, peint, et aussi *écrit*, dans certaine boîte qu'on vous remettra ; c'est ma plus chère propriété, je n'ai pu m'en défaire que dans la crainte qu'il soit profané. Conservez-le bien, pour le transmettre un jour[6]...

Ces mots, « peint et aussi écrit », ne permettent aucun doute. C'est bien le portrait derrière lequel elle avait écrit une notice, et que M. Vatel a retrouvé en 1863.

Et quelques jours plus tard (25 octobre), en recommandant à Mentelle de publier un jour ses cahiers, aujourd'hui perdus, qui contenaient « ses confessions », c'est-à-dire l'aveu hardi de ses sentiments pour Buzot :

> J'aurais désiré que le *portrait* que vous savez fût aussi gravé. Mais ce serait peut-être à garder pour joindre au *dernier supplément*, celui-ci adressé *nommément à Jany*.

Mentelle reçut donc de la prisonnière le portrait de Buzot, pour « le transmettre un jour ». Nous avons exposé dans notre étude sur Jany comment il lui fut impossible de remplir cette mission. À qui passa le portrait après sa mort, en 1815 ? Nous ne saurions le dire. On a vu comment, en 1863, M. Vatel le retrouva.

V

Il est plus aisé de suivre la trace du portrait de Mme Roland.

Buzot, dans sa fuite à Caen, puis en Bretagne, puis à Saint-Émilion, le portait sur lui. M. J. Guadet, neveu du conventionnel, qui a recueilli pieusement la tradition girondine, écrivait déjà en 1841 : « J'ai appris sur les lieux, d'un témoin oculaire digne de toute confiance, M. [de] Meynot[7], que Buzot conservait religieusement un *petit* portrait de femme, et que la mort de Mme Roland lui troubla complètement l'esprit… » (*Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*.)

Buzot était alors, depuis le 12 octobre 1793, avec Barbaroux, Guadet, Louvet, Pétion, Salle et Valady, caché à Saint-Émilion, dans le souterrain de la maison Bouquey. C'est là que les proscrits apprirent successivement le supplice des Girondins (31 octobre), puis celui de Mme Roland (8 novembre). Ils résolurent alors de se disperser, pour mieux dépister les recherches (13 novembre). Mais, avant de quitter ce premier asile, Buzot remit à sa généreuse hôtesse, Mme Bouquey, un dépôt destiné à son ami Jérôme Le Tellier, d'Évreux. Ce dépôt contenait des papiers (parmi lesquels les lettres

de Mme Roland) et le portrait de son amie. Il était accompagné d'une lettre à Le Tellier, ainsi conçue :

Elle n'est plus ! Elle n'est plus, mon ami ! Les scélérats l'ont assassinée ! Jugez s'il me reste quelque chose à regretter sur la terre ! Quand vous apprendrez ma mort, vous brûlerez ses lettres. Je ne sais pourquoi je désire que vous gardiez pour vous seul *son portrait*. Vous nous étiez également cher à tous deux.

On sait que Buzot, avec Barbaroux et Pétion, chercha alors un refuge chez Pâris, le curé constitutionnel de Saint-Émilion, jusqu'au jour (20 janvier 1794) où ils purent s'installer dans la pauvre maison du perruquier Troquart, d'où ils ne sortirent plus que dans la nuit du 17 au 18 juin 1794, pour aller errer dans les champs et trouver la fin tragique qu'on a si souvent racontée. C'est dans cette retraite obscure de cinq mois que Buzot termina ses *Mémoires* en mai ou au commencement de juin 1794, et y ajouta un post-scriptum pour Le Tellier, dont il ignorait la mort[8] :

Un bon ami que j'ai à Évreux a dans ses mains un manuscrit précieux[9], que je le prie de remettre dans deux ou trois ans à la jeune fille de la personne qui en est l'auteur, si moi je ne suis plus. Les lettres qu'il possède encore, il faudra les jeter aux flammes, dans ce cas seulement ; et je lui fais présent du *portrait*, comme gage éternel de mon amitié pour lui.

Buzot croyait donc alors, en mai ou juin 1794, que son dépôt de novembre 1793 avait été transmis à Le Tellier. Il n'en était rien. Mme Bouquey, en attendant sans doute une occasion favorable, l'avait conservé avec d'autres papiers (ceux de Guadet, de Pétion, de Barbaroux, etc.), dans une boîte de fer-blanc, « enterrée sous le fumier, près l'écurie de sa maison[10] ». Lorsqu'elle fut arrêtée, le 18 juin, elle n'eut que le temps de dire à sa servante, Anne Bérard, de retirer la boîte et d'en brûler le contenu. Conduite à Bordeaux, interrogée et menacée, elle dut avouer l'existence du dépôt et remettre un ordre écrit à Anne Bérard d'avoir à le livrer. La servante avait jeté la boîte dans les latrines. On l'en fit retirer par un menuisier de Saint-Émilion, le citoyen Achille, mulâtre, et on l'adressa au

Comité révolutionnaire de Bordeaux, qui le remit à Marc-Antoine Jullien, le redoutable agent du Comité de salut public. Jullien envoya tous ces papiers au Comité, le 1er juillet, avec d'autres (Vatel, II, 416-417), par un messager sûr, l'acteur Compain. M. Vatel, dont nous venons de résumer les recherches, en les complétant par les documents qu'a publiés M. de Boisville, a longuement exposé comment une partie de ces papiers, déposés aux archives du Comité de salut public, en furent dérobés vers 1795, pour n'être retrouvés qu'en 1864, et comment d'autres y restèrent (carton AF II, 45), y compris le *portrait* de Mme Roland. C'est ainsi que ce portrait se trouve actuellement aux Archives nationales (il y était déjà en 1849, ainsi qu'il résulte d'un inventaire que l'obligeance de M. le directeur général Servois nous a permis de consulter).

Un précieux document, qui a été publié par M. Dauban en 1866[11], confirme ces renseignements ; c'est une relation anonyme, mais que M. Vatel croit avoir été rédigée ou dictée par M. de Meynot, qui rend compte de la fin tragique des proscrits de Saint-Émilion. Elle est contemporaine des événements et paraît avoir été écrite pour Louvet, dans les papiers duquel M. Dauban l'a retrouvée. L'auteur de la relation énumère le contenu de la boîte de fer-blanc, et dit : « La correspondance de Buzot avec une femme pleine d'esprit [ce sont les cinq lettres de Mme Roland à Buzot retrouvées et publiées en 1864] *et son portrait enrichi de d.* y étaient aussi renfermés. On prétend que le tout a été remis au Comité de salut public, aux mains de Robespierre, excepté pourtant les diamants, par l'histrion Coupin[12]. »

Ainsi, le médaillon des Archives est bien celui de Mme Roland ; c'est celui que Buzot avait emporté dans sa proscription, et que Mme Roland lui avait donné, en échange du sien, à une date certainement postérieure à septembre 1792. Nous n'avons rassemblé tous les détails qui précèdent que pour épargner au lecteur le soin de les chercher dans le savant livre de M. Vatel, où ils sont étrangement dispersés, et pour ne lui laisser ainsi aucun doute sur ce point.

Mais à quel degré ce portrait est-il ressemblant ? Dans quelles conditions et par qui a-t-il été fait ? Ici commence l'essai de la démonstration qui nous est propre.

VI

Rappelons que Mme Roland, aux premiers jours de septembre 1793, deux mois avant sa mort, écrivait (*Mémoires*, éd. Faugère, II, 95) :

> Mon portrait a été dessiné plusieurs fois, peint et gravé ; aucune de ces imitations ne donne l'idée de ma personne...

Et qu'elle ajoutait en note :

> Le camée de Langlois est la moins mauvaise.

Si nous voulions recourir à des arguments d'ordre psychologique et esthétique, nous pourrions faire remarquer :

1° Que cette observation sur « le camée de Langlois » vient précisément après un passage qui contient une allusion évidente au sentiment qu'elle éprouvait pour Buzot[13] et après une longue et complaisante description de sa personne, où elle compare ses traits de quinze ans avec ceux de sa riche maturité, et nous en conclurions, comme l'a fait M. Vatel (III, 579), qu'elle écrivait en présence de son propre portrait[14] ;

2° Que ce portrait, qui (pour avoir pu lui être apporté en prison) devait être de petites dimensions, était bien probablement un double, une réplique, de celui qu'elle avait donné à Buzot (voir plus loin sa lettre à Servan du 25 décembre 1792) ;

3° Que, dès lors, sa remarque sur « le camée de Langlois », venant aussitôt après ce passage, nous livrerait déjà le nom du peintre du médaillon des Archives. Mais nous croyons plus sûr de rester strictement sur le terrain historique. Recherchons tout d'abord qui était Langlois. Le *Dictionnaire des artistes français*, de Bellier de La Chavignerie, va nous répondre :

> « Jérôme Langlois père[15], peintre miniaturiste, élève de Vien... Salon de 1793, un cadre renfermant des miniatures et des *camées* ; Salon de 1798, un cadre renfermant des miniatures ; Salon de 1802, miniatures et *camées*, etc.

Ainsi, déjà en 1793, — et pour la première fois d'ailleurs, — Langlois exposait des miniatures et des *camées*. On voit tout de suite aussi que, par ce dernier terme, il faut entendre, non pas nécessairement une pierre gravée en relief, mais une peinture de petites dimensions, se rapprochant de la miniature[16].

Un journal de 1793, les *Nouvelles politiques nationales et étrangères*, nous apporte, sur Langlois et son genre, des précisions singulièrement intéressantes. Dans son n° 91 (1er avril 1793), le journal, rendant compte d'une séance de la Commune du 30 mars, s'exprime ainsi :

> Arthur est monté à la tribune ; il a cité un fait qu'il a donné comme certain, et qu'il a dit tenir *d'un peintre nommé Langlois* ; on se rappelle que Dumouriez vint à Paris quelques jours avant le jugement définitif de Louis XVI ; ce Langlois se présenta à ce général pour faire son portrait. Un rendez-vous fut donné pour le samedi, l'avant-veille du jour fixé pour l'exécution [c'est-à-dire pour le samedi 19 janvier 1793]. Dumouriez ne s'y trouva point ; il était à Clichy. Ce peintre, qui l'attendit deux heures, eut une conversation avec quelques-uns de ses gens...

(Suivent des propos compromettants qu'auraient tenus les gens de Dumouriez, et qui motivent la dénonciation d'Arthur.)

Puis, dans le n° 94 (4 avril), survient une lettre de Langlois rectifiant plus ou moins les faits :

> ... *Chargé d'une collection de portraits*, je me suis rendu à Clichy, chez le général Dumouriez, pour lui *demander la permission* de faire le sien. Arrivé chez lui, je l'ai attendu longtemps sans m'en plaindre. Un de ses domestiques me demanda ce que l'on pensait sur le sort de Louis XVI... Deux minutes après, j'ai vu (*pour la première fois*) le général Dumouriez et me suis occupé à le peindre.
>
> LANGLOIS, peintre.

Dumouriez, arrivé à Paris dans les derniers jours de décembre 1792, en repartit le 25 janvier 1793. Si donc Langlois a commencé son portrait le 19 janvier, ce ne peut être qu'une peinture de rapide exécution, miniature ou camée. Nous voilà bien fixés sur le genre

de Langlois : il s'offrait aux personnages en vue pour reproduire leurs traits par des procédés expéditifs.

Une lettre fort intéressante, adressée par M. Alfred Sensier à M. Vatel, et reproduite par celui-ci (III, 827), montre bien que le médaillon des Archives a été fait dans ces conditions :

L'œuvre a été exécutée par un artiste de talent, qui a *enlevé* avec prestesse et sur nature l'image du modèle. Il y a une précipitation de travail qui accuse probablement la difficulté du moment... On m'a dit que la peinture adhérait au verre... Cette adhérence constituerait le *fixé*, « le portrait au fixé » de nos pères, peinture qui se faisait vite et bien alors...

Assurément Mme Roland, dans cet orageux hiver de 1792 à 1793, n'avait ni le loisir ni l'envie de poser longtemps, pas plus que Dumouriez. Mais les caractères que M. Sensier signale dans le portrait des Archives tiennent avant tout au genre du peintre et conviennent bien à Langlois.

VII

Rappelons-nous maintenant la lettre que Mme Roland écrivait le 25 décembre 1792, au général Servan, l'ancien collègue et l'ami fidèle de Roland, qui commandait alors l'armée des Pyrénées-Orientales :

Je vous envoie mon portrait, car encore faut-il laisser quelque chose de soi à ses amis. Je suis bien aise de vous dire qu'après mon mari, ma fille et *une autre personne*, vous êtes le seul à qui je le fasse connaître ; il n'existe pas pour le monde et même le courant des amis...

M. Dauban (*Lettres* de Mme Roland, II, 595) présume que cette « autre personne » doit être Buzot. Nous le croyons aussi, et nous pensons, en outre, que ce portrait de décembre 1792 est précisément le camée de Langlois et le médaillon des Archives. Remarquons, en effet, que le portrait annoncé à Servan ne peut être une peinture sur toile de quelque importance ; elle n'aurait pas été à

plusieurs exemplaires. On ne peut songer non plus à une estampe, dans le genre de celle de Bonneville et de Pasquier ; les termes mêmes dont se sert Mme Roland excluent cette idée[17]. Il faut donc admettre une sorte de peinture pouvant être reproduite à un petit nombre d'exemplaires ; c'est le cas d'une miniature ou d'un « camée », comme on l'entendait alors ; le peintre établissait d'abord une sorte de cliché, d'après lequel il pouvait faire quelques reproductions. Cela suppose une œuvre de très petites proportions et pouvant s'exécuter en quelques heures. C'est précisément le genre de Langlois, et c'est aussi le caractère du médaillon des Archives.

Mme Roland parle de quatre exemplaires, dont un pour Servan, un autre pour une personne qu'elle ne nomme pas, mais qu'on présume bien, les deux derniers pour son mari et sa fille ; on s'explique ainsi sans peine qu'un de ces deux médaillons, laissé au logis de la rue de la Harpe, lui ait été apporté dans sa prison, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut.

VIII

Pour conclure, nous croyons pouvoir induire de tous ces rapprochements :

1° Que le portrait envoyé à Servan, le 25 décembre 1792, est un des exemplaires du camée de Langlois, qui, précisément, à cette époque, avait entrepris « une collection de portraits », et qui, en janvier 1793, faisait celui de Dumouriez dans les conditions rapides que comportaient et le genre lui-même et la hâte du moment ;

2° Que le médaillon des Archives en est un autre exemplaire ;

3° Qu'il a dès lors, pour nous, cet intérêt particulier d'être, de l'aveu de Mme Roland, la moins infidèle de ses images.

---

[1] Ce portrait, signé *Heinsius pinxit, 1792*, ne représente par Mme Roland. M. Eudore Soulié l'a bien établi.

[2] Entre autres, celui que M. Join-Lambert a reproduit en tête de sa publication (*Le Mariage de madame Roland* ; 1896). Voir là-dessus nos réserves p. 74 du présent ouvrage.

[3] D'après une peinture exécutée dans la prison de Sainte-Pélagie, dit la tradition de la famille.

[4] Cette notice a été reproduite en fac-similé en tête du livre de M. Dauban (*Étude sur madame Roland*) ; elle a été aussi publiée par M. Faugère (*Mémoires*, II, 321-324). Quant à la miniature, elle a été gravée en 1864 par Nargeot pour le livre de M. Dauban, et par Baudran pour l'album de M. Vatel.

[5] Ce sera l'objet d'une prochaine étude. Nous prions le lecteur de vouloir bien provisoirement accepter notre assertion.

[6] Lettre publiée pour la première fois par M[lle] Cl. Bader (*Le Correspondant* du 10 juillet 1892). Voir, p. 259 du présent ouvrage, notre étude sur *Jany, le dernier correspondant de M[me] Roland.*

[7] Oncle, par alliance, de M[me] Bouquey, de Saint-Émilion, qui avait payé de sa tête l'asile donné par elle aux députés fugitifs.

[8] Le Tellier, emprisonné à Évreux, s'était donné la mort dans la nuit du 2 au 3 janvier 1794.

[9] C'est le *Voyage en Suisse* de M[me] Roland. Cf. lettre de M[me] Roland à Mentelle, du 28 septembre 1793.

[10] *Documents relatifs à l'arrestation des Girondins à Saint-Émilion*, etc., etc., publiés par M. Dast Le Vacher de Boisville, Bordeaux, 1896, p. 8.

[11] *Mémoires* de Buzot, Pétion, Barbaroux. Paris, Plon, 1866, in-8°. Voir p. 494-505.

[12] Les mots que nous avons soulignés sont dans une note marginale, et les deux derniers (*de d.*) ont été rayés (Vatel, III, 576). La question des diamants importe peu d'ailleurs.

[13] Voir un peu plus haut l'endroit, p. 92, où elle dit que la sévérité des mœurs « ne met point à l'abri de ce qu'on peut appeler une passion », etc.

[14] Nous savons effectivement qu'elle avait à Sainte-Pélagie son propre portrait et qu'elle le fit remettre plus tard à Mentelle. « C'est à moi qu'elle a confié ses *Mémoires*, sa montre et le portrait de son mari, *le sien même, que je garde*… » (Lettre de Mentelle à Champagneux, du 25 mars 1800, citée dans notre étude sur Jany, p. 273-274 du présent ouvrage.)

[15] Père de Jérôme-Martin Langlois, peintre d'histoire, mort membre de l'Institut en 1838.

[16] Jobert, dans sa déposition au procès de Marie-Antoinette (*Révolutions de Paris*, n° 218, p. 27 du supplément), dit qu'il a montré à la reine prisonnière « des médaillons en cire, *dits camées*… ». Mais Langlois faisait des *camées*, et ce n'était pas en cire. On peut donc simplement conclure de là que le mot « camée » s'appliquait alors à toute espèce de médaillons.

[17] M. Dauban a déjà fait observer (*Mémoires*, p. 71, note) que M[me] Roland, par le « camée de Langlois », veut parler d'une gravure faite sur une plaque métallique, et non d'une estampe tirée sur le papier. Il se trompe, croyons-nous, sur la définition exacte du terme ; mais il a raison en écartant l'idée d'une estampe.

MADAME ROLAND
AU VAUDEVILLE
(À PROPOS D'UN AUTOGRAPHE)

M. Pierre Caron m'a signalé une lettre intéressante de Mme Champagneux, la fille de Roland, qui se trouve aux Archives nationales. Cette lettre, du 14 novembre 1843, adressée au ministre de l'Intérieur, est une protestation contre un drame qui se jouait alors et où la figure de sa mère était ridiculement travestie. Cela m'a amené à examiner les pièces de théâtre où Mme Roland se trouve être, non pas seulement un personnage épisodique, comme dans la *Charlotte Corday* de Ponsard, mais la principale héroïne, le sujet lui-même.

Voici celles que je connais :

1° *Les Dernières heures de Mme Roland*, par Louise Colet, Paris, 1842, un seul acte, de neuf scènes, en vers ; « l'action se passe dans une des salles de la Conciergerie, dans la nuit du 9 au 10 novembre 1793 ». (Notez que Mme Roland avait été guillotinée le 8.) Ce sont des vers faciles et sonores, des scènes de belle tenue, comme en savait faire l'amie de Cousin et de tant d'autres. On y voit figurer auprès de la prisonnière, d'abord son amie Henriette Cannet, — qui veut prendre sa place dans sa prison[1], — puis ceux des Girondins qui n'avaient pas été compris dans l'hécatombe du 31 octobre 1793, Riouffe, Girey-Dupré, Boisguyon, Clavière, — avec Lamourette et Bailly.

L'œuvre n'a pas été représentée.

2° *Madame Roland, drame historique en trois actes* (en prose), *mêlé de chants*, par Mme Ancelot, représenté pour la première fois, au Vaudeville, le 28 octobre 1843.

3° *Madame Roland, drame en cinq actes, en vers*, par Henry Faure, 1896. Paris, P. V. Stock, éditeur.

J'ignore si la pièce a été jouée. La courte préface est datée de juillet 1895, l'ouvrage est dédié « à la mémoire de la tragédienne Agar », qui avait dit : « Si je suis admise comme sociétaire, je demanderai à faire du rôle de Mme Roland ma première création à la Comédie-Française. »

4° *Manon Roland, drame en vers, en cinq actes*, « par Émile Bergerat, en société avec M. Camille de Sainte-Croix », représenté à la Comédie-Française, le 4 mai 1896. Lorsque M. Bergerat, en mars 1900, publia la pièce dans le quatrième volume de son théâtre (chez Ollendorff), il la remania, en dégageant M. de Sainte-Croix de sa part de collaboration.

Tout en reconnaissant le vrai talent d'Émile Bergerat, je ne songe pas à examiner ici la valeur littéraire de ces deux dernières pièces. Mais, pour leur valeur historique, je suis bien obligé de la déclarer nulle. Elles manquent, je ne dis pas d'exactitude (ce qui n'importe guère au point de vue dramatique), mais, chose autrement grave, de toute vraisemblance, même de la plus élémentaire. Est-il d'ailleurs possible de porter au théâtre des sujets de ce genre, en construisant un vrai drame avec des éléments pris dans l'exactitude rigoureuse de l'histoire ? Gros problème d'esthétique et de perspective dramatique que je ne me charge pas de résoudre.

Je voudrais seulement, à propos de cette pièce de Mme Ancelot qui indignait Mme Champagneux, montrer comment on concevait le drame historique en 1843. Il y aura de quoi égayer le lecteur.

La caillette lettrée, femme d'académicien, auteur de vingt pièces de théâtre et de vingt romans également oubliés, et dont le plus beau titre reste d'avoir été la mère de cette délicieuse jeune femme (Mme Lachaud), qu'Alfred de Vigny aima d'une amitié « respectueusement tendre »... « comme si elle eût été sa fille[2] », n'a jamais produit œuvre plus falote que celle-là. Alexandre Dumas, qui a pris tant de libertés avec l'histoire, témoin *Le Chevalier de Maison-Rouge*, est un bénédictin auprès d'elle.

Au premier acte, nous sommes au 3 mai 1789, l'avant-veille de l'ouverture des États généraux. « On entend au-dehors des mesures de *La Marseillaise*. » Déjà ! Cela promet.

Dans un somptueux hôtel de la place du Carrousel, chez le duc de Navailles, nous voyons défiler :

D'abord André Chénier, qui soupire pour la duchesse, et qui vient, en uniforme d'officier[3], lui réciter des vers de tendresse qui ne

sont autres que sa charmante pièce à Mme Laurent-Lecoulteux[4], arrangée pour la circonstance ;

Puis Barbaroux, que l'auteur nous donne comme le fils d'un avocat de Marseille, le neveu d'un financier appelé d'Herbelot, et le secrétaire du duc de Navailles[5]. Il aime Louise d'Olonne, sœur de la duchesse, ignorant qu'elle est mariée en secret avec Robert de Boismorel... On ne s'attendait guère à rencontrer ici, sous la figure d'un jeune homme, ce sage protecteur de la jeunesse de Marie Phlipon, mort depuis 1776, et qui aurait eu près de 60 ans en 1789. On lui adjoint même sa mère, « la présidente » de Boismorel, « femme d'un président à mortier ». Les Boismorel n'étaient pas de si haute volée ! « Payeurs des rentes de l'Hôtel de ville assignées sur le clergé », de père en fils, et rien de plus.

Enfin Manon Phlipon elle-même, que la duchesse a mandée pour la marier avec le fils du traitant Herbelot, et qui se trouve déjà connue de tout ce beau monde. Elle est en relations d'amitié avec André Chénier, elle lui reproche gracieusement de ne l'avoir pas vu depuis deux mois, et André de lui répondre : « Je sais que les plus grands écrivains de notre époque, se réunissant chez votre père, ne craignent pas de discuter devant vous sur les plus hautes questions. » Elle aime d'ailleurs Barbaroux, — dont on fait un ami de Chénier !

Quant à Roland, s'il ne paraît pas dans la pièce, il y est beaucoup question de lui. C'est « un écrivain », « que protège le duc de Navailles ». Il « court la province et se mêle au peuple pour l'agiter ». Il est d'ailleurs en correspondance avec Manon, et on donne lecture d'une lettre qu'elle lui a adressée pour l'intéresser à Barbaroux (inutile de dire que la lettre est fabriquée de toutes pièces).

Enfin, il est « ami depuis longtemps » d'André Chénier, et l'a fait « confident de ses vœux pour obtenir la main » de Mlle Phlipon ! André Chénier ! Lui qui en 1792 fit une guerre si ardente à Roland, et qui certainement avait jusque-là ignoré son nom !

J'allais oublier d'ajouter qu'on nous parle de M. de Calonne, « ministre des Finances ». En mai 1789 !

*
* *

Le second acte nous transporte au 31 mai 1793, jour où la Gironde succomba, et nous introduit au ministère de l'Intérieur, chez Roland. (Mme Ancelot ignore que Roland a donné sa démission depuis plus de quatre mois, et paraît croire que l'hôtel du ministère est voisin de la place du Carrousel, alors qu'il était rue des Petits-Champs.)

Pendant que Roland est « à la tribune de la Convention », défendant la cause de son parti (la bonne Mme Ancelot s'imagine que les choses se passaient en 1789 comme en 1843, et que les ministres faisaient partie de l'Assemblée), sa femme est auprès du berceau de leur enfant (Eudora Roland avait alors douze ans), et, pour l'endormir, lui chante des couplets « sur l'air de la *Lisette* de Béranger, par Frédéric Bérat » !! On entend du dehors un crieur public annonçant une proclamation « du 12 prairial an II ». Pour une fois où Mme Ancelot a voulu faire de la couleur locale, elle n'a pas été heureuse : le calendrier républicain n'a été imaginé et mis en vigueur qu'à l'automne de 1793, et, de plus, le 12 prairial an II correspond au 1er mai 1794.

Là-dessus, nous voyons reparaître André Chénier, toujours ami de Roland, puis Barbaroux, qu'un huissier annonce comme « député de la ville de Marseille », et avec qui Chénier fraternise (il l'appelle Charles, tout court), et bientôt tous les personnages du premier acte, tout le salon de l'hôtel de Navailles, venant demander protection et asile à Mme Roland, tandis qu'elle échange avec Barbaroux « des regards tendres », et qu'on apprend la proscription des Vingt-Deux.

*
* *

Le troisième acte renferme un peu moins d'insanités. Mais il en reste encore, qu'on en juge :

Cette fois, nous voilà dans « une prison » (on ne dit pas laquelle), le 10 novembre 1793 (même erreur de date que dans la pièce de Louise Colet), et presque tous nos personnages reparaissent : la duchesse de Navailles, — André Chénier toujours épris d'elle et lui disant (comme s'ils avaient été faits pour elle ! Mme Ancelot ignorait probablement Aimée de Coigny !) les vers immortels que l'on sait :

L'illusion féconde habite dans mon sein...

Sur quoi la duchesse, devançant hardiment la postérité, le présente à un de ses interlocuteurs en ces termes : « C'est notre grand poète !... l'espérance de notre pays ! »

Survient Barbaroux, qui, au lieu d'être caché à Saint-Émilion, dans le souterrain de la maison Bouquey, se trouve à Paris, déguisé ; il a assisté à la comparution de Mme Roland devant le Tribunal révolutionnaire, il vient lui annoncer qu'elle est condamnée à mort et, dans une brûlante et suprême déclaration, lui révèle que, quelques heures auparavant, il s'est perdu pour elle : « Ce matin, je me suis jeté au milieu de vos juges en leur criant : la vie pour elle... ou la mort pour moi ! »

Je ne sais si ce drame d'une si étonnante niaiserie, — « mêlé de chants » dont la *Lisette* de Béranger ; où le rôle de Mme Roland était tenu par Mme Doche et celui de Barbaroux par Laferrière, — eut beaucoup de représentations, ni quel accueil il trouva dans la presse.

Quinze jours à peine écoulés, le 14 novembre, la fille de Roland, qui vivait encore (elle ne mourut qu'en 1858), écrivait au ministre de l'Intérieur — alors le comte Duchâtel — la lettre qu'on va lire.

Eudora Roland, née en 1781, mariée en 1796 à Pierre-Léon Champagneux, vivait depuis 1832, à la suite du désespoir où l'avait jetée la mort d'une de ses filles, dans une profonde retraite[6], consacrée à des œuvres de piété et de charité. Le bruit de la pièce du Vaudeville parvint cependant jusqu'à elle. Tout devait la froisser

dans cette œuvre, mais particulièrement l'amour, ridiculement inventé[7], de sa mère pour Barbaroux. Voici sa lettre, simple, noble et grave :

14 novembre 1843.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

Dans la retraite où se passe ma vie, loin du bruit du monde et surtout des nouvelles du théâtre, j'ai appris, il y a huit jours seulement, qu'un nom justement vénéré, le nom de ma mère, retentissait dans une salle de spectacle, que sa personne indignement travestie était livrée aux regards de la foule, à son blâme comme à ses éloges, l'un et l'autre également injurieux en pareil cas. À la vue d'une telle profanation, toutes les puissances de mon être se soulèvent, et je proteste énergiquement contre cet inconcevable oubli de toute convenance, de toute dignité, qui dénote, chez son auteur, une absence absolue de tout sens moral.

J'en appelle, Monsieur le Ministre, à l'élévation de votre caractère, à la droiture de votre esprit, pour cicatriser, autant qu'il est possible, cette nouvelle blessure à laquelle j'étais loin de m'attendre.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respect et mes empressées salutations.

E. CHAMPAGNEUX,

Née ROLAND DE LA PLATIÈRE.

16, rue Madame[8].

Le comte Duchâtel répondit-il ? S'il le fit, il ne put sans doute que faire remarquer que les attributions de la censure n'allaient pas jusqu'à veiller sur la mémoire des personnages historiques.

La lettre de Mme Champagneux n'en mérite pas moins d'être connue.

Si, pour sa piété filiale, la pièce de Mme Ancelot était « une profanation », pour nous, lecteurs désintéressés, elle reste un exemple curieux des énormités où pouvait conduire la prétention de faire un drame historique sans se douter de ce qu'est l'histoire. André Chénier ami de jeunesse de Manon Phlipon, confident de l'amour de

Roland pour elle, André Chénier ami de Barbaroux, que sais-je encore ?...

Assurément, Mme Ancelot n'avait pas le sentiment de l'absurde et du ridicule ; sans cela, elle n'aurait pas

Jeté ces têtes-là dans le même panier !

---

[1] Mme Colet avait trouvé cet épisode émouvant dans l'*Introduction* des *Lettres de Mme Roland aux demoiselles Cannet*, qui venaient de paraître (1841).
[2] Ernest Dupuy, *Alfred de Vigny*, t. II, p. 366.
[3] Il n'était plus officier, et, à cette date, se trouvait en Angleterre, secrétaire particulier de notre ambassadeur, M. de La Luzerne.
[4] « ... Fanny, l'heureux mortel qui près de toi soupire... »
[5] Il est certainement superflu de réfuter toutes ces fables.
[6] À en croire Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*, t. VI, p. 7, de l'édition Biré), elle aurait songé un instant à se retirer à l'infirmerie Marie-Thérèse que Mme de Chateaubriand venait de fonder : « Nous aurons bientôt la sœur du marquis de Favras et la fille de Mme Roland... » (chapitre daté du 9 mai 1833 ; la fille de Mme Champagneux était morte l'année précédente, le 16 avril 1832). Eut-elle vraiment cette idée ? En tout cas, elle n'y donna aucune suite.

En 1837, elle était en relations suivies avec Eugénie Milleret, la fondatrice des Dames de l'Assomption (*Les Origines de l'Assomption*, Mame, Tours, t. I, p. 100-107).
[7] C'était la légende de ce temps-là, née sans doute d'un passage, mal compris, des *Mémoires* de Mme Roland, t. II, p. 158.
[8] Archives nationales, F^{21} 1125, autographe.

SOURCES

À propos de l'article de M. Henry Gauthier-Villars : *Madame Roland en Beaujolais et à Lyon, d'après des lettres inédites.* — *La Révolution française*, 1910.

À propos de l'ouvrage de M. Arthur Join-Lambert : *Le Mariage de Mme Roland, trois années de correspondance amoureuse.* — 1re partie : *La Révolution française*, 1896 ; 2e partie : *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1896.

À propos de la première édition des *Mémoires* de Mme Roland. — *La Révolution française*, 1914.

Astronome de Zach et les Roland (L'). — *La Révolution française*, 1917.

Brissot et les Roland : collaboration des Roland au *Patriote français*. — *La Révolution française*, 1898.

Couthon et Roland. — *La Révolution française*, 1909.

Étude critique sur les manuscrits de Mme Roland et les éditions de ses œuvres. — *La Révolution française*, 1897.

Jany, le dernier correspondant de Mme Roland. — *La Révolution française*, 1896.

Madame Roland au Vaudeville (à propos d'un autographe). — *L'Amateur d'autographes*, 1913.

Madame Roland en Beaujolais. — *Bulletin de la Sté des sciences et arts du Beaujolais*, octobre, novembre et décembre 1910.

Maison de Mme Roland (La). — *La Révolution française*, 1909.

Marie Phlipon et Roland (1776-1779). — *La Révolution française*, 1896.

Note critique sur les dates de l'exécution de Mme Roland et du suicide de Roland. — *La Révolution française*, 1895.

Portrait de Mme Roland aux Archives nationales (Le). — *La Révolution française*, 1901.

Premier ministère de Roland (Le). — *La Révolution française*, 1902.

Recherches sur le salon de Mme Roland en 1791. — *La Révolution française*, 1899.

Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle (Les). — *La Révolution française*, 1896.

Roland et la presse subventionnée. — *La Révolution française*, 1912.

Souvenirs inédits de Sophie Grandchamp. — *La Révolution française*, 1899.

Un ami de Mme Roland : Henri-Albert Gosse. — *La Révolution française*, 1909.

Une nouvelle méthode historique : à propos de l'étude publiée par G. Lenotre : *Le Salon de Mme Roland.* — *La Révolution française*, 1896.

Édition et composition GFLG
Atelier de *La Tannerie*
avril 2019
Impression Pumbo
Nice
Dépôt légal : mai 2019



ISBN : 978-2-490135-12-7 (éd. imprimée)
ISBN : 978-2-490135-13-4 (éd. numérique)
ISSN : 2557-8715